UNIVERSITY OF B.C. LIBRARY
3 9424 05080 927 3

STORAGE ITEM
PROCESSING-ONE
LP3-A09C
U.B.C. LIBRARY

THE LIBRARY

THE UNIVERSITY OF
BRITISH COLUMBIA

LES SOCIÉTÉS BADINES.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of British Columbia Library

http://www.archive.org/details/lessocitsba01dina

ARTHUR DINAUX.

LES

SOCIÉTÉS BADINES

BACHIQUES

LITTÉRAIRES ET CHANTANTES

LEUR HISTOIRE ET LEURS TRAVAUX

OUVRAGE POSTHUME DE

M. ARTHUR DINAUX

REVU ET CLASSÉ PAR

M. GUSTAVE BRUNET.

Avec un portrait à l'eau-forte par G. STAAL.

TOME PREMIER.

PARIS

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE
3, QUAI MALAQUAIS, 3
Au premier, près de l'Institut.

MDCCCLXVII.

AVANT-PROPOS.

M. Arthur Dinaux est trop connu par l'étendue de ses travaux, par l'érudition solide qui les caractérise pour que nous ayons besoin d'en rappeler le mérite. L'auteur des Trouvères, Jongleurs et Ménestrels du Nord de la France, *le directeur des* Archives du Nord de la France, *l'érudit auquel on doit d'excellents Mémoires dispersés dans des recueils académiques et dans des journaux littéraires, a fait ses preuves; le public sérieux les a appréciées.*

Les ouvrages que M. Dinaux a publiés ne donnent d'ailleurs qu'une faible idée des recherches qu'il avait entreprises. Lisant sans relâche et toujours la plume à la main, prenant note des choses et des personnes, il accumulait des matériaux pour divers ouvrages qu'il méditait, mais il ne croyait jamais être parvenu au terme de ses savantes investigations, et la mort est

venue le frapper avant qu'il ait trouvé le temps d'achever plusieurs de ces entreprises dont il caressait la pensée.

L'une de celles qui l'avaient le plus occupé était relative à l'histoire des sociétés badines, chantantes, burlesques, dramatiques, plus ou moins littéraires; les unes véritables, les autres supposées.

Certes, ce sujet jusqu'à présent inexploré, offre matière à des découvertes curieuses, à la constatation de faits piquants et instructifs. Bien des amateurs ont pensé qu'il ne fallait pas que ce travail, que personne ne referait peut-être, fut condamné à l'oubli; on nous a confié les notes que M. Dinaux avait réunies pendant plus de vingt ans, les lettres qu'il avait échangées à ce sujet, les brochures, les feuilles volantes qu'il avait rassemblées, les lambeaux de journaux qu'il avait découpés. Nous avons classé ces papiers, en suivant l'ordre alphabétique, peu scientifique sans doute, mais qui se prête si bien aux recherches; nous avons cherché à compléter des études restées parfois inachevées, et nous avons l'espoir que le public studieux et sérieux accueillera avec intérêt et avec une indulgente sympathie un livre qui, pour l'histoire littéraire, pour celle de la société polie et des usages, offre sans contredit de précieux secours qu'on ne trouvera nulle part ailleurs.

DICTIONNAIRE DES SOCIÉTÉS BADINES

BACHIQUES, CHANTANTES ET LITTÉRAIRES.

ABBÉ DES FOUS. Roger de Colleyrie, qui prit le nom de Roger Bontemps pour faire imprimer, en 1536, ses poésies un peu gaillardes, devint le chef ou président d'une société facétieuse qui existait à Auxerre, où il demeurait. Le chef s'appelait l'*Abbé des fous*. Roger de Colleyrie tint à honneur de remplir cette place. L'édition originale des œuvres de ce poète est devenue d'une rareté extrême (un exempl. 220 fr., vente Soleinne en 1843), mais il en a paru, en 1855, une édition nouvelle avec une préface et des notes de M. Ch. d'Héricault; elle fait partie de la Bibliothèque elzévirienne.

ACADÉMIE MILITAIRE. Cette Académie n'a probablement existé que dans une espèce de roman en deux volumes publiés en 1746 et attribués à un écrivain assez fécond et fort oublié aujourd'hui : Godart d'Aucourt.

On trouve dans ce livre la fondation, les statuts et les actes de l'Académie ou Société de Héros subalternes établis en Flandre pendant la campagne de 1744. Cette Académie composée de sept membres avait pour objet de mettre en évidence les hauts faits des simples soldats pour les opposer à ceux des capitaines; c'était à vrai dire une société mutuelle de gloire militaire.

L'ouvrage contient d'ailleurs sur la campagne de 1744 et sur la bataille de Fontenoy des particularités curieuses qui lui assignent une place parmi les livres d'histoire.

ACADÉMIES D'ITALIE AU XVIe SIÈCLE. Il se forma en Italie, au XVIe et au XVIIe siècle, une foule de Sociétés savantes, littéraires ou enjouées qui donnèrent au mouvement intellectuel une impulsion assez vive. Ces anciennes académies affectaient des noms singuliers :

Celle de *Pérouse*, s'appelait les *Insensés*.
— *Pise*, — les *Extravagants*.
— *Pésaro*, — les *Hétéroclites*.
— *Florence*, La Crusca (le *son* (1); *Humidi*, *les Humides*, — *Immobili*, immobiles); *Infocati*, ardents; *Alterati*, altérés; *Rinnovati*, renouveles.
— *Alexandrie*. *Immobili* (*Immobiles*).
— *Viterbe*. *Ostinati-Opiniâtres*.
— *Sienne*. *Intronati* (*Lourdauts*), — *Filomati* (*Technophiles*), — *Fisiocritici* (Physiocritiques).
— *Naples*. *Ardenti*, *Oziosi*, *Intronati*, *furieux*, *stupides*.
— *Macerata*. *Catenati* (Enchaînés).
— *Rome*. *Humoristi*, (Humoristes); *Lincii*, (Lynx); *Fantastici*, (Capricieux).
— *Bologne*. *Gelati* (Transis); *Ottusi*, (Obtus), *Oziosi* (Oisifs); *Indomiti* (Indomptés).
— *Venise*. *Incogniti* (Inconnus); *Discordanti* (Discordants).
— *Padoue*. *Incogniti* (Inconnus); *Orditi* (Ourdis) *Infiammiti* (Enflammés) *Ricovrati* (Retrouvés).
— *Gênes*. *Addormentati* (Endormis).
— *Lucques*. *Oscuri* (Obscurs); *Freddi* (Froids).
— *Milan*. *Nascoti* (Cachés).
— *Mantoue*. *Invaghiti* (Passionnés).
— *Ancône*. *Caliginosi* (Ténébreux).
— *Brescia*. *Occulti* (Occultes).

(1) Elle prenait ce nom comme séparant du rebut grossier, du son, la plus belle fleur du style.

— *Césèna. Offuscati* (Offusqués).
— *Fabriane. Disuniti* (Désunis).
— *Faenza. Filipponi* (Amis du travail); *Raffrontati* (Audacieux).
— *Ferrare. Elevati* (Elevés).
= *Parme. Innominati* (Anonymes).
— *Pavie. Affidati* (Affidés).
— *Udine. Sventati* (Eventés).
— *Trévise. Perseveranti* (Persévérants).
— *Vérone. Filarmonici* (Philarmoniques).
— *Vicence. Olimpici* (Olympiques).
— *Urbin. Assorditi* (Sourds).

En tête d'une réimpression faite en 1863 à un petit nombre d'exemplaires et sous la rubrique de *Cosmopoli*, d'un livret facétieux écrit en italien dans la première moitié du XVIe siècle et devenu extrêmement rare (la *Cazzaria del Arsiccio Intronato*) on trouve une notice sur l'Académie des *Intronati*. Elle contient des détails curieux sur les académies qui se multiplièrent en Italie (on peut les évaluer à plus de deux cents) et qui, voulant se donner un titre qui leur appartint exclusivement, choisirent des dénominations capricieuses et burlesques. Chaque académicien prit également un nom de convention. On compte trois académies des *Accesi* (Allumés), quatre des *Ardenti*, trois des *Constanti*, trois des *Desiori* (Désireux), quatre des *Elevati*, deux des *Immobili*, deux des *Somnolenti*, deux des *Insipidi*, deux des *Oscuri*, quatre des *Rozzi* (Rustres).

Il y eut l'Académie des *Anelanti* (Haletants), des *Balordi* (Balourds), des *Catenati* (Enchaînés), des *Gelosi* (Gelés), des *Zelosi* (Jaloux), des *Impietriti* (Pétrifiés), des *Incatenati* (des Enchaînés), des *Informi* (Informes), des *Scossi* (Secoués), des *Smaristi* (Egarés), des *Sonnachiosi* (Assoupis), des *Sordi* (Sourds), des *Sturditi* (étourdis), des *Svegliati* (Eveillés), des

Tenebrosi (Ténébreux), des *Vignajuoli* (Vignerons). Les membres de cette dernière société se nommaient: *Il Mosto* (le Vin doux); l'*Aggresto* (le Verjus); *Il Pennato* (la Serpe); *Il Palo* (l'Echalas), &c.

Beaucoup de ces Académies italiennes n'ont laissé aucune trace sérieuse de leur existence, mais quelques-unes ont acquis une juste et solide réputation. L'*Académie del Cimento*, fondée à Florence sous la protection du grand-duc de Toscane Léopold, s'occupa avec succès de physique, et son secrétaire, L. Magalotti, a publié en 1666, sous le titre de *Saggi di naturali esperienze*, les résultats des concours de cette société active et zélée.

ACADÉMIE DE CES DAMES ET DE CES MESSIEURS. — *Paris*, 1739-1776. — *L'Académie de ces Dames et de ces Messieurs* est une invention du comte de Caylus, d'accord avec de jeunes nobles et quelques joyeux écrivains, qui s'amusèrent dans leurs réunions à parodier les académies savantes par des œuvres facétieuses.

Les membres de cette société badine, qui se groupaient autour du libéral et savant antiquaire, furent le comte de Tressan, Duclos, Vadé, Sallé, et la fameuse comtesse de Verrue, plus connue sous le nom épicurien de *la Dame de Volupté*.

Il ne nous reste que peu de documents sur la règle intérieure de cette association joyeusement littéraire ; cependant s'il faut en croire Antoine-Marie Dantu, auteur anonyme des *Mémoires historiques et galans de l'Académie de ces dames et de ces messieurs ; ouvrage rédigé par Antoine-Martin Vadé, secrétaire de l'Académie. Amsterdam et Paris, Segaud*, M. DCC. LXXVI, 2 vol. pet. in-8, de x, 236 et 264 pp.; s'il faut l'en croire, disons-nous, voici comme les choses se passaient: « Il y a environ « douze ans, que vingt personnes de l'un et de l'autre sexe se « réunirent et formèrent une petite société dont les séances se « devaient tenir tous les dimanches après-midi. La loi constante « était que chaque membre de cette société, à laquelle on donna

« de concert le titre d'*Académie de ces Dames et de ces Messieurs,* « apporterait à l'assemblée l'esquisse ou mémoire de ses idées et « réflexions relatives aux sujets qu'il aurait médités dans le cours « de la semaine. C'est donc une partie des productions de cette « académie que l'on met au jour, et que l'on présente au public. « Si ce recueil a le don de lui plaire, je me propose de donner « une suite à cette collection. »

Ceci pourrait bien être une facétie de Dantu, et n'avoir rien que de fictif, mais ce qui est réel, c'est la composition par les membres de l'académie du livre connu sous le titre de: *Les Etrennes de la Saint-Jean*, (avec cette épigraphe): *Cùm flueret Lutulentus, erat quod tollere velles;* Hor. sat. I. *Troyes, Ve Oudot,* 1739, in-12.— 2e édition, revue, corrigée et augmentée par les auteurs, de plusieurs morceaux d'esprit. *Ibid*, M. DCC. XLII, 6 feuil. lim. et 264 pp. — 3e édit., 1751, in-12, 197 pp. — 4e éd. *ibid.*, M. DCC. LVII, 2 vol. in-12, 6 feuil. lim., 190 et 166 pp. Le second volume intitulé: *Les Écosseuses, ou les œufs de Pasques; suivis de l'histoire du Porteur d'Eau*, ou *les Amours de la Ravaudeuse,* comédie. Seconde partie des *Étrennes de la Saint-Jean*, fig. sur bois (1).

Le comte de Caylus est le principal auteur des deux parties de ce livre dont les nombreuses éditions attestent le succès. Il eut pour collaborateurs dans la première, le comte de Maurepas (2), Montesquieu et d'autres dont les noms s'effacent auprès de ceux-là; ce ne fut que pour les *Ecosseuses*, que Vadé et la comtesse

(1) Une *deuxième édition* de cette partie parut avec l'inscription de *Troyes, Ve Oudot*, et *Paris, Duchesne*, (sans date), in-12, avec figures de *Boucher*.

(2) On lit dans la *Biographie Universelle*, article Maurepas: « Montesquieu et Caylus, avec lesquels il était intimement lié, avaient imaginé un genre de facéties parmi lesquelles on a bien voulu distinguer les *Etrennes de la Saint-Jean*, espèce de gravelure dont les évènements vrais ou faux, les mœurs et le style sont puisés dans les dernières classes de la société. Maurepas, qui voulait toujours rire et rire de tout, s'empressa d'y travailler, mais ce qui n'était pour le grave magistrat et pour le docte antiquaire qu'une distraction toute simple, et ce qu'on appelle une débauche d'esprit, occupait sérieusement le ministre; il ne tenait pas à lui qu'on ne le crût un écrivain supérieur, pour avoir pu fournir tantôt un mot dans les *Ecosseuses*, et tantôt une saillie dans le *Ballet des Dindons*. »

de Verrue prêtèrent leur assistance. Une note manuscrite de Jamet, le jeune, dévoile la collaboration de ces amis des deux sexes.

Le roman d'*Acajou et Zirphile* est le résultat d'un pari fait dans cette société de jeunes gens dont le comte de Caylus était l'âme et le président. Le comte de Tessin, gouverneur du prince royal de Suède, ayant été obligé de quitter Paris avant que son livre (*Faunillane, ou l'Infante jaune; conte),* fut mis sous presse, laissa entre les mains du peintre Fr. Boucher, les cuivres de neuf gravures dessinées par lui et burinées par Chédel. Duclos paria avec ses amis qu'il composerait un roman d'après les gravures, au rebours de ce que font tous ceux qui gravent d'après le sujet. La chose fut baclée en huit jours. L'*Épître dédicatoire au public,* qui déplut par le ton cavalier que l'auteur y avait pris, mentionne que l'ouvrage pour lequel les gravures furent faites n'a été tiré qu'à *deux exemplaires.* Le *Dictionnaire universel historique* donne l'ouvrage en question au baron (comte) de Cruetz ; c'est une erreur : ce seigneur n'avait que 18 ans, et n'était pas à Paris quand Duclos publia son roman improvisé sous ce titre : *Acajou et Zirphile, conte; à Minutie,* M. DCC. XLIV, in-4 de 4 feuil. lim. et 83 pp. Outre les neuf gravures citées, il y a deux vignettes de C. Cochin fils et un cul-de-lampe de Cl. Duflos. La même année, une édition in-12 en fut publiée. Fréron composa : *Réponse du public à l'auteur d'Acajou. Paris,* 1751, in-4 et in-12.

Les membres de l'académie de ces Messieurs et de ces Dames publièrent encore d'autres ouvrages; nous pouvons citer :

1° *Recueil de ces Messieurs. Amsterdam, chez les frères Westein (Paris),* 1745, in-12 de 3 feuil. et 374 pp., auquel Crébillon fils et Sallé eurent part.

2° *Recueil de ces Dames. A Bruxelles, aux dépens de la Compagnie. (Paris),* M. DCC. XLV, in-12 de XVI et 290 p.p, dédié au Comte de Vandéléville, l'aîné de Vidampierre. Quoiqu'attribué au comte de Caylus par les uns, et à Chevrier par les autres, on a fini par s'assurer qu'il n'était de l'un ni de l'autre.

3° *Le Pot-Pourri, ouvrage nouveau de ces Dames et de ces Messieurs. A Amsterdam, aux dépens de la Compagnie,* M. DCC. XLVIII, in-12 de 60, 48, 54, 124 et 27 pp., fig. attribué à la fois à de Caylus et à Lefebvre, de Troyes.

La plupart des facéties que nous venons de citer ont été réunies dans le recueil intitulé : *Œuvres badines du comte de Caylus*, publiées par Garnier. *Paris*, 1787, 12 vol. in-8, la dernière cependant n'a pas eu l'honneur d'y être insérée.

AIMABLE COMMERCE (ORDRE SOCIAL DE L'). Pendant le séjour que S. A. S. Madame la duchesse d'Orléans, Auguste-Marie-Jeanne, de Bade-Baden, fit à Verdun, en 1724; lorsqu'elle y passa pour venir épouser Mgr. le duc d'Orléans, le chapitre de la cathédrale et les officiers de la garnison lui rendirent des hommages assidus. On lui donna des fêtes, on lui présenta des pièces de vers, et chacun se fit un plaisir de porter *un ruban bleu céleste*, couleur que la princesse avait déclaré sa favorite. Cette association de guerriers et de gens de lettres, qui contribuait tous les jours aux plaisirs de Son Altesse, lui fit naître l'idée de la rendre durable ; ce qui fut unanimement approuvé par tous les associés, pourvu que la princesse voulut se déclarer la protectrice de cette compagnie ; ce qu'elle fit depuis avec l'agrément du Roi.

Il se forma donc un ordre de chevalerie académique sous le nom d'*Ordre social de l'Aimable Commerce*, et cette dénomination lui fut donnée en considération de l'estime particulière que la princesse faisait des vertus de société. Tout répondait à ce point de vue. Des statuts furent dressés en conformité, et une médaille frappée en conséquence. C'est un souvenir durable d'une association fondée sur le plaisir honnête, sur la courtoisie des gens du monde et de la bonne compagnie, mais qui ne devait durer que pendant tout le temps que les fondateurs étaient

L'*Aimable Commerce* a eu ses Statuts imprimés à Verdun, 1724, in-12.— *Variétés littéraires* (par Coupé) Littérature légère, t. 1er, pag. 177-178. *Paris*, 1786, in-8.

jeunes, fringants, heureux et dispos. La société finit par la dispersion, l'éloignement et la perte de ses éléments.

La médaille de l'ordre est ainsi représentée :

D'un côté, *deux mains qui se tiennent*, et au-dessous : *En tout fidèles*, mots renfermés dans deux branches de laurier. Au-dessous de ces branches on lit: *Ordre social.*

Sur le revers, on voit le vers suivant :

Vera fides, pietasque viris qui castra sequuntur.

Et plus bas, l'année 1724.

AGATHOPÈDES (Société des). Cette société badine établie à Bruxelles vers 1850, par quelques littérateurs et quelques hommes d'esprit, s'est amusée à faire imprimer à fort petit nombre des productions d'une excentricité bouffonne. Elle a ouvert des concours burlesques, elle a imité dans ses excentricités railleuses les inventions du joyeux Rabelais, elle a occupé assez fortement l'opinion publique.

Chez les Agathopèdes, ou *Amateurs du Cochon*, les associés prennent ou reçoivent un surnom en rapport avec leurs qualités ou même leurs défauts. D'abord on a tiré ces noms du roman du Renard. Il y a le *Goupil*, &c.

Quelques rits, plus gais qu'importants, se joignent à ce genre de baptême.

Cette société propose des questions à résoudre, donne des prix et des médailles.

Il n'y a point de bonne farce en Belgique sans que le comte de Fortsas (Regnier Chalon) y soit mêlé; il est le principal promoteur de la société des Agathopèdes (1).

On peut consulter d'ailleurs, les écrits de MM. Quérard. Supercheries littéraires, tom. iv, pag. 15.; Reiffenberg; dans le

(1) Il existe un livret intitulé: *Un Agathopède de l'empire* (Grimod de la Reynière), par Edouard-Marie Oettinger. (*Tiré à 300 exemplaires*). *Bruxelles et Leipzig, Kiessling, Schnée et Cie*, 1854, in-16 de 57 pag., papier fort.

Bulletin du Bibliophile belge, tom. VII, pag. 13 et 14; Jannet, dans le tom. III du *Journal de l'amateur de livres.*

M. Quérard signale un rédacteur des comptes-rendus des académies et sociétés savantes comme ayant cité dans le journal la *Patrie* diverses questions mises au concours par les Agathopèdes; il les prenait pour des sujets sérieux. Il est vrai que la rédaction avait été sciemment entortillée. Voici les questions pour lesquelles les Agathopèdes offraient des médailles d'or au type de leur ordre (un cochon) :

PROGRAMME POUR LE CONCOURS DU CYCLE V.—*Première question.* — Un projet de loi sur les céréales, également favorable à la bourse des propriétaires du sol et à l'estomac des consommateurs.

Ce projet doit être précédé d'un résumé historique sur le commerce des grains dans les Pays-Bas.

Deuxième question. — « Les mammifères de la famille des *Ruminants* sont doués d'un appareil digestif très-compliqué et d'une longueur considérable qui a souvent fait croire à l'existence de trois ou quatre estomacs chez certaines espèces, et cependant on sait que l'acte de la digestion est si incomplet chez ces animaux, que les matières excrémentielles des bœufs, des chameaux et de quelques *pachydermes*, parmi lesquels on peut citer le cheval, livrent chaque jour à l'investigation du savant et à la faim des oiseaux, une grande quantité de matières nutritives non assimilées et qui, loin de présenter les moindres traces d'une transformation en *chyle*, offre tous les caractères externes de l'aliment intact et inaltéré. S'appuyant sur ces faits, des chimistes et des physiologistes allemands ont pensé depuis longtemps que l'estomac unique de l'homme devait, grâce à son action limitée, abandonner une énorme quantité de matières nutritives échappées à l'assimilation.

L'Ordre des Agathopèdes demande un résumé de ces travaux, une série de recherches et d'analyses expérimentales, puis postérieurement, l'indication de procédés simples et pratiques pour l'extraction et la séparation de cette matière nutritive non employée par l'homme.

L'Ordre appelle toute l'attention des savants sur cette question d'où découlera peut-être la solution du terrible problème humanitaire qui désole nos belles provinces de Flandres, — le paupriésme, — monstre terrible et mystérieux qui dévorera le monde, si la science ne vient en aide aux Œdipes impuissants de l'économie politique et sociale.

Troisième question. — On a remarqué que les coquilles univalves, les plantes volubiles, les vrilles des plantes sarmenteuses, forment toujours l'hélice de gauche à droite, c'est-à-dire dans le sens du pas des vis ordinaires; le même fait s'observe lorsqu'il y a émission d'un jet de gaz ou de liquide par un orifice, comme par exemple, le vin qui coule d'un entonnoir ou la fumée qui s'échappe des cheminées.

Plusieurs savants ont recherché la cause de ce phénomène. On demande l'appréciation de leurs différents systèmes et une explication plus satisfaisante que celles qui ont été données jusqu'à ce jour. »

Le prix pour chacune de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de 200 francs au type de l'Ordre et portant au revers le nom du lauréat.

Les mémoires couronnés seront imprimés dans l'annulaire du Cycle V, avec le nom d'emprunt qu'il plaira à l'auteur d'adopter.

Les mémoires doivent être écrits lisiblement en latin, en français ou en flamand, et être adressés, *francs de port,* avant le 15 décembre 1850, à M. le Baron Goossens, secrétaire-adjoint de l'Ordre, *rue du Cyprès,* S^on^ 4, N° 2, à Bruxelles. Ils ne seront pas signés, mais porteront une devise répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ceux qui se feront connaître, de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires auront été remis après le terme prescrit, seront absolument exclus du concours.

L'Ordre croit devoir rappeler aux concurrents que dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont déposés dans ses archives, comme étant devenus sa propriété, sauf aux intéressés à en faire tirer des copies à leurs frais, s'ils le trouvent con-

venable, en s'adressant à cet effet au grand Maître qui pourra les y autoriser.

Fait à Bruxelles, le 15 septembre 1850.

Le G:·: M:·: Grondart IV.

De par Sa Transcendance,

Le Secrétaire d'État, Goupil.

L'*Annulaire* porte la désignation de Cycle IV; il ne paraît pas cependant qu'il y ait eu des volumes antérieurs. Celui-ci n'a pas été livré au commerce; il est orné de jolies gravures et de vignettes sur bois fort singulières; elles accompagnent dignement un texte rempli de coqs-à-l'âne et de bêtises divertissantes; des sujets bouffons sont traités avec une gravité burlesque et une érudition grotesque, mais le livre laisse l'impression d'une débauche d'esprit trop prolongée.

L'ordre a promulgué un réglement que nous allons reproduire.

En tête est une vignette représentant un *Sanglier domestique;* au bas de cette image on lit la devise : amis comme cochons.

Articles additionnels aux constitutions agathopédiques.

1° Chaque Agathopède porte le prédicat de *Vorace* et le nom d'un animal. Ce nom, choisi par le Chapitre, est imposé par le Président lors de la réception ;

2° La Société-Mère, à Bruxelles, se nomme *la Ménagerie:* les Sociétés affiliées s'appellent *Cages;*

3° Le Président de la *Ménagerie* a le titre de: *Sa Transcendance, le Grand-Maître des Ordres de l'Huître-d'Or et du Porc-d'Argent.* Son nom d'animal est *le Pourceau;*

4° Les Présidents des *Cages* se nomment *Cochons, Commandeurs des ordres, etc.;*

5° Les *Cages* seront installées par une députation de la *Ménagerie*, nommée par le Grand-Maître. Celui-ci transmettra à la nouvelle *Cage* une liste des noms d'animaux que les nouveaux Agathopèdes peuvent prendre, afin d'éviter les doubles emplois;

6° Le costume agathopédique se compose d'un chapeau-polka de basane noire, d'un tabard de toile blanche, avec un hausse-col de maroquin rouge, portant le nom d'animal en lettres d'or, et sur le dos, le Porc-Gaulois. Une écaille d'huître sur la poitrine, est suspendue au cou par un ruban de laine rouge de deux centimètres de largeur.

Le ruban du *Grand-Veneur* est orné de sept écailles; ceux des *Secrétaire*, *Trésorier*, *Orateur* et *Vorace-Terrible*, de trois écailles.

Le collier du *Pourceau* est formé de treize écailles d'huître, cousues sur un ruban de moire rouge de cinq centimètres de largeur. Le Porc d'argent y est suspendu.

Le collier des *Cochons* sera de même forme et grandeur que celui de *S. T. le Pourceau*, mais avec neuf écailles seulement, et de la couleur affectée à la *Cage*.

Le chapeau du *Pourceau* est rouge; celui des *Cochons* est noir, bordé d'un galon de laine de la couleur du collier;

7° Les membres reçus dans une *Cage* ne peuvent fréquenter les autres *Cages* ou la *Ménagerie*, qu'en se soumettant de nouveau aux épreuves ordinaires. Ils pourront cependant être admis, à titre de visiteurs, deux fois par an au plus;

8° Les formalités des épreuves, ainsi que la teneur des serments, sont indiquées dans le procès-verbal du premier Chapitre solennel, tenu à Bruxelles, le 4 novembre 1846. Cette partie des statuts, ne pouvant être confiée à l'impression, il en sera donné copie aux *Cages-Affiliées*;

9° Chaque *Cage* fait ses règlements d'ordre intérieur, et les soumet à l'approbation du *Pourceau*;

10° Les réunions solennelles et en costumes de la *Ménagerie* ou des *Cages* se nomment *Chapitres*;

11° Le *Pourceau Grand-Maître* pourra, dans des circonstances graves, convoquer, en Conseil œcumenique, la *Ménagerie* et les *Cages*; celles-ci se feront représenter par une députation de trois *Voraces*, au plus;

12° L'*Orateur* remplace le *Président* en son absence; mais

le Trône de celui-ci reste vacant, et les insignes de *Sa Transcendance* y sont déposés.

Ainsi fait et arrêté, à Bruxelles, le 18 novembre 1846, an Ier de l'Ère agathopédique (*Association nouvelle*).

Le Président, Grand-Maître,
GRONDART LE POURCEAU.

De par Sa Transcendance :
Le Secrétaire,
GOUPIL LE RENARD.

Les Agathopèdes ont fait frapper quelques médailles qui sont fort rares et très-recherchées des amateurs; il existe à leur égard un livret en allemand : *Numismatique de l'Ordre des Agathopèdes, avec une courte notice sur l'origine et l'histoire de cette société secrète,* par le docteur Wallraf. *Berlin*, 1853, in-8.

Traduisons quelques passages de cet écrit, très-peu connu en France : il donne aux origines de l'Ordre une ancienneté que nous ne garantissons pas :

« Le conseiller Ernest Zacharias, enlevé aux sciences par une mort prématurée (1) avait entrepris un travail intéressant sur la numismatique franc-maçonnique; nous nous sommes proposés de suivre cet exemple et de faire connaître les médailles d'un Ordre bien peu connu.

Les médailles des Agathopèdes sont très-rares. Malgré des recherches assidues et le concours de nos dévoués correspondants, nous n'avons pu en découvrir qu'un bien petit nombre.

L'Ordre des Agathopèdes n'a pas la prétention de remonter jusqu'aux temps des patriarches, ni jusqu'aux mystères d'Isis, et toutefois il peut se vanter d'une antiquité assez respectable. Ses archives ont été conservées, sauf quelques lacunes, depuis l'an 1587, et ces documents attestent que la société subsistait alors depuis plus d'un quart de siècle.

A l'époque des guerres de religion du seizième siècle, lorsque catholiques et protestants déployaient un égal fanatisme, il se

(1) Mort à Dresde, le 26 mars 1847. Il n'a paru que huit livraisons de son grand ouvrage : *Numotheca numismatica Latomorum.*

trouvait à Bruxelles quelques personnes assez raisonnables pour croire qu'il y avait folie à s'entre-égorger pour d'incompréhensibles subtilités métaphysiques (1).

Ils formèrent un tiers-parti qui reçut le nom de *Politiques*, et qui s'efforça de calmer la fureur des combattants.

L'Agathopédie prit naissance au sein de ce parti; elle en fut l'expression la plus complète.

Sous la domination léthargique des archiducs Albert et Isabelle, et sous les gouverneurs espagnols qui vinrent ensuite, les principes de philanthropie et de tolérance, base des doctrines de l'Ordre, n'auraient pu se produire, sans attirer sur leurs adeptes de rigoureuses persécutions. Les Agathopèdes durent ainsi former une société secrète, et cacher le but mystérieux de leur société sous des symboles dont le sens échappait aux non-initiés.

Leur influence, quoique cachée, n'en fut pas moins sensible; des témoignages irrécusables attestent la part qu'ils prirent à la conjuration de 1633, qui fût au moment d'arracher à l'Espagne ses provinces de Belgique. Qu'il suffise de savoir que l'Ordre comptait alors à sa tête le prince d'Epinoy et le duc de Bournonville, si fort compromis dans le complot dont il s'agit (2).

On comprend d'ailleurs quelle réserve nous est imposée lorsque nous écrivons un sujet de l'histoire secrète d'une société dont nous avons l'honneur de faire partie et dont nous avons juré de taire le secret.

Les profanes sont loin de supposer combien de noms célèbres se trouvent inscrits dans le livre d'or des Agathopèdes; on y trouve des hommes d'État, des magistrats, des savants, des artistes illustres. Bornons-nous à mentionner Rubens qui, le 12 mai 1639, fut admis sous le nom du *Lion*, désignation glorieuse que depuis, nul membre de l'Ordre n'a portée.

Les premières années du dix-huitième siècle furent pour les Agathopèdes une période pénible.

(1) Gachard. Analectes belgiques. Paris, 1830, in-8, passion.
(2) Th. Juste. Histoire de la Belgique.

Le jansénisme, expulsé de la France, avait cherché un asyle en Belgique; il avait rallié à lui un grand nombre de magistrats et d'ecclésiastiques. Quelques membres de l'Ordre, oubliant leurs serments, essayèrent d'introduire parmi les Agathopèdes les principes d'une secte fanatique et intolérante. Sans la fermeté des deux Suffètes (ou présidents) d'alors l'Ane (Pollart, de Warmifosse) et le Castor (vicomte de Colins), qui, faisait un coup d'Etat, expulsèrent le 25 Janvier 1727, Van den Es, prêtre bien connu et quinze de ses partisans, c'en était fait peut-être de la société.

Voltaire, dont le nom résume tout le dix-huitième siècle, Voltaire vint pour la première fois à Bruxelles en 1722; il accompagnait en Hollande Mme de Rupelmonde. En 1739, il y retourna avec Mme du Chastelet, dont la maison soutenait depuis soixante ans, contre la maison d'Hoensbroeck, un procès dont les frais ruinaient l'une et l'autre partie. Le grand poète, fort habile en affaires, parvint à arranger cette interminable contestation. Afin d'avoir des protecteurs à la cour, la belle Emilie, qui était d'ailleurs parfaitement incrédule, ne refusa pas de descendre à l'hypocrisie, dans le but de capter l'archiduchesse Marie-Elisabeth d'Autriche, qui était très-dévote; la maîtresse de Saint-Lambert voulut entrer dans la confrérie des *Esclaves de la Vierge Marie*, association pieuse fondée par l'infante Isabelle, et à laquelle l'archiduchesse appartenait, ainsi que les dames les plus distinguées de la cour.

De son côté Voltaire s'assura d'une influence non moins efficace; il se fit recevoir dans notre ordre. Sa réception eut lieu le 15 mars 1740. Les vers charmants qu'il composa à cette occasion et dont le manuscrit autographe et signé existe dans nos archives, ont été, comme on peut croire, ignorés de tous ses éditeurs. Nous aurions vivement désiré pouvoir les insérer ici; des motifs dictés par une circonspection légitime n'ont pas permis que cette permission nous fût accordée.

Un peu plus tard, à l'époque de l'occupation française, le maréchal de Saxe voulut être affilié à l'Ordre des Agathopèdes. Des

lettres écrites de la main de cet illustre guerrier et conservées dans les archives de l'Ordre, attestent tout l'intérêt qu'il lui portait.

Le ministre Autrichien Cobentzl passa dix ans à Bruxelles, et, à tous ses titres, il joignit celui de Suffète de notre compagnie. Les séances de l'Ordre furent assidûment suivies par cet homme d'État, en dépit de ses occupations multipliées. »

Nous emprunterons à des journaux de Bruxelles quelques passages relatifs à la société qui nous occupe :

Les réunions littéraires et bacchiques ont de tout temps abondé au Pays-Bas. Le maigre Erasme en parle avec appréhension et ne sentait nulle aptitude à prendre part à ces *conférences* où toute question se soulevait à verre plein et se vidait à longs traits. « Autant de docteurs, autant de cruches, » dit un pamphlet de l'époque. Il y a loin de ces réunions *absorbantes*, à l'hôtel de Rambouillet et aux bureaux d'esprit de la France. Par leurs mœurs, nos savants et nos littérateurs appartiennent à l'école allemande; leur café Procope sera toujours un cabaret. Selon la tradition classique, c'est dans un cabaret que se réunissent actuellement à Bruxelles des gens de lettres, des savants et des artistes, et que s'est constituée une société sans précédents et sans analogies. Cette société, dont le réglement eût fait sourire Rabelais et eût enthousiasmé La Popelinière, est celle des *Agathopèdes*. Elle a pour but le rire, pour moyen l'esprit, pour costume le tabar gaulois, pour signe distinctif l'écaille d'huître, et pour sceau... le compagnon de Saint-Antoine; ce sceau ne représente personne. Les sociétaires ont adopté entre eux les dénominations du roman du *Renart* (édition de feu Willems). Tous sont dignes d'en être le héros; tous suintent l'esprit; par prépondérance, le président seul exhale le parfum de l'érudition, et le secrétaire, en sa qualité de défunt, sent le roussi. Nous croyons pouvoir nommer celui-ci; sa dignité posthume et sa malice de damné nous affranchissent, en quelque sorte, de la réserve que nous gardons à l'égard des autres membres : c'est le comte de Fortsas, le bibliomane célèbre dont la bibliothèque a

été acquise, il y a quelques années, par la ville de Binche. Après avoir réuni une collection de livres, comme on n'en voit pas, il a voulu fonder une société, comme on n'en voit guères; car c'est lui qui est l'organisateur de cette franc-maçonnerie drôlatique, beaucoup moins culinaire et infiniment plus spirituelle que l'autre.

—

Le titre des *Agathopèdes*, inscrit avant-hier (28 novembre 1851), sur l'affiche du théâtre du Vaudeville, avait alléché la curiosité de quelques spectateurs. On sait que les *Agathopèdes* forment une société spécialement dévolue à la gourmandise et à l'élève du *canard*.

Cette société secrète, placée sous le patronage du compagnon de Saint-Antoine, compte, paraît-il, des traitres parmi ses andouilles, car son but, ses attributs et son costume ont été dévoilés aux profanes. Il n'est que l'esprit de la société que le vaudevilliste ait tenu secret, et cette discrétion lui vaudra sans doute l'indulgence du grand maître de l'ordre.

La pièce ne forme d'ailleurs qu'un intermède farci de quelques bons couplets, et ce qu'elle présente d'essentiel se rattache au *canard* Hébert: on y examine comment ce canard a été léger pour les uns, lourd pour les autres et intolérable pour les troisièmes. Puis, en guise de dénouement, on tire d'une boîte à thé deux petits grands hommes, ambitieux émules du général *Tom-Pouce*, et qui ont sur le célèbre Américain l'avantage de jouer fur les mots : aux cris de l'auditoire demandant le nom de l'auteur, l'artiste Lemaire est, en effet, venu annoncer gravement que la pièce était *d'un in-connu*.

—

Les sympathies que les Agathopèdes ont rencontrées au ministère de l'intérieur lors de la nomination du comité des fêtes de septembre, ont exalté l'ambition de cet ordre mystérieux. On a été fort surpris, hier matin, de voir dans chaque bureau sortir de l'urne électorale un certain nombre de billets portant le nom du Grand-Maître de cette ténébreuse association. Le nombre

total des suffrages accordés à ce candidat a dépassé la centaine.

Les Agathopèdes qui, pour la première fois (juillet 1848), croyons-nous, essayent de se lancer dans la carrière politique, ne s'arrêteront sans doute pas là, et il faut s'attendre, de leur part, à de nouvelles tentatives qui peut-être ne resteront pas toujours aussi infructueuses.

—

La société des Agathopèdes vient de louer un local dans les galeries de Saint-Hubert. On sait que c'est à Bruxelles qu'est le siège principal de cette joyeuse et mystérieuse association qui compte des succursales dans la plupart des villes de la Belgique et à l'étranger, à Paris, Lille et La Haye.

—

Empruntons aussi à une publication périodique voyant le jour à Lille (l'*Artiste, Revue hebdomadaire du Nord de la France,* n° du 9 novembre 1851), un article intitulé : *Les Agathopèdes de Bruxelles.* » Deux de nos compatriotes et collaborateurs viennent d'obtenir de la société des Agathopèdes de Bruxelles une médaille d'or, décernée à leur travail sur cette question mise au concours pour 1851, un sujet de l'hélice des coquilles univalves (1). — Nous publierons peut-être prochainement quelques extraits de ce mémoire. En attendant nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux une lettre que nous adresse particulièrement l'un des auteurs et qui contient quelques renseignements sur cette société des Agathopèdes dont on parle tant et qu'on connait si peu. » *(Note de la Rédaction).*

.... « Ce fut donc vers le soir qu'une députation de la société des Agathopèdes vint me prendre pour me conduire à la séance solennelle. Cette députation était composée de deux membres, l'un; artiste non moins remarquable par son extrême affabilité que par son talent éminent; l'autre était revêtu du costume de

(1) On comprend très-bien que ce prix décerné est une plaisanterie.

la société et gardait cette dignité hautaine qui convient si bien à ses graves fonctions. Ils me firent monter dans une voiture à quatre chevaux, conduite par les serviteurs de l'ordre et éclairée de lampadophores à cheval. L'un de mes guides m'avertit bientôt que nous allions arriver à notre destination et me pria de fermer les yeux, pour aider à une surprise qu'ils me préparaient. Je me rendis à leurs désirs. Je descendis de voiture appuyé sur leurs bras et je traversai de longs corridors, où retentissaient bruyamment nos pas. Enfin un siège me fut offert, et une voix grave et mâle me dit en peu de mots que les Agathopèdes, ayant été satisfaits de notre travail, lui avaient attribué la médaille et comme distinction particulière, voulaient bien nous admettre dans leur sein, mon collaborateur absent et moi.

Il ajouta ensuite que je pouvais ouvrir les yeux et m'approcher. J'obéis, mais je fus aussitôt forcé de m'arrêter tout ébloui par le spectacle qui s'offrait à moi. Bientôt mes yeux s'habituèrent à cet éclat et voici ce que je distinguai. J'étais dans une salle immense plus longue que large (je crois que les géomètres dans leur style pédantesque appellent cela un parallélogramme). Tout autour régnait une galerie supportée par d'énormes piliers carrés à angles échancrés alternant avec de fines colonnettes à pans coupés. Une colonnade supérieure pareille à la première, surmontée de ces cintres frangés qui caractérisent le style mauresque, supportait un plafond découpé en compartiments successifs et variés (je suis sûr que les architectes ont aussi quelques mots bien pédantesques pour désigner tout cela). Là s'étalaient quelques belles peintures. De même dans les galeries inférieures et supérieures, une élégante boiserie encadrait un nombre immense de tableaux, qui, bien que destinés à la décoration, peuvent supporter l'examen comme œuvres d'art sérieuses. On lit au bas les noms les plus retentissants de la peinture française, allemande et belge. Il y a notamment là une danseuse espagnole de Courbet, qui est bien la création la plus excentrique qu'on puisse imaginer. De part en part se trouvent des statues assises dans des massifs de verdure. Les escaliers sont garnis d'ar-

bustes et de fleurs, et trente-six lustres, sans compter une infinité de becs isolés, font ressortir toutes ces splendeurs.

L'opinion généralement accréditée à Bruxelles, est que cette salle a été construite pour la grande fête donnée par le Cercle artistique et dont vous avez pu lire le compte-rendu dans l'*Illustration*. Cette fête n'était cependant que le prétexte. Le but réel et sérieux de cette construction était de servir à la séance solennelle des Agathopèdes.

Au fond de la salle se trouvaient des membres de cette société dans leurs brillants costumes, debout et le coude gauche appuyé sur un candelabre de style égyptien. Je reconnus dans le président l'auteur du livre célèbre : *Que veut l'Europe?* le seul ouvrage de philosophie politique qui ait été écrit depuis le *Congrès de Vérone* de Chateaubriand. On remarquait auprès de lui l'illustre professeur allemand Bauërbach dont le *Traité sur les ressemblances physionomiques* est l'œuvre d'esthéthique la plus complète qu'ait produit l'Allemagne moderne, le comte de Forsats, dont la riche bibliothèque a attiré tant de curieux, cent autres que je ne puis vous citer.

Je vois en effet que ma lettre prend des proportions démesurées, et je ne vous ai encore parlé ni des discours, où me fut expliqué comment le développement des théories agathopédiques avait sans cesse cherché à ramener les sciences à leur véritable destination, les mœurs à leur rectitude naturelle en combattant les entreprises des cuistres et des hypocrites. Je ne vous ai parlé ni du concert, ni du souper, ni du bal, où se trouvait réuni tout ce qu'il y avait d'artistes et d'élégants dans les deux sexes que la fête du Cercle, l'exposition et surtout la séance triennale des Agathopèdes avaient attirés à Bruxelles. Je terminerai donc en deux mots, en vous assurant que cette série de plaisirs a dépassé tout ce que vous pouvez imaginer, tout ce que peut désirer l'esprit le plus exigeant. »

ALÉTOPHILES (Société des).—1730-1749. Ernest-Christophe, Comte de Manteuffel, d'une ancienne famille de Pome-

ranie, fut d'abord gentilhomme de la Chambre de Frédéric Ier, roi de Prusse. Principal auteur d'une chanson satirique, dont les couplets se chantaient sur l'air *des Lampons*, et qui était dirigée contre la comtesse de Wurtemberg, favorite du monarque, il apprit qu'on voulait l'arrêter, et il s'enfuit afin d'éviter de passer à la citadelle de Spandau tout le reste du règne du père du grand Frédéric. Il arriva heureusement en Saxe où le premier ministre, le maréchal comte de Flemming, fon compatriote, l'accueillit avec faveur, l'envoya dans les cours étrangères et lui ménagea une fortune politique telle qu'il parvint lui-même au poste éminent de premier-ministre. La faveur des cours est trompeuse : une rivalité avec son maître le fit congédier, et il eut pour fucceſſeur le comte de Hoym, nom resté cher aux bibliophiles les plus délicats.

Le comte de Manteuffel eut une pension de retraite de dix mille écus qu'il alla en 1731 manger à Berlin, où il se créa en outre une masse considérable de dettes. Il composa plusieurs ouvrages politiques et philosophiques, et il se retira à Leipsick lorsque Frédéric II, monté sur le trône, déclara la guerre à l'Autriche. C'est donc à Leipzick qu'il termina sa carrière pleine de vicissitudes et aventureuse, quelquefois brillante, et en d'autres temps peu digne d'envie. Il mourut en janvier 1749. Le comte avait fondé une association particulière sous le nom de *Société des Alétophiles*, ou des *Amis de la vertu*, pour laquelle il fit frapper une médaille, représentant d'un côté la tête de Minerve, protectrice naturelle des Sages, avec cette légende : *Sapere aude*. Le revers portait la date de la fondation de la Société. Il est assez curieux de voir le comte de Manteuffel fonder un ordre de la vertu après avoir été forcé de se sauver de Berlin comme auteur d'une mauvaise chanson, et de quitter la cour de Saxe pour une rivalité amoureuse. Il est vrai que vers l'automne de sa vie la raison prit le dessus, et l'esprit solide succéda à l'esprit léger. Avant de mourir, il célébra à Leipsick le jubilé de son immatriculation à l'université où il avait fait ses études un demi-siècle auparavant; cette fête littéraire lui fit grand honneur; c'est vers

ce temps qu'il devint agrégé à la Société Royale de Londres.

C'est au comte de Manteuffel que le grand Frédéric emprunta le nom de *Sans-Souci* donné à l'une de ses demeures; le fondateur de la *Société des Alétophiles* avait en Poméranie une petite maison de plaisance à laquelle il avait donné le nom de *Kummer-Frey* dont *Sans-Souci* eft la traduction. Frédéric voulut appeler ainsi son lieu de repos près Berlin; mais, ni le conquérant de la Silésie, ni le ministre disgracié de Saxe, ne purent à juste titre s'approprier ce titre philosophiquement ambitieux. C'est au moins le jugement qu'en porte un savant homme qui les a beaucoup connus tous deux (1).

ALLÉGORIES (Académie des) ou des *Allégoriques*. Les écrivains faisant partie de cette académie s'assemblaient deux fois par semaine chez l'abbé d'Aubignac, et une fois par mois à l'hôtel Matignon, où se prononçait un discours en public. La séance annuelle était publique: cela dura onze ans, jusqu'à la mort de l'abbé, arrivée en 1673, le 11 mai; il était âgé de 81 ans et 2 mois.

Pierre d'Ortigue, Sieur de Vaumorière, en était un des membres les plus actifs; M. l'Evêque de Senez, auparavant *abbé de Villeserain*, chez lequel s'était tenue quelque temps cette académie, aurait pu succéder à d'Aubignac, mais le premier tenait trop à ses plaisirs et le second à son diocèse. L'Académie des Allégoriques fut dissoute.

D'Aubignac présenta un discours au Roi (2) pour obtenir des lettres-patentes établissant cette société en *Académie Royale*, sous la protection de Monseigneur le Dauphin. Il ne réussit pas.

A en juger par les ouvrages de l'abbé d'Aubignac, qui dînait de l'autel et soupait du théâtre, sa coterie devait être fort légère.

(1) *Formey. Souvenirs d'un Citoyen.* 2e édition, *Paris*, P.-D. Barez, 1797, 2 vol. pet. in-8 (tom. Ier, p. 39-44).

(2) *Discours au Roi sur l'établissement d'une seconde Académie dans la ville de Paris.* Impr. en 1664, chez *Jacques du Brueil* et *Pierre Collet*, in-4 de 50 pp.

Il fit paraître : *Histoire du temps ou relation du royaume de la coquetterie, extraite du dernier voyage des Hollandais aux Indes du Levant. Paris, Denys Langlois*, 1659, in-12. Ouvrage allégorique qui brouilla son auteur avec Mlle Scudéry, qui prétendit que ce n'était qu'une imitation de *la Carte de Tendre*. L'ouvrage de d'Aubignac est réellement antérieur. (Voir *Mémoires de littérature* de Sallengre, I.-298).

ALLUMETTE (Ordre de l'). Les amusements de la société française fort ingénieuse, sous le règne de Louis XIV, à occuper ses loisirs, soit à la ville, soit à la cour, étaient plutôt travestis qu'imités par l'affectation de la province. Elle retardait sur les plaisirs comme sur les arts et la littérature. La province de Bourgogne, voulant faire comme la capitale, qui avait des associations de gens aimables et gais pour prendre des divertissements en commun, s'imagina de créer un *Ordre de l'Allumette*, dont tous les chevaliers portaient à leur boutonnière un de ces petits meubles (fort peu chimiques à cette époque), en argent, avec cette belle devise :

« *Nous ne brûlons que pour brûler les autres.* »

Cet ordre beaucoup trop inflammable pour durer longtemps, brilla vraisemblablement d'un éclat passager à Dijon vers 1680; il nous est révélé par M. Alexandre Thomas, auteur d'un livre fort curieux : *Situation politique et administrative de la Bourgogne, de 1661 à 1715, d'après les manuscrits et les documents inédits du temps.* In-8, 1850.

ALOYAU (Société de l'). Il est inutile sans doute de s'apesantir sur le but d'une réunion qui avait choisi pour titre celui de *Société de l'Aloyau*. Ce n'était certainement pas une association de tempérance. Cette société mangeante se réunissait une fois par mois, à Paris, à l'effet de manger un superbe aloyau qu'on arrosait d'un vin généreux. Il est probable que cette exécution n'avait pas lieu dans le silence, et que des chants joyeux assaisonnaient le repas; mais la société, que nous sachions, n'a

rien fait imprimer. Nous ne la connaissons que par la mention qui en eſt faite dans la *Table des matières* du *Rabelais* de M. de l'Aulnaye, *Paris*, *H. Janet*, 1823, in-8, tom. 3, p. 56, au mot *Bouteille*.

ALTÉRÉS (Ordre des). Cet ordre de buveurs encouragés par les chaleurs de la Péninsule et les douceurs du Val de Pegnas, a pris naissance dans la guerre d'Espagne parmi les officiers de l'armée française.

Le général La Salle en parle dans un entretien qu'il eut à Burgos, en 1809, avec Rœderer, qui se rendait à Madrid, et qui fit de cette conversation un récit picquant cité par M. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, in-18, p. 432.

Il était interdit aux membres de l'ordre de ne pas avoir toujours soif, et des peines étaient prononcées contre les infractions à cette règle.

Parmi les Académies qui ont existé en Italie au XVIe siècle, deux prirent le nom des *Altérés*; il y eut les *Sitibundi* de Bologne et les *Sizicati* de Sienne.

AMARANTHE (Ordre de l'). — *La Reine Christine de Suède.— Don Pimentel. — La statue de la vérité du cavalier Bernin.*

Beaucoup d'ordres durent leur origine à l'amour; témoins ceux de la Toison-d'Or et de la Jarretière, et d'autres encore. Mais *honni soit qui mal y pense*, en voici un dont la paternité se partage entre l'amour et l'amitié : les esprits sont encore divisés à cet égard; nous penchons pour donner la préférence au plus puissant des deux frères; c'est probablement l'amour qui a fait le coup. Quoiqu'il en soit, voici comme les auteurs racontent la chose.

Première version : suivant Ashmole, la *Société de l'Amaranthe* aurait été fondée en 1645, à Rome, par la reine Christine de Suède, en l'honneur d'une demoiselle d'une beauté singulière qu'elle aimait tendrement et qui portait le nom d'*Amaranthe*, dont on baptisa l'ordre nouveau. Sa décoration, dit *Schoone-*

beck (1), était une couronne de laurier nouée d'un ruban sur lequel on lisait : *Dolce nella speranza* (que l'espoir en est doux !) Vers le milieu de la couronne on voyait deux AA enchevretés l'un dans l'autre, travaillés en or et enrichis de pierres précieuses. Les chevaliers recevaient aussi un joyau d'or et de diamants suspendu sur la poitrine par un ruban cramoisi ou bleu, ou un collier d'or fait de plusieurs A entremêlés d'écussons blasonnés.

Seconde version : On avait coutume de célébrer tous les ans à Stockholm une fête nommée *wirtschaft*, espèce de festins d'amis et de divertissements où tous les assistants avaient l'habitude de paraître vêtus magnifiquement et où le temps se passait à banqueter, danser et à se réjouir de plusieurs manières. Une année que l'on célébrait cette fête splendide, Christine, voulant imiter les festins des dieux de l'Olympe, fit paraître devant elle toute sa cour, pompeusement parée, sous le travestissement des divinités du paganisme. C'étaient les métamorphoses d'Ovide en action. Au lieu d'ambroisie et de nectar, les tables furent chargées de tout ce que la somptuosité royale peut inventer de plus luxueux, et l'on y fut servi par des jeunes personnes vêtues en bergères et en nymphes, c'est-à-dire le moins vêtues qu'il était possible. On dit même que Christine y représentait la nymphe *Amaranthe*, qui signifie *immortelle* ; et ce nom fut conservé à cette fête par la Reine.

La salle où le divin festin eut lieu était tendue d'une riche tapisserie représentant la séduisante *Arcadie* ; elle avait pour ameublement des statues, des vases, des plantes rares, et d'autres riches ornements, et l'on y respirait un air imprégné des plus agréables parfums. La cour céleste s'enivra de tout ce que l'imagination la plus riante et la plus voluptueuse put rassembler de faste et de délices dans le même lieu. Ces plaisirs des dieux suédois durèrent jusqu'au lendemain matin, et lorsque l'aurore vint surprendre l'Olympe, la Reine changeant subitement d'habit, ordonna aux divinités des deux sexes de jeter au feu tout ce qui

(1) *Hist. des ordres*, 2e partie, p. 326.

avait servi à leur déguisement et de reprendre au plus vite leurs plus riches vêtements de cour.

Mais elle resta tellement sous le charme de cette partie de plaisir, unique dans son genre, même pour une Reine, qu'elle voulut en perpétuer la mémoire par une institution galante qui prit le nom de l'*Ordre de l'Amaranthe* et que l'on appela aussi en 1653, *la Société de Suède*. On lui donna pour devise ces trois mots : *Dolce nella memoria* (que le souvenir en est doux !) Ils indiquent assez tout le plaisir que les convives avaient dû goûter dans cette fête où l'on chercha à s'élever au-dessus des amusements ordinaires de l'humanité, en imitant ce que la fable raconte des divertissements des dieux.

Quoiqu'il en soit de la cause déterminante de la fondation de cette société, toujours est-il, et là-dessus tous les historiens sont d'accord, que ce fut un ordre purement galant créé par la reine Christine en faveur de ses courtisans les plus intimes. On dit même que le premier chevalier, fut don *Antoine Pimentel*, ambassadeur d'Espagne, cavalier fort goûté de la Reine, qui s'entretenait secrètement de plusieurs matières avec lui, notamment de théologie, et qu'elle écouta si bien qu'il eut la gloire de la convertir au catholicisme en lui faisant abjurer le luthérianisme.

Les autres principaux chevaliers de l'*Amaranthe* furent Vladislas, roi de Pologne ; Charles-Gustave, cousin de la Reine ; son frère Adolphe-Jean ; Georges, duc de Saxe ; le Landgrave de Hesse ; le comte de Montecuculli, Balstod Whitelock, noble comte anglais et le comte de Ribadeo, ministre d'Espagne à Copenhague, probablement ami de Pimentel. Mathieu Santini, de Lucques, dit qu'il faut aussi compter au nombre des premiers chevaliers de cet ordre galant le comte de Dohna, les comtes Caprara, Steenbergen et Strozzi ; le comte Tott, le seigneur Morosini envoyé de Venise, et plusieurs autres qui figuraient parmi les principaux nobles du royaume de Suède.

Les dames étaient également admises dans l'ordre de l'*Amaranthe*, à la condition tacite de ne pas effacer Christine en beauté et en esprit. Les chevaliers et les chevalières prêtaient à la Reine

serment de fidélité et juraient de rester attachés à ses intérêts. Les hommes, en recevant l'ordre, promettaient de ne jamais se marier s'ils étaient célibataires, et de ne point convoler en de nouvelles noces s'ils devenaient veufs. Cette condition n'impliquait pas celle de la continence, et les chevaliers de l'*Amaranthe* pas plus que sa fondatrice, n'entendirent jamais que ce vœu put devenir un vœu de chasteté.

La cérémonie de réception était fort simple. Christine, assise sur un trône, faisait approcher d'elle le récipiendaire assisté de ses parrains qui en répondaient corps pour corps. Le néophyte mettait un genou en terre devant la souveraine qui lui prenait la main dans les siennes et alors il débitait son serment. Ensuite la Reine mettait au chevalier reçu un manteau de soie richement brodé) sur les épaules et lui passait au cou la décoration de l'ordre enrichie d'or et de pierreries, et portant la devise : *Semper idem* (toujours le même).

Les chevaliers et chevalières avaient le privilége de s'asseoir une fois la semaine, les uns disent le samedi, d'autres citent le dimanche, à la table de la Reine, dans un des faubourgs de Stockholm, où l'on passait des nuits entières à chanter, à folâtrer, à jouer des instruments de musique, et à d'autres divertissements galants, avec beaucoup de familiarité, et sans observer les formalités de l'étiquette. Le tout probablement en souvenir de la première nuit où la reine se divertit si bien, et pour consacrer la devise : *Dolce nella memoria*.

Mais on se lasse de tout : une reine fantasque et absolue, capricieuse et changeante, ne pouvait tenir longtemps aux mêmes plaisirs. Christine fut moins fidèle à son ordre que ses chevaliers. En 1654, elle quitta la Suède après son abdication, prenant pour règle de conduite une nouvelle devise : *fata viam invenient* (les destins me traceront la route) ; elle parcourut l'Allemagne et vint à Bruxelles où elle s'arrêta quelque temps, et y eut une entrevue avec don Pimentel, le premier chevalier de l'*Amaranthe*. Il paraît qu'alors le chapitre de l'ordre se passa en duo. La Reine se dépouilla de sa religion comme elle s'était dé-

mis de la couronne de ses pères, et se rendit à Rome où le pape Alexandre VII lui donna la confirmation. Elle ajouta alors à son nom celui d'*Alessandra* en l'honneur du Souverain-Pontife, et son surnom d'*Amaranthe* fut, comme on le pense bien, tout-à-fait délaissé. Ce fut durant ce voyage qu'admirant beaucoup à Rome la statue de la Vérité du cavalier Bernin, un cardinal lui dit: — Dieu soit loué que Votre Majesté fasse tant de cas de la vérité qui n'est pas toujours aussi agréable aux personnes de son rang ! — C'est que toutes les vérités ne sont pas de marbre, répondit la reine.

L'ordre de l'*Amaranthe*, négligé par sa fondatrice même, ne paraissait pas devoir lui survivre, cependant, après être resté quelque temps dans l'oubli, la cour de Suède le vit presque renaître de ses cendres: Le baron *Lézurier de la Martel*, ancien maire de Rouen, né en cette ville le 25 mai 1765, mort en janvier 1852, au château de V. Woobourg près Rouen, fils d'un consul de Suède en cette ville, fit vers 1784 un voyage à Stockholm, et, comme trophée de son amabilité et de sa courtoisie, il en rapporta l'*Ordre de l'Amaranthe*. Le changement de la dynastie de Suède a dû anéantir cet ordre galant; sa fin, comme son commencement, est restée couverte de quelque voile, au moins pour les étrangers : ce ne sont peut-être des énigmes pour personne à la cour de Suède.

AMATEURS (Concert des). Cette société musicale florissait à Paris en 1778.

AMIS DE LA GOGUETTE (Société des). 1811.— L'*Union des arts et de l'amitié en goguette*, qui subsistait encore à la fin de 1813, était remarquable par la diversité des artistes qu'elle réunissait. Poètes, peintres, graveurs, musiciens, compositeurs et artistes des principaux théâtres lyriques, tous joyeux, tous amis, y concourraient à varier les plaisirs.

La chanson gaillarde animait les dîners de cette Société. Ils avaient lieu deux fois par mois les lundis, à quatre heures et demie. Les artistes musiciens des deux théâtres lyriques exécu-

taient, avant le dîner, sous la direction de *Kreutzer*, *Fédéric*, &c., avec l'aide de *Chenard*, *Sauvage*, &c., des quatuors et symphonies de leur composition. Après le concert, le dîner, à l'entremets duquel *Dérivis*, *Nourry*, *Chenard*, *Gavaudan*, *Baptiste*, *Armand*, payaient leur tribut de gaîté en exécutant des morceaux d'ensemble, *des canons*, composés par *Berton*, *Kreutzer*, *Spontini*, *Fréderic*, tous convives, qui avaient fait revivre ce vieux genre de chant oublié depuis 60 ans. Enfin, dans l'intervalle du dessert au café, les poètes chansonniers, au nombre de cinq en 1811, réclamaient leur tour pour varier les amusements de la société.

Après les chansons, on distribuait les portraits dessinés par M. Vincent, l'un des membres de la société, qui se faisait un plaisir de procurer à ses joyeux camarades l'agrément de voir reproduire leurs traits avec talent.

Les places de la Goguette étaient très-recherchées; on pouvait choisir parmi un grand nombre de suppléants dont quelques-uns étaient quelquefois admis, mais rarement, à la jouissance anticipée de figurer aux banquets... Laujon, tom. IV, p. 268, a fait une chanson intitulée *Goguette*, sur la société même de ce nom. Elle commence ainsi :

Nous qui voulons que parmi nous
La gaîté trouve ses apôtres,
Effrontément soyons jaloux
Du plaisir d'égayer les autres !
Ça, pour ne pas manquer en plein
Le sujet que je guette,
Versez, amis, sûrs que le vin
Met l'esprit en goguette.

AMIS (La Société des). Cette société est signalée dans un livret intitulée : *les Étrennes du cœur, ou l'hommage des amis*. Au château de Livry et au temple de l'amitié. (*Paris*, *F.-A. Didot*), in-12, tiré, dit-on, à douze exemplaires seulement sur pa-

pier et un sur peau de vélin d'Italie. Peignot dit que cet ouvrage est de *Mérard de Saint-Just* (1). (Voir *Livry Dulaure.*)

AMIS (Chantier des). Société philantropique établie à Valenciennes. Nous possédons un des billets de convocations de cette société :

Forêt de Valenciennes.—Chantier des Amis philantropes.— Le 16 *Janvier* 1812.— *M. B. C.— Trouvez-vous au Chantier Dimanche prochain, au point du jour* (11 *heures du matin), pour y mettre la Cognée à l'Arbre et célébrer la grande Fête.*

A l'avant.....

AMIS DU RÉVEIL DE LA NATURE (Société des). 1804-1812. Il s'est formé plusieurs sociétés qui avaient pour but de fêter le mois de mai et le retour du printemps; ces associations prirent le nom de *Sociétés du Vert;* tous les membres devaient, pendant la durée du mois de mai, porter toujours sur leur personne une feuille ou une branche verte fraîche de la journée. Tout sociétaire pris sans vert, par un autre, était mis à l'amende; le montant des amendes du mois de mai servait à un pique-nique que toute la société faisait dans un des premiers jours de juin. C'est cette espèce de jeu, déjà ancien et organisé ordinairement parmi des jeunes gens des deux sexes, qui a donné naissance à l'expreſſion proverbiale, *Je vous prends sans vert*, pour dire : *Je vous surprends sans défense.*

C'est vraisemblablement au milieu de ces récréations printanières que fut fondée, en 1804, la *Société des Amis du Réveil de la nature*, dont le but était de célébrer le *renouveau*, en se réunissant tous les ans dans un des beaux jours du joli mois de

(1). Mérard Saint-Just, assez bon homme, était vraiment une sorte de niais en littérature. Sans cesse occupé de petits romans, de petites poésies et à faire de petites éditions tirées à fort petit nombre, il ne se reposa que quand des revers de fortune le forcèrent à mettre fin à cette continuelle élaboration, sans cela le recueil de ses œuvres formerait peut-être 60 à 80 volumes in-18, chacun de trois à quatre feuilles. (Renouard, *Catalogue*, tom. III, p. 52).

mai, à la campagne, aux environs de Paris. Cette réunion formait une société de plaisir, dont la devise était *amitié*, *gaîté, décence;* mais elle avait emprunté quelques-unes des formes maçonniques, et affectionnait certains mots tirés des productions de la nature qu'elle appliquait, par convention, aux travaux de ses membres: ainsi, des ouvrages en vers ou en prose s'appelaient des *écorces,* la ville de Paris était *la vallée de Paris*, etc., etc. Cette société a duré de 1804 à 1812. M. Lerouge, qui possédait la plus vaste collection connue de pièces fur la maçonnerie et les sociétés secrètes, avait réuni, sur celle des *Amis du Réveil de la nature*, trois brochures in-8, imprimées en 1804-1806-1812, et un recueil manuscrit in-4 des procès-verbaux des séances, tableaux, diplômes, chansons, etc. de cette association printanière (1). Nous possédons des couplets imprimés adressés à tous les *amis* formant la *Société du Réveil de la nature*, le jeudi 29 mai 1806, signés par un Sieur *Villette;* c'est une espèce de pot-pourri dont le sujet est le mot: *Ah!* l'auteur annonce que ce monosyllabe.....

« ..... sera chez de vrais amis,
« *Par le plaisir tous réunis,*
« Le petit mot pour rire. »

Ce qui donne à entendre que cette réunion était plutôt une société de plaisir destinée à chanter et fêter les beaux jours à la suite des mois brumeux de l'hiver, qu'une association sérieuse et grave.

En 1812, le secrétaire-général de cet ordre se nommait Mercadier. On trouve des renseignements et des détails curieux sur l'organisation de cette institution particulière dans le livre intitulé: *Tableau historique et chronologique des fêtes célébrées par la Société des Amis du Réveil de la nature*, *depuis son origine en* 1804, *jusques et compris* 1811, *formant huit années.*

(1) *Catalogue de livres imprimés et manuscrits sur la franc-maçonnerie et les sociétés secrètes*, provenant du cabinet de feu M. *Lerouge. Paris, Leblanc*, 1834, in-8, nos 325 et 326.

On y a joint les écorces, soit en vers, soit en prose, offertes par plusieurs membres de la Société à chaque séance, ainsi qu'une nouvelle édition des statuts et réglements de la Société. Vallée de *Paris*, *Poulet*, 1812, in-8, 68 pages.

Depuis 1812, ces amis du primevère n'ont plus fait parler d'eux.

AMOUR (COURS D'). — Nous nous bornerons à quelques indications relatives à cette institution singulière du moyen-âge.

Le pape Innocent VI, à Avignon, fit assister les comtes de Vintimille et de Tende à une séance d'une cour d'amour dont ils furent fort émerveillés (2e moitié du XIVe siècle).

Le ms. n° 626, *Bibl. nationale* renferme des détails curieux sur une célèbre cour d'amour qui exista à la cour de Charles VI, les femmes n'y siégeaient pas.

Le Roi était président souverain de la cour.

La première classe des membres, celle des *messires*, titre assez vague que l'on donnait à la noblesse depuis le chevalier jusqu'au prince du sang,

2e classe, *Grands veneurs de la cour.*
3e — Trésoriers des chartes et registres.
4e — Auditeurs.
5e — Chevaliers d'honneur, conseillers de la cour amoureux.
6e — *Chevaliers trésoriers.*
7e — *Maîtres des requêtes.*
8e — Les trois présidents de l'ordre.
9e — Les secrétaires.
10e — Concierges des jardins et vergers amoureux.
11e — Et dernière. Celle des *veneurs.*

1400. — Une autre cour d'amour fondée sur l'*humilité et la fidélité et instituée en l'honneur des dames*, fut établie en 1400, à Paris, dans l'hôtel d'Artois, le jour de saint Valentin. Elle se composait.

1° Le prince de la cour d'amour, chef de l'ordre.

2° Trois *grands conservateurs*, savoir : Charles VI, Philippe, duc de Bourgogne et Louis, duc de Bourbon.

3° Plusieurs *conservateurs*.

4° 24 *Ministres de la cour*, chevaliers, écuyers et autres possédant la rhétorique et la poésie. Ils avaient la charge de présenter aux séances de la cour des ballades et autres pièces de poésie.

5° Plusieurs trésoriers des chartes, secrétaires, concierges, huissiers, etc.

Le président Rolland publia en 1787 (*Paris*, in-12), un volume intitulé : *Recherches sur les prérogatives des dames chez les Gaulois et les cours d'amour*. Ce livre est peu estimé ; il manque de critique (1). L'abbé Rive avait voulu aborder le même sujet, mais il n'a paru que les neuf premières feuilles de ses *Eclaircissements sur les cours d'amour*. M. Raynouard a consacré à cet objet des pages curieuses dans le second volume de son *Choix de poésies des troubadours* ; un érudit allemand qui s'est spécialement occupé de la littérature provençale, M. F. Diez, a publié un *Essai sur les cours d'amour*, que M. F. de Roisein a traduit en français (1843, in-8) (2). Signalons aussi un article inséré dans le *Foreign Quarterly Review*, publié par l'éditeur Cochrane : *The courts of love in the middle ages* (n° 2, juin 1835).

AMOUR (LA LÉGION D'). En 1806, M. Auguste Bardel, secrétaire de la Société littéraire et anacréontique de Grenoble, eut l'idée de créer un ordre, à l'instar de celui de la Légion-d'Honneur qui venait d'être fondé par Napoléon, sous le nom de *Légion d'Amour*. Cette légion devait former cinq cohortes sous les appellations de *Cythère*, *Lesbos*, *Amathonte*, *Gnide* et *Paphos*.

(1) Le titre de cet ouvrage m'a toujours paru plus attrayant que le tout. Ainsi s'exprime M. Leber. Il est rendu compte de ces *Recherches* dans l'*Année littéraire*, 1787, tome I, et dans le *Journal des Savants*, 1789, p. 141.

(2) Voir la notice insérée dans la *Revue de bibliographie analytique*, 1843, p. 41.

Cette imagination n'avait qu'un but, celui d'une flagornerie à Napoléon et à Joséphine.

L'auteur a jeté son plan qui n'a eu d'autre suite que celui d'amuser un moment les loisirs de la société littéraire et anacréontique de Grenoble, dans un petit poëme, intitulé : *Légion d'Amour*, et imprimé en 1806, à *Grenoble, chez J.-H. Peyronard*, in-8, de 6 pages.

ANACRÉON (Société d'). Il paraît qu'elle a existé de 1806 à 1816. Neuf pièces qui la concernent figurent au catalogue Lerouge, n° 318.

C'était une espèce de loge maçonnique et chantante.

ANANDRYNE (La secte). 1793.—Au plus fort de la Révolution française, lorsqu'il n'y avait plus de règles établies, il pût être permis d'insulter publiquement à la morale et à la pudeur. Ce fut alors qu'on imprima sous le titre de *la Nouvelle Sapho*, ou *Histoire de la Secte Anandryne*, publiée par la C. R.... (la citoyenne Raucourt), ornée de six figures. (*A Paris, de l'imprimerie de P.-F. Didot*, 1793, in-18, de 162 pages), l'histoire d'une prétendue société de femmes, présidée par Mademoiselle Raucourt, qui prenait le nom de *Secte Anandryne*, et qui avait ses statuts, ses assemblées et ses honteux mystères. Il fallait l'année 1793 pour voir mettre au grand jour un tel livre, où le cynisme le dispute à l'effronterie; tout ce qui y est libellé est dû à une imagination déréglée; le nom honorable de *Didot*, mis au bas du titre de cette production repoussante, est controuvé comme presque tout le reste.

Le texte de l'ouvrage imprimé en 1793, avait d'ailleurs été publié quelques années avant dans le dixième volume de l'*Espion Anglois*, et une édition antérieure avait paru en 1789 *en Grèce*, pet. in-8, 140 p. On connaît diverses réimpressions plus ou moins altérées de ce livre scandaleux. (V. la *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes et au mariage. Paris*, 1864, pag. 647.)

ANCRE (Ordre de l'). *Motifs de la création de l'Ordre de l'Ancre. Paris,* 1745, in-8, 8 pages.

ANES (Fête des). Vers 1230. Célébrée par les prêtres, elle ne le cède pas en extravagance aux fêtes des Fous. La fête des Anes était célébrée à Beauvais.

On fait choix de la plus belle femme de la ville, on la hisse sur un âne richement harnaché; dans cet état, suivie de l'Evêque et du clergé, elle marche processionnellement depuis la cathédrale jusqu'à l'église Saint-Etienne, entre dans le sanctuaire, se place près de l'autel, et la messe commence. Tout ce que le chœur chante se termine par cet élégant refrain: *Hihan, hihan.* La prose, demi-latine, demi-romane, expliquait les bonnes qualités de l'animal. Chaque strophe finissait par cette agréable invitation:

Hez sir âne ça chantez
Belle bouche rechignez
Vous aurez du foin assez
Et de l'avoine à planté (en abondance).

On l'invitait à s'agenouiller dévotement, à oublier ses antécédents et à répéter sans cesse *amen, amen.*

Le prêtre, au lieu de dire: *Ite missa est*, chantait trois fois *hihan,* et le peuple répétait le même cri pour imiter les brayements de l'animal.

ANSPACH (Société dramatique d') *et de Triesdorf.* Cette société, qui florissait, à la fin du siècle dernier, était animée par la présence de Milady *Craven,* Anglaise, bas-bleu, connue par son voyage à Constantinople; par Madame *de Beaunoir*, auteur de *Fanfan et Colas*, et d'une foule de pièces, que son mari, dont le nom était plutôt *Robineau*, donna quelquefois comme étant de lui; et peut-être par le séjour à Anspach de Rosalie Levasseur, chanteuse de l'Opéra de Paris, mariée morganatiquement avec le comte de Mercy d'Argenteau, dernier ambassadeur d'Autriche en France, sous l'ancienne monarchie.

La société dramatique d'Anspach ne jouait qu'en français; c'é-

tait la langue des gens comme il faut et des hommes polis, et d'ailleurs l'émigration avait jeté dans la petite ville d'Anspach une grande quantité de familles nobles de France, qui, même au sein des alarmes, ne demandaient pas mieux que de se distraire par quelques divertissements honnêtes, qui leur rappelaient la patrie.

Il reste un recueil, fort rare en France, publié par *Asimont*, sur la compagnie dramatique qui nous occupe; il porte pour titre: *Nouveau Théâtre de la Société d'Anspach et de Triesdorf. Anspach, Messerer*, 1789-91, 2 vol. in-8.—Il contient la *Partie de chasse de Henri IV*, par *Collé*, avec prologues et scènes ajoutées par diverses personnes; *Nourjad*, com. en 3 a. pr. par lady *Craven; Nourjad et Fatmé, prisonniers*, bal. 2 a. mêl. d'ariettes, par la même; *Repentir des vœux*, bal. av. ar., par la même; *Fanfan et Colas*, par Madame *de Beaunoir; le Déguisement*, com. 5 a. pr. trad. de *Cibber*, par lady *Craven; la Folie, ou quel conte!* op. com. 2 a. p., par la comtesse d'A... (d'*Ahlefeld*); et *Abdoul*, com. 3 a. pr., par lady *Craven*. — Le 3e vol., qui devait contenir *le Prince Lutin*, n'a jamais paru. On le voit, Lady Craven était pour beaucoup dans la composition des pièces de ce théâtre; ce n'était pas tout encore, elle le dirigeait et elle y figurait au moins autant comme actrice que comme auteur.

ANTI-FAÇONNIERS (Coterie des). 1716-1719. — Laurent Bordelon, docteur de Sorbonne et auteur dramatique, (deux qualités qu'on trouverait rarement réunies), au milieu d'une masse de livres, qui souvent n'ont de piquant que le titre, nous a laissé un opuscule peu commun, intitulé: *La Coterie des Anti-Façonniers* établie dans L. C. J. D. B. L. S. *Relation où l'on traite de l'établissement de cette coterie. Paris*, 1716, in-12 (1). Dans ce livre, l'auteur traite d'une société particulière qui s'était formée à l'instar des coteries anglaises dont Addisson avait parlé dans son *Spectateur*. Soit que la coterie des *Anti-*

(1) Seconde édition même date. *Amsterdam, aux dépens de la Compagnie*, pet. in-12.

Façonniers ait réellement existé en France, soit qu'elle n'ait pris naissance que dans l'imagination assez active de l'abbé Bordelon, nous devons dire quels étaient son but & sa composition.

La coterie des *Anti-Façonniers* dont il s'agit ici, était formée de vingt personnes absolument ennemies des cérémonies et des façons, qui, étant ensemble, ne se contraignaient en rien, disant et faisant tout ce que bon leur semblait sans pourtant contrevenir aux règles de la bienséance, ni blesser les lois de la décence. La sincérité régnait souverainement parmi les *Anti-Façonniers*, et tout cérémonial était banni dans leurs rapports réciproques et dans leurs entretiens. Les membres de la société s'assemblent une fois par mois à certain jour fixé d'avance ; ils entrent, s'abordent, se quittent et sortent sans rien exiger de personne et sans que personne exige rien d'eux. Ils bannissent toutes ces précautions gênantes, tous ces ménagements onéreux, toutes ces tirades de compliments qui font la base des entretiens de salon & qui sont non-seulement autorisés, mais même exigés par l'usage. On devait même aller plus loin dans cette société, et la franchise était poussée à l'extrême. On se disait des vérités les uns aux autres, et l'on ne s'en fâchait pas ; au contraire, on s'en divertissait comme d'un spectacle qu'on se donnait réciproquement, et dans lequel tous devenaient tour à tour également acteurs et spectateurs.

Le lieu où s'assemblaient les *Anti-Façonniers* était d'une forme particulière. Il avait presque la forme d'une boule, et comme il ne comportait pas une grande étendue et que ses fondements ne se trouvaient fixés au ferme, on pouvait le transporter à peu-près aussi aisément qu'une tente; aussi le changeait-on souvent de place, ce qui apportait une grande variété et une grande distraction dans les réunions.

Les membres de la société n'ayant pas de compliments ni de politesses à se faire, pouvaient disposer de tout leur temps. Ils parlaient, ou du moins ils étaient disposés à parler de tout. On y racontait des nouvelles, des contes, des histoires, des faits intéressants; on y lisait des ouvrages, on s'y mêlait de critique, on

s'y entretenait de livres, de divertissements ou des pièces de spectacles qui venaient de paraître; enfin on y jouait à de certains jeux d'esprit imaginés et créés à l'usage de la société. Toutes ces occupations avaient leur tour et prenaient place selon les occasions qui se présentaient, et selon l'humeur où l'on se trouvait.

Nous avons dit que les *Anti-Façonniers* étaient au nombre de vingt; s'il faut en croire Bordelon, ces personnages se composaient de dix-sept hommes et de trois dames qui avaient consenti à la suppression des compliments et des politesses

« Il en *fut* jusqu'à trois que l'on *pouvait* compter. »

Dans ces trois merveilles, il y avait une demoiselle, une femme mariée et une veuve prude. Les noms de *Flamette, Polimine* & *Grimiane* furent substitués à leurs véritables noms en entrant dans la coterie. Voici ceux par lesquels on désignait les dix-sept autres sociétaires, ainsi que leurs qualités : *Dodunet*, abbé prédicateur ; *Martéole*, religieux ; *Sapion*, homme de robe ; *Ripatrope*, médecin-chirurgien-apothicaire; *Ponderode*, marchand; *Fureton*, musicien ; *Paristan*, comédien ; *Fracastin*, homme de guerre ; *Nofaine*, homme de cour; *Pipatou*, homme de lettres ; *Grobisot*, financier; *Viantor*, voyageur; *Didorbec*, libraire; *Cardebatte*, joueur ; *Scandide*, poète; *Pianlair*, danseur, et *Lupinade*, grand rieur et grand polisson.

La Coterie des Anti-Façonniers, de Bordelon, obtint une troisième édition, sans nom d'auteur comme la première. *A Bruxelles, chez Nicolas Stehimberk*, M. DCC. XIX, pet. in-12, de 152 pp., titre rouge et noir. Il parut onze ans avant la mort de l'auteur, décédé chez le président Nubert, dont il avait été précepteur. Si le sujet du livre est tout d'imagination, comme cela est vraisemblable, il pouvait être plus piquant, et, dans tous les cas, mieux écrit; c'est là un de ces ouvrages qui faisaient dire naïvement à Bordelon : — « Je sais que je suis un mauvais auteur, mais du moins je suis honnête homme, » et il l'était en effet. Une autre fois, il disait tout aussi franchement : « que ses ouvrages étaient ses péchés mortels » — dont le public fait péni-

tence,» ajouta sur-le-champ un *Anti-Façonnier*. Dans ce sens, Bordelon en a commis un grand nombre: celui-ci, au reste, ne serait qu'un péché véniel qui ne doit pas peser sur la mémoire ni sur la réputation de l'auteur.

S'il n'est pas vrai que la coterie des *Anti-Façonniers* ait existé au commencement du XVIIIe siècle, cent ans plus tard on révélait tout bas à Paris l'existence secrète d'une société dégoutante, qui, sous un nom ignoble, avait poussé jusqu'aux bornes les plus extrêmes le sans-façon et le cynisme. Tirons un voile sur une association qui n'aurait jamais dû se former dans le pays qu'on veut bien citer comme celui de la politesse et de la courtoisie.

APHRODITES (Ordre des). Il se forma à Paris, pendant la corruption du siècle de Louis XV, des sociétés secrètes dont les membres voulaient couvrir leurs débauches d'un voile spécieux, en empruntant les formes de la franc-maçonnerie. Tel fut l'*Ordre des Aphrodites* sur lequel on a peu de notions. (Dulaure. *Hist. de Paris,* tom. 5, p. 277.)

C'était un ordre galant dont le nom tiré de celui de Vénus indique assez le but et les travaux.

Il existe un ouvrage fort libre attribué à Andrea de Nerciat (1) imprimé avec la date de 1793, en 4 volumes petit in-8, avec des gravures dues à un burin habile. Ce livre intitulé les *Aphrodites* est le tableau des scènes qui se passaient dans les réunions de l'ordre, il offre une narration entremêlée de nombreux dialogues; il est devenu très-rare; on prétend qu'on n'en connaissait que trois exemplaires en France et en Angleterre, mais en 1864, il en a été fait à Bruxelles, dit-on, deux réimpressions simultanées; l'une portant la rubrique de Bâle, Steuben frères, est indiquée comme tirée à 200 exemplaires. Elle forme 2 volumes in-12.

(1) Dans un autre de ses romans, Nerciat fait allusion à une société de débauchés des deux sexes, et sans nommer les Aphrodites, il semble les indiquer.

L'ouvrage est divisé en huit parties, et chacune se compose de quatre fragments.

On y lit ce qui suit : « L'ordre ou la fraternité des Aphrodites, aussi nommés Morosophes, se forma dès la régence du fameux Philippe d'Orléans, tout ensemble homme d'état et homme de plaisir. Soit qu'un inviolable secret eut constamment garanti les anciens Aphrodites de l'animadversion de l'autorité publique (si sévère, comme on sait, contre le libertinage porté à certains excès), soit que dans le nombre de ces associés, il y en eut d'assez puissants pour rendre vaine la rigueur des lois qui aurait pu les disperser et les punir, jamais avant la révolution, la société n'avait souffert d'échec de quelque conséquence, mais cet événement a frappé les trois-quarts des frères et sœurs ; les plus solides colonnes de l'ordre ont été brisées ; le local même qui était dans Paris a été abandonné. »

« Des débris de l'ancienne institution s'est formée celle dont ces feuilles donneront une idée. »

Des détails sont indiqués en note sur les formulaires, sur l'organisation hiérarchique de la société. Ces détails ont-ils quelque chose de réel ou bien sont-ils le fruit de l'imagination égarée de Nerciat ? C'est ce qu'il est impossible de dire aujourd'hui.

Nul doute d'ailleurs que parfois des personnages contemporains n'aient été signalés.

Il est question, dès le début de l'ouvrage, d'un salon qui existe chez la marquise de ... et une note ajoute : « Femme fort « célèbre que les deux sexes déchirent également. Qui peut ju- « ger sans passion cette Sapho moderne ne peut s'empêcher de « l'admirer et de l'aimer, et s'étonne de lui voir concilier de la « manière la plus naturelle les goûts et les habitudes de la femme « à la fois la plus légère et la plus réfléchie, la plus frivole et la « plus essentielle, la plus capricieuse en fait de plaisir et la plus « invariable en fait de sentiment. »

MM. de Goncourt, dans leur livre intitulé : *La Femme au XVIIIe siècle*, s'expriment en ces termes : « Jaloux de leurs grands « mystères et de leurs grands serments qu'ils ne révèlent point

« aux affiliés pratiquant, changeant de local et dispersant sou-
« vent la société pour l'épurer, les Aphrodites qui baptisent les
« hommes avec des noms de l'ordre minéral, et les femmes avec
« des noms de l'ordre végétal, disparaissent avec leur secret pres-
« que tout entier (1). »

ARAIGNÉE (Confrairie de l'). Elle s'établit au Mans au XIIIe siècle; l'insecte hideux devint le principe d'une dévotion toute particulière, et sur la foi d'une légende alors fort répandue, son nom fut associé à celui du Saint-Sacrement. Les Manceaux regardaient cette congrégation comme un témoignage véritable de leur haute piété; ils en obtinrent la confirmation en 1610. Voir Thiers, *Traité des superstitions*, t. IV, p. 15.

ARANJUEZ (Société dramatique du palais d'). En 1622, le roi Philippe IV qui, né le 8 avril 1605, n'était pour ainsi dire qu'un enfant quoiqu'il eut succédé au trône dès l'année précédente, s'amusait des plaisirs du théâtre dans le palais d'Aranjuez sur les bords du Tage. Il avait été fiancé dès l'âge de 7 ans, en 1612, à Elisabeth de France, fille de Henri IV et sœur de Louis XIII; ces deux enfants souverains devaient donc regarder les jeux de la scène comme des divertissements très-piquants. Le comte d'Olivarès, premier ministre, leur en permit la distraction; c'était le moyen d'occuper le prince-roi et de l'empêcher de s'adonner aux affaires de l'État.

Une troupe, entièrement composée de dames, s'organisa à la cour et donna des représentations sur le théâtre d'Aranjuez que Raphael Mengs décora long-temps après. Il mit au plafond du théâtre une allégorie du *Temps et du Plaisir*. Le 8 avril 1622, on y joua la *Famosa Comedia de la Gloria de Niquea, y descrip-*

(1) Masson parle dans ses *Mémoires secrets sur la Russie* d'une société peu édifiante qui existait à Moscou, sous le règne de Catherine II, surnommée *la Grande*. Cette société, qui prenait le nom de *Club physique*, fut l'objet des poursuites de l'autorité; plusieurs de ses membres subirent des châtiments corporels. Voir l'article *Ordre de la Félicité* pour une autre société qui subsistait à l'époque de Louis XV.

cion de Aranjuez, composée par *Don Juan de Tarsis*, comte de *Villamediana*, correo-mayor de S. M.—Les actrices étaient la Reine, l'infante Marie, qui épousa plus tard l'empereur Ferdinand III, et leurs dames.

Les Rôles furent ainsi distribués.

La déesse de la Beauté,	La Reine.
Niquea,	L'Infante.
Le fleuve du Tage,	Dona Margarita de Tabara.
Le mois d'avril,	D. Francisca de Tabara.
Le Temps,	D. Antonia de Acuna.
Amadis,	D. Isabel de Aragon.
Darinel, écuyer,	D. Maria de Salazar, de la chambre de la Reine.
Dante, pâtre du Tage,	D. Bernarda de Bilbao, de la chambre de l'infante.
La nuit,	Une négresse, bonne chanteuse au service de la Reine.
L'aurore,	D. Maria d'Aragon.
Quatre géants,	D. Léonor de Quiros. D. Lucia Ortiz. D. Francisca de Zarate. D. Inès de Zamora, de la chambre de la Reine.
Alvide, nymphe,	D. Antonia de Mendoza.
Lurcano,	D. Francisca de Tabara.
Arethuse, nymphe.	D. Maria de Guzman.

La pièce est en vers et paraît divisée en couplets qui ont dû être chantés; ces stances sont séparées par des indications en prose qui décrivent les jeux mimiques que les personnages ont dû faire, ou bien le sens des paroles qu'ils ont pu dire de leur crû pour remplir la pensée de l'auteur; la pièce se termine par un coup de théâtre et par des danses auxquelles prennent part tous les personnages.

Cette comédie extrêmement curieuse se trouve en tête des œu-

vres de Don Juan de Tarsis, recueillies par le licencié Denis Hipolyte de Los Vallos, et dédiées au comte de Lemos. Elles parurent pour la seconde fois à *Zaragoça, Juan de Lanaja y Quartanet*, aux dépens de Juan de Bonilla, 1634, in-4, de 332 pages. La *Comedia de la Gloria de Niquea* occupe les f° 1-46.

C'est ainsi que préludait à son règne qui devait coûter à l'Espagne le Portugal, la Catalogne, le Roussillon et une partie de l'Artois, le roi Philippe IV à qui Olivarès fit décerner le titre de *Grand* dès son avènement. Ce qui donne l'idée à des plaisants de lui donner pour devise un fossé avec ces mots : *Plus on lui ôte, plus il est grand.*

ARC. Des sociétés existent en Angleterre. Au moyen-âge et même au commencement du XVIIe siècle l'usage de l'arc y était en honneur. Roger Ascham, précepteur de la reine Elisabeth, publia en 1545 un volume intitulé : *Toxophilus*, qui eut du succès ; il fut imprimé en 1571 et en 1589, et il a reparu en 1788. Une analyse de cet écrit se trouve dans le *Retrospective Review*, t. IV, p. 76. Ascham était lui-même praticien consommé dans l'usage de l'arc ; il donne à cet égard des leçons fort savantes ; son livre a la forme d'un dialogue entre Toxophilus et Philologus ; le style naïf offre un charme tout particulier.

En France on retrouve des associations du même genre ; nous en parlerons à l'article *Arquebuse*, et il existe un livret devenu bien difficile à trouver aujourd'hui : *Almanach des Compagnies d'arc, arbalète et arquebuse, ou les Muses chevalières*, par M. Pelletier (*au Champ de Mars (Paris)*, 1789).

ARC, ARBALETE ET ARQUEBUSE *de la Ville de Paris* (COMPAGNIES D'). 1245-1789. — L'origine de la compagnie de l'Arc de Paris remonte à des temps très-anciens. « Les chevaliers de l'Arc étaient établis en l'honneur de sire Dieu et à sa « louange, de la benoite Vierge Marie, de Monseigneur Sainct-« Sébastien, de toute la céleste cour et compagnie du Paradis. « *Amen.* » Telle est la teneur du texte ancien de ses titres.

Les chevaliers de l'Arc reprirent régulièrement leurs exercices en 1748; en 1775, la compagnie reçut de M. le maréchal-duc de Biron, le port des armes à feu et un uniforme. Elle obtint le 1er avril 1780, du duc de Brissac, de nouveaux titres d'établissement, qui furent enregistrés au greffe du bureau de la ville, le 9 juin de la même année. Elle faisait partie du cortège de M. le gouverneur de Paris.

Ses armoiries consistaient en un arc et une flèche en sautoir sur un fond d'azur, l'écusson surmonté de son haume, avec drapeaux et trophées: au bas de l'écusson figure une croix de Saint-Sébastien, qui est celle de l'Ordre. Les chevaliers de l'Arc portaient cette croix suspendue par un cordon rouge bordé d'un liseré blanc.

En 1789, le duc de Luxembourg, pair de France, était *colonel de l'Arc*, & le comte de Rieux, *major honoraire*. A la même époque, M. Manuit tenait le sceptre comme *Roi de l'Arc*. C'est ainsi que l'on nommait celui des chevaliers, qui, par son adresse à tirer de l'arc, parvenait à abattre l'oiseau. Son règne durait un an, pendant lequel il jouissait des prérogatives attachées à la royauté. Si, au bout de l'année, dont le renouvellement avait lieu le plus souvent au mois de mai, il abattait une seconde fois l'oiseau, il n'était pas détrôné et maintenait sa royauté; enfin, si sans interruption, il abattait l'oiseau, en tirant à son tour, une troisième fois, on le nommait alors *Empereur*, et il jouissait, durant toute sa vie, des prérogatives que les Rois de France avaient bien voulu octroyer à la compagnie de l'Arc.

Le corps des chevaliers de l'Arc comprenait, en 1789, une compagnie de grenadiers, commandée par M. Mauraux, lieutenant, et une compagnie de chasseurs, sous le commandement de M. Pontus, capitaine. Ce corps comptait aussi des vétérans, un aumônier, qui était l'abbé Vavasseur, un chirurgien, un tambour-major et une musique. L'Hôtel de l'Arc, où se réunissaient les chevaliers, était rue Saint-Maur, paroisse Sainte-Marguerite.

L'origine de la création de la compagnie royale de l'Arque-

buse de Paris remonte à Saint-Louis, en l'an 1245 (1), confirmée par plusieurs de nos Rois et en dernier lieu par lettres-patentes de Louis XV, du mois d'avril 1730. Les brevets des chevaliers sont signés par le gouverneur de Paris, leur colonel; en 1789, c'était le duc de Brissac, pair de France. L'on comptait, comme lieutenant-colonel, M. *Guyot de Chenisot*, conseiller d'Etat; et en qualité de *Roi* et de capitaine commandant, M. Mané. L'aumônier était l'abbé Mahieu de Saint-Just.

Lors des heureux évènements, les chevaliers de l'Arquebuse avaient le droit d'envoyer douze députés pour complimenter le Roi et lui demander un prix à tirer en réjouissance de ce fait. En outre, le dimanche le plus près de la Saint-Laurent (11 août), le corps de la ville de Paris apportait à la compagnie trois prix que l'on tirait en sa présence. Le premier consistait en une médaille d'argent du poids d'un marc, aux armes de la ville d'un côté, et de l'autre, chargée de cette devise entourée de branches de lauriers: *Equitum scopetario victori primum prœmium Urbs præbet* (premier prix offert par la ville de Paris au vainqueur des chevaliers de l'Arquebuse). Les deux autres prix étaient des médailles semblables, mais d'une valeur de moitié moins.

L'uniforme de la compagnie était d'écarlate galonné d'or, avec parements et revers de velours bleu de ciel, doublure blanche, boutons d'or, avec arquebuse et arbalète en sautoir surmontées d'une couronne. Les armes se composaient de trois écussons: à droite, celui de la ville; à gauche celui de la compagnie portant une arquebuse et une arbalète sur un champ d'argent, avec chef d'azur chargé de trois fleurs-de-lys d'or; en tête, les armes du Roi couronnées par Minerve, et cette devise: *Per tela, per ignes* (par la flèche, par le feu).

L'hôtel de la compagnie se trouvait situé rue de la Roquette,

(1) On peut trouver extraordinaire de voir remonter à 1245, longtemps avant l'invention de la poudre, la création d'une compagnie d'*Arquebusiers;* mais nous pensons qu'il s'agissait d'abord d'*Arbalétriers*, qui échangèrent plus tard leur arme contre l'arquebuse lorsque celle-ci eut été inventée.

faubourg Saint-Antoine. Le terrain lui avait été donné par lettres-patentes de Louis XIV, du mois de décembre 1684, en échange d'un autre que les chevaliers occupaient près le moulin d'ardoise, et qui fut pris lors de la continuation des boulevards parisiens.

Dans les cas urgents, les compagnies dont nous venons de parler, étaient mandées par le gouverneur de Paris pour prendre les armes et faire le service comme troupes réglées.

Tous ces détails ne nous seraient point parvenus aussi complets, si les compagnies parisiennes n'avaient pas trouvé, au siècle dernier leur Homère ou leur Tyrtée dans la personne de M. Pelletier, de l'ancienne Académie Royale d'écriture, chevalier de l'Arc de la ville de Paris, lequel fit paraître en l'honneur de ses camarades, et pour la plus grande gloire de l'Ordre, un livret coquet intitulé : *Almanach des Compagnies d'Arc, Arbalète et arquebuse, ou les Muses chevalières pour l'année* 1789. *Au champ de mars*, et se trouve à *Paris*, *chez l'auteur*, rue et hôtel de l'Oursine. 1789, pet. in-12, de 137 pages, dédié au *Cardinal de Bernis*, ambassadeur de France à Rome, abbé de St.-Médard de Soissons, en cette qualité Grand-Maître et Juge-Souverain de tous les jeux d'Arc du royaume, avec cette épitaphe :

« Je chante d'Apollon les combats et la gloire,
« De l'hymen et d'amour, je chante aussi les lois.
« Je chante une valeur dont l'ancienne mémoire,
« Retrace à tous les yeux notre amour pour nos Rois. »

P. (*Pelletier*).

D'après l'esprit monarchique qui dirigeait l'auteur de ce livre, nous devons supposer que cet almanach n'a pas été continué après sa première année. Nous possédons l'exemplaire même de dédicace offert au cardinal de Bernis, relié en maroquin rouge, doré sur tranche, avec ses armoiries frappées en or sur les plats.

A la suite de détails historiques sur les chevaliers de l'Arc, etc., ce mince volume contient, page 65-131, de petites pièces de

poésie légère, sous le titre de : *Les Muses chevalières, ou Chants joyeux pour des assemblées de famille ou de sociétés amusantes.* Ces chants, qui sont presque tous signés P. (*Pelletier*), ont peu servi; la Révolution française est venue y mettre bon ordre.

Il y eut aussi un *Journal de la Compagnie des citoyens Arquebusiers royaux de la ville de Paris, sur la Révolution actuelle. Paris, chez Ricart,* chancelier de la compagnie, 1789, in-4, 54 pp. (*impr. de Baudoin*). Ce journal commença le 14 *Juillet* 1789, jour mémorable, et ne dépassa pas le mois de septembre suivant.

Nous pourrions aussi citer quelques pièces curieuses et bouffonnes imprimées sur les compagnies d'Arc et d'Arquebuse des villes de province. Telles sont les descriptions des joûtes et fêtes données par les arquebusiers, et publiées sous ce titre: *Mémoires de ce qui s'est passé à Creil, en Beauvoisis, pendant le séjour de M. le Prince,* 1615, in-8. — Puis la *Lettre de M. Bricarstif Aldermanfurt, à M. Erfriderigelpot, touchant les grands prix* (de l'Arquebuse) *de Châlons-sur-Saône, suivie de l'histoire du double Osca du jeu de l'Arquebuse de Cassein Bro.* Dijon, 1700, in-8. — Puis encore : *Chevaliers de l'Arc de Montpellier.* Janvier, 1730, in-8. — Et enfin: *Recueil des chartes de création et confirmation des Colonels, Officiers, Arbalestriers, Archers, Arquebusiers et Fusiliers de la ville de Paris,* par *Hay. Paris, G. Desprez,* 1770, in-4, fig. — *Recueil de pièces concernant le prix général de l'Arquebuse royale de France,* rendu par la ville de Saint-Quentin, en sept. 1774. *Saint-Quentin, Haictoy,* 1774, in-12 — et un autre recueil de pièces concernant le prix rendu par les chevaliers de l'Arquebuse de Meaux, en sept. 1778. *Meaux, au Café de le Blocteur,* 1778, in-12. On y trouve entr'autres détails curieux, l'énumération de toutes les compagnies, leurs bannières, les dictons et les devises des villes qui les envoyaient, et aussi force joyeux couplets qui n'ont peut-être pas un grand mérite poétique, mais qui ne manquent ni de bonhomie, ni d'entrain. Il y eut même une jolie *eau-forte* du temps, par *Collin,* représentant la *Mar-*

che observée à la Montre des Chevaliers de l'Arquebuse de toutes les villes, venus au prix général faict à Reims, le 15 juin 1687, gr. in-fol. en travers.

On ne saurait croire quels noms singuliers reçurent et adoptèrent les compagnies d'Arquebuses des provinces de France, qui étaient toutes des sociétés de plaisirs et d'adresse. Une grande quantité d'entr'elles s'assemblèrent le 11 septembre 1754, à Châlons-sur-Marne, pour le *prix général* que leur *rendaient* les chevaliers de l'Arquebuse de cette ville. On peut lire dans un mémoire, en forme de lettre, imprimé à Châlons, et dans les *annonces, affiches et avis divers,* pour l'année 1754, nos 41 et 42, la description de cette solennité, avec les noms de toutes les compagnies qui y assistèrent, le détail de leurs uniformes, et leurs surnoms, presque tous tirés d'une industrie, d'un penchant, d'un goût, d'une infirmité, ou d'une habitude locale. Les Arquebusiers de Reims avaient pour sobriquet, les *Mangeurs de pain d'épice ;* ceux de Coulommiers en Brie, les *Mangeurs de Dagourmiaux ;* ceux de Magny, les *Foireux ;* ceux de Charleville, les *Brûleurs de noir ;* ceux de Saint-Dizier, les *Brayars;* ceux d'Avise, près Cramant, les *Goailleurs ;* ceux de Meulan-sur-Seine, les *Hiboux ;* ceux de Rosay, en Brie, les *Mangeurs de soupe chaude ;* ceux de Mantes, les *Chiens ;* ceux de Crécy, en Brie, les *Rogneurs de morue ;* ceux de Rethel, les *Mangeurs de Gaudichons ;* ceux de Meaux, les *Chats ;* ceux de Montdidier, les *Promeneurs;* ceux du Mesnil, les *Buveurs ;* ceux de Soissons, les *Beyeurs ;* ceux de La Fère en Tardenois, les *Brûleurs de fer;* et ceux de Villenauxe, les J... F..... (*Jani-clunes*).

ARCADES (Académie des) *à Rome.* Académie sérieuse et littéraire, mais sous une forme assez bizarre puisque chaque membre était inscrit sous un surnom arcadien. Les femmes y étaient reçues.

Cette Société, une des plus célèbres de l'Italie, fut fondée à Rome en 1690 par plusieurs littérateurs et entre autres *Crescimbeni et Zappi.* La forme était celle d'une république entière-

ment démocratique. L'objet de cette société était de purger la littérature italienne des absurdités et des extravagances qui la défiguraient depuis un siècle.

Les membres adoptèrent des noms de bergers de l'antiquité. Les armes de l'*Arcadie* se composaient de celles de Crescimbeni son fondateur et de la flûte pastorale de Pan.

Le 1er chef ou *Custode*, *Crescimbeni*, eut nom *Alphesibœus*. *Zappi* prit celui de *Tirsi Leucasio*.

La première sociétaire fut reçue sous le nom d'*Aglaura Sidonia*.

L'Arcadie, où les Arcadiens ou Arcades se réunirent d'abord fut le jardin du couvent de Saint-Pierre, *in Monterio;* peu de temps après on se transporta sur le mont Esquilin, dans le palais du duc de Paganica. En 1691, pour satisfaire le public qui recherchait ses séances, l'académie se plaça dans les jardins du palais qu'avait occupé Christine de Suède.

En 1699, le duc Salviati recueillit les Arcades dans ses jardins jusqu'à sa mort; le prince Justiniani les admit alors chez lui.

En 1707, François-Marie Ruspoli, prince de Cerveteri, les installa sur le mont Aventin, où il fit construire pour eux un édifice en forme d'amphithéâtre, mais le personnel devenant considérable, on les transféra, en 1693, dans les jardins du palais Farnèse, avec la permission de Ranuce II, duc de Parme, qui leur bâtit une sorte de théâtre rustique.

En 1725, le roi Jean V donna à l'académie un fond suffisant pour acheter un terrain afin d'y tenir désormais ses assemblées. L'Arcadie se fixa définitivement sur le mont Janicule où elle avait débuté. L'un de ses membres, architecte, y construisit pour les assemblées générales, un édifice ayant la forme d'un amphithéâtre.

En 1782, la comtesse Paolina Grismondi, poétesse fort zélée, était inscrite parmi les pastourelles de l'Arcadie sous le nom de *Lesbia Cidonia*.

Le célèbre Gravina, consulté sur le sens d'un des articles des statuts des Arcades, l'interprêta d'une manière que la majorité n'adopta point; il se retira avec une portion des Arcadiens et ils

prétendirent former l'*Arcadie nouvelle;* ce schisme littéraire enflamma Rome peut-être plus qu'un schisme religieux; le lieutenant de l'auditeur de la chambre apostolique fut chargé de juger cette grande affaire, et il était prêt de se prononcer, lorsque, grâces aux instances du cardinal Corsini, la minorité renonça à ses prétentions, abandonna son nom d'*Arcadie nouvelle,* et promit de ne s'assembler dorénavant que sous celui d'*Arcadie quirine.*

L'abbé Arnaud qui a donné une histoire des Arcades, termine ainsi sa notice: « Un philosophe comparait les Athéniens de « son temps à ces instruments de musique auxquels si on leur « ôte la *languette* (ce qu'on nomme communément *anche*), il « ne reste plus rien; il y a peu de membres de l'Arcadie à qui « cette comparaison ne puisse s'appliquer. »

Instituée pour épurer la poésie italienne, la société des Arcades manqua complètement son but. Elle avait des formes tout au moins bizarres et frisant la niaiserie; elle ne fit guère que perpétuer le goût des *concetti*, des bergeries et tant d'autres frivolités dont l'Italie s'éprit pendant longtemps. C'était à vrai dire un amusement bien innocent, mais qui n'avait rien de grave ni de sérieux.

ARC-EN-CIEL (Les chevaliers de l'), ou soldats d'antichambre, sobriquet des laquais, donné à cause de la variété de couleurs des livrées et des galons.

ARGOTIERS (Ordre des). Un roi de France ayant établi des foires à Niort, à Fontenay et autres lieux du Poitou, il paraît que plusieurs personnes, qui n'étaient point dans le commerce de la mercerie, voulurent se mêler de ce négoce au grand détriment des anciens marchands. Alors les vieux merciers s'assemblèrent, et, voulant remédier, à cette mixtion des modernes, ordonnèrent que ceux qui voudraient à l'avenir être merciers, se feraient recevoir par les marchands émérites. Puis, ils inventèrent un certain langage pour conférer entr'eux et se reconnaître, ainsi que diverses cérémonies qui devaient être suivies par les

professeurs de la mercerie. Ils nommèrent les petits Marcelots, Pêchons, et les autres Melotiers-Hure. Il arriva que plusieurs merciers firent de mauvaises affaires et mangèrent ou plutôt burent leurs balles, ce qui ne les empêcha pas de fréquenter les foires où ils hantèrent une grande quantité de pauvres gueux auxquels ils apprirent leur langage et leurs cérémonies, en échange probablement des tours d passe-passe que les gueux leur montrèrent. Cet enseignement mutuel produisit l'*Ordre des Argotiers* qui s'est étendu ensuite à beaucoup de provinces et qui s'est perpétué par tradition, jusqu'à nos jours, à travers bien des vicissitudes, depuis le poète *Villon* jusqu'à *Vidocq*, chef de la police de sûreté.

L'*Ordre* ou *hiérarchie de l'Argot* commença par se donner un chef ou général qui prit le nom de *Grand Coësre ;* quelques-uns l'appelèrent le *Roi de Tunes* (1), mais ce fut par erreur et seulement comme souvenir d'un certain grand Coësre, portant le sobriquet de *Roi de Tunis*, qui se faisait traîner dans une petite voiture menée par deux chiens, et qui eut une fin bien malheureuse dans la ville de Bordeaux, car il y périt de la main du bourreau pour ses méfaits. Outre le grand Coësre, l'ordre comptait, dans chaque province, un lieutenant nommé *Cagou* et des archi-suppôts de l'Argot qui étaient comme les lettrés de la compagnie.

Jadis, les Argotiers tenaient annuellement leurs États-Généraux près la ville de Fontenay-le-Comte ; puis ils les transférèrent en Languedoc parce que le bon Gouverneur de cette province, Anne de Montmorency, faisait de grands avantages à tous les gueux qui se confessaient, communiaient et priaient Dieu pour lui le jour du Jeudi-Saint.

Les Argotiers étaient tenus de garder le secret des affaires de l'ordre. Ils étaient admis dans la compagnie à la suite de quelques cérémonies bizarres et triviales. Les diverses branches de gueux affiliées à cet ordre infime, mais nombreux, se compo-

(1) Le mot *Tunes*, en argot, signifie *Bicêtre*.

saient des *Orphelins* (gens sans aveu); des *Marcandiers* (marchands qui se disent volés); des *Riflés* ou *Riffaudés* (quêteurs avec certificats vrais ou supposés); des *Millards* (besaciers); des *Malingreux* (porteurs de fausses plaies); des *Piètres* (béquillards); des *Sabaleux* (cataleptiques et convulsionistes); des *Callots* (tégneux vrais ou feints); des *Coquillards* (pèlerins); des *Hubins* (gens se disant mordus de loups ou chiens enragés, allant ou revenant de Saint-Hubert); des *Polissons* (maraudeurs); des *Francs-Mijoux* ou *Ecamens* (malades vrais ou supposés); des *Capons* (coupeurs de bourses); des *Courtaux de boutanches* (courtauts de boutiques); des *Convertis* (ceux qui feignent de changer de religion pour faire des dupes); et enfin des *Drilles* ou *Narquois* (soldats).

Ces détails sur une institution ancienne et populaire font consignés dans un livret qui parut pour la première fois, au commencement du XVIIIe siècle, sous ce titre: *Le Jargon ou langage de l'Argot réformé, comme il est à présent en usage parmi les bons pauvres. Tiré et recueilli des plus fameux Argotiers de ce temps composé par un Pilier de Boutanche, qui maquille en molanche en la vergne de Tours* (c'est-à-dire par un maître de boutique, qui trafique en laine en la ville de Tours). *Augmenté de nouveau, dans le dictionnaire, des mots les plus substantifs de l'Argot, outre les précédentes impressions, par l'auteur.* A *Rouen* (sans nom et sans date), rue Martainville, n° 128, pet. in-12, de 36 pages.— A *Troyes* (sans date), même format. La dernière édition que nous possédions est donnée comme étant *à l'usage des merciers, porte-balles et autres*, et composée *par M. B. H. D. S. Archi-Suppôt de l'Argot. Nouvelle édition corrigée et augmentée de tous les mots qui n'étaient point dans les précédentes édition. Epinal* (sans date), chez *Pellerin, impr.-libr.* in-12, de 48 pages.— Cette réimpression est mise dans un meilleur ordre: les mots sont strictement rangés alphabétiquement (1). Toutes ces éditions sont incorrec-

(1) Après un chapitre sur l'*Origine des Argotiers*, on trouve l'*Ordre en*

tement imprimées sur mauvais papier et avec de vilains caractères, dans le goût des livres de la *Bibliothèque bleue,* ce qui n'a pas empêché qu'un exemplaire de l'édition de *Troyes* (sans date), ne se vendit 24 fr. 50 c. à la vente Nodier, sous le n° 97.— La plus jolie édition de ce livre et la plus moderne est la réimpression qui en a été faite dans la collection des *Joyeusetez* de Téchener, tom. VII, 1831.

Charles Nodier, qui s'était occupé avec plaisir et sagacité de tous les jargons français, disait de l'*Argot* : « C'est une langue « généralement composée avec esprit, parce qu'elle a été faite, « pour une grande nécessité, par une classe d'hommes qui n'en « manquent pas. » Eugène Sue a procuré une certaine popularité, aux mots tirés de l'argot, par la publication en feuilletons des *Mystères de Paris,* et Victor Hugo n'a pas dédaigné d'y avoir recours dans plusieurs de ses productions (*Le dernier jour d'un condamné ; les Misérables*). Vidocq, ancien chef de la police de sûreté, qui était expert dans la matière, a donné l'argot moderne très-complet dans son livre intitulé : *Les Voleurs, physiologie de leurs mœurs et de leur langage, Paris*, 1837, 2 vol. in-8.— L'auteur cite des mots inconnus dans l'ancien argot qui lui-même en contient beaucoup négligés par Vidocq. A la fin de son tome second (pages 241-297) on rencontre, avec une traduction littérale, la plupart des pièces qui composent le petit livret que nous venons de citer, et surtout la constitution de la monarchie argotique et la tenue des Etats-Généraux de l'*Ordre des Argotiers*. Enfin, le livre fort rare intitulé : *Les Voleurs, les Mouchards et les pendus, Paris* (sans date et sans nom d'imprimeur), chez les marchands de nouveautés (vers 1830) in-8, de 331 pages, attribué à un M. *François,* de Mons, donne beaucoup de renseignements et répand quelque lumière sur la langue singulière de l'*Argot*.

hiérarchie de l'Argot, suivi du livre des *États-Généraux*, avec les articles accordés à ces *États*. Voir le curieux ouvrage de M. Charles Nisard. *Histoire des livres populaires*, tom. II, p. 381.

ARQUEBUSE (Les chevaliers de l') *à Cambrai.* — Un amateur distingué de curiosités et d'antiquités de la ville de Lille, M. *Gentil Descamps,* devint possesseur il y a peu de temps d'une sorte de décoration en argent, portant le nom de la ville de Cambrai et la date de 1786. Cette croix, surmontée d'une bélière, offre au centre, sur un écu au champ d'or, deux arquebuses en sautoir ; l'écu lui-même est brochant sur le double aigle impérial éployé, couronné, qui composa dès longtemps les armes de la cité cambrésienne. Cet objet curieux, soumis à la sagace érudition de M. Eugène Bouly, historien de Cambrai, fut expliqué de la manière suivante, dans une lettre très-intéressante, que nous empruntons à la Gazette de l'arrondissement de Cambrai.

A Monsieur A. L.

Mon cher ami,

La pièce en argent appartenant à M. Gentil, et qui m'a été montrée de votre part, n'est point une médaille : c'est ce que l'on appelait autrefois *une croix de Sainte-Barbe,* bien qu'elle n'ait pas la forme d'une croix. Elle ne porte pas à l'exergue, comme quelques personnes l'ont cru lire : *Paix de Cambrai,* 1586 ; la véritable inscription est celle-ci :

PRIX DE CAMBRAI, 1786.

Les armes qu'on voit au revers ne sont point des épées, mais des arquebuses croisées.

L'état un peu fruste de cette pièce explique les erreurs que l'on a commises.

Voici à ce sujet quelques détails généralement inconnus, qui sont cependant de nature à piquer la curiosité et qui vous prouveront l'exactitude de mes assertions.

Les arquebusiers de Cambrai étaient, vers le milieu du dix-huitième siècle, admirablement organisés sous le nom de *Compagnie royale des chevaliers de l'Arquebuse.* Ils étaient dans l'usage d'offrir, de temps à autre, de grands concours pour le tir à l'arquebuse, aux compagnies des provinces voisines. Ces fêtes

se donnaient avec magnificence et solennité. Celle qui eut lieu en 1786, et dont *la croix* en question est un souvenir, peut donner une idée de la manière dont nos pères faisaient les choses, dans ce temps que notre vanité place trop au-dessous du nôtre.

La compagnie royale de l'Arquebuse de Cambrai avait décidé qu'un *grand banquet provincial* serait offert à toutes les compagnies des quatre provinces unies de Champagne, de Brie, d'Ile-de-France et de Picardie. En conséquence, après en avoir obtenu l'agrément du roi, elle invita ces compagnies à se rendre à Cambrai le samedi 2 septembre 1786, vers cinq heures du soir, pour y tirer les prix pendant quatre jours. Les termes de cette invitation sont remarquables par la politesse, par la courtoisie qui les caractérisent.

Un nombre considérable d'arquebusiers répondirent à l'appel des Cambrésiens; en sorte qu'au jour et à l'heure indiqués, des corps nombreux et brillants arrivèrent dans notre ville. A mesure qu'ils se présentaient, un détachement de Cambrésiens les reconnaissait à la barrière et les conduisait, sur la grande place, à la *compagnie d'honneur* qui les attendait sous les armes.

De là, on les menait à l'hôtel qui leur était destiné.

Le lendemain, vers dix heures, toutes les compagnies réunies partirent de l'*hôtel de l'Arquebuse* pour se rendre à la métropole où fut chantée pour elles une messe du Saint-Esprit. Que voulez-vous? c'était une folie de nos pères de croire en Dieu, et de le placer au-dessus de toutes leurs solennités.

On nomma ensuite les juges-inspecteurs de la fête, à qui l'on distribua des *croix de Sainte-Barbe;* on en donna également à tous les officiers, qui faisaient de droit partie de cette grande commission. Mais les croix d'officiers étaient dorées en partie, pour les distinguer de celles des simples députés.

Le même jour, à cinq heures, toutes les compagnies, tambours et musique en tête, assistèrent au coup du roi, qui fut tiré à la butte, dans l'hôtel des Arquebusiers.

Enfin, le lundi 4 septembre, on ouvrit le tir sur quatre pan-

tons, en deux endroits; l'un sur l'Esplanade, l'autre, dans la ville, en un lieu que j'ignore.

Le même jour, à trois heures, il y eut *montre générale*, et l'on forma un grand cortége militaire qui porta dans les principales rues de Cambrai, le bouquet d'honneur et les deux grandes pyramides chargées des pièces d'argenterie offertes en prix. A leur retour, les compagnies trouvèrent un immense et riche couvert et d'abondants rafraîchissements.

Le soir, les cafés en plein vent, élégamment décorés, offraient aux promeneurs de l'Esplanade un lieu de repos et de cordiale hospitalité; des jeux de toutes espèces, des spectacles, étaient offerts au peuple, et une troupe de comédiens jouait dans le modeste théâtre de la ville.

Ces réjouissances durèrent pendant toute la fête. Enfin, le dernier jour, eut lieu la distribution des prix. On offrit le bouquet à la compagnie la plus capable; une épée d'honneur au meilleur tireur; puis les autres prix à chacun selon son adresse.

Or, il ne faudrait pas croire que les prix eussent consisté en quelques légères cuillers à café. Les quatre pantons avaient chacun vingt prix qui coûtaient en totalité 3,000 francs; ce qui fait, pour les quatre, une somme bien ronde de 12,000 francs; elle équivaut pour le moins à 24,000 francs de nos jours.

Afin que vous ne m'accusiez pas d'exagération, je vous donne ici la liste des prix d'un panton, les autres avaient exactement la même chose.

	PRIX		
1er Un plat à soupe de.	300 fr.	12e Ecuelle	120 fr.
2e Un plat à soupe de.	280	13e idem.	110
3e Paire de flambeaux.	260	14e idem.	100
4e idem.	240	15e 2 cuillers à ragoût.	90
5e Plat d'entrée	225	16e idem.	80
6e idem.	205	17e 2 cuillers et 2 fourc.	70
7e idem.	185	18e 2 cuillers à sucre.	60
8e Deux saladiers. . . .	165	19e Une fourchette . . .	50
9e idem.	150	20e Un gobelet à pied .	40
10e Pot à eau.	140		
11e idem.	130	TOTAL. . . .	3,000

En présence de tous ces détails, vous voyez, mon cher ami, qu'il ne peut plus y avoir le moindre doute à l'égard de la croix qui vous embarrassait. C'est une croix de Sainte-Barbe donnée à quelque officier (car elle est dorée en partie) à l'occasion de cette fête brillante, dont elle rappelle le souvenir ainsi que la date, 1786.

Que si vous me demandez d'où me viennent ces renseignements, je vous répondrai que je les ai trouvés dans ce tas de paperasses historiques, au milieu desquelles je vis, qui paraissent fort ridicules aux uns, qui font le bonheur des autres.

Agréez, etc.

ARQUEBUSE (Société de l') *à Pont-de-Vaux*. Nous empruntons à un ancien journal quelques détails sur cette association.

La maiſon qui appartient à la Société de l'Arquebuse, à Pont-de-Vaux, et qui est située sur le boulevard extérieur de cette ville, est mise en vente à la requête de l'un des sociétaires. C'est annoncer la dissolution définitive de cette chevalerie qui datait de près de cinq siècles, & à laquelle se rattachent dans la contrée des souvenirs qu'il ne faut pas du moins laisser périr.

Cives et milites, citoyens et soldats, telle était la devise inscrite sur une des faces du Croissant qui ornait l'étendard de la compagnie de l'*Arquebuse*, à Pont-de-Vaux; — *Hinc vires et tutela regni (nos arquebuses portent au royaume force et défense)*, ces mots étaient inscrits sur l'autre face.

Cette inscription qui nous paraît aujourd'hui un peu ambitieuse, n'était autrefois que le fidèle énoncé de l'origine et du but de cette association.

Toutes ces compagnies d'arquebusiers bourgeois, qui ne se réunissaient plus guères de notre temps qu'aux trop rares époques où l'accord des opinions ou des vanités locales permettait d'organiser en commun des exercices, des banquets, des tirs d'oiseau, presque toujours terminés par un bal, avaient eu une noble et utile origine; leur adresse fut plus d'une fois salutaire

à la patrie. Au moyen-âge, elles avaient débuté par l'arbalète, et s'étaient formées de l'élite des citoyens qui s'exerçaient à tirer adroitement pour la défense de leur ville; parfois même elles furent appelées à faire campagne avec les ducs et les rois; leurs exercices étaient les tournois de la bourgeoisie.—Duguesclin, qui devait devenir connétable, avait dans sa jeunesse remporté à Rennes le prix du *papegay* (c'était le nom qu'on donnait à l'oiseau peint en vert, pour cible, nom emprunté au mot espagnol *papagayo*, perroquet).

Frontière des Etats de Savoie, la ville de Pont-de-Vaux avait des l'année 1385 sa compagnie d'arbalétriers; on trouve dans les comptes de ce temps une dépense de 17 gros pour les frais de quinze arbalétriers envoyés au secours de la ville de St-Trivier et du châtelain du duc de Savoie attaqués par les gens de Cuisery. Spécialement chargés de veiller à la défense de leur cité, ces *citoyens-soldats* jouissaient de certains privilèges accordés surtout à l'adresse. — Leurs exercices avaient lieu presque toute l'année, le premier dimanche du mois; mais un jour était fixé pour la fête et le tir principal; à Pont-de-Vaux c'était le lundi de la Pentecôte: celui qui abattait l'oiseau recevait le *titre de Roi*, touchait deux florins sur les revenus de la ville et était exempté pour lui et sa famille de tout impôt personnel, taille ou prestation. On trouve la mention de ces priviléges dans les comptes de la ville alors rédigés en latin:

« *Iidem computantes liberaverunt Joanni Michel, moderno* « *regi balasteriorum, duos florenos, ex privilegio dato per il-* « *lustrissimum Dominum Ducem* (1). » — Les syndics y ajoutent l'exemption de huit gros auxquels Jean Michel, roi de l'arbalète, se trouvait imposé.... *Deducitur regi balasteriorum Joanni Michel, ex privilegio concesso, per octo grossos.*

Ces priviléges étaient communs aux arbalétriers de Bourg, suivant lettres patentes du duc de Savoie du 23 mars 1499, du

(1) Les mêmes comptables ont délivré deux florins à Jean Michel, dernier roi de l'arbalète, conformément au privilége octroyé par le duc.

duc Charles du 22 août 1511, et ils furent confirmés par Emmanuel-Philibert, le 18 août 1569.

A l'arbalète, après 1550, fut substituée l'arquebuse comme arme de guerre; puis l'arquebuse, arme trop lourde, qui a exigé longtemps deux hommes pour la porter, et qui se tirait appuyée sur une fourchette, fut à son tour remplacée par le fusil ou la carabine. Mais les usages et les priviléges qui s'étaient attachés à l'arbalète et à l'arquebuse ne disparurent pas avec elles.—Henri IV et Louis XIII, dans leurs lettres patentes de 1601 et de 1612, aimèrent à rappeler l'utile origine de ces compagnies et à accorder aussi à ces chevaliers des immunités.

Les compagnies de l'arquebuse autorisées par le roi avaient pour chef suprême, dans notre province, le prince de Condé qui nommait aux grades de capitaine, lieutenant, guidon et major, sur une liste triple de candidats désignés par l'élection.— Le chevalier qui abattait l'oiseau trois années de suite recevait, avec le titre d'Empereur, une médaille d'or des mains du prince, et il était exempt de toute espèce de charges personnelles.

Les chevaliers de l'arquebuse avaient un costume qui n'était pas sans élégance; leur habit était écarlate, avec parements noirs bordés en or, & boutons en or. — Les chevaliers de l'arc, leurs rivaux, moins élégants, avaient l'habit vert, avec parements jaunes et boutons en argent.

A diverses époques, les compagnies envoyaient des délégués à un tir commun, avec une solennité que rappelle le tir fédéral de la Suisse; mais suivant les habitudes françaises, le galant uniforme ne devait pas seulement briller au tir, mais au bal. Bourg, Mâcon, Châlon, Beaune, Villefranche, Lyon, reçurent ainsi plusieurs fois des arquebusiers ou archers de Pont-de-Vaux.— En 1636, la compagnie de Pont-de-Vaux, pour rendre les prix qu'elle avait remportés, organisa un tir auquel 39 villes députèrent des délégués; ce fut encore un tireur de Pont-de-Vaux qui obtint le premier prix. Chaque ville concourait par des allocations à l'éclat de ces fêtes, où les réceptions se faisaient avec une courtoisie cordiale, et que terminaient des bals empreints de

la galanterie chevaleresque. Cette solennité se renouvela en 1725.

La révolution, qui a supprimé les priviléges, a poursuivi l'esprit d'association sous toutes ses formes, même les plus inoffensives.

Les drapeaux des chevaliers de l'Arquebuse et de l'Arc furent brûlés en 1792 à Pont-de-Vaux, avec le portrait de l'amiral de Court, qui est né dans cette ville et qui est une de ses illustrations, et celui de M. Bertin, son dernier seigneur, qui en 1780 avait fait commencer le canal de Pont-de-Vaulx à la Saône. Rien ne trouva grâce devant la brutale et jalouse ignorance de cette funeste époque, même les associations dont l'esprit militaire contribua certainement à donner à la France douze généraux ou officiers supérieurs.

La maison de l'Arquebuse fut vendue ; mais après l'orage, les survivants, dont les cœurs conservaient ses souvenirs, reformèrent et rouvrirent leurs rangs ; par une cotisation spontanée, une maison nouvelle fut construite, et la compagnie put renouveler ses réunions, ses exercices, ses fêtes et proclamer son innocente royauté. Elle inscrivit même sur sa liste des noms illustres, entr'autres celui de l'enfant immortel de cette ville, le général Joubert.

Aujourd'hui ces exercices, qui étaient à la fois la joie de nos pères et leur orgueil, ont à peu près cessé. Trop honorés jadis peut-être, les jeux du corps et d'adresse sont maintenant trop négligés. Au lieu de Sociétés de l'Arquebuse et de l'Arc, on a des cercles: au lieu d'arbalètes et de fusils, des journaux, armes tour à tour innocentes ou meurtrières, suivant le temps ; on vide moins de coupes joyeuses; on fume plus de cigarres.—A chacun à décider, suivant ses goûts, s'il y a profit ou progrès.

Ajoutons aussi que la Société de l'Arquebuse à Dormans avait sur sa bannière l'image d'un coq, accompagnée des vers que nous allons transcrire :

Servons Bacchus, servons l'Amour,
Servons aussi mais tour à tour

Dans ce beau jour de fête,
Aussi vigilant que le coq,
A qui bientôt la poule est hoc,
En faisant sa
En faisant sa
En faisant sa conquête.

ASINIENNE (Académie). La nobilissima anzi asinissima Compagnia delli Briganti della Bastina, descritta da quattro imbastinati autori. *Vicenza, Her. Perin*, 1597, pet. in-4, fig. sur bois. (*Leber*, 2618.) (Tableau de l'académie Asinienne, avec les portraits des docteurs embâtés. On y remarque un hymne noté à la louange de l'Ane, qui rappelle le célèbre MSS. de Sens).

La Nobiltà dell'asino di Attaballipa dal Peru (Adriano Banchieri)... Dedicata alla sublime altezza la signora Torre delle Asinelli. *Venetia, Barezzo Barezzi*, 1599, 2 part. en 1 vol. pet. in-4, fig. sur bois. (*Leber*, 2619), préférable à la trad. française de 1606, in-8, sans fig. Ce vol. est inséparable du précédent.

On peut joindre à cet ouvrage celui-ci : *La Ciucceide*, o puro la reggia de li ciucce conzarvata, poemma di Nic. Lombardi. *Napoli, G. M. Porcelli*, 1783, in-12. — (*Libri*, 1733), poëme burlesque et satirique en patois napolitain. C'est le triomphe des *ânes* avec intervention de sorciers, etc.—Livre curieux et recherché des amateurs.

A Castelnaudary, on forma une *Société Asinienne* en forme de *Cour*, avec son Président et des Conseillers; on faisait le premier dimanche de carême, une procession qui passait dans toute la ville à dix heures du soir : chaque membre de la Cour tenait un flambeau, et l'étendard était porté par le plus jeune marié de la troupe. Le costume du président et des conseillers était l'habit de velours noir et un manteau de soie jaune. La Cour avait ses registres sur lesquels on inscrivait les procès-verbaux de ses séances, ainsi que la chanson de l'année.

ASINIENNE (Compagnie). Il existe un ouvrage italien qui mentionne cette société très-probablement imaginaire.

La nobilissima, anzi asinissima Compagnia de' Briganti della Bastina, con l'aggionta dell' eccellenza dell' Asino....., da Camillo Scaligeri della Fratta. Torino, Cavallerii, 1598, in-8.

Une traduction française de ce livret ne tarda pas à voir le jour : *La noblesse, excellence et antiquité de l'Asne, trad. de l'italien, du seigneur Attabalippa. Paris, Fr. Huby,* 1606 pet. in-8, 55 feuillets. Cette traduction, selon M. Leber, n'est qu'un corps sans âme, les planches n'ayant pas été copiées. Ce qu'on veut, avant tout, dans cette bouffonnerie, ce sont les figures qui complètent le texte italien, et particulièrement les frontispices de l'*Ane intronisé et du Triomphe de l'âne*, le premier gravé au burin, l'autre sur bois.

ASNAL (Academia d'). Memorias de la insigne Academia Asnal; por el doctor de Ballesteros. *En Bi-Tonto*, en la imprenta de Blas Anton. el âno 3193 de la era Asnal. Y se hallara en Boyona de Francia, pet. in-4, de 96 pp. fig. en bois.

Tome Ier et le seul qui ait paru de cette facétie. Il est très-rare.

ASNIÈRES (Académie d'). *Mémoires de l'académie d'Asnières. Ludere, non lædere. Neufchâtel* & *Paris*, 1783, 3 parties in-18. 1re partie, 156 pages; 2e et 3e parties, 288 pages, plus 6 folios de figures sur bois représentant des ânes.

C'est une facétie médiocrement spirituelle.

ATHÉNIENS (Société des voyageurs). En 1804, un homme d'Etat anglais, lord *Aberdeen*, institua la *Société des voyageurs Athéniens* dont on ne pouvait faire partie qu'après avoir fait le voyage de la Grêce. On remarquera que c'était l'époque où les Grecs et les Romains et l'étude de l'antiquité étaient le plus en faveur dans le monde savant.

AUCAT ROUTIS (Société de l'). Nous ignorons si cette société a réellement existé, nous ne la connaissons que d'après le témoignage d'un livre devenu peu commun, le *Chevalier bordelois, ou les Aventures du chevalier Membret. Amsterdam, P. Waguens*, 1711, in-12. Il y est dit (p. 309) qu'il existait à Bor-

deaux deux sociétés musicales ou académies; l'une se réunissait rue Sainte-Eulalie, l'autre rue Sainte-Catherine. Les plaisants de l'époque avaient surnommé la première l'*Académie de l'Escargot*, et ce sobriquet était la conséquence d'un déjeuner que ces Messieurs firent avec des limaçons. L'autre se nommait l'académie de l'*Aucat roustit*, mot gascon qui vint à la suite d'un repas que les membres firent avec des oies rôties. Le prétendu chevalier est admis dans la première de ces sociétés, et, à cet égard, il compose des pièces de vers (au-dessous du médiocre).

AUCHY (Académie de la Vicomtesse d') Cette *académie*, dont était *Boutard*, de Chartres, est mentionnée par Tallemant des Reaux (tome Ier, p. 325-340. de l'excellente édition donnée par M. Paulin Paris).

BABIN (La République de). Un Polonais nommé *Przonki* fonda, en 1548, dans le Palatinat de Lublin, une société joyeuse qui présentait une piquante parodie de la constitution de la république polonaise. Elle reçut le nom de la *République de Babin* du nom d'un simple village du palatinat de Lublin. D'Israëli, dans ses *Curiosites of litterature*, lui donne, on ne sait trop pourquoi le nom de *Republic of Baboonery* ; il y avait vu sans doute une république de singes. *Baboon* signifie singe dans la langue anglaise.

On trouve dans l'*Idée de la République de Pologne*, ms. de la bibl. royale de Paris, publié par Ed. Kurzweil, 1840, in-8 (p. 280 et suiv.), des renseignements sur cette singulière association où les formes politiques étaient tournées en plaisanterie sans cérémonie. Voici comme s'exprime l'historien anonyme de cette joyeuse république.

« Modelée sur la république de Pologne, celle de Babin avait

les mêmes charges et les mêmes dignités. On y voyait des palatins, des castellans, en un mot, des gens ornés de tous les différents titres qui sont en vogue dans la patrie du fondateur. Mais pour montrer qu'on avait sagement secoué le joug des préjugés nationaux, l'on admettait aussi les titres étrangers, quand quelqu'occasion valable l'exigeait. Les diètes étaient fréquentes, mais fort courtes, car elles n'avaient ordinairement qu'une séance. Aucune loi n'empêchait de les tenir dans divers endroits; néanmoins elles s'assemblaient la plupart du temps dans un village qui, pour cette raison, fut surnommé *Gelda* (1), terme slavon employé pour signifier un lieu où l'on babille constamment et à perte d'haleine. (*Gelda*, aujourd'hui désigne une *bourse*, un lieu de réunion des commerçants.)

« Dans ces sortes de diètes, on ne s'amusait pas à chercher la miraculeuse unanimité des suffrages; c'était la pluralité des voix qui décidait de tout. Les brigues et les manœuvres souterraines n'avaient point lieu, les sénateurs et les nonces ignoraient également la corruption ; ainsi, jamais de rupture, jamais d'issue infructueuse. On examinait les qualités des personnages les plus notables du pays, et, suivant le jugement qu'on portait sur leur compte, ils se trouvaient bientôt décorés d'une patente de telle ou telle charge dans la république de Babin.

« Quelqu'un montrait-il en même temps de l'ambition et du penchant à une vie molle et tranquille, sur-le-champ il devenait évêque. Celui qui parlait continuellement de sa valeur, sans en avoir donné des preuves, était fait *grand* ou *petit général*. D'autres parvenaient subitement au ministère pour prix de leurs dissertations politiques et de leurs vastes projets dressés sans la moindre connaissance des intérêts des princes. Enfin, chacun était traité souvent selon son goût, et toujours selon son mérite. Un festin accompagnait l'heureuse clôture de l'assemblée; et, comme on peut bien l'imaginer, il était de fondation qu'on y but à la santé des nouveaux dignitaires et qu'on chantât leurs louanges.

(1) La *Guelde*, chez les habitants de Dantzick, est une guinguette.

« Rien ne ressemble mieux à nos brevets du *Régiment de la Calotte* (1) que les patentes dont il s'agit. J'en ai vu d'assez bien tournées. Avec un petit badinage, la société en question donnait souvent des leçons frappantes touchant la distribution des grâces de la cour, car il arrivait quelquefois des changements prodigieux dans le sort d'un seigneur qui passait de la république de Pologne à la république de Babin. Par exemple, on y métamorphosait le primat intéressé en frère quêteur; le palatin pillard en archer des douanes; le général timide, en courrier, et le mauvais magistrat, en marchand.

« Un jour qu'on parlait de cet établissement en présence de Sigismond-Auguste, il demanda si on y avait aussi créé un *Roi*. Przonki lui dit gravement :— « A Dieu ne plaise, Sire, que nous « concevions jamais une semblable pensée du vivant de Votre « Majesté! Régnez heureusement sur nous comme sur la Po- « logne entière. » Quoique suivant les circonstances du temps, la réponse parut susceptible d'une interprétation maligne, Sigismond entendit raillerie et ne témoigna aucun mécontentement.

« Pendant plusieurs années, cette troupe d'observateurs badins fut le fléau des vices et du ridicule. On apercevait de tous côtés les fruits de leur plaisanterie; car la crainte d'être immolés à ses risées publiques produisait un changement heureux dans les mœurs et dans la conduite des petits et des grands. Enfin, la société tomba, ou par un effet des révolutions qui arrivèrent en Pologne sous les règnes suivants, ou bien faute de gens d'esprit qui pussent figurer convenablement dans de telles assemblées. Qoiqu'il en soit, l'histoire des derniers temps montre que le pays a quelque sujet de regretter cette perte. »

Un ouvrage assez piquant, intitulé: *Journée calotine, en deux dialogues. 1° Association de la république babinienne au régiment de la Calotte; 2° Oraison funèbre du général Aimon Ier. Amiropolis,* chez *Pantaléon de la lune,* imprimeur et

(1) Voyez ces mots.

libraire ordinaire du régiment, l'an 7732 (1732) de l'ère calotier, in-8, 121 pages, fig., donne une histoire très-complète, en latin et en français, de l'histoire de la *République de Babin*, tirée des Annales de Pologne, de *Stanislaus Sarnitius*, et de la République de Pologne de *Christophe Hartnock. Leipsick*, 1698. Selon cette relation, la fondation de la République Babinienne ne remonterait qu'à l'an 1552 et aurait pour pères des gentilshommes des environs de Lublin. L'histoire publiée en 1732 est suivie d'un traité (factice) d'alliance conclu entre la République Babinienne et les Etats calotins; ce traité burlesque, extrait des registres du *Conseil secret des XIII de Momus*, contient neuf articles; les *Babinski* se trouvaient représentés par le palatin *Kobinski*, ambassadeur très-extraordinaire de la République Babinienne auprès de sa divine marotique majesté.

Désormais tout bon calotin
Traitera l'aimable Babin,
Et de grand cœur, de cher confrère,
Ainsi l'association
Se fit par acclamation.

BAGATELLE (Société dramatique de). — *La Marquise de Monconseil.—Richelieu.— La Princesse d'Egmont.—Mademoiselle de Charolois.*—1756-62-87.—Le château de *Bagatelle*, si bien nommé, puisque c'était une petite bonbonnière de maison de plaisance située à l'extrêmité du bois de Boulogne, entre Longchamp et Madrid, a souvent servi de lieu de récréation aux grands personnages du siècle galant de Louis XV. Vers le milieu du siècle dernier, Bagatelle appartenait à la marquise de Monconseil, amie, pour ne pas dire plus, du maréchal de Richelieu. Cette riche et généreuse épicurienne organisa dans son joli séjour des fêtes brillantes qui se terminaient ordinairement, suivant le goût de l'époque, par des divertissements dramatiques dont le spirituel Favart était presque toujours l'auteur, et sa charmante femme l'interprête. Il nous reste des manuscrits des pièces jouées sur le modeste théâtre de Bagatelle; nous ne pensons qu'aucune d'elles ait été livrée au grand jour de l'impression. Lorsque

les grands seigneurs du siècle dernier se montraient en déshabillé dans leurs petites maisons, ils y admettaient leurs intimes et quelques affidés seulement, en évitant de mettre le reste du public dans leur confidence.

M. de Soleinne possédait, dans sa magnifique collection dramatique, un *ms.* fastueusement relié en maroquin bleu, contenant le *Recueil des fêtes données par Mme la marquise de Monconseil à Sa Majesté le Roy Stanislas* (en 1756), in-8, de 60 pp., dans lequel on trouve: *Le Café*, comédie en prose, et divertissement en vaudevilles. Dans cette même bibliothèque de cet amateur distingué on voyait un autre *ms.* intitulé: *Feste donnée à Monsieur le maréchal-duc de Richelieu, à son retour de Minorque, par Madame la marquise de Monconseil, à Bagatelle, le 9 Septembre* 1756, in-8 (1). Là aussi, une pièce dramatique fit les principaux frais de la fête; c'était *le Mariage par escalade*, opéra-comique composé par *Favart*. Le même volume contenait encore un *Divertissement* donné au maréchal, au retour de son gouvernement, toujours par la marquise de Monconseil, le 16 Février 1760.

Cette amie dévouée ne laissait échapper aucune occasion de fêter le maréchal et de relever par des récréations spirituelles et poétiques tous les incidents de sa vie. Dans l'été de 1762, la charmante princesse d'Egmond, fille du maréchal, qui avait, comme son père autant de grâce que de penchant pour la galanterie, fut guérie d'une maladie dangereuse; aussitôt on fêta cet évènement heureux à *Bagatelle*. Nous possédons le manuscrit contenant le récit de ces divertissements; il a pour titre: *Fête donnée à Mgr le maréchal-duc de Richelieu, par Mme la marquise de Monconseil, à Bagatelle, le* 18 *aoust* 1762, par MM. *Favart* et de *Santerre*, *ms.* in-8, de 90 pp. Ce volume, mêlé de prose et de vers, contient une sorte de *Prologue* dont la scène s'ouvre dans le *Séjour de Mélisse*. Là, il n'est permis qu'à un seul

(1) Catalogue Soleinne, t. 3, nº 3525.

mortel d'entrer en maître; le couplet suivant désigne les mérites qu'il doit réunir, sur l'air: *Le malheureux Lisandre:*

« Il faut que ce guerrier rassemble
« D'incompatibles qualités:
« A son nom seul de tous côtés
« Il faut qu'on s'attendrisse et tremble;
« Qu'il soit volage, mais constant,
« Superbe, altier, doux et galant,
« Pourfendant Géants et Pucelles,
« Qu'il serve l'amour en tout lieu,
« Et qu'il lui dérobe ses aîles. »

L'*Amour*, sortant d'un buisson, s'écrie:

« Je l'ai trouvé, c'est Richelieu ! »

Après le *Séjour de Mélisse* vient un pot-pourri, intitulé: l'*If*, dans lequel, parmi plusieurs compliments adressés à Richelieu, on trouve celui-ci :

« Après avoir bien dépeuplé,
« Il ira dans maints climats,
« Afin de réparer les dégâts
« Qu'auront causés ses combats. »

L'*Amant-Jarretière*, qui vient ensuite, est une chanson sur l'air : *Colin la, la la, l'a baisée*, beaucoup trop décolletée pour qu'on en puisse rien citer. *La Glacière*, et l'*Amant-Horloge*, forment deux pièces chantées qui terminent ce divertissement.

Suit enfin l'*Amour naïf*, parodie d'*Annette* et *Lubin*, pièce en un acte mêlée de couplets et terminée par un vaudeville. Parmi les chanteurs de ce divertissement, on voyait figurer la princesse d'*Egmond* elle-même, *Champville*, frère de l'acteur Préville, la jolie Mme *Favart*, sans laquelle il n'y avait pas de bonne fête, et *Cailleau*, libraire et poète fort gai, dont Pigault-Lebrun a tracé un portrait assez vrai dans son *Enfant du Carnaval*. C'était là le fond du personnel de la société dramatique de *Bagatelle*.

Mme Favart chantait à Richelieu :

« Du succès, dès le début,
« Richelieu s'assure ;

« Il sçait aller à son but
« Toujours en droiture :
« Aisément il réussit
« Par le génie et l'esprit,
« Et par la nature, ô gué,
« Et par la nature. »

Champville disait :

« Pour sa fille l'on craignait
« Fatale avanture ;
« La Parque qui l'épargnait
« Enfin nous rassure.
« Le ciel vient de rendre au jour
« Le chef d'œuvre de l'amour,
« Et de la nature, ô gué,
« Et de la nature. »

Enfin l'*Amour* concluait en ces termes :

« Si Vénus, par accident,
« Perdait les trois Grâces
« Un même objet à l'instant
« Remplirait leurs places :
« D'Egmont vaut toutes les trois;
« Tous les amours à la fois
« Volent sur ses traces, ô gué,
« Volent sur ses traces. »

C'était là le véritable esprit français du XVIIIe siècle.

C'est ainsi que la marquise de Monconseil passait son temps dans son *retiro* de Bagatelle; sa fille, Mme la princesse d'*Hénin*, était dame du palais de la Reine Marie-Antoinette; ses amies intimes, la maréchale duchesse *de Luxembourg*, et Mme *Bertin*, femme du trésorier des parties casuelles, faisaient partie de sa société et concouraient à embellir son séjour enchanté.

La marquise de Monconseil mourut le 23 janvier 1787, quelques temps après son intime amie la maréchale de Luxembourg. Elle fut regrettée vivement d'une foule de protégés pris dans la

noblesse peu aisée qu'elle s'empressait toujours d'aider de son crédit et de sa fortune (1).

Ce fut aussi dans cette simple mais délicieuse maison de plaisance de *Bagatelle,* que Mademoiselle de Charolois se plaisait à réunir ses amis au sein des fêtes et des plaisirs aristocratiques. C'est cette même propriétaire de ce bijou qui eut l'idée bizarre de se faire peindre en habit de cordelier, ce qui fournit le sujet de cet impromptu si connu de Voltaire :

« Frère Ange de Charolois,
« Dis-nous, par quelle aventure
« Le cordon de saint François
« Sert à Vénus de ceinture ? »

Un peu avant la Révolution, lorsque le comte d'Artois était lancé dans tous les plaisirs et un peu aussi dans les égarements de la jeunesse, il acheta *Bagatelle,* le reconstruisit en soixante-quatre jours, et y plaça cette inscription latine : *Parva, sed apta.* On l'appela alors : *Folie d'Artois.* Cet élégant et commode séjour a appartenu au duc de Berry, pendant la Restauration. On ne dit pas qu'alors on y ait joué la comédie.

BAGNOLET (Théatre de). Le duc d'Orléans, petit-fils du Régent, perdit sa femme (Louise-Henriette de Bourbon-Conti), en 1749, et éprouvant le besoin de chercher des amusements, il fit construire un théâtre dans sa maison de campagne de Bagnolet, et il y joua lui-même avec les personnes admises dans son intimité. Ce fut chez lui que l'on donna la première représentation de la *Partie de chasse de Henri IV* (en 1766), par Collé. Le Duc réussit parfaitement dans le rôle de Michau; Saurin, Collé et Carmontelle, ses tuteurs, contribuèrent beaucoup à embellir les fêtes de Bagnolet, dont le prince était parvenu à faire un séjour délicieux.

(1) Voyez *Ode sur la mort de Madame la Marquise de Monconseil,* par M. *Dudéré de La Borde,* ancien sous-lieutenant aux Grenadiers de France. *Paris,* 1787, in-8, p. 17.

BAISE-CULS (Conférence des), *à Toulouse*. Cet ordre singulier, cité dans un récent volume de la *Bibliothèque Elzévirienne*, publié par le libraire P. Jannet, avait précédemment été mentionné dans les lettres de Madame Dunoyer. (*Amsterdam, Pierre Brunel*, 1720, in-12), tom. 1er, page 236.

La confrérie des *Baise-Culs* prit naissance à Toulouse, au commencement du XVIIIe siècle. Elle était composée de joyeux et désœuvrés jeunes gens, la plupart fils de conseillers du parlement, qui, après quelque orgie faite entr'eux, s'imaginèrent de sortir en troupe dans les rues, durant les nuits d'hiver, et d'arrêter les passants auxquels ils prenaient leur bourse et les obligeaient en outre à baiser leur derrière comme à la messe on baise la patène lorsqu'on va à l'offrande. Cette illustre troupe de vauriens se faisait appeler la *Confrérie des Baise-Culs*, confrérie très-redoutable pour les pauvres passants à une époque où l'éclairage des rues n'était pas usité et où la police de nuit ne se faisait guère.

Le parlement de Toulouse fut obligé de mettre ordre à cet abus inqualifiable; mais personne ne fut puni, parce que chaque conseiller avait son fils ou son parent à sauver, ainsi la grâce fut générale. Il ne resta pour punition aux coupables que la honte d'avoir fait partie d'une association aussi dévergondée, et d'être montré au doigt comme un ancien confrère des *Baise-Culs*.

BANNATYNE-CLUB. Le *Bannatyne-Club* a été ainsi appelé en mémoire de *George Bannatyne*, savant écossais, auteur d'une grande compilation poétique, formée à la fin du XVIe siècle et restée en manuscrit. Cette réunion fut fondée à Edimbourg, en février 1823, à l'instar du *Roxburghe-Club*, de Londres, sous la présidence de sir Walter Scott, l'illustre romancier. Le nombre de ses membres, fixé d'abord à 31 seulement, a été successivement porté à 100. Le but de l'institution est de produire à la lumière des ouvrages servant à éclaircir l'histoire, les antiquités et la littérature de l'Ecosse, soit aux frais de la com-

munauté, soit aux dépens de quelques-uns des membres en particulier. M. J. Martin a signalé dans son *Catalogue of books privately printed*, les ouvrages imprimés pour cette société jusqu'en 1834. — Les principaux sont :

1° *Memorials of George Bannatyne* M. D. XLV—M. DC. VIII. *Edinburgh*, 1829, in-4 de 120 pp. fig. publié par les soins de Walter Scott, excellent bibliophile comme on le sait ;

2° *Bannatyne Miscellany*, tom. I, 1824-27, t. II, 1835, in-4. Recueil de pièces relatives à l'histoire d'Ecosse, tiré à 140 exemplaires seulement.

BAS-BLEUS (Club des). Mistriss Elisabeth Montague (qu'il ne faut pas confondre avec Lady Marie Wortley Montague), avait formé, en Angleterre, une société littéraire qui, pendant plusieurs années, attira l'attention générale, sous le nom de *Club des Bas-Bleus* (*Blue stockings club*). On s'est livré dans le temps à beaucoup de conjectures pour trouver l'origine de cette singulière dénomination. Il paraît qu'elle provient de ce qu'une personne qui en faisait partie, s'étant excusée de paraître à une des premières réunions, parce qu'elle était en déshabillé du matin, il lui fut répondu qu'on s'occupait peu de costume dans une société uniquement consacrée à cultiver l'esprit. « On fait si peu d'attention à l'habillement des personnes qui s'y rendent, ajouta-t-on, qu'un gentilhomme *en bas bleus* ne serait même pas trouvé avoir un costume ridicule. »

C'est de cette société qu'est venue l'expression de *bas-bleu* pour désigner une femme bel-esprit qui s'occupe de littérature.

La société de Mistriss Montague était composée de Pope, Johnson, Goldsmith, Pulteney, depuis lord Bath, Lyttelton, Burke, etc., enfin tout ce qu'il y avait de grand et d'illustre dans les lettres en Angleterre; c'était donc un titre honorable que celui d'avoir appartenu au *Blue stockings club* ; aujourd'hui c'est une sorte de défaveur, pour une femme, que d'être désignée sous le nom de *Bas-Bleu*, qualification prise plutôt en mauvaise qu'en bonne part.

BASOCHE (Clercs de la). En 1730, il courut une *Lettre circulaire* (en vers) *du roi de la Basoche à ses sujets*, à l'occasion de l'arrêt du parlement, qui défend aux clercs de porter l'épée, etc.; cette pièce burlesque se termine ainsi :

Fait au conseil de la Basoche,
L'an que certain homme à main croche,
Un mémorable procureur (1),
Plus avide d'or que d'honneur,
Pour mille écus, nous dit l'histoire,
Se laissa casser la mâchoire.

L'an 1548, les *Clercs*, sous le commandement du connétable de Montmorency, réduisirent les populations de la Guyenne qui s'étaient révoltées.

Le royaume de la Basoche, qui est aussi ancien que le Parlement de Paris, date de 1302. C'était une cour souveraine, composée des plus anciens maîtres clercs de la capitale, établie pour connaître *tant en matière civile que criminelle*, les différends qui naissent entre et contre les clercs, et régler leur discipline.

Cette royauté a dû avoir son *almanach*. Nous connaissons un des derniers parus au siècle dernier : *Almanach de la Basoche du Palais pour l'année* 1786. *Paris, Ve Ballard et fils*, in-12 de 84 pp. En cette année le chancelier de la Basoche était M. Vielle, le procureur-général, M. Duchesne de Beaumont, et le greffier, Mérigot de Rochefort.

Parmi les dignitaires on voit les noms de *Lakanal, Chabot, Hémart, Junot, Garnier*, *Pons* et *Billaut* qui figurèrent dans la Révolution.

Les armes de la Basoche étaient trois écritoires par deux et un, et au-dessus timbre, casque et morion, avec deux anges pour supports. (Voir l'*Almanach* et *Var. Histor.* t. III, p. 27.)

(1) Le sieur *Varenne*, procureur au Parlement.

Il existe divers ouvrages relatifs à cette association d'apprentis jurisconsultes.

Recueil des statuts, ordonnances et réglements du royaume de la Basoche. Paris, 1586, *réimprimé en* 1654, pet. in-8. Volume curieux et fort rare.

Le Miroir de patience, ou la Misère des clercs, dédié au chancelier de la Basoche. *Paris, veuve Valleyre*, 1754, in-12.

Les Entretiens de la Truche, ou les Amours de Jean Barnabas et de la mère Roquignard. Paris, veuve Valleyre, 1754, in-12; ce livre semble appartenir à l'ordre de la Basoche.

Le Roi de la Basoche, poème latin inédit de Philibert Girinet; trad. avec des notes, par M. Breghot du Lut, *Lyon*, 1838, in-8, tiré à 100 exempl.

Henri II accorda au roi de la Basoche et à ses suppôts d'avoir dans leurs armoiries *trois écritoires*, et au-dessus, timbre, casque et morion, avec deux anges pour supports (1).

(*Variétés historiques*, t. III, p. 27-38;—notice sur *la Basoche*).

Les Basochiens causaient des scandales qui ne restaient pas impunis, puisqu'à plusieurs reprises et notamment le 14 août 1442, ils furent mis en prison pour huit jours *au pain et à l'eau.*

M. Ed. Fournier a reproduit dans les *Variétés littéraires et historiques*, tom. IX, p. 369, des lettres-patentes rendues par Louis XVI le 19 juillet 1777, ordonnant que les arbres nécessaires pour la plantation du Mai dans la cour du Palais soient annuellement délivrés aux officiers de la Basoche. Le droit de prendre ces arbres dans les forêts royales était ancien; François Ier l'avait accordé pour récompenser les élèves de la Basoche de la vaillante campagne qu'ils avaient faite en 1547, contre les

(1) Il paraît qu'on n'a pas retrouvé de monnaie du roi de la Basoche, mais on peut citer comme un monument très-curieux le sceau d'Antoine Ier (avec la date de 1545, qualifié de *Burguntie juventutis et Bazochie rex;* les dissertations de quelques savants sur cette pièce remarquable se trouvent dans le *Magasin Encyclopédique*, 1808 et 1809.

Il existe un livret peu commun, imprimé à Paris en 1698: *le Triomphe de la Bazoche et les Amours de maistre Sébastien Grapignan.*

paysans insurgés en Guyenne. Trois jours avant d'aller chercher les arbres du Mai, les dignitaires de la Basoche allaient, musique en tête, donner des aubades aux magistrats du Parlement. Henri III leur défendit de donner à leur chef le titre de Roi, il dût se contenter de celui de chancelier, mais ils conservèrent le droit de traverser la ville soit de jour, soit de nuit, avec des flambeaux. Le premier dimanche de mai, les Basochiens se réunissaient dans la cour du Palais; un discours sur l'excellence de la corporation était prononcé; on se rendait à la forêt de Bondy, on faisait des repas sur l'herbe et on choisissait trois arbres. Les fêtes continuaient jusqu'au vendredi suivant, jour de la plantation du Mai dans la cour du Palais; il était orné de banderolles, et portait l'écusson avec trois écritoires d'or, armoiries accordées par François Ier. Les deux autres arbres étaient vendus; l'argent qu'on en retirait formait, avec le produit de quelques amendes et avec l'impôt prélevé sur les *becs jaunes* (nouveaux venus dans la corporation), les recettes du royaume.

En 1669, il fut enjoint aux clercs de n'assister à la plantation de leur Mai qu'au nombre de vingt-cinq. Louis XIV ne voulait pas qu'il y eut à Paris un autre roi ayant une espèce d'armée à sa suite.

La *Basoche* du Parlement de Rouen fut instituée en 1499 par Louis XII, et, circonstance curieuse, la charte royale était en vers. M. Floquet qui s'est livré à quelques recherches à cet égard (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. I, p. 99), n'a pu retrouver que huit vers de ce singulier document; ils sont cités dans un arrêt du Parlement de Rouen, 17 décembre 1701 :

« De plus faisons commandement
A tous faisant esbattements
Que combien qu'ils se tiennent chiers
Comme couars, coqueluchiers
Et autres, qu'ils fasent hommage
Audict Regent, en tout passage,
Et sans user de voye de faict,
Car ainsy doit-il estre faict. »

En 1550, lors de l'entrée d'Henri II à Rouen, le *roy de la Basoche*, ou *Régent du Palais*, demanda à paraître à cheval, lui et sa compagnie, dans le cortége, avec le corps de ville. Sa prétention fut jugée exorbitante ; on lui permit seulement d'aller, lui et les siens, avec les gens de pied, « s'ils advisoient que bien feust. »

Vingt ans se passent sans qu'il soit question à Rouen de la *Basoche* ; le 21 février 1570, une requête en vers est présentée au Parlement par les *anciens suppostz* de cette association qui demandent qu'on la reconnaisse et qu'on la remette en possession des droits et priviléges qu'elle avait jadis et qui étaient tombés en désuétude.

Après avoir exposé les abus qu'occasionnait l'invasion au Palais d'une foule de *praticiens nouveaulx*, ignares, cupides et de mauvaise foi, *affronteurs*, *larrons* et *menteurs*, les requérants disaient :

A ces causes, Seigneurs, il vous plaise permettre
Aux susdictz supplians la regence remettre
En les laissant joïr de tout le contenu
Au patent et arrest qu'avez leu et tenu,
Vous asseurant, nos sieurs, de ne rien entreprendre
Que premier à la court, il ne soit faict entendre,
Puis ensemble d'un cœur noble, gentil et gay
Planterons un sapin le premier jour de may.
Priant le Dieu des dieux que vostre auctorité
Demeure longuement avec prospérité.

L'arrêt du Parlement « permet aux procureurs et anciens suppostz de la régence du Palais de remètre sus la dicte régence et joïr et user du contenu des lettres-patentes du mois d'avril 1499, ainsi que par ci-devant ils en ont bien joï et usé à la charge de mettre par-devers le procureur-général la liste et déclaration des corbineux et exacteurs par eulx prétenduz pour y requérir ce qu'il advisera bien estre. »

BEAUMONT (Société du chateau de). 1733-1756. Voici un titre d'ouvrage tout-à-fait excentrique et inconnu : *Annales*

compérico-tontinaires, ou Recueil de ce qui s'est fait dans notre société à Beaumont, *soit à l'occasion de la* Tontine, *ou autres.* (Par *Jean-Henri* Marchand, mort en 1785) 2 vol. in-4, mss. sur papier; le premier volume de 600 à 700 pages, le second de près de 1200 pages; écrits de 1733 (date des premières pièces) à 1756, (époque de la naissance des dernières.)

Ce recueil singulier paraît avoir été composé par l'auteur de la *Requête du curé de Fontenoy*, pièce que l'on trouve placée à sa date (1745), dans ce répertoire jovial, satirique et poétique. *Jean-Henri Marchand,* avocat à Paris, fut ce qu'on appelle un plaisant de société. Ce facétieux personnage allait passer ses vacances de chaque année au château de Beaumont où se réunissait une aimable société, composée de nobles dames et de cavaliers dont malheureusement l'auteur, trop discret, ne désigne les personnes que par les initiales de leur nom. Les annales de la société *Compérico-Tontinaire* comprennent une période de vingt-quatre années environ qui commencent à 1733 et finissent à 1756. Le titre bizarre de *Compérico-Tontinaire* se compose de deux mots inventés par Marchand, et qu'il faut expliquer. L'auteur des vers et pièces de ce recueil burlesque était habituellement logé au château de Beaumont, dans une chambre que l'on avait coutume de désigner sous le nom d'*hôtel compère :* c'est là qu'il couchait sur le papier les couplets, les madrigaux, les sonnets et les satires dont il puisait les inspirations dans les conversations des hôtes du château.

Quant au mot *Tontinaire*, il provenait de ce que la société de Beaumont se forma à l'époque où *la Tontine* fut dépréciée et où elle s'attira plus d'une récrimination et les reproches piquants et amers des actionnaires malheureux.

Les *tontines*, ou emprunts en rentes viagères, dont les extinctions tournaient au profit des prêteurs survivants, furent imaginées en 1649 par un banquier italien, appelé *Tonti*, qui donna son nom à cette invention financière. On établit pour la première fois une tontine en France, en 1653, et le trésor se trouva surchargé d'une dette annuelle d'un million vingt-cinq mille

livres. On eut encore recours au même moyen en 1689, 1696 et 1709; le gouvernement y renonça comme à une chose onéreuse puisqu'il faut presqu'un siècle pour éteindre complètement une *tontine* dont les intérêts sont cependant d'ordinaire assez élevés.

La pièce suivante de l'académicien Pavillon peint assez bien le mécanisme de cet établissement financier:

Sur la Tontine.

Enfin, je ne me plaindrai plus
De l'étoile qui me domine :
Il me reste encor cent écus
Que je vais mettre à la *Tontine;*
O la charmante invention !
Sans avoir du dieu Mars essuyé les orages,
Sans avoir fatigué la Cour de mes hommages,
Je serai sur l'Etat, et j'aurai pension.

Voici comme j'espère et comme j'argumente.
Si je vis, je suis riche, et si bientôt je meurs,
De la pauvreté les horreurs
Ne me causent plus d'épouvante.
Or, ma planète bienfaisante
Promet à ma vie un long cours ;
Ergo, j'aurai sur mes vieux jours
Quinze ou vingt mille écus de rente (1).

La spéculation particulière s'empara de ce moyen sans offrir les garanties d'un gouvernement, et c'est sans doute par suite

(1) Tout en plaisantant, Pavillon ne s'attendait pas à prédire un événement possible; cette chance est pourtant arrivée en faveur de M. Girard de Bary, né le 17 décembre 1746, doyen incontesté de l'ordre des avocats, entré dans sa 103e année le 17 décembre 1848, en jouissant de toutes ses facultés et d'une fort jolie fortune due à l'invention de la tontine. En 1790, il avait placé, pour ainsi dire par hasard, une petite somme de 900 livres à la caisse d'épargne de Lafarge; elle fut réduite à 300 fr. par la banqueroute des deux tiers, opérée par la loi du 9 vendémiaire, ouvrage du *grand financier* Cambon, tant admiré par M. Ledru-Rollin, et pour cette somme de 300 fr. il reçoit en 1849, depuis plusieurs années, de la tontine Lafarge, un revenu annuel de 30,000 fr. Il est vrai que M. Girard de Bury est probablement le seul et unique rentier dans son genre.

d'une banqueroute de *tontine* privée, que l'avocat Marchand et ses joyeux compagnons, qui y avaient été pris, se gendarmèrent si fort contre cette institution et accolèrent son nom à celui de la chambre du poète pour en décorer leurs annales. D'après cela il ne faut pas s'étonner si beaucoup de pièces du recueil sont dirigées contre la maudite invention financière. On y voit même *La Tontinade*, ou l'*Apothéose du Tontin*, tragédie, qui eut sans doute les honneurs de la représentation sur le théâtre particulier du château de Beaumont. Au reste, Le Sage, l'illustre auteur de Gil-Blas, avait aussi composé *La Tontine*, comédie en un acte et en prose, représentée au Théâtre Français le 20 février 1732, quoique reçue par les comédiens dès l'an 1708, mais des raisons particulières en retardèrent la représentation pendant près de 25 ans.

Les deux volumes d'*Annales Compérico-Tontinaires* se composent principalement de chansons et de relations des fêtes célébrées pendant les vacances d'automne qui rassemblaient tant de beau monde dans le noble manoir de Beaumont. L'auteur principal du recueil, le chansonnier-avocat nommé plus haut, y inséra, dans les vacances de 1734, *le Procès Gaudriolique*, comédie en un acte, facétie dramatique aussi parfaitement inconnue jusqu'ici que la tragédie dont nous venons de parler. Elles ont échappé aux biographes de *Jean-Henri Marchand*. Au milieu de toutes ces pièces, il y a une grande quantité de couplets de circonstance auxquels il ne manque, pour être pleins d'intérêt, que la révélation des noms de chaque personnage qui s'y trouve désigné. Le secret de toutes ces énigmes galantes en vers et en prose est sans doute perdu par la mort des acteurs et des actrices de ces récréations bachiques et littéraires; il faudrait la patience intelligente, la mémoire imperturbable et l'érudition sagace du Bibliophile Jacob ou de M. F. Barrière pour reconnaître la trace de tous ces grands seigneurs et de ces nobles dames qui s'ébattaient ainsi gaiement dans la demeure chevaleresque de Beaumont et se faisaient chanter par le facétieux J.-H. Marchand lequel prélevait lui-même sa part de plaisir en amusant les autres.

Mais quel est donc le château de *Beaumont* dont les échos répétèrent les gais refrains de Marchand? Il y a en France plus de vingt localités qui portent ce nom. Nous laisserons cette question de lieu indécise. Nous dirons seulement que c'est peut-être en souvenir de ce château, où il s'était tant et si bien diverti, que le facétieux Marchand emprunta son nom pour signer un petit livret burlesque que les curieux veulent bien rechercher encore. Nous voulons parler de l'*Encyclopédie perruquière. Ouvrage curieux à l'usage de toutes sortes de têtes, enrichi de figures en taille-douce*. Par M. Beaumont, coiffeur dans les Quinze-Vingts. — S'en torche qui voudra les barbes. — *Amsterdam* & *Paris*, l'auteur et chez Hochereau, libraire, à la descente du Pont-Neuf, au Phénix. M. DCC. LVII, in-12 de 37 pp. et 45 représentations de coiffures différentes dont la dernière porte cette désignation : *A la Beaumont*. Ce livre est dédié à maître André, perruquier, auteur du *Tremblement de terre de Lisbonne*, qui n'est autre que Jean Henri Marchand lui-même. On a aussi de lui une critique des coiffures outrées des femmes sous le titre de l'*Encyclopédie carcassière, ou Tableaux des coiffures à la mode, gravées sur les dessins des petites-maîtresses de Paris. Paris, Hochereau*, 1753, in-8, de 44 pp. — C'est à tort, selon nous, que plusieurs bibliographes ont pris le pseudonyme *Beaumont* pour le nom d'un coiffeur à la mode de Paris; nous pensons qu'il faut attribuer son origine à une réminiscence un peu folle de l'hôte joyeux du château de Beaumont. On aime à caresser plus d'une fois le nom et le souvenir d'un lieu où l'on a trouvé à la fois plaisir, bonheur et santé.

BEL CYSE (Ordre de). Une pièce en vers écrite au moyen-âge et conservée en manuscrit dans les bibliothèques d'Angleterre, représente l'heureuse vie des moines dans les comtés d'York et de Lincoln, sous le titre de l'*Ordre de Bel Cyse*.

Qui voudra à moi entendre
Oïr pourra et aprendre
L'estoyre d'un ordre novel,
Qui mout est delitous et bel, &c.

C'est peut-être cet ordre de *Bel Cyse* qui a donné l'idée de l'*Abbaye de Thélème*(1), de même que deux fabliaux, l'un de *Coquaigne* (voir les recueils de Méon, t. IV, p. 175 et de Legrand d'Aussy, I, 227), en français et l'autre en anglais, sous le nom de *Cokaygne,* où l'on décrit les plaisirs d'une terre arrosée de vins délicieux, où les murs sont formés de pâtés, de puddings, &c. (Voir l'*Histoire littéraire de la France*, in-4, t. XXIII, p. 150).

Alexandre de Sienne et Barthelémi, son compagnon, ont donné une histoire *Della' città di Cucagna.*

BENJAMIN (Académie de). 1649. Qu'est-ce que l'*Académie de Benjamin?* Est-ce un cénacle littéraire? Est-ce une académie de jeu, ou une salle d'armes, ou bien encore un lieu d'exercices dramatiques ou lyriques? Etait-ce une sorte de *lombard* comme le nom israëlite du chef de l'établissement pourrait le faire supposer? Nous n'en savons absolument rien; tout ce que nous avons découvert c'est l'emplacement qu'occupait à Paris, antérieurement au milieu du XVIIe siècle, l'*Académie de Benjamin.* Cette réunion, aujourd'hui tombée dans l'oubli, était installée au *Petit hôtel* d'O, rue des Rosiers, à côté de la vieille rue du Temple. C'est ce qu'indique très-nettement la brochure suivante, l'une des plus rares des Mazarinades :

Moyen assuré pour bien ménager le blé des bourgeois et remédier à la cherté du pain dans Paris, pour l'effet duquel il y aura, dès le commencement du mois de décembre prochain, 1649, *un magasin dans la rue des Rosiers, à côté de la vieille rue du Temple, au petit Hôtel d'O (où étoit autrefois l'Académie de Benjamin). Paris, François Noël,* 1649, 7 pages. (C.

(1) Tout le monde connait cette abbaye imaginée par le joyeux Rabelais et dont la règle était de faire ce qu'on voulait (liv. I, chap. xxix).

Il existe un curieux et savant travail de M. Charles Lenormand qui envisage au point de vue de l'architecture à l'époque de la Renaissance cette construction idéale (Paris, 1843, in-8).

Moreau, *Bibliogr. des Mazarinades*, n° 2512.) Voir le *Franc-Bourgeois de Paris*, même bibliogr. tom. Ier.

BERGERS DE SYRACUSE (Société des). Le catalogue Lerouge, n° 487, signale une pièce imprimée relative à cette société non maçonnique, sur laquelle les renseignements nous manquent.

BERGERS ET DES FLEURS DE LA PEGNITZ (Ordre des). Vers 1644, Jean Clay, dit le jeune, de concert avec Philippe Harzdorf, fonda à Nuremberg l'*Ordre des Bergers et des Fleurs de la Pegnitz*, société dont le but était le perfectionnement de la langue allemande. — Cent ans plus tard, Herdeggen, qui en faisait partie, sous le nom d'*Amarante*, publia à ce sujet une notice historique, 1744, in-8. — Chaque membre portait le nom d'une fleur ou d'un berger.

Au milieu du XVIIe siècle, Philippe de Zesen avait institué à Hambourg une *Société des beaux-esprits allemands* dont l'institution avait quelque rapport avec la précédente.

Il existe deux ouvrages sur l'*Ordre des Bergers et des fleurs* à Nuremberg.

Historische Nachricht von der loblichen Hirten und Blumen Ordens von der Pegnitz. *Nuremberg*, 1744 (par J. Herdeggen).

Nachricht von dem Blumen Orden von der Pegnitz. *Nuremberg*, 1778, in-8.

BERNY (Société dramatique de). 1750. Le comte de Clermont, oncle de Louis XV, après s'être distingué de 1744 à 1747 dans les sièges de Menin, d'Ypres, de Furnes, d'Anvers et de Namur, n'obtint point d'être choisi pour celui de Berg-op-Zoom; il eut le désagrément de se voir préférer le comte de Lowendahl son cadet, et alors, sans se permettre ni plaintes, ni murmures, il chercha dans une vie moins agitée le délassement de ses fatigues militaires. C'est ainsi que s'introduisit à Berny, sa maison de plaisance, le goût d'y jouer la comédie. Il y rassemblait les talents les plus distingués dans les sciences et dans les lettres;

et le grand nombre d'artistes qui s'y réunissaient lui permit d'organiser tous les genres d'amusement. L'opéra français, l'opéra bouffe, l'opéra-comique, le vaudeville, la parade même, obtinrent le droit de bourgeoisie sur le théâtre de Berny.

Un orchestre nombreux, composé en partie des personnes qui lui étaient attachées, tels que MM. Pagin, Blavet, &c., variait par des concerts, les plaisirs du prince et de ceux qu'il attirait à sa cour. Laujon y participa en composant plusieurs opuscules de société qu'il ne livra point à l'impression; à peine en garda-t-il copie.

On joua à Berny: *Je vous prends sans verd*, et l'on s'arrangea pour prendre en défaut le maître du lieu. Laujon fit une chanson là-dessus. Elle est insérée dans la collection des écrits un peu futiles de cet académicien, mort en 1811 à l'âge de 84 ans: *A propos de société*, 1771, 3 vol. in-8; et *Œuvres*, 1811, 4 vol. in-8.

Le comte de Clermont portait, comme le roi, le prénom de *Louis;* au jour de sa fête, Laujon lui chanta une chanson terminée par ce couplet:

Au mois qui mûrit la moisson
Rome donna le nom d'Auguste;
La France, au prince le plus juste,
Dans ce mois choisit un patron.
Sur les bords qu'arrose la Seine (Berny),
Ainsi qu'au siècle des Césars
Un même jour permet aux arts
De fêter Auguste et Mécène.

Un ministre arrivé peu d'heures avant la fête crut que Laujon avait fait ce couplet pour lui qui s'appelait aussi *Louis*, et qui avait des fonctions officielles pouvant servir à l'allusion du nom de Mécène; il se jeta au cou du poète en le remerciant de son impromptu. Le comte de Clermont, qui avait vu le geste sans en comprendre le sens, voulut savoir le motif de cette caresse; Laujon le lui raconta naïvement: « Oh! garde-toi de le désabuser, dit

le prince... Comment donc? Ce serait à moi de le remercier; il me laisse beaucoup plus qu'il ne m'ôte. »

Gilles, garçon peintre, parodie du *Peintre amoureux de son modèle,* fut joué pour la première fois sur le théâtre de Berny; le rôle de *Zisabelle* était rempli par Laujon.

Les troupes de *Bagnolet* et de *Berny* se réunirent un jour pour jouer ensemble une même parade sur le théâtre de Berny; Mademoiselle Gaussin était engagée dans les deux troupes pour jouer les Cassandre et les Gilles niais; on ouvrit le spectacle par une parade de Laujon intitulée: *Zisabelle, commissaire et bouffon zitalien.*

Ce fut vers 1766, quelques mois avant le veuvage du duc d'Orléans, que sur les théâtres de Bagnolet et de Berny s'éteignit l'ardeur que Collé et Laujon avaient entretenue pendant douze années pour le genre des parades.

BERTRAND (Académie de). Bertrand de La Coste, colonel d'artillerie à Hambourg, vers 1670, était en guerre avec l'Académie des sciences de Paris, parce que ce corps savant lui avait fait refus d'expérimenter la machine d'Archimède, dont, si on l'en croit, il fut le rénovateur. Il prétendait aussi que l'Académie était parvenue, au moyen d'obstacles qu'elle faisait surgir, à l'empêcher de parler au grand roi Louis XIV, et à le faire éconduire par Colbert. Ces griefs l'engagèrent à fonder une académie fictive, toute burlesque, dont les personnages créés en charge des académiciens de Paris, en formaient pour ainsi dire la caricature. Il composa des ouvrages satiriques dans lesquels il fit parler les académiciens de sa fabrique d'une manière peu galante pour les titulaires parisiens. Nous connaissons de lui:

Le Réveil-Matin, fait par Monsieur Bertrand, pour réveiller les prétendus sçavans mathématiciens de l'Académie Royale de Paris. A *Hambourg,* imprimé par Bertrand, libraire ordinaire de l'Académie de Bertrand, où il se vend. 1674; avec privilége de Bertrand, pet. in-8, fig. et portr. (Un exempl. proposé par le libraire Techener, 1855, n° 256 de son Bulletin, prix: 28 fr.)

On trouve ordinairement à la suite : *Ne trompez plus personne, ou Suite du Réveil-Matin,* &c. Cette seconde pièce, également imprimée à *Hambourg,* porte la date de 1675.

Sous forme de dialogue plaisant, cet ouvrage renferme d'assez curieuses propositions de mathématiques, traitées et résolues par les membres de l'*Académie de Bertrand.* Il faut y joindre deux autres opuscules de Lacoste : *Ne trompez plus personne* & le *Monde désabusé,* 1675.

Cette facétie, ou plutôt cette satire de l'Académie des Sciences, contient page 48, une grande planche gravée représentant les armes de la société : elles se composent d'un écusson chargé d'une botte de foin et supporté par deux ânes. L'un porte des grelots attachés aux oreilles avec des rubans, c'est le directeur *Caricavi.* Au-dessous de l'autre on lit : *Le premier professeur de mathématiques de la Société.* Un troisième âne est posé en cimier : c'est *Niquet,* l'un des commis de l'académie. Au-dessus du cimier on a gravé cette devise : *Voilà trois renommés mathématiciens.* L'Académie de Bertrand, dans laquelle nul ne pouvait être admis, s'il ne se nommait *Bertrand,* est supposée la plus ancienne académie du monde.

L'irascible Bertrand de La Coste, successeur d'Archimède après avoir jeté feu et flammes, a été fort vite oublié, et son livre singulier et bizarre (c'était son seul mérite) n'a pas empêché l'Académie des sciences de poursuivre sa carrière en jetant des flots de lumière sur ses obscurs blasphémateurs. (Voir l'article qu'a consacré à ce personnage *La France protestante,* par Haag, t. VI, p. 180).

BÊTES (Académie ou société des). Il se forma à Paris, vers une époque qui correspond au gouvernement du Directoire, une société de gens de lettres et d'artistes aimables, sous le titre d'*Académie des Bêtes.* Tout le monde avait des prétentions à l'esprit; ces académiciens ne voulurent avoir que l'apanage de la bêtise. Dans leurs réunions, il était défendu d'y jamais parler raison. Les calembourgs, les turlupinades, les contre-petteries,

les calembredaines, les coqs-à-l'âne, le style burlesque et macaronique, les équivoques, les parodies, les anagrammes, chronogrammes, rébus, quolibets, tautogrammes et la logomachie, formaient le langage de cette singulière société. Elle tenait ses séances sur le boulevard, en face de Montmartre (pays célèbre par le nombre de ses ânes), chez un traiteur nommé *Gaudin*. Ce qui lui avait fait accorder la préférence, c'est que son nom était l'anagramme de *Nigaud*, et peut-être portait-il bien ce nom ainsi retourné.

M. Rosières fut nommé le président des *Bêtes*, et il tint admirablement le sceptre de cette joyeuse confrérie. La franche gaieté, la spirituelle bouffonnerie étaient l'âme de cette académie. Elle devint trop nombreuse; tout le monde voulut être bête : on y introduisit des distinctions, des égards de politesse, de la froideur; la gaîté disparut, et M. Rosières, président des *Bêtes*, eut assez d'esprit pour sentir qu'il n'avait plus rien à présider (1).

Sous le Consulat et l'Empire on essaya de restaurer cette gaie association et l'on y réussit. Des auteurs, des journalistes et des acteurs en formèrent le noyau. On rédigea des statuts dont un article infligeait une amende à tout membre de la *Société des Bêtes* qui commettrait un mot spirituel, et cependant telle était la force de l'habitude parisienne qu'il en échappait qu'on ne pouvait retenir. Chaque sociétaire adoptait un nom de bête en rapport avec le caractère, le physique ou les facultés de chacun.

La nouvelle *Société des Bêtes* (c'était son second titre), se réunissait tous les vendredis, à Tivoli, chez Baneux, directeur des fêtes de ce jardin.

La présidence fut dévolue à Gentilhomme, rédacteur du *Courrier des Spectacles*, dont le nom de bête était l'*Oie*.

La vice-présidence appartenait à Coupart, qui fut plus tard ré-

(1) *C. L. Cadet-Gassicourt*. Mon voyage, ou Lettres sur la ci-devant province de Normandie. *Paris, Desenne*, an VII; 2 vol. in-8, fig. (p. 137 du t. II.)

gisseur du théâtre du Palais-Royal. Il répondait au nom de *Canard*.

Les autres membres de la famille des Bêtes étaient inscrits sous les titres suivants: *Le Bœuf* (Ducray-Duménil, romancier); l'*Eléphant* (Galais, du *Journal de Paris*, véritable colosse); le *Pinson* (Désaugiers, nom bien donné à un chanteur infatigable et brillant); l'*Ecureuil* (Salgues, auteur des *Préjugés répandus dans la société*); le *Pélican* (Corse, acteur de l'*Ambigu*, grand-père de Roger, de l'Opéra); l'*Ane* (Baneux, directeur de Tivoli, qui ne dédaigna pas de passer pour *Rossignol d'Arcadie*). *Arnal*, tout jeune encore, était de la *Société des Bêtes*; il devait naturellement y faire son éducation. C'est peut-être aujourd'hui avec le directeur du Palais-Royal, Coupart, le seul survivant de cette excentrique académie.

Desaugiers fit une chanson pour sa réception (1).

BÉZIERS (Société dramatique de). Dès la fin du XVIe siècle, il se célébrait à Béziers de grandes fêtes le jour de l'Ascension; les populations voisines s'y portaient en foule. Une foire, une procession, des divertissements de toute espèce occupaient, charmaient la multitude; des représentations dramatiques composées par de beaux esprits de la ville, et où figuraient des acteurs de bonne volonté, faisaient les délices d'un public peu difficile. Une partie de ces pièces a été imprimée; elles forment un recueil devenu très-rare et qu'il est presqu'impossible de trouver complet. Chaque exemplaire connu diffère de composition. Le livre a pour titre: L'*Antiquité du triomphe de Béziers*; les pièces qui le forment ont été imprimées dans cette ville de 1628 à 1644.

Ces comédies écrites en général en patois languedocien (quelques personnages s'expriment en français), ont toute la licence qu'on pardonnait aux auteurs comiques du règne de Louis XIII, et qu'autorisait d'ailleurs (jusqu'à un certain point) le privilége longtemps accordé au patois de braver dans les mots l'honnêteté, tout autant que le latin.

(1) Voyez ses Œuvres. *Bruxelles*, p. 604.

La *Bibliothèque du Théâtre-François* (1768, 3 vol. in-12), donne une analyse assez détaillée de quelques-unes de ces comédies (tom. II, pag. 6-18). Toutes celles quel'on connaît (nous le croyons du moins) ont été réimprimées de 1844 à 1853, dans les *Mémoires* de la Société archéologique de Béziers. Elles forment deux volumes in-8 de 424 et 322 pages. *Le Manuel du Libraire* donne sur ces différentes pièces des détails bibliographiques d'une certaine étendue.

Un des principaux personnages des fêtes de *Caritachs* était un chameau en bois, recouvert d'une toile peinte. Quelques hommes cachés dans ses flancs, le faisaient mouvoir. Il entrait dans l'église Saint-Aphrodise où il exprimait sa vénération par des hochements de tête et d'énergiques claquements de mâchoire; cet hommage fut trouvé trop bruyant pour la sainteté du lieu, et le chameau fut consigné à la porte. L'Evêque, les consuls, tous les corps constitués, les bourgeois recevaient sa visite, et chacun déposait une offrande dans les mains de son conducteur, revêtu d'un costume bizarre et portant le nom de *Paperi*. Ces visites duraient une semaine. La veille de l'Ascension, le corps consulaire, musique en tête et suivi du chameau, parcourait les rues; le jour de la fête, une immense procession se déroulait sur les places publiques ; des chars étaient traînés remplis de musiciens, des danseurs faisaient admirer leur agilité. On représentait « quelques gentillesses historiées et fort récréatives.» Après le chameau, le héros de la fête était un personnage costumé à la romaine, qu'on appelait *Pepesuc* et qui, selon une vieille tradition, avait délivré Béziers d'une attaque des Sarrazins. On a lieu de supposer que la fête était d'origine païenne ; elle célébrait le triomphe de Bacchus et du soleil ; elle dut se modifier avec le cours du temps; une divinité fabuleuse fut remplacée par une fable, et les hommages se portèrent sur le prétendu *Pepesuc*. La licence de ces jeux, les rixes qu'ils provoquaient parfois, attirèrent l'animadversion des autorités; les fêtes furent interdites ou réprimées, mais elles étaient trop chères à la population biterroise pour qu'on pût les faire cesser. Elles se maintinrent jusqu'à la Révo-

lution, et après une éclipse passagère, reparurent à l'époque de l'Empire. Aujourd'hui il n'en reste plus que de faibles vestiges.

BIBLIOPHILES FRANÇAIS (Société des). Cette société fondée en 1820 par quelques amis des livres, a publié, de 1820 à 1829, six volumes de *Mélanges* formés de pièces diverses d'auteurs anciens et modernes, la plupart inédites. Le *Manuel du Libraire*, 5e édition, tom. 3, col. 1584, donne la liste de ces écrits. Il fait aussi connaître diverses réimpressions de productions littéraires du moyen-âge, que la société a mis sous presse de 1831 à 1837 (le *Mystère de saint Cristofle par personnages* est une des plus importantes). Ces *Mélanges* et ces réimpressions n'étaient tirés qu'à fort petit nombre et pour les membres seul de la Société; le premier volume des *Mélanges* n'a été imprimé qu'à 26 exemplaires, le second à 28, les autres à 30. Depuis, la Société a adopté un autre système plus favorable aux progrès des études, puisqu'il est moins exclusif, et qu'il cesse de faire de ces publications des raretés introuvables. Deux volumes de *Mélanges* ont été publiés en 1850 et en 1856; ils ont été mis à la disposition du public; les membres de la Société se réservent les exemplaires en grand papier (1). Quelques ouvrages d'un grand intérêt ont également paru sous les auspices

(1) Nous croyons devoir donner l'indication des écrits contenus dans ce deuxième volume. 1850, XXIII et 360 pages. Notice sur la vie et les lettres de Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne, par Madame la V. D. N. (vicomtesse de Noailles); Catalogue de la bibliothèque des ducs de Bourbon en 1326, publié par M. Le Roux de Lincy; Aide payé par les habitants du diocèse de Paris, pour la rançon du roi Jean. publié par M. L. Dessalles; Notice de M. Jaubert de Passa sur un missel du XVe siècle; Du caractère dit de *Civilité* et des livres qui ont été imprimés avec ce caractère au XVe siècle, par M. Jérôme Pichon; Note sur un papier du XIIIe siècle, par M. A. Le Prevost. 1856, XXIII et 304 pages; Notice sur la vicomtesse de Noailles; Mémoire sur Pierre de Craon; Conversation de la marquise de Pompadour et du présideut de Ménières, d'après le manuscrit autographe du président; Notice sur un Evangéliaire byzantin (par le baron Ernouf); Sur Germain Pillon; Lettres de l'abbé Viguier (32 lettres de 1686 à 1700); Mémoires de Pajou et de Drouais pour Madame du Barry; Lettres du duc de Choiseul à M. Sénac de Meilhan.

et avec l'appui des *Bibliophiles français;* nous indiquerons le *Plan de Paris,* par Gomboust, 1858, (1) la collection des *Jeux de cartes, tarots et de cartes numérales du XIVe au XVIIIe siècle* (1844, in-fol.); le *Ménagier de Paris,* traité fort curieux de morale et d'économie publique, composé en 1373 (2), et l'excellente édition de l'*Heptaméron*, de Marguerite de Navarre, due aux soins de M. Le Roux de Lincy.

La société des Bibliophiles français se trouvait ainsi composée en 1856: MM. Bérard, comte de Chabrol, comte La Bedoyère, baron Jérôme Pichon, Yemeniz, baron du Noyer de Normont, comte Lanjuinais, E. de Sermizelles, Le Roux de Lincy, Benjamin Delessert, Mme Gabriel Delessert, le baron Ernouf, le comte de Laborde, P. Mérimée, Grangier de la Marinière, comte Foy, R. de Lignerolles, comte H. de Chaponay, Duriez de Verninac, comte C. de Soultrait, Madame Standish, née Noailles, la duchesse de Mouchy, le baron F. de Janzé.

La Société comptait de plus trois membres adjoints: MM. le Marquis de Bérenger, P. Blanchemain, Paulin Paris et deux associés étrangers; le prince Alexandre Labanoff à Saint-Pétersbourg, et M. Beriah Bothfield en Angleterre.

Deux membres honoraires: le marquis du Roure, l'abbé Gazzerra de l'Académie de Turin.

Parmi les anciens membres et les fondateurs que la mort a enlevés pour la plupart (quelques-uns ont donné leurs démissions) on trouve signalés MM. le Marquis de Chateaugiron, de Pixerécourt, duc de Caraman, Creuzé de Lesser, Jules Janin, de Ma-

(1) Ce plan a paru en 1652; il est du plus grand prix pour la connaissance du vieux Paris; on n'en connaît, dit-on, que sept exemplaires. La reproduction de 1858 est accompagnée d'une fort curieuse notice de M. Le Roux de Lincy; le *Bulletin du Bibliophile,* janvier 1859, en a donné un extrait.

(2) Voir sur cette intéressante publication due au zèle de M. le baron Jérôme Pichon, les articles de MM. Magnin (*Journal des Savants,* novembre 1848) et Le Roux de Lincy (*Bulletin du Bibliophile,* 8e série, p. 609-622). Consulter aussi la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* 2e série, tom. IV, p. 153, et la *Bibliothèque universelle de Genève,* février 1848, p. 294.

lartic, Durand de Lançon, Vicomte de Morel-Vindé, duchesse de Raguse, Sensier, Coste (de Lyon), duc de Poix, A. Le Prevost, Hély d'Oissel, Feuillet de Conches, Monmerqué, marquis de Coislin, comte de Saint-Mauris, comte d'Ourches, comte de l'Escalopier, comte de Corbière, Ch. Nodier, Guillaume (de Besançon), Léon Tripier, marquis de Fortia d'Urban, comte G. de Soultrait.

En 1821 avaient été nommés membres correspondants lord Spenser, et le bibliographe Dibdin; en 1824, le comte Orloff, en 1827 le baron de Reiffenberg. Ces quatre amis des livres sont décédés. La Société reste formée de 24 membres. Son but est d'entretenir et de propager le goût des livres, de publier ou reproduire des ouvrages inédits ou rares, de perpétuer dans ses publications les traditions de l'ancienne imprimerie française.

Le règlement en 23 art. est trop étendu pour être reproduit ici.

Diverses autres sociétés de bibliophiles existent aussi en France ou à l'étranger. Nous pouvons indiquer la Société des Bibliophiles de Touraine, et celle des Bibliophiles Lyonnais. La Société des Bibliophiles belges instituée en 1835 comptait parmi ses fondateurs : MM. R. Chalon, A. Baron, de Ram, L. Gachard (archiviste général à Bruxelles), E. Hoyer, Th. de Jonghe, T. Polain, L. Van de Weyer (ambassadeur de Belgique à Londres), C. Serrure (professeur à l'université de Gand), etc. Nous aurons l'occasion de reparler de quelques-unes de ces sociétés.

BILLARDINE (Société) (*Joueurs de Billard*). Six pièces en vers et en prose, relatives à la Société Billardine établie à Paris (vers 1755), pet. in-4, sont indiquées au catalogue Leber, n° 2636. Ces six pièces sont :

1° Convocation des Billardins pour dîner et délibérer sur leur réglement. *S. d.* fig. (en vers);

2° Jugement de la Cour Billardine sur l'admission des dames. 13 *Octobre* 1755 (en vers);

3° Arrêt de l'Amour, qui enjoint à la Société Billardine d'y admettre les dames. *S. d.* (en vers);

4° Mandement du directeur de la Société;
5° Lettre du directeur de la Société.

BLAGUE (Diète générale de la), *à Valenciennes.* Société fondée vers la fin du siècle dernier, mais qui n'eut pas une longue durée. Nous possédons un exemplaire de la lettre et circulaire qu'elle adressait aux nouveaux membres auxquels des lettres-patentes étaient remises, & nous croyons devoir reproduire ici ces documents très-peu connus. Nous n'en corrigeons ni l'orthographe ni le style.

La Diète-Générale de la Blague, *à notre amé....*

Monsieur,

Nos Officiers et Commissaires au département d
nous ayant fait savoir que depuis long-tems, vous étiez exercé dans l'art noble de maltraiter toutes sortes de vérités, de broder et enrichir les récits, en augmentant ou diminuant aux faits qui arrivent dans ce bas Monde, et que par des succès heureux, fruits d'une imagination féconde et brillante, étiez parvenu à inventer des vérités qui n'ont jamais existées, à créer des histoires qui, sans vous, seraient éternellement restées dans l'oubli, et qu'enfin, après une multiplicité d'expériences, réitérées plusieurs fois par jour, vous vous étiez déjà acquis dans ce genre de littérature, un nom des plus illustres, Nous, toujours zélés à maintenir et accroître la haute réputation de notre Ordre, en le remplissant de bons et idoines Sujets; parfaitement convaincus des talens rares que la Nature vous a si librement prodigué en toutes sortes de *Menteries*, sans en être requis ni priés, Avons jugé a propos de vous incorporer dans notre Diète, et vous recevoir en Frère bien aimé, comme il paraît plus amplement par les Lettres Patentes que nous vous envoyons; vous exhortant à persévérer toujours dans une si noble occupation, d'y faire même des progrès rapides, et à nous instruire dans l'occasion, des Sujets

qui, comme vous, pourraient faire honneur à notre Ordre, afin de les y comprendre s'ils le méritent.

Fait et passé dans notre Diète-générale, tenue à

le 180

Par nos Seigneurs les
Officiers-généraux de la Diète,

Lettres Patentes de la très-véridique Cour de la Blague, en forme de Privilège.

Nous, grand Archichancelier de la Diète générale de la BLAGUE, et en cette qualité, Prince de la Gasconnade, grand Duc et Pair de la Joie, Comte de la Garonne, Vicomte de la Normandie, Baron de Farce et Malice, Chevalier de l'Ordre St. Crépin, Maréchal-des-Camps et Armées de l'Argot aux Antipodes, grand Amiral de l'armée navale en terre ferme, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées sur mer, Seigneur haut-justicier de la Ville et Faubourg de Cracovie, Contrôleur-général de toutes les Vérités qui se disent en ce Monde terrestre, Chef fondé de tous les *Blagueurs*, *Menteurs*, *Hableurs*, *Enjoleurs*, *Cracqueurs*, *Farceurs*, *Imposteurs*, *Juifs*, *Nouvellistes*, *Bourgeois* sans occupation et autres personnes désœuvrées, qui s'exercent dans le bel Art de Mentir finement, sans porter préjudice à autre qu'à la Vérité, dont nous faisons profession d'être ennemis jurés ; à tous ceux qui, ces présentes Lettres verront, Salut, Joie et Santé. Avons reçu les très humbles supplications de plusieurs de nos Chevaliers et Officiers de la Diète, qui nous ont souvent exposé que le Sieur

demeurant à département d

désirant être aggrégé dans notre Diète, s'exerçait depuis longtemps dans la noble profession de Mentir, et qu'il y avait fait de si grands progrès, que dans peu il mériterait la réputation de parfait modèle en ce genre. A ces causes, enquête scrupuleusement faite des dispositions heureuses, des rares talens et des brillans succès dudit S^r.

voulant seconder le désir qu'il a de pouvoir Mentir avec autorité, lui avons accordé et octroyé, et par ces présentes lui accordons

et octroyons, dès à présent, la charge de Grand Correcteur de toutes Vérités qui se diront dans l'étendue de notre Empire, même au-delà du Globe. Plus le recevons en Frère et Chevalier de l'Ordre des *Vérités Altérées*; lui donnons en outre pleins pouvoirs d'y Aggréger, après un examen scrupuleux, toute personne qui se présentera à lui, et par intérim, lui fera expédier des Lettres signées de sa main, et scellées du petit sceau, à la charge d'envoyer état à notre Bureau, pour qu'après un fidèle rapport, nos Lettres du Grand Sceau lui soyent expédiées.

Ce Faisant, lui avons donné et donnons la faculté de Mentir impunément dans la Judée et sa juridiction, dans les provinces de Languedoc, Guyenne, Bigore, dans le Perrigord, Limousin, Angoumois, dans les contrées d'Armagnac, Jarnac, Marsan, Astarac, Lomague, Condomois, Agenois, Bazadois, pays des Landes, Déserts de l'Affrique, et généralement dans tous les autres lieux deçà et delà les Mers. qui seront soumis à notre Empire; Et pour l'Exécution de nos Ordres, enjoignons à nos Amés et Féaux, de le publier et reconnaître pour tel, afin qu'on en prétende cause d'ignorance, à peine contre les contrevenans, d'être punis sévèrement suivant les Lois de la Diète, Car tel est notre bon Plaisir.

En foi de quoi ces Présentes ont été revêtues du grand Sceau de ladite Diète.

Fait et donné en notre Palais, à le 180

Par mondit Seigneur Grand-Archichancelier.

On chercha à créer un ordre semblable à Paris en 1853, s'il faut s'en rapporter à l'assertion d'un journal de l'époque.

Nous n'avons pas eu d'autres informations sur la *Société de la Blague et des Evaporés*.

Paris, distrait un moment de ses plaisirs par les graves soucis de la politique, n'a pas dit adieu pour cela à la gaité. On veut toujours s'amuser chez nous, et l'on préfère encore à la tristesse qui ronge le cœur, le rire qui épanouit l'âme. Quelques jeunes gens de notre connaissance, artistes ou hommes de lettres, ont eu l'idée de fonder une société joyeuse à l'instar de la fameuse

société de *la Blague,* instituée sous la restauration, dont faisaient partie plusieurs écrivains aujourd'hui académiciens, et qui comptait parmi ses membres Talma et Michaud, de la Comédie-Française. Ce dernier en était président. La société des *Evaporés* une fois constituée, tiendra ses séances alternativement chez chacun de ses membres ; nous parlons de ceux dont les logements seront suffisamment spacieux. Cette institution toute spéciale, destinée à conserver et à propager les principes véritables de la gaîté française, aura un réglement à elle dont nous donnerons les principales dispositions.

BLASEZ OU BLASÉS (Confrérie des). On nommait *blasés,* en Flandre, les personnages adonnés aux liqueurs alcooliques ; ces amis de la *liqueur de feu*, comme l'appellent les sauvages de l'Amérique, formaient une sorte de franc-maçonnerie ou de confrérie, dont tous les membres se reconnaissent facilement. Comme on ne buvait pas l'un sans l'autre, ce qui eut été déroger aux principes, ils s'attendaient à certains points, ou se rencontraient à certains lieux désignés, où se trouvaient des débitants d'eau-de-vie. Ils faisaient ainsi leur tournée de cabaret en cabaret ; c'est ce qu'on appelait en termes de leur argot, *visiter les chapelles.* Là on égoutait les *demies potées*, petites mesures servant à distribuer l'eau-de-vie aux confrères blasés. On comptait aussi des consœurs dans cette confrérie devenue de plus en plus nombreuse.

On connaît une pièce curieuse, imprimée à *Lille* en 1732, rappelant les qualités et titres principaux des membres de la confrérie. C'est l'*Eloge des blasez dans l'oraison funèbre du célèbre Thomas de Thomassin*, prononcée *au cabaret de l'Hermitage, rue des Roblets* (à Lille), le 2 février 1732, in-4, de 4 pages;

Cette pièce se termine par ce distique en forme de maxime, qui n'a rien de bien consolant pour les *blasés:*

« Pour acquérir des biens nul de nous ne s'empresse,
« Nous aurons à la fin Saint-Sauveur ou Comtesse. »

Il faut savoir que *Saint-Sauveur* et *Comtesse* sont les noms des deux principaux hôpitaux de Lille où les ivrognes d'habitude finissent quelquefois leurs jours quand ils arrivent à la vieillesse, mais la plupart du temps leur funeste habitude les enlève longtemps avant qu'ils ne soient admis à l'hôpital.

Cet *éloge* étant d'ailleurs devenu fort difficile à rencontrer aujourd'hui, nous croyons devoir le reproduire ici ; le texte est orné d'une vignette grossièrement gravée et représentant une tête de mort posée sur deux os en croix. Nous ne nous permettons aucune correction ni dans le style ni dans l'orthographe.

« *Spiritu magno vidit ultima.* Si regarder la mort avec un visage intrépide, voir approcher ce moment fatal sans l'appréhender, ni le craindre, se sacrifier pour le bien de la Patrie, mépriser les richesses, n'avoir point d'ambition, surpasser les Philosophes que nous vante l'antiquité, sont des vertus qui portent la mémoire des hommes bien avant dans l'obscur avenir ; on ne peut dire, mes chers frères, que personne ne possède ces qualités dans un degré plus éminent que ceux que le monde appelle Blasez, et que nul ne les a mieux soutenu que le célèbre Thomas de Thomassin, *Spiritu magno vidit ultima.* Ouy, mes frères, il les rassemblait en lui, cet Illustre Confrère dont j'entreprens de faire l'Eloge Funèbre ; il est vrai que la foiblesse de mon éloquence ne vous peut tracer que foiblement les éminentes perfections d'un Blasé ; j'ose me flâter cependant que vos bontez suppléeront à ce qui manquera à la grandeur du sujet que l'ardeur de mon zele me fait entreprendre, de vous montrer le Portrait de celui de qui on peut dire avec le plus sage des mortels : *Spiritu magno vidit ultima.* »

« Depuis que les Médecins employant leurs veilles à perfectionner leur art si nécessaire à la conservation du genre humain, ont trouvé à enrichir sur le bon Pere Noé qui planta la vigne, en subtilisant le jus des Raisins par le secours du feu et de l'alambic, on vit dès qu'on en a eu goûté, des gens de tout Etat, de condition, d'art et de profession, si charmez de cette Liqueur, qu'ils oublierent tout pour ce delicieux Nectar : en effet, mes Freres, ce

ne fut point le brillant d'une Cour, où on ne caresse que pour frapper, où on n'y donne que des baisers de Judas qui furent capables de fixer le cœur de Thomas de Thomassin; le froc qu'il endossa n'eut pas plus de force sur son esprit, il éprouva peut-être par lui-même, que cet habit cache bien souvent plus d'ambition que de piété; il le quitta à la veille de prononcer ses vœux, et devint le Bibliotéquaire d'une Communauté; ne croyez point, mes Frères, que ce fut une de ces Bibliotéques où il faut sêcher sur les Auteurs; non, non, elle avoit plus d'appas, et la viande en étoit moins creuse, c'estoit des Tonneaux bien arrangez, dans lesquels le Flamend enferme la liqueur que son industrie lui a fait trouver faute de Vin, c'est ce qu'on appelle de la Queute.

Thomassin marchoit à pas de Geant, dans l'exercice du devoir de sa charge, lors que transporté par l'ardeur d'un zele animé par une bouillante jeunesse, il voulut ouvrir un de ses Livres, je veux dire, faire couler la liqueur sans le secours d'aucun instrument, et en eût la main estropiée. Comment se consoler, mes Freres, d'une telle disgrace ? par l'Eau de vie, comment un jeune homme, reparera-t-il un si grand malheur ? par l'Eau de vie, ouy, par l'Eau de vie, mes Freres, c'est cette Liqueur enchanteresse qui fait oublier les disgraces d'une capricieuse fortune, c'est dans ce charmant Nectar, qu'on noye les chagrins de la vie, c'est dans ce fleuve d'oubli qu'on ensevelie le souvenir des injures, c'est dans cette Eau merveilleuse qu'on émouse les éguillons de la chair, c'est par là que le Dieu des raisins remporte la victoire sur le Fils de Cypris, ce fier et redoutable Vainqueur. O aimable jus, que vous avez d'attraits ! ô Enfant de l'Alambic, que vous avez de force ? ô Liqueur delectable, que vous êtes séduisante !

« Qui le croiroit, mes Freres, qui le croiroit, si nos Archives et nos Annales n'étoient remplies d'exemples memorables de ceux que cette Liqueur a charmé, jusqu'à trouver des Femmes qui font un Idôle de leur beauté, préferer la couleur de feuille-morte qui est nôtre livrée, au rouge et au blanc dont s'embarbouillent le visage, les Filles de Théâtre et les Magdelons d'aujourd'huy, pour s'attirer des Adorateurs et des Amans; des Femmes negli-

ger pour l'Eau de vie, le soin de leur parure, seul et unique objet de l'ambition naturelle au Sexe; des Femmes oublier pour l'Eau de vie, le Monde, ses Enfans, l'amour du gain, le faste somptueux d'un Equipage magnifique, la curiosité des affaires d'autruy, la tendresse d'un Epoux, et tout generalement ce qui a toujours excité l'envie des Femmes de tous les siecles. Ah ! si Salomon avoit été de nos jours, il ne se seroit point écrié : *Mulierem fortem quis inveniet?* il en auroit trouvé plusieurs de ces Femmes fortes qu'il croyoit si peu communes, et où les auroit-il trouvé, mes Freres ? parmi nos cheres Consœurs. C'est là, c'est là où l'on peut trouver ce que ce grand Prince croioit plus rare qu'un Phenix : *Avis rarior Phœnice.*

« Se peut-il un plus grand détachement des choses du Monde, bien éloigné de ces Philosophes si celebres dans l'antiquité, qui sous le masque d'une pauvreté volontaire cachoient le cœur le plus orgueilleux ; nôtre cher Thomas de Thomassin, faisoit tout ce qu'il pouvoit pour ne point paroître être de la Confrerie, et cela par une modestie commune à plusieurs de ses Confreres : c'est pourquoi il avoit un Chien vieux Domestique, à qui en cachette il laissoit glisser près des trois tiers de la grosse portion qu'il affectoit de manger en public pour paroître n'être point Blasé, on ne l'ignore pas, mes Freres, nous ne craignons pas la famine, la cuisse ou la cervelle d'un moineau peut servir pour nôtre repas.

« Tandis qu'il se sacrifioit pour le bien de sa Patrie, en faisant valoir le principal revenu de cette Ville qui est sur l'Eau de vie, tandis qu'il se consoloit depuis long-temps de l'accident qui luy étoit arrivé à la main, en visitant avec beaucoup de piété les Chapelles où on égoûte les demies Potées, qu'un heureux hazard avoit amassées autour du lieu où étoit située la Bibliotèque dont il étoit le gardien, il se trouva obligé d'entendre par bienséance, le Sermon sans doute d'un Janseniste, qui trouve à redire à nôtre maniere de vivre, laquelle est cependant conforme au sentiment du grand Aristote Prince des Philosophes, qui dit : *Quod natura abhoreat vaccuum,* que la nature a horreur du

vuide : car dés que nôtre verre est vuidé nous le faisons remplir, ou nous courrons ailleurs pour en tenir un autre plein ; nôtre pauvre Thomas de Thomassin fut cependant tellement touché du discours énergique de ce pernicieux Predicateur, qu'il prit la terrible résolution de quitter l'Eau de vie ; dangereux exemple, mes Freres, qu'il vous faut éviter si vous voulez long-temps jouir des faveurs de cette Liqueur enchanteresse, vous devez pardonner à votre cher Confrere qui ne l'a quitté que malgré lui, puis qu'il est mort en Blasé, non comme ces heureux du siecle qui sont dans le dernier embarras lors qu'il faut quitter la cupidité de leur cœur, mais comme tous nos Confreres, ayant toujours ce moment inévitable devant les yeux, bravant la maladie, et seroit mort droit selon la maxime de cet Empereur qui dit : *Decet Imperatorem stantem mori*, si l'on ne l'eut fait coucher pour engraisser ses bottes, aprés quoi il partit, l'esprit aussi sain que s'il avoit été en parfaite santé, parlant et reconnoissant ses amis jusques au dernier soupir, *Spiritu magno vidit ultima.* Voilà, mes Freres, ce que nous avons à imiter, ne nous rebutons point pour les difficultez, et quoique quelquefois méprisez, glorifions-nous d'être une partie des plus necessaires à la Patrie, puis que nul de nous n'ambitionne de ces charges qui donnent exemptions : ayons toujours le cœur détaché des choses de la terre, en nous representant ces grands exemples qui font l'honneur de nôtre Confrérie, et nous proposant sans cesse cette excellente maxime :

Pour acquerir des biens nul de nous ne s'empresse,
Nous aurons à la fin, saint Sauveur ou Comtesse (1).

BLOIS (Académie de). Académie fictive qui semble avoir été imaginée à l'imitation de l'Académie de Troyes, de l'invention de Grosley.

Quelqu'érudit facétieux de Blois (et cette ville en compte plusieurs), aura voulu mettre sur le compte d'un corps savant, une dissertation plus que hasardée qu'il voulait lancer, sinon aux

(1) Deux couvens de religieuses hospitalières, de Lille.

vulgaires acheteurs, du moins à un petit nombre d'amateurs d'élite. C'est ainsi que se fit la publication suivante :

Dissertation étymologique, historique et critique sur les diverses origines du mot cocu, *avec notes et pièces justificatives; par un membre de l'Académie de Blois.* Blois (Félix Jahler), 1835, in-16.

Cette facétie moderne n'a été tirée qu'à 72 exemplaires numérotés ; on ne pouvait prendre trop de précautions dans la distribution d'un livre de cette nature. M. Taylor possédait le n° 25, vendu en 1848, à la vente de la 1re partie de son catalogue, sous le n° 1358. D'autres exemplaires ont été adjugés à 20 et 15 fr. aux ventes Aimé-Martin & Chaponay. Ce livret, dont 27 exemplaires ont été tirés sur papier jaune, est attribué à M. de Pétigny.

BOBELINS (LE ROI DES). On appelle *Bobelin* le buveur d'eau qui fréquente les fontaines de Spa ; comme divertissement, on a souvent créé et nommé *Roi des Bobelins* celui des buveurs qui montrait le plus d'entrain et qui semblait capable de faire les honneurs du lieu aux étrangers et de diriger les promenades et les plaisirs des habitués durant toute une saison. On a fait de cette royauté et de ceux qui la reconnaissaient, une sorte de confrérie burlesque et récréative qui avait ses lois et ses règlements.

Le chef, qui prenait le surnom de *Jovial* et de *Bois-Bien*, se disait « par la grâce des Bobelins, roi de Géronstère, duc de « Pouhon, comte des fontaines de la Sauvenière, Groisbeeck, « Watroz, Tonnelet, seigneur de Bel-Humeur, etc.; » il avait pour scel un tonneau d'or en champ d'azur, avec cette devise : *autant bu, autant rendu.* Son secrétaire portait le surnom de *La Joie.*

Dans le VIIIe partie des *Nouveaux amusements des eaux de Spa,* par le docteur J. P. *de Leinbourg*, *Paris* et *Liège, Desoer*, 1763, in-12, on trouve, sous la date de 1762, les statuts donnés par le *roi des Bobelins*, renfermant XX articles par lesquels on constitue les droits et les devoirs de cette joyeuse compagnie. On y défend toute introduction de tristesse, soucis et mélanco-

lie, et on y invite, au contraire, à la joie, à l'amabilité et à la liberté honnête. Le temps et les plaisirs de la journée y sont réglés de la manière la plus agréable dans l'intérêt de la santé et des divertissements de tout le monde.

Cette facétie, inventée probablement pour égayer et distraire des buveurs plus ou moins malades, a pu avoir cours dans le siècle dernier lorsque les eaux de Spa n'étaient fréquentées que par la société la plus aisée des provinces des Pays-Bas, formée de personnes liées entr'elles par des rapports de voisinage ou de parenté ; plus tard, lorsque ces eaux devinrent le but des visites ou des voyages d'une masse considérable d'étrangers de tous les Etats et de tous les pays, les *Bobelins* ou buveurs se connurent à peine, et la royauté qui jadis pût les réunir sous le même sceptre, disparut à jamais.

Il existe une pièce devenue rare : *Les Amours de Fontamorose, roi des Bobelins, ou le Fat par excellence*, comédie en prose et en vers (par *Gullence*). *Bollen*, 1791, in-8.

BOLIVAR (Société). On lit dans le *Messager de Gand* (n° du 1er janvier 1850) :

On se rappelle encore l'exposition de vieux chapeaux ouverte au mois d'octobre 1843 par la Société *Bolivar*, à l'estaminet de la *Vieille Diligence*, en cette ville. Les variations que la mode a subies depuis cinquante ans en fait de coiffure masculine rendirent cette exposition l'une des plus curieuses qui aient jamais été vues.

La population entière voulut s'en donner le spectacle, et l'estaminet la *Vieille Diligence* fut journellement, pendant plus de deux mois, assiégé de visiteurs; des étrangers incrédules, vinrent à Gand pour s'assurer du fait, et, contraints de céder à l'évidence, ils rendirent hommage au génie de l'invention en admirant à leur tour cette vaste galerie de couvre-chefs dont le catalogue ne contenait pas moins de mille numéros.

Des médailles d'argent furent décernées aux exposants pour la collection la plus nombreuse et la plus variée ; le feutre le plus

rare et le mieux conservé. La distribution solennelle en eut lieu le 10 décembre de la même année, après qu'un discours, portant pour épigraphe: *Capellum signum est humanitatis,* eut retracé au souvenir de chaque auditeur l'histoire du chapeau depuis son origine jusqu'à nos jours et l'influence qu'il avait exercée sur la civilisation des peuples. Le chapitre des chapeaux de Senèque dut baisser pavillon devant le nouveau panégyrique; car le célèbre philosophe ne connaissait ni les tricornes, ni les shuwarow, ni les bolivars, ni les morillos, ni les trois pour cent, ni les gibus.

Cette exhibition originale a trouvé des imitateurs à Anvers, où l'on vient d'en organiser une en ce moment à l'estaminet *la Presse,* tenu par le sieur P. Willems, rue du Vieux-Coq. La société *Bolivar* en a rehaussé l'éclat par l'envoi d'une dizaine de chapeaux auxquels se rattachent de glorieux souvenirs et qui ne sauraient manquer d'exciter au plus haut point la curiosité du public anversois.

BOISSON (Ordre de la). 1703-1740. Les habitants du Nord ont la réputation d'être de francs buveurs; cependant ce ne fut pas chez eux que l'*Ordre de la Boisson* prit naissance. Il est vrai qu'ils n'ont pas besoin d'être entraînés et excités par des grades, des décorations et des associations pour se livrer aux plaisirs et aux délicatesses de la table. L'institution qui nous occupe n'avait nul besoin d'être établie dans les provinces du Nord pour y faire naître la propagande du culte de Bacchus; là, l'ordre de la Boisson règne depuis longtemps; il reste établi et conservé de fait dans les habitudes du pays. Ce fut donc le midi, la contrée où murit le raisin, qui eut l'honneur de cette fondation, mais l'idiome provençal n'en répéta pas les refrains; la langue d'oïl, née dans le Nord, paraissait parfaitement apte à chanter une telle société, c'est ce qui arriva : l'Ordre de la Boisson eut pour historiens et poètes de très-bons français ainsi que nous le verrons.

La naissance de l'Ordre est presque due au hasard. François de Posquières, né à Aramon, en Languedoc, en 1660, d'une

noble et ancienne famille qui date du XIe siècle, après être sorti du régiment de Plessis-Bellelièvre avec le grade de capitaine, en 1693, se maria avec Mlle Missel, de Nîmes, qui mourut sept ans après en lui laissant une fille unique. M. de Posquières résolut de quitter Aramon, vers le commencement de l'an 1703, et il alla s'établir à Villeneuve-lez-Avignon, avec sa famille, dans le dessein d'y marier plus tard sa fille à M. de Thiery de Montsauve. Se trouvant un jour mêlé à une partie de plaisir faite à la campagne, on parla des deux ordres bachiques qui venaient de s'établir en Provence: l'*Ordre de la Méduse,* fondé par M. de Vibray, à Toulon, et celui de *la Grappe,* institué à Arles, par M. de Damas, sieur de Gravaison. On en critiqua les statuts dans quelques-uns de leurs articles; M. de Posquières mit en avant certaines idées pour servir à l'établissement d'un ordre plus parfait et plus délicat, tout en ayant pour but la bombance et la joie. Presque tous les assistants, hommes d'esprit, un peu voluptueux pour les plaisirs de la table, bons vivants et fins gourmets, goûtèrent ces idées, y applaudirent, et l'*Ordre de la Boisson* fut fondé.

Mais comme le but des fondateurs était d'enchérir sur leurs rivaux et de faire mieux qu'eux, et qu'ils voulaient maintenir le nouvel ordre dans les règles du bon goût, des mœurs élégantes et de la délicatesse, on lui ajouta la dénomination de l'*étroite observance*. On élut aussi sur-le-champ un *Grand-Maître*, et, à très-juste droit, le choix tomba unanimement sur M. de Posquières lui-même, qui prit le nom de *Frère-François Réjouissant :* on le salua du titre d'*Excellence*.

L'Ordre devint fameux en peu de temps, et par le nombre, et par la qualité et la naissance distinguée de la plupart des frères qui s'enrôlèrent sous la bannière de la Boisson. Le personnage qui jeta le plus de lustre sur l'association fut François Mougier, né à Villeneuve-lez-Avignon, qui entra le 19 mai 1684 dans la première compagnie des Mousquetaires, et eut l'honneur d'y être reçu, à Valenciennes, par le Roi en personne, à qui M. de Maupertuis, son commandant, le présenta. Le 4 octobre 1689,

il sortit des Mousquetaires ayant été choisi par le marquis de Seignelay, ministre et secrétaire d'Etat, comme gouverneur du marquis de Lonré, son fils. Après deux ans, il dut se rendre en province pour régler ses affaires de famille; ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on le laissa partir, et après avoir vainement employé les prières des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, beaux-frères de M. de Seignelay, pour le retenir.

Ses affaires le contraignirent de fixer sa résidence à Villeneuve; il se fit alors pourvoir de la charge de Viguier royal de cette ville, et il la garda jusqu'à sa mort. C'est dans cette situation qu'il fit la connaissance de M. Posquières, entra dans l'*Ordre de la Boisson* et en devint l'âme et l'*historiographe*. Doué de beaucoup d'esprit et de connaissances avec une grande facilité pour écrire en prose et même en vers, célibataire, libre de son temps et de ses actions, il s'adonna entièrement à faire valoir l'ordre dans lequel il était entré, et il y réussit très-bien.

Ce fut lui principalement qui fixa une formule pour les lettres de réception, qui ouvrit un contrôle exact des Frères avec la date de leur promotion, et qui, par son style aimable et jovial, égaya toutes les formalités administratives de l'Ordre. On établit ainsi un Garde-des-sceaux, un secrétaire, un visiteur général, un garçon-major des caves et plusieurs autres officiers. Les armes de l'Ordre, gravées sur le cachet, étaient deux mains dont l'une versait du vin d'une bouteille, et l'autre le recevait dans un verre, avec ces mots pour devise : *Donec totum impleat* (jusqu'à ce qu'il soit plein). L'écusson était entouré de pampres.

Cependant l'*Ordre de la Boisson* grandissait à vue d'œil. Des Espagnols, des Allemands, des Italiens et des Portugais, tous gens de distinction, demandèrent l'initiation; ce fut alors qu'on dressa des statuts et que Mourgier, l'historiographe de la société, fut chargé de leur rédaction ; il les composa, en vers, de la manière suivante :

Statuts de l'Ordre de la Boisson.

Frère François Réjouissant,
Grand-Maître d'un ordre Bachique,

Ordre fameux et florissant,
Fondé pour la santé publique,
A ceux qui ce présent statut
Verront et entendront, salut :

Comme l'on sait que dans la vie,
Chacun, au gré de ses désirs,
Cherche à se faire des plaisirs,
Selon que son goût l'y convie ;
Nous, qui voyons que nos beaux jours,
Et l'heureux temps de la jeunesse,
Fuyent avec tant de vitesse
Que rien n'en arrête le cours ;
Et voulant que le peu d'années
Qui nous conduisent à la mort,
Soient tranquilles et fortunées,
Malgré les caprices du sort ;
De notre certaine science,
Parmi la joie et l'abondance,
Débarrassés de tout souci,
Hors de celui de notre panse,
Nous avons, dans une séance,
Dressé les statuts que voici :

Dans notre auguste compagnie,
Vous ne recevrez que des gens
Tous bien buvants et bien mangeants,
Et qui mènent joyeuse vie.

Mêlez toujours dans vos repas
Les bons mots et les chansonnettes :
Buvez rasade aux amourettes ;
Mais pourtant ne vous grisez pas.

Que si, par malheur, quelque frère
Venoit à perdre la raison,
Prenant pitié de sa misère,
Ramenez-le dans sa maison.

Pour boire du jus de la treille,
Servez-vous d'un verre bien net ;

Mais n'embouchez pas la bouteille,
Car je sais quel en est l'effet.

Je veux que désormais à table
Chacun boive à sa volonté ;
Les plaisirs n'ont rien d'agréable,
Qu'autant qu'on a de liberté.

Ne faites jamais violence
A ceux qui refusent du vin ;
S'ils n'aiment pas ce jus divin,
Ils en font bien la pénitence.

Dans nos hôtels, si d'aventure
Un frère salit ses discours
Par la moindre petite ordure,
Je l'en bannis pour quinze jours.

Que si ces peines redoublées
Sur lui ne font aucun effet,
Je veux que son procès soit fait,
Toutes les tables assemblées.

Gardez-vous surtout de médire
Et lorsque vous serez en train
De vous divertir et de rire,
Ménagez toujours le prochain.

Enfin quand vous serez des nôtres,
Dans vos besoins secourez-vous ;
Le plaisir de tous le plus doux,
C'est de faire celui des autres.

Chaque chevalier prenait, en entrant dans l'Ordre, un surnom qui retraçait quelqu'une de ses éminentes qualités et qui pouvait le faire facilement reconnaître. Ainsi, il y avait le frère *Templier*, les frères *Bois-sans-eau* et *Bois-sans-cesse*, l'*Altéré*, *Flaconville*, *Vignecourt* et *Jean-des-Vignes*, d'*Illebrequin*, *Tamponi*, *Bacquet*, *le Goinfre*, *la Buvette*, *du Cabaret*, *Mortadelle*, *Galant*, *Séduisant*, *Splendide*, *Roger-Bontemps*, *Magnifique*, *Emétique*, *Athanor*, &c. Le Grand-Maître signait de cette manière : *Frère François Réjouissant, Grand-Maître et*

fondateur de l'Ordre de la Boisson, de l'Etroite Observance : plus bas, on lisait : par *Son Excellence,* et venait ensuite la signature du secrétaire de l'Ordre, appelé *frère l'Altéré;* à la marge se trouvait la date du scellé, signé par le garde-des-sceaux, appelé *frère Bois-sans-eau,* et au-dessous, le cachet de cire rouge où étaient empreintes les armes de l'Ordre.

Les noms des étrangers étaient aussi plaisants que ceux des frères de France : Dom *Barriquas Caraffa de Fuentes vinosas,* espagnol; le marquis *Vino-Viski,* polonais; le comte de *Bergue-Saint-Winox,* flamand; le chevalier *Ebriacotti de la Casa-Monte Fiasconi,* florentin; Dom *Pansa d'Avalos de las Gourmandillas,* portugais.

L'imprimeur de l'Ordre lui-même portait un nom et une enseigne vraiment bachiques; il s'appelait frère *Museau Cramoisy, au Papier Raisin.* Mourgier lui faisait annoncer au public des livres singuliers, dont le titre bizarrement controuvé, répondait parfaitement au nom de l'auteur et à l'esprit des prétendus lecteurs. C'étaient par exemple : *Introduction à la cuisine, par frère le Porc,* avec des figures. — *Remarques sur les langues mortes,* comme langue de bœuf, cochon et autres, par un frère de la Société. — *Recueil de diverses pièces de four,* par *frère Godiveau.* — *La vie de Madame Guerbois,* par *frère Jean Broche.* — *Manière facile de rendre l'or potable et l'argent aussi,* par le *frère la Buvette.* — *L'art de bien boucher les bouteilles,* impression de *Liége.* — L'*Itinéraire des cabarets,* œuvres posthumes de *frère Tavernier.* — *Manière nouvelle de dresser une batterie.... de cuisine,* par un *ingénieur* de l'Ordre de la Boisson. — *Traité de l'anatomie du gibier,* par *frère des Couteaux.* — L'*Art de bien vivre,* par *frère Boute-tout-cuire.* — *Traité des offices et de la sommellerie,* par *frère Bacquet.* — *Essais de cuisine,* par *frère Le Goinfre.* — *De arte bibendi,* auctore *frère Templier.*

L'ingénieux et jovial Mourgier après avoir inventé cette bibliothèque burlesque, gastronomique et bachique, s'amusait à dresser la formule des lettres de réception des frères :

VIVE BACCHUS ET SES ENFANTS !

Frère François Réjouissant,
Grand-Maître d'un ordre bachique,
Ordre sans cesse renaissant
Par une vertu prolifique,
A nos amis frères en vin,
Longues années sans chagrin :
Nous vous mandons, par ces présentes,
Que vous ayez à recevoir
Le frère qui vous fera voir
Son nom au bas de ces patentes :
Voulons que le fassiez jouir
De tous nos droits et priviléges,
Et qu'il puisse, dans tous nos siéges,
Boire, manger, se réjouir,
Avec les gens tenant nos tables
Aux dépens des plus honorables;
Entendant que de son côté,
Il en use ainsi que les autres,
Et qu'il frippe, en fraternité,
Ses revenus avec les vôtres ;
Car telle est notre volonté.
Donné *gratis*, vaille que vaille,
Dans notre bureau de futaille,

L'an, etc.

La devise de l'Ordre, *Donec totum impleat*, fut l'objet d'une plaisanterie; on prétendit qu'elle n'était pas nouvelle, et appartenait à l'empire Ottoman qui la plaçait auprès de son croissant, pour signifier que tous les bons Musulmans doivent combattre jusqu'à ce qu'ils aient soumis l'univers entier à leur domination. Mourgier répondit à ce reproche par ces vers :

De par le Grand-Maître :

Si quelqu'esprit bourru s'avise
De dire que notre devise
N'a pas l'air de la nouveauté,

Que d'ailleurs elle est mal acquise,
Il impose à la vérité ;
Car le verre à la main nos frères l'ont conquise
Sur l'ennemi du vin et de la chrétienté :
Et nous,
De notre autorité,
Suivant les lois de l'équité,
La déclarons de bonne prise.

Il n'y avait point de réception de nouveaux élus sans fête. La société ne cherchait que des occasions de plaisir ; à chaque initiative, un banquet, dont le néophyte se trouvait l'Amphitryon obligé, avait lieu pour tous les chevaliers présents. Dans ce festin, on n'oubliait pas de faire usage d'un verre de cérémonie, qui figurait dans toutes les fêtes de l'Ordre, et d'un diamètre tel qu'il aurait pu servir de pendant à l'*Ours de Bradwardine* dont parle Walter Scott.

Les chevaliers de l'*Ordre de la Boisson* comptaient bon nombre d'anciens militaires parmi eux, et avaient laissé beaucoup d'amis à l'armée; aussi lorsque d'heureuses nouvelles pour les armes du roi arrivaient, lorsqu'une ville était prise ou une bataille gagnée, les *frères*, qui se trouvaient ensemble n'importe dans quelle localité, se rassemblaient, et célébraient dans des banquets l'événement heureux pour la France. De son côté, le Grand-Maître ne manquait jamais de solenniser ces victoires dans sa maison de campagne à laquelle il avait donné le nom caractéristique de *Ripaille*. C'est là aussi qu'il tenait le chapitre de l'Ordre. Il y convoquait le plus de frères qu'il pouvait: la veille de ces jours de réception, il faisait arborer sur son balcon, en guise d'étendart, une vaste dame-jeanne que les Gazettes de l'Ordre appelaient *le pronostic infaillible d'un grand abattis de bouteilles*.

Dans ces festins, les buffets étaient toujours chargés des vins les plus exquis et les plus rares; les frères pourvoyaient à cette partie du banquet, et c'était à qui fournirait le contingent le plus distingué: une grande émulation s'entretenait à ce sujet dans

la société. Il est inutile de dire quels exploits bachiques, quels hauts faits de table s'accomplissaient dans ces réunions fraternelles ; il nous suffira de citer un seul trait, il est assez marquant pour donner une idée du reste.

Il faut savoir, qu'à l'exemple de l'Ordre de Malte, l'*Ordre de la Boisson* possédait des commanderies; c'étaient celles de *St.-Jean pied de Porc*, de *Soufflencour*, de *Vignerac*, des *Souches*, etc. Outre ses commanderies, l'Ordre avait aussi ses baillis : or, l'un d'eux, M. de Nobilé, très-digne de ce grade par l'ampleur de ses moyens et la vigueur de ses coups à table, se trouvant invité un jour à un repas donné par M. de Capillis, un des frères, arriva le premier au rendez-vous, et s'ennuyant d'attendre, passa à la salle à manger; il prit pour s'amuser et peloter en attendant partie, un pain d'une livre qu'il arrosa de quelques coups de vin. Il avala ainsi, en un instant, six bouteilles de bourgogne préparées sur le buffet à côté de six autres flacons de champagne. Les convives enfin réunis se mettaient à table lorsque l'Amphitryon, jetant les yeux sur le buffet, s'aperçut du vide opéré parmi ses bouteilles; il s'en prit aussitôt à son valet et le gronda: celui-ci s'excusa en assurant qu'il avait apporté les bouteilles pleines. On ne comprenait rien à ce mystère, lorsque le bailli de Nobilé l'expliqua en disant à M. de Capillis: « Ne te fâche pas, c'est moi qui ai bu un coup en attendant le dîner. »

Tel passé maître qu'on soit en l'art de boire, on est bien obligé de faire des pauses, et c'est alors que le Dieu des vers vient au secours du Dieu du vin. Il ne se faisait pas de repas parmi les frères qui ne se terminât par des chansons. En voici une, qui a été conservée, et qui, dit-on, mérita les applaudissements de M. Fléchier, évêque de Nîmes (1), qui avait bien voulu l'apprécier, au point de vue littéraire bien entendu :

Quand Iris prend plaisir à boire,
Bacchus croit que c'est pour sa gloire :
Mais l'Amour en a tout l'honneur ;

(1) Mémoire de M. Ménard sur l'*Ordre de la Boisson*.

Car, en buvant, le vin la rend si belle,
Que le plus altéré buveur
S'enivre moins de sa liqueur,
Que de l'amour qu'il prend pour elle.

C'est à tort que la *Biographie universelle* avance qu'aucun ouvrage sur l'*Ordre de la Boisson* n'a vu le jour (t. XXX, p. 158). Nous en citerons au moins trois :

1° *Nouvelles de l'Ordre de la Boisson,* 1703-5, in-8, texte gravé.

2° *Mémoire pour servir à l'histoire de l'Ordre de la Boisson*, par M. Ménard, adressé à M. le marquis de Gerlande ; inséré dans le *Mercure*, et reproduit dans l'*Esprit du Mercure de France, depuis son origine jusqu'à* 1792 (par M. Merle). *Paris, Barba*, 1810, 3 vol. in-8 (t. Ier, pag. 293-321).

3° *Histoire de l'Ordre de la Boisson, suivi des statuts de cet ordre. Lille,* impr. de *Blocquel-Castiau* (1841), in-8, p. 25-47 du volume intitulé : *Deux opuscules extraits d'anciens manuscrits.*

Le premier de ces trois ouvrages, rédigé par M. Mourgier, obtint une vogue extraordinaire, méritée par la gaîté et l'esprit que l'auteur y répandit. Suivant M. Ménard, l'historiographe de l'Ordre, *Mourgier* n'aurait publié que quatre de ces gazettes, commencées en novembre 1703 et terminées au mois de Juin 1705. Nous trouvons cependant des faits postérieurs à cette date qui y sont relatés. M. Vincent Saint-Laurent, auteur de l'article *Mourgier* dans la *Biographie universelle*, commet une autre erreur; il le fait naître en 1688, ce qui ne lui aurait donné que 15 ans, en 1703, lorsqu'il était l'âme, le poète, l'historien et le principal membre de l'*Ordre de la Boisson.* Il lui donne, en outre, pour collaborateur, l'abbé Jean-Antoine de Charnes, doyen du chapitre de l'église collégiale de Villeneuve-lez-Avignon, né en 1641, qui, malgré son âge, devint un des membres les plus distingués de l'*Ordre de la Boisson,* dans lequel il resta jusqu'à sa mort arrivée le 17 septembre 1728.

Quoiqu'il en soit des collaborateurs aux *Nouvelles de l'Ordre*

de la Boisson, le sel, les traits piquants et caustiques qu'elles contenaient firent un honneur infini aux auteurs et étendirent extrêmement la réputation de cette société naissante. Les articles sont adroitement tournés et, tout en traitant quelquefois des nouvelles politiques, ils reviennent avec art vers l'occupation favorite des chevaliers et vers le goût bachique.

Nous donnons quelques extraits de cette feuille fort peu connue et devenue très-rare, afin qu'on en puisse juger. Voici la relation d'un festin célébré à Avignon que l'historiographe a insérée dans sa gazette :

« Le 11 de ce mois de novembre, jour solennel (anniversaire de la naissance de M. de Posquières), parmi les frères de cet Ordre, le Grand-Maître, accompagné du Commandeur *Virbrequini* et de quelques-uns de ses principaux officiers, vint en cette ville faire *médianoche*, dans l'hôtel du frère *Splendide*, visiteur-général, illustre par ses rares qualités, autant que par sa naissance. La fête fut d'une magnificence singulière, et l'on ne sera pas fâché d'en savoir le détail.

« Dès que le Grand-Maître parut devant l'hôtel du frère *Splendide*, l'on commença à battre aux champs pour lui faire honneur, sur de petits tonneaux vides, au lieu de tambours. Mais il demanda que l'on battit la fricassée, et il fut servi selon son goût. Lorsqu'il fut dans l'avant-cour, une troupe de faunes et de satyres, dont quelques-uns jouaient du haut-bois, se mirent à chanter :

« C'est le dieu du vin qui va paraître,
« Rangeons-nous près de notre maître.

« Cette troupe le conduisit dans un superbe salon, où l'on avait mis le couvert. Le Grand-Maître fut frappé en entrant d'un si grand éclat de lumières qu'il crut d'abord que l'hôtel était en feu. Cette clarté venait de douze girandoles, posées trois à trois dans les intervalles de quatre grands buffets, qui étaient à chaque côté du salon, et de 24 dames-jeannes de cristal, suspendues à la façon des lustres, pleines d'esprit de vin, du goulot desquelles sortaient de grosses mèches qui brûlaient en place de lampes.

Le salon était tendu d'un velours cramoisi, qui est la couleur favorite de Son Excellence. Les quatre buffets étaient garnis d'une quantité surprenante de bouteilles de cristal pleines de vin de différents pays qui formaient quatre pyramides; sur la pointe de chacune il y avait un génie tenant un cartouche, où on lisait le nom de la province qui avait produit le vin du buffet. A l'opposite du Grand-Maître était placé le buffet de Champagne; à sa droite celui de Bourgogne; à sa gauche, celui de Languedoc; et dans l'autre fond, le buffet de Piémont, qui était chargé d'un nombre infini de bouteilles de liqueurs de Turin. Pendant le repas, qui fut d'un ordre et d'une propreté dignes du frère qui le donnait, on but indifféremment de toutes ces sortes de vin; et l'on fit rouler Piémont, Champagne, Bourgogne et Languedoc, sans distinction de rang ni d'ancienneté. Le repas fut à cinq services qui faisaient comme les cinq actes d'une comédie. Dans les intermèdes, on entendait des concerts de voix et divers instruments, dont on était enchanté. On ne fut à table que quatorze heures, à cause que le Grand-Maître fut obligé de s'en retourner à *Ripaille*, celle de ses maisons où il fait son séjour ordinaire, pour assister à un grand repas qu'il devait donner ce jour-là à quelques envoyés. Comme il n'est pas portatif il se fit remorquer sur le Rhône, dans un bateau, où par bonheur il s'endormit d'abord, sans quoi il serait immanquablement tombé en faiblesse par l'antipathie naturelle qu'il a pour les voitures d'eau. »

Dès que l'ordre se fût accru, on en divisa l'étendue par cercles, division d'autant plus ingénieuse qu'en se conformant à l'usage pratiqué dans les ordres de chevalerie, on faisait ainsi allusion aux tonneaux, base nécessaire de l'association. On forma donc dix cercles, qui furent Champagne, Bourgogne, Languedoc, Guyenne, Provence, Espagne, Italie, l'Archipel, le Nekre et le Rhin. Si nous en croyons les nouvelles de l'Ordre qui annoncèrent cette heureuse division, chaque cercle était tenu d'envoyer tous les ans au Grand-Maître son contingent en vin. « Le cercle de Champagne, dit le spirituel auteur de ce journal, fournit du vin de Rheims, d'Ay, d'Avenay et de Sillery. Celui de Bourgo-

gne du vin de Tonnerre, de Beaune, de Chably et de Meursault. Celui de Languedoc, du vin de Frontignan, de Condrieu, et même de l'Hermitage et de Côte-Rotie. Celui de Guyenne, du vin de Grave; celui de Provence, du vin de Cassis, de la Cioutad, de Saint-Laurent et vignes adjacentes; celui d'Espagne, du vin d'Alicante et de Malaga; celui d'Italie, du vin de Montalcino, d'Orviette, de Montefiascone, de Castel-Sangiovani dans le Plaisantin, et du Lacryma-Christi du Mont-Vésuve; celui de l'Archipel, du vin de Chio, de Metelin, de Guidos, de Naxos et d'autres îles où les chrétiens ont la liberté d'en faire; celui du Nekre, du vin d'Heydelberg, et le cercle du Rhin, du vin de Baccharath, cette ville célèbre par le temple du dieu Bacchus que l'on y voyait anciennement, d'où elle a retenu le nom de *Bacchiara.* »

Nous devions donner ces deux extraits, quoiqu'un peu longs, comme appartenant essentiellement à l'histoire de l'Ordre. En voici de plus courts et plus piquants qui montrent l'esprit du *Journal de Morgier.*

« De *Lisbonne,* le 20 février 1705. — L'Archiduc fit une superbe mascarade, suivi de l'Amirante de Castille et de quelques seigneurs portugais. Il était masqué en Roi, et dans cet équipage il ne fut reconnu de personne. L'Amirante dansa les folies d'Espagne, qui est sa danse ordinaire. »

Voici comme on annonçait les victoires des armées françaises dans la guerre de la Succession : « De *Bruxelles,* le 28 juin 1707. — L'armée des alliés est toujours campée près de Tirlemont, où elle ne boit que de la bière, et celle du duc de Vendôme près de Gembloux, où elle ne boit que du vin : ce qui cause une grande désertion dans la première et attire quantité de soldats dans celle de France. »

« Dans une fête donnée à Londres, ajoute le même article, on fit de vastes projets pour donner des bornes au pouvoir exhorbitant de la France (vieux style) : on parla d'aller fourrager jusqu'aux portes de Rheims et d'enlever tout le vin de Champagne pour la bouche de la Reine; de tailler en pièces l'armée de Phi-

lippe V, et de mener le Roi Charles III en triomphe dans sa bonne ville de Madrid. Cette journée se passa à faire des châteaux en Espagne; mais le lendemain il furent tous abattus par l'arrivée de deux courriers, dont le premier apporta la nouvelle de la défaite des alliés à Almanza, par le duc de Berwick, et l'autre, la perte d'un grand nombre de vaisseaux pris ou coulés à fond par les Français. On ne peut dire combien la surprise fut grande pour les Anglais, nation fière et entêtée de sa puiſſance. La Reine demanda avec empressement si Alicante étoit pris; et le courrier ayant répondu qu'il étoit à la veille de l'être, S. M. parut si fachée que l'on jugea que cette ville lui tenoit fort à cœur. Depuis ces nouvelles, le commerce est tout dérangé, l'argent a disparu; les boissons sont renchéries de moitié, et le vin ne circule plus dans Londres, non plus que les billets de l'Echiquier. L'on s'est assemblé en grand comité, afin de pourvoir aux moyens d'avoir du vin, puisqu'on ne peut plus compter sur celui d'Espagne. L'embarras est de savoir comment en transporter d'ailleurs. Nous avons beau publier que l'empire de la mer nous appartient; le chevalier de Forbin et les armateurs de Saint-Malo n'en veulent rien croire : ils attaquent effrontément tout ce qui porte le pavillon d'Angleterre, et l'on diroit qu'ils ont juré la ruine de ce pays, tant ils sont alertes pour lui enlever le vin. »

Plus loin on y trace ainsi la prise des lignes de Stolhoffen:

« A la barbe des ennemis,
« Villars s'est emparé des lignes;
« S'il vient à s'emparer des vignes,
« Voilà les Allemands soumis. »

Le Grand-Maître ayant tenu un chapitre de l'Ordre dans son château pour célébrer la bataille d'Almanza, la gazette s'exprime ainsi: « Le Grand-Maître a fait la clôture de l'assemblée avec autant de sang-froid que s'il eut été à jeûn; il a conjuré les frères de se voir souvent le verre à la main, leur disant qu'il y a un charme attaché à la bouteille, qui est le vrai ciment de l'amitié

fraternelle. Il les a exhortés à se tranquilliser, en attendant que la paix ramenât le bon tems et multipliât les cabarets, après quoi il les a congédiés avec ce quatrain :

« Dans ce siècle de bronze où tout le monde triche,
« S'il n'est pas permis d'être riche,
« Ni d'avoir de l'argent comptant,
« Il doit être du moins permis d'être content. »

C'est ce même Grand-Maître, vrai philosophe pratique, qui répondait à deux députés des frères de Castille et de Varsovie qui s'étonnaient de sa tranquillité d'âme et de cette heureuse indolence qui le mettait au-dessus des évènements : « Mes frères, le plus grand de mes soins est de n'en avoir aucun, et voici en peu de mots comme je m'y prends :

« Je donne à l'oubli le passé,
« Le présent à l'indifférence ;
« Et, pour vivre débarrassé,
« L'avenir à la Providence. »

On peut juger par ces citations du style des *Nouvelles de l'Ordre de la Boisson* dont elles sont extraites ; on ne s'étonnera pas du bruit qu'elles firent à une époque où il n'existait presqu'aucune feuille publique ; et par leur originalité on est tenté d'ajouter foi au bruit qui courut que la princesse de Conti (Louise-Elisabeth de Bourbon), protectrice de Morgier, non moins célèbre par sa beauté que par le piquant de son esprit, ne resta pas étrangère à la publication de ces plaisanteries.

Lorsque les gazettes de l'ordre cessèrent d'animer ce jeu bachique et d'entretenir le feu sacré, il y eut un relâchement considérable dans cette société ; toutefois elle reprit quelque vigueur et se releva un peu, en 1716, lorsque le Grand-Maître de Posquières, ou le frère Réjouissant, maria sa fille, d'abord destinée à M. de Montsaure, mais qui épousa, le 14 juin de cette année, M. *de Stival*, de Saint-Esprit. Il y eut à cette occasion une grande promotion de frères choisis dans les villes d'Uzès, de Saint-Esprit, d'Alais et autres lieux. Le duc d'Uzès fut du nom-

bre des promus; il garda chez lui pendant plus d'un mois, dans des festins sans cesse renouvelés, le Grand-Maître et son gendre.

L'*Ordre de la Boisson* reçut un terrible coup par la mort de son spirituel historiographe, François Morgier; de 1718 à 1723, il fut en butte à dix-huit attaques d'apoplexie qu'il supporta avec patience et fermeté; il succomba dans un dix-neuvième et dernier accès le 17 juin de cette même année.

Après avoir coulé d'heureux jours dans une agréable et honnête volupté, M. de Posquières mourut aussi, dans un âge avancé, à Aramon, le 7 septembre 1735, regretté de tous ceux qui l'avaient connu. Il fit lui-même son portrait, en 1709, tracé en dix quatrains qui le dépeignent parfaitement:

Figurez-vous ce Dieu qui préside au buffet;
Sa belle humeur, sa soif, sa face rubiconde;
Révéré des mortels, sur la terre et sur l'onde;
On dirait à me voir que je suis son portrait.

Sans être trop friand, j'aime les bons repas;
J'en donne volontiers comme j'aime d'en prendre,
Et quoiqu'on ait voulu là-dessus me reprendre,
Je ris de mes censeurs, et j'en fais peu de cas...

J'ai une grappe au front de la couleur du vin:
Bacchus, me destinant pour être un jour Grand-Maître,
M'appliqua cette marque avant même de naître;
J'aurai cinquante ans faits le jour de Saint-Martin, etc.

Cet aimable épicurien avait coutume de répéter: « Que si les « hommes connaissaient leur intérêt, ils changeraient l'applica- « tion qu'ils ont à se détruire en celle de goûter en paix les dou- « ceurs de la société et les charmes de la table. » Il ajoutait: « Puisque ce monde n'est qu'un passage, il faut vivre au jour la « journée, et pour une campagne si courte, ce n'est pas la peine « de faire des magasins. »

Telles étaient les maximes du Grand-Maître, « qu'il assaisonnait quelquefois, disait la *Gazette de Mourgier*, de choses si agréables, que ceux qui l'écoutaient, de même que ceux qui

mangeaient à sa table, convenaient que c'était un génie supérieur.... *pour les assaisonnements.* »

Après sa mort, l'ordre alla chaque jour en dépérissant; au mois de janvier 1734, il parut bien une continuation des nouvelles de l'Ordre qui semblait promettre un solide rétablissement de cette société, mais cela n'eut pas de suite. Quelques numéros en furent publiés; ils roulaient sur la guerre d'Italie et les nouvelles du temps, que l'auteur, à l'imitation de Morgier, cherchait à rattacher à l'esprit bachique et au goût gastronomique de l'Ordre, mais il faut avouer que le style était fort inférieur aux premières; aussi cette publication ne dura-t-elle pas longtemps.

Le dernier personnage qui s'occupa activement de l'*Ordre de la Boisson* fut M. de Laurières-Colonge, Conseiller au Parlement de Toulouse; après avoir été admis sous le nom de *frère La Joie*, il avait eu du Grand-Maître un privilége exclusif pour admettre quelques postulants, et il en reçut les lettres de réception. De plus, après le décès de M. de Posquières, on lui envoya le cachet de l'Ordre sur la demande qu'il en fit à ses héritiers. Il fit alors élire un Grand-Maître et procéder à la réception de quelques chevaliers; mais tout cela ne dura pas; ce furent les dernières lueurs dont brilla l'*Ordre de la Boisson,* et il tomba décidément pour ne plus se relever. On peut fixer son évaporation définitive vers 1740.

BONNE-VOLONTÉ (Société de la). Cette société, dont le nom rappelle un but philantropique ou de bienfaisance, existait à Langres au commencement du XIVe siècle. (Voyez *Glossaire* de Carpentier, supp. à Ducange, au mot *Societas*, n° 3).

BONS VIVANTS (Société des). Elle existait à Valenciennes en 1850; nous avons sous les yeux un modèle de ses convocations:

Nous, descendants de feu papa *Vatel*, admirateurs du grrrand et immortel *Hollande,* Ier prix de boustifaille au banquet des *Gobe-Mouches;* Protecteurs puissants des Gastronomes passés,

présents et futurs, et de tous les frichetis renommés, par la grâce de Saint *Panchu*, notre patron d'adoption. — Faisons savoir à nos chers et biens aimés dévorants, que, par suite d'une rupture éclatée entre les Etats de la *Restauration* et du *Carème*, Sir *Coupe-Chou*, Ambassadeur de cette dernière puissance, a repris ses passeports. Fidèles à notre engagement, nous déclarons donc une guerre d'extermination aux *Bœufs*, *Moutons*, *Veaux*, *Porcs*, *Lapins*, *Canards*, *Dindons*, *Oies*, *Outardes*, *Lièvres*, *Bécasses et Perdrix*, nos tribus ennemies. Nous faisons donc appel à tous les *estomacs creux*, et les engageons à bien aiguiser..... leurs dents, à s'armer de tous les instruments et armes de destruction, afin de faire disparaître pour toujours, cette horde d'insensés qui osent encore lever la tête malgré le carnage que nous avons fait des leurs à la dernière bataille livrée le 25 Mai précédent, pour ensuite en faire une bonne et inimitable compote.

Le rendez-vous aura lieu le dimanche 16 courant, à 2 heures de relevée, au Camp de l'Appétit (*Rendez-vous des Verriers Place Saint-Jean*).

Fait au Quartier-Général des Bons-Vivants, le 15 Novembre 1851.

Le Commissaire pourvoyeur, RAVAGE-TOUT. — Le Général Commandant, GALIMAFRÉ.

Pour copie conforme:
CAUDE-TIÈTE.

BON VOISINAGE (LA SOCIÉTÉ DU). On conserve à Leyde, en original, les *Statuts burlesques d'un réglement de bon voisinage* (*Burlesque Buurwetten*), dont Louis Elzevier, relieur et libraire à Leyde, de 1580 à 1617, époque de sa mort, était le chef ou président.

Cette pièce commence ainsi :

« LOUWYS ELSEVYR, bider gratie Godts, heer van't nieuwe « Ryck van 'S Gravensteyn, dominateur ende besitter d'Oost- « Zyde van Rapenburgh, de Zuyt-Zyde van de houtstraet, ende

« de West-Zyde van Sr Pieters kerckhoff, met de Cloesteegh, « Marcgrav van den Ackersgraft, en vrqheer van stadts tim- « merwerff, etc. »

BORDEAU-DE-VIGNY (Société dramatique du). Ce fut une vraie fureur dans le siècle dernier que la manie de la comédie de société. Tous les grands seigneurs voulurent avoir un théâtre dans leur château, comme les Rois en eurent dans leurs palais.—C'est l'histoire des marquis de La Fontaine, qui veulent tous avoir des pages.

La princesse de Guemené se laissa aller au courant du jour. Elle fit construire un théâtre au *Bordeau-de-Vigny*, château situé près de Pontoise, et y fit jouer la comédie, dont elle régalait son mari qui prenait bien d'autres divertissements, et qui les payait fort cher, puisque le grand Vestris ayant un fils qui se dérangeait et faisait de la dépense, le réprimandait sévèrement en disant au jeune *Vestrallard :* « Je ne veux pas de Guemené dans ma famille, entends-tu ? »

On jouait encore au *Bordeau-de-Vigny* à la fin de 1785, dans le moment même de la scandaleuse affaire du collier, qui compromettait tant le cardinal de Rohan, frère du prince de Guemené; le public trouva, avec raison, que c'était manquer à toutes les convenances.

BOUCHON (Ordre du). Société à boire sur laquelle on ne connaît qu'une brochure qui porte ce titre :

Statuts et secrets de l'Ordre du Bouchon. (Sans date), in-8. (indiqué par de l'Aulnay).

BOULETTES (Société des). Espèce de parodie de la Calotte. Elle existait vers 1825, mais il paraît qu'elle eut peu de durée. (Catalogue Lerouge, n° 523, in-8.)

BOURGE D'ANE (Académie de). Les armes de la ville de Bourges consistent en un âne dans un fauteuil; ce singulier blason donna l'idée de créer une académie fictive portant le titre d'*Académie de Bourge d'âne.*

Cette compagnie n'exista jamais que sur le papier ; c'était une facétie imaginée pour persiffler ou parodier l'académie française : ce qui le prouve c'est la devise du sceau du secrétaire autour duquel on lisait : *A la mortalité*.

Le siége de cette société était censé être à *Montmartre*, où il existait alors quantité de moulins qui amenaient nécessairement une multitude d'ânes.

Le Grand-Maître de l'Ordre s'intitulait *Gilles Blaise Georges Martin de Gand ;* il prenait aussi le titre de *Protecteur de l'Académie de Bourge d'âne du Royaume*.

Le Journal de Collé (t. Ier, p. 158), sous la date de février 1750, nous fournit une copie des *Lettres-Patentes de Bourge d'âne* qui donnent le titre de membre de l'Ordre à *frère Arouet de Voltaire* pour avoir refait les tragédies d'*Electre* et de *Catilina de Crébillon*, et composé la *Philosophie de Newton*. Cette pièce, écrite dans le style des brevets du régiment de la Calotte, accorde à Voltaire la place de *conseiller traducteur ordinaire et extraordinaire des auteurs anciens et modernes*, &c.

BOUT DU BANC (Les Dîners du). 1733. — Aimable société qui se réunissait chez Mademoiselle Quinault, la cadette, actrice célèbre et spirituelle du XVIIIe siècle; c'était une sorte de société littéraire et culinaire tout à la fois.

Mademoiselle Quinault, la cadette, née en 1700, et décédée en 1783, débuta à la comédie-française en 1714. C'était une fille de beaucoup d'esprit, qui avait une manière originale et piquante de dire les choses les plus triviales, et qui joignait un excellent cœur à un très-grand usage du monde, et à toutes les qualités qui attachent, qui plaisent, amusent et intéressent. Sa société, composée de gens de lettres et d'hommes du monde de toutes les classes, était l'une des plus agréables de Paris. On y voyait briller le comte de Caylus, ami des arts et des plaisirs, homme de lettres, peintre et graveur; Marivaux, romancier jovial et auteur dramatique; Cury, Duclos, etc., et une foule de gens souverainement aimables, qui composèrent dans ce cercle *les Etrennes*

de la Saint-Jean, facétie spirituelle et gaie où on lit la relation plaisante du *Ballet des Dindons*, exécuté à Paris vers 1733. — Grimod de la Reynière dit avoir passé dans cette société les plus belles années de son enfance et de sa jeunesse.

On avait donné à cette société le surnom du *Bout du Banc*, pour caractériser l'empressement avec lequel on sollicitait la faveur d'être admis chez Mademoiselle Quinault, dut-on n'être placé à table ou au salon que sur le bout d'un banc. On disait aussi de la présidente de ces réunions Mademoiselle Quinault *du Bout du Banc*, pour la distinguer de sa sœur aînée, qui avait épousé le duc de Nevers sans avoir jamais voulu en porter le nom (1).

Consulter dans l'ouvrage de Lemazurier, *Galerie historique du Théâtre-Français* (2 vol. in-8, 1810), l'article consacré à Mademoiselle Quinault, cette amie de Caylus et reine de cette société où l'on soupait avec un écritoire pour plat du milieu. Il est sorti de ces réunions le *Recueil de ces Messieurs*, et d'autres écrits badins insérés dans les œuvres de Caylus. *Paris*, 1786, 12 vol. in-8.

BOUTEILLES (Confrérie des). Il est fait mention de cette association de buveurs dans un livre du père Garasse : *la Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps*. 1623, in-4.

BOUTONISTIQUE (Société nationale de). Facétie inventée par M. Renier Chalon, de Mons, demeurant à Bruxelles, et dirigée contre la manie des collectionneurs de petites choses, de ceux qui, par exemple, font des collections de cannes, de tabatières, d'éventails, de pipes, de perruques, de boucles, de mouchettes, etc. (2). Le malin écrivain a dirigé ses traits contre les

(1) On a publié en 1836, sous le nom de Mademoiselle Quinault l'aînée, deux volumes de *Mémoires* apocryphus qui sont attribués à M. de Lamothe Langon, auteur de nombreux ouvrages du même genre.

(2) On peut voir dans l'ouvrage de M. Feuillet de Conches, *Causeries d'un Curieux* (*Paris*, 1862, tom. Ier), de bizarres exemples de la manie des collectionneurs. Tel amateur recueille les bouchons des bouteilles de vin qu'il a bues,

amateurs de boutons. On en connaît, en effet, à Gand, une collection de plus de cent mille de tous les âges, de tous les temps, & provenant de toutes les culottes des différentes positions sociales depuis le plus auguste Empereur jusqu'au plus modeste prolétaire.

Nous avons sous les yeux une publication de cette société fantastique. C'est un opuscule in-8 de 8 pages, et comme il est assez difficile de le rencontrer aujourd'hui, nous croyons qu'on nous saura quelque gré de le reproduire :

Recueil de Documents et de Mémoires relatifs à l'étude spéciale des Boutons et Fibules de l'antiquité, du moyen âge, des temps modernes et des autres époques, publiés par la Société Nationale de Boutonistique, et accompagnés de planches gravées, d'après les monuments originaux.

MEMBRES FONDATEURS ET ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ :

MM. le R. P. De Knop, membre de la Société archéologique de Lorette, des Académies de Blinche et de Maeseyck, etc., Président; — *Bachecu, professeur au petit séminaire de Roulers*, Vice-Président; — *J.-B. Vanderslagmolen*, Secrétaire; — *le chevalier De Gratouille*, Secrétaire-Adjoint; — *Basile Camu*, Archiviste-Trésorier; — *R. M. Des Adrets*, Gérant. — Au-dessous le sceau triangulaire de la Société : *Sigillum societatis boutonisticæ.*

PROSPECTUS-SPÉCIMEN.

Du but de la Société de Boutonistique et de l'objet du recueil mensuel. — S'il existe de grandes richesses en monuments boutonistiques et fibulaires dans les collections publiques, privées & autres, ainsi que dans certains cabinets d'amateurs, ce n'est certainement que pour ce petit nombre d'hommes privilégiés, entièrement libres de consacrer tout leur temps à des études

un autre n'admet dans ses portefeuilles que des papiers souillés à l'usage dont Gros-René menaçait les lettres de Marinette; un Anglais veut posséder des cordes de pendus.

favorites, tandis que l'exigence des occupations journalières rend ces précieux avantages presque nuls pour une classe d'individus beaucoup plus nombreuse, classe également avide d'apprendre, également apte aux progrès scientifiques. Inutile de dire aussi combien souvent l'accès du cabinet d'un amateur est difficile.

Mahomet ne pouvant aller à la montagne, fit venir la montagne à lui, dit le Coran. Cette citation fut pour nous un trait de lumière.

Nos richesses boutonistiques disséminées, éparpillées, inaccessibles, iront trouver les amateurs, vulgarisées dans un livre. Que dis-je un livre ? un simple album qui cherchera le lecteur à jour fixe, l'empaumera, le saisira au collet et provoquera des observations et des recherches sur les innombrables questions que l'usage immémorial et même séculaire du bouton peut faire naître.

C'est dans le but de remédier à tous les inconvénients signalés ci-dessus et d'apporter une véritable amélioration à un tel état de choses, que la Société de Boutonistique s'est formée, et voici quels seront ses moyens pour arriver à la fin qu'elle s'est proposée :

1° La Société enregistrera dans un recueil spécial les notes bibliographiques, légendes, observations relatives à l'étude et à la graphique des boutons ; 2° elle donnera selon l'importance la reproduction identique en métal, corne, verre, os, ivoire, nacre, bois, pierre, soie ou poil de chèvre, des types que l'on voudrait conserver, ou simplement leur représentation gravée sur pierre, d'après le nouveau procédé héliographique de l'abbé Camporelli, procédé dont tout le monde a été à même d'apprécier la perfection à la dernière exposition de l'industrie nationale des beaux-arts, et qui a valu à son auteur la décoration de première classe de l'ordre du Mérite civil de Sigmaringen.

La Société fait appel aux sympathies généreuses des savants et au concours des amateurs pour vulgariser ces sujets d'études. Elle espère trouver ainsi un lien d'association et former comme une exposition permanente avec cet avantage que les objets

exposés acquerraient d'autant plus de prix qu'ils seraient connus. En un mot, ce serait dans l'espèce, la réalisation du problème de la plus grande circulation de la richesse dans le monde de la science.

Qu'il nous soit permis maintenant de justifier le choix qui a été fait par nous de cette monographie du Bouton, en d'autres termes, d'expliquer pourquoi, entre les différentes branches des connaissances ethnographiques et glyptiques, nous avons donné la préférence à la boutonographie plutôt qu'à la sphragistique, à la numismatique ou à d'autres parties de la science critique des monuments humanitaires.

Pourquoi? — C'est que l'étude des boutons se rattache à toutes les autres, les suppose et les complète.

En effet, indépendamment des caractères extrinsèques, comme la forme, les couleurs, la matière, les légendes, les dessins, les emblêmes, etc., il y a encore autre chose à considérer dans le bouton; c'est, non-seulement ce qu'il dit, ce qu'il exprime, mais ce qu'il *sous-entend* et ce qu'il *suppose;* c'est comme un témoignage de la cause par l'effet, ou l'indication plus ou moins mystérieuse des mœurs et des évolutions sociales des peuples, quand même elles ne seraient pas toujours accusées explicitement par l'histoire.

S'il était permis de comparer des choses d'une nature différente, nous dirions que les Boutons sont, comme monuments paléographiques, ce que sont en arithmétique les *exposants,* ces signes qui indiquent des degrés de puissance ou combien de fois un nombre est multiplié par lui-même; ainsi les boutons peuvent être envisagés comme exposants ou témoignage des usages et des institutions qu'ils supposent, et devenir en quelque sorte un objet secondaire à l'aide duquel nous tâcherons de nous élever à la considération des temps, des circonstances et de la manière dont on s'en est servi, en un mot, à la *raison d'être* du bouton dans les relations de la vie civile, ecclésiastique, conjugale et militaire, du progrès qu'il accuse, des institutions qu'il suppose.

Maceroni a fait un beau livre sur ce qu'il appelle la *philosophie du compas;* c'est-à-dire que, partant de cet instrument comme base d'observation, il démontre toute la géométrie par une série d'inductions prises des différentes lignes tracées dans un cercle; de même, pourquoi ne reconstruirait-on pas l'édifice social à l'aide de la *philosophie du bouton?*

Si Joseph de Maistre a pu dire qu'un voyageur, abordant pour la première fois dans une île, serait fondé à croire qu'elle est habitée par des hommes civilisés, quand même il n'y aurait encore vu qu'une prison ou qu'une potence, à plus forte raison faudrait-il conclure que là où l'on a rencontré un simple bouton de culotte, on a dû reconnaître que, dès ce moment, les hommes avaient renoncé à l'empire autocratique et brutal des passions sauvages pour se placer sous la charte constitutionnelle de la pudeur; enfin qu'il y avait là signe positif de civilisation.

Le verbe, dit Aristote dans sa *Poétique,* eſt le discours en abrégé, c'est pourquoi on l'appelle le *verbe* ou parole par excellence, parce qu'il contient implicitement les autres parties du discours; en effet, il exprime non-seulement l'être, l'état, ou l'action comme on dit communément, mais encore il désigne la personne et le temps avec affirmation; il en est absolument de même pour le bouton, c'est tout une langue, c'est l'histoire en abrégé; depuis l'épine acérée du triacanthos qui attachait, selon Dom Calmet, la ceinture de feuilles du père Adam, jusqu'aux boutons ciselés qui étincellent aux gilets de nos lions, la fibule et le bouton, c'est-à-dire le lien qui fixe et retient les vêtements de l'homme ou de la femme, furent toujours comme un miroir qui reflétait toute leur époque, comme un microcosme du génie d'un peuple pris sur le fait, immobilisé, stéréotypé, éternisé. Ne suffit-il pas aujourd'hui d'un de ces énormes, plats et lourds boutons de 1787, pour évoquer l'ombre de Vandernoot, de sa grande canne et de sa perruque à queue? La garde civique, cette sublime invention inséparable du régime constitutionnel basé (*sic*) sur le *cens électoral,* ne devait-elle pas avoir des boutons d'*argent?* Les soixante-douze boutons sans boutonnières, qui

figurent au devant des soutanes de nos abbés, ne sont-ils pas le symbole évident du célibat ?

Que de secrets qui sont encore ensevelis pour nous dans les limbes de l'allégorie et sous les voiles des emblêmes dont nous n'avons pas encore la clef! Et cependant, pour celui qui sait les interroger, que de choses peuvent dire le chaton d'une bague antique, l'empreinte d'un sceau, la forme, l'écusson, la légende d'un bouton! Malgré les découvertes précieuses des ruines de Ninive, de Mitla, de Palanque, et les trésors paléographiques de Champollion et de ses successeurs, nous connaissons bien peu les doctrines des anciens.

Si un savant laborieux a pu tenter de refaire l'histoire politique avec les seuls fragments des législations de l'antiquité et du moyen âge, à plus forte raison on pourrait reconstituer l'histoire intime, la véritable histoire, celle des mœurs, des usages et de la civilisation des peuples anciens, avec une collection de fibules et de monuments boutonistiques.

Voilà l'indication sommaire des principaux éléments de la boutonographie philosophique; c'est là un vaste champ à exploiter, et c'est précisément celui de *la Science nouvelle* de Vico, liv. II, *De la sagesse poëtique*, où il traite en particulier : « de « l'origine des hiéroglyphes, des lois, des noms, des insignes « nobiliaires, des médailles, des monnaies, et par conséquent, « de la première langue, de la littérature du droit naturel et des « ens. »

Nous finirons par cette seule réflexion : comment se fait-il que l'usage des boutons, des boucles, des agrafes et des fibules remonte à une si haute antiquité, et pourtant que les anciens aient passé si près de l'invention des sous-pieds et des bretelles élastiques sans la rencontrer? car ces deux idées paraissaient devoir s'engendrer naturellement. De même, puisqu'on a senti depuis si longtemps l'importance et la nécessité de se garantir la tête des feux du soleil et de l'intempérie des saisons, tantôt en la couvrant comme les Grecs et les Romains, du pan retroussé de leurs manteaux, idée simple dont la capuce ou cagoule des

moines fut le perfectionnement suprême, tantôt en la parant d'un casque, casquette ou chapeau rond, plat, pointu, à cornes ou sans cornes, comment concevoir qu'il ait fallu attendre le XIXe siècle pour inventer le *gibus?*

Les causes! les causes! il fallait se demander en tout les raisons d'être des choses; c'est le commencement et la fin de toute philosophie; c'est en se demandant la cause des plus petits phénomènes de la nature, du balancement d'une lampe dans une église, de la chute du fruit d'un arbre, que Galilée et Newton ont trouvé les lois de l'univers. BECART, *Miss. ap.*

PRINCIPAUX ARTICLES QUI PARAITRONT DANS LE PREMIER VOLUME DU RECUEIL.

Histoire de la Révolution brabançonne de 1787-1790, élucidée par les boutons et les joyaux patriotiques, par M. le professeur BACHECU. Avec trois planches polychrômes.

Description d'une collection unique d'agrafes de manteaux de Capucins, par M. le vicomte DE FAUCONVAL. (On sait que cette seule partie du vêtement des R. P. comportait les raffinements du luxe, et que la plupart de ces agrafes étaient de vrais chefs-d'œuvre de ciselure.)

Sur un bouton fossile trouvé dans une carrière à chaux près de Tournai et déposé au Musée de cette ville, par M. CHERQUEFOSSE, cadet.

Boutonomonographie babylonienne — à propos des découvertes du docteur Lingard, par Mme la baronne ***.

L'usage des boutons était-il connu des Américains avant la découverte du nouveau monde? par M. BASILE CAMU.

Notice sur les plus remarquables collections de boutons qui existent en Belgique et spécialement dans la ville de Gand, par M. le major ***.

La garniture de boutons qui se trouve sur la veste du prince Charles, au Musée de la porte de Halle, est-elle authentique, comme le prétend le savant directeur de ce Musée? par M. le R. P. DE KNOP. Etc., etc.

Société de Boutonistique.

Bulletin de la Société. — Nous sommes heureux de pouvoir reproduire la lettre ci-dessous dont le contenu nous dispense de tout commentaire.

SOCIÉTÉ
des Tailleurs.
—
CABINET
DU PRÉSIDENT.

Bruxelles, 19 *mai* 1851.

A Monsieur J.-B. Vanderslagmolen, *secrétaire de la Société de Boutonistique.*

Monsieur,

Le président accepte avec plaisir l'offre de la Société de Boutonistique de l'inscrire sur la liste des souscripteurs à ses publications, et me charge en outre de vous informer que la Société qu'il dirige s'empressera de mettre à votre disposition tous les matériaux dont elle dispose et que vous trouverez utiles.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire : Signé, Moqueur.

BRUNOY (Société dramatique de). La troupe de Brunoy, que Monsieur fonda pour jouer dans son château, fut composée d'acteurs pris au Théâtre-Français, dans la société bourgeoise d'un fameux banquier, chez Madame de Villeroy ou chez la Guémard ; elle formait un composé hétérogène dans lequel il n'entrait personne ni de la famille du prince ni des seigneurs de sa maison.

La salle de Brunoy fut bâtie par *Chalgrin*, architecte de Monsieur ; les fêtes d'automne de Brunoy furent censées données entre hommes, aussi y jouait-on le répertoire le plus leste qui fut connu. On appelait cela le *Répertoire de la feue Reine Marie Leckzinska ;* en effet, malgré sa grande dévotion, cette princesse écoutait volontiers le mot grivois, les contes risqués et les chroniques scandaleuses ; si l'on jouait la comédie pour elle, il fallait choisir les pièces les plus gaies.

Le choix du répertoire de Monsieur mit en fuite, comme on

le pense bien, les dames prudes de la cour; en revanche il attira des femmes fort aimables, fort spirituelles, très-brillantes, mais d'une réputation tellement aventurée que Chalgrin, l'édifieur de la salle, n'osa y mener sa femme.

Le premier jour on donna un spectacle solennel annoncé: c'était *La Reddition de Paris*, drame lyrique par Durosoy, musique de Biarchi, et dont le sujet est tiré de l'histoire d'Henri IV.

Le lendemain on entra franchement dans le répertoire de la feue Reine. On aborda l'*Amant statue* de Desfontaines, pièce si libre qu'il fallut doubler la provision d'éventails. A l'*Amant statue* succéda un proverbe intitulé : *A trompeur trompeur et demi*, joué par Dessesarts, Dugazon, Dazincourt et un mime en vogue nommé Musson. On finit par *Cassandre astrologue* d'Augustin Piis, pièce commandée exprès; le spectacle fut terminé par un ballet.

On remarqua entr'autres dames dont la chronique s'entretenait, une certaine madame de Saint-Allin ou Saint-Alan, maîtresse en titre d'un auteur à la mode.

Le dernier jour d'inauguration de ces fêtes on joua le *Galant escroc*, où Fleury remplit le rôle du comte de Guelphar. Le spectacle se termina par *Isabelle grosse par vertu*, parade fort décolletée (1).

BRUNIN (Société du) à Lille. Vers 1758, malgré le peu de goût des habitants de Lille pour les lettres, il se forma dans cette ville une société littéraire connue sous le nom du *Brunin*. Afin de faire passer la littérature sous un ciel flamand, la société avait

(1) Elle est l'œuvre de Fagan; elle est insérée dans le *Théâtre des boulevards*, Mahon (Paris), 1756, 3 vol. in-8.— Il existe un libelle intitulé: *Vie secrète et politique de Louis-Stanislas Xavier, Monsieur, frère du Roi*, imprimé en 1790 sous la rubrique supposée de Brunoy. Monsieur avait acheté cette terre au célèbre marquis de Brunoy, fils de Paris de Montmartel, banquier de la cour; ce personnage se rendit célèbre par ses énormes dépenses et par son goût bizarre pour les cérémonies religieuses. Il se ruina et fut interdit. Il existe un ouvrage publié à Paris, an XIII, 2 vol. in-18: *Les Folies du marquis de Brunoy, ou ses Mille et une extravagances*.

parfois des réunions mangeantes; c'était le moyen de la consolider sur sa base. Le Prince de Soubise, gouverneur de Lille, en fut le protecteur. Le poète *Mathon* et le docteur *Cisseaux* en devinrent les soutiens.

Dans une cité toute commerçante, il y eut clameur de *haro* contre l'établissement d'une compagnie littéraire. Les épigrammes tombèrent dru menu sur le *Brunin*, dont on ne connait guère les productions; il ne nous reste que les satires faites contre cette association.

Satiriques ignorantins
Quelle est en ce jour votre audace?
Vous disputez aux savantins
Le droit de dormir au Parnasse.

Laissez en repos le *Brunin*,
Respectez son académie;
Si la vôtre est son ennemie
Noyez votre aigreur dans le vin.

Renoncez tous à la satire;
Si vous n'en savez pas de bien,
Pour cela faut-il en médire?
Taisez-vous et n'en dites rien.

On se réunissait au *Brunin* tous les mardis; ce nom de *Brunin* venait du lieu où se tenait l'assemblée, lieu très-sombre, très-obscur, aussi disait-on que les membres du *Brunin* cherchaient la lumière dans l'obscurité. La séance publique devait avoir lieu à la Saint-Louis. — Suivant les statuts de l'académie, les membres ne s'engageaient à rien envers le public, aussi n'a-t-elle rien laissé après elle, qu'un almanach, dit-on.

Je possède en manuscrit (de la main de Mathon): *Lettre unique d'un postulant à l'académie de* Brunin *sous le nom d'Adraste Cadet, adressée à Euphémon*. Copiée sur l'original manuscrit, ou *Lettre de M. W. à M. G.*, pièce dirigée contre le médecin *Cisseaux*, membre du *Brunin*.

La devise du *Brunin* était : *Peu, mais de son mieux;*

agréable, mais utile. Elle vécut à peine une année et tomba sous les coups de l'ironie.

BUVEURS (Confrérie des). *Anecdotes relatives à une ancienne confrérie de buveurs, établie sur les confins de la Lorraine et de l'Alsace, extraite des Essais historiques sur cette dernière province.* Opuscule composé par M. l'abbé *Grandidier. Nancy*, 1850, in-8 (tiré à petit nombre).

CABINET VERT (Le), *à l'hôtel Forcalquier.* La réunion du *Cabinet-Vert* de l'hôtel Forcalquier, eut un grand éclat au siècle dernier. C'était un cercle brillant où s'assemblaient les beaux esprits du temps. Les mots fins, les saillies spirituelles, les épigrammes et les anecdotes piquantes s'y échangeaient à qui mieux mieux. Gresset y fut reçu après avoir été expier à La Flèche, le crime d'avoir ri des sœurs de la Visitation. On croit que ce fut au *Cabinet vert* qu'il emprunta les principaux traits de son *Méchant*, et que plus d'un *Cléon* vint là poser officieusement devant lui pour lui offrir le modèle qu'il peignit de si vives couleurs.

CACOUACS. Société imaginaire sous le nom de laquelle furent désignés les partisans des doctrines philosophiques dans les deux ouvrages suivans :

Catéchisme et décisions de cas de conscience, à l'usage des Cacouacs, avec un discours du patriarche des Cacouacs, pour la réception d'un nouveau disciple (par l'abbé de Saint-Cyr). *A Cacopolis*, 1758, in-8, de 104 pp. et 2 ff.

Petit ouvrage fort intéressant, dans lequel l'auteur a très-habilement groupé les propositions les plus hardies de la philoso-

phie du XVIIIe siècle, en forme de catéchisme dont ces propositions et leurs objections théologiques forment les demandes et les réponses.

Nouveau mémoire pour servir à l'histoire des Cacouacs (par Jacob-Nicolas Moreau). *Amsterdam* (*Paris*) 1757, pet. in-8, de 108 pp.

Moreau se déclare ennemi des philosophes, et comme tel fut attaqué vivement par Laharpe dans sa correspondance.

Les *Cacouacs*, dont on fait une secte ou une société, étaient les *Philosophes*; l'abbé de Saint-Cyr, sous-précepteur du Dauphin, pouvait et devait dévoiler leurs tendances et leurs espérances; c'est ce qu'il fit très-vivement.

CAILLETTES (Le Musée des). Association factice, soi-disant sous la direction d'un président, principal rédacteur d'un ouvrage facétieux intitulé: *Amusette des grasses et des maigres, contenant douze douzaines de calembourgs, avec les fariboles de M. Plaisantin, les subtilités de la Comtesse-Tation et les remarques de l'Abbé-Vue*, rédigée par une *Société de Caillettes. Au Cap de Bonne-Espérance*, et se trouve à *Paris*, chez le libraire qui donne trois livres pour quarante-cinq sols, rue du Roule, nº 11, près du Pont-Neuf; pet. in-12, de 122 pag., avec titre et frontispice gravés.

On a donné une assez mauvaise réimpression de ce livre sous le titre de: *Amusettes des grasses et des maigres.*

CAJOTE (Les Chevaliers de la). Il existe un livret bien difficile à rencontrer aujourd'hui : *Statuts des chevaliers de la Cajote*, 1683, in-12.

C'est, suivant De L'Aulnay, éditeur de Rabelais (1823, *Paris*, *Louis Janet*, in-8, tom. III, table des matières, au mot *Bouteille*), l'ordre des *Capripèdes*, *Ratiers* ou *Lucifuges*, dont les assemblées se tenaient à Lion, en Languedoc, au clair de la lune.

Dans le langage vulgaire, une *Cajote* ou *Caïste* est une bourse formée par une société de joueurs qui y mettent chaque jour le produit de leur gain afin d'en former un fond destiné à faire les

frais d'une partie de plaisir. Cette signification expliquerait peut-être le but de la réunion des *Chevaliers de la Cajote* de 1683.

CALOTTE (Association de la). Société burlesque inventée par quelques hommes d'esprit à l'époque de la Régence.

Sous prétexte de manquement aux bienséances, au bon goût, à la logique et au bon sens, soit dans les paroles, soit dans les actions, les membres de l'association de la Calotte envoyaient des brevets à tous ceux qu'ils croyaient dignes d'être enrôlés dans leur régiment. Aucun grade, aucune dignité, nulle position élevée n'était à l'abri des brevets satiriques de ces joyeux critiques.

Crébillon en reçut un à cause des meurtres qu'il multipliait dans ses tragédies.

. . . . Crébillon
Dont la muse des plus féroces
Verse le sang à gros bouillons
Par les rimes les plus atroces :
Savoir par noire trahison
Assassinat, meurtre et poison,
Comme dans *Atrée* et *Thyeste*,
Rhadamiste et *Sémiramis*,
Horreurs qu'à bon droit on déteste
Avec l'auteur qui les a mis
Et les met encore au théâtre,
Et lequel, quoiqu'admonesté,
Reste toujours opiniâtre
Dans son horrible cruauté.
A ces causes, sûrs que la France
En ce cas nous approuvera,
Tant que bonté, douceur, clémence
Sur son beau climat régnera,
Nous reléguons en Angleterre
Cet horrible et cruel rimeur
Comme convenable à l'humeur
D'un furieux et vil parterre ;
A sçavoir bouchers, boucaniers,
Tripiers, portefaix, mariniers,

Toutes gens de sac et de corde,
Haïssant la miséricorde,
Aimant à voir couler le sang
Des personnes du plus haut rang.

Qu'aurait dit, qu'aurait fait le régiment de la Calotte, s'il avait vu représenter le drame moderne ?

Le Maréchal de Villars reçut un brevet pour avoir passé le Rhin audacieusement.

La Fillon, célèbre entremetteur de l'époque, obtint celui de chef de bataillon des vestales et vivandières (1).

Fontenelle, qui, en qualité d'administrateur et de censeur de livres, avait approuvé avec éloge des productions au-dessous du médiocre, fut incorporé dans le régiment; le Père Daniel le fut pour son histoire de France.

Le Père Colonia, Jésuite, et l'Académie Royale des Inscriptions elle-même reçurent des brevets pour des inscriptions assez niaises.

Le contrôleur-général Law ne pouvait manquer d'être incorporé dans la bande calottine pour ses brillants systèmes financiers, qui ruinèrent tant de monde, comme disait le brevet:

Marchands, magistrats, artisans
Prélats, guerriers et courtisans,
Ducs et pairs, et même des princes
Non du pays, mais bien forains,
Accouroient comme des essaims
Malgré vent, grêle, pluie, crotte,
Pour y jouer à la marotte,

(1) Cette *dame* joua un certain rôle politique. Elle coopéra à la découverte de la conspiration de Cellamare. Il existe un recueil (supposé) de *Lettres de la Fillon*, attribué à Coustelier. *Cologne* (Paris), 1751. Un quatrain placé en tête du livre en donne une idée :

Toujours compatissante aux faiblesses humaines,
Mon art sut applanir la route des plaisirs,
L'amour ne forma plus d'inutiles désirs:
Je réformai ses lois, je supprimai ses peines.

En beaux et bons deniers comptant
Contre des valeurs calottines,
Dont la France et terres voisines
Se pourront souvenir longtemps.

Le conseil du régiment de la Calotte porta l'audace jusqu'à envoyer de ses brevets motivés à M. d'Argenson, Garde-des-Sceaux, au duc de la Force (avril 1721), au prince Eugène de Savoie, à des cardinaux et à l'évêque de Fréjus.

Voltaire, lui-même, en 1726, fut incorporé dans le régiment et reçut *triple calotte*.

La marquise de la Vrillière, au désespoir d'entendre dire que le roi Louis XV, encore fort jeune, faisait peu de cas du beau sexe, étant venue avec audace s'offrir devant toute la cour pour lui montrer le jeu d'amour, reçut, en 1734, un brevet de l'ordre de Momus en style assez leste. En 1730, l'évêque de Nancy ayant eu le malheur d'adresser une mauvaise harangue au Roi dans le milieu de laquelle il resta court, fut nommé *Orateur du régiment de la Calotte*.

En 1731, le diacre Paris, qui faisait des miracles, ne fut pas exempt du brevet qui dit :

Déclarons donc par ces présentes,
Que *saint Paris* pareillement
Sera patron du régiment.
Il n'est besoin d'autres patentes;
Le Pape canonisera
Le saint homme quand il voudra.

La campagne de M. de Coigny, en Allemagne, fut saluée par ce quatrain des calottins :

Sur les bords où la Seltz au Rhin porte l'hommage ;
Il est un camp fameux en illustres guerriers.
Bellone chaque jour les conduit au fourrage,
Et leur donne du foin en guise de lauriers.

En 1749, de la Popelinière entrait au régiment et il y avait bien des droits.

Dans la campagne de 1744, en Flandre, la *Calotte* inventa un ordre de bataille de l'armée féminine qu'il composa de toutes les danseuses, chanteuses, comédiennes, amoureuses, figurantes, courtisanes et filles galantes de Paris, mettant les plus renommées dans l'état-major, les plus fortes dans l'artillerie et les plus évaporées dans les troupes légères.

M. le comte de Ségur, de l'Académie française et pair de France, raconte dans ses *Mémoires*, ou *Souvenirs et Anecdotes* (*Paris*, *A. Eymery*, 1824, in-8, t. 2, p. 208), qu'il existait encore en 1779 et depuis très-longtemps un étrange abus dans tous les corps militaires : c'était une association de jeunes lieutenants et sous-lieutenants nommée *la Calotte*. Elle avait ses assemblées, ses officiers, son général, une police bizarre, mais sévère; elle prétendait ne connaître aucune supériorité, aucune distinction de grades. Cette puissance turbulente et ridicule, mais redoutable, ne voulait obéir que sous les armes et punissait sans pitié par des châtiments comiques, tels que la bascule ou les sauts sur la couverte, tous ceux qu'il lui plaisait de reconnaître coupables d'un délit contre les convenances, contre la politesse et contre sa capricieuse législation.

Au camp de Paramé, en Bretagne, en 1779, un jour de grandes manœuvres qui avaient attiré et des dames bretonnes et même des dames de Paris, deux colonels donnant le bras à deux dames de la cour s'emparèrent de places réservées sur un tertre et placèrent leurs compagnes un peu légèrement devant les Bretonnes, arrivées avant elles et en possession des meilleurs siéges; une altercation s'ensuivit. La *Calotte* décida que les deux colonels seraient publiquement bernés pour venger l'offense faite aux dames de Bretagne. M. de Ségur, chef d'état-major, l'ayant su, ne trouva d'autre moyen pour sauver l'exécution de cet arrêt que de faire battre la générale, afin de mettre tout le monde sous les armes et de rétablir à l'instant la hiérarchie militaire qui existait intacte pendant le service. Il avertit ensuite M. le maréchal de Castries, qui commandait le camp, du motif de cette algarade; il fut approuvé. Des personnes sages s'interpo-

sèrent, les têtes se calmèrent, et des ordres sévères arrêtèrent la licence des tribunaux de la *Calotte,* dont on n'entendit plus guère parler après cet incident.

Voici l'indication de quelques ouvrages qui se rapportent à la bibliographie de la *Calotte* :

.....*Ana* (Allainvalliana), *ou Bigarrures calotines* (1er, 2e, 3e et 4e recueils). *Paris, A. et L. de Henqueville,* 1732-33, in-12 (difficiles à réunir).

Recueil des pièces du Régiment de la Calotte. A Paris, chez Jacques Colombat, imprimeur privilégié du régiment, l'an de l'ère calottine 7726, pet. in-12, de xx et 276 pp. avec frontispice gravé de *Coypel Jeune.*

Almanach, ou *Journal des amusements de Paris pour l'année bissextile* 1736, ouvrage en vaudevilles, dédié à tout le monde. *A Plaisance, chez Roger Bontems,* libraire de Momus, à la Calotte, 1736.—Il n'y a de curieux que la distribution des plaisirs qu'on peut prendre à Paris dans le cours de l'année.

La bibliothèque de M. Morel-Vindé, pair de France, fondée par Paignon-Disjonval, et vendue en 1823, possédait des pièces précieuses manuscrites, dont quelques-unes uniques, sur le régiment de la *Calotte.*

N° 2165. *Recueil de pièces pour servir à l'histoire de la Calotte.* 6 vol. in-4, ms.

N° 2166. *Mémoires pour servir à l'histoire de la Calotte.* 6 vol. in-4, ms. Les quatre premiers contiennent plus de 600 pag. et le 5e 270. Le premier tome, qui commence par le *Conseil de Momus,* poème, et par la *Revue de son Régiment,* est orné de 9 dessins coloriés.

2167. *Mémoires pour servir à l'histoire de la Calotte. Basle,* 1725, pet. in-8.

2168. *Mémoires pour servir aux Etats Calottins.* 1752, 6 tomes en 3 vol. in-12.

2169. *Recueil de pièces du régiment de la Calotte. Paris,* 1726, in-12.

Margon publia, en 1724, in-4, sous le titre de *Première*

séance des Etats Calottins, une parodie des usages de l'Académie française (1).

Lettre d'un rat calottin à Citron Barbet, au sujet des chats de M. de Mongrif (*sic*). *Ratopolis*, 1727, in-12. (Catalogue Leber, n° 2854).

Mémoires pour servir à l'hist. de la Calotte. Aux Etats Calottins, de l'imprimerie Calottine, 1752-54. 6 part. en 3 vol. pet. in-12.

*Relations du royaume de Candavia envoyées à madame la comtesse D*****. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par l'auteur. Dédiées au général du régiment de la *Calotte*, sur l'imprimé à *Jovial, chez Stakel le Gogueuard*, rue des Fièvres Chaudes, à l'enseigne des Rêves. *A Paris, L. de Heuqueville*, 1731, in-12 de 51 pages (2).

Le *Régiment de la Calotte*. Pièce en un acte. Représentée par l'Opéra-Comique à la foire de Saint-Laurent le 1er septembre 1721 avec *les Funérailles de la Foire* et son *Rappel à la vie*. Ces trois pièces furent jouées au Palais Royal par ordre de S. A. R. Madame, le 2 octobre suivant.— Cette comédie, ornée d'un frontispice gravé par F. Soilly d'après *Bonard*, représen-

(1) L'abbé de Margon, mort en 1760, personnage frondeur et tracassier, fut souvent renfermé dans des prisons d'Etat. C'était un original accompli. Ayant reçu un jour une somme de 30,000 livres, il s'avisa de la consacrer tout entière aux frais d'un festin calqué sur celui de Trimalcion. Le Régent eut la curiosité d'aller voir cette fête, et il déclara qu'il n'avait jamais rien vu de si curieux. Les divers ouvrages de Margon sont fort oubliés aujourd'hui. Voir la *Biographie générale*, tome XXXIII, col. 554.

(2) Il existe une autre édition de 46 pages. Ce volume rare s'est payé relié en maroquin 49 fr. à la vente Nodier en 1844, n° 946. Une note du spirituel académicien dit qu'il y a là le prototype d'un jargon fort singulier et fort extravagant, d'une langue factice dont le secret consiste à former des phrases composées de mots étonnés d'être ensemble et qui ne présentent aucune espèce de sens imaginable, quoiqu'ils paraissent se rapporter à un sens suivi et continu. Les deux plaidoyers de Rabelais peuvent en donner quelque idée. Le *Bulletin du bibliophile*, 1844, p. 1168, a inséré quelques extraits des *Relations du royaume de Candavia*.

tant une assemblée de la Calotte, est imprimée au commencement du tome V (page 1-46) du *Théâtre de la foire* ou l'*Opéra-Comique*, par MM. Lesage et d'Orneval. *Paris*, *Et. Ganeau*, 1724, in-12. — Cette pièce est terminée par une réception dans le régiment de la *Calotte*, calquée sur la cérémonie du Bourgeois gentilhomme de Molière.

Un avocat publiait-il des factums chargés de passages latins, pour prouver la mauvaise conduite de sa femme, vite on l'enregimentait dans la *Calotte*. Momus disait :

C'est assez. Votre affaire est juste
Calottins, écoutez Momus :
Que cet avocat soit trompette
Dans la brigade des cocus.

Une coquette avait-elle ruiné un traitant pour se faire ensuite dépouiller par un godelureau; on lui expédiait un brevet avec ce jugement de Momus :

Momus, qui de la gent ratière
A droit de régler les destins
De ses fidelles calottins
Vous nomme vivandière.

Journée calottine, en deux dialogues : I. *Association de la République Babinienne au Régiment de la Calotte* ; II. *Oraison funèbre du général Aimon Ier. — A Moropolis, chez Panléon de la Lune*, imprimeur et libraire ordinaire du régiment (de la Calotte). L'an 7732 (1732) de l'Ere calottine, in-8, de 12 p., 1 d'errata, un portr. d'Aimon Ier signé B. A (Benoit Audran) et figures en bois signées N. LS ou VLS. (Cénotaphe d'Aimon Ier).

Cette brochure n'est pas reproduite dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de la Calotte*.

Il y est prouvé par une histoire complète de la *République de Babin* en Pologne que cette société facétieuse, fondée au milieu du XVIe siècle, a pu donner l'idée du régiment de la *Calotte*.

On trouve, p. 68-73 des *Œuvres mêlées* du Sieur *** (Travenol), 1775, in-8, *un brevet de la Calotte accordé en faveur de*

tous les bons et zélés francs-maçons; ce brevet soi-disant extrait des registres de la Calotte, et signé *Momus* et plus bas *Baur,* nom d'un banquier de Paris, grand-maître de la maçonnerie française, se moque des mystères de l'ordre et plaisante, en vers, sur les cérémonies maçonniques.

Les nouveaux Calottins, opéra-comique donné le 19 septembre 1760. C'est presque la même chose que *le Régiment de la Calotte,* pièce à laquelle M. *Harny* a fait les changements nécessaires pour ce qui avait paru de nouveau.

Nous trouvons parmi les manuscrits de la bibliothèque de Lille, n° 379.—*Mémoires pour servir à l'histoire de la Calotte,* par Margnon (Margon), Desfontaines, Aymon, Gacon et autres. 12 vol. pet. in-8, cart.

Recueil plus récent que l'édition impr. à Bâle en 1725 et même que celle de 1739. 4 vol. in-12, — et plus étendu (1).

Parmi les personnages auxquels le recueil de l'Ordre de la Calotte accorde des brevets, on peut signaler : le D. (c'est-à-dire le duc de Bourbon, qui exerça le pouvoir après le Régent), le cardinal de Bissy, le Pr. de C. (prince de Conti), l'archevêque de Sens, le cardinal de Fleury, d'Aguesseau, le curé de Saint-Sulpice, Moncrif, Mademoiselle Le Couvreur, le financier La Popelinière, fameux par son luxe et par ses infortunes conjugales. Bien des personnages ne sont désignés que par des initiales dont il serait sans doute facile de découvrir le mystère, mais ce serait peu intéressant.

On rencontre dans ce recueil bien des pièces satiriques relatives aux évènements de l'époque; nous citerons comme curieux un mandement au sujet des miracles du diacre Paris, et la *Noble, gracieuse et de tout point miraculeuse histoire et légende de dame M. de L..., fille du roi St. de P.*

Il y a des pièces contre Desfontaines, d'autres relatives à

(1) A la vente des livres de M. de La Mennais en 1836, un libraire ignorant classa dans la *Théologie* les *Mémoires pour servir à l'histoire de la Calotte.*

des scandales survenus à l'Opéra, aux aventures du juif Delys (1), au célèbre procès du père Girard (2). Voltaire est également attaqué à diverses reprises. Le célèbre financier Samuel Bernard reçoit des lettres de noblesse du négociant.

CANDEUR (Loge de la). Association en partie maçonnique, qui prit le nom de Loge d'adoption de saint Jean de la Candeur. — Première assemblée du 21 mars 5775. — Le marquis de Saisseval élu vénérable. — Le comte de Belbe, 1er surveillant, le comte de Strogonoff 2e surveillant. — Le frère Baron de la Chevalerie, gr. orateur terrible. — Le fr. Bouvard fit les fonctions de secrétaire. — La comtesse de Choiseul-Gouffier et la princesse de Polignac furent reçues dans cette assemblée.

Le premier procès-verbal est signé par la comtesse d'Oza, inspectrice, L. Turpin de Crissé fils, prince de Nassau, F. Simon, etc. Le banquet eut lieu le même jour. — Tissot signa comme secrétaire.

La deuxième assemblée eut lieu le 23 mars 1775. Les applaudissements se faisaient par le cri Eva, Eva, etc. — La troisième assemblée le 8 avril suivant. — Des couplets du comte de Saisse-

(1) Voir sur Delys et sur ses aventures avec Mademoiselle Pélissier, les *Mélanges historiques* de Boisjourdain (personnage supposé), 1807, 3 vol. in-8, tom. 2, p. 376. Il existe un écrit devenu bien rare intitulé : *Mémoires anecdotes pour servir à l'histoire de M. Delys. Londres, S. Harding*, 1739, in-8, 188 p. Il y a deux éditions avec la même adresse; celle datée de 1753 donne tout au long des noms laissés d'abord en blanc. Indiquons également, d'après le catalogue Soleinne, n° 3843, une petite comédie en vers : *Le Sérail de Delys. Cologne*, 1735, in-8, 15 pages. Freytag, *Analecta*, p. 153, a parlé de cet opuscule qui est criblé de fautes d'impression. Delys a obtenu un article dans la *Biographie Universelle*, tom. 63 et tom. XI, p. 494 de la seconde édition.

(2) Le procès de ce jésuite, accusé d'avoir séduit sa pénitente, passionna la France entière. Il a paru à l'égard de cette cause célèbre des relations très-étendues. *Marseille*, 1731, 2 vol. in-fol. *La Haye*, 1731, 2 vol. in-fol., dont il en a été publié diverses traductions plus ou moins complètes, en anglais, en allemand et en hollandais. Voir la *Bibliographie des ouvrages relatifs aux femmes. Paris*, 1864, col. 635.

val, sur l'air : *C'est la fille à Simonette,*—chantés le 20 avril au banquet.

Le comte de Boufflers, F. d'Havrincourt, le comte de Ségur figurent dans les assemblées suivantes. Les comtes de Gouy et de Sesmaisons font des discours.

Le registre finit à la soixante-cinquième assemblée qui eut lieu le 10 février 1785, après dix ans d'existence.—La quête produit 431 fr. 5 s. 9 d.

Les loges d'adoption, où les femmes étaient admises, ont donné naissance à une brochure singulière intitulée : *Polichinel, bourgeois de Paris, au grand Orient de France, ou extrait de la planche à tracer du final maçonnique, l'an de la lumière véritable* 5784, *le* 3 *du neuvième mois. Recueilli par l'orateur de la loge de Rotterdam*, le 15 septembre 1786, in-8, de 23 pp. C'est une ironie sur les épreuves qu'on fait subir aux dames, et sur l'initiation illusoire qu'elles obtiennent. D'après *Polichinel*, les femmes n'apprennent rien de sérieux par leur admission, on se moque d'elles, et lui-même badine tous les amis de la lumière.

CARABOS (Les). L'association des *Carabos* ou *Carabosses*, doit être une réunion de bossus, et partant de gens d'esprit; elle existait au commencement de la Révolution à Caen, où l'on n'a pas besoin d'avoir une déviation de la colonne vertébrale pour être spirituel.

CARNAVALOS (Société des) *de Dunkerque.* Il existe un opuscule imprimé à Dunkerque, chez la veuve Weins, en 1826, intitulé : *Société des Carnavalos.* Il contient quatre chansons : deux françaises et deux flamandes.

Dunkerque a toujours été une ville où les plaisirs du carnaval étaient goûtés de la façon la plus complète. On l'appelait la *Venise du Nord.* A une certaine époque, les jeunes gens partaient de chez eux masqués le dimanche gras et ne rentraient que le mercredi des cendres après avoir usé, ou plutôt abusé des libertés de ces jours de folie.

CARRA-St-CYR (Société dramatique du général), *à Hambourg*. Le général Carra-St-Cyr, que Napoléon fit passer des provinces Illyriennes, en 1812, au commandement de la 32e division militaire installée à Hambourg, établit dans son hôtel, malgré la difficulté des temps, une troupe de comédiens de société composée de ses compagnons d'armes.

Le 15 février 1812, on y chanta des couplets dans lesquels le général, Baron de l'Empire, grand-officier de la Légion-d'Honneur, était appelé :

Notre Directeur
Toujours plein d'ardeur,

Et où il était dit :

Pour jouir, tous nos chevaliers
Ont déposé leurs armes ...
Et dans ses foyers,
Couvert de lauriers,
Ce fils de la victoire,
Par sa loyauté
Et par sa gaîté
Obtient une autre gloire, etc.

CASERNE (Ordre de la), ou *de Feuillancourt*. Le chevalier de Bertin, dans son *Voyage de Bourgogne*, adressé à son ami, de Parny, parle de la réception d'une dame dans l'ordre de la *Caserne* ou de *Feuillancourt*, composé d'une douzaine de jeunes militaires dont le plus âgé n'avait pas cinq lustres (1).

Un trône était préparé au fond d'une longue galerie, soutenue par des colonnes de verdure où s'entortillait le chèvre-feuille. Lorsque chacun eut pris sa place, le frère du chevalier de Parny,

(1) Voir les *Œuvres* de Bertin, édit. de 1824, p. 230. Il est question à diverses reprises de cette association dans les écrits de Parny :

Cette *Caserne*, heureux séjour,
Où l'Amitié, par prévoyance,
Ne reçoit le fripon d'Amour
Que sous serment d'obéissance.

chargé, en son absence (1) de remplir les nobles fonctions de chancelier de l'Ordre, donna l'accolade à la nouvelle chevalière, et Bertin en lui remettant le thyrse et la couronne, lui débita des vers, qu'il est inutile de reproduire puisqu'ils sont insérés dans toutes les nombreuses éditions des poésies de cet écrivain.

La cérémonie fut terminée par un banquet et un feu d'artifice.

La société dont nous parlons était appelée la *Caserne*, parce qu'elle se composait principalement de militaires, ou peut-être aussi à cause de la liberté de la conversation. On la nommait aussi de *Feuillancourt* pour rappeler la jolie vallée, près Saint-Germain, où elle se réunissait dans la belle saison.

L'occupation des membres consistait à boire et à aimer, et comme, quelles que soient les heureuses dispositions que l'on ait reçues de la nature, on ne peut pas toujours se livrer à ces douces occupations, les chevaliers, pour se reposer, faisaient aussi des petits vers et de la musique.

CASTELLANE (Société dramatique de l'hôtel). Nous ne pouvons mieux faire au sujet de ces représentations qui occupaient fort il y a quelques années la haute société parisienne, que de reproduire un feuilleton de l'*Indépendance belge* (février 1851).

« L'évènement mondain de la semaine, Monsieur, a été la soirée théâtrale de l'hôtel de Castellane, au faubourg Saint-Honoré. Il y a plus de quinze ans que M. le comte Jules de Castellane est réputé dans la société européenne pour ses goûts d'hospitalité artistique. L'*architecture*, la *statuaire*, la *peinture* lui ont servi à ouvrir un asile exquis à leurs sœurs en Apollon, la *musique* et la *poésie*. Vous voyez, Monsieur, que ce noble Mécène a le culte des plus particulièrement charmantes entre les muses. Et j'oubliais Terpsichore! Souvent le spectacle fini, l'on danse. Mais disons un mot du passé, avant de raconter hier.

(1) Parny était alors à l'Ile Bourbon.

Deux phases distinguent l'histoire artistique de l'hôtel Castellane. La première remonte à l'époque où le comte est encore célibataire. Le jardin de cette résidence, une des plus belles de Paris, avait été sacrifié pour la construction d'une salle de spectacle. Deux femmes, également célèbres par les qualités de l'esprit, leurs œuvres littéraires, et leur supériorité sociale, se partageaient alors (peut-être devrais-je dire qu'elles se disputaient) la direction des fêtes théâtrales dont le comte Jules de Castellane faisait si généreusement les frais : c'étaient la duchesse d'Abrantès, veuve de Junot, et Mme Sophie Gay, mère de Mme de Girardin.

Ces deux bas-bleus émérites ont présidé pendant sept ou huit ans, et avec la passion, la rivalité, les jalousies qui signalaient ailleurs le Théâtre-Français et l'Odéon, ces soirées fameuses où chacune de ces directrices avait sa troupe et faisait représenter ses propres ouvrages. Les dames du grand monde s'y disputaient les rôles avec la même ardeur que les actrices de profession. Tout Paris ne parlait que de cela. Les maris avaient la tête cassée de tirades, de couplets, de costumes... et de bien autre chose ! Tout le temps se dévorait en répétitions, et les actrices, lorsqu'elles étaient contentes de leur partenaire, donnaient leur bouquet, si bien qu'il naquit de tout cela d'autres jalousies encore que celles des deux directions rivales et de leurs tenants. Bref, il se produisit même quelques abus, ainsi que cela doit forcément finir par arriver dans une maison tenue avec la désinvolture d'un célibataire ; il y eut des billets vendus..... et M. de Castellane eut le regret de recevoir chez lui des gens qu'il ne connaissait pas.

Toutefois, ces soirées, dont le retentissement alla jusque dans les capitales étrangères, ne furent pas sans porter des fruits réels à côté des fleurs du plaisir mondain. Le comte ouvrait volontiers sa troupe aux jeunes talents aspirant à la pratique sérieuse de l'art. Ainsi, entre autres jeunes gloires, ce fut chez lui que fit ses premières armes musicales un compositeur qui jouit en ce moment en Allemagne d'une vogue qui rappelle celle d'Auber chez nous, je veux parler de M. de Flotow.

Le mariage du comte avec la fille du général de Villoutreys fut le signal de la seconde phase de cette histoire dramatique et hospitalière. Les directrices de la veille, Mmes d'Abrantès et Sophie Gay, durent déposer leurs rivalités réformées aux pieds de l'*impresaria* du lendemain. La duchesse d'Abrantès mourut peu de temps après, et fort pauvre, comme un vrai directeur de spectacle. Quant à Mme Gay, elle se retira à Versailles, d'où elle *revient* de loin en loin, comme l'autre soir, errer dans le domaine de ses anciens triomphes... tel le vieux Picard inconsolable de n'être plus, comme jadis, à la fois directeur et auteur à l'Odéon.

Dès que Mme de Castellane prit la direction de ces soirées, elles devinrent plus choisies, plus difficiles à l'accès; le faubourg Saint-Germain en fut l'hôte principal. On s'appliqua donc à renfermer ces études et ces plaisirs dans la sphère de ses pairs. Les femmes du plus grand monde laissèrent leurs couronnes dans la coulisse, pour fourrer le bout de leurs ongles roses dans les pochettes du tablier bleu de ciel des *Lisettes*, et de grands personnages politiques et diplomatiques montrèrent leurs jambes dans les culottes courtes des villageois amoureux. En 1846, on s'apprêtait à monter là tout le *Misanthrope*. C'était M. de Remusat, un ancien ministre, qui devait tenir le rôle d'Alceste, qu'il avait déjà joué à la campagne, et fort bien. Célimène devait être Mme de Contades, fort réputée par sa beauté et ses grands airs.

La révolution de Février interrompit ces représentations. Mais sollicité de toutes parts, le comte Jules s'est enfin décidé à rouvrir salons et théâtre. Seulement, les anciens éléments artistiques étaient un peu dispersés. La comtesse, plus sûre de son public que de ses acteurs, a cru ne pouvoir mieux faire que de frapper à la porte du Théâtre-Français. Un proverbe, une comédie plutôt, a été demandée à Mlle Augustine Brohan, qui s'est mise à écrire, à broder, devrais-je dire! cette charmante œuvre, en deux ou trois nuits. On y a ajouté le *Caprice*; M. Leroux, M. Got et Mlle Delphine Fix ont été priés de contribuer à l'éclat de la réinauguration des soirées, et c'est ainsi,

Monsieur, qu'a eu lieu la solennité mondaine dont je vous parle.

L'hôtel Castellane, que les cochers de fiacre de Paris appellent: la *Maison du Mouleur*, à cause des nombreuses statues médiocrement marmoréennes qui en peuplent l'extérieur, est, la porte franchie, une des plus somptueuses résidences de la capitale. Je ne saurais mieux comparer ces salons, aux proportions près, qu'à ceux que M. Armand Marrast fit si richement décorer à l'hôtel de la présidence de la Chambre. C'est le même système d'enfilade de pièces ne formant en quelque façon qu'une seule galerie, par les larges baies des portes, & les cheminées à panneaux ouverts. Des lambris sculptés et dorés, des plafonds peints par des maîtres, d'immenses vases du Japon portant les torchères, des bronzes d'art, des porcelaines précieuses, des étoffes magnifiques, tout fait, de cette demeure, une résidence princière. Des galeries de tableaux et d'objets de curiosité relient à ces salons, ici, les petits appartements, là, le théâtre. La salle à manger présente un spectacle bizarre et charmant. Deux fenêtres ovales, garnies d'immenses glaces non étamées, y font comme l'office de tableaux imprévus. Par l'une, le regard pénètre dans une écurie où l'on aperçoit, sellés et bridés dans le goût de diverses époques historiques, tous les chevaux de l'hôtel. Et comme la glace reflète vaguement la salle même, ces palefrois semblent ainsi placés au milieu des lambris dorés et des éclatantes draperies. Par l'autre ovale, une sorte de panorama très-ingénieusement combiné montre le château des Aygalades, domaine réputé de la famille, dont les jardins sont baignés par les flots de la Méditerranée.

Vers neuf heures, le pont de la Concorde vit défiler la queue des équipages, apportant de tous les hôtels du faubourg Saint-Germain, la majeure partie des invités. De grands laquais à la livrée écarlate des Castellane, culotte et veste jaunes, perruque poudrée, et galons sur toutes coutures et sur tous bords, ouvraient les portières au pérystile. Des huissiers en habit à la française, et la chaîne d'acier au cou, annonçaient avec éclat tous ces noms boudeurs, les uns depuis 1830, les autres depuis 1848.

Cette fois je n'ai entendu annoncer aucun des Clary ni des Murats, et en fait de généraux même, fort peu. C'était enfin un autre monde... à cela près de la princesse Mathilde Demidoff, qui était là, comme partout.

Les dames, et toutes de cette qualité, étaient au nombre d'environ 170. Les cavaliers arrivaient bien à 200. Parmi ceux-ci, j'ai remarqué tout le corps diplomatique d'abord; puis, diverses notabilités du parti légitimiste: M. Berryer, le marquis de Barthélemy, M. Béchard; puis, le prince de Monléar, M. Greffulhe, un millionnairissime, le général Piat, M. de Rambuteau, M. Ach. Fould; et, pour le monde des lettres et des arts, MM. de Nieuwerkerke, d'Arlincourt (le fameux vicomte), Hippolyte Rolle, Arsène Houssaye, Jules Lecomte, Théophile Gautier, etc.

A dix heures, toute la société étant réunie, on est passé dans la salle de spectacle. Les hommes ont dû faire une halte dans une galerie formant musée, tandis qu'on plaçait les dames au parterre. Dans cette halte, je me trouvais bloqué droit en face d'une momie égyptienne plantée dans une cage de verre. L'antithèse était un peu violente... je tournai le dos à cette fille des Pharaons, cherchant bien vite quelque blanche épaule de marquise pour me refaire les yeux! Peu après, toute la société fut placée, arrimée dans la salle.

On parle du parterre de rois que l'Empereur offrit à Talma, à Erfurth. Ici c'était un autre... et vrai parterre, ramenant le mot de son sens figuré à son acception véritablement floréale. Toutes les dames y étaient rangées en merveilleuses plates-bandes, où se balançaient toutes les fleurs vraies et fausses du printemps escompté dans les serres, ou de l'art, son rival. Les hommes, rangés au balcon circulaire, planaient sur tout cet éclat, sur tous ces parfums, où brillaient çà et là des diamants, comme des gouttes de rosée. C'était charmant.

Quelques habits noirs, pourtant, parvinrent à se glisser dans ce parterre, comme de sombres phalênes parmi les fleurs. M. Berryer, un assez gros papillon, alla raconter à Mad. de Vaufreland la part que lui fait, dit-on, le duc de Bordeaux dans le legs

Talaru, et le maître de la maison, comme un jardinier soigneux, y vint souvent pour s'assurer si nulle plante ne manquait d'air... d'éventail, si vous voulez, ou si quelque place inoccupée ne nuisait pas à la symétrie de ses plates-bandes. Le balcon masculin vit... d'une bouche d'envie, avec quelle sollicitude tous ces boutons, toutes ces fleurs épanouies... ou même passées, étaient arrosées de sirops et de sorbets, rafraîchissement utile sous l'ardeur du quintuple soleil des lustres!

On joua donc le *Caprice* d'Alfred de Musset; dans l'entr'acte Jacques Offenbach se fit entendre sur son violoncelle, puis on joua une comédie de Mlle Brohan, une femme qui parle avec un esprit si étourdissant, que j'étais curieux de voir comment elle écrit. La toile se leva sur un charmant décor, tout spécialement peint par Ciceri.

Dois-je raconter cette comédie paniers, poudre et mouches... un feu d'artifice parlé? Mlle Brohan jouait la baronne, et Dieu sait avec quelle finesse charmante, et dans quelles toilettes, et avec quelle taille fine à trembler de la voir rompre en deux! Un amateur, le chevalier Cuchelet, ancien officier de la garde royale et attaché à la personne de la duchesse de Berry, jouait le marquis, et s'en acquitta à merveille; Mlle Fix était en Marton, et M. Leroux représentait un amant venu de Versailles en pure perte. Tous ont été charmants, élégants, pétillants. M. Got, un jeannot amoureux, des plus plaisants en galant extravagant. Tout spectateur devenu claqueur applaudissait avec fureur les acteurs et l'auteur. La pièce finie, ils ont tous dû paraître, et Mlle Brohan a presque disparu sous les bouquets. C'est alors, Monsieur, que j'ai pu, toutes les mains vides, reconnaître que le parterre était bien de dames, et non de fleurs. C'est égal! Elles s'étaient longtemps abreuvées comme des plantes.

Le dernier applaudissement et le dernier bouquet lancés, la société retourna dans les salons, où un buffet prodigue attendait ceux dont on venait de si bien nourrir l'esprit.

On avait parlé de danser; mais il était fort tard lorsque le spectacle finit. Vers trois heures, il ne restait plus à l'hôtel que

les amis et les artistes rangés autour d'un souper truffé. Pendant quinze jours, on ne parlera que de cette soirée, disons de cette nuit.

CATHERINISTES (Société des). Société littéraire qui s'était établie à Alost dans le cours du siècle dernier; elle s'était placée sous le patronage de sainte Catherine d'Alexandrie. Un recueil de poèmes qu'elle a couronnés a été publié à *Gand* en 1810, in-8.

CERVARE (La Société de). Cervare est un village pittoresque situé dans les environs de Rome, où se réunit chaque année une société joyeuse d'artistes qui se trouvent en Italie pour suivre l'étude des beaux-arts. Cette association, fondée vers 1810, par Overbeck, et quelques autres artistes germaniques, lorsqu'ils séjournaient à Rome dans leur jeunesse, s'est perpétuée jusqu'aujourd'hui avec les formes matérielles et spirituelles que les Allemands savent donner à toutes leurs institutions.

Ainsi c'est une société à la fois burlesque, joyeuse et gourmande, autant qu'empreinte d'illuminisme et de mysticisme.

Les membres de cette association sont divisés en catégories diverses: les *gens d'armes*, pour servir d'escorte et de défenseurs; les *cuisiniers*, pour veiller au nécessaire des repas; les *échansons*, pour verser à boire.

Un roi préside à la fête et dirige l'association.

Le jour de la réunion, les membres, chacun selon la catégorie dans laquelle il est classé, se travestit le plus burlesquement qu'il peut et assiste à la cavalcade qui part de Rome pour Cervare.

Arrivé là, on prépare le banquet. Il y a une séance dans laquelle une grande figure, sous la forme d'un génie ou d'une fée, peut-être sous celle de la Germanie, vient prédire les destinées de l'art en Allemagne. C'est la partie spirituelle et mystique de la fête.

La société n'a point de médailles; mais les membres portent des baiocches ou des demi-baiocches percées et tenues par des cor-

dons ; ces pièces, frappées dans l'année, portent le mot *Cervare* poinçonné à la frappe, sur la face contraire aux armoiries du Pape.

Ils ont aussi des brevets gravés à l'eau-forte et représentant la marche de la société, trompettes et timbaliers en tête ; le cortége s'avance sur deux rangs ; le roi est au milieu et sur une civière, sa tête est abritée sous un dais soutenu par quatre porteurs dont les mains sont munies de thyrses.

Ce cortège est l'objet d'une planche, gravée à l'eau-forte, imprimée en rouge, fort jolie, bien composée et très-fine ; elle est accompagnée d'une inscription en langue allemande.

CHANSONNIERS DE BORDEAUX (Cercle des). A l'instar des *Dîners du Vaudeville*, dont le plat du milieu était une écritoire, Bordeaux eut son cercle de chansonniers ; et bon nombre d'avocats, tous jeunes alors, en faisaient partie.

C'était M. *Duranteau*, le nerveux argumentateur.

Buhan, un des auteurs de la Revue de l'an VII.

Barennes, habile dialecticien, écrivain délicat, qui savait mettre de l'élégance jusques dans un compte de tutelle.

De Martignac marchait en tête.

On lui reconnaissait une rare facilité à mettre une pensée ou un bon mot sur quatre rimes. Un de ses amis se plaint à lui de la tyrannie d'une maîtresse, il lui répond :

Jeanne est jalouse, et son amant en vain
Se débat sous le joug. C'est un métier de nègre !
Moi je fais de l'amour ce que l'on fait du vin ;
Je n'en veux plus sitôt qu'il devient aigre.

Il lança ce quatrain contre une commission infâme qui voulait juger et proscrire les intrépides défenseurs de l'ordre : bourreaux contre lesquels s'élevait un cri de réprobation :

Sur eux pourquoi se déchaîner ?
Qu'ont-ils fait ces messieurs dont le public se joue ?
Dans la boue ainsi les traîner,
Tant pis !...., oui, tant pis pour la boue !

L'Avocat *Ferrère*, était du cercle. Martignac fut royaliste et Ferrère républicain, ce dernier fit ce quatrain en riant :

Que j'aime, Martignac, ta politique ancienne !
Elle m'a converti. Prions en ce couplet,
Que ton royaume nous advienne....
Au paradis de Mahomet (1).

CHARLEMAGNE (Académie de). La plus ancienne de toutes les sociétés où se mêlaient l'esprit, la science, le plaisir et un peu de plaisanterie, fut celle fondée par Charlemagne d'après les conseils d'Alcuin. Elle était composée des plus beaux génies de cette grande cour, que Charlemagne avait groupés autour de lui; l'Empereur lui-même en était membre, et chacun y figurait sous un nom de guerre pris dans l'histoire de l'antiquité et approprié au génie et au goût des titulaires. Voici les noms qu'avaient adoptés les membres de cette Académie.

Alcuin,	dit *Albinus* ou *Flaccus*.	Parcequ'il avait exécuté un travail de révision sur Horace.
Anghilbert ou Angilbert,	— *Homère*.	Abbé de S. Riquier (Duc de la France maritime).
Leidrade,	— —	Arch. de Lyon.
Smaragde,	— —	Abbé de St.-Michel.
St.-Benoît d'Aniane,	— —	Abbé d'Aniane.
Theodulphe ou Théodul,	— *Pindare*.	Ev. d'Orléans.
Adalhard ou Adhélard,	— *Augustin* (saint).	Abbé de Corbie.
Anségise,	— —	Intendant des bâtiments. Ab. de Fontenelle.

(1) On trouve de longs détails sur la Société des Vaudevillistes de Bordeaux, et de nombreuses pièces de vers de Martignac, de Peyronnet et de leurs confrères, dans un très-bon ouvrage de M. Henri Chauvot, avocat : *le Barreau de Bordeaux, de* 1775 *à* 1815. (Paris, A. Durand, 1856, in-8), pag. 530-577. Le Règlement et prospectus de la Société, mis en vers, par Martignac, pag. 609-616.

Wala,	dit	*Arsène* ou *Jérémie*.	Abbé de Corbie.
Amalaire,	—	*Symphosius*.	Chef de l'Ecole Palatine, prêtre à Metz.
Eginhard,	—	*Calliopœus*.	Secrétaire de Charlemagne (1).
Agobard,	—	—	Arch. de Lyon.
Thégan,	—	—	Chorévêque de Trèves.
Raban Maur,	—	—	Ab. de Fulde, Arch. de Mayence.
Wilfrid,	—	*Strabo*.	Abbé de Reichenau, près Constance.
Nithard,	—	—	Moine à St.-Riquier.
Florus,	—	—	Diacre à Lyon.
St.-Prudence	—	*Galindo*.	Evêque de Troyes.
Servat,	—	*Loup*.	Abbé de Ferrière en Gatine.
Radbert,	—	*Paschase*.	Abbé de Corbie.
Ratramme,	—	—	Moine de Corbie.
Gotescalque,	—	*Saxon*.	Moine à Orbais.
Jean,	—	*Scot* ou *Erigène*.	Adversaire de Florus et de St.-Prudence, qui le réfutèrent dans leurs écrits.

Riculfe, Arch. de Mayence, — *Damœtas*, l'un des personnages de Virgile.
Psse Gisèle, — *Lucia*.
Psse Gondrade — *Eulalia*.
Charlemagne — *David*.

La dénomination choisie par l'empereur annonçait assez sa préférence pour la littérature sacrée. Il disait souvent à *Riculfe*, admirateur passionné de Virgile, qu'il aimait mieux posséder l'esprit des quatre évangélistes que celui des douze livres de l'Enéide.

On a d'Angilbert, surnommé Homère, le livre suivant : *Histoire des premières expéditions de Charlemagne, pendant sa*

(1) C'est le plus connu des membres de cette académie. Il doit sa réputation, moins à son *Histoire de Charlemagne*, dont M. A. Teulet a donné en 1840 une fort bonne édition, 2 vol. in-8, qu'au récit très-probablement controuvé de ses amours avec Emma, fille de l'empereur. Voir le catalogue Soleinne, n° 352, au sujet d'une *comœdia* de Flayder, jouée à Tubingue, en 1625, *Emma Portatrix*.

jeunesse et avant son règne, composée pour l'instruction de Louis le Débonnaire, Ouvrage d'Angilbert, surnommé Homère, mis au jour par Dufresne de Francheville. Amst., 1741, in-8.

Sur Alcuin, il nous reste le livre suivant: *Lycevm Benedictinvm, sev de de S. Alcvino, aliisque bonarvm litterarvm, ex ordine S. Benedicti, professioribvs publicis historia, authoris R. C. Matheo Weiss. Parisiis, F. Léonard*, 1661, pet. in-12, 95 pp. (Voir aussi la *Vie d'Alcuin* (en allemand), par F. Lorentz. *Halle*, 1829, in-8. (Traduite en anglais, 1839, in-8); et la notice de M. Hébert-Duperron: *Quelques mots sur Alcuin. Valogne*, 1850, in-8.

CHARONNE (Société dramatique de). 1770-1781. M. Le Camus de Mézières, architecte du Roi et de son université, né à Paris le 26 mars 1721 et mort à l'âge de 68 ans, le 27 juillet 1789, était l'âme d'une société qui se réunissait à la campagne, à Charonne près de Paris, et qui jouait la comédie sur un théâtre de société, fondé par la famille Le Camus.

On y représenta en 1770 et 1771: 1° *Les Plaisirs innocents*, pièce en un acte et en prose; 2° les *Suisses reconnaissants*, drame en un acte et en prose; 3° les *Dragons de Charonne* (1), pièce en un acte et en prose avec vaudevilles, 1770; 4° les *Laitières de Bagnolet*, pièce en un acte et en prose avec vaudevilles, 1771.

Les deux premières pièces n'ont pas été imprimées; la curieuse bibliothèque dramatique de M. de Soleinne les possédait en manuscrit, en un volume in-4, *Paris*, 1771. Les deux dernières se trouvent dans un volume assez rare, qui n'a pas été mis dans le commerce et qui contient plusieurs pièces de vers et de prose sous le titre: *Mes délassements*, ou *les Fêtes de Charonne*, dédié à Madame L. C. D. M. (Le Camus de Mézières), 1781 (sans nom de ville), in-8, de 102 pages, impr. sur papier fort de Hollande.

(1) La scène est à Charonne dans les jardins de Mme Le Camus de Mezières, dont on prépare la fête pour le lendemain, jour de Sainte-Madeleine.

Ces quatre pièces sont dûes à M. Le Camus de Mézières, auteur de plusieurs ouvrages importants sur l'architecture, et constructeur de la Halle au blé de Paris; on peut encore admettre avec quelque raison dans le répertoire du théâtre de société de Charonne, l'*Amour et l'Amitié*, comédie allégorique en prose et en vers, 1763, in-8, par Antoine Le Camus, médecin célèbre, frère du précédent, qui fréquentait Charonne puisqu'il publia une *Lettre sur la maison d'inoculation établie au grand Charonne*, 1771, in-8. C'était d'ailleurs un savant facétieux qui prit part à la composition et à la publication de l'*Essai historique, critique... littéraire et galant sur les lanternes*, par une société de gens de lettres (Dreux du Radier, l'abbé Lebeuf, Le Camus et Jamet le jeune). *Dole; Lucnophile et Cie*, M. DCC. LV, in-12 de XII et 150 pages. Ce médecin mourut le 2 janvier 1772.

Louis-Florent Le Camus, marchand de fer à Paris, le plus jeune des trois frères, a aussi pu fournir sa côte-part aux plaisirs de Charonne; on lui doit la *Bergère, fragment d'une pastorale*, 1769, in-12, qui paraît avoir eu pour destinée de naître et de mourir sur un théâtre de société.

CHANTILLY (Société dramatique du chateau de). 1777. Laujon composa pour la réception de Mademoiselle à Chantilly, en 1777, une *Fête villageoise donnée dans un hameau*, dont tous les rôles étaient remplis par des acteurs et actrices de la société du château. Cette pièce est imprimée sous le titre de *Fête donnée par un père à sa fille*, le 3 Juin 1777, dans les *Œuvres choisies* de P. Laujon. *Paris, Léopold Collin*, 1811, in-8, t. IV, page 13, et divisée en plusieurs intermèdes: 1° Le Rocher et la petite Rivière; 2° le Port aux gondoles; 3° la Grotte et l'Antre de la sorcière; 4° le Cabaret; 5° le Moulin; 6° les Chasseurs; 7° l'Ecole; 8° le Salon; 9° le Cabinet de lecture. Toutes ces désignations rappellent autant de lieux de l'endroit dit le *hameau* dans le parc du château.

La galerie de tableaux de Chantilly est dispersée; la bibliothèque a été vendue, le théâtre est fermé et même presque dé-

truit; il ne reste plus que les magnifiques écuries de ce château, bâties en 1735, sur une échelle grandiose. On donne maintenant des courses dans le vaste hippodrome qui s'ouvre devant ces monumentales écuries.

CHAUSSE (Chevaliers de la). 1500. Plusieurs compagnies joyeuses se formèrent avant la fin du xve siècle, à Venise, sous le nom de la *Chausse* parcequ'elles étaient distinguées les unes des autres par la couleur de leurs chausses.

On doit reporter leur origine avant la fin du xve siècle, puisque Gentil Bellini qui a peint plusieurs chevaliers de la *Chausse*, mourut en 1501.

Quelques-uns des chevaliers de la *Chausse* étaient appelés *Sempiternels*, et Giustiniani a donné leurs réglements, qui n'étaient propres qu'à jeter les chevaliers dans des dépenses excessives et ruineuses et qui ne pouvaient guères être supportées que par les riches habitants de Venise, lorsque le commerce avec l'Orient attirait dans leur ville tout l'argent de l'Europe. Les dames vénitiennes, amies du luxe et des plaisirs, retiraient beaucoup de fruits de l'institution de ces sociétés joyeuses.

Les *Sempiternels* paraissent n'avoir été institués que dans l'année 1541. Mais dès l'an 1529 il y avait déjà une société de la *Chausse* portant le surnom des *Florides*.

César Vecellio a donné, en 1589 (1), la figure d'un chevalier de la *Chausse* différent des *Florides* & des *Sempiternels*; ce qui démontre qu'il y avait au moins, au xvie siècle, trois catégories différentes de compagnies de ce nom. Dans l'édition de 1664, *Venetia*, in-8, p. 43, on lit au bas d'une figure d'un chevalier

(1) *Degli habiti antichi et moderni libri due*, in-8. Ouvrage recherché dont il a paru une seconde édition en 1598, et qui a reparu de nos jours sous le titre de : *Costumes anciens et modernes* (*Paris, Firmin Didot frères*, 1860-63, 2 vol. in-8), avec un excellent travail de M. Amb. Firmin Didot sur la gravure sur bois. Ce mémoire, qui occupe 316 colonnes en fort petits caractères, est l'objet de très-justes éloges dans le *Manuel du Libraire*. 5e édition, t. V, col. 1105.

de la *Chausse* très-richement vêtu : « Usava la gioventù far compagnie secondo i tempi ; la piu moderna, et di consideratione fu quella detta della Calza, poi che portava le calze divisate per lungo di varii colori, et una di esse ricamata di perle, et altre gioie fino a mezza gamba. »

Toutes ces compagnies de la *Chausse* étaient aussi galantes, on pourrait presque dire aussi dépravées les unes que les autres. Mais la licence du temps, le ciel de l'Italie, les délices de la Venise du moyen-âge y étaient pour beaucoup. Tous les réglements de ces sociétés ne roulaient que sur l'ordre des festins, des spectacles, et des autres occasions que la jeunesse saisissait pour faire éclater son luxe et sa prodigalité ; et l'on insérait dans les statuts une foule de clauses pénales pour faire payer de grosses amendes à chaque membre qui commettait une faute ou simplement un oubli : le tout était perçu au profit de la société, qui utilisait la caisse des amendes pour ses bruyants et luxueux plaisirs.

Les quarante-deux articles des statuts sont rapportés par Schoonebeck, avec figures et autres détails. (Voy. *Histoire des Ordres militaires et religieux. Amsterdam,* 1699, 1re part., pag. 76.)

CIMMÉRIENS (Les). *Comus, ou banquet dissolu des Cimmériens, songe, où par une infinité de belles feintes, gayes, gentilles et sérieuses inventions, les mœurs dépravées de ce siècle (et principalement aux banquets) sont doctement, naïvement et singulièrement décrites, reprises et condamnées.* Traduit du latin d'Ericius Puteanus (H. Dupuy), conseiller, etc., professeur en l'université de Louvain et historiographe du Roi catholique, par Nicolas Pelloquin. *Paris, Nicolas Touzard,* 1613, pet. in-12.

Ce volume est assez recherché des bibliophiles, et il est cher quand il se trouve en belle condition. Des exemplaires reliés en maroquin ont été payés 16 fr., vente Aimé-Martin, 21 fr. Duriez; 40 fr. Giraud.

CLERCS PARISIENS (Confrérie des), *à Douai*. La confrérie des *Clercs-Parisiens*, instituée très-anciennement dans la ville de Douai sous le titre de *la glorieuse Vierge Marie*, était une de ces sociétés moitié pieuses, moitié chantantes, dans laquelle on s'occupait à faire des vers en l'honneur de la mère de Dieu, conformément à ce qui avait lieu dans les *puys* des villes d'Amiens, Arras, Tournai et Valenciennes.

Les membres de ces confréries se réunissaient ordinairement dans un banquet le dimanche qui tombait dans l'octave de la fête de l'Assomption. Là on récitait des *chants royaux*, ou pièces couronnées en l'honneur de la Vierge, sur un refrain donné à l'avance.

Les Clercs-Parisiens de Douai subsistèrent presque jusqu'à la Révolution, qui détruisit toutes les corporations. Le 16 août 1772, étant *prince* de la confrérie, M. *Jacques-François Dubrulle*, prêtre et chanoine de l'insigne église collégiale de Saint-Pierre, on lut un *chant royal*, ayant pour refrain : *Aux vœux de ses enfants, Marie est attentive*. Ce chant est composé de cinq dixains et d'un *envoi* de cinq vers alexandrins, d'une ballade de trois strophes de huit vers et d'un envoi de quatre, sur cet autre refrain : *Du poison de l'erreur, préservez-nous, Marie !*

La confrérie attachée à l'église Notre-Dame de Douai, datait de 1330 environ ; elle dura donc quatre siècles et demi. Son nom de *Clercs-Parisiens* lui vient de ce qu'elle se composait de personnes instruites, éclairées, prises parmi les nobles, les prêtres et même le populaire, et faisant usage de la langue française telle qu'on avait coutume de la parler à Paris, capitale de la France.

Les prix étaient des affiquets ou couronnes d'argent, composées de branches de lauriers et de fleurs ; le chanteur qui avait remporté trois couronnes prenait le titre de *poète lauré*.

En 1608, *Pierre Ledoux*, avocat des archiducs en la gouvernance de Douai, étant prince, on fit allusion à son nom dans le refrain :

« Le doux rameau que la colombe apporte. »

L'an suivant, le prince était *Jean Bertout*, avocat ; le refrain contenait ce rébus :

« Enjam*ber tout*, pour les hauts cieux atteindre. »

Jean Bellegambre, peintre douaisien, devint prince de la confrérie, et aussitôt on présente pour sujet de chant royal la décollation de saint Jean-Baptiste avec ce refrain :

« Le chef de Jean pour sa belle gambade. »

Enfin lorsque *Mathieu Salé*, greffier criminel à Douai, tint la principauté, les poètes chantèrent la louange du *Sel*.

On ne dit pas s'il s'agissait seulement du sel attique.

On voit du reste que les Clercs-Parisiens de Douai étaient forts sur l'allusion et qu'ils préludaient déjà à mériter à leur ville le surnom de l'*Athènes du Nord*.

Dans sa séance du 16 août 1778, la confrérie décida que les poètes, pour être admis à concourir, seraient tenus à l'avenir de produire des odes en l'honneur de la Vierge, plutôt que des ballades. Ce fut le coup de mort de l'association. Elle ne put atteindre jusqu'à l'ode.

Au mois de mars 1779, les lettres-patentes portant établissement à Douai des Sœurs de la Charité de St-Vincent de Paul comprirent les biens de la confrérie dans la dotation du nouvel établissement, attendu, y disait-on, que ces biens, rapportant 600 livres au moins, et employés chaque année en couronnes d'argent, repas, messes et ornements d'église, pourraient être plus utilement appliqués à l'établissement de Sœurs de la Charité, à la charge de deux obits et de deux grandes messes.

Les Sœurs possédèrent les biens de la confrérie jusqu'au 3 septembre 1793, jour où elles cessèrent de s'occuper du service des pauvres. Ces biens appartenant aujourd'hui au bureau de bienfaisance, se composent de 11 hectares, 10 ares, 12 centiares, affermés en 1842 (selon M. Brassart), moyennant 93 hectolitres de blé. C'est maintenant un revenu d'environ mille écus.

CLERGÉ (L'ABBÉ DU), *de Viviers*. M. Leber nous a conservé

de curieux détails sur l'*Abbé du clergé*, de Viviers, extrait d'un vieux manuscrit.

Le *Bas-Chœur* exerçait des droits électoraux et nommait l'*Abbé*. L'élection terminée, le récipiendaire était porté sur les épaules de ses mandataires dans une salle où tout le chapitre, y compris l'évêque, était rassemblé. Une collation copieuse s'y trouvait préparée, et lorsqu'elle avait mis en gaîté les assistants, ils se divisaient en deux bandes : le *Haut-Chœur* d'un côté, et le *Bas-Chœur* de l'autre, et s'apostrophaient de paroles, de chansons et de lazzis, jusqu'à ce que la victoire restât, comme cela arrive souvent encore, à ceux qui criaient le plus fort et le plus longtemps.

CLERMONT (THÉATRE DU COMTE DE), *à Berni*. Un de ces théâtres de sociétés nombreux au siècle dernier. Le 18 novembre 1751, on y donna le *Rossignol*, opéra comique de Collé. (*Journal de Collé*, t. Ier, p. 457-58.)

CLUBS. Ce mot, d'origine anglaise, a acquis en France à des époques agitées une signification politique dont nous n'avons pas à nous occuper. Les clubs de la Grande-Bretagne sont aujourd'hui du genre des cercles qui se sont multipliés à Paris et dans les grandes villes de province. Il y en a depuis plus d'un siècle et demi de toutes les façons; on peut consulter à leur égard les ouvrages suivants :

The secret History of Clubs of all descriptions (by N. Ward). *London*, 1709, in-8 ;

A compleat and humorous account of all the remarkable Clubs and Societies of London, from the R.l S.y (Royal Society) to the Lumber troop. London, 1745, in-12 ;

The Clubs of London with anecdotes of their members. London, 1828, 2 vol. in-8.

Un des plus anciens de tous est le *Club des Têtes de veau (Calves-Head Club)*, réunion de républicains, qui se forma à l'époque de la domination de Cromwell; Milton fut, dit-on, un de ses derniers membres. L'assemblée générale se tenait le 30

janvier (anniversaire du supplice du roi Charles Ier) et on y dînait avec une tête de veau. Le but de cette réunion fut de se mettre en opposition avec celle qu'avaient formée plusieurs royalistes qui se réunissaient en secret pour déplorer le lugubre anniversaire. On publia, en 1703, un pamphlet fort mal écrit et sans valeur historique : *Histoire secrète du Club de la Tête de veau, ou les Républicains démasqués,* in-12; opuscule qui obtint rapidement plusieurs éditions (la septième est de 1718) et qui a été, mais sans aucun motif, attribué à Butler, l'auteur du poëme d'Hudibras.

Le *Spectateur,* n° IX, parle de quelques clubs, évidemment fantastiques : l'un d'eux ne se composait que de personnes d'une obésité remarquable ; on arrivait dans la salle des réunions par une porte assez large, mais si le candidat y entrait sans peine, sans être obligé de se placer en travers, il était rejeté, tandis que s'il se trouvait arrêté sur le seuil, une autre porte à deux battants s'ouvrait devant lui. Un autre club, formé en opposition à celui dont il s'agit, était au contraire composé d'individus très-maigres. Après la restauration de Charles II, il se forma l'association des *Rois (Kings)*; on y admettait les personnages de toute classe qui portaient le nom de *King*, nom qui semblait un gage de leurs sentiments royalistes. Le *Mum-Club* (Club du Chut ou des Muets) se réunissait chaque soir et siégeait jusqu'à minuit sans que jamais personne ne dit un mot. Le *Club des Duellistes* ne recevait que des membres qui se rangeaient d'après le nombre d'adversaires que chacun d'eux avait tués. Le président devait avoir fait périr sous ses coups une demi-douzaine d'antagonistes tout au moins. Cette association dura peu de temps, les spadassins qui la composaient ayant succombé à leur tour, ou ayant été pendus.

Dans quelques lieux de réunion à Londres, il y a ce qu'on appelle des *Judge and Jury-Clubs.* C'est un amusement fort peu édifiant. Un personnage se déguise en juge ; il prend la robe et la perruque; un jury est nommé; une affaire est appelée; c'est toujours un procès de conversation criminelle, ou cause grasse.

Des témoins sont entendus, des avocats plaident. On accumule les détails les plus indécents, les plaisanteries les plus risquées.

COCUS (Ordre des). — *Cocus réformés.* Y a-t-il eu un ordre régulier des cocus ? S'est-il trouvé des hommes assez méprisables pour afficher leur déshonneur et en tirer une espèce de gloire ? Croyons encore pour l'honneur de l'humanité qu'il est permis d'en douter et que tout ce qui nous reste de documents sur ce qu'on voulait bien appeler l'*Ordre des cocus* n'était qu'une plaisanterie qu'il faut ajouter à toutes celles dont on avait coutume d'accabler les maris trompés. On a bien vu des personnages, voire même un monarque d'Angleterre, cherchant à prouver juridiquement qu'ils faisaient partie de cette grande association, mais cette conduite avait souvent pour cause des raisons de politique ou de famille, des intérêts d'amour ou de fortune, qui faisaient passer par-dessus le respect humain des individus de haute naissance et de grande richesse ; ils prouvaient seulement ainsi que les lauriers ne préservent pas toujours de la foudre et qu'une couronne, même royale, n'empêche pas de ceindre aussi celle du martyre ou du ridicule.

Quoiqu'il en soit, des esprits moqueurs ont voulu faire croire par la composition et la publication de plusieurs petits livrets assez singuliers, à la réalité de l'existence d'un ordre régulier de cocus ayant ses dignitaires, ses statuts et ses mystères. Les curieux ont de tout temps recherché ces livrets. Le plus ancien, avec date, remonte à l'an 1615, mais il se pourrait que ces facéties fussent d'origine antérieure. Nous allons énumérer les titres des pièces de ce genre que nous avons pu rassembler jusqu'ici.

Avertissement salutaire aux confrères de la haute et basse, pauvre et riche, vieille et nouvelle, noble et roturière confrérie des martyrs, persécutés par leurs deshonnestes, indiscrètes et maladvisées femmes, nouvellement instituée au lieu vulgairement appelé Malencontre. A Souffrance, par Jean Cornard (commencement du XVIIe siècle), pet. in-8. — Cette facétie a été reproduite sous le titre suivant : *Advis salutaire et*

très-nécessaire aux gens de bien qui se laissent battre par leurs femmes, dédié aux confrères et sœurs de la haute et basse, pauvre et riche, vieille et nouvelle, noble et roturière confrairie des martyrs martyrisés par des deshonnestes et maladvisées femmes, nouvellement installée au lieu appelé Mal'encontre. (Sans lieu, ni date, mais vers 1615.) pet. in-8, de 15 pages (Catalogue Leber, 2616).

L'Ordre des cocvs reformez, nouvellement establi à Paris; la cérémonie qu'ils tiennent en prenant l'habit; les statuts de leur Ordre, et un petit abrégé de l'origine de ces peuples. A Paris, chez la veufue du Carroy (sans date), pet. in-8, de 16 pages, la dernière cotée 19. — Il existe une autre édition de cette facétieuse et singulière production sous le titre de: *L'Ordre de la chevalerie des cocvs reformez...* 1624 (sans lieu), 16 pages, pet. in-8, presqu'aussi rare que l'édition originale. On y joint quelquefois l'ouvrage suivant:

Lettre d'un gentilhomme de la Valteline, signée Denis Tibi, envoyée au grand Maistre des Cocvs reformez nouvellement establis à Paris, pour sçavoir comment il se doit gouverner, et la reigle qu'il doit tenir pour le grand nombre qui est en son pays (sans lieu), 1624, pet. in-8, de 14 pages.

Charles Nodier possédait une pièce très-rare qu'on peut mettre à côté des deux précédentes: *Le Pasquil du rencontre des cocus à Fontainebleau* (en vers, *S. l.* 1623, in-8, de 16 pages) qui n'est peut-être que la même chose que *la Rencontre des cocus,* 1609, pet. in-8, de 2 feuillets et 10 pp.

Les statuts de la confrérie des mal-mariés ou martyrs assemblés rue Tournecol paraissent toucher de bien près à l'Ordre des Cocus.

Voici encore une confrérie qui marche sous la même bannière: *Bonjour et Bon an à MM. les Cornards de Paris et de Lyon, avec les privilèges de la confrairie des Jans: ceux qui sont morveux se mouchent, par le St Tabarin. Lyon, jouxte la copie de Paris,* 1620, pet. in-8, fig. (Cette facétie a été réimprimée dans l'édition de Tabarin, publiée en 1858 par Gustave

Aventin (Auguste Veinant, 2 vol. in-18), tom. II, page 297.

Les autres ouvrages qui semblent sortir des archives incommensurables de cette immense confrérie des maris prédestinés, sont tous avidement recherchés des bibliophiles; ils sont assez nombreux, nous ne citerons que les suivants, comme complément de ceux désignés plus haut:

Les Priviléges du cocuage, ouvrage nécessaire tant aux cornards actuels qu'aux cocus en herbe. A Vicon, chez Jean Cornichon, à l'enseigne du Coucou, 1722, pet. in-12, de VI et 159 p. (1).

Sermon en faveur des cocus. A Cologne, chez Lafond (sans date), in-12, 19 pp. Rouen (*s. d.*), pet. in-8, 24 pp., réimpr. sous le titre de *Sermon pour la consolation des cocus, suivi de plusieurs autres*, etc. *A Amboise, chez J. Coucou*, 1751, in-12, de 79 pp., suivi de: *Le Cocu consolateur*, l'an du cocuage, 5810, in-12, 16 pp. (2).—Ces deux pièces ont enfin reparu avec d'autres, sous le titre de *Sermon... prononcé au sujet de A*** B***, cocu par arrest, à Rouane (Paris), chez Dominique Vendu, à la Sage-femme*, 1833, in-12, 104 pp., fig.

Physiologie du cocu, par un vieux célibataire. Paris, Fiquet, 1841, in-16, 126 pp.

(1) Il a été publié, en 1865, une réimpression de ce livret (à Bruxelles), in-18, 139 pages. Elle a été tirée à 200 exemplaires numérotés. Les trois derniers feuillets sont occupés par une notice bibliographique signée P. L. L'édition de 1664, indiquée par divers bibliographes, serait la plus ancienne, mais il est très-probable qu'elle ne doit l'honneur d'avoir été signalée qu'à une faute d'impression dans la date. De 1682 à 1722, on connaît sept ou huit réimpressions. M. Viollet Le Duc, dans sa *Bibliothèque poétique*, apprécie ainsi ces joyeux privilèges : « C'est un dialogue entre un jaloux et un mari à qui « il ne sert plus de rien de l'être, qui a pris son parti et qui s'en trouve bien. « L'exemple de ce bon mari et ceux qu'il cite en grand nombre, ont le pou- « voir de convaincre son interlocuteur et de le guérir de sa jalousie. Il y a de « l'esprit et de la gaîté dans ce livre. » L'auteur est resté inconnu.

(2) Cet opuscule fait partie de la collection des pièces facétieuses mises au jour par P. S. Caron. Le *Manuel du Libraire* donne la liste des écrits qui composent ce recueil très-rare et recherché. Voir au sujet de Caron, pauvre figurant au Vaudeville qui mit volontairement fin à ses jours en 1806, les *Mélanges extraits d'une petite bibliothèque*, par Ch. Nodier, 1828, pag. 75.

Physiologie du prédestiné, considérations biscornues, par une bête sans cornes, dessins de J. Gagniet. *Paris, Raymond-Bocquet*, 1841, in-16, 127 pp., figures en bois dans le texte.

Manuel consolateur des cocus. Code pacifique des ménages, trad. de l'anglais, par le baron Commode. *A Cornopolis, impr. de l'Encorné* (*Lille*, *Blocquel*) *s. d.* (vers 1830), pet. in-12, 107 pp. fig. (1).

Des plaisants se sont amusés à fabriquer des *patentes de cocus;* elles étaient adressées à des maris qu'on supposait à tort ou à raison être les victimes du Minotaure (style de Balzac), et elles ont sans doute jeté plus d'une fois le trouble dans divers ménages. Nous avons sous les yeux un de ces documents, et nous en reproduisons le texte que surmonte l'image gravée sur bois une tête de cerf.

PATENTE DE COCU.

Nous procureur-général et conseillers de la confrérie des gens mariés, agissant de pouvoir en ces qualités, certifions et attestons à tous qu'il appartiendra, que, d'après les rapports à nous faits par un grand nombre de confrères, par les bruits publics, et surtout par les Commères babillardes, qui, le plus souvent, n'ont point de secret pour elles-mêmes, et se plaisent à déchirer les autres, il nous a paru de la justice et très-nécessaire de donner une Patente en forme de Privilège, à notre cher et bien-aimé le Sieur demeurant à dont le goût fin et prévoyant lui a fait choisir pour compagne une personne propre à l'agréger dans notre Confrérie.

En conséquence après l'examen scrupuleusement fait, et après les plus exactes observations qui nous ont confirmé tout ce qui est dit ci-dessus, nous avons été assurés que, chaque jour au moins, l'épouse dudit Sieur lui fait pousser, sur la tête, une

(1) Cette énumération de livres sur le cocuage pourrait recevoir bien des additions; d'autres ouvrages sont indiqués dans la *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes, au mariage* (*Paris*, 1864, in-8, col. 547 et suiv.); mais là encore la liste est fort loin d'être complète.

branche de plus à son aigrette maritale; que le Sieur l'un des plus affidés favoris de cette femelle, voulant se distinguer par-dessus tant d'autres, se prête avec vigueur à ce généreux service auquel nous ne pouvons qu'applaudir : Nous avons été convaincus que ledit Sieur semblable au très-respectable *saint Gengoult*, notre digne Patron, loin de montrer de la mauvaise humeur et de la dureté dans le caractère, est au contraire un Mari complaisant, très-commode; en un mot un modèle de docilité envers son épouse.

En considération de tout quoi, 1° nous enjoignons à sa femme de continuer à le coiffer de même, tant qu'il lui sera possible; car il seroit fâcheux, pour lui et pour nous, de le voir se retirer de la confrérie, vu que toutes les places sont électives actuellement, et que celle de *Cocu* doit être à vie, nonobstant divorce ou autre changement; le tout cependant à charge de rendre la pareille à sa chère épouse : car tel est notre bon plaisir. 2° Et pour prouver audit Sieur combien sa modération est louable et conforme aux désirs de la Confrérie, nous lui donnons l'accolade fraternelle, le recevons Membre et véritable Confrère de la grande Confrérie; de plus, nous lui déférons sur la tête les *bois de cerf* que lui ont acquis les travaux infatigables de sa chère moitié; l'établissons Architecte-ingénieur de tous nos ouvrages à cornes, et lui conférons l'illustre titre de *Cornard*.

Fait et donné dans la chapelle de consolation, tapissé en jaune, au milieu d'un concert de coucoux qui chantent les louanges du patron et celles de la Confrérie; et scellé de notre sceau ordinaire.

A Cornopolis, le

Signé, Haut-Coiffé. *Procureur-général,*
Mari-Benin et Bon-Cerf, *Conseillers.*
Par lesdits Procureur et Conseillers
Tête-de-Bœuf, *Secrétaire perpétuel.*

Presque tous les auteurs de ces livres ont eu la pudeur de garder l'anonyme; ils se font les préconiseurs de l'état de cocuage. Celui de ces écrits que nous citons le premier, n'a pas

honte d'énumérer tous les avantages de cette position ou ridicule ou infâme suivant que l'homme qui en est affecté ignore ou approuve les désordres de sa moitié. On fait bien, dit-il, d'appeler ces maris *cornards*, parce que s'ils n'ont pas au front des cornes matérielles comme les bêtes, ils jouissent de véritables cornes d'abondance qui répandent chez eux les douceurs, le bien-être et les richesses. Le *cocuage*, ajoute-t-il, est :

Un lien d'amour ;
L'alliance du monde ;
La conservation des hommes ;
La consolation des affligez ;
Le secours des impuissants ;
Le soutien des Etats ;
Le bonheur des particuliers ;
La conservation des riches ;
Le rétablissement des pauvres familles ;
L'avancement des pères et des enfants ;
Le plus sûr et le plus infaillible moyen de fortune ;
La corne d'abondance de toutes sortes de biens ;
La source des honneurs et des dignitez ;
Le père des délices ;
Le chasse-ennuy des misérables ;
Le donne au cœur-joie des femmes ;
Le plus beau titre de noblesse qu'on puisse voir ;
La multiplication des amis ;
Et la garde fidèle des maris.

Chacun de ces aphorismes est ensuite longuement développé et discuté ; le tout d'une manière plaisante et burlesque ; c'était le seul moyen de faire passer ces singuliers et immoraux paradoxes. Le pavillon couvre ainsi la marchandise.

En août 1850, on représenta au théâtre du Gymnase, à Paris, un petit vaudeville intitulé : *La Société du doigt dans l'œil*, dû à un joyeux trio : MM. Clairville, Siraudin et Moreau. Cette prétendue association mise en scène, est une société d'assurances mutuelles contre les infortunes conjugales. Elle paraissait

instituée pour venir au secours des maris qui s'aveuglent volontairement, de ceux qui disent avec Voltaire :

« Je veux fermer les yeux et prétends ne rien voir. » L'association les éclairait et ils voyaient clair à leurs affaires ; en cela ils avaient des rapports avec les *cocus réformés*. Ce vaudeville eut quelque succès ; Geoffroy y était amusant et Mlle Duvergier jouait avec distinction le rôle principal de *Louise*. Peu après cette *Société* bizarre tomba... comme tant d'autres, qui n'étaient pourtant pas mises en vaudevilles.

CŒURS RÉUNIS *de Dieppe* (Société des). Nous connaissons un jeton en argent provenant de cette association de plaisir. Il est du module de 14 à 15 lignes de diamètre.— D'un côté, on lit, dans une couronne fermée par deux palmes de myrte, l'inscription suivante : *Jetton de la Société des Cœurs réunis de Dieppe*. 1784. — De l'autre, cette inscription latine : *Vis* (?) *unita fortior*, autour d'un faisceau de flèches (dont les dards sont tournés vers le bas) et liées par un ruban flottant ; au-dessous, à la place de l'exergue, on trouve une sorte de rébus ainsi signé :

E F. U

Peut-être que cette initiale F ainsi placée n'est-elle que l'abréviation du mot *frères*, et alors l'explication du rébus pourrait se faire ainsi : *frères entr'eux unis*.

E F. U

La société des *Cœurs unis* de Dieppe était une loge maçonnique, fondée le 15 novembre 1766 et ayant chapitre régulier, qui avait pour vénérable, en 1811, suivant le calendrier maçonnique de cette année (page 154), M. Trouard-Riolle, chirurgien. —L'adresse de la loge était chez M. Leprince-Duclos, propriétaire, rue au Lait, n° 16, pour remettre à M. *Récuso-Nius* (Cœurs-Unis).

COIGNÉE (Ordre de la). Nous possédons le registre original des délibérations de cet ordre ; c'est un in-4° de 66 feuillets

cotés et paraphés de 1 à 66, dont les 30 premiers seulement sont remplis; manuscrit relié en parchemin vert avec ornements dorés. Le plat du volume porte une croix pattée dont le centre contient une épée et une coignée croisée. Les coins des couvertures sont aussi ornés d'épées et de coignées. Au-dessus de la croix on lit en lettres d'or: *Registre des délibérations pour le secrétaire.* — Le titre intérieur porte : *Registre concernant les délibérations de la très-auguste Chevalerie de la parfaite confédération de la Coignée.* La première délibération, du 16 février 1745, nomme les dix grands dignitaires de l'ordre, qui sont: les *très-augustes* Grand-Maître particulier du collége de Paris, frère Clément *Marchand,* avocat en Parlement; 1er Assistant, fr. Jérôme-Nicolas *Jacaud de la Bretonnière,* gentilhomme suisse; 2e Assistant, fr. Marc *Dupignet,* Ecuyer. Les *très-respectables* Premier Inspecteur, fr. Frederich *Jacaud,* Colonel du régiment des Gardes Suisses au service du Duc de Modène; Second Inspecteur, fr. Nicolas *Robinot*, Ecuyer, Conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances; Chancelier, fr. Jacques *Cottin,* négociant; perpétuel Secrétaire, Charles *de Valois,* Ecuyer. Les *vénérables*, Orateur, fr. Barthelemy Christophe *Fagan,* Ecuyer; Trésorier, fr. Isaac Louis *Tassin,* banquier; Provéditeur, fr. Jérôme *Dessaix.*

La dernière délibération du registre est datée du 2 août 1765. Pendant ce laps de vingt années, les séances avaient lieu assez régulièrement une fois par mois; toutefois vers la fin on remarque un grand relâchement pour la tenue des assemblées. *De Valois* était devenu grand-maître, et le fr. *de Lenchires*, secrétaire perpétuel. Le bureau était réduit à sept membres.

Toutes les délibérations portant les signatures autographes des membres du bureau, il est facile de voir par l'examen de ce registre que cet *Ordre de la Coignée* n'était plus, au moins dans le collége de Paris, une réunion populaire comme celle qui prit naissance dans les forêts. En effet, nous voyons par les délibérations qu'on payait un droit d'entrée de six louis (144 livres), qui

fut bientôt porté à la somme de 240 livres par initiation. Cette dépense, pour une fantaisie, ne pouvait être faite que par des personnes aisées. Au reste, on voit que généralement les membres initiés à cet ordre *auguste* appartenaient à la classe élevée de la société. Nous en citerons quelques-uns : le président *Dupuis, de Pontcarré de Viarme*, intendant de Bretagne, *de Chanlay*, *Potocki*, l'abbé *de Voisenon*, le marquis *de Sercey*, le président *Du Niquet*, *Duvigier*, conseiller au parlement de Bordeaux, d'*Eaubonne*, reçus en 1745. Le Président à mortier au parlement de Metz, *Defrénel*, reçu en 1747. *De Mortain*, commissaire au Châtelet ; *de Chasot*, président au parlement de Metz, *Guyot de Villers*, receveur général des finances de Nantes, l'abbé de *Berchères*, procureur-général de l'ordre de Cluny, le duc de *Valentinois*, le duc de *Lauraguais*, admis en 1748. L'année suivante, *Le Pelletier de la Houssaye* entre dans l'ordre. En 1750, le marquis *de Caraman*, lieutenant-général des armées du Roi, les conseillers au parlement *de Torpiane*, *Delpech* et de *De la Valette*, le comte de la *Tour d'Auvergne*, colonel, *Bertin de Blagny*, de l'académie des inscriptions et belles-lettres, le marquis *de Bouthillier de Chavigny*, *de Villemur*, receveur-général des finances, comptèrent au nombre des frères. Enfin, le 10 avril 1751, le comte *de Vidampierre*, capitaine de cavalerie, fut présenté et accueilli unanimement. Il deviendrait superflu d'en nommer un plus grand nombre.

Le lieu où se tenaient les séances se nommait l'*arsenal*. La fête annuelle de la *Chevalerie de la Coignée* se célébrait le 15 mai. Les règlements voulaient que tous les membres fussent vêtus de noir dans les réunions.

Le frère *Robert de Carbonne* passe pour avoir apporté en France la *lumière de la Coignée* ; il devint grand-maître du collège de Grenoble, et visita l'*arsenal* de Paris dans l'été de 1745 et y fut agrégé. L'*agrégation* permettait aux frères étrangers d'assister aux assemblées du collège de Paris. Il y avait les *novices* (derniers reçus), les *parfaits*, et les frères *Syriens* qui étaient les grands dignitaires pouvant présider.

Le collège de Paris avait des rapports avec Saint-Domingue. Il avait reçu M. *Lhuillier de Marigny*, secrétaire-général de l'île, et agrégé le chevalier *D'Orvilliers*, commandant au port de Paix, et le chevalier *Fournier de Bellevue*, commandant des quartiers de Limonade et Bois de Lance.

COLLIER CÉLESTE (Ordre du) *du sacré Rosaire*. François Arnoulx, dominicain, natif du Maine, devenu chanoine en la cathédrale de Riez, en Provence, publia un livre singulier : *Les Merveilles de l'autre monde. Arras*, 1616, pet. in-8, mélangé de prose et de vers. Doué de beaucoup d'imagination, Arnoulx projeta d'ériger un ordre de chevalerie particulier au beau sexe et propre à étendre le culte de la sainte Vierge. Anne d'Autriche, régente, lui donna son agrément. Le fondateur publia en 1647, à Paris et à Lyon, le projet de son ordre du *Collier céleste du sacré Rosaire*, composé de cinquante demoiselles ; mais il ne put trouver de chevalières. N'ayant point réussi dans le rôle d'instituteur d'ordre, il entreprit de jouer celui de médecin, qui ne lui fut pas plus avantageux ; car, ayant publié des *Révélations charitables de plusieurs remèdes*, on le plaça au rang des empiriques. (*Esprit des journaux*, oct. 1779, p. 347.)

COLOMBE (l'Ordre de la). Institué à Versailles en 1784. On y comptait des chevaliers et des chevalières. (Catalogue *Lerouge*, n° 346.)

Il ne paraît pas avoir eu une longue durée.

COLPORTEURS (Académie des). Académie imaginaire dont les *Mémoires* rédigés par le comte de Caylus et quelques-uns de ses amis ont été insérés dans les *Œuvres badines* du comte de Caylus, 1787, in-8, tom. X, p. 171-392.

Les manèges des colporteurs et les différentes intrigues de ceux qui font le commerce de livres défendus, sont comiquement peints dans ces *Mémoires* ; on y trouve aussi une dissertation burlesque sur l'ancienneté et la noblesse des afficheurs, colleurs, et une généalogie plaisante de l'un d'eux.

Les membres de cette Académie se partagent en trois classes; la première se compose de quatorze membres au plus, ayant des ouvrages manuscrits qu'ils mettent en société pour l'impression et qu'ils appellent *de la morue*. Ces quatorze ne sont connus que de quatre de la seconde classe dont les membres vont dans les grandes maisons, tandis que ceux qui sont de la troisième classe ne travaillent que dans les cafés et dans les hôtels garnis.

Les quatre de la seconde classe qui communiquent avec ceux de la première ont coutume d'indiquer le cabaret où l'on doit se remontrer pour traiter des affaires de la compagnie, car on évite de se trouver trop souvent au même endroit, crainte d'être *remouché*. En entrant dans cette société on fait serment de ne jamais dénoncer personne, si l'on avait le malheur d'être arrêté, et si l'on avait faussé son serment, on serait banni pour toujours du corps, disgrâce qui ne dispenserait pas le banni de recevoir toutes les fois qu'il serait rencontré, un nombre raisonnable de coups de bâton.

Il y a dans la première classe des gens de tête, d'esprit et de jugement. Le père La Fontaine, par exemple, mérite d'être à jamais célèbre; ce grand homme ne sait pas lire, il est vrai (sans doute ses lumières en sont plus nettes); on lui fait la lecture, à l'assemblée, de quelques pages d'un ouvrage imprimé ou manuscrit. Cela lui est égal. Aussitôt, sans balancer et sans jamais s'être trompé, ce vieillard respectable dit: *Vela qu'est bon, il y a de la morue*, ou *Cela ne vaut pas un chien mort*.

Parmi les ouvrages annoncés comme mis en circulation par l'*Académie des Colporteurs*, on distingue :

Ouvrage d'un cul-de-jatte, colporteur.

Histoire du sorcier Galichet.

La toilette, ou les arrêts du destin.

Podomire et Christine, nouvelle russienne.

Histoire de Catherine Cuisson, qui colportait.

La reine du Congo, tragédie donnée, autant qu'il a été possible, par extrait.

Lettre de Jean Loncuart, à M. D. L. B.
La malle-bosse, nouvelle nuit de Straperole.
Mémoires de Simon Collat, dit Placard, maître afficheur.

COMITÉ DES QUATRE. Il existait à Bordeaux avant 1788, une association littéraire appelée le *Musée*; elle comptait parmi ses membres les littérateurs, les avocats distingués, les artistes résidant en cette ville. Les orages de la Révolution jetèrent la zizanie dans ces paisibles réunions; quatre associés, Vergniaud, Ducos fils, Fonfrède aîné, et Furtado, trouvant que le *Musée* était rétrograde, s'en séparèrent et formèrent une société à part. Ils recrutèrent bientôt de nombreux adhérents, Gensonné, Despaze, Roullet (mort premier président de la cour royale de Bordeaux), etc. Président du cercle formé par le *Comité des Quatre*, Vergniaud prononça, en 1791, un éloge de Mirabeau; on en trouve quelques extraits dans l'ouvrage de M. Henri Chauvot que nous avons déjà cité: *Le Barreau de Bordeaux* de 1775 à 1815. (*Paris*, 1856, in-8), p. 522.

COMITÉ LITTÉRAIRE. Autre association bordelaise à l'égard de laquelle il faut encore recourir au livre de M. Chauvot, pag. 524-530. Elle fut fondée à l'époque du Directoire et se prolongea jusqu'aux dernières années du régime impérial. Les réunions avaient lieu chaque mardi chez Ferrère, avocat fort distingué; parmi les membres, on distingue les noms devenus célèbres de Laîné et de Peyronnet. Le *Comité* se proposait un but sérieux. On y faisait des lectures d'ouvrages anciens et modernes. Chaque ouvrage important qui paraissait était apprécié. Un rapporteur en rendait compte, et la discussion s'engageait. Le bureau, composé de quatre *lecteurs*, se renouvelait tous les trimestres. Au mois de février 1803, Laîné présenta des observations sur le livre récent de Madame Staël, *Delphine*; Peyronnet les combattit comme étant trop sévères. Un brillant avocat, de Saget, lut un jour un conte indien : *Mahmoud et Zerdust*, dans lequel se montre une imitation assez heureuse du genre de

Voltaire; c'est un plaidoyer en faveur de la tolérance; M. Chauvot le transcrit en entier.

CONARDS (Abbé des). Il a existé en Normandie une société des Conards ou Cornards; c'était une réunion bouffonne qui, tous les ans, au carnaval, tournait en ridicule les vices et les travers; ils avaient seuls le privilége (reconnu chaque année par un arrêt du parlement de Rouen), de se masquer et d'autoriser des étrangers à se déguiser également, moyennant payement. Les Conards choisissaient un abbé qui, coiffé d'une mître et tenant une crosse, se promenait en pompe dans les rues le jour de saint Barnabé. Il était à Rouen traîné sur un char; à Evreux, il était monté sur un âne.

Le sceau de la confrérie représentait l'abbé tenant d'une main sa crosse et de l'autre un jambon.

Voir sur les Conards, une notice de l'abbé Lebœuf dans le *Mercure de France*, juillet 1725; Flogel, *Histoire du burlesque* (en allemand), p. 297-303; une notice de M. Floquet dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tom. I (1840); une lettre insérée dans la *Collection de dissertations sur l'histoire de France*, publiée par M. Leber, tom. IX, p. 364 (1).

Le *Journal de l'Institut historique* parle d'une pièce provenant d'une vieille étude de notaire à Rouen; elle a rapport au monopole des plaisirs du carnaval en 1574, adjugé à un abbé des Conards par le parlement de Rouen.

La Fresnaye Vauquelin s'exprime ainsi dans son *Art poétique* (liv. II), en parlant de Thespis et des premières tragédies grecques :

« Ainsi vont à Rouen les Conards badinant,
Pour tout déguisement leurs faces enfarinant. »

Il existe plusieurs ouvrages contemporains relatifs aux Conards et devenus aujourd'hui d'une rareté extrême. Nous indiquerons :

(1) Il existe une notice sur l'abbaye des Conards, à Rouen et à Evreux, par M. de Busserolle, *Rouen*, 1859, in-8.

La première leçon des matines ordinaires du grand Abbé des Cornards de Rouen. Rouen, 1537, in-4. Opuscule de 4 feuillets, réimprimé par les soins de M. J. Chenu, à 18 exemplaires dont deux sur vélin (1848, petit in-12).

Apologie faicte par le grand Abbé des Conards sur les invectices Sagon, Marot, etc. *Paris*, sans date (1537). Opuscule réimprimé également à 18 exemplaires par les soins de M. Chenu. Il parut en 1537, deux éditions d'une *Réponse à l'abbé des Conards.*

Recueil des actes et dépesches faictes aux huicts iours de Conardie avec le triomphe de la comédie et ostentation du magnifique et très-glorieux Abbé des Conards. Rouen, 1541, in-4, 19 feuillets.

Les *Arrestz donnez par la court sur les requestes présentées par nostre resveur en decime*, Pierre le Souverain, Abbé des Conards, 1544, in-4, 12 feuillets.

Le *Triomphe de l'abbaye des Conards sous le resveur en decimes, Fayet, abbé des Conards, contenant les criées et proclamations faictes depuis son advènement. Rouen*, 1587, petit in-8, de 57 feuillets. Cette édition dont le prix s'augmente toujours dans les ventes, a été adjugée à plus de 400 fr. L'ouvrage est réimprimé dans la collection des *Joyeusetés. Paris*, 1829 (1).

Une lettre sur l'abbé des Conards dans la *Collection des dissertations sur l'histoire de France*, t. IX, p. 364, avec des notes de M. Leber.

Tout annonce que l'abbé des Conards était originairement le patron des maris affligés et qu'il n'a pu perdre ce caractère que par le caprice de quelque localité.

Les gaîtés de cette association n'étaient pas du goût de tout le monde. Elles déplaisaient surtout au clergé; il avait été souvent blasonné, et il comprenait qu'il y avait là danger pour sa cause,

(1) On trouve dans le *Manuel du Bibliographe normand*, par M. Ed. Frère (*Rouen*, 1858), t. I, p. 262-264, des détails bibliographiques au sujet des divers ouvrages se rapportant aux *Conards*.

mais la population tout entière appuyait les conards, et il était passé en principe qu'il leur était permis de tout dire « sans offenser du prince l'ire. »

En 1562, les Calvinistes eurent un moment la suprématie à Rouen, et les *Conards* ne purent se livrer à leurs prouesses accoutumées ; quelques-uns ayant voulu se montrer dans les rues « furent rembarrez par le menu peuple, mesmes à coups de pierre. » Ainsi s'exprime Théodore de Beze.

Les troubles de la Ligue paralysèrent également les élans des joyeux confrères; les prédicateurs tonnèrent contre eux; ils durent se cacher, mais en 1595 ils reparurent autorisés par arrêt du Parlement « à user de leurs facéties et joieusetez accoustumées faire avant les troubles. » Ils profitèrent de la permission, et recommencèrent à se moquer de tout, s'attaquant surtout aux *traitants*, aux *partisans*, aux impôts dont on surchargeait la misère publique. Cette hardiesse leur coûta cher; ils furent anéantis; le dernier édit du Parlement qu'ait découvert M. Floquet à leur sujet est de 1626, et une pièce de vers, insérée en 1636 dans l'*Inventaire de la Muse normande* constate qu'on avait fait « quitter la momerie

« De nos Conards qui n'estet que folie. »

Voici d'ailleurs un échantillon de la poésie que débitaient ces joyeux confrères :

Permis vous est, souffert et toléré
Gros père abbé, vos barons et marquis,
Aller masqué, triomphant, phaléré,
Les jours et nuicts en triomphes exquis,
Phiffres, tabours, charrois, flambards requis
Ne soyent en rien par aucun empeschez;
S'en faire mal qu'aprés n'en soient enquis.
En gloire et paix vos actes deppechez.
Faict par la cour en tranquille sejour.
L'an mil cinq cent quarante, ce matin,
Mois de febvrier, vingt-et-unième jour,
En vers françois retirez du latin.

« Les marchands de mauvaise foi, les juges suspects, les prêtres simoniaques, les enfants prodigues, les pères avares, les gentilshommes glorieux, les parvenus qui s'oubliaient trop, les praticiens qui ne s'oubliaient pas assez, étaient tous malmenés par les Conards au-delà de ce qu'on saurait croire. Les sots mariages, les folles entreprises, les intrigues de toute sorte étaient encore un thème fécond toujours exploité, sans qu'on put l'épuiser jamais. Les édits fiscaux n'avaient pas meilleure fortune, non plus que les hommes inventifs qui les avaient imaginés, et la misère y fut décrite maintes fois avec plus de hardiesse que dans les cahiers des Etats de la province, en 1541, par exemple où la *marchandise* étant *morte*, comme on parlait alors, les Conards s'avisèrent de faire à la défunte de magnifiques funérailles, la menant en terre sur un somptueux corbillard avec grandes pompes et cérémonies, et prononçant son oraison funèbre où ne furent point épargnés ceux qu'ils accusaient de l'avoir mise au tombeau. Au reste le siècle tout entier devait cette fois être pris à partie, et il s'en répandit par les rues un portrait qui n'était point flatté.

En la saison des conards où nous sommes
Vérité dort, ou elle n'ose parler,
Les faibles ont la plus pesante somme,
Trahison va par la terre et par l'air,
Raison n'a lieu où argent veut aller,
Marchandise est proche de cymetière,
La foy on cache et ne se montre entière,
Envie court, on y adjoint Foy,
Faveur conduit comme elle veult la matière;
Ainsi tout va contre la droicte loy.

Les Conards ne s'en tenaient pas à des accusations générales. On les vit s'emparer de quelque aventure scandaleuse survenue dans la ville et reproduire les vêtements, les attitudes des personnages incriminés. En 1544, un chanoine, nommé Restout, fut promené en effigie dans les rues au milieu des huées et des cris de joies; on ignore la cause de cette cérémonie, mais il n'est

pas vraisemblable, observe M. Floquet, qu'on se soit pris à ce dignitaire parce qu'il aurait récité deux fois son bréviaire en un jour. Il porta plainte contre la témérité de ses assaillants, et une délibération du chapitre intervint; elle est écrite dans un latin peu cicéronien, et commence ainsi : « Posito in medio de scandalla die hesterna per trajediatores conardise hujus civitatis. »

Durant les *montres* des Conards, l'abbé fermait la marche, entouré de ses cardinaux et patriarches, portés avec lui dans un char à quatre chevaux ; il donnait des bénédictions burlesques que la foule recevait avec grands éclats de rire.

Après ces promenades, il y avait un banquet, accompagné de danses et de représentations dramatiques bouffonnes; ensuite venait le prix à discerner au bourgeois de Rouen qui, tout bien considéré, avait fait la plus sotte chose de l'année. On devine sans peine que d'agitations, que de plaisanteries résultaient d'un pareil concours. En 1541, le prix fut décerné à un praticien de Rouen qui, se trouvant à Bayeux dans une hôtellerie, « en goguette et entre deux vins, y avait, faute d'argent comptant, joué sa femme aux dés. » Il fut déclaré *sot et glorieux conard*, et la crosse, symbole de sa dignité, lui fut apportée au milieu des cris de la foule et au bruit de nombreux instruments de musique accompagnés d'ustensiles de ménage formant un horrible charivari.

CONCORDE (Ordre de la). *Règles de l'ordre de la Concorde instituée* (sic) *dans le régiment d'infanterie de Mgr. le Dauphin*, *le* 5 *novembre* 1713, *dans l'armée commandée par M. le Maréchal de Villars, devant Fribourg*, *en Briscault*(*sic*), pet. in-8. Tel est le titre que présente un catalogue de M. Guillemot, libraire à Paris.

L'objet de cette société est de conserver un juste milieu entre l'amour et le vin, et de modérer l'un par l'autre. La médaille que portaient les chevaliers rappelait ce but. On ne pouvait s'en dessaisir.—Les chevaliers étaient au nombre de douze, mais il y avait des aspirants.—Les plus grands noms de France se trou-

vent cités dans les titulaires. — Les dames en faisaient partie. — Les titulaires portaient des noms allégoriques. Ils avaient des prieurés qui recevaient également des désignations allégoriques, rappelant les qualités des titulaires.

Voici d'un autre côté ce qu'on lit dans les *Mémoires du comte de Varack*, contenant ce qui s'est passé de plus particulier au *Congrès de Cambrai*, etc., etc. *Amst.*, 1733, in-12.

« L'*Ordre de la Concorde*, dit l'auteur, est composé de douze « chevaliers, capitaines au régiment Dauphin-Infanterie, en gar- « nison à Cambrai; M. le marquis de Chastre, brigadier des ar- « mées du Roi et mestre-de-camp du régiment, est à la tête de « cet ordre. Ils portent une médaille d'argent dont le type est « un dauphin, sur le bord de la mer, que Vénus et Bacchus, ac- « compagnés de leurs attributs, ornent de festons, de fleurs et de « pampres, avec ces mots pour légende : *Ils s'accordent en sa* « *faveur.*

« Il y a des sœurs qui sont choisies entre les femmes les plus « aimables; et, lorsqu'elles se trouvent aux fêtes de l'ordre, elles « sont servies par six lieutenants, qui n'ont que le nom de « *frères aspirants* et ne portent qu'un dauphin couronné de « fleurs et de pampres. »

Chaque réception d'un nouveau chevalier donne lieu à des fêtes.

Cet ordre anima les commencements du congrès et amusa beaucoup les officiers de la garnison, surtout les *aspirants* lieutenants qui durent avoir souvent le pas *in petto* sur les chevaliers capitaines. Cet ordre n'eut probablement pas plus de suite que le congrès lui-même, qui se termina sans effet sensible.

CONDÉ (Société dramatique du prince de). Elle jouait à Senlis. Préville en faisait partie. Le prince de Condé représentait Michaud.

Ce prince aimait singulièrement la comédie. Quand il y avait une répétition, il quittait la chasse au milieu d'un halali superbe, et laissait là bêtes, chiens, chasseurs et piqueurs. Il par-

tait au galop. « Je ne veux pas faire attendre mes camarades; allons! s'écriait-il, messieurs, allons, ceux qui sont de la répétition! »

CONFÉRENCES DE MONTMAUR, à Paris, vers 1664. Assemblées spirituelles dont parle Sallengre, dans ses *Mémoires de littérature*, 1715, t. I, 308, p.

CONFÉRENCES de MM. *Bourdelot*, de *L'Esclache*, de *Rohaut*, *du Champ* et de *Launay*.

Vers 1664 (V. *Sallengre*, t. I, p. 308).

CONSTANCE (Ordre de la). Au mois de septembre 1770, on trouva, dans le vieux château de Chaource près Bar-sur-Seine, une charte portant les anciens statuts d'un *Ordre de la Constance*. Quelques seigneurs du pays essayèrent vainement de faire revivre cet ordre en France, les mœurs de la chevalerie étaient passées.

La décoration était un cœur émaillé, cerclé d'or, suspendu à un ruban rouge.

COQUELUCHERS (Confrérie des). Elle se forma vers le commencement du XVIe siècle. Les membres portaient le coqueluchon dont s'affublaient les fous, et se livraient à maintes joyeusetés. Ils furent remplacés par les Conards (voir le *Glossaire* de Carpentier, au mot *Coquelucher*).

COQUETTERIE (Royaume de la). Allusion faite par Hedelin, abbé d'Aubignac, aux tendances des dames de son époque, dans un petit ouvrage qu'il fit paraître anonymement sous ce titre: *Novvelle histoire dv temps, ov la Relation véritable du royaume de la Coqueterie, la blanqve des illustres filoux du mesme royaume de coqueterie et les mariages bien assortis. Paris, Martin Leché*, 1654; *ibid.* 1655, pet. in-12, de 165 pp., réimpr. par Mercier de Compiègne en 1792, in-18.

Une édition du temps, celle de 1659, in-12, ajoutait au titre ci-dessus: *Extraits du dernier voyage des Hollandois aux Indes du Levant*.

Mademoiselle de Scudéry prétendit que l'abbé avait copié sa *Carte de Tendre* dans son *Royaume de Coquetterie*. L'abbé d'Aubignac, dont l'ouvrage était réellement antérieur à celui de la précieuse Scudéry, se crut obligé de répondre à cette accusation par une *Apologie* : « Quel rapport, dit-il, entre ces deux ouvrages pour être copiés l'un de l'autre ? Dans toute la *Carte de Tendre* on y voit quatre villes, trois rivières, deux mers, un lac et trente petits villages sur les diverses routes qu'on y peut tenir, et si proches l'un de l'autre que les voyageurs n'ont pas le temps de se lasser. Dans le *Royaume de Coquetterie* on ne voit point de rivières, on n'y parle de mer qu'en passant, il n'y a qu'une grande ville, et les chemins ne sont point remplis de gîtes. C'est un pays où l'on doit aller vite et faire de longues traites si l'on veut arriver à ses fins ; et dans cette petite carte, qu'y trouve-t-on de conforme en la moindre circonstance avec la place de *Cajolerie ?* Le tournoi des *Chars dorés*, le combat des *Belles Jupes*, la place du *Roi*, le palais des *Bonnes-Fortunes*, le bureau des *Récompenses*, la borne des *Coquettes*, et la chapelle de *Saint-Retour* ; le *Tendre* est un petit coin de terre dans le pays de l'*Amitié*, sans aucune description que des lieux ; et le *Royaume de Coquetterie* est d'une vaste étendue, composé de tout ce qui peut rendre un état considérable, et réglé par toutes les maximes de la politique. Ce peuple a son roi, sa religion, ses lois, ses écoles, son trafic, ses jeux publics, ses magasins et ses différentes conditions. » (*Mémoires de littérat. de Sallengre*, I, 298.)

L'abbé d'Aubignac, qui rassemblait chez lui une foule de beaux-esprits, eut la prétention de solliciter le titre d'*Académie royale* pour cette réunion privée. Il publia : *Discours au Roi sur l'établissement d'une seconde académie dans la ville de Paris*. 1664, in-4. Malgré la protection du Dauphin, on n'accorda, fort heureusement pour l'Académie française et pour le public, dit un critique, aucune attention à cette demande.

Il ne sortit de cela que la *Relation du royaume de la Coquetterie*, etc.

COQUILLE (Suppôts de la). 1578-1610. Une *coquille*, en terme d'imprimerie, est une faute faite par les compositeurs typographes, comme une lettre mise pour une autre, une lettre doublée mal-à-propos, retournée dans un sens inverse, etc. Il ne faut donc pas s'étonner si ce nom bien connu des ouvriers d'imprimerie a été choisi par eux pour être inscrit sur leur bannière burlesque, lorsqu'ils s'imaginèrent de fonder une société joyeuse ou compagnonnage d'imprimerie. C'est à Lyon que cette association eut lieu, et c'était justice. Cette ville, au XVIe siècle, était renommée entre toutes pour ses belles et nombreuses impressions, la plupart illustrées des figures en bois du *Petit Bernard*. Le roi de cette société prenait le titre de *Seigneur de la Coquille*, ses assesseurs étaient les *Suppôts de la Coquille*. On connaissait déjà la *Farce des trois suppôts de l'imprimerie*, dont il est question dans la *Bibliothèque du Théâtre-François*, t. I, p. 219.—Cette farce a été réimpr. dans le *Recueil de la chevauchée de l'asne, faicte en la ville de Lyon*, le 17 novembre 1578, etc., *tout l'ordre tenu en icelle. Lyon, par les trois suppôts*, pet. in-8, de 24 pages.— *Lyon, impr. de Barret*, 1829, in-8, de 32 pp. (éditée par Breghot du Lut, Duplessis et Péricaud).

Il existe plusieurs pièces curieuses très-rares sur les *Suppôts de la Coquille* :

1° *Les plaisants devis des suppôts du seigneur de la Coquille, récités publiquement le* 21 *février* 1580. *Lyon, in*-8. *(Cat. La Vallière-Nyon*, 15452*)*;

2° *Plaisants devis des suppôts du seigneur de la Coquille, récités publiquement le* 2 *mai* 1581, *le* 19 *février* 1584 *et* 1589, *le* 8 *mars* 1593, *le* 6 *mars* 1594. *Lyon, le seigneur de la Coquille*, 1581 et 1594, pet. in-8.

3° *Colloque des trois suppôts du seigneur de la Coquille, où le Char triomphant de Mgr le Dauphin* (*depuis Louis XIII*), *est représenté par plusieurs personnages, figures, emblêmes et enigmes. Lyon, par les supposts de l'imprimerie*, 1610, pet. in-8, de 43 pp.

Cette dernière pièce est de Louis Garon, auteur du *Chasse-*

ennuy, écrivain lyonnais qui a composé plusieurs ouvrages cités au *Manuel du Libraire*, et sur lequel M. Péricaud a donné une notice piquante dans ses *Variétés historiques et littéraires. Lyon*, 1836, in-8, p. 81 et suiv. Les éditions originales de ces écrits sont très-rares et n'existent nulle part au complet; il n'y en avait qu'une sur huit dans l'immense collection du duc de la Vallière; M. de Soleinne n'en possédait pas une seule; il s'en trouve trois dans la bibliothèque Lyonnaise, formée par M. Coste et acquise par la ville de Lyon.

Le *Recueil* de 1578 a été réimprimé dans le t. IX de la *Collection des Dissertations*, publiée par M. Leber.

Il est beaucoup plus rare que celui de 1566, et il se distingue de son prédécesseur qui n'est qu'une facétie en vers par un caractère historique et une couleur de vérité qu'on retrouve rarement dans une composition poëtique et qu'il est plus naturel de supposer dans une relation en prose. Sans garantir la rigoureuse exactitude des cérémonies qu'il décrit, nous pensons qu'il peut être consulté avec confiance (1).

Toutes les compagnies de l'abbaye de *Malgouverne* figuraient dans cette solennité burlesque, où l'on distinguait la compagnie de la princesse de la *Lanterne*.

Un *suppôt de la Coquille* débite une longue tirade en vers sur les maris qui ont été battus par leurs femmes; il est facile d'imaginer quels éclats de rire provoquait dans la foule cette énumération d'individus désignés très-clairement et avec une liberté d'expression dont personne ne songeait alors à se scandaliser.

CORDON JAUNE (Ordre du). 1605. Institué par le duc de Nevers vers l'an 1605, l'ordre du Cordon jaune dura peu. D'après ses statuts, il est recommandé aux chevaliers de jouer souvent à la *Mourre*, ce qui prouve que ce jeu était fort en vogue parmi la noblesse française.

(1) Les divers opuscules que nous venons d'énumérer ont été réimprimés à petit nombre à Lyon en 1857, chez L. Perrin, par les soins de M. J.-B. Monfalcon. Une autre réimpression a eu lieu en 1862.

La *Mourre* se joue en montrant une certaine quantité de doigts à son adversaire qui fait la même chose de son côté; et l'on gagne lorsque l'on devine le nombre de doigts qui sont présentés, chacun accusant un nombre en même temps. On a prétendu que ce jeu date du siége de Troyes, qu'Hélène y joua contre Paris et qu'elle gagna la partie. (Paulmy, *Mélanges*, t. III, p. 383.)

CORNARDS D'EVREUX. L'abbé de ces cornards faisait aussi partie de cette pléïade de princes bouffons, monarques à grelots, dont le règne éphémère s'exerçait par la satire. Quelques savants des derniers siècles, entr'autres Leduchat, se sont fort escrimés pour trouver une étymologie docte et pudique à son titre, mais il reste à peu près certain qu'il doit son origine à cette partie de ses prérogatives qui s'exerçait contre les infortunes conjugales.

C'est pardevant ce singulier arbitre que Martial d'Auvergne, auteur des *Arresta amorum*, porte la cause du « Réglement des arrérages requis par les femmes à l'encontre de leurs maris. » Le quatrain suivant vient, du reste, tout-à-fait à l'appui de cette expression :

Le jour de saint Arnoux
Patron des coux (c....)
On élit parmi nous
L'abbé des fous.

L'abbé des Cornards s'élisait chaque année. Cela donnait lieu à beaucoup de brigues et à de nombreux changements de titulaires.

Cornards sont les Buzot et non les Babyllis ;
O fortuna potens quam variabilis !

dit une sorte de poète macaronique du XVIe siècle dans l'œuvre duquel figurent des noms de familles qu'on connaît encore aujourd'hui dans le département de l'Eure.

C'était le jour de la saint Barnabé que l'*Abbé des Cornards* exerçait sa redoutable prérogative. Par une singulière coïncidence, ce jour était le même où se faisait à Lisieux une caval-

cade ecclésiastique dans le programme de laquelle on trouverait aujourd'hui bien des choses à reprendre.

Le cérémonial usité par l'abbé des Cornards était à peu près le même que celui des compagnies bouffonnes du même genre. Les chants variaient nécessairement selon les personnalités toutes locales qu'il était chargé de relever et de railler.

En ce moment il se chante encore à Evreux, parmi le peuple, des espèces de noëls qui ont dû faire partie de ce rituel grotesque, et le *Mercure* d'avril 1725 a conservé en entier une de ces pièces où l'on met pour ainsi dire au pilori un certain dom Bucaille, prieur de Saint-Taurin, dont les visites à la dame de Venise, abbesse du couvent de Saint-Sauveur, avaient donné naissance à de malins commentaires.

Vir monachus in mense julio
Egressus est è monasterio,
C'est Dom de la Bucaille.
Egressus est sine licentiâ
Pour aller voir dona Venissia
Et faire la ripaille, etc.

CORNE (Confrérie de la). Elle nous est révélée par un opuscule, publié à Nancy en 1850, et qui n'est certainement connu que d'un petit nombre de lecteurs. Nous croyons qu'on nous saura gré de le reproduire. Il est intitulé : *Anecdotes relatives à une ancienne confrairie de buveurs, établie sur les confins de la Lorraine et de l'Alsace; extraites des Essais historiques sur cette dernière province.* Manuscrit composé par M. l'abbé *Grandidier*, chanoine et prébendier du grand chœur de l'église Cathédrale de Strasbourg, membre de plusieurs académies de France, d'Allemagne et d'Italie, etc. (1).

Préface. — Le très-docte « et très-précieux » Rabelais nous

(1) Né en 1752, mort en 1787, à l'âge de trente-quatre ans, après avoir ruiné sa santé par un travail excessif. Parmi ses divers ouvrages, on remarque l'*Histoire de l'Evêché et des Evêques de Strasbourg*, 2 vol. in-4, et l'*Histoire de l'Alsace*, 1787, in-4. Ces deux publications sont restées inachevées.

apprend que le noble Pantagruel, quelque tems avant ses pérégrinations avec Panurge et frère Jean des Entommures, vers l'oracle de *la Dive bouteille,* visita la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor; entr'autres traités qu'il y trouva, les uns manuscrits, les autres imprimés ou qu'on imprimait déjà, dit-il, « en ceste noble ville de Tubinge », il en cite un intitulé: *De brodiorum usu, honestate chopinandi.* La matière, comme on voit, est des plus intéressantes, et le sujet plein de profondeur. Le titre seul de ce traité vaut tout un livre, et doit diminuer les justes regrets de la postérité, privée du reste qui ne nous est malheureusement pas parvenu (1).

Déjà, sous ce beau prétexte, *honestate chopinandi,* Alexandre-le-Grand dédiait à Hercule une coupe fameuse, contenant plusieurs pintes, et qu'il fallait vider d'un trait. Dans ces temps antiques, on buvait à tous les dieux, comme plus tard à tous les saints, comme de nos jours à toutes nos victoires, à toutes les ovations et prétextes politiques, toujours en vertu de ce texte : *honestate chopinandi.* Et c'était sans doute en vain qu'Horace recommandait la modération, avec toute l'amabilité de sa philosophie. Il n'était pas plus écouté que notre Béranger quand il chante aux obstinés :

....Même dans un grand verre,
Il faut boire (*bis*) à petits coups.

Tel n'était pas l'avis des intrépides confrères de *la Corne,* établie au château de *Haut-Barr,* dès le seizième siècle, aux confins de la Lorraine et de l'Alsace, par l'évêque Jean de Manderscheidt-Blanckenheim. Autres Alexandres, ils vidaient d'un trait cette « incomparable corne (comme l'appelle un des initiés), » qui contenait environ deux pots de vin, et en symbole de l'alliance des confrères. Touchant exemple de fraternité, qui

(1) Voir sur l'intention satirique qui a inspiré ce titre à Rabelais le très-curieux et savant volume publié par M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob) : *Catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor. Paris, Techener,* 1862, p. 72.

ne cessa qu'après la ruine du château de Haut-Barr, dans les guerres de Louis-le-Grand, qui ne se piquait d'imiter le fils du roi de Macédoine qu'à la tête de ses armées.

Ce sont ces souvenirs des mœurs du bon vieux temps, où la grande nation n'avait pas encore pris cette devise :

Soyons frères, ou je t'assomme.

qu'a recueilli précieusement le chanoine Grandidier, dont le nom, déjà si cher aux érudits, brillera ici d'un nouveau lustre. Ses recherches piquantes sur la confrérie des Buveurs de la Corne de Haut-Barr avaient déjà été publiées dans le *Journal littéraire de Nancy*, quand elles furent réimprimées dans l'*Esprit des journaux*, en février 1781, où elles étaient ensevelies. Nous les en avons tirées pour en faire jouir séparément les curieux Lorrains, Alsaciens ou autres. Ils ne sauraient être indifférents, malgré le sérieux de l'époque, aux coutumes joyeuses de leurs pères, qui eurent aussi leurs épreuves à subir et de grandes difficultés à vaincre, au nombre desquelles nous rangerons sans contredit la pratique du grand art : *De honestate chopinandi.*

Anecdotes. — Si la vérité est cachée dans le vin, dit plaisamment le poète Owen, les Allemands ne seront certainement point les derniers à la découvrir.

Si latet in vino verum, ut proverbia dicunt,
Invenit verum Teuto, vel inveniet.

Cette épigramme n'est point la seule qu'on se soit permise contre cette nation sur son amour pour le vin. Salvien lui avait déjà reproché son intempérance dès le Ve siècle, et en 968, l'empereur grec Nicéphore Phocas avait dit avec mépris à Liutprand, évêque de Crémone et ambassadeur d'Othon I : « Les soldats de ton maître n'ont d'autre dieu que leur ventre; ils n'ont de valeur que pour s'enivrer, etc. » Aussi les papes exigèrent-ils des empereurs d'Allemagne, le serment de sobriété avant leur couronnement. *Vis sobrietatem cum Dei auxilio custodire?* c'é-

tait la formule usitée ; je ne sais s'il était bien sage d'exiger ce serment, puisque, s'il faut en croire le poète Bruschius, Allemand lui-même (1), la vraie noblesse et la grandeur de ses compatriotes consistaient à bien vider les pintes et les pots.

Illic nobilitas æterno nomine digna
Exhaurire cados, siccareque pocula longa.

Plusieurs siècles auparavant, Tacite avait fait des anciens Germains un portrait à peu près semblable : « Ce n'est pas une honte parmi eux de passer à boire les journées et les nuits entières. C'est là que se font les réconciliations et les alliances ; c'est là qu'ils traitent de l'élection des princes et de toutes les affaires relatives à la paix et à la guerre. Ils ne trouvent aucun temps plus propre que celui du repas, parce qu'on n'y déguise point ses vraies pensées, ou parce que la chaleur du vin porte l'esprit aux entreprises les plus hardies. »

Si, selon la remarque de cet historien, le vin a pu quelquefois porter les Allemands à de grandes entreprises, il y a eu des occasions où il n'a été que trop nuisible à leurs véritables intérêts. Wenceslas, roi de Bohême et des Romains, étant venu en France, se rendit à Rheims au mois de mars 1397. Il y trouva le vin de Champagne de son goût, et s'y enivra souvent. Un jour qu'il s'était mis hors d'état d'entrer en négociation, il aima mieux accorder ce qu'on lui demandait que de cesser de boire.

Comme si ce n'eut point été assez à la nation Allemande de se livrer au vin dans l'intérieur de ses foyers, et de sceller même par son moyen les choses publiques, elle sut encore, dans les siècles d'ignorance, allier son inclination bachique à l'esprit de religion. Elle n'eut pas même honte d'accompagner les saints mystères de ses festins et des désordres qui suivent naturellement l'ivresse.

(1) Né en 1518, mort en 1559 ; le roi des Romains, Ferdinand, le nomma poète lauréat et comte palatin. Ses *Odœporicon et alia poemata* ont été imprimés à Bâle, en 1553.

Le peuple de Strasbourg et d'une partie du diocèse s'assemblait à la Cathédrale le jour de la dédicace de cette église, 29 août, fête de Saint-Adelphe; les hommes et les femmes y passaient la nuit, non à chanter les louanges du Seigneur, mais à boire et à manger. Dans ces banquets, on se livrait aux excès les plus criminels; on ne connaissait plus le respect dû au lieu saint. Le prêtre comme le laïque y chantait des chansons dissolues; on dansait et on sautait dans l'église avec toutes les postures indécentes dont les bateleurs se servent pour amuser la populace. Le grand-autel servait de buffet, où il restait à peine de la place pour célébrer le sacrifice, qui ne s'interrompait pas au milieu de ces abominations; les autels étaient pareillement chargés de vin; on y forçait à boire jusqu'à réveiller à coup d'aiguillons ceux que la lassitude ou l'ivresse avaient endormis.

Ces orgies, autorisées par la superstitieuse simplicité de nos pères, scandalisèrent les vrais fidèles pendant plusieurs siècles. Il a fallu tous les efforts d'une piété éclairée pour anéantir des cérémonies qui trouvèrent toujours quelques défenseurs dans la multitude, ou dans l'avarice de ceux mêmes qui semblaient destinés, par état, à les condamner. Les Dominicains, qui s'étaient emparés de la chaire de la Cathédrale, paraissaient entretenir ce mal par leur silence. Ce ne fut qu'en 1480 qu'un saint homme, Jean Geiler, prébendier de ladite église, animé d'un zèle aussi intrépide que soutenu, s'éleva avec force contre ce scandale, qui était l'opprobre du christianisme.

Prédicateur éloquent et persuasif, il commença à dessiller les yeux et à abolir l'infamie qui s'était introduite dans le temple du Seigneur. Il resta encore néanmoins quelques traces de ces fêtes de dissolution jusque vers le milieu du siècle suivant, qu'un synode tenu à Saverne, en 1549, par l'évêque Érasme, acheva par ses réglements l'ouvrage de Geiler.

On sait que le fameux réformateur Luther ne haïssait pas les plaisirs de la table. George-Henri Gœtz, surintendant de Luther, fait une mention honorable du large gobelet qui était à l'usage de ce grand homme. Là, en belle humeur et loin des soucis,

Luther réglait les points les plus importants de la religion, déclarait le pape ante-christ, et décidait des livres saints comme du sens qu'ils renfermaient.

Ses amis et les compagnons de sa joie, pour conserver les oracles qu'ils lui avaient entendu prononcer, les ont religieusement ramassés dans un livre publié par le ministre *Henri-Pierre Rebstock*. L'édition originale et Allemande parut en 1566; la latine, en 1571, a pour titre: *Colloquia, meditationes, consolationes, consilia, judicia, sententiæ, narrationes, responsa, facetiæ doctoris* Martini Lutheri, *piæ et sanctæ memoriæ in mensâ prandii et cenæ et in peregrinationibus observata et fideliter transcripta*. Le bon éditeur ne se doutait pas que par ce livre singulier, il fournissait des armes contre son cher maître, *de pieuse et sainte mémoire*, et l'immolait ainsi, dans cette burlesque compilation, à la risée publique (1).

Ce fut aussi entre les pots et les verres que se firent les premiers défis et les premières approches de Luther et de Carlostadt. Ce dernier vint trouver Luther à Iéna, à Thuringe, dans l'auberge de l'Ours noir, le 22 août 1524; ils burent l'un à l'autre; ils se firent raison le verre à la main, se promettant de la faire exacte et sévère par la plume. Luther redemande du vin et boit à la santé de Carlostadt et du beau livre qu'il va mettre au jour contre la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'eucharistie. Carlostadt lui répond de son côté par le verre, et voilà l'origine de la guerre des Sacramentaires, qui divisa pendant longtemps les protestants d'Allemagne. Luther fait lui-même le récit de cette aventure grotesque dans sa lettre aux *Strasbourgeois*, et on en trouve le détail dans l'ouvrage de R. Hospinien : *Historia Sacramentaria. Zurich*, 1598, in-fol.

Enfin, après avoir bien bu pendant la vie, les Allemands vou-

(1) On trouve une analyse de cet ouvrage dans l'*Analecta biblion* de M. du Roure. *Paris*, 1836, tom. II, p. 1, et il en a paru un extrait en français, *Les Propos de table de M. Luther*, par C. Brunet. *Paris*, 1844, gr. in-18. L'édition allemande a été réimprimée en 1568 et plusieurs fois depuis.

laient encore en essayer après la mort. Le vin se répandait aux obsèques avec profusion; on en trouve un exemple à l'occasion d'un fameux poète Allemand du quatorzième siècle, nommé *maître Henri Frowenlop*, qui avait chanté les vertus comme les amours des femmes, et les avait vengées des sarcasmes grossiers et amers des autres poètes. Étant mort à Mayence en 1317, les dames, par reconnaissance, voulurent elles-mêmes le porter au lieu de sa sépulture, y versèrent des larmes; et pour honorer d'une manière plus particulière la mémoire de leur panégyriste, elles firent répandre sur sa tombe une si grande quantité de vin que le cloître de l'église Cathédrale en fut tout inondé.

Une sage politique doit savoir tirer parti de tous les moyens pour entretenir la concorde dans l'intérieur des États et la paix avec ses voisins. Il importait aux empereurs de garantir l'Alsace des incursions des Lorrains, et même d'entretenir une certaine liaison, une certaine amitié entre les grands de ces deux provinces. La roche de *Barr* ou *Haut-Barr*, située près Saverne, qui protégeait un débouché de la Lorraine à l'Alsace, présentait un emplacement favorable pour une forteresse analogue au siècle.

Rodolphe, évêque de Strasbourg, en fit l'acquisition vers l'an 1168, et y bâtit, sur l'invitation de l'empereur Fréderic, un château qui devint une des citadelles les plus importantes de la province, et où vinrent s'établir au treizième siècle plusieurs nobles vassaux de l'église de Strasbourg. Pour attirer plus de monde dans ce château et le rendre plus recommandable, l'évêque Jean de *Manderschedt-Blanckenheim*, après l'avoir rétabli et fortifié de nouveau en 1583, y institua, le 27 mai 1586, une confrairie de buveurs sous le titre de *Confrairie de la Corne*. On n'y était pas admis sans faire ses preuves, et elles consistaient à vider d'un seul trait une vaste corne qui contenait près de deux pots de vin. Cette corne, qu'on révérait alors comme le symbole de l'alliance des confrères, est encore aujourd'hui conservée dans les caves du château de Saverne, avec le registre qui contient les noms et devises de ceux qui la vidèrent les premiers,

et qui furent inscrits dans le nombre des confrères du *Haut-Barr*. Il est inutile, pour justifier les braves d'Alsace du choix d'une corne, de citer l'usage qu'en avaient fait autrefois dans leurs solemnités, les Grecs, les Romains, les Bretons, les Danois, et surtout les anciens Germains. Cette coutume avait lieu dans les provinces d'Allemagne depuis les temps les plus reculés. On voit encore dans le trésor de l'ancienne abbaye de Limbourg, aujourd'hui détruite, située dans le comté de Linange, une grande corne de buffle enchassée en argent, qu'on dit être du fondateur de cette église, *Conrad Curapold*, comte du *Bas-Lahngan*, mort en 948.

La corne qui servait à la confrairie du *Haut-Barr* est artistement cerclée de cuivre. Au premier cercle on lit l'inscription suivante : *India remota cornu dedit, da Deus præsens præsidium huic arci, tuoque favore cornu illius evehe.* Le second cercle, qui est celui du milieu, porte : *reperi destitutum, reliqui munitum, maneat tibi tuta custodia.* Le vers suivant termine le troisième cercle :

Non minor est virtus, quàm quærere parta tueri.

Le registre de la confrairie de la Corne présente les noms les plus distingués. Parmi les premiers confrères on lit : en 1586, ceux de *Henri de Baubenhausen*, grand maître de l'ordre Teutonique ; *Christophe*, comte de Nellenbourg, grand prévôt de Strasbourg ; *Frédéric*, duc de Saxe ; *Thiéry de Raitnau ; Jean-Guillaume Landsberg ; Philippe de Fleckensten*, etc. En 1588, *Herman Adolphe*, comte de Salm ; *Jean*, comte de Manderscheidt, chanoine des églises de Cologne, Trèves et Strasbourg ; *François*, baron de Créhange ; *Otton*, de Sultz ; *Jean de Bergheim*. En 1591, *Rheinhard* et *Georges Jean*, tous deux comtes palatins. En 1615, *Léopold d'Autriche*, évêque de Strasbourg ; *Guillaume Salantin*, comte de Salm ; *Egon*, comte de Furstemberg ; *Louis*, comte de Sultz ; *Philippe Egelolphe*, de Lutzelbourg ; *Sébastien*, comte d'Ortembourg ; *Maurice*, baron de Créhange ; *Jean Christophe*, de Wildenstein ; *Aubin Reinhard*,

de Lucelbourg ; *Frédéric*, de Landsberg; *Frédéric*, de Bettendorff ; *Philippe Adolphe*, comte de Lichtenstein ; *Albert*, comte de Limbourg; *Christophe*, comte de Lichtenstein. En 1617, *Jacques Louis*, comte de Furstemberg ; *Jean Rheingrave*, comte de Salm. En 1620, *Ladislas*, comte de Salm. En 1626, *Otton-Louis Rheingrave*, etc., etc. Cette liste respectable des confrères de la Corne est terminée par celle d'*Adolphe Brunn*, abbé de Neubourg, ordre de Cîteaux, et par les noms de *Christophe*, de Wangen ; *François*, de Landsberg, et *Jean Christophe*, de Landsberg, qui tous quatre furent inscrits en 1632, dans le registre de la confrairie ; le premier s'y fait ainsi connaître :

Anno 1632 *die* 29 *septembris cornu exhausit qui infrà nomen suum apposuit, Frater Adolphus, Abbas novi Castri.*

Les trois autres font précéder leurs noms par ce distique :

Cornu quod quondàm repetita vice biberunt
Insignes scribunt nobilitate viri.

Dans le nombre des confrères de la Corne, se trouvait *François* de *Créhange*, qui devint ensuite grand doyen de la cathédrale de Strasbourg. Il eut, lui et deux autres chanoines, une aventure bachique avec M. le maréchal de Bassompierre : nous la rapporterons ici, telle que celui-ci la raconte dans ses mémoires :

« Je partis d'Amberg le lendemain de Pâques, 1604, et je m'en revins en trois jours à Strasbourg à dîner, et à coucher à Saverne. Je me mis à table pour souper, avant que d'aller voir les chanoines au château. Mais comme je commençois ils arrivèrent pour me prendre et me mener loger au château. C'étoient MM. le *Domdechan* ou doyen de *Créanges*, et les comtes de *Quesle* et de (*Salm*) *Rifferscheid*. Ils avoient desjà soupé, et estoient à demi yvres. Je les priay que, puisqu'ils me trouvoient à table, ils s'y missent plustôt que de m'emmener attendre le souper au chasteau. Ce qu'ils firent, et en peu de temps, de nostre soif, *Guitaud* et un mien compère, maistre des monnoies de Lor-

raine, et moi nous les achevasmes si bien d'enyvrer qu'il les fallut remporter au chasteau, et moy je demeuray en mon hostellerie, et le lendemain, à la poincte du jour, je montay à cheval, pensant partir. Mais ils avoient envoyé, la nuict, défendre que l'on ne me laissast pas sortir : car ils vouloient avoir leur revanche de ce que je les avois enyvrés. Il me fallut donc demeurer ce matin là au disner, dont je me trouvay bien mal, car afin de m'enyvrer, ils me mirent de l'eau-de-vie dans mon vin, à mon avis ; bien qu'ils m'ayent depuis assuré que non, et que c'était seulement du vin de *Lesperg*, qui étoit si fort et si fumeux, que je n'en eus pas bu dix ou douze verres, que je ne perdisse toute connoissance, et que je tombasse en une telle léthargie, qu'il me fallust saigner plusieurs fois, et me vantouser, et me serrer avec des jarretières les bras et les jambes. Je demeurai à Saverne cinq jours en cet état, et je perdis de telle sorte le goût du vin, que je demeurai plus de deux ans, non seulement sans en pouvoir boire, mais encore sans en pouvoir sentir sans horreur. »

Ce goût du vin revint cependant à M. de Bassompierre, puisque, comme il l'écrit lui-même, il revint en 1608 à Saverne, *où les chanoines non festinerent, et où nous nous enyvrasmes tous estrangement.*

Les assemblées de la confrairie de la Corne souffrirent quelqu'interruption dans le temps de guerres. *Herman Adolphe*, comte de Salm, chanoine de la cathédrale de Strasbourg, et administrateur de l'évêché, sous le jeune Leopold-Guillaume-d'Autriche, remit le 31 janvier 1634, le château de Haut-Barr, aux troupes du roi de France, et, comme on le lit dans le propre registre de la confrairie :

« Le dernier jour de janvier, le comte *de Salm* a rendu le « château de *Haut-Barr* entre les mains du roi de France, fait « ce premier février 1634 ; et l'on a bu dans la grande corne le « vidercomme. »

M. de Saint-Simon fut alors nommé gouverneur du château de *Haut-Barr*.

« M. de *Saint-Simon*, gouverneur de *Saverne* & de *Haut-Barr*, à sa réception, a bu avec toute la cérémonie dans la corne. Signé *Saint-Simon*, ce 17 avril 1634. »

« *Louis de Saint-Simon*, frère du gouverneur, a bu dans la corne au 2 de mai 1634.

« *Virescit vulnere virtus*, le 10e jour de mai 1634, les sieurs de *Vanniennes*, *Sainctgly*, *Daulcour* et de *Boisrouvray* se sont transportés au château de *Haut-Barr*, pour rendre leurs devoirs à l'incomparable corne, et l'ont fait avec toutes les cérémonies requises.

« Le dimanche, 12e jour de mai 1634, le sieur de *Richebourg*, major du régiment de Navarre, assisté du sieur de *Launay*, lieutenant, et du sieur de *Larsusnay*, capitaine audit régiment, ont bu dans la grande corne de cette place, à la santé du gouverneur d'icelle.

Ce 17 mai 1634, je suis entré avec une compagnie dans ce château d'*Aubar*, dans lequel j'ai été gouverneur huit jours. On ne doit point doulter, que je n'aye fort bien rendu les devoirs dus à la corne, et fait rendre à tous ceux qui m'ont fait l'honneur de me venir voir. S. *Chazelletz*, capitaine au régiment d'*Allincourt*.

« Le 20e du mois de mai 1634, le sieur *Huvet*, lieutenant au régiment du sieur chevalier d'*Allincourt*, est entré en possession du gouvernement du chasteau de *Bar*, lequel a rendu le devoir à la corne, et fait rendre à sa compagnie en buvant à la santé de sa maîtresse.

« Le 26e jour de mai, le noble sieur de *Sorbon*, officier de la compagnie de M. de *Bressole*, a bu deux coups dans la corne, étant au château de *Haubar*, avec toutes les cérémonies requises et nécessaires.

« Le 8 de juin 1634,

« *La Chapelle*, lieutenant du sieur de *Vauxiennes*,
Voulant suivre les loix anciennes,
Chérissant les soupirs de la corne,
S'en mettant de la confrairie

De ceux qui la boiront souvent,
Afin de maintenir le courant. »

« A *Haut-Bar*, ce 12 juin 1634, je ne suis point d'humeur semblable à ces fanfarons, lesquels remplis de vanité, s'attribuent mille choses qui n'entrèrent jamais dans l'imagination humaine. Pourquoi, sans aller rechercher aucun artifice, je diray que sans fard, je me suis efforcé de rendre mes devoirs à cette divine et plus que admirable corne, qui repose en ce lieu où j'ay commandé mon estendart. Mais comme n'estant pas d'une nature assez relevée pour entrer en lice avec elle, je confesse que je suis demeuré vaincu, bien que je sois assez altier, sans craindre personne, *signé*, de *Boisrouvray*, lieutenant au régiment *d'Allincourt*.

« L'honneur m'accompaigne,
La vertu me conduit.
Si le boire je desdaigne
Pour un autre desduit,
C'est pour en mieux valoir,
Je quitte l'estendard,
Combattu du pouvoir
De la corne du *Haut-bar*.

« Fait ce 18 Juin 1634, par *Baillet de Daulcour*, commandant audit *Haut-bar*, avec sa compaignie pour neuf jours seulement, à son très grand regret.

« Moi, *Madeleine de Saint-Simon*, fille du gouverneur de *Saverne*, avons venu à *Haut-barr*, et y avons demeurés quinze jours, et n'a pas voulu manquer de rendre le devoir, que l'on a coutume d'observer, qui est de boire dans la grande corne. Le 3 d'octobre 1634.

« Moi, Damme de Saint-Simon, gouvernante de ce lieu, de *Saverne* et d'autres lieux, avec mon fils, le vicomte de *Saint-Simon*, et mon fils de *Falleri* et ma fille, ont bu dans la corne et ont demeuré ici quelque temps. Fait le 23 octobre 1634. Moi, *Lacroix*, damoiselle de madame de *Sainct-Symon* ay beu dans

la corne. Moy, *Chantoins*, damoiselle de madame la gouvernante, je bus dans la corne à *Aubarre*.

« Moi, *Noël Nivelle*, de *Paris*, suis venu à Hobart, avec madame la gouvernante, et voyant ces belles et superbes cérémonies, que l'on observe en ce dict lieu, entre les confrères et sœurs qui ont esté et qui sont de la confrairie de madame la Corne, la devotion est mise en mon cœur pour en estre du nombre, et ay mis peine de pouvoir de boire dans la dicte corne à la santé du roy; et, pour témoignage j'ay signé la présente, le 23 octobre 1634.

« Le 23 d'octobre 1634, estant arrivé par hasard à *Aubart*, j'ai bu dedans la corne à la santé de *Gustave Horn*. S. *Louis Antoine*, duc de *Grandmont*.

« Le 24 d'avril 1635, dans le château de *Haut-barr*, j'ai beu à la santé du roy dans la corne, et pour passer une fantaisie, je beu an même temps la santé de ma mie. S. *Foynest*.

« Au 19 de septembre 1635, nous, Lacoudray et Drez, avons audit lieu rendu honneur à la dicte corne, bu à la santé du roy, et après avoir rendu hommage à la dicte corne, l'avons remise audit lieu avec les cérémonies requises. »

Ici finit le registre de la confrérie de la Corne, dont nous n'avons extrait que les articles les plus intéressants.

Le château de *Haut-Barr* fut surpris la même année 1635, le 15 novembre, par le général des Impériaux. Les Français, commandés par le cardinal de La Valette et le duc Bernard de Saxe-Weymar, le recouvrèrent le 15 juillet 1636. Ils en restèrent en possession jusqu'au traité de paix de Munster, en vertu duquel *Haut-Barr* fut rendu à l'évêque, le 24 juillet 1650, et ses fortifications rasées. La corne fut alors transférée au château de Saverne; il n'en est plus fait mention dans le registre de la confrairie que sous l'année 1729, où on lit:

« Arrivée à *Saverne* par un hasard personnel, j'ai vu la corne et n'y ai point bu, ce 18 juillet 1729, *signé* la maréchale de *Noailles*.

« Nous, évêque, duc de Langres, Pair de France, certifions

que l'aveu ci-dessus n'est que trop vrai, mais qu'on y a beaucoup bu pour féliciter madame la Maréchale. Ce 18 juillet 1729, *signé* l'évêque de Langres.

COTEAUX (Ordre des). 1656. Il devient superflu sans doute d'expliquer le but d'une association portant le titre d'*Ordre des Côteaux;* on comprend assez qu'il s'agit d'une société de buveurs chargés de déguster et d'apprécier les vins de tous les crûs. Peut-être l'idée de cette fondation a-t-elle pris naissance sur les bords de la Loire, dans la ville de Saumur, à proximité de ces magnifiques côteaux dont les vignes fournissent des vins fort estimés appelés *vins des côteaux*. Si cet ordre n'a pas été le sujet de quelque livret curieux venu jusqu'à notre connaissance, il a été du moins souvent chanté par nos poètes, et c'est à un grand dignitaire de la société que fut adressé un des plus charmants ouvrages de notre littérature légère.

Ce que n'a point su Lefebvre de Saint-Marc, éditeur des *Œuvres de Chapelle et de Bachaumont*, (*Paris, Quillau,* 1755, pet. in-12); ce que n'a point expliqué Charles Nodier dans son intéressante *Notice* mise en tête du *Voyage de Chapelle et de Bachaumont*. (*Paris*, *N. Delangle,* 1825, in-16, faisant partie de la *Collection des petits classiques françois,* dédiée à Mme la duchesse de Berry(1); ce que les bibliographages ont dédaigné de dire jusqu'ici, c'est que ce charmant voyage est adressé aux frères du Broussin, dont l'un, Pierre Brulard de Genlis, marquis du Broussin, était *Grand-Maître de l'Ordre des Côteaux*, et fut le grand-père maternel du comte de Tressan, romancier, poète et académicien. Ce fait nous est révélé par M. de Tressan lui-même, dans une note de la page 439 de ses *Œuvres diverses. Amst.* et *Paris,* 1776, in-8; parlant de son ayeul dans ses vers il rappelle ainsi que le Grand-Maître de l'*Ordre des Côteaux* sacrifiait à Apollon comme à Bacchus:

(1) La meilleure édition ancienne de ce charmant *voyage* est celle de La Haye, 1732; Nodier ne l'a pas consultée, mais M. Tenant de La Tour en a fait usage dans la réimpression qu'il a publiée en 1854, in-16.

Des vieux habitans du Marais (1)
Je reçus au plus quelques traits,
De la gaîté du badinage,
Et je bégayai leur langage.
Rimailler est mon faible ;.... mais
Paresseux bien plus que poète,
Mes ouvrages les plus parfaits
Ne passent pas la chansonnette.
Mon Hypocrène est du vin frais,
Et mon Parnasse est la guinguette.
Je n'ai tout au plus hérité
Du gros *du Broussin*, mon grand-père,
Qu'une muse folle et légère,
Propre à chanter la volupté ,
Et je frémis en vérité,
D'une entreprise téméraire ;
Aux vers Alexandrins mon luth n'est pas monté.

Tressan avoue donc avoir hérité de son joyeux grand-père *une muse folle et légère* ; ce qui fait croire que Du Broussin rima quelquefois.

Le voyage de Chapelle et Bachaumont commence ainsi :

C'est en vers que je vous écris,
Messieurs les deux frères, nourris
Aussi bien que gens de la ville ;
Aussi voit-on plus de perdrix
En dix jours chez vous qu'en dix mille
Chez les plus friands de Paris.

L'*Adresse* mise à la fin est ainsi conçue :

A messieurs les aînés Broussins,
Chacun enseignera la rue ;
Car leur demeure est plus connue
Au Marais que les Capucins.

A quelle date faut-il reporter l'existence de l'*Ordre des Cô-*

(1) La société de MM. de Vendome au Temple, où se rassemblaient Boileau, Chapelle, Ferrand, Lainez et l'abbé de Chaulieu.

teaux et celle de son gros Grand-Maître? Vers le milieu du XVIIe siècle. Lefebvre de Saint-Marc a prouvé par la citation de la mort du baron de Blot et du voyage d'Assoucy dans le midi, fait par les gais voyageurs, que leur course aux eaux d'Encaarrez, avait eu lieu en 1656.

L'*Ordre des Côteaux* est célébré dans le dîner de Boileau (3e satire), par ces vers :

> Sur tout certain hableur, à la gueule affamée,
> Qui vint à ce festin, conduit par la fumée
> Et qui s'est dit profès dans l'*Ordre des Côteaux*,
> A fait, en bien mangeant, l'éloge des morceaux.

Boileau, après ces vers, dit en note: « ce nom fut donné à trois grands seigneurs tenant table, qui estoient partagez sur l'estime qu'on devoit faire des vins des costeaux des environs de Reims. Ils avoient chacun leurs partisans. »

Le P. Bouhours disait que cet ordre n'était qu'une société de fins débauchés qui voulaient que le vin qu'ils buvaient fut d'un certain côteau, et pour cela on les appelait eux-mêmes *les Côteaux*. Ces seigneurs étaient le commandeur de Souvré, le duc de Mortemart, et le marquis de Sillery.

Ménage (*Dictionnaire Etymologique*) donne le nom de *Côteaux* à des fins gourmets qui, dînant chez M. de Lavardin, évêque du Mans, ne trouvèrent par son vin bon. Ces Messieurs étaient le marquis de Bois-Dauphin, du nom de Laval; le comte d'Olonne, du nom de La Trémouille; l'abbé de Villarceaux du nom de Mornai; et le comte du Broussin du nom de Brulart.

Dans la vie de Saint Evremond, par Desmaizeaux, l'origine de cet ordre est rapportée ainsi :

« Un jour que Saint Evremond mangeait chez M. de Lavardin, « évêque du Mans, cet évêque se prit à le railler sur sa délicatesse, « et sur celle du comte d'Olonne et du marquis de Bois-Dauphin. « Ces messieurs, dit ce prélat, outrent tout à force de vouloir « raffiner sur tout; ils ne sauraient manger que du veau de « rivière, il faut que leurs perdrix viennent d'Auvergne, que

« leurs lapins soient de la Roche-Guyon ou de Versine. Ils ne « sont pas moins difficiles pour le fruit ; et pour le vin ils ne « sauraient le boire que des *trois côteaux* d'Aï, de Haut-Vil- « liers et d'Avenay. » M. de Saint-Evremond ne manqua pas de faire part à ses amis de cette conversation, et ils répétèrent si souvent ce qu'il avait dit des *côteaux*, et en plaisentèrent en tant d'occasions, qu'on les appela les *Trois Côteaux*. »

Saint-Marc dans ses notes sur Boileau, édit. de 1747, a rapporté ces mêmes circonstances. Observons toutefois que Saint Evremond semble contredire les faits avérés de la Grande-Maîtrise de Du Broussin.—Ne faut-il pas supposer que l'*Ordre des Côteaux* a été établi régulièrement après M. de Laverdin, après Boileau, et même après Saint-Evremond ?

(Voy. *Œuvres mêlées* de Saint-Evremond, tom. Ier, pag. 21 tout en bas, pag. 22 et 23 jusqu'à la 4e ligne.)

L'abbé de Bois-Robert a fait une espèce de satyre intitulée *les Côteaux*, et il existe une comédie de Villiers en un acte et en vers: *Les Costeaux, ou les Marquis friands. Paris*, *Quinet*, 1665, in-12. On y trouve des particularités curieuses sur les habitudes de la table à cette époque; les plus renommés fournisseurs de vins et de liqueurs étaient alors Boucingo et Renier.

COUPE (L'ordre de la). L'ordre de la Coupe, aussi bachique que celui de la *Treille*, du *Bouchon*, de *Noé*, etc., a été établi à Toulouse (De L'Aulnay).

Nous manquons de renseignements sur son compte.

COUR-NEUVE (Société dramatique de la). Sous le règne pacifique et galant de Louis XV on créa des théâtres particuliers très-nombreux sur lesquels paraissaient les plus grands artistes des théâtres royaux; bientôt ce goût se répandit tellement que le public payant en souffrit; ses acteurs chéris ne paraissaient plus que rarement, retenus qu'ils étaient dans les châteaux des grands seigneurs occupés à charmer leurs loisirs. L'abus devint si criant qu'une ordonnance fut rendue portant qu'aucun pensionnaire des théâtres ne pourrait s'absenter sans une permis-

sion expresse de la Chambre du Roi. Force fut aux gentilshommes et aux nobles dames de s'amuser par eux-mêmes et de desservir en personne les petits théâtres particuliers élevés dans les châteaux de la noblesse; c'est alors qu'on vit s'organiser tant de sociétés privées pour jouer la comédie; les plus nombreuses jouèrent les pièces de l'époque le plus en vogue; d'autres, mieux avisées ou mieux inspirées, lorsqu'elles comptaient dans leur sein quelque poète (ce qui n'était pas rare alors), se donnèrent le plaisir de créer des productions de circonstance qui sont demeurées manuscrites, ou qui, imprimées à petit nombre, n'ont point été livrées au commerce et sont restées dans les mains de quelques intimes de la compagnie d'élite qui les a vu naître. C'est principalement de ces sociétés et de leurs œuvres que nous avons à nous occuper aujourd'hui.

Parmi elles il faut compter la société dramatique du château de la *Cour-Neuve*, installée dans la belle demeure de M. *de la Garde*, maître des requêtes, frère du fermier-général de ce nom, sous la direction du poète *Quétant*. La Cour-Neuve était un château, situé à deux lieues de Paris, entre Saint-Denis, Pierrefite et le Bourget, où la famille de M. de la Garde avait coutume de solenniser tous les ans, les fêtes de la *Saint-Pierre* et de la *Sainte-Anne*, patron et patronne des maîtres du logis, en jouant la comédie de société et en chantant maints couplets profanes, qui devaient fort peu édifier les hôtes du Paradis que l'on festoyait. Les acteurs du théâtre de la Cour-Neuve étaient, outre monsieur et madame de la Garde et Quétant, M. d'*Achères*, le fils aîné de la maison, le baron *de F**** et mademoiselle *Dugazon*, actrice du Théâtre-Français, dont le nom est si connu dans les annales dramatiques, et qui fut sœur de l'acteur *Dugazon* et de mademoiselle *Vestris*.

Les œuvres imprimées que cette aimable société laissa après elle nous ont révélé tous les petits secrets des plaisirs de cette famille; elles sont fort rares et méritent d'être citées. Ce sont: *Fête villageoise, donnée à M. de la Garde, la veille de Saint-Pierre* (par M. d'*Achères*, mus. de *Mereau*, sans nom de lieu),

1770, in-8. — *L'Embarras du moment, divertissemens de société*, à l'occasion de la fête de M. de la Garde (par *Quétant*). *Aux vertus, aux dépens de l'auteur* (1772), in-8.—*Les Trompeurs trompés,* divertissement en un acte, à l'occasion de la fête de mademoiselle de la Garde (par M. *de la Garde*). *Aux Vertus,* 1772, in-8. — *Etrennes de la Cour-Neuve, pour l'année* 1774, dédiées à M. de la Garde, maître des requêtes, avec cette épigraphe : *Deus nobis hæc otia fecit.* Virg. (Par *Quétant* et M. d'*Achères*). *A la Cour-Neuve*, 1774, in-8, 134 pp., papier fort. Ce joli volume contient, en sus d'une notice sur *la Cour-Neuve* et *un Conte moral* par M. d'*Achères*, la relation de toutes les fêtes données au château de 1770 à 1774 et les plus jolis couplets et canevas de pièces qui y furent chantés et représentés.

M. de Soleinne possédait un recueil curieux composé de trois volumes reliés en maroquin rouge, aux armes de M. de la Garde, et un volume broché, renfermant le *Théâtre du Château de la Cour-Neuve,* où l'on trouvait en entier des pièces indiquées seulement dans le volume que nous venons de citer. On y rencontrait entr'autres : *le Prologue,* représenté au château le 28 juillet 1771, par M. d'Achères ; *les Projets sans projets*, ou *le Spectacle inattendu,* comédie en prose, représentée le 3 novembre 1775 (par M. de la Garde). *Le Voyage de Ragotin*, farce comique, précédée d'un prologue, pour être représentée à la Cour-Neuve, le jour de la Saint-Pierre, fête de M. de la Garde, par M. Quétant, 1773, manuscrit in-4, mar. rouge, était aussi chez M. de Soleinne (Catal., t. 3. n° 3540). Il est assez remarquable que le *prince de Solm* et *Quétant* aient eu tous deux, à une année de distance, la même idée de faire intervenir *Ragotin* dans une pièce de société jouée dans une maison de plaisance. Disons de suite que la priorité de l'idée appartient au prince qui a été pillé par le poète, si plagiat il y a.

COURONNE D'AMOUR (Ordre de la). Le nom de cet ordre annonce assez une institution galante. Elle fut établie en Ecosse en 1479 et confirmée par le roi Jacques ; elle n'a pas eu une longue

durée. Il en est fait mention dans le *Tableau chronologique des Ordres éteints chez les différents peuples ;* à la fin de l'ouvrage intitulé : *Collection historique des Ordres de chevalerie civils et militaires,* par A. M. Perrot. *Paris, A. André,* 1816, in-4, fig., p. 276.

CRACOVIE (Arbre de). Il y avait autrefois au Jardin du Palais-Royal, d'autres disent au Jardin du Luxembourg, un arbre qu'on appelait l'*arbre de Cracovie*, par rapprochement avec le verbe *craquer* (mentir), ou peut-être parce que les nouvellistes se réunissaient d'ordinaire sous son ombre, pendant les troubles de Pologne. Le prototype de la société qui s'assemblait à l'ombre de cet arbre, était un abbé dont on ignorait le vrai nom, et qu'on désignait par le sobriquet de l'*abbé trente mille hommes*, attendu qu'avec ce nombre de soldats, ni plus ni moins, il se faisait fort d'exécuter heureusement ses plans de campagne; il eut pour successeur le fameux *Métra*, bourgeois désœuvré, à qui les membres du corps diplomatique envoyaient toutes les nouvelles qu'ils voulaient répandre. Mais ce successeur de l'abbé changea d'arbre et vint s'établir sous le feuillage d'un des marronniers des Tuileries sur la terrasse des Feuillants.

Avoir ses lettres de Cracovie, c'était avoir un brevet de menteur. On les expédiait aux grands hâbleurs.

CROCHET (Chevaliers du). Nous empruntons à un ancien journal, *le Pays*, quelques détails sur cette association.

Il y a quelques années, il y avait rue Mouffetard, dans l'arrière-boutique d'un marchand de vin, une arène où l'on était fait *chevalier du Crochet* moyennant trois *bilboquets de picton sans lance* (trois litres de vin sans eau).

Pour être fait chevalier, il fallait subir des épreuves devant *six notables;* ces épreuves consistaient à enlever avec adresse à coups de crochets vingt-deux petits morceaux de papier, et à les jeter dans la hotte placée derrière le dos, en leur faisant décrire une parabole voulue.

La nomination de *chevalier du crochet* se faisait au scrutin ; lorsque la majorité se prononçait pour le candidat, il était immédiatement armé chevalier, c'est-à-dire qu'on lui donnait un crochet, orné de cinq clous dorés au manche, ce qui était la marque distinctive de la chevalerie.

Les chevaliers, dans leurs excursions à travers les rues de Paris, ne buvaient jamais avec *les profanes* chez Paul Niquet; ils se réunissaient toujours à part dans un coin. Tous les chevaliers étaient reconnaissables également à leur longue barbe à la façon des patriarches.

En 1848, lorsque la manie des clubs avait gagné tous les quartiers de Paris, la rue Mouffetard se fit remarquer par des séances plus grotesques que celles des autres arrondissements.

Tous les chiffonniers, bien entendu, voulaient la régénération sociale; il était temps, disaient-ils, que le gouvernement s'occupât des classes déshéritées, on avait bu depuis assez longtemps la sueur du peuple, tous les hommes sont frères, etc., etc.

Dans ce tohu-bohu d'opinions aussi exagérées que ridicules surgit un orateur dont le *Journal des Clubs* nous a laissé le nom, c'était Pierre Douley; seul, dans toute la rue Mouffetard, il faisait de l'opposition à la République; on l'appelait le *ci-devant*.

Un soir qu'un chiffonnier parlait de cette éternelle sueur du peuple, Pierre Douley demanda la parole, et dans un langage mi-français mi-argotier, il prouva qu'il était impossible que les riches pussent boire la sueur; que lui, bien pauvre, avait essayé d'en avaler quelques gouttes, et qu'il en avait eu pendant trois jours comme le mal de mer.

Les chiffonniers clubistes rirent de la réponse et finirent par applaudir Pierre Douley.

CROISSANT (Les Chevaliers du), *ou Ordre d'Anjou*. René d'Anjou, roi de Sicile, duc d'Anjou et comte de Provence, que l'on surnommait le *bon roi René*, le fondateur de la Fête-Dieu, à Aix, l'ami des plaisirs et des fêtes, celui dont la cheminée était

une muraille chauffée par le soleil, ce qui nous a valu le proverbe : se chauffer à la cheminée du roi René, n'a pas dû traverser sa vie sans instituer quelque bonne société, quelqu'ordre bizarre destiné à perpétuer sa mémoire.

Aussi fit-il. Il fonda à Angers, en 1448, l'*Ordre des Chevaliers du Croissant*, dont la décoration était un croissant d'or sur lequel on lisait en lettres bleues: *los en croissant*, ce qui n'était autre chose qu'un rébus, signifiant qu'on acquiert los ou louange en croissant en vertu et en gloire. On attachait à ce croissant autant de bouts d'aiguillettes d'or émaillés de rouge que le chevalier porteur de la décoration avait eu d'occasion de se signaler. De sorte que le nombre de ces petites branches pendantes était comme des chevrons de valeur, un genre d'état de services apparents fort honorables. On voit que l'institution était plus sérieuse au fond que sa devise ne le paraissait au premier abord.

Les chevaliers portaient aussi le manteau de velours cramoisi rouge et le mantelet de velours blanc, avec la doublure et la soutane de même, et sous le bras droit un croissant d'or pendant à une chaîne de même métal attaché sur le haut de la manche.

L'ordre comptait cinquante membres en y comprenant le président qui prenait le titre de *Sénateur*. Il est à remarquer que le bon roi René, fondateur de l'ordre, ne prit lui-même que la qualité de *Manutenteur* ou *Entreteneur*, sous la protection de saint Maurice.

L'assemblée se faisait dans l'église Saint-Maurice d'Angers.

Le premier article des statuts était que « Nul ne peut-être « élu, ni porter cet ordre s'il n'étoit duc, prince, marquis, comte, « vicomte, ou issu d'ancienne chevalerie, et gentilhomme de ses « quatre lignées, et que sa personne fut sans vilains cas de re- « proche. »

Voici le serment tel que les chevaliers le faisaient et tel qu'on l'a trouvé dans les manuscrits de Saint-Victor à Paris. Il est en vers, sans doute composés par René, et un peu dans le style burlesque de Nostradamus.

La messe ouir ou pour Dieu tout donner,
Dire de Nostre-Dame, ou manger droit le jour;
Que pour le souverain, ou maitre, ou sa cour,
Armer les frères, ou garder son honneur;
Fêtes et dimanches doit le croissant porter
Obéir sans contredit toujours au Sénateur.

Voir *la Vie du roi René*, par Villeneuve-Bargemont, tom. 2, pages 285 et suivantes, et Schoonebeck, 2e partie, p. 152.

CROIX DE L'ETOILE (Ordre de la). Il nous reste un livre relatif à cet ordre; il est intitulé: l'*Ordre des dames de la Croix de l'Etoile, établi par S. M. l'Impératrice Eléonore, douairière de Ferdinand III*. Par ordre de S. M. Impériale et Royale Apostolique. *Vienne, chez J.-T. de Trattnern*, libraire et imprimeur de la Cour, M.DCCLXXIII, pet. in-8, de 131 pp. chiffr., 2 feuillets et 2 figures. Ce volume contient l'histoire de l'ordre, les bulles, lettres-patentes et statuts qui le concernent, les cérémonies et fêtes de l'ordre, les devoirs des dames de la croix, les figures de la décoration, les dévotions de vingt-quatre heures à l'usage des dames, et une prose sur la sainte Vierge au pied de la croix, en dix petites strophes en vers dont voici la première.

Sous la croix, où pour notre crime
Le saint des saints s'est fait victime,
Sa chaste mère était en pleurs;
Et dans cet état pitoyable,
Son triste cœur inconsolable
Fut percé de mille douleurs.

Ces vers sont peu dignes d'être cités, mais il est très-remarquable qu'un ordre fondé à Vienne, et patronné par des impératrices d'Autriche, recruté dans les cours de l'Empire, ait son histoire, ses statuts, ses prières et même ses chants en langue française. Ce fait méritait d'être signalé. Mon exemplaire a appartenu du reste à une française ou du moins à une Wallonne. Il porte cette inscription: *A madame la Marquise de Carondelet, née Plankett Dunsany, dame de l'Ordre illustre de la Croix-Etoilée.*

CROIX-ROSÉE (Frères de la). *Examen sur l'inconnue et nouvelle caballe des frères de la Croix-Rosée, habituez depuis peu en la ville de Paris; ensemble l'histoire des mœurs. coustumes, prodiges et particularitez d'iceux. Paris, Pierre de La Fosse,* 1623, pet. in-8. (Leber, 3390.)

Ce livre se rapporte à l'association de la *Rose-Croix*, qui s'établit à Paris vers 1620; elle était déjà connue en Allemagne, puisqu'on publiait déjà pour ou contre elle des ouvrages à Francfort en 1616 (1) et en 1619 à Strasbourg (2).

Gabriel Naudé, le fameux bibliothécaire du cardinal Mazarin, a publié : *Instruction à la France sur la vérité de l'histoire des frères de la Rose-Croix. Paris*, 1623, in-8; ce volume est devenu rare. — Naudé y prouve que les prétendus frères de la *Rose-Croix* qui avaient paru en France en 1623, étaient des fourbes cherchant à trouver des dupes, en promettant d'enseigner aux adeptes l'art de faire de l'or et d'autres secrets non moins merveilleux. Ce curieux opuscule est ordinairement réuni à une autre brochure intitulée: *Avertissement au sujet des frères de la Rose-Croix*. Il a été réimprimé avec la *Continuation de l'histoire des progrès de l'hérésie*, par Ch. Malingre.

Michel Mayer, fameux alchimiste allemand, né en 1568 à Rindsbourg en Holstein, et mort médecin-physicien de Magdebourg en 1622, a publié: *Themis aurea, hoc est de legibus fraternitatis Roseæ-Crucis. Francfort*, 1618, in-4.—Mayer a été certainement un des initiés ou plutôt des dupes de la société des frères de la *Rose-Croix*, dont il a eu la bonhomie de rédiger les lois, les coûtumes et dont il prit la défense dans un de ses ouvrages. On attribuait à ces frères le don de changer les métaux en or, de se maintenir en santé pendant plusieurs siècles, et de se transporter avec la rapidité de la pensée dans tous les pays de

(1) *Judicia clarissimorum aliquot ac doctorum Virorum de statu et religione fraternitatis celebratissimæ de Roseâ-Cruce.* Francofurti, 1616, pet. in-8.

(2) *Turris Babel, sive judiciorum de fraternitate Roseæ-Crucis chaos.* Argentorati, 1619, pet. in-8. (Leber, 3391.)

la terre. Cette société commença à faire du bruit en Allemagne au commencement du XVIIe siècle, mais c'est encore un problème de savoir si elle a existé autrement que dans l'imagination de quelques fourbes qui en firent un moyen d'extorquer de l'argent à des personnes trop crédules. Quelques affidés des frères de la *Rose-Croix* parurent à Paris en 1623 et annoncèrent leur arrivée aux adeptes par des affiches dans lesquelles ils promettaient de découvrir tous leurs secrets à ceux qui voudraient se faire initier; mais on reconnut sur le champ la fourberie, et Gabriel Naudé acheva de les dévoiler dans son écrit cité plus haut.

CULOTTE (Ordre et société de la). Au commencement du siècle dernier, sous la minorité de Louis XV, et lorsque les mœurs dépravées de la Régence amenèrent beaucoup de relâchement et d'excentricité dans les relations des deux sexes, il se fonda à Paris une association singulière, qu'on croirait une fiction, si l'on n'avait pas conservé un manuscrit original, orné de dessins à la plume, ayant servi de registre authentique pour les séances de cette incroyable société. C'était une réunion de personnages des deux sexes dont les exercices se renfermèrent dans le cercle étroit d'un petit nombre d'amis. Les noms des frères ont été conservés. On y remarque celui de *Saint-Amarand*, fermier-général, trésorier de l'Ordre, et dépositaire du registre original dont nous venons de parler, qui fut vendu avec son cabinet en 1770. Il a fait depuis partie de la collection curieuse de M. Leber qui a été achetée par la ville de Rouen. Mention en est faite à son catalogue, tom. Ier, n° 2627, dans les termes suivants :

Les statuts de l'Ordre et Société de la Culotte, arrestez dans l'assemblée générale des frères et sœurs culotins et culotines en 1724, et rédigez par le frère *Béquillart* (1), in-4°.

(1) Ce premier titre est renfermé dans une espèce de lambrequin, au recto du premier feuillet du manuscrit. Le nom du frère Béquillard est une facétie. Il y eut, à l'époque de la Régence, un grand nombre de chansons badines à l'occasion de la *béquille du Père Barnabas*.

Nous n'avons pas heureusement à nous étendre sur les travaux de cette société de sybarites. On a conservé le portrait de son principal moteur, l'épicurien fermier-général, Saint-Amarand, peint par Mademoiselle Loyr, qui peut-être fut initiée à cet ordre épicurien. Ce portrait a été gravé par C. C. (*Charles Campion*, frère de *Campion de Terzan*), graveur-amateur du XVIIIe siècle.

Nous reproduisons cette pièce assez singulière d'après le manuscrit en question.

Nous conservons la forme des mots, l'orthographe, la ponctuation et même certaines fautes contre la langue.

ORDRE ET SOCIÉTÉ DES CULOTINS ET CULOTINES.

Rien de trop
Et de la santé.
Viue la Delicieuse Culote (1).

Puisse a jamais jouir du plus heureux destin
L'illustre fondateur de l'Ordre Culotin (2).

A l'honneur immortel
Du Grand-Maistre de l'Ordre
Des Culotins et Culotines.

Statuts de l'Ordre et Société des Culotins.

Nous que Notre Délicieuse Mère la Cvlote a associez sous sa douce puissance ; qu'elle a inspirez du meme desir de l'honorer et de l'aimer ; et qu'elle anime chaque jour du zèle ardent de célébrer ses charmants Mystères, reconnoissant qu'il n'y a

(1) Les diverses parties de ce second titre sont divisées comme nous l'indiquons, et distribuées dans le cintre d'abord, au milieu ensuite, et enfin, au-dessous d'un portique fleuronné. Recto du 2e feuillet.

(2) Ce vœu est inscrit dans une banderole ou phylactère placé au-dessus d'un cartouche fleuronné, surmonté d'une couronne de comte.

Ce cartouche contient, en formant de nombreux entrelacs, les lettres L. E. S. etc., que l'on croit être le chiffre de Loubers, le fondateur de l'Ordre des Culotins et des Culotines. Verso du deuxième feuillet.

rien de si fragile et de si foible que l'homme quand il n'est point dirigé, et que dans une société aussy jalouse de ses deuoirs que la nôtre, il est neanmoins necessaire de se faire des regles et des loix qui tiennent les freres et les sœurs dans vne continuelle aplication a les remplir, sommes vnanimement convenus de ce qui suit.

I. Que l'Obedience, et l'Union estant les plus solides fondements des Societez etablies parmi les hommes, et que la subordination y est aussy necessaire, il est enjoint a tous les freres et sœurs de porter honneur et respect a leurs superieurs, et de suiure exactement les conseils et auis fraternels qu'ils leur donneront pour les rendre plus zelez et plus fermes dans leurs deuoirs, et surtout quand il s'agira de la gloire de *Notre Mere commune*, et de l'honneur et propagation de l'Ordre.

II. Qu'attendu le zele et la probité de notre tres cher et *Illustrissime Grand-Maistre*, tous les freres et sœurs d'vn consentement vnanime l'auons reconnu pour fondateur de *notre delicieuse Société*, et pour *general* perpetuel et irrevocable de l'Ordre, en quelque lieu qu'il puisse faire sa résidence.

III. Que les autres dignitez et charges honorables de l'Ordre ne seront données qu'a ceux qui en seront jugez capables par leur zele et leur prudence, dans une assemblée generale des freres et sœurs, a la pluralité des voix.

IV. Que les freres et sœurs seront mutuellement animez du desir de voir fleurir et accroistre l'Ordre, inspirant autant qu'il leur sera possible, par de bons et pieux exemples, les ames vertueuses a les jmiter.

V. Que si quelques vnes de ces ames bien nées, touchées d'vne veritable vocation se presentent pour estre initiées dans nos *délicieux Misteres*, attendu que c'est une oeuure meritoire, et qu'il est dangereux de laisser rallentir l'ardeur des coeurs qui seront touchez du desir d'entrer dans l'*Ordre et Société Culotine*, tous freres et sœurs sont dès a present authorisez et conuiez d'escouter fauorablement les aspirants et aspirantes.

VI. Que le frere ou la soeur a qui les dits postulants et pos-

tulantes, se seront adressez, seront tenus apres s'estre exactement informez de leurs bonnes vies et moeurs, d'en instruire *nostre reuerend et illustrissime general*, qui fera s'il le juge a propos, assembler le Chapitre, pour deliberer de leur admission au nouiciat, s'ils en sont jugez dignes, a la pluralité des voix.

VII. Que comme on ne peut connoistre la veritable vocation que par le zele et la perseuerance des aspirants et aspirantes, ce cera a *notre illustrissime general* a decider du temps de leur nouiciat, auec sa sagesse et prudence ordinaire, si les candidats, ou candidates sont dans le lieu de sa résidence, ou sur le temoignage des freres ou soeurs, qui seront dans ceux ou les dits aspirants ou aspirantes se seront presentez pour estre admis dans notre delicieuse Société.

VIII. Comme nous esperons qu'un Ordre si charmant, et si utile pour l'union des coeurs, se multiplira dans tous les lieux ou il y en a de raisonnables, s'il ariue que quelque frere, ou soeur, soit obligé d'aller ou de passer dans les lieux ou il y ayt de nos confreres *Culotins*, ou *Culotines*, les dits freres, ou soeurs seront obligez de les aller feliciter, et de leur marquer la joye qu'ils auront de les voir, et les dits *Culotins*, ou *Culotines*, pour entretenir l'union et l'amitié fraternelle, seront tenus de leur offrir, et donner l'hospitalité, le mieux qu'il leur sera possible.

IX. L'union et l'amitié qui doit regner entre les freres et soeurs, les engageant a se secourir mutuellement, si quelque malheur, ou accident inuolontaire ariue a un des membres de la Societé, tout l'Ordre si interessera, et fera son possible pour l'ayder, et le soulager, n'espargnant pour cela, ni ses moyens, ni le secours de ses amis.

X. Les freres et soeurs, en quelques lieux qu'ils soient, pourueu qu'ils se trouuent au nombre de quatre (s'ils n'ont cause d'excuse legitime) seront tenus de s'assembler une fois le mois au moins, pour celebrer les *Misteres de notre delicieuse Mere*, a peine pour la premiere fois d'une amande arbitraire, et pour la seconde d'estre degradez de la Societé, en plein chapitre,

comme negligeants, tiedes, et refractaires aux Statuts de l'Ordre.

XI. Chaque prouincial de l'Ordre sera tenu de rendre compte a *notre reuerendissime general*, au moins une fois l'année, des progres qu'il aura faits dans sa prouince, et de ce qui si sera passé d'important entre les confreres, afin que s'il si estoit glissé quelques abus dans l'obseruance des statuts de *notre delicieuse Societé*, il y soit incessamment pourueu.

XII. Enfin nous regardons comme impies et sacrileges, tous, freres et soeurs, qui apres auoir esté receus dans notre charmante et douce Societé, seroient assez malheureux, inconstants et aveuglez pour contracter aucune alliance, dans quelque Ordre que ce soit, et nous les declarons de plein droit, et des a present *dégradez* et *descheus* des priuilleges, honneurs et immunitez de l'Ordre. Et *voulons* qu'ils soyent rayez et biffez du catalogue des freres et soeurs de la Societé, et *nottez* d'infamie, sans qu'ils en puissent estre jamais releuez sous quelque pretexte que ce puisse estre.

Fait et deliberé au chapitre general de l'Ordre tenu a Paris chez *notre illustrissime general* le frère Loubers.

Le..... mil sept cent vingt-quatre.

NOMS DES FRÈRES DE L'ORDRE.

Frere Loubers	Grand Maistre.
Frere Defiennes	Grand Inquisiteur.
Frere de Montlaur.	Grand Aumônier.
Frere de Montlaur.	Inspecteur-General.
Frere de Jouy.	Grand Cellerier.
Frere Durand.	Grand-Vicaire.
Frere Prat	Chancellier.
Frere de La Vaisse	Contrôleur-general ambulant.
Frere Boyer	Visiteurs Generaux.
Frere de Laumont	Visiteurs Generaux.
Frere Mennesson	Secretaire.
Frere de Saint-Amarand . . .	Tresorier.

NOMS DES SOEURS DE L'ORDRE.

(On a cru devoir s'abstenir de consigner les noms des sœurs *Culotines*; pas une n'est indiquée.

REGLES DE L'ORDRE DES CULOTINS.

I.

Prophanes qui croyez peut-estre,
Que la Culotte excite aux criminels desirs,
Aprenez a nous mieux connoistre
Et que nous n'admettons que d'innocents plaisirs.

II.

Celuy de nous trouuer ensemble,
Est le lien charmant de la Societé
Quand la Culotte nous rassemble,
C'est pour nous une douce et sage volupté.

III.

Tous enfans d'une mesme mere,
Nous ne connoissons point dans la fraternité
D'aucun rang la vaine chimere,
Et tout notre bonheur est dans l'egalité.

IV.

Une galante politesse
De tous les Culotins doit animer les coeurs,
S'il si mesle un peu de tendresse
La raison qui la suit n'allarme point les soeurs.

V.

Dans nos delicieux misteres
Si le chagrin pretend troubler un sort si doux,
Nous le chassons a coups de verres,
La joye et les plaisirs regnent seuls parmi nous.

VI.

Une innocente raillerie
Des traits vifs, et plaisans, et meme un peu badins,
Pour dissiper la resuerie
Ne sont point interdits aux freres Culotins.

VII.

Mais de leur part les Culotines
Peuuent sans offenser la seuere pudeur,
Paroistre quelquefois badines,
Une sage gayté ne craint point de censeur.

VIII.

Surtout des Maistres de la terre
Les diuers differents ne nous troublent jamais,
Et tandis qu'ils se font la guerre,
La coupe pleine en main nous viuons tous en paix.

IX.

Puisqu'il n'apartient pas a l'homme
De juger son prochain, que c'est temerité,
Sur tous les differends de Rome,
Nous gardons le silence et la neutralité.

X.

Oubliez du reste du monde
Puissions-nous a jamais voir la Société,
Dans une paix douce et profonde,
Jouir tranquillement de sa félicité.

Il faut que les freres et soeurs
Soient unis comme ces coeurs.

(Paroles inscrites dans une banderole placée au-dessus de deux cœurs enflammés, qui termine le volume.)

CURIEUX (Société des) *de la nature*. Cette prétendue société est une fiction par laquelle l'auteur de l'*Almanach philosophique* (1) se moque de ceux qui se réunissent pour disserter

(1) L'*Almanach philosophique* en quatre parties, suivant la division naturelle de l'espèce humaine en quatre classes; à l'usage des philosophes, du peuple des sots, du petit nombre des savants, et du vulgaire des curieux. Par un auteur très-philosophe. *A Goa, chez Dominique Ferox, impr. du Grand-Inquisiteur, à l'auto-da-fé, rue des Foux*, pour l'an de grâce M. DCC. LXVII, pet. in-12 de 165 pages.--Il est presque inutile de dire que cet *Almanach philosophique* est dirigé contre les philosophes.

sur des queues de cerises, ou sur des questions insolubles. A la page 114 dudit almanach, on lit la pièce intitulée: *Question neuve, philosophique, historique et politique: lequel a existé le premier de la poule ou de l'œuf?* Par M. Adolphe-Frédéric Népomucène Krinchembourg, né baron de Dornestoff, membre très-digne et vice-secrétaire de la société des *Curieux de la nature.* « Il n'est pas question de savoir ici, dit une note, de quelle *nature* ces messieurs sont curieux. »

Cette dissertation est une plaisanterie soutenue assez longtemps avec ironie et esprit; elle se termine sans conclure et en laissant le lecteur dans l'indécision. Le vice-secrétaire prétexte une lacune dans son manuscrit et passe à d'autres exercices.

Mais il a existé une véritable académie des *Curieux de la nature;* elle subsistait déjà en 1678, puisque le philosophe et docteur en médecine Jean Othon Helbiz, de Thuringe, lui adressait de son étude à Batavia, dans l'île de Java, au mois de décembre 1678, une lettre servant d'*Introduction à la vraie physique inconnue jusqu'alors.*

Cette lettre est écrite en latin; une traduction en a été donnée en regard du texte par Massiet de la Garde. Elle est soi-disant *imprimée dans l'île des Sages,* 1760, in-18, de 104 pag.(1).

CURIEUX (Chambre des). Association dont nous ne connaissons pas précisément le but. S'agit-il des curieux qui veulent dans une cité de province se rendre compte des nouvelles du jour, des causeries, cancans et bavardages de l'endroit, des affaires du prochain et des scandales de la ville? Est-ce une assemblée d'amateurs de curiosités, d'objets d'art et de sciences, de tableaux, de gravures et de livres singuliers, qui se réunis-

(1) L'*Academia Cæsarea naturæ curiosorum* a commencé ses publications en 1670, le 29e volume de ses travaux a paru en 1754. Les *Nova acta* ont été entrepris en 1757, le tome 26 de cette série a vu le jour en 1838. On ajoute à cette collection divers volumes de tables, l'*Histoire* en latin de cette compagnie par A.-E. Buchner (Halle, 1755, in-4). et divers autres ouvrages dont on trouvera l'indication au *Manuel du Libraire,* art. *Academia Cæsarea.*

sent pour en causer? S'il est question de la première catégorie, pourquoi pas société des curieuses plutôt que des curieux? Le titre eut été au moins aussi naturel et aussi vrai.

Tout ce que nous savons, c'est que la *Chambre des Curieux* existait à Lille, en 1718, et qu'elle se réunissait chez M. Delezenne, rue des Prêtres, en cette ville.—Son réglement a été imprimé. Il était annoncé en vente dans le catalogue de la bibliothèque de M. Haignière, d'Ardres, qui méritait bien l'épithète de *curieuse*, et qui fut vendue en janvier 1843.

DAME BLANCHE (Les Chevaliers de la) *à l'Écu vert*. Sous Charles VI, roi de France, les jeunes dames firent porter plainte de toutes parts au roi de ce qu'elles ne trouvaient plus de champions qui osassent hasarder leur vie pour elles et venger les outrages qui leur étaient faits; ce délaissement n'était-il injurieux pour leurs charmes et compromettant pour la chevalerie? Une telle plainte ne pouvait pas rester méprisée en France à cette époque de galanterie et de chevaleresque ardeur. Le maréchal de Boucicaut s'engagea avec douze chevaliers à prendre pour devise: *l'Écu vert à la dame blanche;* la couleur verte fut choisie comme étant consacrée à la déesse *Vénus;* la dame blanche était l'emblême de la vertu du sexe. Le maréchal et ses douze compagnons s'engageaient à défendre, pendant cinq ans, à la pointe de l'épée et au péril de leur vie, les droits et l'honneur des jeunes dames.

Ils établirent ainsi leurs statuts: ils seroient tenus de défendre l'honneur, la réputation et les biens des dames et demoiselles; ils accepteraient tous les défis qui leur seraient faits, et si quelqu'un d'entr'eux se trouvait empêché, soit par maladie ou autrement, un autre chevalier devait le remplacer.

Que si une dame avait demandé secours à l'un d'entr'eux ou à tous ensemble, et qu'après cela un autre chevalier ou un écuyer vint leur apporter un cartel, ils seraient obligés de vider premièrement l'affaire de la dame. Mais s'ils avaient reçu le défi d'un chevalier ou écuyer, et qu'après ils fussent requis par une dame, il leur serait libre de choisir à laquelle des deux assignations ils voudraient d'abord répondre.

Il y avait plusieurs autres conditions à peu près semblables et toujours dans le même esprit de galanterie chevaleresque.

Les lettres de l'*emprinse* commençaient par ces mots : « *A* « *toutes*, nobles et hautes dames et damoiselles, et à tous sei- « gneurs, chevaliers et écuyers : Après toutes recommandations « font à savoir les treize chevaliers compagnons portant en leur « devise l'ÉCU VERT A LA DAME BLANCHE, etc. », et elles étaient signées par : Messire *Charles d'Albret* (signant le premier comme cousin-germain du roi); messire *Boucicaut*, maréchal de France; *Boucicaut*, son frère; *François d'Aubriscourt*; *Jean de Légnières*; *Jean de Chambrillac*; *Chastelbayart*; *Gaucourt*; *Jean de Château-Morant*; *Jean Bectoz*; *de Bonnebaut*; *de Colleville*; *de Torsy*.

Leur devise était choisie à peu près à l'exemple des chevaliers du Bain, qu'on nommait aussi *Chevaliers des honnêtes dames*.

DAMES (ACADÉMIE DES). *Académie des dames* ou les *Entretiens galants d'Aloysia*. 1680-1730, 2 vol. pet. in-12.

Il ne s'agit pas d'une académie ayant eu une existence réelle; ce titre est celui d'une traduction française d'un livre latin trop connu : *Meursii elegantiæ latini sermonis*, qu'on attribue généralement à *Nicolas Chorier*, avocat au parlement de Grenoble.

La traduction est de l'avocat *Nicolas*, fils d'un libraire de Grenoble, qui publia la première édition du texte latin vers 1679; la seconde parut à Genève avec addition d'un septième dialogue. Il existe de l'original et de la version française des réimpressions nombreuses.

DAMES (ATHÉNÉE DES). Voici une société toute littéraire

pour la forme, mais gastronomique et de jeux pour le fond, qui commença par vouloir se passer du sexe masculin, mais qui ne resta pas longtemps dans cet isolement; partout où il y a des bergères il y a des bergers, dit un auteur; on peut ajouter que partout où il y a une assemblée de femmes, les hommes finissent bientôt par y pénétrer. La congrégation des Amazones même n'avait-elle pas ses jours où elle se relâchait sur l'article de sa charte qui lui défendait de vivre avec le genre masculin? on suspendait l'*habeas corpus*, puis quand on avait assez vu ces messieurs, on les priait de se retirer et l'on s'en défaisait comme d'un meuble inutile.

Le jour de la saint Louis, 1822, quelques dames, fort peu amazones, il est vrai, se qualifièrent du titre de *patronesses* et fondèrent une société littéraire dont le but était *l'encouragement des lettres*.

Parmi les zélées on remarqua mesdames baronne *Pélicier*, vicomtesse de *Bonnay*, baronne *Colliquet*, *d'Avot*, *Schulze*, *Sartory*, etc., auteurs de vers musqués, de romances innocentes et de romans à peu près inconnus (1).

Dès la fondation, ces dames, qui voulaient élever autel contre autel et narguer les hommes et leurs académies, commencèrent par choisir un secrétaire, et ce dignitaire fut un porte-culotte, M. *Cartier-Vinchon*, qui avait l'air d'un petit coq au milieu de ses nobles épouses.

Les samedis étaient jours de réunion publique. La quotité des membres était 100 fr. par an. Les patronnesses s'assemblaient dans la semaine pour tout régler.

Les premières séances furent un peu tristes; rien n'est froid comme une réunion d'un seul sexe. On finit par bailler et, pour y obvier, un jeune officier de la garde royale, fils d'une patronesse, essaya de prendre des spectateurs parmi ses camarades.

Bientôt on alla plus loin; il y eut, outre la salle de lecture, une salle avec un piano et des tables d'écarté; cette dernière fut

(1) *Chronique indiscrète du XIXe siècle*. *Paris*, 1825, in-8, p. 317.

toujours comble. On commença par admettre assez facilement les secrétaires; bientôt il fut plus difficile d'y être reçu, surtout lorsqu'on dit qu'une princesse allait être *protectrice de l'Athénée*. De grands noms se montrèrent sur la liste.

Il y eut un buffet de rafraîchissements — en payant le prix des cafés.

Dans les dernières assemblées, il n'y avait plus ni littérature, ni lecture, ni musique, ni danse; mais quatre à cinq tables d'écarté dont on s'occupait exclusivement.

Cartier-Vinchon, homme de six pieds et d'environ 40 ans, très-gros, très-fort, paraissait bien choisi pour être le champion de ces dames. Il était secrétaire et gérait la caisse. Il surveillait l'*Athénée*, le jeu et le buffet, et avait la haute main sur tout. Il avait loué un beau local place Vendôme et s'y était commodément logé, lui et sa famille; il avait une bonne cave, et comme le scrutin de ballotage durait souvent longtemps, on était convenu d'y dîner, ce qui se payait 6 francs par tête, sans le vin de Champagne. Tous les souscripteurs pouvaient y dîner. M. Cartier-Vinchon tenait cette table avec prudence et convenance, et il tâchait d'y empêcher que les extra de Champagne n'amenassent des abus. Y a-t-il toujours réussi? on ne sait, mais l'*Athénée* fut calomnié, les dames s'en retirèrent, puis il mourut incognito avant 1825.

DAMES CHEVALIÈRES DE LA CORDELIÈRE. Anne de Bretagne, reine de France, étant devenue veuve de Charles VIII, institua, en 1498, à ce que l'on croit (1), l'ordre des *Dames chevalières de la Cordelière*, pour se montrer affranchie des lois et du joug du mariage. On sait que dans les armoiries des femmes, *la cordelière* entrelacée et enveloppant l'écu, indique la viduité. Anne de Bretagne fit faire un collier d'argent entrelacé, qu'elle mit à l'entour de ses armes en forme d'écharpe, avec cette devise : *J'ai le corps délié*. Ce cordon fut

(1) V. Perrot, *Collection des Ordres de chevalerie*, 1819, in-4.

distribué aux dames de la cour; pour le recevoir, il fallait être de haute noblesse et probablement dégagé de tout lien conjugal. On croit que cet emblême de cordelière, adopté par Anne de Bretagne, venait de ce que son père, François, duc de Bretagne, avait une telle dévotion pour saint François d'Assise qu'il mît un semblable cordon autour de ses armes vers l'an 1446 et prit pour emblême deux cordelières à nœuds serrés comme les cordons qu'on nomme cordons de saint François.

Le *Dictionnaire historique-portatif des Ordres religieux et militaires*, etc. *Amst.*, 1769, in-8, p. 104-5, attribue l'institution de la cordelière à nœuds serrés à Louise de la Tour-d'Auvergne, veuve de Claude de Montagu, de la maison des anciens ducs de Bourgogne, tué au combat de Bussy en l'an 1470. Cette dame aurait pris pour devise : *J'ai le corps délié*, et aurait adopté la cordelière à nœuds. Louise de Savoie, mère de François Ier, mit aussi cette cordelière autour de ses armes et prit pour emblême un lis de jardin entouré d'une de ces cordelières et accosté de deux vols. Marie de Clèves, mère de Louis XII, avait ses armoiries entourées de cordelières. Ces dames et d'autres princesses auraient-elles été chevalières de la Cordelière ? Ou bien n'est-il ici question que de l'adoption primitive par quelques grandes dames de l'emblême des veuves de haute naissance, adopté ensuite par toutes les douairières jeunes et vieilles ? (Voyez Hermant, *Ordres religieux*, II, p. 331.)

DAMES (Club des). Le club des dames n'a jamais existé qu'au théâtre; c'est une fiction inventée en 1784, à l'occasion d'un tombeau qu'on voulait élever à Descartes. Les philosophes ne se prêtèrent pas à ce projet, mais les dames auxquelles Descartes avait rendu leurs droits intellectuels, le vengèrent en souscrivant généreusement pour ce monument. On fit une pièce sur ce sujet; elle est intitulée : *Le Club des dames, ou le Retour de Descartes*, comédie en un acte, en prose. *Paris, au Bureau de la Bibliothèque des Romans*, 1784, in-8 de VIII et 40 pp. Cette pièce, faite en très-peu de jours, a été révisée, corrigée et perfec-

tionnée par *Molé;* une scène entière est de M. *Constant d'Orville*, l'un des rédacteurs de la *Bibl. des Romans.* Elle devait être jouée aux Français par Molé, Vanhove et Fleury, et mesdames Comtat, Suin, Lavaux, Olivier et Laurent, mais il paraît que la représentation fut arrêtée au dernier moment.

L'auteur dédia son *Club* aux dames; il débute ainsi:

On prétendit longtemps que vous n'aviez point d'âme;
C'étoit orgueil, et non pas préjugé.
Descartes écrit, votre sexe est vengé.

Il termine en disant qu'on refusait un tombeau à l'immortel défenseur des femmes....

Mais par elles le mal fut bientôt réparé.
On disputoit encor sur les droits de la femme;
Par leurs dons il fut enterré,
Et l'on vit bien qu'elles avoient une âme.

DAMES (Les dîners de). Tous les mois, disait un feuilletoniste, en 1860, la baronne L. S... de M... donne un dîner de dames dans son hôtel de la rue de Lille.

La baronne est veuve; elle n'invite à son dîner que des femmes, dont quelques-unes à la vérité sont veuves comme elle, mais dont plusieurs, jeunes et belles, sont en puissance de mari. Quelques maris ont refusé à leurs femmes l'autorisation d'assister aux dîners de la baronne. Celle-ci est cependant une femme d'une vertu à l'abri de tout soupçon. En donnant ses dîners de dames, elle n'a qu'un but, former une ligue contre les hommes qui ne savent plus apprécier les femmes.

DAMES DE LA CROIX DE L'ÉTOILE (l'Ordre des). A la rigueur, l'ordre des *Dames de la Croix de l'Etoile* est une sorte d'ordre religieux, et comme tel ne devrait pas entrer dans notre nomenclature plutôt que mille autres de même espèce; mais comme en même temps qu'il doit sa création à un sentiment religieux, il n'est composé que de dames très-mondaines pour la plupart, et appartenant toujours à la noblesse et à la cour, nous pouvons très-bien l'admettre parmi ces congréga-

tions à la fois pieuses et profanes qui se fondaient d'abord sur la religion, et s'appuyaient ensuite sur le crédit, la noblesse, la cour et quelquefois le plaisir. C'est dans semblable catégorie, que l'on pourrait classer les anciens chapitres de chanoinesses nobles des Pays-Bas et de Hainaut ; les dames y étaient dames de religion le matin et dames du monde le soir. A Maubeuge, elles allaient à l'église en costumes religieux avant midi, et le soir elles recevaient les officiers de la garnison en habit de ville des plus mondains; c'est ainsi que les chevaliers de Boufflers, de Florian, de Lacuée (depuis comte de Cessac), et d'autres furent reçus au chapitre et admis le soir au milieu des jeunes chanoinesses, chaperonnées du reste par les anciennes. Il se faisait souvent à la suite de ces visites de fort beaux et nobles mariages, qui fesaient rentrer tout à fait dans le monde des jeunes filles qui n'en étaient qu'à moitié sorties.

Revenons à notre congrégation autrichienne.

L'ordre des *Dames de la Croix de l'Etoile* a été établi par S. M. l'Impératrice Eléonore, douairière de Ferdinand III. Voici à quelle occasion :

La nuit du 2 février 1668, le feu prit, sans qu'on sut comment, dans l'appartement de l'impératrice douairière Eléonore, et réduisit en cendres le palais impérial sans qu'on put sauver ni les tableaux, ni les tapisseries, ni les autres meubles somptueux qui garnissaient ce superbe édifice. L'Impératrice réveillée en sursaut, lorsque l'incendie gagnait déjà sa chambre, ne put rien en emporter; cependant elle regrettait amèrement, non point ses riches bijoux, ni ses magnifiques parures, mais bien une petite cassette renfermant une parcelle de la vraie croix. Dans ce grand péril, dans cet immense malheur, c'était là tout son chagrin.

L'incendie dura cinq jours; on chercha ensuite dans les cendres l'or, l'argent, les bijoux dont il restait encore quelque chose après l'action du feu. Un manœuvre vint à toucher de sa bêche la petite cassette de l'impératrice qu'un seigneur de la Cour reconnut au hasard; on l'ouvrit et, chose étonnante, on retrouva le bois de la Sainte-Croix intact au milieu de la croix d'or où

elle était enchassée, quoique cette croix fut en partie fondue, que l'émail eut été endommagé, le cristal brisé, et la cassette presqu'entièrement consumée. L'Impératrice reçut cette préservation comme un miracle; l'évêque de Vienne, Philippe Frédéric, en fit dresser procès-verbal selon la forme prescrite par le Concile de Trente. L'Impératrice ne s'en tint pas là; elle voulut signaler sa reconnaissance par la fondation d'un ordre, pour les dames seulement, qui rappelât cette conservation providentielle.

Elle fit présent à chacune des dames de sa cour, membre du nouvel ordre, d'une croix à quatre étoiles avec ces mots: *Salus et Gloria,—Salut et Gloire.*

Le pape Clément IX approuva, par une bulle donnée à Sainte-Marie-Majeure, le 28 juin 1668, le pieux dessein de la fondatrice, et en conséquence, l'évêque de Vienne autorisa les statuts de l'ordre par mandement du 9 septembre 1668. L'Empereur Léopold, par lettres-patentes du 7 septembre 1668, prit le nouvel ordre sous sa protection, et lui accorda les privilèges de tous les autres. Sa mère, l'Impératrice Eléonore, déclara l'institution fondée le 18 septembre 1668.

Les règles et statuts disent que cette société a pour but de consacrer la mémoire du miracle opéré pendant l'incendie du palais impérial; les dames de l'ordre devront travailler à l'exaltation et pour la gloire de la Sainte-Croix.—Cette noble congrégation devra toujours avoir pour protectrice et pour grande maîtresse, une princesse de l'auguste maison d'Autriche; elle le sera à vie. C'est elle qui dirigera toutes les affaires de la société, et c'est à elle que devront s'adresser les dames qui désireront être reçues dans l'ordre.

On élira deux dames nommées *dames députées,* chargées d'inviter les autres dames aux fêtes et solennités de l'ordre; elles auront soin des cérémonies des fêtes de la Sainte-Croix et accompagneront, à la réception de la Croix, les dames admises. — Quatre conseillères s'assembleront quatre fois l'an avec les dames députées, sous la présidence de la grande-maîtresse, pour les affaires de la société.—La grande-maîtresse choisira deux sa-

cristaines pour soigner la chapelle de l'ordre.—Plus un chapelain pour dire la messe fondée par l'Impératrice Eléonore, tenir le registre de l'ordre et délivrer les patentes aux dames nommées; il sera appelé le *secrétaire de la Congrégation*.—Les dames portent la croix sur la poitrine du côté gauche, pendue à un ruban noir et l'émail rayé de blanc, avec les quatre aigles, les quatre étoiles et les deux traits couleur de bois. — Le 6 février, anniversaire du miracle, on chante une messe et l'office des morts pour toutes les dames défuntes.—On recommande aux dames une grande dévotion pour la Sainte-Croix; elles ne devront commencer aucune action sans faire le signe de la croix.

Les cinq premières grandes maîtresses sont: 1° l'Impératrice Eléonore, née duchesse de Mantoue et de Montferrat, 3 mai 1668; — 2° l'Impératrice-Reine Eléonore-Madeleine-Thérèse, née comtesse palatine du Rhin; — 3° l'Impératrice-Reine Amélie-Wilhelmine, née duchesse de Brunswick et de Wolfenbuttel; — 4° l'Impératrice Marie-Elisabeth-Christine, Reine d'Espagne et de Hongrie, née duchesse de Wolfenbuttel; — 5° l'Impératrice-Reine Marie-Thérèse, duchesse de Lorraine qui reçut l'ordre le 3 mai 1728.

DAMOISEAUX (La Confrérie des) a existé jusqu'en 1790 à Valenciennes, mais depuis 1779 elle ne tenait plus de procès-verbaux et n'admettait plus de nouveaux membres; l'institution tombait.

Cette confrérie avait la charge de nommer et d'entretenir le héraut de Valenciennes, ainsi que la fierte ou châsse du saint Cordon.

Le président des *Damoiseaux* était l'abbé d'Harnon, qui avait sous sa direction l'église de Notre-Dame-la-Grande, dans laquelle se trouvait la chapelle des *Damoiseaux*; les autres abbés de Valenciennes et des environs en faisaient partie, ainsi que la noblesse de la ville. Fénelon a été inscrit au nombre de ses membres, et même le duc de Boufflers, le duc de Luxembourg-Montmorency, le comte de Sarsfield et les autres gouverneurs

militaires de la ville qui tinrent à honneur d'y figurer. On peut lire encore leur signature sur le livre de la confrérie aux archives de la ville.

Les familles prévôtales de la ville, telles que les Le Poivre, Rasoir, Pettepan de Montauban, de Malotau, Desmaizières, de Bousies, Leboucq, de Curpin, de Sebours et autres, y figurent.

Les derniers membres furent: don Buvry de Saint-Saulve, les abbés de Saint-Jean, de Crépin et de Vicoigne.

Tous les ans les confrères se réunissaient dans un banquet obligatoire pour les membres; on tançait ceux qui manquaient à cette condition.

DÉJEUNERS DES GARÇONS DE BONNE HUMEUR (Société des). Cette société a été fondée par Etienne, auteur des *Deux gendres*, un peu avant l'institution du *Caveau moderne*. On comptait au nombre des *Garçons de bonne humeur: Martinville*, *Dumersan*, *Désaugiers*, *Dumaniant*, etc.

Cette association de chanteurs ne dura que dix-huit mois.

DESLOGES (Société de madame). Née à Sédan vers 1584, mariée en 1599, Marie Bruneau, dame Desloges, femme de Charles de Rechignevoisin, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, avait chez elle un bureau d'esprit auquel participaient Conrart, fondateur de l'Académie française, et les meilleurs auteurs de ce temps. Elle reçut la ville et la cour pendant 23 ou 24 ans. On a fait beaucoup de vers à sa louange. Mêlée à quelques intrigues politiques et craignant la colère de Richelieu, dont la haine n'oubliait rien, même de la part d'une faible femme, elle quitta Paris en 1629, lorsqu'on lui fit défense de tenir des *assemblées* chez elle, et n'y revint qu'en 1636 pour solliciter dans un procès important. Elle mourut le 1er juin 1641, chez sa fille aînée au château de *La Pléau* en Limousin.

Malherbe allait de deux jours l'un chez madame Desloges. Gaston, duc d'Anjou, lui portait une estime toute particulière. Tous les beaux esprits de la ville et de la cour la visitaient. Ce fut pour elle qu'on forma peut-être, à Paris, le premier recueil

de ces pièces improvisées qu'on appelle *album* et dont les dames abusèrent depuis.

Le manuscrit 902, in-fol., tom. X, p. 113, bibl. de l'Arsenal, apprend que l'on conservait dans la famille de cette dame un volume renfermant un grand nombre de pièces à sa louange, à la tête duquel on lisait ces vers de Malherbe :

Ce livre est comme un sacré temple
Où chacun doit à mon exemple
Offrir quelque chose de prix ;
Cette offrande est due à la gloire
D'une dame que l'on doit croire
L'ornement des plus beaux esprits.

L'Académie de madame Desloges, ouverte de 1603 à 1629, reçut tous les amis du duc d'Anjou, et entra dans ce qu'on appelait le parti des *Mécontents*.

Balzac était en correspondance avec madame Desloges; il lui reprochait d'être restée calviniste. C'est peut-être à cette circonstance qu'elle dût de connaître intimement Conrart, dont le père, né à Valenciennes, en sortit comme calviniste à la fin du XVIe siècle.

Son fils aîné se maria en Hollande et parvint au grade de général-major au service du prince d'Orange.

DEVOIR (Compagnons du). Depuis un temps immémorial, les ouvriers constructeurs, tailleurs, chapeliers, selliers et autres, sont dans l'usage de se réunir sous des formes mystérieuses pour recevoir *compagnons* les garçons qui ont fini leur apprentissage. Les membres de ces associations sont connus sous le nom général de *Compagnons du devoir*. Dans quelques départements de la France on les appelle encore les *Sans-gêne*, les *Bons-enfants*, les *Gavots*, les *Gorets*, les *Droguins*, les *Passés*, les *Dévorants*, etc. (*Histoire de la fondation du Grand-Orient de France*, p. 328.)

Ces *Compagnons* ont adopté un mode d'initiation par lequel un lien universel les unit entr'eux. Tous ceux qui sont reçus

deviennent membres de la grande famille des ouvriers. Dans quelque coin de la terre qu'ils soient jetés par la fortune bonne ou mauvaise, ils sont secourus et aidés par leurs camarades. On leur procure du pain et de l'ouvrage dans un pays lorsqu'ils en sont privés dans un autre. C'est une sorte d'assurance mutuelle contre la misère et la faim.

Le 21 septembre 1645, les *Compagnons du devoir* cordonniers furent dénoncés à la Faculté de théologie à cause des pratiques de l'initiation d'un apprenti, qui semblèrent tourner en ridicule les formes de la religion. L'aspirant recevait le baptême avec les cérémonies usitées dans les mystères d'Eleusis. On lui donnait un parrain et une marraine ; on lui faisait prêter serment sur sa foi, sur sa part de paradis, sur le saint-chrême, de ne jamais révéler ce qu'il voyait faire, ce qu'il entendait dire. Ces pratiques furent regardées comme impies. L'official de Paris, par sentence du 30 mai 1648, et le bailli du Temple par autre sentence du 11 septembre 1651, condamnèrent ces pratiques et firent promettre aux maîtres cordonniers de ne plus en tolérer l'usage.

Les chapeliers se réunissaient dans deux chambres communes et contiguës ; ils singeaient encore plus les pratiques religieuses ; ils mettaient en jeu la croix et les instruments de la Passion et juraient sur le livre ouvert de l'Evangile de ne pas révéler, même en confession, certain *mot du guet*, servant à se reconnaître entr'eux.

Les *Compagnons* tailleurs étaient reçus d'une manière à peu près semblable. Sur une table couverte d'une nappe à l'envers, étaient étalés une salière, un pain, une tasse à trois pieds demi-pleine, trois pièces de monnaie, trois aiguilles, où l'on crut voir le mystère de la sainte Trinité profané.

« Les *Compagnons* selliers furent accusés de parodier les céré-« monies de la messe, avec paroles hérétiques et impies et pro-« fanations hideuses. »

Un décret de la Faculté de théologie du 14 mars 1635 condamna ces pratiques, ce qui n'empêcha pas les *Compagnons du*

devoir de s'étendre et de se perpétuer, surtout en Allemagne(1).

Les *Compagnons du devoir* reconnaissaient des chefs que l'on nommait *patrons du devoir;* ils tiraient cette dénomination des rapports qui existent entre l'ouvrier et *le maître*, ordinairement appelé *patron* par ceux qui travaillent sous lui. La plus ancienne trace que nous ayions rencontrée de l'institution du *patron du devoir* se trouve dans le livre suivant qui date de la fin du XVIe siècle :

Le Cabinet de Minerve, auquel sont plusieurs singularitez, figures, tableaux antiques, recherches saintes, remarques sérieuses, observations amoureuses, subtilitez agréables, rencontres joyeuses, et quelques histoires meslées et aventures de la sage Fenisse, patron du devoir, par Béroalde de Verville. *Rouen, Guillaume Vidal,* 1597, in-12 (2).

Quoique cet ouvrage ne soit qu'une facétie comme presque tous ceux de Béroalde de Verville, il n'en est pas moins évident que le titre de *patron du devoir,* qu'il a emprunté pour en décorer la sage *Fenisse,* existait de son temps et probablement bien antérieurement à lui (3).

M. le comte Lecoulteux de Canteleu a consacré au compagnonnage un chapitre de son livre intitulé : *Les Sectes et Sociétés secrètes. Paris,* 1863, in-8. Il reproduit les traditions des *Compagnons* qui prétendent avoir trois fondateurs : Salomon, maître Jacques et le père Soubise. Salomon avait appelé auprès de lui pour construire le temple de Jérusalem les ouvriers

(1) *Histoire critique des pratiques superstitieuses,* par le P. Lebrun, IV, 54 et suiv. -- Dulaure, V, 255-66.

(2) C'est une série de dialogues fort ennuyeux, et qui eurent cependant du succès; on en connait trois éditions dans l'espace de six ans.

(3) Voir dans le *Recueil des Cérémonies religieuses,* tom. VIII, une *Notice* (reproduite dans la *Collection des Dissertations sur l'histoire de France,* etc., p. 472) *au sujet des pratiques impies et superstitieuses qui se faisoient naguère dans les métiers de cordonniers, tailleurs d'habits, chapeliers et selliers pour passer compagnons appelés* du devoir, *avec la résolution des docteurs de Sorbonne à ce sujet.*

les plus habiles de tous pays; lorsque l'édifice fut achevé, il leur donna un *devoir* ou doctrine. Maître Jacques et le père Soubise étaient nés dans les Gaules; ils travaillèrent aussi tous deux au temple de Salomon; de retour dans sa patrie, Jacques fut tué par les disciples de Soubise. Grâce à ces fondateurs imaginaires, les compagnons se partagèrent en trois corps, qui, eux-mêmes, se subdivisèrent en différents ordres. Il y a les *Compagnons du devoir*, les *Compagnons du devoir de la liberté*, les *Compagnons passants*. Tous les corps d'état ne sont pas admis au compagnonnage, mais il reçoit les tailleurs de pierre, les menuisiers, les serruriers, les couvreurs, les plâtriers, etc. Des rixes sanglantes, des troubles sérieux ont souvent été la suite de la rivalité des divers *devoirs*. Un ouvrier menuisier, qui, après la révolution de février, devint membre de nos assemblées législatives et qui était compagnon, Agricole Perdiguier, a écrit le *Livre du Compagnonnage*, (*Paris*, 1841, 2 vol. in-32), ouvrage qui mérite d'être lu, mais qui aborde des considérations étrangères à notre sujet. Nous indiquerons seulement quelles sont d'après lui les origines du *compagnonnage*. Il ne fut connu en Europe que vers le onzième ou le douzième siècle; des ouvriers tailleurs de pierre qui avaient été aux croisades formèrent à Jérusalem les premières associations de compagnons chrétiens. Peut-être prirent-ils pour modèle l'organisation des sociétés nomades de l'Orient, descendantes des travailleurs qui avaient élevé le temple de Salomon. Bientôt une scission s'opéra; Jacques Molay, grand-maître des Templiers, appela à lui les dissidents; c'est lui qui est resté connu sous le nom de maître Jacques. Une troisième catégorie, les charpentiers de haute-futaie, fut constituée plus tard sous la dénomination d'*Enfants du Père Soubise*, par un bénédictin ainsi nommé.

DÉVOTES DU TEMPS (Grand ordre, ou archi-confrérie des) *et à la mode*. Les querelles des Jansénistes et des Molinistes, le mysticisme du quiétisme, la destruction de l'abbaye de Port-Royal, l'abus des exigences religieuses vers la fin du

règne de Louis XIV, avaient créé une classe immense de dévotes qui portaient dans toutes les choses de la vie des habitudes d'église et des formes bigotes d'une exagération outrée. Au fond, ces femmes, qui affichaient à l'extérieur tant de piété, n'étaient souvent que de grandes pécheresses couvrant leurs goûts mondains du manteau de l'hypocrisie, et le diable ne perdait rien au milieu de toutes ces simagrées de dévotion. Après la mort de Louis XIV, on sentit le besoin de secouer ces chaînes mystiques qui entravaient tous les plaisirs de la vie; il y eut une réaction par trop complète sous la Régence, et l'on tourna en grande dérision ce qui auparavant avait été tenu en honneur. Ce fut vers cette époque que l'on feignit de fonder un ordre ou une archi-confrérie de dévotes à la mode, pour avoir le droit de formuler des réglements, des instructions, et autres pièces sur cette association fictive qui n'étaient qu'une satire piquante des béates du temps. Ces pièces, un peu trop méchantes pour être livrées à l'impression, ne furent pas publiées, mais il en circulait des copies à l'époque de leur nouveauté, car, outre celle que nous possédons, il s'en est vendue une à la vente des livres précieux de la bibliothèque de M. Aimé-Martin, en novembre 1847, sous le n° 821 du catalogue.

Le manuscrit qui fait partie de notre collection est intitulé : *Réglemens du Grand Ordre ou de l'Archi-Confrérie des dévotes du temps et à la mode, dressés par Messire Nicaise Pattelin, confesseur en chef, directeur bannal, et débrouilleur des consciences,* pet. in-4, d'une jolie écriture du XIIIe siècle, de 151 pp. et 2 ff. de table. On lit à la fin : « Ce présent livre a été « fait et finy à Paris, ce seizième septembre 1739, par moy « *Jean-Baptiste Darain.* » Cette dernière indication ne semble regarder que le scribe qui fut chargé de la copie de l'ouvrage et qui s'en acquitta avec un soin et une recherche calligraphique dignes d'éloges.

L'ouvrage se divise en plusieurs chapitres, dont voici les principaux : 1° Epître aux dévotes alambiquées, artificieuses, babillardes, etc. ; — 2° Réglement en 81 articles parmi lesquels

on lit les suivants: « Nos sœurs dévotes pourront suivre en sû-
« reté de conscience certains usages que nos dames françoises
« ont empruntés des Mingreliennes, quoiqu'ils blessent égale-
« ment le bon sens et la pudeur. »—« Au temps des bains, leurs
« promenades seront sur le bord de la rivière, et pour ne pas
« scandaliser les personnes scrupuleuses, elles auront des éven-
« tails trouez. » — « Chacune aura dans son oratoire un enfant
« de cire qu'elles appelleront *le petit Jésus;* plus il sera grand
« et bien fait, plus il leur inspirera une tendre dévotion; elles se
« garderont bien de le couvrir d'aucune robbe, etc.; » — 3° Ré-
glement pour les dévotes Jansénistes, en 10 articles; — 4° Pour
les dévotes Anti-Jansénistes, en 7 articles; — 5° Pour les dé-
votes Quiétistes, en 12 articles; — 6° Addition aux réglements
précédents, par lequel on défend aux dévotes *de se gesner en
quoique ce soit,* la sainte liberté étant un privilége de l'archi-
confrérie; — 7° Réglemens particuliers pour les sœurs du grand
Ordre de la dévotion aisée et à la mode qui vivent dans le cloî-
tre, dressés par Maître Gilles Grillard de Bon-Accord, auditeur
des comptes et joueur de gobelets (88 articles); — 8° Statuts
anciens et nouveaux, à l'usage des communautés séculières des
sœurs noires enrollées dans l'archi-confrérie de la dévotion à la
mode, mis en ordre par Maître Pantaléon Blondin, maître-ès-
arts en l'université d'Anières et abbé de Sainte-Espérance (38
articles); — 9° Bibliothèque du grand Ordre des dévotes du
temps et à la mode (chapitre piquant et très-curieux, dans le-
quel on ne cite que des titres de livres factices disposés pour se
moquer des dévotes et de leurs confesseurs); — 10° La galerie
des dévotes; — 11° Cabinet; — 12° Affiches; — 13° Ballot adressé
aux religieuses (contenant 73 articles); — 14° Inventaire de (75)
objets trouvés dans un navire de Siam poussé par la tempête
dans la rivière des Gobelins, et échoué contre un tas de fumier;
— 15° Livres curieux imprimés dans le royaume de la lune; —
16° Objets trouvés dans un grand coffre bien fermé.

Chaque phrase et chaque article de ces statuts ou de ces inven-
taires sont autant de traits décochés contre les religieuses, les

dévotes et leurs pères directeurs, que l'on suppose réunis en une grande archi-confrérie de piété. La satire est vive, mais ne dégénère jamais toutefois en cynisme licencieux. Un volume manuscrit comprenant des *réglements* qui paraissent les mêmes que ceux dont il vient d'être question, figure au nº 596 du *Catalogue des livres rares et précieux formant la bibliothèque d'un amateur, à vendre à la librairie Potier*, 1854. (Cet amateur, L. T., était M. Léon Tripier). La *Bibliothèque du grand Ordre* se compose de 60 à 80 ouvrages dont les titres sont des plus singuliers. Nous citerons celui-ci : *La Grue spirituelle pour guinder les âmes dévôtes par delà le troisième ciel*, par le R. P. *Elie de l'Ascension. A Lunéville, chez Mathurin du Sault, rue du Poulier, à la Manivelle.*

DIAMANT (L'ORDRE DU). *Le triomphe de la constance dans l'ordre héroïque des illustres seigneurs, les chevaliers invulnérables, ou du* DIAMANT (*sans date*), in-4. (Ouvrage cité par de l'Aulnay, et qui paraît fort rare. Nous n'avons pas réussi à le rencontrer. Il s'agit certainement d'un ordre imaginaire.

DIMANCHE (ACADÉMIE DU), *à Strasbourg*. (Voir le tome de la *Revue anecdotique*.)

L'*Académie du Dimanche* de Strasbourg s'est dissoute à la fin de 1859. Elle ouvrait de très-beaux concours pour l'assaisonnement de la salade. Il y avait des parties de ballon, probablement avant ou après le dîner. On autographiait les discours de réception très-spirituellement comiques. Mais l'esprit d'association si renommé en Alsace n'est pas mort pour cela, il s'est retrouvé dans l'*Académie du Petit Cheval noir*, où figurent avec honneur en ce moment quelques débris de l'ancienne *Académie du Dimanche*. (Voir le *Petit Cheval noir*.)

DINER DE LA SOUPE A L'OIGNON (SOCIÉTÉ DU). Cette association prit naissance vers le milieu de la Restauration. Les membres du dîner de *la Soupe à l'oignon* étaient vingt. La réunion avait lieu tous les trois mois. Le début du diner était né-

cessairement une soupe à l'oignon. Tous les membres avaient juré que leurs réunions dureraient jusqu'à ce que les vingt convives confédérés fussent tous entrés à l'Académie. L'union fait la force, *labor improbus omnia vincit;* ils s'assirent tous les vingt sur les fauteuils académiques; le dernier franchit les portes de l'Institut en 1845. Dès lors, les *Dîners de la Soupe à l'oignon* cessèrent. Cependant, quelquefois, un des anciens membres de cette association invite à dîner quelques-uns de ses collègues de l'Académie qui en ont fait partie comme lui. Alors *la Soupe à l'oignon* est de rigueur. En 1860, on disait qu'il restait encore onze membre de *la Soupe à l'oignon* à l'Académie.

DOMINICALE (La). M. Louis, chirurgien célèbre, rassemblait *tous les dimanches* à dîner des convives aussi joyeux que lui. Cette réunion, connue sous le nom de *la Dominicale*, s'accrut par l'admission de quelques débris de la seconde société du *Caveau*. De toutes les sociétés chansonnières, *la Dominicale* est peut-être la seule qui dérogea à la loi que toutes s'étaient faite, on ne sait pour quelle cause, de ne point admettre les femmes dans leur sein. L'aimable et spirituelle *Sophie Arnoult* fut donc admise à ces dîners qu'elle anima par ses fines saillies et par un esprit vif et délicat qui excitait une noble émulation parmi tous les convives. Bien plus, elle prêta le secours de sa voix charmante pour faire valoir les œuvres des chansonniers qui s'y réunissaient, & Vadé, Crébillon fils, Barré, Coqueley de Chaussepierre, éprouvèrent tour-à-tour qu'il n'était sorte de chanson que le talent de *Sophie* ne pût accréditer. C'est ce qu'il serait facile de prouver si cette société, moins avare de ce qui lui était exclusivement destiné, eut livré à l'impression de joyeuses bagatelles qui sont restées manuscrites et qu'il serait bien difficile de retrouver. La dispersion des convives de la *Dominicale* ne s'est opérée que lorsque la Révolution vint imposer silence à tant de chants et fermer tant de lieux de divertissements.

(*Œuvres choisies* de Laujon). *Dîners joyeux*, p. 237-387, tom. IV. *Paris*, *Léopold Collin*, 1811, in-8.

DOMINOTIERS (Les) de *Dantan jeune*. — *Paris*, rue St-Lazare, cité d'Orléans— janvier 1848. — Des presses de *P. Levêque*, place au Bois, à *Cambrai* (Nord). Grand in-4° composé de 54 figures et texte non chiffré, plus une épître de 11 pages signée *Louis Jousserandot* et datée de *Paris*, 15 *février* 1848, impr. à Paris, *E. B. Delanchy*.

Ce charmant album représentant l'élite de la classe la plus inoffensive de ce bas-monde, celle des *joueurs de dominos*, n'est pas dans le commerce. Tiré à 70 exemplaires seulement (le nombre exact des membres de la société des *Dominotiers* dont les traits sont reproduits avec malice par l'artiste et le caractère décrit avec finesse par le poète), cet ouvrage a été délivré à chacun des intéressés, et il n'en reste pour aucun profane. 54 planches, dont plusieurs portent deux têtes, offrent les portraits des joueurs légèrement chargés par le spirituel *Dantan*. Des vers, la plupart par *Henry Berthoud* (de Cambrai), dépeignent à larges traits les mœurs et l'esprit du sujet représenté. Ce sont des énigmes assez faciles à deviner du reste, et pour les conceptions lentes et paresseuses les noms sont écrits en caractères lilliputiens dans un des coins de la page.

Le frontispice représente les deux auteurs de ce livre rare (*Dantan jeune* et *H. S. Berthoud*) en double médaillon, lithographié avec art par *Fabritzius*, d'après un joli dessin d'*Ed. Renaud*. Le Dieu ou le génie du *domino* est au haut de l'estampe, des gueules de chimères laissent échapper pêle-mêle des dominos : d'un côté on lit : *Folie, Sagesse, Raison*; de l'autre : *Joie, Bonheur*. Le titre de cette pièce est : *à nos amis les auteurs*. C'est une galanterie faite à MM. Berthoud et Dantan : ici les têtes ne sont pas chargées, c'est la seule page sérieuse du livre.

Toutes les célébrités sont bonnes à connaître : on ne sera peut-être pas fâché de savoir les grands noms de France qui se distinguent dans l'art du *double-six*. Les dominos ont leurs maréchaux, comme la littérature, comme l'armée. Nous avons remarqué parmi ceux inscrits dans ces annales si luxueusement

illustrées, les noms de MM. *Alphonse Karr*, *Jacques Mathieu*, banquier; *Louis Huart*; le docteur *Lallemand*; *Levaillant*, commandant de Philippeville; le marquis de *Turgot*, pair de France, ministre de L. Napoléon, lors du 2 décembre 1851; *Ed. Renaud*, architecte de St-Cloud, auteur du frontispice; *Proyez*, référendaire aux sceaux; *Delegorgue*, de Douai, voyageur intrépide; *Ed. de Larac*; de *St.-Laurent*, secrétaire du conservatoire; *Pilvois*, financier; trois *Desrousseaux* (des Ardennes); *Dupetit*, adj.-major au 34e de ligne, à Valenciennes; *H. S. Berthoud*, *Dantan* jeune; *Levêque*, imprimeur à Cambrai, etc.; *Jules Janin* brille par son absence.

Ce monument, qui doit faire passer à la postérité la renommée des grands *dominotiers* de France, s'élevait au moment où la royauté s'écroulait. L'épître est datée du 15 *février* 1848; huit jours plus tard une monarchie de quatorze siècle n'existait plus! La société modeste et calme des dominos n'en poursuit pas moins le cours de ses succès; elle dure encore, elle durera même toujours; ses membres se succèdent sans fin : *uno avulso non deficit alter*. Empruntons aussi quelques lignes à un journal qui remonte à une douzaine d'années :

« Un splendide banquet réunissait mardi dernier, 3 mai 1853, chez Véfour, les membres du club des dominos. Créé depuis une quinzaine d'années, ce club tient ses séances dans l'atelier de Dantan, son fondateur. Il y a peu de réunions aussi piquantes que celles-là, et l'on trouverait difficilement à Paris, de trois à six heures de l'après-midi, une société mieux composée d'hommes spirituels et mieux animée par une vive et joyeuse causerie. L'esprit étincelle, les mots piquants pétillent au cliquetis des dominos maniés par de charmants artistes, des hommes du monde, des diplomates, sous la présidence du célèbre sculpteur, qui s'est placé si haut par ses œuvres sérieuses, et qui s'est fait si populaire par ses œuvres légères.

« Après le dîner, tous les convives se sont rendus au club. L'atelier de Dantan, si pittoresque et si riche, était brillamment illuminé. Cinq ou six vastes pièces composant un incomparable

musée de statues, de bustes, de tableaux, de meubles curieux, d'armes précieuses, étaient encombrées par une foule de notabilités et d'illustrations de tout genre. On passait en revue et on admirait la magnifique collection des charges de Dantan, reproduisant sous une forme comique, et dans une expression ingénieusement saisie, tous les hommes marquants de notre époque. Une loterie a été tirée au bénéfice d'un artiste malheureux ; il y avait une centaine de petits lots, bien choisis, que l'on proclamait avec accompagnement de saillies plaisantes, et au milieu de l'hilarité générale partagée par une foule d'auditeurs improvisés et non invités, qui remplissaient la cité d'Orléans, et s'étaient groupés aux fenêtres ouvertes de l'atelier situé au rez-de-chaussée. »

DORMANS (Académie des). Cette Académie n'a jamais existé que dans l'imagination de *Félix Nogaret,* personnage assez exalté et excentrique du dernier siècle, qui a mis au jour une foule de petites productions sous le voile de l'anonyme, n'ont guère vécu que ce que vivent les roses (1).

L'ouvrage dans lequel il fait allusion à l'*Académie des Dormans* est *le Fond du sac*, ou *Restant des babioles de M. X***, membre éveillé de l'Académie des Dormans*, avec cette épigraphe: *Parvum proficiscere munus. A Venise, chez Pantalon-Phébus.* M. DCCC LXXX, 2 vol. in-24, ornés de fort jolies vignettes gravées (genre Cazin). L'auteur est en effet fort éveillé.

Le Fond du sac, ou *Restant des babioles* n'a rien de commun avec *les Babioles littéraires et critiques en prose et en vers* 2e édition augmentée. *Hambourg, Bohn,* 1761-64, 5 vol. in-8.

DOROTHÉE (Confrérie de sainte), *à Douai.* Les fleurs ont toujours été cultivées par les habitants des Pays-Bas avec amour

(1) Nogaret s'était donné le titre de l'*Aristénète français,* parce qu'il avait publié une imitation paraphrasée et peu fidèle des lettres grecques d'Aristénète. Les mœurs de l'antique Hellenie sont bien inexactement reproduites dans ce livre frivole et justement oublié. Il y est question d'arquebuse, de régiment, de sesterce; une jeune fille déjeûne avec un plein bol de cacao.

et succès; la nature leur ayant donné un sol fertile et inépuisable, ils purent de tout temps se livrer à ce goût aimable et tranquille; ce sont des Belges qui rapportèrent de l'Orient le lilas et la tulipe. Busbecq, de Gand, ambassadeur de Charles-Quint à Constantinople, se prit de forte passion pour cette belle inodore, dont il rapporta en Flandre plusieurs oignons qui bientôt inondèrent cette contrée de variétés plus bizarres les unes que les autres. La mode en vint, ce fut presqu'une manie, et l'on cita des amateurs monomanes, appelés *fous-tulipiers*, qui cédèrent un champ, une maison, une ferme, pour un oignon de tulipe unique en son espèce.

Tous ces amateurs de fleurs étrangères naturalisées, indigènes ou exotiques, ne manquèrent pas de se réunir en société dans plusieurs de nos villes des Pays-Bas, et s'organisèrent en association sous le drapeau de sainte Dorothée, patronne des jardiniers, dont la fête se célèbre le 6 février.

Sainte Dorothée, vierge et martyre, étant conduite au supplice en l'an 310, rencontra un païen nommé Théophile, qui, l'entendant parler du paradis, lui dit ironiquement: Lorsque vous y serez, en paradis, n'oubliez pas de m'envoyer des fleurs et des fruits de ce lieu. — Ce qui ne manqua point d'arriver; la sainte eut à peine arrosé de son sang le lieu de son supplice qu'une pluie de pommes et de roses tomba sur l'incrédule Théophile; ému de ce miracle, il se convertit à la foi catholique, et endura lui-même le martyre. Voir ses actes et ceux de sainte Dorothée, dans la collection des Bollandistes, t. I de février, p. 773.

Sainte Dorothée était bien anciennement populaire en Belgique; la plus ancienne gravure qu'on connaisse avec date, représente cette sainte patronne des fleurs avec l'an 14.. Elle a été découverte en Belgique par M. de Reiffenberg.

Une des sociétés en renom en Belgique de ces intrépides amateurs de fleurs fut celle de Douai, connue sous le nom de *Confrairie de sainte Dorothée*. Elle était régie par un prince qui régnait souverainement sur elle. Elle fut érigée en 1639, con-

firmée en 1641, elle existait encore et sans interruption en 1733. Le premier prince fut *George de Spira*, docteur ès-droits, professeur en l'Université de Douai. Celui qui fut reçu en 1733 (le 6 février) fut *Nicolas-Estienne-Pierre Bouret*, avocat au Parlement, contrôleur des fermes à Douai.

C'est au règne de ce prince que se termine un fort beau manuscrit in-folio sur papier vélin, appartenant à M. Bigare et représentant les armoiries, écus, chiffres et devises de tous les princes de la *Confrairie de sainte Dorothée* de 1639 à 1733, exécuté en couleurs, azur et or, avec un certain luxe et enrichi de vers adressés à ces mêmes dignitaires. Le titre enfleuri comme il convient à des amateurs de jardin. Il résulte de ce livre d'or des confrères de sainte Dorothée que cette société se recrutait parmi les notabilités de Douai, puisque ses membres principaux avaient des armes, qu'il est rare que ces princes en fussent réduits à ne fournir que leur chiffre dans cette espèce de contrôle, et qu'enfin on y voit des membres du Parlement et du barreau du Parlement de Flandre. Il est à regretter que les statuts ne figurent pas dans ce volume.

On conçoit que ces amateurs de fleurs, dans une contrée telle que la grasse Flandre, ne s'en tenaient pas seulement aux douceurs du culte de Flore et qu'ils y joignaient aussi quelques sacrifices à Bacchus. Le 6 février, jour de la fête de leur patronne, à la nomination des princes, pour célébrer l'anniversaire de la fondation de la Confrérie, au passage de célèbres fleuristes à Douai, on se réunissait ainsi qu'il est coutume dans la bonne Flandre et l'on ne se séparait pas sans porter les santés des L'Ecluse, des Busbecq, des Loebbel, introducteurs de tant de belles fleurs dans les Pays-Bas, et peut-être aussi à la mémoire du sieur de Franeau, seigneur de Lestocquoy, auteur du *Jardin d'hiver*, imprimé à Douay, en 1616, in-4, avec de jolies et fort exactes figures gravées par *Antoine Serrurier*, très-curieuses pour le temps où elles furent exécutées.

La *Confrérie de sainte Dorothée* à Douai a existé jusqu'à la Révolution; du moins mon père a vu les cérémonies religieuses

le 6 février, fête de la sainte patronne. Ce jour la Confrérie faisait chanter une messe solennelle à l'église des Récollets anglais de Douai (aujourd'hui paroisse de Saint-Jacques) et l'on décorait le temple d'un magnifique buffet de fleurs, chose rare au plus fort de l'hiver, à une époque où les serres chaudes étaient bien moins répandues en province qu'aujourd'hui. Le même jour banquet. On ne sait pourquoi les Récollets anglais choisis de préférence. Peut-être comptaient-ils des amateurs de fleurs. Toute la ville de Douai allait voir l'exposition des fleurs de sainte Dorothée.

DRAMATICO-LITTÉRAIRE (Société). Cette association fut fondée dans un but de joyeux divertissement qui allait quelquefois jusqu'à la mystification. Au moins doit-on croire que les honneurs littéraires accordés par cette société à quelques braves gens qui se croyaient des lauréats, n'étaient pas pris au sérieux par ceux qui les décernaient et qui n'en faisaient qu'un motif d'amusement fort innocent après tout. Les uns se divertissaient en rendant des honneurs, les autres se trouvaient heureux en les recevant, et tout le monde se retirait content d'une parodie académique dont la moitié des acteurs seulement connaissait le fin mot.

La *Société Dramatico-Littéraire* eut du retentissement de 1811 à 1815 ; peut-être existait-elle encore en 1821.

M. Deneux, demeurant près de la Madelaine, en était un des dignitaires.

Elle accordait des surnoms pompeux aux adeptes qu'elle recevait. Honoré Guillot, dit l'*Homère posthume* et l'*Amant de la nature*, fut reçu avec fraças. Les journaux du temps en parlèrent.

Le poète porteur d'eau *Saget*, dit *Pallano*, devait être de cette académie; il fut reçu en 1813 et prit le titre de *Poète hydrophore de la butte des Moulins*. La fontaine de ce quartier porta des vers en son honneur. Les journaux du temps s'occupèrent, dans leurs feuilletons, de cette réception ainsi que de

celle d'un autre génie de même qualité, admis en même temps sous l'appellation de *Cicéron*. Voir l'*Almanach historique pour l'an XI*, pag. 61-65.

Le coutelier Présole, auteur d'une œuvre dramatique ridicule, fut l'objet, le 19 prairial, an X, au théâtre de la Gaîté, qui alors portait bien son nom, d'une ovation burlesque imaginée par les mystificateurs qui composaient la *Société Dramatico-Littéraire*. Cette circonstance inspira à Hector Chaussier (1) un opuscule en vers que nous allons reproduire avec la note qui l'accompagne.

La *Société Dramatico-Littéraire* avait une section dite : *des Rieurs français;* c'est sans doute celle-là qui renouvelait les mystifications du genre de celles dont on gratifia au siècle dernier Poinsinet, l'auteur du *Cercle* (2). Honoré Guillot, dit l'*Homère posthume*, prit son rôle au sérieux; il se crut poète : en 1814 il se trouvait à Gand où il annonça une séance littéraire avec programme, imité des séances académiques. Les Flamands les plus renforcés furent sans doute très-choqués des vers du poète populaire.

Epître au citoyen Présole, coutelier bréveté de la Société Dramatico-Littéraire, par Hector Chaussier. A Paris, au théâtre de la Gaîté, et chez Pironnet, libraire, Palais du Tribunat, 2e galerie de bois, n° 239.

Toi, que le talent porte au temple de mémoire,
Immortel coutelier, couronné par la gloire,
Ma main saisit pour toi la lyre d'Apollon,
Viens illustrer mes vers honorés de ton nom;

(1) Médecin et littérateur, il écrivit quelques romans et un grand nombre de vaudevilles parfaitement oubliés.

(2) Cette comédie, jouée en 1771, est restée longtemps au répertoire du Théâtre-Français. Poinsinet, né en 1735, mourut en 1769. Son ignorance et sa crédulité égalaient sa naïveté, on lui persuadait tout ce qu'on voulait. Une société de persifleurs s'empara de lui pour l'accabler de ridicule. J. Monnet, dans le tome II de ses *Mémoires*, a consacré 280 pages aux mystifications dont Poinsinet fut l'objet.

Que chaque enfant du Pinde à l'envi se désole,
En voyant qu'avant lui j'ai su chanter Présole.
Mais qu'ai-je dit ? hélas ! ô désirs superflus !
Qui pourra le chanter, lorsqu'Homère n'est plus ?
Ah ! c'est encor trop peu de sa plume divine
Pour oser célébrer cette trempe si fine (1),
Dont Présole lui seul, par son heureux savoir,
Enrichit le métal qu'il transforme en rasoir ;
Comment peindre l'acier qui, devenu docile (2),
Sans cesser d'être dur, cesse d'être fragile,
Et reçoit de Présole, avec la curvité (3),
Le poli, le tranchant et l'élasticité (4) ?

Vous qui des rémouleurs parcourez la carrière,
Devant ce coutelier rentrez dans la poussière,
En voyant des canifs, un rabot, des couteaux (5),
D'une barre de fer enlever des copeaux.

Ce rabot étonnant, et qu'on a peine à croire,
Devient pour son auteur le burin de l'histoire ;
C'est lui qui doit transmettre à la postérité
Tous les droits de Présole à l'immortalité.

Oui, docte coutelier, en dépit de l'envie,
Ton nom doit vivre encor long-temps après ta vie.
Présole ! ne crains rien des méchans, des jaloux ;
S'ils osent t'attaquer, sache braver leurs coups :

(1) Voyez dans sa boutique, à Paris, rue de Grenelle, près celle de Bourgogne, n° 1484, faubourg Saint-Germain, l'énoncé de ses chefs-d'œuvre. *Le tout est une trempe par extraordinaire.* Les autres notes de cette épître dédicatoire ne contiennent que la copie fidèle de l'énoncé dont je viens de parler.

(2) « Couteau pliant comme du plomb, et coupe le liége. »

(3) « Lame du couteau ceintrée pour sculpter le plâtre. »

(4) « Couteau élastique faisant le demi-cercle ; coupe le liége. »

(5) « Couteau de cuisine : coupe les os et le fer sans bouger. »

« Lame de canif coupant le fer. »

« Rabot de menuisier, qui rabote l'acier. »

Qui n'a point d'envieux est un homme ordinaire.
Le vrai mérite seul est en butte au vulgaire.
Avec tant de talent tel doit être ton sort ;
Plus de repos pour toi, n'en attends qu'à ta mort ;
Mais dédaignant des sots la vile médisance,
Par tes brillans succès enorgueillis la France :
Que l'univers surpris admirant tes couteaux,
Tes grattoirs, tes canifs, tes rasoirs, tes ciseaux,
Déclare l'Angleterre en ses talens vaincue,
Et que ses couteliers s'abaissent à ta vue.
En entendant parler de ton rare brevet (1),
Qu'ils se sentent saisis de honte, de respect,
Et fassent retentir de l'un à l'autre pôle
Le nom, l'illustre nom du célèbre Présole.

Note.— « Le 19 Prairial, on a donné sur le théâtre de la Gaîté, la première représentation du *Coutelier Breveté,* bleuette entièrement historique, même en ce qui concerne le cordonnier Débati. Une place, ornée de draperies et illuminée en bougies, étoit réservée à l'amphithéâtre pour le cit. *Présole :* lorsqu'il parut, de nombreux applaudissemens lui prouvèrent la satisfaction du public, qui lui fit donner un énorme bouquet. Après la représentation du *Coutelier Breveté*, que le citoyen Présole ne se lassa point d'applaudir, il fut couronné au milieu des cris répétés de *vive Présole !...* Alors, il se leva, remercia le public, et lui demanda s'il vouloit *entendre la répétition de son Épître.* Les spectateurs n'avoient rien à refuser à cet illustre coutelier, et l'Épître fut lue. »

« Une scène exactement semblable eut lieu le 21 prairial, à la troisième représentation du *Coutelier Breveté;* mais depuis cette époque, le citoyen *Présole* n'a pas honoré le spectacle de sa présence : on soupçonne qu'il est retenu par la crainte d'y

(1) La *Société Dramatico-Littéraire* a accordé au citoyen Présole un brevet par lequel elle le nomme *son coutelier ordinaire et extraordinaire, irrévocable et à perpétuité.* Et *elle lui a délivré le présent pour lui servir et valoir sur toute la surface du globe.*

rencontrer son antagoniste *Débati*, cordonnier, avec lequel il s'est trouvé à la *Société Dramatico-Littéraire*, et qui a annoncé dans les journaux qu'il viendroit à la représentation aussitôt que son brevet lui auroit été délivré. »

Le *Coutelier bréveté* n'a point été imprimé.

« Nous perdons ensuite de vue pendant longtemps la *Société Dramatico-Littéraire*, mais en 1824, elle donne signe d'existence. Il y avait alors sur le boulevard des Capucines un fabricant de pains à cacheter, nommé Anquebec, industriel du rang le plus modeste. La société s'amusa à lui décerner un brevet constatant, en style burlesque, l'excellence de ses produits; il y eut à cet égard une correspondance qui a passé sous nos yeux, mais qui est une plaisanterie trop prolongée et trop peu intéressante pour que nous entrions à son égard dans de longs détails. Nous nous contenterons de reproduire deux des pièces que la société fabriqua en cette circonstance.

Voici d'abord le brevet accordé au marchand de pains à cacheter :

« Considérant que les molécules qui s'échappent de l'air sphérique, lequel enveloppe la surface planétaire du pain à cacheter d'essence commune, en rendent la pâte difficile à se contracter sur la langue et par conséquent moins féconde pour recevoir le contact du cachet, inconvénient fort grave en ce qu'il nuit à la circulation libre des pensées génératrices que l'illustre société confie aux plis d'une immaculée correspondance.

« Considérant que le pain à cacheter d'essence surfine, tel que le produit la manufacture manipulatrice du sieur Louis-Nicolas Anquebec est exempt de ce préjudice; qu'il s'associe aisément aux sinuosités de la langue; qu'il dépose dans les concavités musculaires et les parois de la bouche une odeur suave, altération des cachets à vapeur cylindrique, les seuls dont l'illustre société à la pression a ordonné l'emploi dans ses sections pour assurer un secret invétéré dans ses correspondances.

Ouï le rapport de son secrétaire en sa séance de ce jour,

Accorde et confère moitié de part de célébrité au sieur Anque-

bec; elle le nomme et institue son fournisseur ordinaire, extraordinaire, irrévocable et perpétuel pour par lui fournir à la société en général et à chacun de ses membres en particulier, pour le scel de tous paquets et lettres, des pains à cacheter de toutes grandeurs, même simples, unis, brisés, composés ou romantiques, billets de toute espèce, de toutes couleurs et généralement tout ce qui constitue et forme le tempéramment d'une correspondance avec ou sans enveloppes.

Et pour que ce soit chose certaine et stable, elle lui a délivré le présent pour lui servir et valoir tant sur le boulevard des Capucines, où est établi de jour son inventaire volant, qu'en tout autre lieu où il jugera à propos de mettre en évidence les produits de son industrie.

Donné à Paris, le 28 août 1824.

Délivré gratis.

Visé gratis.

Scellé gratis. »

Transcrivons aussi une lettre qui a été imprimée et dont la société délivre des exemplaires à Anquebec, qui en faisait la distribution :

Paris, ce 9 Novembre 1824.

Sieur Anquebec,

Nous avons été informés par votre protecteur, du besoin que vous auriez bientôt de renouveller les Etiquettes de vos boîtes. Dans l'intérêt qu'il a su nous inspirer pour vous, et pour ne pas laisser languir votre commerce, nous avons ordonné à notre Imprimeur de confectionner un nouveau millier d'Etiquettes pour vos Pains à cacheter, et un autre millier pour les Mèches Merveilleuses de votre épouse (1). Nous laissons à votre Protecteur le plaisir de vous les remettre.

« Nous avons permis que vos nouvelles Etiquettes portassent

(1) Madame Anquebec, Etalagiste, à la *Mèche Merveilleuse*, Boulevard Poissonnière, vis-à-vis le grand Bâtiment neuf.

le même titre de l'Enseigne que nous vous avons fait remettre ; celui de *Parfait Awalichmenn.*

« Nous devons vous dire, Sieur Anquebec, pour votre instruction, que le mot *Awalichmenn* dérive de l'ancien Celte, qui signifie *Travail d'Enfantement*, par allusion au travail d'un Auteur ou d'un Artiste qui enfante un chef-d'œuvre ; devise qui s'applique d'autant mieux à votre travail d'enfantement et de perfectionnement, des Pains à cacheter, que c'était précisément celle d'Ephestion qui vendait aux Macédoniens des *Exostocs* (espèce de Pains à cacheter), lorsqu'il fut enrôlé dans l'armée du Grand Alexandre, pour aller porter la guerre dans l'Inde.

« Mais nous ne voulons pas embarrasser votre mémoire, par de savantes citations de l'antiquité; il nous suffit, Sieur Anquebec, de vous recommander de bien retenir la définition simple, que nous venons de vous donner plus haut, pour satisfaire la curiosité des acheteurs, nous disons, de ceux qui n'étant pas versés dans la connaissance de la langue Celtique, vous demanderaient, ainsi que plusieurs l'ont déjà fait en voyant votre Enseigne, ce que veut dire le mot *Awalichmenn*. Il serait honteux qu'honoré de notre Brevet, vous ne puissiez pas donner l'explication d'un Titre qui doit faire fleurir votre commerce, et que nous avons accordé à votre talent.

« Soyez riche, Sieur Anquebec, de notre protection ; nous nous plaisons à terminer cette lettre en vous en assurant la continuation.

Le Président de la Société *Dramatico-Littéraire*,

DE BECAN.

Pour copie conforme à l'original,

ANQUEBEC,

Etalagiste, Marchand de Pains à cacheter, au *Parfait Awalichmenn*, Boulevard de la Madelaine, vers le milieu.

DREVENICH (ACADÉMIE DE), 1760. Espèce d'Académie joyeuse, érotique et littéraire, fondée, dans le siècle dernier, par plusieurs jeunes officiers appartenant aux premières familles de la

noblesse française, et parmi lesquels on comptait MM. de Bissy, de Thiard, de Sarsfield, de Lujeac, de Fronsac, de Bezenval et de Monteil. Ces académiciens jeunes et gais improvisaient dans leurs séances des pièces galantes et même un peu libres, qu'ils envoyaient tous les jours au marquis de Ségur, fait prisonnier pendant la campagne de 1760. Ces pièces étaient ornées de dessins exécutés d'une manière fort ingénieuse par M. de Bezenval.

Un manuscrit in-folio de 466 pages avec 52 dessins et 2 plans est au catalogue Soleinne, tome III, n° 3857. Ce recueil des ouvrages de l'*Académie de Drevenich* contenait la conversation de M. le baron de Bezenval avec une dame de Wesel; premier acte d'une comédie anciclopédique (*sic*) par M. le comte de Thiard; *Socrate et Gassendi*, dialogue platonicien par M. de Bissy; dialogue entre plusieurs personnages considérables au camp de Drevenich par le chevalier de Sarsfield (ce Sarsfield est peut-être Jacques-Hyacinthe, vicomte de Sarsfield, lieutenant-général des armées du roi, commandant pour Sa Majesté dans les provinces de Hainaut et de Cambrésis, mort à Paris le 6 décembre 1786, et ramené à Valenciennes pour être inhumé dans le cimetière de Saint-Nicolas, non loin de son épouse, Marie de Lévis, morte en cette ville le 5 janvier 1781, âgée de 45 ans); parodie (libre) d'une scène de *Mithridate* par M. de Thiard, etc.

M. de Besenval était membre honoraire de l'Académie de peinture et dessinait très-bien; il était impossible de ne pas rire aux larmes en voyant les dessins qu'il fit pour le recueil des Mémoires de l'*Académie de Drevenich*, tant ils ont d'esprit et d'originalité. C'est du Granville très-décolleté. Nous ignorons ce qu'est devenu ce manuscrit; il ne fut point mis aux enchères, et on assure que les ouvrages libres (parmi lesquels il figurait) faisant partie de la bibliothèque Soleinne, ont été détruits par les héritiers de ce bibliophile.

DUFOUR (Le diner des). Il existe à Paris, chez un restaurateur du second ordre du boulevard du Temple, une fondation annuelle à 5 fr. par tête, qu'on appelle *le Dîner des Dufour*.

Tous les individus portant le nom de Dufour qui veulent en faire partie y sont admis (1), chaque Dufour apporte sa généalogie, et un secrétaire, aussi perpétuel qu'il le peut, l'ajoute à un tableau qu'on tire une fois par an de l'armoire, pour l'exposer aristocratiquement dans la salle du festin.

Le dernier banquet a eu lieu le mercredi 19 janvier 1858, il y avait 87 Dufour. Deux faux Dufour ont été éliminés, quand il a été prouvé que l'un d'eux s'appelait authentiquement Legougeux et l'autre Manoury. Ils n'avaient pour tout Dufour dans leur affaire que mesdames leurs épouses, qui en étaient nées.... il y a bien longtemps !

On a annoncé que deux Dufour morts avaient légué chacun 100 francs au plus prochain banquet pour boire du vin de Champagne à la santé des Dufour survivants.

On annonce qu'un Dufour père ayant marié sa fille Azelma à un *Glot*, marchand de bois, ledit Dufour père poussa ledit Glot gendre à fonder un pareil et annuel banquet de tous les Glot qui se pourront trouver, s'il y en a, ce qui semble peu probable. Bien des Glos, Gloz, Glotz, Glau, Glaux, Glaut, Glautz, et autres imitations pour l'oreille ! Il faut du *Glot* dans toute sa pureté. Le gendre Dufour se croit unique. S'il se trouve un G-l-o-t, c'est son parent méconnu, inconnu ! Il sera bien aise de le saluer (*Monde illustré*, n° du 23 janvier 1858, article signé *André* (Jules-Lecomte).

(1) L'Almanach Bottin enregistre les adresses des quatre-vingt-un Dufour ou Duffour domiciliés à Paris (un notaire, deux architectes, trois avocats, trois boulangers, etc.), et il y a certainement bien des ouvriers, bien des personnages, restés ignorés qui portent le même nom.

ECHECS (Société de Joueurs d'). Elles sont assez nombreuses en Europe. En 1783, un club d'échecs fut établi à Paris, près le Palais-Royal, sous la protection du comte de Provence, qui depuis devint Louis XVIII. Une *Ecole des Echecs* a existé rue de Richelieu, n° 89; une autre, place du Palais-Royal, n° 243. Consultez à cet égard, ainsi que sur les sociétés semblables de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne, etc., le curieux ouvrage de M. Jean Gay: *Bibliographie anecdotique du jeu des échecs. Paris,* 1864. On trouve dans ce volume, résultat de longues et patientes recherches, des détails qu'il serait superflu de reproduire ici.

ECHECS (Société des). En 1777, Monsieur, frère du Roi, fonda et dirigea la *Société des Echecs*, premier club de ce genre qui ait été établi en France.

ECREVISSE (Société de l'). Société imaginaire inventée en 1822 par les journaux libéraux afin de désigner les hommes signalés comme les ennemis du progrès et les partisans des idées rétrogrades. On suppose que le siége de l'ordre était à la société des Bonnes-Lettres. Le plus fougueux des organes du parti ultrà, *la Foudre*, riposta à cette plaisanterie par la création d'un ordre de *la Lanterne*, dont les hauts dignitaires étaient Lafayette, Benjamin Constant et autres notabilités du côté gauche.

EGOISTES (Société libre des). 1771-1800. Madame *Helvétius* se plaisait à réunir dans sa maison d'Auteuil, après la mort de son mari, une société choisie d'hommes célèbres dans tous les genres, tels que Cabanis, Champfort, Morellet, Destutt de Tracy, Firmin Didot, Turgot et Francklin (qui voulurent, dit-on, l'épouser); Lefebvre de la Roche, à qui elle laissa la jouissance de sa maison; le médecin Roussel, qui publia une notice biographique sur elle. Elle mourut le 12 août 1800, à 80 ans, au

milieu d'amis qui demeuraient chez elle et qu'elle n'oublia pas dans son testament.

Aux petits des oiseaux elle donne la pature (1).

Des plaisans nommaient cette société : *la Société libre des Egoïstes.*

Le général Bonaparte (sans doute dans l'intervalle qui s'écoula entre son retour d'Italie et son départ pour l'Egypte) venait souvent visiter madame Helvetius ; et ce fut là qu'en se promenant avec lui dans son jardin, cette femme si distinguée lui adressa ces paroles, qu'il était si peu fait pour sentir : « Vous ne « vous doutez pas combien on peut trouver de bonheur dans « trois arpents de terre. »

EGYPTIENS (Ordre des). Vers 1635, mademoiselle de Pré, nièce du marquis de Feuquières, alors lieutenant du roi à Metz, place de guerre où il y avait une nombreuse garnison qui ne demandait qu'à s'amuser en attendant qu'on la fît combattre, fonda dans cette ville un ordre de chevalerie qu'elle avait appelé l'*Ordre des Egyptiens*, à ce que dit son cousin l'abbé Arnauld dans ses *Mémoires* (2), parce qu'on n'y pouvait être admis qu'on n'eut commis quelque larcin galant. « Elle s'en était faite la reine sous le nom d'*Epicharis ;* et tous ses chevaliers portaient avec un ruban gris de lin et vert, une griffe d'or avec ces mots : *Rien ne m'échappe*. Beaucoup d'officiers de l'armée et du parlement, qui siégeait à Metz, avaient été enrôlés dans cet ordre, qui était fort à la mode ; car il fallait avoir quelqu'esprit pour y être

(1) Un des contes qui forment le recueil des *Conseils à ma fille* de Bouilly est intitulé : *les Oiseaux de madame Helvétius.*

On peut consulter sur cette femme remarquable la notice du docteur Roussel : la *Biographie des Contemporains* et la *Biographie générale*. M. A. F. Didot y a mis une note intéressante. On a dit d'elle : « Quoiqu'elle ne sû « rien et qu'elle ne réfléchît à rien de ce qu'elle disait, elle plaisait toujours e « instruisait quelquefois. »

(2) *Mémoires de l'abbé Arnauld*, collection Michaud et Poujoulat, 2e série tome IX, p. 485.

admis, puisqu'on ne le pouvait être qu'en présentant une requête en vers à la reine *Epicharis*, et je me souviens, à propos de cela, d'un fort honnête homme, M. de Vivans, qui était chambellan de feu M. le duc d'Orléans et capitaine de cavalerie, lequel voulant être aussi de cet ordre et n'ayant pu obtenir de dispense de la requête en vers, comme il n'était pas né poète quoique gascon, fit enfin celle-ci, qui donna plus de plaisir qu'une meilleure :

« Princesse, recevez *Vivans*;
« Tout le monde vous y condamne;
« Je reconnais qu'il a dessein
« De vous servir, ou Dieu me damne! »

EGYPTIENS (Les). *Les Fanfares et courvées abbadesques des Roule-bon-temps de la haute et basse coquaigne et dépendances*, par I.-P.-A. *A Chambery, par Pierre Dufour, imprimeur de S.A.* M.DC.XIII, pet. in-8 de 4 feuillets lim. et 268 pag., fig. en bois, un frontispice en tête.

Musis concurrunt ludus, et usus.

Dédié à M. *Favier*, avocat-général, contient un extrait en vers des *Archives de la Basoche* et se termine par un *Cartel pour le capitaine des Egyptiens ou Sarrasins*, aussi en vers. Un exemplaire, adjugé en mauvais état au prix de 20 francs en 1829, puis lavé et richement relié, est monté à 500 francs à la deuxième vente de Nodier en janvier 1830. L'exemplaire en maroquin vert payé 13 francs, vente Gaignat, est arrivé à 200 francs, vente Bignon; à celle de la Vallière un exemplaire, maroquin rouge, avait été adjugé à 10 francs (à peine le prix de la reliure). On voit quel chemin ont fait les vieux livres, grâce au goût et peut-être aussi à la folie des bibliomanes (1).

(1) L'exemplaire Gaignat a été revendu 500 fr. vente Solar, en 1861, et 650 fr. vente H. de Ch., en 1863. On trouve une analyse, avec des citations, de ces *Fanfares* dans la *Bibliothèque* du théâtre françois, 1756, tom. I, pag. 449. Voir aussi le catalogue Solcinne, n° 957. M. Paul Lacroix conjecture

ENFANTS D'APOLLON (Société académique des). Il nous reste une jolie collection de petits portraits en médaillon des membres de cette joyeuse et harmonieuse confédération. Ils ont été gravés en manière du crayon noir par une dame artiste, madame T.-E. Lingée (1), de l'Académie royale de Marseille. Nous possédons ceux de L. Chardiny, professeur de l'Académie royale de musique et compositeur, dessiné par J.-M. Moreau le jeune; J.-L. Duport, professeur de violoncelle et compositeur, dessiné par C.-N. Cochin, chevalier de l'ordre du roi; J.-P.-L.-L. Hoüel, amateur, peintre du roi, de l'Académie royale de peinture et de sculpture, dessiné par le même C.-N. Cochin; L.-A. Piot, amateur, commissaire des guerres, dessiné par C.-N. Cochin fils; S. Chenard, professeur pensionnaire du roi, basse-taille et violoncelle, dessiné par le même Cochin fils.

Ne faudrait-il pas classer dans la même suite les portraits en médaillon de J. Treyer, N.-J. de Mereaux, J.-L. Laruette, M.-G. Fieux, N. Roze, J. Punto et A. Renou, dessinés par C.-N. Cochin et gravés par S.-C. Miger de 1780 à 1782?

Le dernier peut-être des membres de la *Société académique d'Apollon* est mort à l'âge de 75 ans, à Nogent-sur-Seine, en avril 1848, où il s'était retiré; c'était Hilaire-Nicolas Guenin, fils du célèbre violon de ce nom et auteur de romances d'un goût exquis.

On comptait aussi dans cette société : 1° S.-C. Miger, de l'Académie de peinture, dont le portrait peint par mademoiselle Capet, a été gravé par Régim, in-8; 2° F. Dumont, amateur, peintre du roi et de son Académie royale de peinture et de sculpture, dont le portrait a été gravé par Augustin de Saint-Aubin, 1788, d'après C.-N. Cochin.

que l'auteur de cette singulière production était l'avocat Jean Prevost. Une réimpression à 102 exemplaires de ce livret a vu le jour à Paris en 1862.

(1) Thérèse-Eléonore Hémery, née en 1753, ainsi que sa sœur Marguerite Hémery, née en 1745 et devenue madame Ponce, étaient devenues des artistes en gravure comme leur frère Antoine-François Hémery, né à Paris en 1751. Madame Lingée se distingua surtout dans la gravure en manière du crayon.

Les *Enfants d'Apollon* ont reparu il y a peu de temps; c'est ce qu'atteste le passage suivant que nous empruntons à un journal qui n'est plus: *L'Assemblée nationale,* n° du 29 novembre 1850:

« Nos révolutions, qui ont détruit tant d'institutions, ont cependant laissé debout une des plus utiles et des plus agréables réunions littéraires et artistiques de la capitale. La *Société académique des enfants d'Apollon*, fondée en 1741, l'année même où le grand Frédéric préludait à l'apprentissage du trône et appelait Voltaire à sa cour, n'a cessé depuis son origine de se réunir, de faire des lectures publiques et de donner des concerts où ne sont admis que des artistes du premier ordre. La Terreur seule a pu la paralyser un instant; mais ce n'a été qu'un instant de deuil et de silence. Avant et depuis, ni la guerre de Sept-Ans, sous Louis XV, ni les drames de la première révolution, ni le Directoire, ni le Consulat, ni l'Empire, ni 1815, ni 1830, ni 1848 ne l'ont empêchée de remplir son programme, qui a pour but d'associer les progrès de tous les arts avec ceux de la poésie et des lettres.

« La *Société académique des Enfants d'Apollon* a inauguré la première assemblée mensuelle de sa saison d'hiver par d'intéressants travaux littéraires et artistiques. M. Lebouc a rendu compte d'un ouvrage musical de M. Bodin. Le trio en *si* bémol de Beethowen, dédié à l'archiduc Rodolphe, a été joué par MM. Cavillon, Lebouc et mademoiselle Mattmann avec une perfection rare. M. Poisot, auteur du *Paysan,* a fait exécuter avec un plein succès plusieurs morceaux de cet opéra par MM. Nathan et Lemoine; M. Gouffé, notre excellent contrebasse, M. Cavillon, violoniste distingué, un clarinettiste plus que septuagénaire, M. Dacosta, et M. Lebouc, violoniste dont la réputation est faite, se sont également fait entendre.

« La séance a été terminée par la sonate en *la* de Mozart, exécutée par notre célèbre pianiste, mademoiselle Mattmann. Il suffit, pour constater la supériorité de mademoiselle Mattmann, de dire que l'assistance, entièrement composée d'artistes d'élite,

l'a applaudie avec enthousiasme. Mademoiselle Mattmann est, de leur aveu, une des premières pianistes de l'époque et *un des maîtres* du piano moderne.

« Il est curieux de voir la *Société académique des Enfants d'Apollon* survivre à toutes les bourrasques de la politique, et trouver en elle-même, depuis plus d'un siècle, les moyens de se perpétuer et de se tenir à sa propre hauteur. Grâce à Dieu, tout ne meurt point en France! »

Citons aussi ce que M. Jules Daoust écrivait le 23 mai 1853 dans une correspondance insérée dans des journaux de province:

« La *Société des Enfants d'Apollon*, dont nous avons l'honneur d'être membre, a célébré le 112e anniversaire de sa fondation par une belle solennité musicale. Tamburini, mademoiselle Vavasseur, mademoiselle Casimir Ney, fille de notre président, ont rempli d'une manière remarquable la partie vocale du concert; et outre l'excellent orchestre qui a exécuté une belle ouverture de M. Paris, et un *adagio* plein de mélodie et de science de M. Ermel, nous avons entendu MM. Aumont, Casimir Ney, Jouet, Altès, Triébert sur le violon, l'alto, le violoncelle, la flûte et le hautbois. Le discours annuel de M. Lemonnier sur les travaux de la Société a été fort intéressant, puis le concert fut suivi d'un repas où la franche gaîté et cette confraternité sincère qu'on trouve parmi les artistes ne cessèrent de régner. »

La *Société des Enfants d'Apollon* reçut le compositeur Monsigny dans son sein et au nombre de ses membres, le 23 mai 1811; né à Fauquembergue en 1729, il était alors âgé de 82 ans, c'était un peu tard pour entrer dans une société qui prenait le titre d'*Enfants d'Apollon*. Quoiqu'il en soit, la séance fut charmante et la réception délicieuse; elle a laissé d'ineffaçables souvenirs dans l'âme de ceux qui y assistèrent. Le Nestor des compositeurs français au milieu des littérateurs et des artistes du XIXe siècle fut entouré et choyé, et l'on applaudit avec ivresse le beau trio de *Félix*, où *l'Enfant trouvé*, l'un de ses morceaux de prédilection, qui fut exécuté avec une rare perfection.

Bouilly, le chancelier de la *Société des Enfants d'Apollon*,

complimenta Monsigny et le surnomma à juste titre le *La Fontaine des musiciens*. L'intérêt de cette séance fut doublé par la réception de Laujon, autre *Enfant d'Apollon*, également octogénaire, surnommé l'*Anacréon moderne*, recevant ce jour là les hommages de ceux qui lui avaient succédé dans la carrière (1).

Ravrio, célèbre marchand de bronzes de Paris et chanteur amateur, a composé une chanson en six couplets, chantée à la *Société académique des Enfants d'Apollon*, sous le titre de: *les Arts et le Bonheur*. Le dernier couplet, adressé à Laujon, présent à la séance, dit:

C'est toi surtout, c'est toi, bon père,
Rejeton du siècle fameux,
Qui sut nous montrer l'art de plaire,
Rivalisant l'art d'être heureux.
Aux plaisirs, aux muses fidèles,
Aimable comme Anacréon,
Nos cœurs te prennent pour modèle,
Les arts te nomment leur patron (2).

Laujon mourut peu après.

ENFANTS DE BACCHUS (Concert des). Le *Concert des Enfants de Bacchus* est une association de chanteurs et de buveurs qui a peut-être donné l'idée de l'institution du premier Caveau. Il existait sous Louis XIII et florissait en 1630.

Il reste peu de souvenirs de cette société bachique et chantante; cependant on connaît deux petits recueils, très-rares et très-recherchés, des élucubrations de ces joyeux buveurs : on les trouve à la suite des deux parties du volume intitulé: *Le Par-*

(1) M. P. Hédouin, à Boulogne, auteur d'une *Notice historique sur P.-A. Monsigny*. *Paris*, octobre 1821, in-8 de 28 pages, a dédié cette brochure à la *Société académique des Enfants d'Apollon* dont il faisait lui-même partie. (Il en a même été secrétaire.)

(2) *Mes Délassements*, par Ravrio. *Paris*, *Ballard*, 1812, in-8, page 59. Une première partie de ces chansons avait paru en 1805. Ravrio a également laissé quelques pièces de théâtre.

nasse des Mvses, ou Recueil des plus belles chansons à danser, auquel est adiousté le Concert des Enfants de Bacchus, dédié à leurs rouges trognes. A Paris, Charles Hvlpeav, 1630, pet. in-12, frontispice gravé.

A la fin du *Parnasse des Muses*, on trouve le *Concert des Enfants de Bacchus assemblez avec ses Bacchantes, pour raisonner, au son des pots et des verres, les plus beaux vers et chansons à sa louange, composez par les meilleurs beuueurs et sacrificateurs de Bacchus*. 87 pages, 2 ff. de table. — Le second tome du *Concert des Enfants de Bacchus*, augmenté nouvellement du premier volume. 136 pp., 1 f. de table et 1 blanc.

La mention des Bacchantes assemblées avec les *Enfants de Bacchus*, pour raisonner au son des pots et des verres, etc., indique assez que l'association dont nous parlons admettait des dames dans son sein; et, comme les convives étaient choisis parmi les meilleurs *sacrificateurs de Bacchus*, on doit supposer qu'à la fin de la séance, au lieu de *raisonner*, ainsi que le dit le titre du recueil des chansons, on *déraisonnait* à qui mieux mieux; peut-être faisait on encore pis.

Le *Parnasse des Muses* a été réimprimé à 106 exemplaires en 1864, à Bruxelles, chez A. Mertens et fils, in-18. Le *Concert des Enfants de Bacchus* occupe 99 pages; il se compose de 57 chansons. En tête, on trouve une adresse aux *Enfants:* « Compagnons, il me semble qu'après avoir donné du contentement aux dames, il est aucunement raisonnable de s'en donner à soy-mesme. Et comme nous sommes tous enfans d'un si bon père, nous serions bien dénaturés si nous ne luy faisions paroistre le ressentiment des obligations que nous luy avons. Nous devons, en reconnaissance de ses bienfaits, chanter publiquement ses louanges, c'est-à-dire n'entrer jamais aux lieux où l'on célèbre sa feste qu'avec un ferme propos de ne boire jamais plus de trois verres de vin sans dire quelques cantiques en son honneur. Surtout que la discorde n'entre jamais en l'esprit des frères, mais bien de rire tous unanimement en paix, afin que le tout serve à la gloire du père et au contentement des enfans. »

Les éditions originales du *Parnasse* sont très-recherchées; le *Manuel du Libraire* indique l'adjudication à 615 fr. de l'exemplaire Solur; signalons aussi des ventes à 355 fr. exemplaire H. de Ch., en 1863, et 275 fr. Auvillain, en 1864.

ENFANTS DU CAVEAU (SOCIÉTÉ DES). Le caveau fermé en 1827, après la mort de Désaugiers, ne put se r'ouvrir immédiatement; mais de jeunes chanteurs voyaient avec peine qu'il n'y eut point un sanctuaire où ils pussent à leur aise chanter, rire et boire à l'abri des indiscrets et des importuns. Eugène Decour et Etienne de Champeaux tentèrent de résurrectionner cette société lyrique ou d'en fonder une analogue. La révolution fit ajourner leur projet qui ne reçut guère de commencement d'exécution qu'à la fin de 1833.

Ils l'organisèrent, et bientôt on vit s'enrôler sous leurs drapeaux, chanteurs anciens et nouveaux. On y compta : Armand Séville; Chatelain; Gallemant de Marennes; Alexandre Maréchalle; De Courchant; Ramon de la Croizette (aîné); Méninier; Salgat; Rouzet; Sorinière; Salin; Leroy de Barre, etc.

On se réunit chez Champaux, place de la Bourse, qui avait un garçon qui se nommait Racine, et qui lui-même portait le nom d'un des fondateurs de la nouvelle réunion; elle adopta le titre modeste de *Société des Enfants du Caveau*. La compagnie s'accrut peu à peu de descendants plus ou moins légitimes de sa mère, de talent assez inégal, comme : MM. Charles Nodier; Altaroche; Pongerville; Giraud; Lesueur; Edouard Donvé (joaillier au Palais), de Lille; Eugène Désaugiers, fils de Désaugiers-le-Grand; De Cuny; Rougemont; Scribe; Gentil et Dupaty, deux burgraves du caveau de 1805; Lebas (de l'Obélisque), et quelques autres moins illustres.

Fière de ses belles et riches recrues, la Société raccourcit son nom et s'intitula : *le Caveau*. Mais on doit l'avouer, ce ne fut pas le Caveau régénéré; nous ne dirons pas non plus qu'il était positivement dégénéré, mais il manquait de rondeur, de franchise, de cette verve et cet entrain et de l'abandon des anciens membres

du Caveau. Un écrivain l'a appelé le *Bas-Empire de la Chanson.*

Ils avaient aussi un inconvénient; ils n'étaient pas chez eux. Les Landelle et les Balaine devenaient aussi rares que les Panard et les Gouffé. Les restaurateurs les recevaient en consommateurs et non pas en amis. Après un séjour chez Champaux, place de la Bourse, ils se rangèrent sous l'enseigne du banquet d'Anacréon, près la porte St-Martin; puis chez Grignon, restaurateur, passage Vivienne, qu'ils ne quittèrent que lorsque leur valet quitta lui-même ses dieux Lares pour cause de fin de bail. Ils se réfugièrent chez Pestel, rue St-Honoré, coin de celle des Frondeurs (sans application). On fit courir le bruit que la Société fort amoindrie, vivait d'économie et se retranchait, sinon sur l'esprit, du moins sur le vin. Pure médisance, a dit son historien (A. de Bragelonne), si l'on n'y remplit pas les verres dès qu'ils sont vides, on les vide dès qu'ils sont pleins; si l'on n'y sable plus, comme jadis, le champagne à discrétion, on le sirote encore avec discrétion.

On doit toujours leur savoir gré de n'avoir pas désespéré de la gaîté française, et, même au milieu des discordes et des bouleversements politiques, d'avoir maintenu debout les autels du temple de Momus.

ENFANTS DE GAYANT (Société des). 1801-1820. Au commencement de ce siècle, il exista dans la ville de Douai une réunion bachico-lyrique qui, à l'instar du *Caveau* et des *Soupers de Momus*, se réunit à certaines époques pour chanter et boire, mais pour chanter un patron dont le nom est vénéré à Douai, et pour toaster à sa mémoire. Cette association, fondée par M. *Potiez*, (commissaire de police à Douai, mort en 1835), et autres amis de la gaîté, parmi lesquels il faut citer particulièrement M. *Thellier*, prit le nom de *Société des Enfants de Gayant*. *Gayant* (vieux mot qui signifie *Géant*) est un colosse en osier, habillé et armé en guerrier, que l'on promène avec les membres de sa famille, tous les ans, le jour de la fête communale de Douai, dans les premiers jours de juillet. Ce personnage

est si populaire, si adoré des Douaisiens, qu'on désigne vulgairement les habitants de cette ville par la qualification générale d'*Enfants de Gayant*.

Parmi les membres de la société des *Enfants de Gayant*, on a compté d'austères magistrats que les réglements de la société dépouillaient, sur le seuil de l'académie bachique, de leur gravité parlementaire, et qui, une fois qu'ils ne se trouvaient plus sous la protection de la sage Thémis, n'étaient pas les moins joyeux convives.

Cette association laissa des traces de son passage à Douai; les chanteurs qui en faisaient partie publièrent : *Etrennes douaisiennes*, *ou Recueil de Chansons dédiées aux Enfans de Gayant* (avec cette épigraphe :) « Gayant ressuscité ramène l'allégresse, » à *Douai*, chez *Villette*, impr.-lib. (sans date, mais 1818-1819), 2 vol. in-24 de 128 pp. chacun, avec une gravure en bois. Ce recueil, devenu assez rare, même dans le pays, a réuni toutes les pièces principales faites et chantées aux banquets de cette société momusienne. Elles n'ont rien de bien remarquable. A la fin du premier tome on trouve une comédie, dite *héroïque*, en trois actes et en prose, que MM. *Raynal* et *Aubert* firent représenter pour la première fois sur le théâtre de Douai, le 22 juillet 1801. Elle rentre dans la matière du recueil et porte ce titre : *Douai délivré des barbares, par Jehan Gélon, surnommé Gayant, fait historique sous la date de* 881 (pages 73-128). Du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas, les auteurs de Douai délivrés des *barbares* l'ont franchi.

La procession de *Gayant* remonte, dit-on, au règne de Charles-Quint; on la fit marcher devant la reine de France, en juillet 1667, après la conquête de Douai. Supprimée par l'évêque d'Arras en 1699 et 1770, elle fut rétablie en 1778; la Révolution l'abolit en 1792. Gayant se releva définitivement en 1801, et c'est de cette *résurrection* qu'il est parlé dans l'épigraphe des *Etrennes douaisiennes;* elle *ramena l'allégresse* et fonda la société des *Enfants de Gayant*.

Ses membres se réunissaient deux fois l'an. Là, au milieu d'un

joyeux banquet, ils célébraient en prose ou en vers la gloire de leur grand patron. Chacun y payait son tribut. Le géant de Douai n'a pas trop bien inspiré ses enfants, nous sommes désolé d'être forcé de l'avouer. Tout au plus peut-on citer avec éloge le petit poëme de *Gayant ressuscité* de Séraphin *Bernard*, douaisien, qui datait de 1778, réimprimé en 1812, chez Vinois, à Douai; les autres pièces sont d'une insignifiance désespérante.

L'histoire fournit un exemple de l'attachement des Douaisiens pour leur géant. M. de Bréande, capitaine d'artillerie, qui avait épousé une demoiselle de Douai, était fort aimé dans cette ville, et sa compagnie se trouvait composée presqu'entièrement de Douaisiens. Il concourut avec elle à la prise de Tournai en 1745. Le lendemain de cette conquête, le sous-officier chargé du détail de la compagnie vint le trouver d'un air triste et lui fit en tremblant le rapport que presque tout son monde avait déserté. Le capitaine resta d'abord stupéfié à cette nouvelle, puis, se rappelant tout-à-coup que ce jour même on célébrait à Douai la *fête de Gayant* pour lequel tous les habitants de cette ville professent une espèce de culte, il dit à son sergent : « Sois tranquille : *Les enfans de Gayant* sont fidèles à leur roi et à leur devoir ; et nos gens reviendront dès qu'ils auront vu danser leur grand-père. » En effet, la kermesse de Douai terminée, la compagnie de Bréande se trouva plus que complète par le retour des artilleurs de Douai, qui avaient amené avec eux de nombreux soldats.

La gloire de Gayant a été célébrée par un grave conseiller de la cour royale de Douai, M. *Quenson*, devenu président du tribunal de Saint-Omer et député du Pas-de-Calais, qui, laissant un moment les travaux sérieux de son état, n'a pas dédaigné de publier un ouvrage très-complet sur ce personnage populaire, sous le titre de : *Gayant, géant de Douai, sa famille et sa procession. A Douai, Félix Robaut (imp. de V. Adam*, 1839), gr. in-8 de 144 pages avec figures (1). Ce fait suffit pour indiquer en quel honneur le vieux géant est tenu par les habitants de Douai.

Nous croyons devoir ajouter à ces détails la reproduction d'un opuscule en vers devenu rare.

GAYANT RESSUSCITÉ

Poëme héroï-comique, dédié aux associés, pour son rétablissement.

Il faut chanter GAYANT deux fois ressuscité,
Célébrer dans *Douai* son triomphe vanté,
Exalter ses hauts faits et ses rares merveilles :
L'entreprise en est grande.... ! employons-y nos veilles.

Muse, c'est du beffroy que ton œil curieux,
Observa les destins de ce Héros fameux ;
Tu le vis opprimé, jouet de la vengeance,
Se lever, se montrer, fort de son innocence.
Viens donc nous rassurer et ranimer nos cœurs,
Viens orner mes écrits, y répandre des fleurs.
Ecarte loin de moi cette image cruelle,
Ces rapports destructeurs qu'inspira le faux zèle,
Que, dans un autre temps (2), tu vis tracer exprès,
Pour répandre le deuil au milieu de la paix :
Eloigne aussi de moi tout accent de tristesse,
GAYANT ressuscité ramène l'allégresse.

Ce Héros mémorable, objet de tous les vœux,
Agréable signal des plaisirs et des jeux,
Que le sort a détruit, que le sort fait renaître,
Douai, réjouis-toi, ton GAYANT va paraître.
Je le vois radieux, sortir de son tombeau ;
Triomphant de la mort, fut-il jamais si beau ?

(1) N'oublions pas *Gayant, poème humoristique*, par Albonnus, membre d'aucune académie (J.-A. Bonnomet). *Douay*, 1841, in-8, seconde édition revue et augmentée d'une post-face, 1842, in-8 de 36 pages. Nous ignorons quel est l'écrivain caché sous le pseudonyme que nous venons d'indiquer.

(2) A la procession de 1771.

Sur son front glorieux un casque redoutable,
Rappelle la valeur de son bras formidable;
Ses nobles vêtemens, ornements des guerriers,
Annoncent ses exploits, ses antiques lauriers (1).
GAYANT va se venger!... Non. La paix qui l'inspire,
Veut qu'au bonheur commun aujourd'hui tout conspire;
La vengeance n'est point dans ses doux sentimens,
Ses ennemis vaincus vont être ses enfans.
Semblable à ces Gaulois, dont le mâle courage
Par la force accablé, savait braver l'orage:
De leurs fiers ennemis ils repoussaient les traits,
Et, vainqueurs généreux, ils leur donnaient la paix.
Ainsi GAYANT, tombé sous les coups de l'envie,
Redevient généreux en reprenant la vie:
Il sait que la clémence illustre les Héros,
Et qu'il faut pardonner aux orgueilleux rivaux.

Venez, *Douaisiens*, venez, Peuple fidèle,
Contempler sa grandeur et sa gloire immortelle;
Livrez-vous à la joie, appelez les plaisirs,
Le plus heureux succès couronne vos désirs.

Et vous, Peuples voisins, qui, depuis sa disgrace,
Onze ans nous avez fui, venez; sa dédicace
Ramène avec les jeux, les festins, l'amitié;
Si sa perte en vos cœurs avait mis la pitié,
Qu'elle en sorte à jamais; que sa joyeuse fête,
Vous fasse partager la gaîté qu'elle apprête.

Déjà l'airain sonnant annonce la splendeur
Du jour lent et tardif qu'aspire avec ardeur
Le Peuple qui l'aima, celui qui le souhaite:
Enfin, tout est content et la joie est parfaite.

(1) Suivant la tradition, Gayant a défendu Douai et la province.

Le Villageois s'éveille, et quittant son hameau,
Assemble ses amis, monte sur le côteau,
Contemple la Cité, vers ses murs s'achemine ;
Il a pris en passant Agathe sa voisine.
Sur la route ils ont joint Guillaume, Alain, Pierrot,
Et le vieillard Antoine et l'antique Margot.
Ceux-ci font de GAYANT une histoire fidèle :
Ils ont vu dans Cantin sa maison paternelle;
Il avait de grands biens, était d'un grand renom;
Le soldat courageux était son compagnon ;
Son cœur était rempli d'amour pour la patrie.
A Bavai combattant, il termina sa vie;
Et son corps avec deuil à *Douai* transporté,
Sur la rive de Scarpe enfin fut inhumé (1).

Le récit achevé d'une vie aussi belle,
Aux vieillards rappela qu'une ardeur mutuelle
A sa fête enflamma leurs cœurs d'un tendre amour,
Et que leur vrai bonheur commença dès ce jour.

Les amants à ces mots disent à leurs maîtresses,
Que depuis trop long-temps leurs constantes tendresses
Vainement ont parlé; qu'aujourd'hui leur bonheur
Doit leur être assuré par un aveu du cœur;
Que cette occasion veut qu'ils se réjouissent,
Et qu'ils doivent s'aimer. Les vieillards applaudissent.
Tandis que ces discours répandent la gaîté,
Tous ces bons Villageois ont gagné la Cité.

Les Bourgeois étrangers ont devancé l'aurore;
Renfermés, ils ont dû voir le grand jour éclore.
Les ponts sont abaissés. Je les vois pétillants.
Accourir à grands flots sur des chars éclatants,

(1) A l'allée des Soupirs, aujourd'hui le rivage de Saint-Vaast.

Confier leurs destins à l'élément liquide, (1)
En bravant la fureur, l'inconstance perfide;
D'autres par des sentiers précipiter leurs pas,
Tous brûlent d'arriver, GAYANT leur tend les bras.
L'un d'avance le loue et l'autre le déprise :
L'un dit : ce jour est beau, mais c'est une sotise :
La femme, les enfans dans leurs habits guinchés,
Tout enfin ne plaira qu'aux cerveaux entichés. (2)
Voilà comme toujours enclins à la satire,
Les hommes sans juger, commencent par médire.

Mais, quel nouveau spectacle attire mes regards ?
De jeunes combattans (3) viennent de toutes parts.
Des diverses Cités, des Hameaux, c'est l'élite ;
Chacun de son côté range la réussite.

Ils sont prêts au combat : le cirque va s'ouvrir. (4)
Jeunesse, combattez, suivez votre désir.
Le signal est donné. Dans les airs élancée,
La balle par dix mains aussi-tôt repoussée,
Par d'autres est rendue; arrêtée à la fin,
Elle a fait des joueurs le sort et le destin.

La Scarpe dès longtemps au deuil abandonnée,
Entend les cris de joie, en demeure étonnée;
Elle voit sur ses bords, l'espoir, le Dieu des jeux,
Animer un spectacle agréable à ses yeux.
A cette heureuse vue, appelant l'allégresse,
Elle passe aux transports de la plus douce yvresse.

Aux acclamations d'un Peuple transporté,
Aux sons des instrumens qui marquent la gaîté,

(1) La barque.
(2) Il y a des Douaisiens assez ingrats pour tenir un pareil langage.
(3) Joueurs de balle.
(4) L'Esplanade.

Pénétrant à travers la foule réunie,
Qui l'admire, l'entoure et le presse à l'envie,
GAYANT, accompagné de sa femme et ses fils,
S'avance vers la place et s'arrête au parvis :
Là, contemplant d'un œil satisfait et tranquille,
Les Peuples de Douai, Valenciennes et Lille,
D'Arras, Tournai, Cambrai, de Béthune et Bouchain,
Des Hameaux d'alentour, rassemblés tous enfin;
Il se sent pénétré de la reconnaissance;
Il parle, et dans l'instant règne un profond silence :

« Ô joie! ô doux transport! mes enfans, mes amis!
« Je tenais au bonheur, vous voyant réunis,
« Jadis..... le souvenir m'en fait frémir encore,
« Jadis le sort deux fois (1), pour des faits que j'ignore,
« En me privant du jour, attrista mes enfans,
« Et nous ravit à tous nos plaisirs les plus grands.
« Maintenant que je vis, maintenant que l'orage,
« Pleinement dissipé, laisse un jour sans nuage,
« Sentons le prix du calme après tant de malheurs;
« Chérissons le Héros dont les talens vainqueurs
« Maîtrisent les partis, régénèrent la France,
« Et vont y ramener la paix et l'abondance.

« Je vais porter la joie à tous les Habitans,
« Les voir, les visiter et les rendre contens.
« Mes adieux autrefois dictés par la détresse,
« Portèrent dans les cœurs le deuil et la tristesse;
« Il faut que ma présence y porte la gaîté,
« Et que d'un plaisir pur chacun soit transporté.

« Dans vos jeux appelez l'amitié, la décence,
« L'honnêteté, l'amour, et les ris et la danse;
« Abjurez tous partis, n'ayez enfin qu'un cœur,
« Vivez pour la Patrie et volez au bonheur... »

(1) En 1771 et 1791.

Ainsi parla GAYANT. Il part. Les cris de joye
Se font entendre au loin. Le plaisir se déploye.
Le cri : vive GAYANT est cent fois répété,
Et l'on se divertit dans toute la Cité.

O vous, Restaurateurs du plaisir populaire,
Citoyens, recevez mon hommage sincère.
Né dans cette Cité, j'essayai près de vous
De célébrer les jeux revenus parmi nous,
Et des *Douaisiens* de chanter les merveilles.
En vous offrant ces vers, faible fruit de mes veilles,
« Si de vous agréer je n'emporte le prix,
« Il est flatteur au moins de l'avoir entrepris. »

Pendant assez longtemps il était imprimé chaque année, à Douai, à l'occasion de la fête de Gayant, des chansons, des pièces de vers. Nous en possédons un recueil assez considérable, mais nous nous garderons bien de trop en multiplier les citations et nous nous bornerons à reproduire quelques échantillons de ces productions auxquelles il ne faut pas demander un grand mérite littéraire.

Fête du grand Gayant, libérateur de la ville de Douai. En poursuivant les ennemis jusques sous les murs de Bavai ; il fut atteint d'un coup mortel, et expira au milieu de ses soldats victorieux, dont il était l'ami et le père. La ville de Douai reconnaissante voulant immortaliser la mémoire de ce héros, a ordonné que tous les ans, à pareille époque, elle célébrerait sa fête et celle de toute sa famille, avec la plus grande solennité.

INVITATION DES HABITANS DE DOUAI
A LEURS AMIS.

Air : *Nous n'avons qu'un temps à vivre.*

Accourez tous à la ville,
Arrivez-y tout gaiement :
Du doux plaisir c'est l'asyle,
La fête et le jour de Gayant.

Vous y passerez la semaine,
En joie, en festins, en gaieté;
Nous verserons à tasse pleine
De notre vin le plus vanté.

Accourez tous à la ville, etc.

GAYANT.

Allons, veux-tu venir, compère,
A la ducasse de Douai?
Ah! c'est si joli et si gai,
Que de Valenciennes et Tournai
De Lille, d'Orchies et d'Arras,
Les pus pressés viennent à grands pas.

Allons, dis inpau, men compère,
Che qu'un y verra tout de bon?
Des jueux arrivant de long,
Avec fusicqs, arcs et boujons,
Et des jueux de balle aussi,
Ah! men compère, t'en s'ra surpris.

Sur des plaches toutes nouvielles,
Y s'en vont disputer les prix;
A Saint-Amé avec fusicqs,
Saint-Nicolas avec arcs rodis,
Saint-Jacques c'est encor pus mieux,
T'y verra chel balle et les jueux.

Te verra chel'bielle reu d'fortunne,
Rouler et courir à grands pas,
C'est pour te dire que tout va
Et tantôt haut et tantôt bas.
Argentier, avocat, paysan,
Chacun ju sen rôle en courant.

Gayant arrive sur le grand'Plache,
Avec s'femme et ses enfans.

Il dit à tous les habitans :
« Divertissez-vous sagement,
« Dans ces jours si biaux et si gais,
« Vous pouvez tous boire à longs traits. »

Wette in pau, compère, v'la Jacques,
Avec Filion qui dansent si bin,
Et v'la là bas c'tiot Binbin
Qui jue au volant tout douchemin,
Turlutu v'la l'grand Gayant,
Tout en faisant des contre-tems.

V'la déjà tros heures qui sonnent,
Le ju de balle va commencher,
Allons-y d'un pas redoublé,
Pour vir tous chés faraux juer;
L'un wette en haut, l'aut'wette en bas,
Y sont pus subtils que des cats.

Au son des cimballes et trompettes,
L'balle gagnée, les prix donnés,
Chés amoureux iront danser
A l'comédie, à l'élysée;
Tous joyeux et tretout content,
Turlututu, vive Gayant!

Air: *Tremp'ton pain, Marie*, etc.

V'la que j'entends, Marie,
V'là que j'entends, Marie,
V'là que j'entends la cloche,
V'là que j'entends, Marie,
V'là que j'entends, Marie,
L'cloche de Gayant.

Il faut qu'tu t'apprête,
A v'nir voir c'te fête;

Mets tes biaux atours,
Moi m'culotte et d'v'lour,
Allons-y faire un tour.
V'là que j'entends, Marie, etc., etc.

Allons voir l'danse,
On y trouve j'pense,
Tous ces biaux menteux
Si révérincieux,
Tant qu'ils sont amoureux.
V'là, etc., etc.

Vois comme la joie,
Par-tout se déploie!
Les plus orgueilleux
Les plus soucieux
Ici sont tous joyeux.
V'là, etc., etc.

Vois l'voisin'Javotte,
Comm' ell' s'ravigotte
Avec son Jeannot,
Tandis que Margot
S'morfond sous son capot.
V'là, etc.

Vois not'gros Nicaise
Comme il a l'air aise!
Jusqu'au pauvre Jean
Il a l'air content,
Et dit: vive Gayant!
V'là, etc.

Vois not'cousin Jacques
Avec s'bell' casaque,
Pour avoir souvent

Bu l'santé d'Gayant
Il s'en va trébuchant.
V'là, etc.

J'apperçois m'commère,
Avec mon compère;
Ell'qui gronde toujour,
Ell'rit en ce jour;
D'Gayant c'est un bon tour.
V'là, etc.

Vois c'brav'militaire
Comme il vuid'son verre!
Il l'vuide en chantant:
Oui, je suis l'enfant
D'not'bon père Gayant.
V'là, etc.

Ecout'bien, Marie,
Oui, t'es m'bonne amie;
Il faut sans détour
Aujourd'hui prendr'jour
Pour couronner m'n amour.
V'là, etc.

Car, vois-tu bien, j't'aime;
Faut qu'tu m'aimes d'même.
Et puisqu'dans un an
Nous v'nions voir Gayant
Avec not'ptiot enfant.
V'là, etc.

Je l'veux bien, dit-elle,
Mais s'ras-tu fidèle?
Oui, répond l'galant,
D'vant not' per' Gayant
Je t'en fais le serment.
V'là que j'entends, etc., etc.

GAYANT.

Air: *de Marlborough.*

Au retour de la guerre,
Dans Cantin, dans Cantin, en bon père,
Gayant soignait sa terre, (1)
Instruisait ses enfans,
Aimait ses habitans,
Passait d'heureux instans.

Tout-à-coup dans la plaine,
Un courrier, accourant hors d'haleine,
Au château, non sans peine,
Arriva plein d'effroi.....
« Gayant, prends ton carquoi,
« Tout est en désarroi.

« Des peuples de sauvages, (2)
« Sont venus inonder nos rivages;
« Ils font de grands ravages;
« Ta ville est en danger,
« Ils vont la saccager;
« Accours les repousser. »

A Douai, qui l'appelle,
Tout brûlant, tout brûlant d'un beau zèle,
Gayant quittant sa belle,
Vole sur son coursier,
En vaillant chevalier,
Paré de son cimier.

« Adieu, ma douce amie,
« Et mon fils et ma fille chérie,
« Je vais offrir ma vie

(1) Il en était Seigneur.
(2) Ils étaient sortis du Nord.

« Pour sauver Bauduin. (1)
« Prenez soin de Binbin, (2)
« Veillez sur son destin. »

Sa route souterraine (3)
Dans Douai le conduit et l'amène;
Au bord de sa fontaine (4)
Il a joint ses amis,
De le voir réjouis,
Armé pour leur pays.

De son bras formidable,
Il atteint le barbare, il l'accable.
Dans ce jour mémorable,
L'ennemi déconfit,
Profitant de la nuit,
Jusqu'à Bavai s'enfuit.

Gayant en suit la trace,
Mais hélas ! ô malheur ! ô disgrace !
Il périt dans la place.....
Pleurez, Douaisiens,
Pleurez, Hanoniens,
Sur ses tristes destins.

Mais non ; toujours fidèle,
Qu'une fête à sa gloire immortelle,
Ses beaux jours vous rappelle;
A Douai mémoré,
Son nom sera chanté,
Son triomphe exalté.

Les ris, les jeux, la danse,

(1) Il était investi dans le vieux château de Douai.
(2) Il était âgé de deux ans et demi.
(3) Il existe encore des personnes qui ont vu des restes de ruines de ce vaste souterrain.
(4) Aujourd'hui Saint-Maurand.

L'amitié, la candeur, la décence,
L'amour et l'innocence
En feront l'ornement.
Chacun ira disant :
Vive, vive Gayant !

Heureux cri d'allégresse,
Ranimez, égayez la vieillesse,
Et qu'à jamais jeunesse,
Le répète en ses chants.

Air : *De Gayant.*

Accourez tous petits et grands,
Venez voir notre bon Gayant ;
Vous le verrez dans notre ville
Avecque toute sa famille
Regarder d'un œil satisfait
Les heureux que son aspect fait.

Voyez ce costume guerrier,
Et ce front couvert de lauriers ;
Ils disent que toute sa vie
Fut consacrée à la patrie ;
Ils disent que les ennemis
En fuite par lui furent mis.

De nos foyers libérateur,
Gayant suit sa bouillante ardeur :
Rien ne résiste à son courage ;
Par-tout il sème le carnage.
Près de Bavai, deuil éternel !
Il est atteint d'un coup mortel.

Mais il survit à son trépas ;
Les grands hommes ne meurent pas.
On immortalise sa vie
En la perdant pour la patrie.

Toujours notre illustre Gayant
Vivra dans nos cœurs, dans nos chants.

Voyez à côté de Gayant
L'objet de son tendre penchant;
Elle mérite notre hommage,
Elle fut belle, elle fut sage;
Comme elle sourit en ce jour
A nos transports, à notre amour!

Voyez-vous auprès d'eux Jaquot
Avec son petit air farot?
On voit à son humeur guerrière
Qu'il voudrait imiter son père.
Malheur à l'ennemi tremblant
S'il met un jour flamberge au vent.

Voyez-vous leur fille Fillon?
O le joli petit tendron!
On dit qu'elle mourut pucelle;
C'est dommage, elle était si belle!...
Mais loin de nous ce souvenir;
Il ne faut penser qu'au plaisir.

Voyez-vous du petit Binbin
La mine espiègle, l'air lutin?
Il est le bijou de son père
Et l'enfant gâté de sa mère.
On dirait un petit Amour
Que Vénus vient de mettre au jour.

Chers Douaisiens, plus de soucis;
Vivent les plaisirs et les ris.
Livrons-nous tous à l'allégresse,
Et répétons avec ivresse:
Vive à jamais du grand Gayant,
Vivent à jamais les bons enfans.

Chanson pour la réunion des vrais Enfans de Gayant, *le* 12 *avril* 1809.

Air : *Aussitôt que la lumière.*

Ce matin, quand la lumière
Vint éclairer mon chevet,
En entr'ouvrant ma paupière
Je pensais à ce banquet;
Je vous voyais tous à la table
Buvant le rouge et le blanc,
Et pleins d'une ivresse aimable,
S'écriant : *Vive Gayant !*

Qu'on ne vante pas les charmes
Du Dieu qu'on appelle Amour,
A sa voix, plaisirs, alarmes,
Se succèdent tour-à-tour.
Bacchus seul a notre hommage,
Avec lui point de tourment;
Toujours gais, jamais volages,
Nous chantons : *Vive Gayant !*

Grand Roi, Monarque superbe,
Devant qui tout est tremblant,
Bientôt, hélas! un peu d'herbe
Couvrira ton monument.
Te vit-on dans ta puissance
Être heureux un seul instant?
Pour nous quelle jouissance
De chanter : *Vive Gayant !*

Quand du monde sublunaire
Il me faudra déguerpir,
Pour vous, en quittant la terre,
Sera mon dernier soupir.
Je voudrais pour hécatombe
Les pleurs d'un ami constant,

Et qu'on gravât sur ma tombe :
Il fut Enfant de Gayant.

ENFANS DE L'HARMONIE (Les). Les *Enfans de l'Harmonie* florissaient à Paris en 1782. On manque de renseignements sur cette société.

ENFANS DE PARIS ou ENFANS DE ROUEN. *S'ensuyt l'Epistre des enfans de Paris enuoiée aux enfans de Rouen, auec Rondeaux et Epistèle à ce propos (à la fin). Ce fut faict le sixiesme jour de May et imprimé le V° iour de juillet.* L'an mil CCCCC XXXI, in-8, 14 feuillets, goth. Cet opuscule en vers de dix syllabes a été reproduit en fac-simile autographié par M. Peyre de La Grave; cette nouvelle édition n'a été tirée qu'à 15 exemplaires sur papier et 2 sur peau vélin.

ENFANS SANS-SOUCI. *Privilége des Enfans Sans-Souci, qui donne lettre-patente à Madame la Comtesse de Gosier-Sallé, à Monsieur de Brique-Razade, pour aller et venir par tous les vignobles de France, avec le cordon de leurs ordres.* (*Sans lieu ni date*), pièce de 12 pages in-12. Cet opuscule, qui date du seizième siècle, a été inséré dans la collection des *Joyeusetés*, éditée par M. Techener, libraire à Paris (1); depuis il a été fort retouché, et il fait partie des opuscules que répand le colportage. Voir l'ouvrage de M. Charles Nisard (que nous avons déjà cité) sur *les livres populaires*, t. I, p. 479 (2). Ces prétendus priviléges sont un diplôme burlesque délivré à deux ivrognes mâle et femelle.

Les noms de Gosier-Salé, Brique-Razade, et l'allusion au parcours dans tous les vignobles de France, indiquent suffisamment que l'ordre des *Enfans sans-Souci* était une association bachique dans laquelle on avait organisé, sous les formes d'une

(1) Tom. XIV, 1833, in-16.

(2) Et tom. II, p. 401, de la seconde édition. Paris, 1864, in-12. Ce privilège y est reproduit en entier.

institution chevaleresque, les moyens de boire et de trinquer en société. La figure du cordon des ordres de la comtesse surnommée n'est pas venue jusqu'à nous.

Les *Enfans sans-Souci*, les *Bons Compagnons*, l'*Etat Bachique*, les *Etats du Grand-Duc d'Os Mios*, nous paraissent être une même association, ou du moins une aggrégation de bons vivants, ne pensant qu'à boire et à manger, qui ont pu avoir plusieurs subdivisions de société se réunissant à part, mais qui avaient le même but: bien vivre, boire beaucoup, et manger d'autant; ces associés ressemblaient passablement à ce consommateur qui, allant un matin prendre une tasse de café dans un café de Paris, dit au garçon qui le servait : mettez-moi beaucoup de lait, je vous dirai pourquoi ; puis, il ajoutait : versez beaucoup de café, je vous dirai pourquoi. Le garçon ayant versé ainsi une tasse très-pleine et le bain de pied également, ne se retirait pas et avait l'air d'attendre l'explication annoncée ; lorsque le consommateur la lui donna ainsi : c'est que je mets beaucoup de sucre.—Ainsi faisaient les *Enfans sans-Souci*. Ils noçaient sans fin, se divertissaient sans cesse, et buvaient considérablement parce qu'ils mangeaient incessamment. Tous les documents qui nous restent sur ces gens de plaisirs matériels sont unanimes là-dessus.

M. Robert-Dumesnil décrit dans le *Peintre-Graveur français*, tome V, page 192-195, trois gravures d'Albert Flamen, représentant les *sans-Souci* (1).

On trouve dans l'immense collection des Mazarinades une pièce intitulée : *L'agréable remerciement des Enfans sans-Soucy aux donneurs d'avis. Paris*, 1649, 7 pages. C'est une

(1) Une notice de M. Leber sur les *Enfants sans-Souci* est insérée dans la *Collection de dissertations sur l'histoire de France*, tome IX, page 318. Cette association se forma au commencement du règne de Charles VI. On l'a confondue à tort avec des comédiens qui prirent aussi le nom d'*Enfants sans-Souci*, et qui plus tard s'installèrent à l'hôtel de Bourgogne. Louis XII les favorisa; il assista parfois aux pièces qu'ils représentaient. Clément Marot passa avec eux une partie de sa jeunesse.

réponse à une autre intitulée : *Le donneur d'avis aux partisans. Paris*, 1649, 10 pages, signé L. G.

Il existe un petit volume facétieux : l'*Enfant sans-Soucy divertissant son père Roger Bon-Temps et sa mère Boute-tout-mire. Villefranche*, 1682, ou *Cologne*, 1712 (le titre seul est changé). Les bibliophiles attachent un grand prix à la possession de ce livre fort peu digne d'attention, et sa valeur va toujours en augmentant. De beaux exemplaires s'adjugeaient aux environs de 20 francs il y a vingt ou vingt-cinq ans. On a payé 80 francs vente Solar, et jusqu'à 205 francs vente H. de Ch., en 1863.

ENFANTS DE THALIE (Société des). Les *Thaliens* ont fait paraître le recueil de leurs œuvres choisies (1er janvier 1852); c'est un nouveau produit de la gaudriole française.

En tête du volume le réglement de la Société mis en chanson.

Les amendes y jouent un grand rôle. Si l'on manque à l'appel on en paie; présent, on en mange.

Le président est M. *Michel G****.

Ses deux *aides de chant* sont MM. *de Vallan* & *Eugène Lebouvier*. Le premier est leste, gaudrioleur, mutin, mais décent; le second, plein d'*humour*, célèbre le bon vin et la bonne chère, c'est un disciple de Brillat-Savarin; il a l'air plein de son sujet, sa muse est bien nourrie.

En somme les *Enfants de Thalie* ont fondé une société pour chanter, rire et boire, comme dit leur règlement; et il faut leur rendre cette justice qu'ils se montrent fidèles observateurs des règles de leur institution.

ENFANTS DE PRIAPE. Dans un recueil de chansons peu édifiantes, on trouve des couplets signés d'initiales auxquelles se joignent la qualification de membre de la société dont nous venons de transcrire le nom et qui n'a probablement jamais existé que dans l'imagination déréglée d'un rimeur libertin.

ENFANTS DE VILLE DE CHALONS-SUR-SAONE.

Cette association, qui portait aussi le nom d'*Abbaye des enfants*, a été l'objet d'un mémoire de M. Michel Canat, archiviste de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône (Châlons, 1849, 8 pages). Nous lui emprunterons ce que nous avons à dire de cette Société moitié sérieuse, moitié burlesque, dont l'histoire était peu connue; les chroniques locales n'en parlent qu'en passant, mais les archives communales fournissent quelques documents curieux.

« Remarquons tout d'abord que ce nom d'*Enfants-de-Ville* ne doit pas être pris au figuré, comme indiquant tous les habitants de Chalon-sur-Saône, mais dans son acception positive. Il s'agit bien ici de la jeunesse organisée en corps, jouissant de certains priviléges, et obéissant à des lois sanctionnées par l'usage et l'approbation des magistrats. Disons donc quelques mots de cette organisation.

« Au commencement du XVIe siècle, les enfans paraissent n'avoir fait qu'un seul corps, sous la conduite d'un officier électif qui prenait le nom d'*Abbé de la grande Abbaye*. Cet Abbé était élu chaque fois qu'un roi de France ou un gouverneur de la province faisait sa joyeuse entrée dans la ville de Chalon; de sorte que le temps de l'exercice de chaque Abbaye était variable, et ne durait que pendant l'intervalle d'une entrée à l'autre. L'Abbé ne devait pas être marié, et, s'il se mariait pendant son Abbaye, l'office devenait vacant jusqu'à la prochaine solennité. L'élu devait aussi avoir l'autorisation de ses parents, ou des magistrats s'il était orphelin.

« L'Abbaye jouissait de priviléges nombreux et mal définis, dont l'origine est inconnue. Un des plus curieux de tous était le droit des *folles vieilles*, qui consistait en une somme perçue sur tout homme épousant une femme veuve. Ce droit était ancien : en 1550, il s'éleva une contestation entre l'Abbé et un habitant qui, trouvant l'impôt excessif, tenta de s'en affranchir; mais un arrêt du parlement confirma les droits de l'Abbaye. Un autre privilége était celui qui donnait à l'Abbé la monture du prince, du gouverneur ou de tout autre grand personnage qui faisait

dans Chalon une entrée solennelle. L'Abbé percevait, en outre, un *droit sur les Familles*, dont il nous reste quelques indices, sans que nous puissions en déterminer la valeur. D'autres privilèges encore étaient attachés à cette charge; mais nos documents, sans les nommer, disent seulement qu'ils existaient de *toute ancienneté*.

« En compensation de ces priviléges, l'Abbé était soumis à des charges très-lourdes; il lui fallait dépenser pour les festins, dépenser pour les *accoustrements* des officiers subalternes de l'Abbaye, faire confectionner casaques, enseignes et tambourins, et tenir la compagnie sur un bon pied, car il importait à son honneur de parader en brillant équipage aux jours solennels. Ces charges étaient si dures qu'on vit des élus chercher à esquiver ce dangereux honneur; mais il fallait obéir, et souvent tel enfant devint, bon gré, mal gré, Abbé de la grande Abbaye.

« L'Abbaye était divisée en deux sections : *les Enfants fils de marchands* et les *Clercs de la Basoche*. Chaque section avait un chef spécial; les marchands obéissant au *Capitaine des Enfans*, les clercs au *Prince de la Basoche;* mais la corporation tout entière marchait sous la même enseigne, de même qu'elle obéissait à un seul Abbé. Nous verrons bientôt combien il était difficile d'entretenir l'harmonie entre ces deux sections rivales, dont les membres ne s'entendaient guère que pour vaguer la nuit sans chandelles, faire la débauche et rosser le guet.

« L'élection de l'Abbé était provoquée par le Maire ou par le premier Echevin. Elle se faisait gravement, précédée de quelques doctes harangues; puis on en dressait un procès-verbal qui était conservé dans les archives municipales, à côté des plus sérieuses délibérations de la cité.

« Aussitôt après son élection, l'Abbé choisissait les officiers de son Abbaye, qui étaient : *ung Lieutenant*, *ung Pourteur d'enseigne*, *deux Sergents*, *ung Prévost de l'Abbaye*, *ung Recepveur*, *ung Procureur général et ung Controlleur*. La seule entrave que l'on mit au libre choix de l'Abbé était que, s'il appartenait au corps des Marchands, il devait choisir son Lieutenant

et son Enseigne parmi les Clercs de la Basoche ; c'était le contraire si un basochien était élu. Ces charges, du reste, duraient autant que celle de l'Abbé.

« Cette organisation ne fut pas constante, et subit des transformations successives dont il est difficile de donner les raisons. Souvent les officiers sont désignés sous des noms différents, et des charges paraissent et disparaissent. Les offices tendent toujours à diminuer de nombre, et bientôt, au milieu de tous ces bouleversements successifs, l'Abbaye elle-même fait naufrage.

« L'Abbaye, avons-nous dit, avait un double caractère; elle était à la fois grave et bouffonne ; grave, quand elle était associée aux solennités municipales; bouffonne, quand livrée à elle-même, elle se plongeait dans la joie. En cela elle différait essentiellement de ces compagnies de plaisirs, si célèbres dans les villes du Nord, auxquelles nos cités bourguignonnes semblent les avoir empruntées. Dijon avait sa fameuse *Mère Folle;* Autun, ses *Valentins*; Auxonne, sa *Société des Ménétriers ;* Dôle, le *Roi de la Pie.* Qui ne connaît le *Roi des Ribauds*, le *Prince de Liesse,* le *Prévôt des Etourdis,* etc., qu'on retrouve dans les villes du Nord ? Ces associations, toutes filles d'une même idée, n'avaient d'autre but que la joie et le plaisir. A Chalon, une certaine gravité, gravité burlesque si l'on veut, se mêlait aux divertissements les plus expansifs de nos pères. Nous venons de voir le côté grave de la compagnie chalonnaise ; cherchons maintenant ce que son organisation avait de purement bouffon.

« Outre l'Abbé, chef supérieur et permanent, on élisait chaque année un autre chef, dont l'autorité ne durait guère au-delà du temps du carnaval. Il prenait le nom de *Roy des Enfans.* C'était la veille des Saints-Innocents, le 27 novembre, que se faisait son élection avec solennité. Il y avait d'abord grande *monstre* des *Enfants,* qui se promenaient joyeusement dans la ville, accompagnés d'une bande de soldats. Le cortége se composait des officiers de l'Abbaye, affublés de tous leurs *accoustrements*, et des membres couverts de casaques aux couleurs variées, et marchant armés, sous l'enseigne de la compagnie. Cette marche

joyeuse était le signal de réjouissances tumultueuses dans toute la ville. Or, dans le même temps, on célébrait à la cathédrale la *Fête des Fous*, et les chanoines, enfants de chœur et bas clergé se promenaient aussi dans les rues en *abits dissimulés* sur des charrettes. Les deux cortéges ne manquaient pas de se rencontrer; c'était alors un assaut de bons mots et de joyeusetés. Il en naissait souvent des scandales; souvent aussi une franche union présidait à ces plaisirs : mais, hélas! l'ordre et le repos public n'y gagnaient jamais rien. La marche des Enfants se terminait à l'heure fixée par le magistrat; on se réunissait alors dans une maison appartenant à la corporation, et là, sous la présidence du Maire ou du premier Echevin, on procédait à l'élection, et l'on proclamait immédiatement le nouveau Roi. Le lendemain était le jour des fêtes et festins.

« On appelait cela *faire le Royaulme :* royaume éphémère, qui naissait et mourrait avec le carnaval; royaume trop court au gré des *Enfans,* mais qui, parfois, parut trop long aux magistrats, avec lesquels messieurs de l'Abbaye eurent souvent maille à partir.

« Le Royaume se faisait aux frais du nouvel élu, mais cela coûtait fort cher; la Royauté était même si pesante, que souvent les parents du nouveau Roi, dont le consentement était nécessaire, refusaient pour lui la couronne, craignant de ne pouvoir faire *honnêstement, et sans fraude, les frais dudict Royaulme.*

« Ce serait ici le lieu de décrire les costumes et insignes de l'Abbé et des dignitaires de l'Abbaye, la forme et la couleur des guidons et étendards, et le sceau de la corporation; mais il ne nous reste aucun document sur ces points importants; nous ne pouvons donc que renvoyer le lecteur aux mémoires de du Tilliot (1), dans lesquels il trouvera d'amples détails sur les

(1) Mémoires pour servir à l'histoire de la Fête des Fous, par Jean-Bénigne Lucotte du Tilliot. *Lausanne,* 1751. Travail curieux mais incomplet; la majeure partie des documents qu'il renferme est reproduite avec des additions dans la *Collection de Dissertations sur l'histoire de France,* que nous avons déjà citée.

mœurs et usages de ces compagnies bouffonnes, et spécialement sur la *Mère Folle* de Dijon, dite aussi *Infanterie Dijonnaise*, qui a dû servir de modèle aux autres corporations joyeuses de la Bourgogne.

« Pour être reçu membre de la corporation, il fallait être fils d'habitant et n'être pas marié. Les domestiques avaient le droit d'en faire partie. Ils profitèrent peu de cet avantage, dont on leur rendait peut-être l'usage difficile; une seule fois nous avons trouvé un *serviteur* participant aux élections de l'Abbaye.

« Nous ne savons rien sur l'âge d'admission; mais on peut croire, d'après les documents qui nous restent, que nul n'était admis s'il n'avait au moins quinze ans révolus, car dans certaines circonstances, les enfants moins âgés faisaient bande à part. Les membres de la corporation auraient donc appartenu à cet âge turbulent et indocile qui est sur la limite de l'enfance et de l'âge mur. Dans l'origine, les plus jeunes membres furent plus nombreux; plus tard, les écoliers, les licenciés, les hommes de loi y furent admis et contribuèrent à ôter à la compagnie son aspect enfantin. De soumise qu'elle était, l'Abbaye devint dès-lors tapageuse; on ne tarda pas à résister à l'autorité, et on alla jusqu'à porter des armes prohibées, d'où meurtre s'en suivit. Ces excès amenèrent bientôt la ruine de l'Abbaye.

« Le premier document qui fasse mention de l'Abbaye est de 1543. C'est un procès-verbal d'élection d'Abbé à l'occasion de l'entrée du duc de Guise; il y est dit que la compagnie existe *de toute ancienneté*, ce qu'il ne faut pas prendre à la lettre.

« Dans les différentes entrées solennelles des Rois ou Gouverneurs dans la ville de Chalon au XVe siècle, il n'est point question d'enfants organisés en corps; cependant ils jouaient toujours un rôle important dans les *bravades* et *joyeuzetés* que ces solennités occasionnaient.

« En 1494, lors de l'entrée de Charles VIII, on joua force *mystères* et *morallités le mieux que l'on put bonnement :* des enfants y figurèrent, et parmi les *Pavillons et chaffaulx* qui furent dressés, il y en eut un sur lequel parut une jeune fille,

merveilleusement accoustrée, qui offrit au Roi un cœur d'or du poids de cent écus. Deux autres jeunes filles l'accompagnaient, et le sire de Brancion, capitaine de la ville, avait reçu ordre de les choisir parmi les plus avenantes *que faire se pourra* (1).

« En avril 1510, on annonça la prochaine arrivée du Roi Louis XII qui était alors en Champagne. Les habitants assemblés décidèrent qu'on rendrait au Monarque tous les honneurs possibles, qu'on irait à sa rencontre à pied et à cheval le long de la Saône, en bel équipage, et que l'on prononcerait une harangue. On décida en outre « que en la rue ou le Roy nostre sire « passera on doit faire deulx ou trois chaffaulx ez quels y aura « grand nombre de petits Enffans abillez de roge et de jaulne, « lesquels cryront ung vive le Roy et aultres joyeuzetés (2). »

« En juin 1518, entrée de Louise Borgia, duchesse de Valentinois, femme de Louis de la Trémoille, gouverneur de Bourgogne. On dressa *un chaffault au carre au long du faulcon grand rue de ladicte ville*, où une jeune fille *bien accoustrée* offrit le don de la ville, *disant certains vers en ryme à la louange de ladicte dame* (3).

« En juin 1521, entrée de François Ier. La ville se mit en frais et fit des préparatifs considérables. Quatre *chaffaulz* furent dressés, dont le second fut destiné « pour mettre les Enffans

(1) Registres des délibérations de la communauté de Châlon-sur-Saône.— Perrey p. 299.— Orbandale, 1er vol., p. 504. — Il a paru inutile de donner de grands détails sur les différentes entrées dont il sera question dans cette notice; on se bornera donc à rapporter les faits qui concernent l'Abbaye des enfants. Le cérémonial des entrées des Rois et Reines sera l'objet d'un travail spécial.

(2) Reg. com. — Ces frais d'éloquence et ces préparatifs furent peut-être inutiles, car le silence des historiens rend douteuse l'entrée du Roi dans Chalon. Il parcourut cependant la Bourgogne en 1510 et visita Dijon, Auxonne, Autun, etc. Louis XII avait traversé la ville en 1500 à son retour d'Italie.

(3) Reg. com. — Perry, p. 311.— Le *carre* est le carrefour où se joignent la Grande rue et les rues du Pont, du Commerce et de Saint-Vincent. C'était là que se trouvait *l'hostellerie du Faulcon*, une des plus renommées de ces temps-là.

« qui se fera dois la maison Guillaulme Bouchard en suyvant le « faulcon (2). »

On le voit, à cette époque les Enfants étaient devenus presque une des nécessités de ces solennités, et leur présence était déjà plus qu'un usage. De là à une organisation véritable il n'y avait qu'un pas; malheureusement nous ne pouvons fixer la date de cette organisation : une lacune déplorable existe ici dans nos documents, et le premier qui nous tombe sous la main, nous montre l'Abbaye pleine de vie et se glorifiant déjà de son ancienneté.

Ce document est relatif à l'entrée du duc de Guise, à la fin de 1543. La corporation continue de se signaler pendant le XVIe siècle. Au XVIIe siècle, elle tombe en décadence; elle n'a plus d'*abbé*; elle est soumise à l'autorité municipale. M. Canat la suit pas à pas à l'aide des documents conservés dans les archives; mais, à partir de 1737, toutes les traces disparaissent. Vieille de plus de deux cents ans, après avoir réfléchi l'esprit et les mœurs des deux siècles qu'elle avait parcourus, cette association finit par périr comme meurent toutes les choses surannées.

ENJOUÉS DÉLICATS (Académie des). Nous ne connaissons l'existence de cette société que d'après le témoignage d'un opuscule intitulé : *Dissertation sur l'Enjouement délicat, tirée des registres de l'Académie (de la société bourgeoise) des Enjoués délicats de Tivoli* (de Metz). *Nancy*, *Leseure*, 1763, pet. in-8°, pièce de 8 feuillets, tirée à petit nombre et fort rare, d'après une note du catalogue Leber, n° 2631. — C'est la pensée d'un sage développée par un homme d'esprit. L'auteur, ajoute Leber, maître de son sujet, en donne à la fois le précepte et le modèle.

ENTRESOL (Société de l'). Elle doit son nom à un entresol qui servait, à la place Vendôme, de logement à l'abbé Alary,

(2) Reg. com. — Perry, p. 312. — Orbandales, 1er vol., p. 515.

disciple de l'abbé de Longuerue; il fut instituteur du Dauphin dans sa première enfance, et il fut reçu à l'Académie française en 1723. Sa maison fut pour l'Académie des Sciences morales et politiques ce que la demeure de Conrart fut pour l'Académie française. On se réunissait chez lui librement pour causer et lire. On y trouvait bons sièges, bon feu en hiver, et en été des fenêtres ouvertes sur un joli jardin. On n'y dînait ni on n'y soupait, mais on y prenait le thé en hiver et des limonades et autres liqueurs fraîches en été. En tout temps on y trouvait les gazettes de France, de Hollande, et même les papiers anglais. En un mot, c'était un café d'hommes instruits et d'honnêtes gens (1).

ÉPICURIENNE (Société) *de Lyon*. Sous l'Empire, il se forma à Lyon une association de chanteurs qui prit le titre de *Société Épicurienne de Lyon*. Ses membres, qui se réunissaient à des époques fixes et périodiques, composèrent une multitude de pièces qui furent réunies en plusieurs volumes. Le *Catalogue de la bibliothèque lyonnaise de M. Coste* les indique, sous le n° 12,512, avec l'intitulé suivant :

Recueil de chansons et de poésies fugitives de la Société Épicurienne de Lyon. Lyon, Chambet, 1812-13, et *Paris* (1816), 3 vol. in-18.

(1) Né en en 1689, l'abbé Alary ne mourut qu'en 1770. Sa faveur, son admission à l'Académie furent la suite du goût que le Régent conçut pour son esprit à la suite d'un entretien dans lequel l'abbé se justifia d'avoir trempé dans la conjuration de Cellamare. Il n'a d'ailleurs rien écrit. En 1808 en publiant à Paris la correspondance de Bolingbroke, 3 vol. in-8o, on a fait connaître quelques lettres qu'Alary avait adressées à ce célèbre anglais. D'Alembert était chargé, en sa qualité de secrétaire de l'Académie française, de faire l'éloge du défunt. Louer un académicien qui ne laissait aucun titre littéraire, n'était pas chose facile; d'Alembert s'en tira avec habileté : « il a gardé pour lui et pour quelques amis, moitié par modestie et moitié par amour du repos, les richesses qu'il avait acquises par plus de soixante années d'étude; il n'en a rien communiqué au public, et s'il n'a pas fait bien haut parler la renommée en sa faveur, du moins il n'a pas eu la jalousie et la haine acharnées et réunies pour lui disputer un peu de fumée.»

Il est probable que cette société de plaisir s'éteignit, comme tant d'autres, sous le régime parlementaire de la Restauration.

ÉPINETTE (Rois de l'). Cette Société existait à Lille au moyen-âge. C'était une de ces réunions un peu littéraires, un peu formée en vue de divertissements qui étaient alors nombreux en Flandre.

On trouve à la bibliothèque Leber, aujourd'hui à Rouen, un manuscrit petit in-folio (n° 5903 du catalogue imprimé) intitulé *Veprecularia, ou solemnité des festes des nobles Rois de l'Espinette de Lille, tenue depuis l'an* 1283 *jusqu'à l'an* 1487.

Ce registre curieux, enrichi d'un grand nombre de peintures, représente les principales circonstances de ces fêtes; on y trouve tous les noms, qualités, prouesses, blasons et devises des héros de ces solennités, depuis leur origine jusqu'à leur extinction à la fin du XVe siècle.

On peut consulter sur les Rois de l'Épinette la *Collection de Dissertations sur l'histoire de France*, tom. XII, p. 451-453. Il existe une notice de M. de Rosny, intitulée : *Fêtes des nobles rois de l'Épinette, ou Tournoi de la capitale de la Flandre française. Lille,* 1836, in-8°.

ERMITAGE DE CATHERINE II (Société intime de l'). 1787-1788. L'impératrice de Russie, Catherine II, que Voltaire appela poliment Catherine *le Grand,* aimait beaucoup l'esprit français. Elle profita de l'époque où elle avait près d'elle comme ministre de France, L.-P. Ségur aîné, diplomate d'un esprit vif et agréable, le comte de *Cobentzel*, ambassadeur de l'empereur, à qui son long séjour à Bruxelles et ses relations avec Paris avaient fait perdre tout ce que les Autrichiens ont de raide et de gourmé, le prince de Nassau, le spirituel, quoiqu'un peu mélancolique, Fitz-Herbert, envoyé d'Angleterre, et le prince de *Ligne,* un des hommes les plus gais de son siècle et qu'on pouvait dire français et demi par la vivacité de ses réparties et le feu de ses saillies; Catherine, disons-nous, profita de la présence de ces aimables seigneurs et de quelques jeunes courtisans qui pou-

vaient marcher sur leurs traces pour fonder, à sa maison de plaisance dite l'*Ermitage*, près de Saint-Pétersbourg, où elle avait sa galerie de tableaux, sa bibliothèque privée et son cabinet de médailles, une société intime dans le sein de laquelle l'Impératrice déposait quelque peu la dignité de la couronne sans cesser de régner sur les membres qui composaient cette noble association. Le but de cette société était de causer, rire et boire, de continuer l'espèce de liberté et de sans-façon qui avait régné pendant le voyage de Crimée où les mêmes personnages avaient figuré; enfin, de faire des vers et des pièces de théâtre que la Czarine faisait représenter devant un très-petit nombre de spectateurs choisis, sur le théâtre particulier de l'*Ermitage*. Cette salle de spectacle, élégamment construite à l'extrémité du palais, avait été copiée en petit sur le modèle du théâtre antique de Vicence; elle était demi-circulaire, ne contenait pas de loges, et n'offrait aux regards qu'un amphithéâtre de gradins. Une fois seulement tous les quinze jours, pendant l'hiver, l'Impératrice invitait au spectacle tout le corps diplomatique et les personnes présentées à la Cour. Le reste du temps les spectateurs se réduisaient à un petit nombre de personnes. Outre celles citées plus haut, on invitait ordinairement le grand-duc et sa femme, le grand-écuyer, le grand-chambellan, le vice-chancelier, le comte Strogonoff, le comte Berborodko, le prince Potemkin, la comtesse Skawronski, sa nièce, et Mlle Protasoff (1). C'était là que tous les invités faisaient assaut d'esprit, de vers galants et de courtisannerie. En vain Catherine avait voulu composer elle-même des vers en notre langue; M. de Ségur ne put jamais parvenir à lui inculquer la prosodie française; son oreille impériale était rebelle à toute

(1) Cette demoiselle jouissait de toute la confiance de l'Impératrice. Byron ne l'a point oubliée lorsqu'il montre Don Juan si gracieusement accueilli par Catherine :

....Miss Protasoff
Named from her mystic office l'Eprouveuse
A term inexplicable to the muse.

harmonie poétique; elle renonça à faire elle-même des vers, mais elle n'en prit que plus de plaisir à entendre ceux des autres.

M. le marquis de Custine, auteur de *la Russie en* 1839, ouvrage qui contient une foule de révélations, et, peut-être même d'indiscrétions, a vu dans une des salles de l'*Ermitage*, sous un rideau vert qu'on ne tire pas pour tout le monde, un cadre renfermant les *Statuts* de cette société d'élite, contenus en dix articles obligatoires pour les personnes admises par la Czarine dans cet asile de la liberté... impériale. Catherine, toute souveraine absolue qu'elle était, entendait mieux que personne la vie et la conversation libre. Elle ne voulut jamais se résigner à la solitude à laquelle la couronne semblait devoir la condamner : tout en gouvernant arbitrairement, elle a su causer avec abandon et vivre familièrement avec un entourage de choix. Cependant, en admettant même une partie des licences que la chronique l'accuse de s'être permises dans sa société privée, nous voyons, par les statuts suivants, qu'elle régnait souverainement sur ses collaborateurs; la forme en est impérative et marque la volonté ferme de la personne qui les dicta. Voici le texte de cette charte intime, octroyée par le caprice d'une volonté souveraine dans un lieu jadis enchanté, tel qu'on l'a traduit et copié devant M. de Custine en 1839.

Règles d'après lesquelles on doit se conduire en entrant.

Art. 1er. « On déposera en entrant ses titres et son rang, de « même que son chapeau et son épée (1). »

Art. 2. « Les prétentions fondées sur les prérogatives de la « naissance, l'orgueil ou autres sentiments de nature semblable, « devront aussi rester à la porte (2). »

(1) Par l'exécution de cet article, Catherine avait tout à gagner avec des gens d'esprit; ils retrouvaient toute la liberté de leurs moyens et pouvaient verser les trésors de leur intelligence sans être arrêtés par les lois de l'étiquette.

(2) Ici l'on reconnait la souveraine philosophe amie de Voltaire et de

Art. 3. « Soyez gai; toutefois *ne cassez, ni ne gâtez rien* (1).»

Art. 4. « Asseyez-vous, restez debout, marchez, faites ce que « bon vous semblera, *sans faire attention à personne* (2). »

Art. 5. « Parlez modérément et pas trop pour ne pas troubler les autres (3). »

Art. 6. « Discutez sans colère et sans vivacité (4). »

Art. 7. « Bannissez *les soupirs et les baillements*, pour ne « causer d'ennui et n'être à charge à personne (5). »

Art. 8. « Les jeux innocents proposés par une personne de la « société doivent être acceptés par les autres (6). »

Art. 9. « Mangez doucement et avec *appétit*, buvez avec « modération pour que chacun retrouve ses jambes en sor- « tant (7). »

Art. 10. « Laissez les querelles à la porte; *ce qui entre par « une oreille doit sortir par l'autre* avant de passer le seuil de « l'*Ermitage*. Si quelqu'un manquait au réglement ci-dessus, « pour chaque faute, et sur le témoignage de deux personnes, « il sera obligé de boire un *verre d'eau fraîche* (sans en excep- « ter les dames): indépendamment de cela, il lira à haute voix

d'Alembert; elle devait encore profiter de cette disposition par l'égalité qu'elle mettait entre tous les membres de sa société.

(1) On sent ici l'absolutisme de la souveraine qui entend et prétend que l'on s'amuse, quelque soit du reste la disposition du corps ou de l'esprit. De par la Reine, on sera gai... mais d'une gaîté qui n'ira pas jusqu'à gâter les meubles.

(2) Cet article en dit plus qu'il n'est long.

(3) La souveraine du lieu aimant bien d'avoir son tour.

(4) Cet article était plutôt pour les nationaux que pour les étrangers sociétaires, gens de trop bon goût pour qu'il leur fut applicable.

(5) Les *soupirs* devaient être du temps perdu, et les *baillements* n'avaient pas le temps d'arriver.

(6) L'Impératrice aimait à essayer de tout.

(7) Toujours même *absolutisme* au milieu de la liberté. Celle qui veut qu'on soit *gai* quand même, tient à ce qu'on mange avec *appétit*... quand même aussi. On recommande de retrouver ses *jambes* en sortant, mais on ne tient pas à ce qu'on conserve sa *tête*.

« une page de la *Télémachide* (1); quiconque manquerait, dans « une soirée à trois articles du réglement sera tenu d'apprendre « par cœur six lignes de la *Télémachide*. Celui qui manquerait « au dixième article ne pourrait plus rentrer à l'*Ermitage* (2).»

Ce dixième article n'a été que trop bien observé. Les galants sociétaires n'ont eu garde d'être indiscrets et il ne nous est revenu que peu de chose sur ce qui se passait dans ces réunions où se trouvait une czarine en déshabillé, et des courtisans en liberté.

Les dix articles des statuts que nous venons de citer sont avouables; mais n'existait-il pas dans cette association des *articles secrets* comme dans les traités diplomatiques? Ce qu'on dit dans les *Mémoires secrets* de *Masson* (3) pourrait le faire croire. Il faudrait supposer alors que Catherine aurait puisé ses inspirations dans le roman scandaleux de M. de Nerciat, *Félicia, ou mes Fredaines*.

Ce qui nous reste de plus substantiel de cette association bizarre et unique, c'est un répertoire dramatique des pièces qui y furent composées et jouées; il est intitulé : *Théâtre de l'Ermitage*, ou *Recueil de comédies, proverbes*, etc., *joués sur le théâtre de l'Ermitage. Saint-Pétersbourg*, 1788 et années suiv., 4 vol., gr. in-8°, édition originale et rare en France; mais une réimpression en a été faite par les soins de Castéra sous le titre de : *Théâtre de l'Ermitage de Catherine II, Impératrice de Russie, composé par cette princesse, par plusieurs per-*

(1) La *Télémachide* est un poëme de *Frediakofski*; M. de Custine ajoute judicieusement : « Malheur au poète immortalisé de la sorte par un souverain ! »

(2) Cet article tient de la franc-maçonnerie. La Czarine était éclectique : elle prenait le bon partout où elle le trouvait.

(3) Amsterdam (Paris), 1800, 4 vol. in-8e; 1804, 2 vol. in-8°; traduits en allemand, Strasbourg, 1802, 3 vol.; insérés, mais avec des suppressions, dans la collection des *Mémoires* publiés par M. Barrière. Il est difficile de décider si les révélations exposées dans ces *Mémoires* sont des médisances ou des calomnies. Le 3e chapître du 1er volume (*les Favoris de Catherine*) et le 4e du 2e volume (*Gynécocratie*) sont curieux.

sonnes de sa société intime, et par plusieurs ministres étrangers. Ces pièces ont été composées en langue française, et représentées par des acteurs français sur le théâtre particulier de l'Impératrice, appelé l'Hermitage, devant cette princesse et sa société intime, à la fin de 1787 *et dans l'hiver de* 1788. *A Paris,* chez *A. Buisson,* an VII de la République (1799), 2 vol. in-8° de 438 et 432 pp. Les auteurs de ce recueil, qui ne compte pas moins de dix-neuf pièces, (parmi lesquelles *Caïus Marcius Coriolan* (1), tragédie en 5 actes et en vers, par le comte de Ségur aîné), étaient l'Impératrice elle-même, le comte de Cobentzel, qui excellait à jouer des proverbes et qui en représenta souvent dans la chambre à coucher de la Czarine, le prince de Ligne, Alexandre Momonof, jeune aide-de-camp et favori de Catherine; le comte Strogonoff, sénateur; Iwan Schwaloff, grand chambellan; M. d'Estat, français, attaché au cabinet de l'Impératrice, et la jeune fille d'Aufrène, bon acteur français, qui, avec Fastier, élève de Préville, dirigeait la représentation de ces pièces sur le théâtre privé de la Czarine (2). Ces bluettes dramatiques renferment beaucoup d'allusions aux intrigues de la cour, aux petits faits du temps, que l'on ne saurait plus comprendre aujourd'hui sans en avoir la clé. Par exemple, le proverbe intitulé *Gros-Jean,* par le comte de Cobentzel, est fondé sur une anecdote que l'Impératrice se plaisait à raconter souvent. Elle avait été curieuse de voir un étranger qui avait fait un assez bon ouvrage sur le commerce; elle le fit venir à Moscou, et lui se crut tout-à-coup appelé à diriger l'empire; son

(1) Cette tragédie de *Coriolan* avait été composée par M. de Ségur sur le vaisseau qui le ramenait d'Amérique après la guerre de l'indépendance et pour charmer les loisirs d'une longue traversée. Catherine voulut la faire jouer sur son théâtre de l'*Ermitage,* et, après deux ou trois représentations faites devant un public composé de douze personnes, on la donna devant le corps diplomatique et toute la cour, à la grande surprise de l'auteur qui n'avait pas été prévenu de cette galanterie.

(2) La partie musicale avait pour directeurs et virtuoses, *Paesiello* d'abord plus tard *Cimarosa, Sarti,* le chanteur *Marchesi* et madame *Todi.*

amour-propre et sa jactance lui attirèrent mille humiliations dont l'ambassadeur autrichien tira parti dans son proverbe. L'*Insouciant*, comédie par Alex. Momonof, met sous les yeux des curieux le portrait fidèle d'un courtisan de Saint-Pétersbourg, qui, par son originalité, ses bouffonneries et les scènes facétieuses de l'intérieur de la famille, était le sujet continuel des plaisanteries de Catherine et de sa cour. Il faudrait maintenant les notes explicatives d'un initié aux secrets de la société intime de la Czarine pour donner du prix à ces compositions légères, en dévoilant toutes les applications qu'elles recèlent et qui sont perdues pour le vulgaire des lecteurs (1).

ERMITAGE DU DUC DE CROY (Société dramatique de l'). 1766-72. Le maréchal duc de Croy, surnommé *le Penthièvre du Hainaut*, à cause de sa bienfaisance et de ses vertus, fit bâtir le magnifique château de l'*Ermitage* au milieu de la forêt de ce nom, près Condé-sur-l'Escaut, où il avait aussi un château et dont il était seigneur. Dans les dépendances de son splendide *Ermitage*, le duc de Croy fit élever une jolie salle de spectacle avec un fond qui s'ouvrait sur la forêt et qui, à certains jours, offrait une décoration naturelle que toutes les merveilles de l'Opéra n'auraient su présenter. Pendant les étés qu'il passait dans son château avec sa noble famille, le duc voulut se donner le plaisir de jouer la comédie de société, genre de divertissement alors fort en vogue parmi la noblesse française. Il fit exécuter de jolies décorations, et il forma une société dramatique, dont il fut l'âme et le président, et qui se composait du prince et de la princesse de Sobre, son fils aîné et sa bru; du duc d'Havré, son fils puîné, et de la duchesse; de M. de Montigny, père du colonel de la garde nationale de Lille; de Mlle de Montigny, de M. et de Mlle de Colins, de M. de Rheims, de Mlle Mal-

(1) Le catalogue de la bibliothèque dramatique de M. de Soleinne donne, nº 3560, tom. III, p. 263, la liste des dix-neuf productions contenues dans les trois volumes du *Théâtre de l'Ermitage*. On y trouve cinq proverbes dont la Czarine put se croire l'auteur.

let, etc. Le théâtre s'ouvrit le 12 mai 1766, par la représentation du *Siége de Calais*, tragédie de du Belloy, que l'on fit précéder d'un prologue de la composition de M. le prince de Sobre, intitulé: *La matinée de l'Ermitage,* dans lequel on trouve quelques couplets de M. de Montigny à la louange du beau séjour où la société se trouvait réunie.

Dans les années qui suivirent on joua sur le théâtre de l'*Ermitage* presque toutes les pièces en vogue de l'époque; d'abord on n'eut pour spectateurs que les membres de la famille de Croy, le naturaliste Valmont de Bomare, qui demeurait au château; les tenanciers, les voisins et la maison du duc, mais bientôt les acteurs devenant plus expérimentés, on lança des invitations jusqu'aux villes de Valenciennes, Mons et Tournai, et toute la noblesse de la province prit part à ces divertissements dramatiques. En 1767, on représenta *La Partie de chasse de Henri IV* avec une scène ajoutée, qu'on ne pouvait bien rendre que chez un grand seigneur. Au moment où on entend les cors de chasse, le théâtre s'ouvrait dans le fond et laissait voir une allée du parc réservé, éclairée *à giorno*, du même ton de lumière que les décorations et se liant parfaitement avec elles, garnie de chasseurs, de piqueurs et de chiens, courant le cerf et venant le forcer presque sous les yeux des spectateurs ébahis. Ce spectacle ne pouvait se comparer pour la magnificence qu'à celui que présente le théâtre de *San Carlo* de Naples, quand, s'ouvrant par le fond, il laisse voir le port majestueux de Parthenope.

Le 3 octobre 1772, on joua une pièce et un divertissement composés encore par M. le prince de Sobre, sous le titre de *l'Arrivée de la troupe du Roman Comique de Scarron à l'Ermitage*, en prose et mêlés de couplets faisant allusion au duc de Croy, que ses enfans remerciaient ainsi d'avoir cédé à leur goût pour le théâtre, en construisant une salle de spectacle et en permettant qu'on y jouât une partie du répertoire du Théâtre-Français.

Les prologues et divertissements composés par le prince de Sobre se trouvent dans l'*Histoire du château de l'Ermitage*, 3

volumes, petit in-folio manuscrits, dus au maréchal duc de Croy et conservés à la bibliothèque du duc et à la bibliothèque publique de Valenciennes. On trouve dans cette dernière un *Recueil des comédies de Coypel*, volume in-4°, également manuscrit, qui provient également du château de l'*Ermitage*, ce qui nous ferait croire qu'on y a joué une partie de ces pièces faites exprès pour des théâtres de société. M. Aimé Leroy possédait un recueil curieux, in-folio manuscrit aux armes des Croy, renfermant les détails de tout ce qui regardait le théâtre particulier du château de *l'Ermitage*.

ESCLAFFARDS (Abbé des). L'*Abbé des Esclaffards* était un abbé burlesque nommé par dérision dans certaines fêtes célébrées au moyen-âge vers les calendes de janvier. On les appelait aussi fêtes des calendes, des sots, de l'âne ou des Innocents, suivant les localités. Ces fêtes profanes, et quelquefois obscènes, se mêlaient aux cérémonies de l'Eglise, au grand regret des hommes vraiment religieux.

(Voyez Du Cange (*Kalendæ Festum*), Carpentier, le *Dictionnaire de Trévoux*; les *Mémoires pour servir à l'histoire de la Fête des Fous*, par du Tilliot.

Ce fonctionnaire burlesque pouvait être placé à côté de *l'abbé de l'Escache* ou *de le Cache-Pourfy* (de cherche-profit), société ou confrérie joyeuse qui existait à Cambrai sous Charles-Quint.

ESCORNIFLEURS (Société des). Association burlesque et imaginaire; elle n'est connue que par une facétie qui contient les *priviléges et franchises* de ces joyeux compagnons. M. Leber avait placé dans sa bibliothèque (catalogue n° 1615) un exemplaire de cet opuscule excessivement rare.

ESCRIME (Société d'). Nous empruntons les lignes suivantes à un journal de 1861 :

« Dans la peinture des loisirs élégants de la société parisienne, je pense qu'il convient de signaler certain mouvement de retour très-marqué vers les plus nobles exercices de la jeunesse mascu-

line. En même temps que les amateurs réunis en un cercle, sous la présidence de M. de Montebello, fêtent la réouverture du jeu de paume installé maintenant aux Tuileries, il est beaucoup question, dans le monde des amis de l'escrime, de la nouvelle salle d'armes qu'un professeur éprouvé, M. Pons, vient d'inaugurer au n° 290 de la rue Saint-Honoré, dans l'ancien hôtel Montmorency. De mémoire de tireur, on n'avait jamais vu l'art des Saint-George si bien logé. Sous le nom de *Société d'escrime,* un véritable club, où l'épée remplace avec avantage les cartes et la flânerie, s'y réunit trois fois par semaine. M. le comte de Mailly-Châlons vient d'être nommé par les membres de cette association, président de la Société, qui a pour vice-présidents, M. Anatole Bartholoni, député au Corps Législatif, et le vicomte de Chasteigner. Le baron de Bazancourt est président honoraire et le vicomte de Pommereux remplit les fonctions de secrétaire. »

ETEIGNOIR (Ordre de l'). Cet ordre fantastique fut créé pour se moquer des ultra qui, sous la Restauration, étaient plus royalistes que le roi Louis XVIII.

On nommait comme *grands officiers de l'ordre* le ministre de la maison du Roi et le procureur-général de Paris.

Venaient ensuite comme *officiers* ou même comme simples *chevaliers de l'ordre*, plusieurs grands seigneurs de la cour.

Ces nominations parurent un beau matin dans *le Nain jaune,* journal malin paraissant tous les cinq jours.

Grand scandale à la Cour et au palais de justice. Ce numéro est saisi. Cauchois-Lemaire se rend au ministère de la police, où il est menacé de poursuites personnelles, s'il ne déclare pas le nom de l'auteur de l'article. Le journaliste laissa s'exhaler la colère du ministre contre ces « pamphlétaires éhontés qui, sous le voile de l'anonyme, ne craignent pas de s'attaquer à tout ce qu'il y a de respectable »; puis, tout-à-coup, tirant de sa poche un petit papier satiné, aux fleurs-de-lis d'or, il le présente à Son Excellence. Le ministre n'a pas plutôt jeté les yeux sur la

note, qu'il reconnaît l'écriture de Louis XVIII, l'auteur de la Charte.

Le ministre riant ou faisant semblant de rire, parcourut toute la note royale, dans laquelle il put voir aussi son nom placé au rang des dignitaires de l'*Ordre de l'Eteignoir*.

Dès ce jour, *le Nain jaune* ne fut plus inquiété (1).

Nous ne garantissons pas d'ailleurs l'exactitude de l'anecdote; ce qu'il y a de certain c'est qu'il parut alors de nombreuses caricatures dans lesquelles on faisait allusion à certains personnages politiques que l'on coiffait de l'éteignoir. Une d'elles dont l'explication se trouve dans *le Nain jaune*, n° du 15 février 1815, représente la réception d'un chevalier. Sur leurs vêtements noirs, sur les draperies sont semés à profusion des éteignoirs de couleur jaune. Un orchestre d'aveugles accompagne *le Chant des ténèbres* qu'entonnent quelques membres de la société.

Le brevet délivré aux *chevaliers* était gravé avec goût, entouré d'emblêmes bien choisis: une chauve-souris, une tortue, des écrevisses. Nous en reproduisons le texte :

« Misophane, par la grâce du Génie des Ténèbres, etc., voulant récompenser les bons et loyaux services du Sieur.... dont nous nous sommes fait rendre compte par notre Consistoire du rapport duquel il appert que ledit Sieur...

« Ayant connaissance du respect de mondit Sieur... pour les vieilles doctrines, de son zèle pour le maintien des préjugés conservateurs des Empires; prenant en considération cette haine vigoureuse pour toute espèce de lumières, dont il a donné tant de preuves; cette intolérance salutaire qu'il exerce autant qu'il est en lui contre toute idée qualifiée de libérale, de philosophique ou de constitutionnelle; voulant signaler en lui cette obscurité profonde, épaisse, incommensurable, dont il s'est environné par tant d'écrits et de travaux.

(1) On assure que Louis XVIII disait à un de ses amis: « Je ne vous nommerai ni directeur-général, ni ministre. Ni vous, ni moi, si nous étions employés, ne resterions en place, à cause de nos opinions. »

« L'avons nommé et le nommons par ces présentes *Chevalier de l'Ordre sombre de l'Eteignoir*, institué par notre décret, en date de la 3,734e nuit de notre règne, entendant qu'à ce titre il jouisse dans toute l'étendue de notre empire des honneurs, droits et prérogatives attachés à cette éminente distinction ;

« Ordonnons en outre qu'il soit reçu dans la première assemblée chapitrale qu'il nous plaira convoquer.

Donné à Obscuropolis la... nuit de notre règne.

Signé : Misophane, Micaldo. »

ÉTOILE (L'Ordre de l'), à la fois chevaleresque et militaire, avait certaines réunions qui peuvent le faire figurer dans les ordres semi-d'agrément. Lorsqu'en 1351 le roi Jean fonda l'Etoile, il assigna aux chevaliers le village de Saint-Ouen pour tenir leurs assemblées. L'ordonnance de fondation dit que ces réunions auront lieu dans le château ou manoir de la *Noble-Maison*. C'était sans doute le manoir du duc d'Alençon devenue propriété royale.

Les chevaliers de l'Étoile, appelés aussi les chevaliers de la Noble-Maison à cause du lieu de leurs assemblées, étaient au nombre de 500. Ils se réunissaient obligatoirement le jour de Notre-Dame de la mi-août, à l'heure de prime et ils devaient rester assemblés tout le jour et le lendemain jusqu'après vêpres.

On dit que Charles VII abolit l'ordre en 1455 dans une assemblée solennelle tenue à la Noble-Maison. D'autres auteurs disent que l'abolition fut décidée par Charles VIII afin de favoriser l'ordre de Saint-Michel fondé par son père.

Tous les samedis, les chevaliers devaient se revêtir de l'habit de l'ordre, jeûner ou donner 15 livres aux pauvres.

Dans la salle de réunion, à la Noble-Maison (20 toises de long et 10 de large), il y avait aux quatre coins quatre tourelles servant de cheminées et qui s'élevaient aussi haut que le clocher.

Dans cette immense salle, chacun des 500 chevaliers avait une stalle au-dessus de laquelle étaient les armes et le cachet de sa

famille. A la mort de chaque chevalier, on envoyait son *armet et son fremail* à sa noble maison. Dès 1352 des chapelains furent institués à la Noble-Maison par le roi Jean.

ÉVEILLÉS (L'Ordre des). M. Thory parle de cet *Ordre*. De l'Aulnay l'indique dans son travail sur Rabelais.

ÉVENTAIL (Ordre de l'). L'ordre de l'*Éventail*, qu'on appelait aussi l'ordre de *Louise Ulrique*, du nom de la princesse héréditaire de Suède, sa fondatrice, fut institué en 1744, dans le but de faire régner parmi les initiés l'union et la paix. L'emblême de l'ordre était l'*éventail*, et la devise : *la liaison fait ma valeur, la division me perd*. Cet ordre, dans le principe, destiné seulement aux dames qui se servent seules de l'éventail, fut par la suite conféré aux deux sexes. L'union de l'ordre n'en souffrit pas, et la liaison en devint plus facile.

La décoration était un médaillon en or émaillé surmonté d'une couronne. Au milieu on voyait une arche naviguant sous le guide d'une étoile; autour la devise, et des éventails en sautoir.

On ne peut parler d'un ordre de l'*Éventail* sans citer le beau portrait de femme peint par Rubens, et qui porte le nom de l'*Éventail*, parce que la beauté représentée joue avec l'instrument de ce nom. L'*Éventail* est aussi connu et presque aussi réputé que le *Chapeau de paille* du même maître. Le premier appartient en ce moment à M. Piérard, amateur de peinture, de Valenciennes.

Terminons par ce quatrain sur l'*Éventail*, attribué à Louis XVIII, et qui aurait dû être composé par un membre de l'ordre de l'*Éventail*; on l'inscrivitsur un de ces légers ornements des dames présenté à la reine Marie-Antoinette :

Au milieu des chaleurs extrêmes,
Heureux d'amuser vos loisirs,
Je saurai près de vous appeler les zéphirs;
Les amours y viendront d'eux-mêmes (1).

(1) Le poëme anglais de Gray, sur l'*Éventail*, a été traduit en français

FÉAUTÉ (La). La *Féauté* est une société plus littéraire que joyeuse, mais très-intime, qui fut instituée à Paris au XVIIe siècle, par de Rapin-Thoyras (1), neveu de Pellisson, et auteur de l'*Histoire d'Angleterre*. Elle porta d'abord le nom de *la Pléïade*, parce que le nombre de ses membres se trouva borné au septenaire.

Outre Rapin-Thoyras, son fondateur, la société comprenait Basnage de Beauval, frère du fameux Jacques Basnage et auteur de l'*Histoire des Ouvrages des Savants* (2), ainsi que Jean Rou, traducteur de Saavedra Faxardo et de Mariana, et ensuite secrétaire interprète des États-Généraux de Hollande jusqu'à sa mort arrivée en 1711 à l'âge de 73 ans.

Le nom de *Féauté* exprime bien les qualités dominantes de Rapin-Thoyras et de ses six acolytes, tous remarquables par leur droiture, leur loyauté et leurs sentiments d'honnête candeur et de probité.

(V. *Mémoires inédits de J. Rou. Paris*, 1857, 2 vol. in-8°), publiés par M. J. Waddington, avec une *notice* intéressante sur ce personnage.

FÉLICITÉ (Ordre de la). Vers le milieu du siècle dernier, de 1740 à 1745, sous le règne passablement galant de Louis XV, des amis du plaisir et des femmes fondèrent à Paris l'*Ordre de la Félicité*, qui n'est autre qu'une association très-enjouée composée de cavaliers et de dames dont le but était l'allégresse et la joie. L'*Ordre de la Félicité* figure au premier rang de ces so-

par Constant de Massy, Paphos, 1788, in-12. Il existe un ouvrage en vers sur le même sujet par Milon, 1782 et 1798. Une charmante description de l'*Éventail* se trouve dans la pièce de Favart: *Ninette à la Cour.*

(1) Né à Castres en 1661, mort à Wesel en 1725.

(2) 1687-1709, 24 vol. Basnage, réfugié en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes, mourut en 1710.

ciétés d'amitié qui se formèrent en grand nombre dans le XVIIIe siècle.

On y agissait contrairement à ce qui se passe dans la franc-maçonnerie, où l'on effraie les néophites par des épreuves souvent pénibles; ici on les accueillait gracieusement, on les attirait par le plaisir, et l'*Ordre de la Félicité* s'efforçait de bien mériter son nom.

Le principal devoir des chevaliers et chevalières consistait à saisir l'occasion de rendre service et à se rendre heureux dans les moindres comme dans les plus intéressantes actions de la vie. L'ordre avait adopté un jargon tiré des termes de la marine; on donne comme motif de ce choix singulier la naissance de Vénus, mère des Amours, qui sortit du sein des ondes. On comptait quatre grades dans l'*Ordre de la Félicité:* ceux de *mousse*, de *patron*, de *patron salé* et de *chef d'escadre*. La décoration générale était une ancre d'or attachée sur le cœur au cordon vert. Le titre de *chevalier de l'ancre* ou de *l'espérance* s'appliquait généralement à tous les membres de l'association. Saint Nicolas avait été choisi comme patron de l'Ordre; on lui adressait ces vers:

Toi, qui dans l'horreur du naufrage
Soutiens le cœur des matelots
Et les préserve de l'orage,
Toi, qui d'un mot calme les flots,
Saint Nicolas, sois favorable
Au zèle qui m'appelle à toi;
Fais que ton scrutin redoutable
M'admette à vivre sous ta loi;
Que sur tes escadres brillantes
Je serve et commande à mon tour;
Qu'aux charges les plus importantes,
De rang en rang je monte un jour;
Que contre moi le fier Borée
Ne soulève jamais les mers;
Et que de l'*Isle* désirée
Je trouve tous les *ports* ouverts. Ainsi soit-il.

L'*île* dont il est parlé à la fin de cette prière doit s'entendre de l'île de Cythère; *tous les ports*, dans l'argot de l'association, signifiaient tous les cœurs. Les épreuves d'admission étaient fort douces; seulement les chevalières étaient reçues voilées, dans la crainte que leur beauté n'excitât la jalousie de leurs compagnes et n'amenât trop de boules noires dans le scrutin. Le serment engageait au secret et obligeait les chevalières à ne point recevoir les soins d'un profane, tant qu'un chevalier de l'Ordre s'efforçait de leur plaire.

Outre les assemblées de l'Ordre, qui avaient lieu à certains jours, (ce que l'on nommait *tenir escadre*), les frères et les sœurs se réunissaient quelquefois dans un repas dont la dépense était partagée également, et où chacun se plaçait selon son rang, sa dignité et son ancienneté. On égayait le banquet par quelques chansons de circonstance. La conversation y était tenue, comme en *escadre*, c'est-à-dire en *loge*, en conservant le langage de marine adopté par l'Ordre; c'est là qu'on reconnaissait les plus vaillants chevaliers et les moins distraites chevalières. Des amendes étaient imposées aux délinquants. Chaque grade avait son mot de ralliement: celui du *patron* était *felicitas*, et celui du *patron-salé* n'était rien moins qu'un mot énergique que nous ne pouvons transcrire. Pour la facilité de ces conversations il avait été dressé un petit glossaire de termes de marine en usage dans l'*Ordre de la Félicité*, et un dictionnaire des explications de ces mêmes termes. Là on trouvait tous les mots usuels, même ceux que les convenances ont rejetés de la conversation, et qui, vraisemblablement, se glissaient dans les discours de convives un peu échauffés, à l'aide du déguisement qu'on empruntait au langage des hommes de mer.

Un des principaux adeptes de cette Société et l'un de ses plus fervents chevaliers fut Moët, né à Paris en 1721 et mort à Versailles le 31 août 1806 (1). Cet infatigable traducteur des œuvres

(1) La *Biographie universelle* et la *Biographie générale* lui ont consacré des articles assez insignifiants et qui ne sont pas toujours exacts.

volumineuses de l'illuminé suédois Swedenborg s'était formé un riche médailler et avait réuni dans sa bibliothèque tous les ouvrages des illuminés qu'il avait pu se procurer. Original sans copie, auteur du *Code de Cythère* (1) et traducteur du livre connu sous le titre de *Lucina sine concubitu* (2), il devait s'enthousiasmer pour une société, peut-être un peu érotique, où il y avait un argot reconnu, un secret à garder, des épreuves à subir et des grades à obtenir. C'est lui qui composa, à l'âge seulement de vingt-cinq ans et sous le voile de l'anonyme, un livret des plus curieux : l'*Anthropophile, ou le Secret et les Mystères de l'Ordre de la Félicité dévoilés pour le bonheur de tout l'univers. Arétopolis* (*Paris*), 1746, in-12 de 108 pages. Ce livre, qu'on donne comme l'*Ami de l'homme* (antropophile) et comme imprimé dans la *ville de la vertu* (Arétopolis), offre, outre les règles et statuts de la Société, plusieurs pièces de vers composées dans les réunions, et les deux dictionnaires 1° des termes de marine en usage dans l'Ordre avec leur signification dans le discours ordinaire, et 2° des mots usuels avec les termes marins correspondants. Ce petit ouvrage a emprunté plusieurs détails au *Formulaire du cérémonial en usage dans l'Ordre de la Félicité, observé dans chaque grade, lors de la réception des Chevaliers et Chevalières dudit Ordre, avec un dictionnaire,* etc.; on y a joint un fort petit recueil de chansons. *Sans nom de lieu,* 1745, in-12 de 69 pages. Ces deux opuscules, rares aujourd'hui, joints à ceux intitulés : *Les moyens de monter aux plus hauts grades de la marine, sans se mouiller, ou les Secrets de l'Ordre de la Félicité. A fond de cale* (*Paris*), in-12 ; *Dictionnaire de l'Ordre de la Félicité,* par Fleury, in-8 ; sont les œuvres typographiques de quelqu'importance que l'*Ordre de la Féli-*

(1) Erotopolis (Paris) 1746, in-12. Le sous-titre de ce volume rare est; *Lit de justice d'amour avec le bordereau des dépenses et recettes.*

(2) Cette traduction plusieurs fois imprimée, et parfois avec des changements, fait connaître un livre anglais attribué à John Hill ou à F. Coventry. Elle a reparu récemment, en 1864, par les soins de M. J. Assezat. (Paris, in-12), avec une introduction intéressante.

cité a fait éclore (1); ses membres s'occupaient peu d'écrire.

Nous donnerons quelques extraits de ces livrets difficiles à rencontrer aujourd'hui.

On lit dans l'*Anthropophile :*

Ce que les Maçons appellent *loge,* les frères des Quatre-Vents *caverne,* les Eb... *tente,* l'*Ordre de la Félicité* l'appelle *escadre.*

Pour tenir escadre, il faut être cinq pour le moins.

L'agrément de l'esprit, la douceur du caractère et les talents pour le service de mer sont les trois qualités nécessaires pour être admis dans l'ordre.

Les charges sont celles de grand-maître, de commissaire, de grand-sondeur et d'instructeur.

Le grand-maître est le seul qui puisse donner la permission de recevoir et, sans sa patente, toute réception est nulle.

Le commissaire est celui qui porte les plaintes, quand il y en a, de quelque frère ou de quelque sœur.

Le grand-sondeur est chargé de rendre compte des découvertes qu'il a faites sur la côte depuis la précédente escadre.

L'inspecteur est celui qui voit si tout est en règle et si chacun a son ordre et son ancre.

Les chevaliers ont une façon de se saluer et de saluer les sœurs; ils ôtent leur chapeau de dessus leur tête, le portent devant leur estomac, et, après l'avoir balancé deux fois perpendiculairement, ils le remettent.

Donnons quelques extraits qui feront connaître le but et l'organisation de l'ordre. En tête du volume est un discours du grand-maître.

« Que les ordres militaires, hospitaliers ou religieux se vantent d'avoir de grands hommes, des saints, des princes et même des

(1) On trouve aussi une brochure imprimée à *Paris, sans date,* in-8, sur les *Motifs* qui ont fait naitre *les Chevaliers de l'Ancre,* dérivés de l'*Ordre de la Félicité,* et le volume intitulé: *Histoire de la Félicité. A Amsterdam* (*Paris*), 1751, in-12 de 136 pages. Il existe aussi un livret de 26 pages intitulé : *Apologie de la Félicité,* 1746.

rois pour leurs instituteurs, notre ordre ne connait que Dieu pour le sien ; il n'a rien reçu des créatures, il tire son origine, il doit toute son existence au créateur.

« Il n'a pas commencé dans la succession des temps ; aussi ancien que Dieu même, avant les temps, il a existé dans le sein de Dieu, source féconde de toute félicité, et Dieu, souverainement bon, ayant créé l'homme pour le rendre heureux, les institua chevaliers dans l'instant de la création. *Tuluit eum Deus et posuit eum in paradiso voluptatis.*

« Le premier chevalier de l'ordre sublime et respectable de la *Félicité* ; c'est donc sans contredit Adam, notre premier père, et Eve n'est sortie de l'une de ses côtes que pour vivre avec lui dans la joie et dans la volupté, dans un paradis de délice où toute la félicité était rassemblée.

Heureux état, félicité parfaite, nos premiers chevaliers vous ont perdus par leur curiosité, et c'est là sans doute ce qui a inspiré au sublime restaurateur de notre ordre d'en bannir la curiosité et d'en interdire l'entrée à tous les curieux ; de là le secret profond et impénétrable à tous les profanes qu'un pur zèle n'amène pas à la connaissance de l'*Ordre de la Félicité* ; Adam, curieux de connaître les effets que peut produire le fruit défendu, se rend à la sollicitation d'Eve que le démon, ennemi de toute félicité, lui avait suggérés ; il mange de ce fruit fatal, par là il désobéit au divin, au souverain instituteur de l'ordre ; sur-le-champ il est dégradé de ses titres, il est dépouillé de ses privilèges et de ses honneurs ; le cable qui l'amarrait à l'île de la Félicité est rompu ; il est chassé du tabernacle et du jardin d'Eden.

« Chevaliers, mousses, appliquez-vous dans la forêt à connaître les bois propres à la construction des vaisseaux et des frégates ; prenez bien garde de vous méprendre à la qualité, à la longueur, à l'épaisseur du bois.

« Chefs d'escadre, manœuvrez avec adresse, visitez souvent le vaisseau et la frégate, exercez votre équipage.

« Ramons, mes frères, ramons sans cesse, ramons avec ardeur et sans négligence ; que nos rames de tribord et de babord soient

toujours dans un perpétuel mouvement, car nous sommes reçus dans l'île de la Félicité avec l'injonction d'y travailler sans cesse.

« Que la faute d'Adam et d'Eve nous rende sages; que leur punition nous oblige à poser continuellement une garde de circonspection sur nos lèvres et un frein à nos langues afin que comme eux, par notre indiscrétion, nous ne perdions pas de nouveau le bonheur parfait dont nous sommes tous les jours rassasiés, enivrés dans les tabernacles de la *Félicité*.

« On rencontre souvent dans le monde des gens curieux qui, les yeux couverts des nuages de l'Égypte, voudraient découvrir les sublimes clartés dont nous jouissons; esclaves malheureux de la chair et du sang, ils font tous leurs efforts pour surprendre les frères et apprendre d'eux quelle est cette heureuse liberté d'esprit qui fait le fondement de notre bonheur. Dans l'*Ordre de la Félicité* nous avons des secrets qui viennent d'en haut et qu'il ne nous est jamais permis de révéler à ces hommes de boue qui rampent terre à terre. Nous avons une langue toute angélique, nous avons un apocalypse et des signes qui ne peuvent être entendus que des frères et des sœurs.

L'ordre a quatre grades: *mousse*, *patron*, *patron-salé*, & *chef d'escadre*. Pour se distinguer les uns des autres, ils ont chacun des attributs, des signes et des mots particuliers. Cependant, il n'est pas permis, hors d'escadre, de prononcer les mots d'aucun grade pour se faire connaître.

Le *mousse* a pour attribut un vaisseau et une frégate; le *patron* a un jardin, le *patron-salé* a un parterre, et le chef d'escadre a des dieux et des déesses. Le mot du *mousse* se trouve dans les différents bois qui composent son vaisseau et sa frégate; le mot du *patron* se trouve dans les noms des différentes plantes qui sont dans son jardin; le mot du *patron-salé* se trouve dans les différentes fleurs qui sont dans son parterre, et celui du *chef d'escadre* dans les noms de ses dieux et de ses déesses.

MYSTÈRE DU MOUSSE.

Premier grade.

PAR DEMANDES ET RÉPONSES.

Combien avez-vous de planches dans votre vaisseau ? — Six.

De quel bois est la 1re ? — De Cèdre.
La seconde ? — De Hêtre.
La troisième ? — D' Acajou.
La quatrième ? — De Laurier.
La cinquième ? — D' Oranger.
La sixième ? — De Murier.

De combien de planches votre frégate est-elle composée ? — De quatre.

De quel bois est la 1re ? — De Liège.
La seconde ? — D' Erable.
La troisième ? — De Kermès.
La quatrième ? — D' Abricot.

Les premières lettres des noms de ces dix planches composent le mot du mousse (CHALOMLEKA). Il a deux signes : le premier est de tenir le bout de son oreille droite avec la même main ; le second, de tenir son bras droit étendu le long de sa cuisse ; mais il ne doit jamais faire que l'un ou l'autre, c'est-à-dire lorsqu'un frère, pour se faire connaître, lui fait le premier signe, il doit lui répondre par le sien et non pas par le même.

MYSTÈRE DU PATRON.

Second grade.

Combien avez-vous de fleurs dans votre jardin ? — Neuf.

Quelle est la 1re ? — Le Fenouil.
La seconde ? — L' Eglantine.
La troisième ? — Le Lys.
La quatrième ? — La Ionquille.
La cinquième ? — La Citronnelle.
La sixième ? — Le Iasmin.

La septième ? — La Tubéreuse.
La huitième ? — L' Amaranthe.
La neuvième ? — Le Seringa.

Les premières lettres des noms de ces neuf plantes composent le mot du patron. Il a aussi deux signes : le premier est de se frotter le sourcil droit avec l'index de la main droite ; le second, de se frotter le dessous du nez avec le même doigt. Ces deux signes se pratiquent comme ceux du mousse. Lorsqu'on vous fait le premier, il faut faire le second.

MYSTÈRE DU PATRON-SALÉ.

Troisième grade.

Combien avez-vous de fleurs dans votre parterre ? — Six.
Quelle est la 1re ? — Fenouil.
La seconde ? — Orange.
La troisième ? — Violette.
La quatrième ? — Damative.
La cinquième ? — Renoncule.
La sixième ? — Epine-vinette.

La quatrième fleur peut se remplacer par la tubéreuse ; comme son odeur n'est pas du goût de tout le monde, j'ai cru pouvoir la supprimer ; ceux qui ne craignent point les odeurs trop fortes peuvent la remettre. Le patron-salé n'a qu'un signe, qui est d'ouvrir la bouche à moitié, d'approcher la langue sur le bord des lèvres et de la remuer un instant en regardant le chevalier ou la chevalière à qui il veut se faire connaître.

MYSTÈRE DU CHEF D'ESCADRE.

Quatrième et dernier grade.

Combien avez-vous de dieux dans votre escadre ? — Cinq.
Quel est le 1er ? — Mars.
Le second ? — l'Amour.
Le troisième ? — Saturne.
Le quatrième ? — Eole.
Le cinquième ? — Lares.

Combien avez-vous de déesses? — Sept.
Quelle est la 1re? — Erigine.
La seconde? — Rhée.
La troisième? — Orithie.
La quatrième? — Uranie.
La cinquième? — Astrée.
La sixième? — Calliope.
La septième? — Hébé.

Quels attributs donnez-vous à ces déesses?

A la première, une grappe de raisin.
A la seconde, un globe terrestre.
A la troisième, Borée.
A la quatrième, une étoile.
A la cinquième, des balances.
A la sixième, une trompette.
A la septième, une coupe.

Les premières lettres des noms de ces divinités composent le mot du chef d'escadre.

On trouve à la fin du volume une pièce de vers intitulée : *Avis sincère à Mlle de ***, chevalière de l'Ordre de la Félicité*, sur l'air de la *Béquille du père Barnabas* (1); nous en transcrivons deux couplets.

L'ancre journellement
A votre côté brille;
Pour vous quel ornement !
Quittez cette vétille;
L'attribut d'une fille
De la *Félicité*
Doit être la béquille
D'un père si vanté.

(1) On sait qu'à l'époque de la Régence cet air donna lieu à une foule de chansons satiriques et badines. Les *Sottisiers* manuscrits de l'époque en ont conservé un bon nombre.

En escadre à présent,
Celle qui mieux babille
Doit, d'un ton imposant,
En mère de famille,
Chanter sans qu'on sourcille,
En prenant ses ébats
La charmante béquille
Du père Barnabas.

Les chansons insérées dans l'*Anthropophile* sont loin d'offrir le moindre mérite poétique; on en jugera par quelques passages empruntés à l'une d'elles :

L'isle de la Félicité
N'est pas une chimère ;
C'est où règne la volupté
Et de l'amour la mère ;
Frères, courons, parcourons
Tous les flots de Cythère
Et nous la trouverons.

Pour nous faire un heureux destin
Brûlons d'un feu sincère,
Egayons l'amour par le vin
Et ne songeons qu'à plaire ;
L'embarquement est charmant
Sur les flots de Cythère
Pour un mousse constant.

On ne doit naviguer jamais
Sur des mers étrangères
Dès que l'on peut troubler la paix
Dont jouissent les frères,
Voguons soumis à l'ancre
Sur les flots de Cythère,
Mais voguons sans détour.

Pour la manœuvre des vaisseaux
L'amour est nécessaire ;
Vénus qui naquit dans les eaux

En fera son affaire;
Abandonnant notre sort
A ce dieu tutélaire,
Nous verrons l'heureux port.

Indiquons encore ce qu'offre de plus remarquable le Dictionnaire des termes de marine employés dans l'Ordre.

Abattre, différer une affaire.
Abordage (*aller à l'*), joindre son ennemi.
Aborder, s'approcher de quelqu'un.
Affuler, humilier.
Agrès, habillements.
Aiguade (faire l'), boire.
Aiguille, regard.
Armateur, homme entreprenant.
Arraisonner, examiner un frère.
Aimant, esprit.
Banderolles, rubans.
Bâtiment, le corps.
Bordée (*aller par*), avoir peine à réussir.
Boussole, les yeux.
Brûlot, mauvais caractère, traître.
Cabestan, les reins.
Calfaté (*vaisseau mal),* homme de mauvaise humeur.
Calme (*être pris par le)*, n'avoir plus de force.
Canot, un petit garçon.
Carenne (*être en)*, être malade.
Chaloupe, petite fille.
Chantier, lit.
Cordages, cheveux.
Dame-jeanne, bouteille.
Dépasser un vaisseau, surmonter un rival.
Désemparé (vaisseau), homme boîteux et bossu.
Echouer, manquer une entreprise.
Ecole de marine, lieu de rendez-vous.

Ecoutille, porte ou fenêtre.
Embarquer (s'), mener une intrigue.
Entrepont, l'estomac.
Fers (être aux), être amoureux.
Filer du cable, s'enfuir.
Flute, grosse femme.
Forcer de voile, brusquer une affaire.
Frégate, femme.
Frégate de haut-bord, femme d'une grande taille.
Frégate d'acri, appareilleuse.
Gabari (chaloupe ou frégate de bon), fille ou femme bien faite.
Galiotes à bombe, gens impertinents.
Goudron, fard.
Grain blanc, chose à craindre.
Grain (gare le), taisons-nous; nous sommes avec des profanes.
Grapin, main.
Haut et bas, bien faire son devoir.
Hauteur (prendre), boire.
Hisser une frégate, enlever une femme.
Huniers, cabarets.
Larguer, se retirer heureusement.
Lazaret, infirmerie, hôpital.
Lest (bon), argent.
Mal de terre, ennui, chagrin.
Mât (grand), le corps.
Mât de misaine et d'artimon, les bras.
Mer, amour, intrigue.
Naviguer, faire son chemin.
Pied marin (avoir le), n'être pas novice.
Pointer à démâter, tuer son adversaire en duel.
Ponton, sot.
Proue, visage.
Saluer du pavillon, faire honneur à quelqu'un.
Sondes, les doigts.

Vaisseau cargué, homme qui perd sa fortune.
Vent (*aller au*), être au dessus des autres.
Vent frais (avoir le), être en bonne santé, vigoureux.
Voguer d'accord, être bien ensemble.

Les documents manquent d'ailleurs pour retracer l'histoire de cet ordre occulte; nous ignorons quand il disparut; peut-être se transforma-t-il en donnant naissance aux *Aphrodites.*

On lit dans le *Gazetier cuirassé, ou Anecdotes scandaleuses de la Cour de France* (1): « L'*Ordre de la Félicité* (2) commence à se relever par les soins du grand-maître qui est un homme d'une conduite irréprochable, quoiqu'il ait beaucoup de dettes, très-peu de fortune, et une réputation fort équivoque; on le cite pour avoir les plus gros yeux de Paris, les gens les plus mal vêtus, le suisse le plus malpropre et la plus vilaine petite maison qu'il y ait au monde: elle est située dans un marécage près le boulevart des Invalides (3).

Nous notons aussi ce passage dans l'ouvrage de MM. de Goncourt : *la Femme au XVIII*e *siècle* (p. 153). « Il reste de la *Société de la Félicité* le réglement, les signes de reconnaissance, les registres des affiliés et leur nom de plaisir. On voit jusqu'à quel point avaient été poussés dans les rangs de la plus haute société l'oubli de tout ce que la galanterie avait eu jusque là l'habitude de mettre dans l'amour pour lui faire garder de la politesse. »

Voir *Hermaphrodite* (Ordre).

(1) On connaît au moins quatre éditions, 1771, 1772, 1777, 1785 de cet ouvrage sorti de la plume d'un impudent et vil pamphlétaire, Ch. Thévenot, qui prit le nom de chevalier de Morande.

(2) Les marques de l'*Ordre de la Félicité* sont une ancre avec les deux lettres F. S. Le marquis de Chambonas en fut instituteur, et permit aux femmes de se le conférer entr'elles, à des conditions à peu près semblables à celles des chevaliers.

(3) La réception pour les deux sexes est uniforme, c'est une initiation philosophique ou à peu près.

FEMMES (Académie des). Mlle de Gournay se plaignait de l'espèce d'état d'infériorité dans lequel on laissait les femmes :

> Pour notre unique employ, pour tout notre partage
> N'aurons-nous donc jamais que les soins du ménage?

Cette plainte avait déjà été formulée par Erasme dans un de ses dialogues, qui fournit le sujet d'une pièce assez curieuse, intitulée : l'*Académie des Femmes*, comédie en trois actes, représentée au théâtre du Marais, *Paris, Courbé*, 1661, in-12. Elle était composée, disent les frères Parfaict (1), dès 1656. « Cette pièce, dit l'auteur lui-même, n'est soutenue que de ce qui se trouve de plus spirituel et de plus galant dans les dialogues du grand Erasme. » Samuel Chappuzeau est l'auteur de cette comédie qui a reparu avec quelques changements sous le titre de : *Le Cercle des Femmes*, *Lyon*, sans date, in-12. Il ne faut pas confondre cette dernière pièce avec le *Cercle des Femmes savantes*, dialogue en vers, à trois personnages, par D. L. F. (De La Forge), *Paris*, 1663, in-12. Ce dernier écrit est curieux à cause de la *clef des noms des sçavantes de France* (au nombre de 67), qui complète le *Dictionnaire des Précieuses* de Somaize.

Molière a très-heureusement imité l'*Académie des Femmes* dans sa pièce des *Femmes savantes*.

FEMMES SANS SEXE (Académie des). 1780-1800. Il se forma à la fin du siècle dernier, près de Boston en Amérique, une Académie où l'on s'attachait à former des *Femmes sans sexe* d'après les principes de mistress Godwin, la femme du célèbre auteur de *Caleb Williams* (2). Mistress Godwin prétendait que la femme est appelée par la nature à partager avec l'homme toutes les fonctions élevées que celui-ci s'est arrogé exclusivement, que

(1) *Histoire du Théâtre françois*, 1734-49, 15 vol. in-12.

(2) Avant son mariage, elle s'appelait miss Mary Woolstonecraft ; sa *Défense des Droits de la Femme* parut en anglais en 1791 ; elle mourut en 1792, laissant un roman dont il parut en 1798 une traduction française intitulée : *Maria, ou le Malheur d'être Femme*.

l'homme n'a d'autre supériorité que celle de la force musculaire, et que c'est uniquement en subissant l'influence de l'amour que le sexe féminin est tombé dans l'état de dégradation où il se trouve aujourd'hui. Cette académie n'eut pas une longue durée. Ne peut-on considérer comme une résurrection des *Femmes sans sexe* les Saints-Simonniens qu'on vit vers 1830 et 1831 à Paris et qui n'eurent du reste également qu'une existence très-éphémère, les *Vésuviennes*, en 1848, et les associations de madame Niboyer (1), et de mademoiselle Drouyn. Les *Bloomé-ristes* des États-Unis se sont fait remarquer par le costume masculin qu'elles portaient.

FEMMES SAVANTES (Académie des). Il y a eu *en fait* plusieurs académies de femmes savantes, et il ne faudrait pour le prouver que nommer les lieux de leur réunion, tels que l'hôtel Rambouillet, celui de Bourgogne, les salons de Mlle de Scudéry.

Mais ces assemblées n'ont pas laissé de mémoires imprimés; c'est tout au plus si l'on pourrait regarder le *Dictionnaire des Précieuses* (2), comme une imitation de leurs conciliabules. Voici cependant un livret dont le titre mentionne en toutes lettres une académie de femmes savantes qui n'exista que sur le papier. Ainsi les associations de dames lettrées qui existaient réellement n'ont point laissé d'ouvrages perpétués par la typographie; tout se résuma en paroles dans leurs séances, mais celles qu'on supposa établies et qui ne vécurent que dans l'imagination de quelques écrivains fort occupés des dames, obtinrent les honneurs de l'impression. C'est ainsi qu'un éditeur anonyme a fait

(1) Après la révolution de Février, cette dame, née en 1804, ouvrit dans la salle Bonne-Nouvelle, un club de femmes qui eut pour organe un journal intitulé : *La Voix des Femmes*. Le club fut fermé par ordre de l'autorité, et le journal ne tarda pas à mourir.

(2) Ce *Dictionnaire*, composé par de Somaize et publié en 1641, est curieux; une nouvelle et très-bonne édition, due à M. C.-L. Livet, a paru en 1856, 2 vol. in-16.

parvenir jusqu'à nous le *Discours prononcé par mademoiselle Perette de la Babille, présidente de l'Académie des Femmès sçavantes, en présence de sa hautesse madame Henroux, princesse du Marché, douairière du Moulin, marquise du Four, comtesse de la Fontaine et autres lieux. Dans la grand'salle du palais de tourne-à-tous-vents,* et *Lyon, chez Antoine-Joseph Rejussieu, imp. et lib., rue Mercier, aux Livres de Compte,* M DCC XXXVI, in-8° de 31 pages, avec un frontispice gravé représentant une assemblée de six femmes savantes ayant toutes un papillon sur la tête et entourées d'attributs féminins délaissés tels que tricot, quenouille, balai, cuvier, etc. Le soleil les éclaire et les quatre vents les dirigent. Le discours indiqué par le titre est divisé en deux parties comme un sermon, il roule sur les *Louanges des Dames ;* l'on trouve à sa suite plusieurs pièces de poésies, telles que l'*Alphabet des vertus des Femmes,* le *Secret des Femmes,* les *Rossignols du Ménage,* la *Gloire des Héroïnes du vieux et du nouveau monde,* etc.

FER D'OR (Chevaliers du, et écuyers du fer d'argent). Au commencement du XVe siècle, un ordre galant fut institué dans l'église de Notre-Dame de Paris. A cette époque, rien n'était plus ordinaire que le mélange des choses saintes et profanes. En 1414, Jean, duc de Bourbon, se proposant, comme il le dit lui-même, d'obtenir les bonnes grâces d'une belle dame qu'il servait et d'acquérir de la gloire, fonda une société composée de seize gentilshommes, partie chevaliers et partie écuyers, sous le nom de *Chevaliers du Fer d'Or,* et *Ecuyers du Fer d'Argent.* Ceux qui entrèrent dans cette société avaient aussi en vue de se rendre plus recommandables à leurs maîtresses. Cette singulière société, placée sous l'invocation de la Sainte-Trinité et de saint Michel, eut, comme on va le voir, le succès qu'elle méritait.

L'imagination la plus active ne saurait inventer un plus singulier assemblage, une plus extravagante mixtion de pratiques de piété et d'allures furibondes ou sanguinaires que celles tirées du cerveau du duc de Bourbon. Les chevaliers de l'association,

devaient porter, aussi bien que lui, à la jambe gauche, un fer d'or de prisonnier pendant à une chaîne; les écuyers en devaient porter un semblable en argent. Jusques-là il n'y avait guères en jeu qu'un emblême galant qu'on affichait pour annoncer la chaîne amoureuse à laquelle on était soumis. Mais le duc ne s'en tint pas là. Il unit étroitement tous les sociétaires entr'eux, et il les semonça de l'accompagner lui-même, dans deux ans au plus tard, en Angleterre, pour s'y battre en l'honneur de leurs dames, armés de haches, de lances, d'épées, de poignards, ou même de bâtons au choix des adversaires. Ils prirent cet engagement dans la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, à Notre-Dame, et s'obligèrent en même temps à y faire appendre leurs écus blasonnés, ornés de fers d'or semblables à ceux qu'ils portaient, mais faits en forme de chandeliers, afin qu'on y put placer un cierge allumé qui brûlerait en l'honneur de la Vierge, jusqu'au jour du combat. Ils ordonnèrent en même temps qu'on y dirait tous les jours une messe en l'honneur de la mère de Dieu, et que s'ils revenaient vainqueurs, chacun d'eux fonderait une messe et un cierge brûlant à perpétuité, et se ferait représenter avec son armure et ses armes, et qu'enfin si quelqu'un des chevaliers ou écuyers était tué dans cette entreprise galante et guerrière, chacun des survivants lui ferait dire un service et 17 messes (autant qu'il y avait de sociétaires) auxquels il assisterait en habit de deuil.

Toute chose paraissait ainsi bien réglée, mais l'homme propose et Dieu dispose. Le duc de Bourbon se rendit en Angleterre à peu près vers l'époque qu'il avait désignée lui-même, mais il y alla en qualité de prisonnier de guerre, et il y mourut au bout de dix-neuf ans, sans avoir pu obtenir sa liberté. Les légers lacs d'amour s'étaient changés en une pesante chaîne d'esclavage, et le fer d'or emblêmatique avait été changé en chaîne beaucoup trop réelle. Terrible leçon donnée à un prince qui semblait vouloir jouer sa vie et sa liberté de la façon la plus frivole! On n'entendit plus parler après cela des *Chevaliers au Fer d'Or* et des *Écuyers au Fer d'Argent.*

FERNEY (Société dramatique de). Voltaire avait à Ferney un théâtre sur lequel il faisait, comme de juste, jouer ses pièces. Le 21 septembre 1765, on représenta *Mérope*, suivie de *Nanine*.

Madame Denis, la nièce de Voltaire, jouait dans *Mérope* avec 200,000 écus de diamants prêtés par madame la comtesse André Schouwaloff. M. de Schouwaloff jouait Egysthe. Ce Russe spirituel est auteur d'une agréable *Épître à Ninon* en vers français. Il est souvent question de lui dans la *Correspondance* de Voltaire. Né en 1727, il mourut en 1789.

Madame de Florian avait le rôle de la baronne dans *Nanine*, le même jour.

On a donné au Théâtre-Français, à la fin de 1855, une petite pièce en un acte et en prose intitulée : *la Comédie à Ferney*.

FEU D'ENFER (Société anglaise du). Une société, connue en Angleterre sous le nom de *Hell-Fire* (feu d'enfer), existait dans la Grande-Bretagne au commencement du siècle dernier. C'était une réunion de roués, qui, se préoccupant peu des affaires et discussions politiques, ne faisaient que s'amuser, boire, manger et jouir matériellement de la vie *per fas* et *nefas*. Leur titre était bien choisi. Il ne nous est pas resté de bien grands renseignements sur les travaux de cette académie; apparemment qu'ils étaient secrets et ne pouvaient être communiqués au public; il n'y perdra rien.

FEUILLANTS (Chevaliers, et dames philléïdes). L'ordre des *Chevaliers Feuillants* et des *Dames Philléïdes*, dont le nom vient du mot grec *phallon*, *feuille*, avait été établi en Bretagne et semble être une sorte de société du vert, mais dans tous les cas c'était une association d'individus des deux sexes réunis par le plaisir, sous le double patronage de Vénus et de Bacchus; c'est ce qu'on peut inférer surtout du mot de passe de l'ordre qui était : — « Avez-vous effeuillé les roses? — et les pampres? »

Nous ne trouvons jusqu'ici d'indication de cette singulière société que dans le volume des *Curiosités littéraires*, tome Ier de la *Bibliothèque de Poche. Paris, Paulin*, 1845, gr. in-18,

p. 373, et dans la table des matières du *Rabelais* de l'Aulnaye, *Paris,* 1823, t. III, p. 57, au mot *Bouteille.*

FÊVE (Le roi de la). Royauté d'un moment, qui ne pèse ni au souverain ni aux sujets, royauté éphémère que personne ne brigue et que tout le monde désire, que le sort seul proclame, que l'amitié salue de ses applaudissements et de ses vivats! que le penchant ou seulement le caprice embellissent souvent en la partageant d'abord, et en la perpétuant ensuite, suivant l'ingénieuse et délicate pensée comprise dans ce charmant madrigal.

Eglé, je te fais souveraine.
Au sort je dois ma royauté,
Tu dois la tienne à ta beauté.
Le destin m'a fait roi, l'amour seul te fait reine.
Demain je ne serai plus roi ;
Demain, tu seras toujours belle.
Amour! fais que demain elle fasse pour moi
Ce qu'aujourd'hui je fais pour elle! (1)

Un docteur de Sorbonne, doyen de la cathédrale de Senlis, Jean Deslyons, s'irritant contre cet amusement innocent, lança en 1670 un gros volume : *Contre le Paganisme du Roy boit.* C'est un ramas indigeste et ennuyeux de citations et de déclamations, mais il est recherché par les amateurs de livres curieux. Le docteur divise son livre en deux parties : dans la première, il établit, d'après les anciens auteurs ecclésiastiques, que la veille de l'Epiphanie, de même que les vigiles des autres fêtes, était consacrée à la prière et au jeûne, et non à la joie et aux banquets;

(1) M. Ed. Fournier a inséré dans les *Variétés historiques et littéraires,* tom. V, p. 239, un arrêt assez singulier du Parlement de Paris, en date du 31 décembre 1740, faisant défense « à tous pastissiers et boulangers de fabriquer ni vendre, à l'occasion de la fête des rois, aucuns gâteaux, de quelque nature qu'ils soient, sous peine de 500 livres d'amende. » C'est la considération que « cet emploi de farines est inutile et superflu à tous égards » qui motive cette ordonnance. L'année 1740 avait été une année de grande disette; pour y remédier, on ne trouva que des moyens d'une efficacité bien douteuse.

ce jeûne, observé encore dans l'église grecque, l'a été jusqu'au XIIIe siècle dans l'église latine; la seconde partie cherche à établir que la royauté de la *Fève* est une imitation des saturnales, proposition qu'appuient des passages empruntés à Horace, à Juvénal, à Martial, à Macrobe, etc. Un extrait assez curieux se trouve là et fait connaître le cérémonial suivi à la chapelle du Louvre, sous Henri III, pour la royauté de la *Fève*; il provient des recherches faites sur les cérémonies de la chapelle royale, par Pirot, lequel exerça les fonctions de chapelain auprès de plusieurs de nos rois, depuis Charles IX jusqu'à Louis XIII (1).

Un ouvrage de Nicolas Barthélemy : *Apologie du Banquet sanctifié de la Fête des Rois. Paris*, 1664, n'est, comme celui de Deslyons, qu'un traité de théologie. Le traité de Bullet : *Du Festin du Roy boit*, publié en 1762, est bien plus intéressant; il a été réimprimé dans le tom. X, p. 36, de la *Collection de dissertations sur l'histoire de France*, et il le méritait, car il est substantiel et savant. Il est accompagné d'un extrait du *Mercure galant* (juin 1684), qui retrace de quelle manière on célébrait la fête du Roi de la Fève à la cour de Louis XIV.

FILLES DU BON TON (Société des). Cette association n'a jamais existé que sur le papier, car son nom s'applique à des filles de mœurs plus que légères, qui jamais, que nous sachions,

(1) M. Leber remarque que dans le lourd volume de Deslyons, adressé à MM. les théologaux de France pour les engager à employer tous leurs efforts à anéantir la malheureuse fête du *Roi boit*, on rencontre quelques traits d'histoire et de mœurs qui ne sont pas indignes d'être recueillis. On y apprend que du temps de saint Augustin, on portait dans les festins la santé des saints et celle des apôtres, et que cette coutume s'établit depuis en Allemagne où les plus fervents buveurs vidaient de suite douze tasses en l'honneur des apôtres. Quelques-uns, plus robustes, y joignaient aussi les quatre évangélistes, sans regarder si parmi eux se retrouvaient des apôtres. Ceci nous rappelle que des journaux ont avancé que des Irlandais, afin de montrer leur dévouement au Saint-Siège, avaient introduit l'usage de boire neuf fois à la santé du Pape; quelques ultramontains exaltés voulaient qu'on allât à trois fois neuf fois.

ne se sont réunies en société régulièrement constituée. Nous n'avons jamais vu citer cette soi-disante compagnie que sur le titre du livre suivant :

Histoire de Mademoiselle Brion, dite comtesse de Launay, imprimée aux dépens de la Société des Filles du Bon Ton, 1795, in-12.

Il fallait vivre sous le gouvernement du Directoire pour imprimer un tel titre et citer une telle société.

FILS LÉGITIMES (Coterie des). Nous manquons de renseignements sur cette société dont l'existence est constatée par une pièce qui figure au catalogue Lerouge, n° 509.

FILOUS RÉFORMEZ (Caballe des). Il existe un livret fort rare : *Reigles, Statuts et Ordonnances de la* Caballe des Filous Réformez... *depuis huit jours dans Paris, ensemble leur Police, Estat, Gouvernement, et le moyen de les cognoistre d'une lieue loing, sans lunettes. S. l. n. d.* (vers 1620), pet. in-8°. Un exemplaire figure au catalogue Leber, n° 2624; réimprimé à *Paris,* dans la collection des *Joyeusetés*, publiée par le libraire J. Techener, il forme ainsi un livret in-16 de 17 pages (1). Faut-il joindre à la même association : *Le Chevalier de la Caballe*, manuscrit gr. in-4°, porté au catalogue Lerouge, n° 249?

FLORIMONTANE (Académie). Elle fut fondée à Annecy à l'époque de Louis XIII par un jurisconsulte célèbre, le président Antoine Favre, mort en 1624; elle avait pour devise : *Flores fructusque perennes;* c'était une institution littéraire et enseignante; elle comptait quarante membres, tout comme l'Académie française. Son histoire est peu connue, ses archives ont disparu; les recherches faites par des érudits de la Savoie n'ont guère abouti qu'à des conjectures sur la durée de la compagnie

(1) Il fait partie du tome VII de cette collection, publié en 1831.

et sur ses travaux. (Voir Sayous, *Histoire de la Littérature française à l'étranger*, 1853, t. I, p. 62.)

FONTANGE (Confrérie de la). Voilà deux mots bien étonnés de se trouver ensemble. *La Confrérie* était ordinairement une association sainte formée pour quelque pieux exercice; la *Fontange* est un nœud de rubans que les dames de la fin du XVIIe siècle posèrent dans leur coiffure. Cette mode prit son nom de la belle Mlle de Fontanges, fille d'honneur de Madame, puis maîtresse de Louis XIV, qui succéda pour peu de temps à Mme de Montespan et précéda Mme de Maintenon. Elle mourut à 20 ans, le 28 juin 1681, en ne laissant guères d'autre souvenir que celui de ce léger ornement de tête qui passa un moment avec son nom dans toute l'Europe.

Les coiffures *à la Fontange*, du règne de Louis XIV et celles *à la Montauciel*, du règne de Louis XVI, firent dire que les femmes avaient trouvé le secret de mettre leur tête au milieu de leur corps.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, ce mot servit de ralliement à une société de jeunes écervelés, qui s'occupaient de galanterie, parmi lesquels il faut mettre en première ligne le trinitaire Dulaurens, depuis trop fameux, mais alors seulement jeune novice maudissant déjà son froc et ses grilles. La *Confrérie de la Fontange*, parodie des nombreuses confréries qui pullulaient dans toutes les villes de la Flandre, s'occupa de parures, de cancans, de galanterie et de caquetages. Il ne nous reste que deux petits ouvrages imprimés en souvenir de cette société frivole, qui avait son président, son grand-aumônier, etc. Ils sont tous deux d'une rareté excessive : c'est leur plus grand mérite.

L'un est intitulé : *La vraie origine du géant de Douay, en vers françois, suivie d'un Discours sur la Beauté, où l'on fait mention des Belles de cette ville*, par monsieur... (Henry-Joseph Dulaurens), in-12 de 54 pages (sans date, et sans nom de ville ni d'imprimeur, mais publié vers le milieu du XVIIIe siècle, aux environs de 1745).

Cet opuscule grivois est digne de l'auteur qui devait écrire le *Compère Mathieu*; son discours sur la beauté, bien qu'approuvé par la *Confrérie de la Fontange*, n'a guères d'intérêt que les noms cités des beautés douaisiennes du temps, dont les familles, au reste, subsistent encore aujourd'hui (un exempl. chez M. Warenghein, à Douai); le second ouvrage est : *Eloge historique de messire Jérôme Pantiniano, grand-aumônier et membre honoraire de l'Académie de la Fontange. Sans lieu, ni date*, prose et vers, in-12, 30 pages (1), impr. comme le précédent, probablement à Douai.

Nous n'avons pas la liste des membres de la *Confrérie de la Fontange*; il faut croire que c'étaient en partie des dames de Douai ; le nom de l'association laisse supposer que le beau sexe y dominait. Dans cette hypothèse, on peut supposer que la liste des belles personnes dont Dulaurens fait l'éloge dans son livre (*La vraie origine*) est en même temps celle des membres de la confrérie. L'auteur en a tracé le portrait, à dessein sans doute, et il les nomme avec une scrupuleuse exactitude. Ce sont les demoiselles Cambier, Durand, Nanette (sa cousine), Duparc, Couvreur, Berguettes, Dutenot, Villecaseau, Flibart, Allard, Blancheville, Roland, Galois, Laloues, Grosilliers, Dumonceau, Derbaix, Simon, Campion, Pamart, Brisseau, D'Avennes, Méan, Ton-

(1) Cet opuscule se termine ainsi :

Conclusion. Vous me la donnez belle,
Jeunes cadets, modernes écrivains ;
Pour Dieu rompez avec la bagatelle,
Rhinocéros, comètes et pantins;
Maître Jérôme en fit la triste expérience,
Tout mortel après lui doit trembler pour sa peau,
Car, voyez-vous, cette maudite engeance,
N'épargne rien, ni froc, ni grand chapeau.
Dixi.

C'est une espèce de libelle ou satire contre les personnes dont la gravité ou la sévérité offusquaient l'esprit déjà rétif et insubordonné de Dulaurens; sa malice s'exerça surtout contre le sieur Duplessis, qui pourrait bien figurer ici sous le masque de Pantin.

dreau, Dubois (la jeune), Médy, Tilloy, Delaplace, Plouvain, Bertoult, Saudemon, Mourette, Dupuis, Fontaine, Deguillon et Navé. Telle était la constellation de beautés qui brillaient à Douai, il y a précisément un siècle!

On portait des fontanges du temps de la duchesse du Maine, qui tenait sa cour à Sceaux. Un jour, ou plutôt une de ces nuits qu'elle passait à jouer à toutes sortes de jeux d'esprit, elle proposa à Fontenelle de remplir des bouts-rimés et lui donna ces mots : *fontanges, collier, oranges, soulier.* Aussitôt le bel esprit s'acquitta de sa mission de la manière suivante, en regardant une des jolies femmes de l'assemblée :

Que vous montrez d'appas depuis vos deux *fontanges,*
Jusqu'à votre *collier!*
Mais que vous en cachez depuis vos deux *oranges,*
Jusqu'à votre *soulier!*

L'origine des fontanges vint d'une partie de chasse où la belle duchesse de Fontange suivait Louis XIV à cheval. Le vent soulève la coiffure de la folle duchesse; pour retenir ses cheveux épars, elle les fixe avec un ruban emprunté à une partie quelconque de sa parure, et cela prête à ses traits une séduction de plus. Le lendemain cent dames, par une imitation courtisanesque, parurent à la cour avec un ruban à la Fontange. C'est ainsi que naquit une mode qui dura long-temps parmi les belles Françaises (1).

Il existe un opuscule, bien rare aujourd'hui, et qu'il ne sera point hors de propos de reproduire ici :

(1) La bibliothèque dramatique de M. de Soleinne possédait un manuscrit intitulé : *Les Fontanges,* comédie en un acte et en prose, par monsieur Pérault de l'Académie française (nº 1516 du catalogue). C'est un ouvrage tout différent d'une comédie imprimée à *Amsterdam* en 1693, et réimprimée en 1696 : *la Fontange, ou les Façonnières.* L auteur de cette pièce la dirige contre les coquettes, entêtées de nouvelles modes, outrées dans leurs ajustements : les femmes se sont-elles corrigées depuis?

L'Abus des Fontanges et autres parures mondaignes des femmes et filles de ce temps.

MESSIEURS ET MESDAMES,

« Vous n'ignorez pas qu'il y a un Dieu qui a fait toutes choses, qui sont l'ouvrage de la Parole Divine, *Dixit et facta sunt;* mais de toutes les Creatures les plus accomplies qui sont en ce bas monde, c'est l'Homme, et ç'ont été les mains de Dieu qui l'on fait; *Manus tuæ fecerunt me et plasmaverunt me.* Vous sçavez de plus que l'Homme est tres noble, puisque les trois Personnes de la tres-Sainte Trinité l'ont fait à leur semblance, *Faciamus hominem ad similitudinem et imaginem nostram.* Dieu a donc relevé les traits de l'Homme d'une perfection toute particuliere: Car qu'y a-t'il de plus beau et de plus acomply en tout le monde que le corps de l'Homme; Ce corps droit et élevé sur les pieds pour contempler le Ciel: Il a une face majestueuse et venerable, non pas courbée vers la Terre comme celle des animaux, mais tournée vers le Ciel pour élever son cœur à Dieu, où doit être son tresor: Ces yeux jumeaux, ronds, mobiles, brillans, éveillez, plantez sur son front comme deux sentinelles sur une tour, armez chacun d'une paupiere qui luy sert de couverture, d'ornemens et de défense, ornez chacun de quatre: La premiere luisante, la seconde plus épaisse, la troisième transparente comme une glace de crystal, et la quatrième obscure et dure comme une corne pour empêcher l'espece reçuë de passer plus avant. Cette bouche de corail si bien ouverte et au milieu du palais une langue, qui est l'interprete de son ame: ce col droit qui soutient la tête domicile de la raison, ces épaules qui se dilatent sur ce col avec une si belle et agreable proportion; ces bras nerveux, ces mains ingenieuses, et enfin toutes les autres parties de ce beau corps si bien assorties, si bien disposées et si proportionnées ne le rendent-elles pas le miracle du monde, le chef-d'œuvre de Dieu, le parfait ouvrage de la main qui l'a fait et le digne tabernacle de l'ame spirituelle qui y demeure: Et

c'est ce qui a fait dire au docte Gallien que la structure du Corps humain est si parfaite et si admirable, qu'il ne faut que considerer comme l'Homme est fait, pour être convaincu de la Puissance et la Sagesse d'un Dieu.

« Cela étant ainsi, Mesdames et Demoiselles, ne sçavez-vous pas que vous avez été tirées du côté de l'Homme, Dieu l'a dit dans la Genese; *Faciamus adjutorium simile sibi*, faisons-luy une aide et une compagnie qui luy soit semblable. Adam a reconnu Eve pour sa Femme; *Os nunc ex ossibus meis, et caro de carne meâ;* Vous êtes les os de mes os, et la chair de ma chair.

«Or puisque l'Homme est si noble et si parfait, la Femme l'est aussi; pourquoy donc les Femmes et les Filles cherchent-elles tant d'atours et d'ajustemens? vous êtes le chef-d'œuvre de Dieu, pourquoy voulez-vous avoir plus qu'il ne vous donne; l'Homme, quoy que si parfait, a été formé du limon de la terre, et vous Femmes vous êtes sorties de l'Homme comme d'une plus noble matière, me direz-vous, pourquoy voulez-vous paroître autres que Dieu ne vous a faites? Pourquoy voulez-vous être autres que la nature vous a données. Un grave Auteur dit, *Que la nature a donné à la Femme certains talens pour se faire aimer*. La voulez-vous surpasser, pourquoy ne se contenter pas de ses libéralitez? Vos atours, vos parures, vos perles, vos pierreries, vos parfums, vôtre fard, vos coëffures, vos cheveux frisez en tuyaux d'Orgues vous donnent-ils de l'agrément pour paroître à la vuë des galands.

«Les anciens Payens disoient que Promethée ayant dérobé le feu du Ciel, les Dieux pour punition lui envoyèrent la boëte de Pandore, qui étoit une grosse boëte remplie de toutes sortes de maux, qui couvrent maintenant la Terre. N'avez-vous point de peur, que cette boëte où sont vos mouches et vos poudres, ne soit cette pandore qui se repande sur vos têtes et sur vos cheveux; Ces nuditez ne font-elles pas rougir tant de saintes Vierges qui se sont couvertes si modestement; Cette gorge nuë, ces épaules découvertes ne sont-ce point des allumettes de Venus; Quel Prodige dans la nature a donné tant d'agrémens, prendre

l'air de baladines! Quelle horreur de voir des Chrêtiennes porter sur leurs têtes ce que des Chevaux caparassonnez portent en trainant un Carosse! N'est-ce pas se mocquer du Christianisme, de voir des Femmes et des Filles porter des Fontanges de blanc, gris, rouge, violet, bleu et autres couleurs! Mode honteuse et méprisable, puisqu'on voit des barbets à qui on l'a fait porter dans les ruës.

«Hélas! quel désordre! tout n'est (comme dit le Sage) que vanité : N'est-ce pas un invention diabolique de voir des Chrêtiennes porter une butte, culbute, bonnet frisé, un chou, un surtout; Mode nouvelle; mais prenez garde que vous ne culbutiez dans les Enfers. Ah! est-il possible, que l'on voye même des Filles de basse condition, qui à peine sçavent-elles se moucher, et qui veulent s'égaler aux Filles de qualité : *Superbia eorum ascendit semper*, dit le Prophète Roy. Est-ce par folie ou par superbe : Bon Dieu! qu'elle imprudence de mettre sur leurs têtes ces cornettes, avec lesquelles on diroit qu'elles veulent escalader le Ciel.

« Les Anges qui voyent toûjours la face du Dieu vivant, portent-ils ces ornemens sur leurs têtes! *absit*, c'est une mode nouvelle, mode ridicule, mode diabolique : Mais quel abus n'est-ce pas encore que ces parures mondaines, qu'on ose eppeller étolles, par une horrible profanation des choses consacrées à ce qu'il y a de plus Saint dans la Religion : Ah! si vous n'êtes pas Chrêtiennes, comme vos ajustemens ne le témoignent pas, mettez un écriteau sur vos têtes, quelle enseigne vous portez, ou à l'enseigne de Vénus ou de Bacchus; bon logis, sotte tête. Vous voulez qu'on vous regarde par les ruës, comme des Nymphes ou des Déesses Payennes! Etes-vous dans le Christianisme ou non? Avez-vous la Foy de Jésus-Christ? Etes-vous des Samaritaines? Vous n'allez pas aux puits de Jacob pour demander vôtre guerison, vous allez aux puits des abîmes, d'où vous ne sortirez jamais. Vous croyez mettre des échelons sur vos têtes pour escalader les Cieux; mais ce sont des allumetes de souffre, le feu les brulera; au moins si c'étoit le feu Divin qui illuminât vôtre

sprit, vous deviendrez des Cananeennes et des Madeleines converties. FIN.

FORESTIERS (Ordres), 1744, 1754, 1786. On appelle *Ordres forestiers* ceux qui ont réuni à certaines époques les fendeurs de bois et les charbonniers. Les premiers s'associèrent pour boire, chanter et s'amuser, s'entr'aider au besoin et porter secours aux autres : tout homme qui connaissait leurs mots de ralliement était sûr de trouver de l'appui de leur part dans le sein des forêts. Les derniers (les charbonniers), dégénèrent en assemblées politiques et donnèrent naissance aux *Carbonari*, lesquels tenaient leurs séances en divers lieux qui prirent le nom de *Ventes*. Ainsi une *vente* de *Carbonari* était une espèce de *loge* ou de conciliabule où l'on conspirait contre les gouvernements absolus. Cette matière a été traitée dans plusieurs livres et brochures, et nous n'avons pas à nous en occuper puisqu'elle rentre dans les associations politiques (1).

Les *Fendeurs*, au contraire, étaient des Rogers-bontemps populaires qui ne laissèrent que des traces joyeuses. L'endroit où ils tenaient leurs assemblées s'appelait *chantier*; le Père *maître* qui présidait portait au cou un ruban blanc festonné en vert en forme de guirlande, au bas duquel pendait une petite hache en or, non en argent; il tenait une coignée sur l'épaule gauche. Tous les fonctionnaires du *chantier* empruntaient leur titre aux hôtes des forêts : c'étaient le *cousin de l'Orme*, maître des cérémonies; les cousins *du Chêne*, *Gros-Bois*, *Bois-Sec*, *du Hêtre*, *du Tilleul*, *du Noyer*, *du Fresne*, etc. Le cousin *Bois-Vert* était préposé à la garde du chantier et portait une serpe et un fusil. Tous,

(1) On peut consulter les ouvrages suivants : 1° *Constitution et organisation des Carbonari*, ou *Documents exacts sur cette société...* par M. Boury de St-Edme (probablement Regnault-Warin, qui prenait le nom de Saint-Edme). *Paris*, 1821, in-8, fig., 116 pp. — 2° *Des Carbonari et des fendeurs charbonniers*, par M. Cauchard-d'Hermilly. *Paris*, 1822, in-8. — 3° *Les Carbonari, ou le Livre de sang*, par M. W* R* (J. B. J. J. P.) (Regnault-Warin, mort à Paris fin octobre 1844). *Paris*, *Barba*, 1820, 2 vol. in-12.

en un jour de *chantier*, c'est-à-dire d'assemblée, avaient le corps et les jambes garnis de verdure. Le patronage de tous les cousins avait été dévolu au grand *saint Grelotin*, consolateur des fendeurs dont le martyrologe ne fait nulle mention, et pour cause. Le récipiendaire s'appelait un *briquet;* la ménagère du chantier avait nom *cousine Catau.* Le néophyte était reçu après quelques épreuves et préparations burlesques, il prêtait un serment par lequel il jurait de garder le secret sous peine de la vie, et de plus de ne pas altérer les prix des bois, des côtrets, fagots, bourrées, et autres ouvrages des bons cousins et compagnons fendeurs, consentant, s'il était parjure sur ce point, d'être dévoré par les bêtes féroces.

Selon ce que nous pouvons voir sur les pièces que nous possédons, cette association était plutôt un compagnonage que tout autre chose. Ce sont des gens de métier qui se réunissaient pour vivre mieux, plus agréablement et plus facilement, sous la discipline d'un chef, et les statuts d'un ordre organisé afin d'éviter l'anarchie. Les *Fendeurs* paraissaient se recruter parmi les bons artisans et non les riches hommes de loisir; car on voit que leur régal principal était le vin du crû, et la soupe aux choux et au lard, et qu'il était d'étiquette, pour tous les membres, d'avoir une pipe et du tabac. Or, dans le siècle dernier, on n'avait pas encore admis l'usage, pour les gens à la mode, de fumer l'herbe de Nicot, et l'on n'aurait pas pu alors mettre sous le buste de l'introducteur du tabac cette épitaphe que lui fit Delaplace :

« Ci-gît à qui l'on doit la plante
« D'où naît cette poudre attrayante
« Qui, par ses moyens combinés,
« Quoique d'odeur peu séduisante,
« Rapporte à nos rois étonnés
« Dix fois dix millions de rente. »

Mais revenons à nos *Fendeurs :* l'*Ordre de la Coignée* paraît avoir été fondé en France le 23 Novembre 1744 et le 16 Février

suivant il figurait déjà avec une splendeur peu commune (1). Quant à l'*Ordre des Fendeurs*, il doit son existence ou sa résurrection au chevalier Beauchaine, maître inamovible de la grande loge de France; il avait ouvert une loge maçonnique dans le cabaret du *Soleil d'or*, rue Saint-Victor, où il logeait à Paris, et il poussait jusqu'au fanatisme son amour pour les travaux mystérieux. Avec un léger changement à son nom le chevalier Beauchaine eut été bien digne de présider un *chantier*; il passe pour avoir organisé, en 1747, les *Fendeurs*, parmi lesquels on admettait les dames, et que l'on nomma en conséquence *Ordre d'adoption*. La première réunion eut lieu le 17 Août 1747 dans un vaste jardin du quartier de la Nouvelle France près de Paris (aujourd'hui faubourg Poissonnière). Beauchaine nomma ce jardin le *Chantier du Globe et de la Gloire*; malgré la dignité maçonnique de son fondateur, cet ordre n'avait pas plus, quant au fond, de rapport avec les francs-maçons, que les ordres de la *Coignée*, de la *Centaine*, de la *Fidélité*.

Vers 1770, cet ordre avait déjà tellement prospéré qu'on comptait en France trois grands *chantiers* de *Fendeurs*: celui de la *Paix*, celui des *Cœurs-Réunis* et celui du *Soleil*. En 1786, l'Ordre se trouvait réuni dans un *grand chantier* général de France séant à Paris (2). Cette association qui a pris quelquefois les titres de *Confédération* ou *Ordre de la Coignée*, d'*Ordre des Fendeurs* dits *des Rogers-Bontemps*, a aussi compté, sous son

(1) *Statuts des chevaliers de la parfaite confédération de l'Ordre de la Coignée, établi le 23 novembre 1744, et rendu dans toute sa splendeur le 16 février 1745*, in 8, texte gravé (Catalogue Leber, n° 2632). Ce volume est accompagné de plusieurs délibérations manuscrites, signées *de Valois, secrétaire perpétuel de l'Ordre de la Coignée*, sous les dates d'avril 1747, et mai 1748.

(2) *Instruction des Fendeurs, à l'usage du grand chantier général de France, séant à Paris, et tenu par les PP. MM.* (pères-maîtres) *de la chambre d'honneur, régulièrement constituée au centre des forêts, sous les auspices de la nature*; *dédiée aux bons CC.* (compagnons) *fendeurs. De la forêt du Roi*, 1786, in-8 (Cat. Lerouge, n° 529). Cette *instruction* a été réimprimée en 1788, in-8.

obédience, un *chantier des profès* & un des *parfaits*; enfin, il faut encore classer dans la même catégorie des sociétés forestières, la *Franche-Charbonnerie*, ou *Ordre des Francs-Charbonniers, appelés Bons-Cousins* (1).

Il existe près de la petite ville de Luxeuil, au pied des Vosges, une source de belles eaux, dite *Fontaine des Bons-Cousins*; elle est située au sein d'un bois antique sous des chênes vénérables. Son nom lui a été donné parce que des joyeux épicuriens du pays se réunissaient autour d'elle et se servaient de son onde glacée pour.... faire rafraîchir leurs flacons de vin.

L'ordre des *charpentiers*, celui de la *centaine* et celui de la *fidélité*, dérivaient de celui des *fendeurs*.

On a imprimé plusieurs livrets peu importants contenant des lettres de convocation, statuts, instructions, catéchismes, grades et couplets des fendeurs; ces pièces volantes ont presque toutes été déchirées, dispersées et détruites, mais nous avons en notre possession deux documents précieux sur cette singulière association, aujourd'hui parfaitement oubliée. La première est intitulée : *Cérémonie pour tenir un chantier de Fendeurs*. 1754, in-8, ms. de 68 feuillets. Elle fournit des détails précieux sur l'ordre et se termine par cinq chansons à l'usage des sociétaires. Le second recueil porte pour titre : *Chansons des bons cousins et bons compagnons fendeurs, dédiées à toutes les bonnes cousines du chantier de la Paix*, par le cousin. *Paris* P. M. (Père-maître, 1er grade) gravées par le cousin *Fouchault*. Aux quatre coins du monde, chez *Eustache Dubois*, dans la forêt du Roi,

(1) Sous l'Empire, les *Fendeurs* ont reparu pendant quelques temps; ils avaient un *grand chantier général de France*, séant à Paris, présidé par M. Darmancourt. Il comptait un père-maître à Lyon, M. Boisset, et le secrétaire général était le père-maître Possien (13e division aux Invalides) chargé des certificats et instructions. — Voyez *Instruction des Fendeurs à l'usage du grand chantier général de France, tenu par les PP.·. MM.·. de la chambre d'honneur, régulièrement constitué au centre des forêts, sous les auspices de la nature. Dédiée aux bons CC.·. fendeurs. De la forêt impériale (Paris)*, 1809, in-8, 15 pages.

sur le siège d'honneur, vis-à-vis le pied Cormier, au bon Briquet, avec approbation de la cousine. *Catau*, 1773, in-8 de 64 pages. Texte entièrement gravé avec frontispice, vignettes et musique. Une des feuilles est indiquée comme gravée par le C. (cousin) *Coulubrier*. Quoique ce recueil porte la date de 17, sur son titre, il y existe à la fin des pièces de 1776 où l'on fait l'éloge du Roi Louis XVI qui n'était pas encore arrivé au trône à la date du titre ; l'une d'elles finit ainsi :

« Que vos plaisirs sont charmans,
« Que mon cœur est comblé d'aise ;
« Le règne de Louis seize
« Rend tous ses peuples contents;
« Nous allons voir le bon temps.

La dernière est terminée par ces vers :

« Si nôtre bon Roy Louis seize
« Venait chasser dans nos forêts,
« Je crois qu'il serait charmé d'aise,
« De voir le *Chantier de la Paix !*
« Oh ! quels plaisirs chez les *Fendeurs !*
« Eux seuls raniment tous les cœurs !

Ces mauvais vers dénotent assez que les bons compagnons forestiers de cette époque n'avaient aucune des idées anti-monarchiques des *Carbonari* qui leur succédèrent plus tard.

FOURCHETTE (Société de la). Cette société, fondée sous l'Empire, comptait parmi ses membres des littérateurs spirituels, notamment Emmanuel Dupaty (mort à la fin de juillet 1851), Jouy, Etienne, Châteaubriant, Arnault, Alexandre Duval et quelques autres.

Chaque dimanche on déjeûnait fraternellement chez un des membres, on mettait en commun esprit, gaîté, bonne humeur et bons mots, et l'on renouvelait, la fourchette à la main, la promesse de se soutenir en toute occasion et de se faire la courte

échelle pour arriver à tout, fut-ce à la gloire, fut-ce même à l'immortalité en entrant à l'Académie française.

Le but fut atteint : presque tous les frères de la fourchette devinrent académiciens. Dupaty fut un des derniers à y entrer, mais aussi un des survivants qui y resta après ses confrères.

Le salon de Mme Récamier, à l'abbaye aux Bois, fut peut-être un des derniers échos de la *Société de la Fourchette*, au moins pour la courte échelle.

Nous pensons que Romieu a dû faire partie de cette société; c'est lui qui, à table, voulait que tous les convives prissent des vestes en été et des robes de chambre en hiver. C'était l'uniforme de ses dîners. Cet homme d'esprit, jovial, bizarre, original et amusant, était devenu presque triste à la fin de sa vie. Il est mort en 1855, de chagrin de la perte de son fils tué en Crimée.

FOUS. Les registres capitulaires d'Amiens contiennent d'assez nombreuses indications sur les papes et les cardinaux des Fous (*Stultorum*) qui étaient élus le jour de la Circoncision. En 1538, par exemple, le chapitre accorda 45 livres (somme très-considérable à cette époque), pour le repas du Pape et des cardinaux *(ad supportandum onera pustus per dictos Papam et cardinales facti)*; en 1540, 50 livres sont accordées pour le même objet, mais en 1548 il est interdit aux chapelains et aux vicaires de procéder dorénavant à l'élection d'un pape des Fous.

La fête du *Papi-fol*, ou *Pape des Fous*, se célébrait aussi à Chartres pendant les quatre premiers jours de chaque année; les chantres choissisaient entr'eux un pape et des cardinaux. En 1506, cette fête fut supprimée au milieu de la consternation que répandaient les fléaux de la guerre, de la peste et de la famine déchaînée sur le pays chartrain.

Les chanoines de la ville de Laon nommaient un patriarche des Fous; l'élection avait lieu la veille de la fête des Rois; diverses décisions du chapitre se rapportent à cet usage; les unes sont favorables et accordent des subsides; d'autres le restreignent.

A Senlis, la fête des Fous eut lieu dans l'église jusqu'en 1413,

époque où cette cérémonie ridicule fut bannie du lieu saint, mais elle continua au dehors; le chapitre accorda même 10 setiers de blé pour la célébrer, et ce ne fut qu'en 1523 que cet usage cessa.

Des fêtes semblables avaient lieu à Noyon, à Soissons, à Roye, à Péronne.

Un compte de l'abbaye de Corbie, daté de 1410, apprend que l'abbé fit acheter dix lots de vin *pour le jour qu'on fit le princhе des Sos,* mots qui désignent l'élection d'un prince des Sots ou la représentation d'une Sotie.

Des *lettres royaux* de Charles VII constatent que les gens d'église de la cathédrale et des deux collégiales de Saint-Etienne et de Saint-Urbain, se réunissaient « pour faire la feste aux folx « avec grants excès, mocqueries, spectacles, desguisements, « farces, rigueries (1) et autres folies, par irrévérence et déri- « sion de Dieu, ou très-grant stupire on diffame de tout l'estat « ecclésiastique. »

A Besançon les fêtes des Fous se faisaient d'abord dans chaque église; un statut de l'évêque, en date de 1387, ordonna de la faire tour à tour dans chacune. Le roi des Fous était conduit en cavalcade dans les rues; sa suite, costumée d'une manière grotesque, divertissait le public par des bouffonneries. En 1518, ces promenades furent supprimées à la suite d'une rixe sanglante auxquelles elles avaient donné lieu.

Le recueil de l'Académie des Inscriptions (tom. IV, édit. in-12), contient l'extrait d'un mémoire de Lancelot sur la manière dont la fête des Foux se célébrait à Viviers, & le *Magasin encyclopédique* (janvier 1811), renferme l'extrait d'un mémoire de M. Fauris de Saint-Vincent qui donne des détails sur le digne Fou (*Fatuus*) que le chapitre de Saint-Sauveur d'Aix choisissait chaque année le 21 décembre parmi les enfants de chœur. Cet usage subsista jusqu'en 1543, époque où le chapitre le défendit. Papon rapporte, dans son *Histoire générale de Provence* (tom. III, p. 212) qu'en 1365, au couronnement de

(1) Ou rimairie, rimerie, chansons profanes.

Charles IV, on lui donna dans l'église de Saint-Trophème d'Arles, le spectacle de la fête des Fous; l'Empereur fut scandalisé et fit cesser ces folies.

A Châlons-sur-Marne, l'évêque des Fous, monté sur un âne, sortant de la *maison de la maitrise des Foux*, était conduit sur une estrade où il mangeait avec ses officiers qui étaient ordinairement les chanoines les plus qualifiés. On faisait ensuite des courses à travers la ville, au son de la musique, on donnait des charivaris. (Voir la *France pittoresque*, tom. II, p. 226, et l'ouvrage de M. Rigollet, déjà cité, pag. 211.)

FOUS (Fête des). Un tableau complet de tout ce qui se rattache aux fous volontaires du moyen-âge tiendrait ici trop de place; bornons-nous à signaler quelques faits. Vers 1230 il se célébrait à Paris et dans les autres chef-lieux de province, sièges métropolitains, une fête qui, comme les anciens mystères, consistait dans un mélange de farce et de piété.

Dans la *Fête des Fous*, les prêtres s'assemblaient, nommaient un pape, un archevêque et un évêque, et les conduisaient en grande pompe à l'église, dans laquelle ils entraient en dansant, masqués et habillés en femmes, en animaux, et en bouffons ou pantins. Ils chantaient des chansons licentieuses, convertissaient l'autel en buffet, où ils buvaient et mangeaient pendant la célébration des saints mystères, jouaient aux dés, brûlaient, au lieu d'encens, le cuir de leurs sandales, criaient et sautaient de place en place, en affectant toutes les postures indécentes avec lesquelles les bouffons cherchent à amuser le peuple.

L'abolition de la *Fête des Fous* est l'objet de lettres-patentes de Charles VII, du 17 avril 1445.

Il y avait l'*Evêque-Fou*, de Vienne, en Dauphiné; les *Prieurs de la Malgouverne*, de Rhodez, et du *Plat d'Argent*, du Quesnoi; le *Prince d'Amour*, ou le *Prince des Fous*, de Lille, qui paraissait avec les *Rois de l'Epinette*; tout cela était de véritables fêtes des fous.

Renvoyons d'ailleurs au savant ouvrage de Tilliot : *Mémoires*

pour seruir à la Fête des Fous qui se faisoient autrefois dans plusieurs églises, 1748, in-4°, réimprimée dans l'*Histoire des Superstitions*, ajoutée au *Recueil des Cérémonies et Coutumes de tous les Peuples*. La dernière édition de ce *Recueil*, publiée en 1808, contient sur les *Fêtes des Fous* célébrées dans diverses villes, des additions extraites en partie des ouvrages de Millin (*Monuments inédits*, 1806, tom. II, et *Voyage dans le midi de la France*, 1807, tom. I.) Le travail de M. Tilliot se complète d'ailleurs par des détails insérés dans les *Mémoires* de d'Artigny, tom. IV, p. 278, tom. VII, p. 67; dans les *Mélanges* de Michault, t. I, p. 234; dans les *Variétés historiques et littéraires*, 1752, recueil formé par Dreux du Radier, qui ne s'est point nommé et qui a surtout puisé ses matériaux dans le *Mercure*. La *Collection des meilleures Dissertations sur l'Histoire de France*, tom. IX et X, publiée par MM. Leber, Salgues et Cohen, a reproduit l'excellente notice de d'Artigny qui donne en substance tout ce que le *Recueil* de Tilliot contient de plus intéressant en y joignant beaucoup d'autres faits. Les notes de M. Leber, jointes à cette réimpression, roulent sur les fêtes, les mascarades, les travestissements qui avaient lieu dans les églises depuis la Noël jusqu'à la fête des Rois; tout cela se rattache également à la *Fête des Fous*. Consulter à cet égard les *Dissertations* de Leber *sur les Saturnales françaises*, dans la *Collection* dont il s'agit, t. IX, p. 190.

Guillaume de Macon, évêque d'Amiens, parut consacrer de nouveau en 1308 ces solennités par le legs qu'il fit pour cet objet de ses ornements épiscopaux à son église cathédrale. Vers la fin du XIVe siècle on déclarait à Auxerre cette fête aussi chère à Dieu que la fête de la Conception; elle ne fut abolie qu'en 1445 sur les plaintes de la Faculté de théologie de Paris, à l'occasion de scènes peu charitables où les chanoines de Troyes, mécontents de ceux d'entre eux qui s'étaient opposés à la fête, les avaient joués sous les figures des personnages nommés Hypocrisie, Feintise et Faux-Semblant.

FOUS (Chevaliers de l'ordre des) à Clèves. Le jour de saint Cunebert (1) de l'an 1381, le comte Adolphe de Clèves, le comte de Meurs et trente-quatre autres seigneurs, fondèrent à Clèves la société dite des *Chevaliers de l'Ordre des Fous*. La charte d'institution, à laquelle appendaient 36 sceaux renfermés dans leurs boîtes, existait encore en original, à la fin du siècle dernier, dans les archives de Clèves. Ces sceaux étaient en cire verte, et celui du comte Adolphe, en cire rouge, brillait au milieu d'eux.

Comme marque distinctive de l'Ordre, les membres de la société portaient sur leur manteau, à l'endroit où se placent les crachats ou plaques, une broderie représentant *un fou* dont le bonnet, orné de grelots d'or, était moitié rouge et moitié argent, et qui tenait à la main un plat en vermeil garni de fruits. Ce dernier attribut signifiait l'étroite amitié qui liait entre eux les affiliés, lesquels devaient se partager leur superflu.

La société se réunissait à Clèves le dimanche après la saint Michel (le 29 septembre), dans un local spécial; elle ne se séparait que le dimanche suivant. Nul ne devait y manquer; on n'admettait comme excuse qu'une maladie ou un voyage à six journées de distance de Clèves. On se régalait à frais communs.

D'après les statuts, un Roi et six conseillers, chargés de régler tous les intérêts de l'Ordre; étaient élus chaque année. Quiconque ne portait pas journellement le fou brodé sur son manteau, et l'absent sans cause légitime, étaient amendés de trois grandes livres tournoi au profit des pauvres. Les comtes payaient un tiers plus que les barons. Le mardi matin, tous les chevaliers se rendaient en corps à la cathédrale pour prier pour ceux d'entr'eux qui avaient succombé. Le vendredi, avant le lever du soleil, comparaissaient devant la cour, composée du Roi et des six conseillers, tous ceux qui avaient eu ensemble quelqu'altercation, et ils devaient se réconcilier avant le coucher du soleil. Ce seul fait prouverait assez qu'il ne faudrait pas juger cette institution sur son titre, et ces *fous* étaient plus sages que bien d'autres.

(1) Archevêque de Cologne au VIIe siècle ; sa fête se célèbre le 12 décembre.

Dans le sein des sociétés privées, telles que celle *des Fous* de Clèves, sous une dénomination frivole, il y avait souvent un but estimable et utile. Si l'on demande ce qu'on pouvait faire pendant toute une semaine sans lectures, sans jeux de cartes, sans spectacles et sans feuilles publiques, on pourra répondre qu'alors que l'étiquette était la loi du monde et surtout des grands, il pouvait être fort agréable de vivre une fois par an en frères, après avoir secoué ce joug pesant et fait disparaître tout ce qu'il pouvait rester de levain de discorde entre les membres de la même société. Là, plus de titres, plus de gêne; la plus entière liberté, l'égalité parfaite régnaient entre les associés; ils vivaient ensemble pendant huit jours comme de vrais écoliers; ils étaient heureux sans doute; malheureusement, pour obtenir ce résultat, qui paraîtrait si simple aujourd'hui, il fallait pour ainsi dire se cacher; c'est peut-être le mystère qui lui donnait du prix et le rendait plus piquant.

D'après une ancienne gravure, le *Magasin pittoresque* a publié la représentation d'un *Chevalier de l'Ordre des Fous* à Clèves (année 1842, août, p. 269).

Cet Ordre, qui donnait l'exemple de l'amitié et de la bienfaisance réunies par le plaisir, ne fut pas de longue durée. On n'en voit pas de traces après la mort d'Adolphe de Clèves (1).

Voir pour les lettres de son établissement Schoonebeck, *Hist. des Ordres militaires* et les *Armoiries des Chevaliers*, tome II, p. 222. Consulter également au sujet de la *Geckengesellschaft* de Clèves, l'ouvrage de Flogel : *Histoire* (en allemand) *du grotesque comique. Liegnitz*, 1788, pag. 271-280; une gravure représente un des chevaliers portant le costume de l'Ordre.

FRANCHES-MAÇONNES (LES). *L'Adoption*, ou la *Maçonnerie des femmes. — Loge de la Candeur.* Nous n'avons pas l'intention, nous l'avons déjà dit, de nous occuper de la

(1) Il existe une dissertation de MM. Petrasch et Bresser sur l'*Ordre des Fous* de Clèves : *der Narren Orden zu Clèves*, (Coeln.) *Cologne*, 1827.

franc-maçonnerie, mais nous croyons pouvoir consacrer une courte analyse à ce qui, en ce genre, se rapporte aux femmes.

On dit que les femmes, qui veulent pénétrer partout où il y a des hommes, ont été d'abord extrêmement scandalisées de se voir totalement bannies des différentes loges de francs-maçons. Elles supportèrent patiemment d'être écartées des sociétés bachiques où leur présence ne pouvait être convenable; mais dès qu'elles surent, par le peu qui transpira des opérations des diverses loges de la franc-maçonnerie, que tout s'y passait avec décence et que le fonds de cette institution n'avait rien de contraire à la religion ni aux mœurs, elles grillèrent d'en faire partie et d'être initiées aux mystères qu'on leur cachait. Cependant l'exclusion des femmes était motivée sur des raisons, peut-être assez impertinentes, mais qui ne laissaient pas que d'avoir certain fondement aux yeux des hommes sévères. On n'était pas rassuré, faut-il le dire, sur la discrétion du beau sexe; on craignait aussi qu'il n'apportât un peu de coquetterie dans les travaux des loges, et par là n'engendrât la désunion parmi les *frères*. Toutefois cette exclusion du beau sexe ne fut pas absolue: il y eut des cas exceptionnels où il obtint de voir la lumière; ces cas furent rares, mais enfin il y en eut. Dans le siècle dernier, on compte plusieurs loges qui reçurent les femmes et leur conférèrent trois grades: ceux des *apprentisses*, des *compagnonnes* et des *maîtresses*. Cette admission donna lieu à la publication d'un traité des cérémonies et des formalités à exécuter pour gagner ces trois grades; il est terminé par un recueil des chansons qui se produisaient dans ces réunions des deux sexes; elles sont courtoises, joyeuses et convenables. Telles sont du moins celles qu'on a bien voulu livrer à la publicité, et qui parvinrent jusqu'à nous. Quant aux épreuves indiquées pour faire une maçonne, elles ne sont pas bien terribles; on exigeait que ces dames fussent saines de corps et d'esprit, sans grossesse, et que même elles ne fussent point en communication réglée avec l'astre des nuits, et qu'enfin les roses ne colorassent point leurs charmes secrets. La récipiendaire avait besoin qu'un *frère* répondît

d'elle. On ne les effrayait que médiocrement. Une des plus dures épreuves pour les timides, si toutefois il en existait parmi les récipiendaires, était d'entendre cette phrase dans la formule du serment : « *Je promets de plus et m'engage de coucher cette* « *nuit avec*..... (ici le vénérable faisait une pose cruelle) *avec* « *la jarretière de l'Ordre.* » Sur cette jarretière, qu'on plaçait séance tenante, et qui consistait en une banderolle de peau blanche, on lisait les mots *Vertu* et *Silence*. Après cette cérémonie, le vénérable embrassait la récipiendaire, qui recevait le baiser d'association de tous les frères et amis présents à la séance.

Ces détails et une foule d'autres aussi instructifs sont consignés dans un opuscule maçonnique assez rare et passablement recherché des collecteurs de ce genre d'ouvrages. C'est l'*Adoption*, ou la *Maçonnerie des femmes, en trois grades. A la Fidélité, chez le Silence*, 100070075 (1775), in-8, de 64 pages avec trois gravures à l'eau-forte; édition encadrée. Ce livre sort des presses de Hollande; il se trouvait à *La Haye*, chez *P. Gosse* et *Pinet*, et à *Genève*, chez *J. Bardin*; on le rencontre rarement en France. Il est encore une autre production du même genre, bien plus rare et bien plus recherchée; c'est *la Franc-Maçonne*, ou *Révélations des mystères des Francs-Maçons*, par Madame***. *Bruxelles*, 1744, in-12. Un exemplaire en est conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal sous le n° 18,374. Nous avons connu un amateur assez zélé pour avoir eu le courage de copier entièrement de sa main ce livre qu'il n'avait pu se procurer dans Paris à cause de son excessive rareté.

Il n'y a que le premier pas qui coûte; du moment qu'on sut que plusieurs dames avaient été initiées aux premiers mystères de la maçonnerie, il se forma plusieurs loges, dites d'*Adoption*, parce que l'on voulut bien y *adopter* les personnes du sexe. La duchesse de Bourbon fut nommée grande-maîtresse de ces sortes de réunions. Celle qui obtint en France le plus d'illustration et de splendeur, par la noblesse et la distinction des dames qui y figurèrent, fut la loge d'adoption sous le titre de *la Candeur*, à Paris. Son établissement date du 21 mars 1775; il est dû au

zèle des sœurs marquise de Courtebonne, comtesses Charlotte de Polignac et de Choiseul-Gouffier, vicomtesse de Faudoas et marquise de Genlis qui y introduisit bientôt la comtesse de Brienne.

Nous avons eu dans les mains le registre original des procès-verbaux des séances de cette piquante association (voyez le *Bulletin du Bibliophile,* de Téchener, année 1848, p. 197, n° 308). Dans la première assemblée datée du 21 mars 1775, le marquis de Saineval est élu vénérable; le comte de Balbi, 1er surveillant; le comte de Strogonoff, 2e surveillant; le frère Bacon de la Chevalerie, gr. orateur-terrible; le frère Bouvard remplit les fonctions de secrétaire. La comtesse de Choiseul-Gouffier et la princesse de Polignac furent présentées et admises dans le cours de cette première séance. Le premier procès-verbal est signé en original par la comtesse d'Oza, inspectrice, L. Turpin de Crissé fils, le prince de Nassau, St-Simon, etc. Tissot signa comme secrétaire. Le premier banquet eut lieu le même jour à la suite de la séance sérieuse.

La seconde réunion eut lieu le 23 mars 1775; la troisième le 8 avril suivant. Le 20 avril, pendant le banquet, le comte de Saineval chanta des couplets sur l'air : *C'est la fille à Simonette*; les applaudissements de la société se manifestaient par le cri : *Eva, Eva!* etc. — Les noms des comtes de Boufflers, du frère d'Havrincourt, des comtes de Ségur, de Gouy et de ses maisons figurent dans les séances suivantes; les deux derniers y prononcent des discours.

Le 25 mars 1777, la loge fut visitée par les duchesses de Chartres et de Bourbon et la princesse de Lamballe; l'on y reçut les comtesses de Montchenu et de la Blanche. Mesdames d'Espinchal, la présidente de Nicolaï, les marquises de Rochambeau, de Loménie, de Monteil et d'Havrincourt, les comtesses de Béthisy, d'Evreux et d'Erlak, et une foule de grandes dames de la cour voulurent en être. Le livre des procès-verbaux originaux dans lequel nous avons puisé quelques renseignements est un manuscrit pet. in-f° à moitié rempli; toutes les signatures sont

autographes; les feuillets écrits se terminent à la 65e assemblée qui eut lieu le 10 février 1785, après dix années d'existence de cette association fondée à la fois sur le plaisir et l'humanité. Chacune des séances se terminait par une collecte qui servait à des œuvres de bienfaisance; la dernière produisit, suivant le procès-verbal, 431 livres, 5 sols, 9 deniers (1).

Dans cette assemblée d'élite les frères faisaient des discours sur les vertus humanitaires; ils y mêlaient de petits vers à la louange des nobles et belles sœurs qu'ils avaient sous les yeux et qui étaient si dignes de les inspirer, et ils proposaient des prix sur des questions d'économie politique, science alors fort à la mode. Ils offrirent entr'autres une médaille d'or de 300 fr. pour le meilleur mémoire *sur la manière d'élever les* ENFANTS TROUVÉS *jusqu'à l'âge de sept ans.*

De si grands seigneurs et de si nobles dames ne pouvaient s'occuper seulement de matières graves et sévères; aussi avaient-ils coutume, après les travaux réguliers, de passer à d'autres

(1) Il nous reste une gravure de Voysard représentant une allégorie sur la princesse de Bourbon visitant les loges d'adoption. C'est un médaillon avec cette inscription : *fratris radios benigna luce reflectit;* à l'exergue on lit: *fratres* O.·. F.·. *pro sororum adoptione coronant Magistram Serenissimam* LUD. AUR. DUCEM BORBONII *julii* 1777. On voit au bas de la gravure cette explication: « Le Temple de l'humanité sous le titre de L.·. d'Adoption. — St « Alt. Ser. *Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon,* « représentée par *Diane* à qui *Apollon*, son frère, a confié sa lyre, vient pré- « sider au Temple de l'humanité.... On y voit l'*Amitié* dont le flambeau en- « tretient sur l'autel un feu pur et bienfaisant.... La *Vertu maçonnique* s'uni. « aux *Grâces* pour faire offrande de leurs couronnes à la S.·. G.·. *maîtresse.*

« Princesse, la beauté, le rang et la naissance
« Ne sont pas les attraits que le maçon encense,
« Vos rares qualités, votre cœur bienfaisant
« Enchaînent sous vos loix la Vertu près des Grâces,
« Et leur âme épurée au feu du Sentiment
« Aspirant au bonheur, le trouve sur vos traces.

« Présenté à S. A. Sérénissime et dédié à la S. S. madame la duchesse de « Chartres, par le chevalier P. de Bérainville, f.·. de la L.·. de *Thalie* à l'O.·. « de Paris. »

exercices. Comme la loge possédait un corps d'harmonie des mieux montés, on s'avisa de jouer la comédie de société et particulièrement l'opéra-comique. Ainsi, le 5 février 1778, à la suite d'un banquet remarquable par les notabilités nobiliaires qui y figurèrent, on y représenta l'*Ami de la Maison*, dont les rôles furent remplis avec un talent rare par les sœurs comtesses de Brienne et Dersalles et les frères vicomte de Gand, marquis de Caumartin et comte Maxime de Puységur. La comtesse de Rochechouart ayant été reçue dans la même séance, on y chanta de grâcieux couplets à cette occasion, composés par le comte de Sesmaisons et le frère Bacon de la Chevalerie. On ajouta à la pièce jouée un vaudeville tout entier, fait par le comte de Gouy, et chanté en l'honneur du duc et de la duchesse de Chartres présents à cette fête de l'association. Un grand bal termina cette journée, où figuraient les de Ségur, d'Imecourt, de Luynes, d'Astory, de Tracy, d'Escars, de Béthune, de Praslin, de Chabrillan, de Rennepont, de la Châtre, de Boufflers, et tant d'autres noms illustres que nous sommes forcés de supprimer pour abréger. Ces détails que nous donnons très-sommairement sont consignés dans l'*Esquisse des travaux d'adoption, dirigés par les officiers de la Loge de la Candeur, depuis son établissement à l'Orient de Paris* (avec cette épigraphe):

« Dans un asyle à la paix consacré,
« Séjour heureux du profane ignoré,
« S'élève un temple où règne l'innocence,
« L'urbanité, la CANDEUR, la décence ;
« Où rien ne trompe et n'éblouit les yeux ;
« Où tout est vrai, simple et fait pour les dieux ! »

Le T. C. frère DE VOLTAIRE.

l'an 1778, in-4 de 4 f^ts^ lim^res^, 46 pp. et un petit placard (1).

(1) Après la Révolution les loges de dames se rouvrirent ; on connaît le *Procès-verbal des travaux d'adoption de l'Océan français de l'O.·. de Paris, présidés par le t. c. f. Abraham et la t. c. s. de Fonderiole, grande-maîtresse. Paris, Desveux* (1799), in-8, 34 pp., et le *Régulateur portatif de la maçon-*

C'est ainsi que le besoin de varier les plaisirs et d'enlever la monotonie des réunions d'hommes, fit créer la franc-maçonnerie *Adonhiramite* et former les loges d'*Adoption* où les femmes furent admises. On se servait bien, dans ces assemblées, des signes réellement maçonniques, mais on n'en donnait pas l'explication aux sœurs qui n'obtenaient que les trois, ou tout au plus, les quatre premiers grades (1). On leur tenait des discours très-galants sur la faute de la mère du genre humain; on mettait à l'épreuve leur discrétion, leur coquetterie, quelquefois leur fidélité; on leur offrait des bals et des festins, des concerts et des comédies et aussitôt qu'elles avaient juré solennellement de coucher avec.... la jarretière de l'Ordre, elles se croyaient initiées, quoiqu'en définitive elles ne fussent entrées que dans une réunion de plaisir et de bombance. De pareilles loges ne donnèrent d'ombrage à personne et ne durent jamais inquiéter que les maris.

FRANCS-PENSEURS (Société des). Fondée le 16 novembre 1818, elle tint ses séances jusqu'au 17 février 1821, à Paris. Ses membres tenaient un cours de maçonnerie littéraire. Cela ne put conduire bien loin. Lerouge a rassemblé toutes les pièces de cette société, n° 509 de son catalogue.

FRANCS-PÉTEURS (Société des). Cette société, dont l'existence paraît réelle, subsistait, dit-on, à Caen, dans le siècle dernier. Il en est fort question dans un livret attribué à Corvoisier et intitulé *Zéphir artillerei*, 1743, in-8° (xii et 36 pag.); on l'a publié de nouveau avec l'*Art de Péter* de Hurtaut, dont il existe diverses éditions; il a été également reproduit sous

nerie d'adoption. S. l. n. d. (*Paris*, 1808), in-18; ces opuscules furent suivies d'une foule d'autres pièces du même genre.

(1) On a cependant trouvé dans des collections maçonniques des cahiers mss. contenant les grades de maçonne parfaite, Ecossaise, Rose-croix, sublime Ecossaise, illustre maçonne, chevalière de la Lune, amazonne anglaise, princesse de la couronne, ou souveraine maçonne, qui annoncent qu'on a quelquefois initié les dames à un plus grand nombre de grades.

le titre de l'*Esclavage rompu. Pordo-Polis*, 1756, in-12. L'ouvrage est divisé en cinq livres : le premier expose l'origine de la société, le second contient les statuts, le troisième traite des moyens d'épreuve pour les prosélytes, le quatrième renferme la description de la première assemblée générale de la société avec la réception éclatante de plusieurs candidats; dans le cinquième on lit un discours prononcé par l'un des frères sur les avantages que présente la société.

Dans l'édition de l'*Art de Péter* (*en Westphalie, chez Florent Q, rue Pet-en-Gueule*, 1776, in-12), la *Société des Francs-Péteurs* occupe les pages 113 à 216. En tête est une dédicace au comte de Vent-Sec-et-Bruyant, seigneur de Pet-en-Ville et autres lieux.

Dans les assemblées de la Société, mille pets partent à la fois et se font entendre au loin; les prosélytes prenaient la liberté d'y répondre; les frères continuaient de péter, tantôt en duo, tantôt en solo.

D'après les statuts de la Société, il peut être établi une *case* ou association de *Francs-Péteurs* dans chaque ville; la *case* doit être composée au plus de trente membres, nombre suffisant pour ramener à la liberté des concitoyens de bonne foi. Chaque *case* est composée d'un directeur, d'un sous-directeur, d'un orateur, d'un foudroyant et d'un introducteur. L'assemblée générale a lieu le 15 mars lorsque les vents impétueux sont censés faire le plus de fracas. Le but de la société est de détruire le préjugé qui s'oppose à la sortie libre du pet. Tout franc-péteur doit agir, parler, essayer de convaincre, de détromper les hommes, de faire valoir le pet, d'augmenter de jour en jour ses triomphes.

Après la lecture des statuts proposés, les frères firent un signe éclatant d'acquiescement; une décharge brusque et bruyante des pets les plus sonores ratifia leur vote.

Les prosélytes furent exhortés à péter souvent et librement chez eux, en public, et surtout devant les hommes les plus entichés du préjugé contraire aux *Francs-Péteurs*.

Les candidats doivent être soumis à des épreuves successives:

d'abord, tentatives et exercices du pet dans leurs maisons; ensuite, opérations publiques en tout lieu, sans contrainte et sans explication; plus tard, opérations dans les maisons où la bonne compagnie se rassemble, avec justification véhémente de la liberté que l'on a prise.

Convaincu de l'utilité et des agréments du pet, le prosélyte pétera librement devant ses parens, ses amis et ses convives, de quelque espèce qu'ils puissent être. Plus tard, il fera des pets en marchant, il leur donnera la liberté dans les places publiques et dans les cafés; il foudroiera le préjugé qui condamne le pet dont le seul défaut est celui d'avoir été mal connu, le seul crime une captivité inique; il prouvera que le plus léger et le plus aimable des zéphirs ne peut alarmer personne.

Dans les assemblées générales, chacun des fauteuils qu'occupent les frères est garni d'un excellent timbre pour la reproduction du son, pour ordonner et modifier les vibrations que les pets forment dans leurs échappemens; la Société pourra parvenir un jour à faire des concerts, peut-être à joindre des paroles.

Dès que la séance est ouverte, le président pète brusquement; tous les frères l'imitent; l'opération est répétée trois fois. Aussitôt que chaque candidat a prononcé la formule d'obéissance aux statuts, tous les frères font une brusque décharge. Vient ensuite un dîner pendant lequel on pète « sans ordre et sans nombre; » quelques frères lisent des écrits en vers ou en prose; on y applaudit par des pets. Une théorie de la musique pétifique excita un jour un véritable tumulte. Les séances se terminèrent à la manière accoutumée, c'est-à-dire « en pétant de toutes les façons, « mais cependant avec beaucoup d'harmonie et de précision. »

FRATERNITÉ (Collége ou secte de la), et de la réunion des bons compagnons. Cette Société, très-probablement imaginaire, ne nous est connue que par ses réglements qui se trouvent en latin dans un recueil de pièces plus ou moins facétieuses intitulé : *Dicteria proverbialia rhytmica*, imprimé à Francfort, en 1571; il a reparu en 1573, 1582, 1585, 1591. Ces règle-

ments portent le titre de : *Monopolium philosophorum, vulgo die Schelzmzunfft, alias Collegium seu Secta fraternitatis et congregationis bonorum sociorum.* La première règle de cette association est de ne reconnaître aucune règle. D'après M. G. Duplessis (*Bibliographie parémiologique*, p. 92), c'est une facétie de très-mauvais goût, un souvenir grossier de la charmante *Abbaye de Thélème.*

FRI-MAÇONS. L'*Ordre des Fri-Maçons* n'exista que dans l'imagination de Clément, de Genève, qui, sous le masque de Vincent, fit paraître une critique badine de l'ordre des *Francs-Maçons* alors en grande vogue à Paris. Son ouvrage fut publié sous le titre de : *les Fri-Maçons. Hyperdrame*, 1740, in-8°. *Londres, chez J... T... dans le Strand*, M. DCC. XLIII, in-8° de 100 pp. chiffrées et de 4 non cotées. Cette pièce devait, dit l'avertissement, être jouée aux Français au commencement de 1737. Nous en doutons. Cette comédie n'a point été représentée ; il en existe une autre édition. *La Haye*, 1774. Le catalogue Soleinne, n° 1836, signale cette pièce comme renfermant des particularités et des détails de mœurs curieux.

FRIPONNIERS (Confrairie des). Cette confrérie, jusqu'à un certain point imaginaire, était l'image de ces associations de filous et de mendiants qui étaient fort nombreuses il y a quelques siècles et que divers écrits du temps font bien connaître. Il existe un opuscule en vers, intitulé :

Discours joyeux des Friponniers et Friponnieres, ensemble la confrairie desdits Friponniers et les pardons de ladite confrairie. Rouen, Richard d'Aubert, libraire, rue de l'Orloge, devant le Lyon d'Or.

Nous en transcrivons le début :

In nomine patris, silence
Seigneurs et dames ie vous prie
Car ie n'ay pas haute loquence.
In nomine patris, silence...

Vous pourriez demander beau pere
Dites nous donc s'il vous plait
Sans y avoir nul arrest
Comme on appelle vostre couvent
Dont vous nous parlez si souvent.
Ie vous responds tout des premiers
Que c'est l'*Ordre des Friponniers*
La en plus de freres abusses
Qu'en toutes les ordres du monde :
Car il n'est ville ni village
Là ou il n'y a point de friponnages
Dont la pluspart tiennent couvent
Chacun jour en la nuit les prend
Et sommes en un si grand tas
En tous lieux et en tous estats,
Tant prestres comme seculiers
Somme que tous les Friponniers
Sans en laisser un en désordre
Ils sont tous sujets à nostre ordre,
Et sommes en un si grand nombre
Que l'un l'autre en fait encombre
Et si le Roy avoit dévotion
Faire faire procession
Aux Friponniers et Friponnieres
Iamais ne fut tant de bannieres
Ni de croix, comme il me semble,
Qu'on verroit s'ils estoit ensemble :
Car Friponniers que Dieu benie
Vont en si grande compagnie
Ainsi que la reigle contint
Que la pluspart du monde en tient :
Car s'il falloit faire une guerre
Il est des Friponniers sur terre
Autant en un mot abreger
Qu'un puissant Roy pourroit aiser
Car Paris, Rouen et Lyon
En fourniroient d'un million,
Sans compter Orléans ne Foun....

Il est sans doute inutile de continuer cette citation; l'édition originale du *Discours joyeulz des Friponniers* est tellement rare qu'on n'en connaît qu'un seul exemplaire. Il en a été fait en 1831 à Paris une réimpression tirée à 42 exemplaires en tout. Cet opuscule se retrouve, mais avec des retranchements et des altérations sensibles, dans le recueil de poésies récréatives ajouté à une très-rare édition de Coquillart, payée, en 1827, 400 fr. à la vente C. et qui est l'objet d'assez longs détails dans le *Manuel du Libraire*.

FRIVOLITÉ (Ordre de la). Nous ne connaissons aucune autre mention de cet ordre que celle qui en est faite à la fin d'une facétie intitulée: *le Livre des quatre couleurs*, pet. in-8, l'an 4444 (en 1757) dans laquelle on trouve, page 73, le « *Testament de messire Alexandre-Hercule Epaminondas, chevalier de Muscoloris, grand-petit-maître de l'Ordre de la Frivolité.* »

M. de Muscoloris entra à la fin de 1757 dans l'Ordre de la *Frivolité*, il fut à l'unanimité élu *Grand-Petit-Maître* le 4 janvier 1758.

L'Ordre institué au commencement du XVIIIe siècle par le marquis de Futilet, se compose de 300 vrais petits-maîtres et de 6,000 petits-maîtres *manqués* qui sont les frères *servants*. Les sociétaires ont d'honnêtes valets que le peuple appelle *farauts*. Ils s'occupent de modes, brochures, parlent en termes nouveaux, et passent quatre heures à leur toilette. On les reconnaît à leurs parfums et leurs bouquets. Le grand-maître mourut à la suite d'une maladie gagnée en poursuivant un papillon.

Son testament est signé: Alexandre-Hercule Epaminondas, chevalier de Muscoloris, Seigneur de Pomadon, Ambrosie et autres lieux. — Il laisse 1800 livres aux bouquetières de Paris qui devront se trouver sur la route de son convoi, etc., daté le 3 août 1757.

FRUCTIFIANTS (Société des), 1617-1668. Teutleben, maréchal de la cour de Weymar, fonda la *Société des Fructifiants*, qui dura jusqu'en 1668 et compta au nombre de ses membres un

Roi, 153 princes et plus de 60 barons, nobles et savants distingués.

FRUITIERS (Club des). Février 1856. Un journal suisse donne les renseignements suivants sur le *Club des Fruitiers*, dont les journaux ont parlé dans ces derniers temps. Un jeune homme de Genève qui faisait de fréquents voyages pour les affaires d'une fabrique vint à diverses fois dans le pays d'Appenzell, où il paraît s'être beaucoup amusé. Ses récits touchant les vachers appenzellois firent naître à Genève l'idée de donner à une société juvénile le nom de *Fruitiers d'Appenzell*. Ses membres prirent en partie le costume des vachers, retroussèrent comme eux leurs manches de chemises, se procurèrent des vases en bois usités chez les fruitiers, firent des promenades sur le lac, apportant le vin avec eux dans des vases à lait, etc. Les demandes de faire partie de cette joyeuse association devinrent si nombreuses qu'on décida de ne plus recevoir de nouvel adepte à moins qu'il n'eût fait ses preuves de « pouvoir vider d'un trait une coupe remplie de vin. » — Il y avait jadis dans notre vieille France des habitudes de ce genre, qui, à ce qu'il paraît, sont restées impatronisées en Suisse.

Le nombre des membres étant, dit-on, actuellement de 1,500, il paraît que ces jeunes gens ont dernièrement joint à leur spécialité un rôle politique.

GAILLARDONS (Société des) ou *de la Mère-folle* à Châlons-sur-Saône. C'est encore un curieux travail de M. Marcel Canut déjà cité à l'article des *Enfants de ville de Châlons-sur-Saône,* que nous emprunterons quelques détails sur cette autre société.

Au commencement du XVIIe siècle, alors que l'Abbaye des Enfants marchait à sa ruine, il se forma à Châlons-sur-Saône, une Compagnie sous le nom des *Gaillardons* ou de *Mère-folle :*

L'origine de cette nouvelle société de plaisirs est obscure, mais il est probable qu'elle ne fut qu'un démembrement de la corporation des *Enfants de ville.* Les membres les plus indisciplinés se séparèrent pour former bande à part, tandis que la partie la plus saine resta fidèle aux anciens statuts.

La vie des *Gaillardons* fut courte mais bruyante. Formée de la partie la moins recommandable de l'Abbaye, la corporation nouvelle avait mis de côté tout ce qu'il y avait de sérieux dans les statuts de l'association ancienne, et n'avait conservé que ses tendances aux plaisirs et à la débauche, et son esprit de révolte contre l'obéissance due aux Magistrats; aussi ce n'est guère que par le récit des méfaits des *Gaillardons,* conservés dans les papiers de la police, que nous connaissons quelques traits de leur courte histoire.

Perry fait mention des *Gaillardons* avant que nos archives ne fournissent de documents qui les concernent. Il dit qu'en 1622 le Prince de Condé, pendant son séjour à Châlons, se fit recevoir membre de la joyeuse Compagnie. Lors de son départ, en 1623, le Prince emmena à Montrond quelques jeunes gens de la ville, ses confrères en folie, qu'il traita magnifiquement (1). Ainsi en

(1) Perry, page 434.

1622 les *Gaillardons* existaient, mais nous ne savons rien sur la date de création de leur société. Toutefois il est certain qu'elle n'avait pas encore beaucoup vécu, car une requête du Syndic de la ville, du 12 janvier 1626, dont il sera fait mention plus loin, la désigne comme « élevée depuis quelques années. » (1).

Les statuts de la Compagnie nous sont inconnus, mais du Tillot assure, et cela est probable, que la société châlonnaise emprunta les réglements de la *Mère-folle* de Dijon. A Châlons le chef se nommait tantôt Gaillardon et tantôt Mère-folle ou Mère-folie ; il avait pour officiers le Capitaine pacifique et un Enseigne. Les membres portaient une casaque variée de différentes couleurs ; cependant le rouge et blanc était la couleur spéciale des *Gaillardons*, qui tous devaient porter à leur chapeau un ruban flottant blanc et rouge. Ils ne sortaient que masqués, déguisement qui favorisait singulièrement leurs excès. Ils marchaient par troupe, à pied, à cheval, ou dans des charrettes ornées de banderolles aux couleurs de la Compagnie ; ils lançaient alors au public mille propos facétieux, dont quelques-uns dégénéraient souvent en insultes grossières. C'était là leurs écarts publics ; nous laissons à penser ce qu'étaient leurs débordements intimes.

Il était rare qu'un hiver se passât sans que les Magistrats eussent à réprimer des désordres qui les indignaient. En janvier 1626, les *Gaillardons* franchirent toutes bornes. Le Syndic fut forcé de les dénoncer au Conseil de ville qui fit publier « inhibi-« tions et deffences.... à tous les habitans de la ville et faulbourgs, « de quelle qualité et condition qu'ils soient, de faire auculnes « assemblées, en public ou en secret, soubs le nom de Compagnie « de *Mère-folle et Gaillardon*, marcher en troupe à pied ou à « cheval et masqués ou sans masques, et lire en public, réciter

(1) Archives de Châlons-sur-Saône.

« ou chanter vers, satyres, proses, dialogues et autres choses « semblables à peine d'amende de 500 livres, déclarant que les « pères et mères et maistres seroient responsable des fins de « leurs Enfants et serviteurs.... » (1).

Cette ordonnance fut publiée deux jours après dans la ville, et telle était la turbulence des *Gaillardons*, que la publication ne put s'achever sans que le Sergent Fiacre Machureau fût insulté et cruellement battu, dont il eut « la face toute gastée. » Un Sergent rossé, c'était alors de peu de conséquence, mais malheureusement la rébellion ne se borna pas à cette peccadille. Les *Gaillardons* masqués et couverts de leurs casaques variées, se répandirent dans la ville et allèrent sous les fenêtres des autorités, criant et chantant des chansons plus que gaillardes (2).

(1) Archives de Châlons-sur-Saône.

(2) Nous avons retrouvé quelques-unes de ces chansons ; la poésie n'en est point belle : on jugera par cet échantillon :

Aux armes, aux armes, Compagnons,
Puisque l'on veut violenter *Gaillardon*
Et l'empescher de vivre en liberté,
Il ne le faut endurer.

C'était comme on le voit le cri de guerre de la société. Voici un couplet d'un tout autre genre, qui se chantait sous les fenêtres des dames :

Ingrate ville de Chalon
Qui ne veut point de *Gaillardon*
Ni de *Mère-folie ;*
Ils s'en souviendront
Tout le temps de leur vie.
Et si les *Gaillardons* n'y estoient
Qui diable. . . . . .

Nous supprimons les deux derniers vers, car, ainsi que le fit remarquer un témoin, ils sont pleins « de lascivités et de vilains propos. » Les lascivités, en effet, étaient fort du goût des *Gaillardons*. Les dépositions des témoins

Mr le lieutenant-général Bernard et Mrs les lieutenants Beuverand et Mathieu eurent les premières visites, et, chose à noter, les fils desdits lieutenants figuraient à la tête du tumulte. Les *Gaillardons* étaient peu nombreux, mais l'ardeur suppléait au nombre. Philibert Brunet à cheval tambourinait, suivi de Claude Thymonier le Capitaine pacifique, puis venaient Pontus Vernelle, l'épée sous le bras, Jean Chapotot, bailly de l'Evêché, Benigne Bernard, fils du lieutenant-général, Petiot, Picot, Margant, Quenot, etc. Ils firent tant de tapage que les offices de Saint-Vincent en furent suspendus. Exhortations pacifiques, répression par la force, rien ne put les calmer, et quand on les menaça de la prison, ils répondirent, chose énorme, « hé bien ! on battra le Maire et les Echevins. » (1)

Effrayé de ce débordement le Conseil s'assembla, et Nicolas Piccornot, le Syndic, présenta la requête suivante : « Disant que « la Compagnie qui s'est élevée depuis quelques années sous le « nom de *Gaillardons*, et qui porte au cordon du chapeau le « blanc et le rouge pour ses couleurs, vrayes marques de faction, « et par ses débordements libertins, apporte tant d'ombrage à « tous les bons et notables habitans de la ville, qui ont remar- « qué que cette Compagnie forme un party dans la ville, et faict « un corps à part par des assemblées tantôt en public tantôt en « secret, marche par trouppes par ladite ville sans votre autho- « rité et permission, et attire à soy une grande partie de la jeu- « nesse, mesme par force et menaces, les plonge en des débauches « continuelles, et en somme faict plusieurs actions illicites « tellement que sur la proposition qui aurait esté faicte par nous « au conseil tenu en la chambre commune de ladicte ville, le « jeudi 8 du présent mois de janvier, il aurait esté résolu, etc... »

sont, à cet égard, très-instructives, et les demoiselles de Châlons avaient tout lieu de redouter les piqûres de ces langues acérées.

(1) Archives de Châlons-sur-Saône.

Machureau, dit la requête, fut chargé de publier l'ordonnance, assisté de Martin Lavigne, trompette. « Quoy faisant et étant « ledit Machureau avec ledit trompette faisant sa charge, à l'en- « droit de la croisade de la Grande-Rue de ladite ville, survient « Mstre Pontus Vernelle advt et qui est de ladite Compagnie des « *Gaillardons*, lequel ota audit Machureau le billet qu'il lisoit « portant lesdites deffences, et l'eusse lacéré s'il n'en eut été em- « peché..... et non content de ce, auroit le même jour entre 9 et « 10 heures du soir, accompagné de Mstre Jacques Quénot, advt « et de Mstre Philibert Brunet praticien, homme marié, tous « masqués et déguisés, portant leurs habits des couleurs desdits « *Gaillardons*, marché à cheval par ladite ville, ledit Brunet por- « tant un tambour qu'il battoit, et s'étant arrêté au devant des « maisons du sieur Bernard Lieut Génl au Bailliage, et Beu- « verand Lieut Génl en la Chancellerie, auroient récité tout « hautement certaines rithmes que l'on dit être scandaleuses et « injurieuses et parce que telles actions n'ont été faictes que par « mépris de vos dictes deffences..... requiert..... qu'il lui soit « permis de faire publier monitions pour avoir révélation et faire « justice. »

Le Conseil ordonna l'enquête qui commença immédiatement; mais pendant toute sa durée le tapage continua. Quinze jours après, un sergent était encore battu. Pour mettre un terme à tous ces désordres, il fallut avoir recours au Parlement, et solliciter de lui l'homologation de l'arrêté municipal qui supprimait la Compagnie de la *Mère-folle*.

« Veu la délibération prise en la maison commune et cité de « Chalon le huictième du présent mois de janvier, contenant dé- « fenses aux habitants de ladicte ville et des faulbourgs, de quel- « que qualités et conditions qu'ils soient, de faire aucunes as- « semblées en publicq ou en secret, soubs les noms de Compa-

« gnies de *Mère-follie* et *Gaillardons*, marcher en troupe, à pied « ou à cheval, en masque ou sans masque, lire en publicq, réci- « ter ni chanter vers, satires, proses, dialogues, et autres choses « semblables à peyne de l'amende de cinq cens livres contre « chacun desdicts contrevenants et d'être procédé contre eux « extraordinairement comme coutumax et désobéissans, décla- « rant les pères et mères et maistres responsables du faict de « leurs enfants et serviteurs, et, en cas de contravention, que « le Procureur syndicq se pourvoyroit à la Cour, Publication « faicte desdictes défenses le dixiesme du présent mois par les « carrefours de ladite ville de Châlons. Requeste du douziesme « d'iceluy présentée au Maire et Eschevins d'icelle par Mstre Ni- « colas Piccornot Procureur syndicq, à ce qu'il fust informé des « contraventions faictes audictes défenses par les particuliers « dénommés en ladicte requeste, et de leurs actions pendant la- « dicte publication. Ladicte information commencée le quator- « zième dudict mois. Requeste présentée à la Cour par ledict « Procureur syndicq, à ce qu'attendu que plusieurs jeunes gens, « tant mariés que non mariés, s'assembloient soubs lesdicts noms « de *Mère-follie*, et de *Gaillardons*, et commettoient plusieurs « actions au mépris du Magistrat et desdictes défenses, se licen- « tioient à dire en publicq des libels diffamatoires, et faisoient « des assemblées et monopolles qui pouvoient apporter de no- « tables intérests, il pleust à la Cour homologuer ladicte délibé- « ration, et pourveoir sur les contraventions, ainsy qu'elle ver- « roit estre à faire, pour le service du Roy et bien publicq. Con- « clusions du Procureur général. La Cour a homologué et au- « torisé, homologue et autorise la dicte délibération pour avoir « effect, fors et excepté en ce qu'elle rend les pères et mères et « maistres responsables des actions de leurs enfans et serviteurs, « et leur enjoint la dicte Cour tenir la main qu'il ne soit con- « trevenu à ladicte délibération par leurs dicts enfants, domes-

« tiques et serviteurs, à peyne à estre procédé contre eulx ainsy « qu'il appartiendra. Ordonne que par lesdicts sieurs Maire et « Eschevins il sera passé oultre à l'information ceste part com- « mencée, et procédé contre les coupables comme ils verront « estre à faire. A cet effect octroye monitoire audict Procureur « syndicq à la forme des édits et arrêts. Et sera ce présent arrest « leu et publié à son de trompe par les carrefours de la dicte ville « de Chalon, à ce que aucun n'en prétende cause d'ignorance. « Faict à Dijon en Parlement ce dernier jour de janvier 1626 (1).

« Signé: JOLY. »

Cet arrêt portait un rude coup à la *Mère-folle :* mais on sait que la folie est difficile à déloger, aussi ne tarda-t-elle à reparaître sur la scène.

Les membres de la société laissèrent prudemment passer quelque temps sans faire parler d'eux, puis, forts de l'appui du Prince de Condé (2), qu'ils comptaient au nombre de leurs compagnons, ils dressèrent requêtes sur requêtes, et obtinrent enfin le rappel des ordonnances, et l'autorisation de se reconstituer (3). Il est à présumer que, cette fois, l'autorité présida à la rédaction des nouveaux statuts, et se réserva une surveillance plus efficace, car, à dater de ce moment, les *Gaillardons* n'ont laissé que de rares traces de leur existence.

Une chose qui étonnera, c'est que la jeunesse de Châlons ait choisi, pour relever le guidon de la *Mère-folle*, précisément le temps où toutes ces institutions bouffonnes s'en allaient mourant sous le ridicule, ou écrasées par les arrêts que l'esprit d'indiscipline leur attirait. En effet la *Société de la Mère-folle* de

(1) Archives de Châlon-sur-Saône.

(2) Henri de Bourbon, Prince de Condé, père du grand Condé.

(3) Du Tillot, *Mémoires sur la Fête des Fous*, p. 106.

Dijon fut supprimée par arrêt du 21 juin 1630 (1). La *Fête des fous* et toutes les momeries qui l'accompagnaient, disparaissaient sous le poids des censures ecclésiastiques; Cyrus de Thyard, Evêque de Châlons, venait de la bannir de son diocèse (2). Si les *Enfants de ville de Châlons* subsistaient encore, ils ne le devaient qu'à la métamorphose qui avait suivi la destruction de l'Abbaye, et à la protection constante des Magistrats.

C'était donc au Prince de Condé, Gouverneur de Bourgogne, que les *Gaillardons* devaient leur résurrection. Ils en furent reconnaissants et montrèrent pour la famille de Condé un dévouement sans bornes.

On sait que pendant les guerres de la Fronde, le grand Condé fut emprisonné. Les Bourguignons se montrèrent sensibles à cet évènement, et nos *Gaillardons* prirent le deuil. Mais quand on apprit la délivrance du Prince (3), ce fut dans toute la province le signal d'une joie générale. Les *Gaillardons*, comme on le pense, ne restèrent pas en arrière, et furent, à Châlons, les grands excitateurs de l'allégresse publique, à laquelle l'Evêque Jacques de Neuchèze et le Marquis d'Uxelles, Gouverneur de la ville, prirent une part fort active. L'Evêque fit plus, « il prêta « son carosse à une société de jeunes gens qu'on appelait *Gail-* « *lardons :* ils y placèrent un tonneau qu'ils promenèrent ainsi « par la ville, forçant tous les passants à boire à la santé du « Prince, criant que sa liberté allait ramener le siècle d'or (4).»

Ces choses se passaient en mars 1651. A dater de ce moment les *Gaillardons* disparaissent complètement de la scène. Il est probable que la Compagnie fut dissoute à cette époque, après avoir compté à peine trente années d'existence.

(1) Du Tillot, ouvrage cité, p. 178.

(2) Perry, p. 401.

(3) Le 13 Février 1651.

(4) Courtépée, *Descript. du duché de Bourgogne*, nouv. éd.—T. III, p. 209.

Qu'on ne s'étonne pas de cette courte vie; le XVIIe siècle était antipathique à ces institutions dont les plaisirs et la joie étaient les seuls mobiles; elles ne pouvaient d'ailleurs subsister qu'avec l'appui municipal; or cet appui, auquel les *Enfants de Ville* durent un reste de vie, firent défaut aux *Gaillardons*, dont les tendances allaient droit à une indépendance absolue.

On peut donc dire qu'il manqua deux choses à la *Société de la Mère-folle* de Châlons, d'être née deux siècles plus tôt, et de pratiquer un peu plus l'obéissance aux Magistrats.

GALANTS (Les, ou les Galois). *Gale*, signifie réjouissance; vient de *gala*, allégresse, fête. 1415-1430. Dès le commencement du XVe siècle, il existait dans le bocage Normand une société de joyeux confrères qui s'appelaient les *Galants*, les *Compagnons galois*, ou les *Galants-bon-temps*.

La ville de Vire était le siège de cette société; c'était du moins le chef-lieu des membres de l'association.

Leur dévotion avait pour objet la bouteille; après boire venait la chanson.

C'est parmi ces bonnes gens que s'est développée en France la *chanson bachique*; leurs gais couplets qu'on nommait *vaux-de-vire* à cause du faubourg où se tenaient leurs réunions, sont les premiers que notre langue ait consacrés à l'éloge du *piot*. Vaux-de-vire est resté dans la langue où il est devenu par corruption *vaudeville*, mot dont l'acception a changé bien des fois avant qu'il arrivât jusqu'à nous (Voir Ménage, Dict. étymologique.)

Jean Chardavoine de Beaufort, en Anjou, fit imprimer à *Paris*, en 1576, chez *Claude Micard* un *Recueil des belles et excellentes chansons en forme de vaux-de-ville, tirées de divers auteurs tant anciens que modernes*.

Boileau disait sous Louis XIV:

Le Français, né malin, créa le vaudeville ;
Agréable indiscret, qui, conduit par le chant,
Passe de bouche en bouche et s'accroist en marchant.
La liberté françoise en ses vers se déploye ;
Cet enfant du plaisir veut naistre dans la joie.

C'est aussi dans la joie que les compagnons galois lui donnèrent le jour. Le plus fameux chanteur de cette confrérie, le maître-galant, s'appelait Olivier Basselin, ou Vasselin, ou même Bisselin; ses œuvres ont été publiées par un avocat de Vire, nommé Jean le Houx, à la fin du XVIe siècle, mais ses chants y sont trop retouchés. Un manuscrit de Bayeux recèle des textes bien plus originaux de 102 vaux-de-vire, dont M. Louis Dubois, en 1821, et M. Julien Travers, en 1833, ont mis au jour de curieux fragments (*Recueil des Chants historiques français,* par Le Roux de Lincy. *Paris*, 1847, in-12, t. Ier, p. 297 et suiv.)

GALANTE (Académie). 1710-1711. *Académie galante*, contenant diverses histoires curieuses. *A Amsterdam,* aux dépens d'Estienne Roger... qui vendra toujours à meilleur marché que qui que ce soit, quand même il devrait donner sa marchandise pour rien. 1710, pet. in-12. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée de la conclusion. *Amst.*, aux dépens d'Estienne Roger, 1711, 2 parties en 1 vol. pet. in-12, de IV, 124, 181 pages. Tel est le titre d'un ouvrage dont la première phrase de la préface est dirigée contre les incrédules qui n'ajouteraient pas foi à l'existence réelle de cette académie. L'auteur, dont le nom reste caché sous le voile de l'anonyme, a beau dire qu'il n'a pas changé un mot dans les statuts qu'il imprime, nous nous rangeons de nous-mêmes au rang de ceux qui ne croient qu'à une fiction de sa part.

Selon lui, l'*Académie galante* existait de son temps au milieu

de Paris, chez une demoiselle qu'il désigne sous le nom de Mlle d'Ormilly. Cette compagnie se composait de la maîtresse de la maison et de son frère, de deux autres demoiselles et de trois autres cavaliers, en tout sept personnes, tous gens de qualité. Cette société, considérant qu'il y avait à Paris des Académies des sciences, des langues, de musique et de la peinture, et que le pauvre amour seul n'avait pas d'académie, s'imagina d'en fonder une en son honneur, et s'occupa immédiatement d'en dresser les statuts et réglements. Pour cela, chaque personne se retira dans une chambre de la maison, et, après 24 heures de réflexions, chacun revint au salon commun, tenant à la main des statuts de sa composition.

Les dames voulaient que l'Académie eut dans son sein la statue de l'Amour et qu'on déposât à ses pieds les portraits des amants et amantes de tous les membres de la société. Elles demandaient qu'on inscrivît sur la porte: « Loin d'ici les *indifférents* et les *indiscrets*.» Pour entrer dans le sein de l'Académie, elles exigeaient qu'on fit ses preuves d'amour, comme l'on fait à Malte ses preuves de noblesse.

Les cavaliers proposaient, dans leurs statuts, qu'on ne reçût pas d'académiciens n'ayant eu qu'une seule passion dans sa vie, et qu'on expulsât tout membre qui se marierait.

Une des demoiselles ayant proposé d'éliminer de l'*Académie galante* un des quatre cavaliers fondateurs, pour que les voix féminines fussent égales en nombre aux voix des hommes, on chercha quel était celui qui devait subir cet espèce d'ostracisme. Il fut décidé qu'on en jugerait d'après les aventures galantes de chacun d'eux, et on les invita à les raconter avec bonne foi et vérité. Ces messieurs s'exécutèrent avec une franchise aussi complète que pouvait désirer la plus exigente de ces dames. Elles-mêmes suivirent cet exemple, mais y mirent un peu plus de

timidité. C'est ainsi que le cadre de ce livre a été tracé par l'auteur, suivant qu'il s'était promis, et rempli avec des historiettes et des nouvelles puisées dans son imagination. Lorsque son ouvrage est assez volumineux, il termine en annonçant que l'*Académie galante* prit fin par le mariage de deux des trois demoiselles fondatrices. Les projets de statuts furent déchirés au milieu de ces doubles noces, et les séances de la société furent ajournées indéfiniment.

La mort de cette société intéressante est chantée ainsi par l'auteur, qui termine en publiant son épitaphe :

L'hymen est le tombeau de la galanterie ;
Le dieu tendre et charmant qui règne sur les cœurs.
Exclut presque toujours de son *académie*
Ceux qui du mariage embrassent les langueurs.

On ne sait pas si cette académie, espèce d'association, aussi rare dans son genre que le phénix, renaîtra jamais un jour de ses cendres.

Quoi qu'il en soit, nous avons vu un livre intitulé l'*Académie des Philosophes d'amour*, par P. Laspeinères. *Paris*, Fr. Targa, 1642, in-12.

GALILÉE (Empire de). 1500. Les Clercs des Procureurs de la Chambre des Comptes de Paris formèrent une association particulière sous le nom de *Haut et Souverain Empire de Galilée*. Cette société est beaucoup moins connue que celle de la *Bazoche*, mais elle a beaucoup d'analogie avec elle.

Les Clercs des Procureurs tenant entr'eux des assemblées et conférences concernant leur discipline, organisèrent une communauté qui prit le titre assez prétentieux de *Haut et Puissant Empire*, peut-être par facétie, peut-être pour indiquer que cette assemblée jugeait en dernier ressort sur ses membres et sup-

pôts, peut-être enfin pour indiquer la supériorité des Clercs des Procureurs de la Chambre des Comptes sur ceux des autres Procureurs de Paris. Le chef de la communauté prit le titre d'Empereur, suite nécessaire du nom même de l'Ordre dont il était le premier. D'ailleurs, à cette époque, il y avait plusieurs *Rois* ou chefs d'autres compagnies moins illustres; tels étaient le Roi des Violons, le Roi des Ribauds, le Roi des Merciers et ceux de la Bazoche et des Arbalestriers. Le nom de *Galilée* vient de ce que l'assemblée des Clercs se tint d'abord dans la petite rue de Galilée qui conduisait à la cour du Palais, à l'hôtel du Bailliage, rue ainsi nommée parce qu'elle était habitée par des Juifs, comme les rues des Juifs, de la Vieille-Juiverie, etc.

On voit dans les registres de la Chambre des Comptes, que le 5 février 1500, elle fit emprisonner un Clerc, Empereur de Galilée, pour n'avoir pas voulu rendre le manteau d'un autre Clerc auquel il l'avait fait ôter. Mais il est à croire que l'Ordre existait long-temps auparavant.

Le 20 décembre 1536, la Chambre des Comptes défendit à l'Empereur et aux Officiers de l'*Empire de Galilée* de faire des cérémonies accoutumées à l'occasion des gâteaux des Rois, comme distribution de gâteaux aux Officiers de la Chambre, aubades, etc. Le doyen des Conseillers, maître des Comptes, était le chef, protecteur et conservateur né de l'*Empire de Galilée*.

Le 11 décembre 1538, les Officiers de l'*Empire* reprennent le droit de faire ces gâteaux des Rois, et d'en solenniser la fête *modestement* comme cela leur avait été autrefois permis de toute ancienneté.

Le 27 novembre 1542, nouvelles défenses de faire des gâteaux et solennités.

Les principaux réglements de l'*Empire de Galilée* sont des années 1608 et 1615, confirmés par des lettres du mois de septembre 1676, et renouvelés par un autre réglement en forme

d'édit, du mois de janvier 1705. D'après cet édit donné par M. Nicolas Barthélemi, chevalier, seigneur d'Eves, conseiller du Roi, doyen de la Chambre et protecteur de l'*Empire* depuis 1699, le corps de l'*Empire* était composé de 18 Clers, savoir : le Chancelier, le Procureur-Général, 6 Maîtres des Requêtes, 2 Secrétaires des Finances, pour signer les lettres ; un Trésorier, un Contrôleur, un Greffier, et 2 Huissiers.

Lors de la réception du Chancelier, il fait une harangue à la compagnie, prend séance à côté du Protecteur, et se couvre d'une toque, ou petit chapeau de forme assez bizarre. Il prête serment ès-mains du plus ancien des chanceliers de l'*Empire* ; il lui en coûte ordinairement quatre ou cinq cents livres pour sa réception. Tous les offices de l'*Empire* sont électifs. On ne nommait point aux charges de l'*Empire* deux clercs d'une même étude. Si le Chancelier de l'*Empire* devient ensuite Procureur en la Chambre des Comptes, ses provisions sont scellées *gratis* en la Grande-Chancellerie de France comme celles du Chancelier de la *Bazoches*. Le Chancelier ne peut être pris que parmi les officiers de l'*Empire*, et ceux-ci parmi les personnes de bonne vie et mœurs.

L'*Empire* s'assemble tous les jeudis matin après la séance de sa Chambre. La réunion a lieu la veille si le jeudi est fête.

Les membres de l'*Empire* sont obligés d'avoir le bonnet de Clercs, qui est une espèce de petit chapeau ou toque, et le manteau percé, c'est-à-dire une robe noire qui ne leur va qu'aux genoux, sous peine de 15 sols d'amende pour la première fois, 30 sols la seconde et un écu pour la troisième.

Il est défendu aux Clercs de la Chambre de porter l'épée, et, s'ils y contreviennent dans l'enclos de la Chambre, amende de 32 sous, et 3 liv. 4 sols la seconde fois, et plus s'il y échet.

Tous les ans, la veille de saint Charlemagne (28 janvier), on fait dans la Chambre de l'*Empire* la lecture des derniers réglements en présence de tous les Clercs et suppôts de l'*Empire*.

Les officiers et tous les sujets de l'*Empire* célébraient tous les ans dans la Sainte-Chapelle basse du Palais la fête de l'*Empire*, le 28 janvier, jour de la mort de saint Charlemagne. Ils ont dû nécessairement choisir ce patron parce qu'il était empereur et que son rang faisait allusion au chef et à l'*Empire de Galilée*.

On prétend que le jour de cette fête l'Empereur avait droit de faire placer deux canons dans la cour du Palais, et de les faire tirer plusieurs fois; mais ce n'est qu'une tradition, dont il ne reste point de preuves écrites.

(*Variétés historiques, physiques et littéraires*, ou *Recherches d'un sçavant, contenant plusieurs pièces curieuses et intéressantes*, tome III, 1re partie. *Paris*, *Nyon*, 1752, pages 1-27. Voir aussi le *Dictionnaire des Origines*, t. II, p. 206.)

Le dispositif des arrêts rendus en la Chambre de l'*Empire* était conçu en ces termes : *Le haut et souverain Empire de Galilée ordonne*, etc.; et, à la fin, il est dit: *Fait audit Empire*. Les expéditions portaient : *Extrait des registres de l'empire* (1).

GARÇONS DE BONNE HUMEUR (Déjeuners des). 1801. Cette association qui tenait le milieu entre les *Dîners du Vaudeville*, auxquels elle succéda, et ceux du Caveau moderne qu'elle précéda, et qui forma le point de liaison de ces deux sociétés mangeantes, commença en 1801 t ne dura guère au-delà de 1805. Il faut croire que la *bonne humeur* était encore chose rare en 1801, puisqu'on ne trouva que dix hommes de bonne volonté, garçons de bonne humeur pour s'enrôler sous ses drapeaux et fonder cette société. Il est vrai que la qualité suppléait à la quantité. Ces décemvirs de la gaîté étaient déjà même alors célèbres et le furent bien plus depuis. Témoin, *Etienne*, auteur de la comédie des *Deux Gendres* (2), *Martainville*, le fougueux

(1) Renvoyons pour des détails plus étendus sur l'*Empire de Galilée* au curieux travail de M. Adolphe Fabre : *Études historiques sur les Clercs de la Bazoche*. Paris, 1856, p. 103 et suiv.

(2) Cette pièce fut presque un événement ; on prétendit qu'Etienne n'était qu'un plagiaire, qu'il avait mis à contribution plus qu'il n'était permis de le faire, une vieille comédie intitulée *Conaxa* et écrite par un jésuite. Une foule

directeur du journal ultra-royaliste le *Drapeau blanc* et *Désaugiers*, qui débutait. Cependant dès 1801, leurs chants avaient cessé !!!

GASTRONOMIQUE (Société). La *Société Gastronomique* ou *Charte Gourmande*, tel est le titre d'une *Constitution* insérée tome 1er du *Nouvel Almanach des Gourmands*, 1825, in-18, p. 96 et suiv.

La constitution est en vingt articles. Le chef de la société est l'Amphytrion. Son pouvoir est illimité, mais ne dure qu'un jour, celui où l'on dîne ; à chaque réunion un nouveau chef est proclamé, etc.

GASTRONOMIQUE (Société). Cette société, fondée au commencement du XIXe siècle, sous la protection de Comus et de Bacchus, était dirigée par un président, un vice-président, un orateur, un trésorier et un secrétaire. Elle délivrait des diplômes après les épreuves ordonnées par l'art. 4 de son Code, épreuves consistant à soumettre le récipiendaire à trois heures, pleines employées aux dépécements, dégustations et libations usitées dans une réfection complète.

Le sceau de la société représentait le compagnon de saint Antoine ; ce fut depuis l'emblême adopté par la *Société des Agathopèdes*.

Une vignette gravée, dédiée à Lucullus, montrait le buste de ce gastronome antique couronné de lauriers et aspergé d'un doux nectar par deux personnages romains entourés de thyrses, de pampres, de fruits et de coupes remplies de vin.

Chaque brevet de gastronome contenait le signalement du récipiendaire et la liste de ses actions d'éclat à table.

L'entourage présentait des distiques gastronomiques et bachiques de la nature de ceux-ci :

de brochures virent le jour à cette occasion. Le *Catalogue* Soleinne, tom. V, nº 469, indique 37 de ces opuscules.

Souvenez-vous toujours, dans le cours de la vie,
Qu'un dîner sans façon est une perfidie (1).
D'un utile appétit munissez-vous d'avance ;
Sans lui vous gémirez au sein de l'abondance.
Sachez tout ce qui peut vous servir d'aliment ;
Soyez naturaliste en ce point seulement.
Choisissez vos moments et rappelez-vous bien
Qu'un dîner réchauffé ne valut jamais rien.

La société remettait un brevet à chacun de ses membres ; nous reproduisons textuellement cette pièce :

Brevet de Gastronome. — Nous, dignitaires et membres de la joyeuse et friande *Société Gastronomique* établie à..., à tous ceux qui ces présentes verront : Salut, Santé, Joie, et Appétit. Notre très-cher et très-auguste Commensal M.... nous ayant exposé que M.... désirait d'être agrégé dans notre sein, et fait la proposition de l'y recevoir ; d'après informations, et sur les témoignages favorables qui nous ont été rendus de la forte constitution, la finesse de goût, le robuste appétit, la soif inextinguible, la capacité d'estomac, et enfin de toutes les autres qualités physiques et morales qui distinguent éminemment ledit Candidat, comme bon convive, excellent gourmet, et intrépide *Gastronome :* A ces causes, voulant seconder ses heureuses dispositions et lui prouver notre bienveillance, lui avons fait subir une épreuve de trois heures employée aux dépécements, dégustations et libations usitées dans une réfection complète : Ayant reconnu et vu avec plaisir que sa conduite *à table*, avait été constamment digne d'éloges, sa tête saine et libre et son estomac exempt d'indigestion, qu'il était ennemi né et juré de la diète et de la frugalité, n'étant jamais resté sur son appétit ; convaincus intimement qu'il possédait au suprême degré toutes les qualités qui constituent un vrai *Gastronome*, que par-là il méritait notre parfaite estime et notre loyale amitié : nous avons

(1) Ces sentences et les suivantes sont empruntées au spirituel poème de Berchoux : *La Gastronomie.*

(après nous être conformés strictement à ce qui est prescrit par le *chapitre quatre* de notre *Code*), unanimement admis à partager nos travaux restaurants, et nos jouissances Gastronomiques, et de suite proclamé l'un de nos Membres ledit *sieur*... à charge par lui de se conformer en tout à nos lois et réglements (*dont il lui a été fait lecture*), de les exécuter, respecter religieusement ; ce à quoi il s'est engagé par serment solennel, sous peine de mourir d'*inanition*.

« Invitons en conséquence tous les *Gastronomes* et amis de la joie, *présens, absens et futurs*, de le reconnaître et faire reconnaître en ladite qualité, en quelque lieu que ce soit, de l'accueillir favorablement, gracieusement traiter, héberger et restaurer, de l'aider, secourir et assister en tant que besoin sera, leur promettant en pareil et tous autres cas une entière réciprocité.

En foi de quoi nous avons signé, paraphé et fait contresigner par notre *bien aimé* et *féal* secrétaire, le présent *Brevet*, pour servir et valoir ce que de droit et raison, et sur lequel nous avons fait apposer notre *grand sceau*.

Donné à.... en séance extraordinaire, après boire et manger, le.... jour du mois de.... l'an 18 , année de notre érection.

Scellé et contresigné, par mandement de la Société

Le Président, le Vice-Président, L'orateur, le Trésorier, le Récipiendaire,

Le Secrétaire.

Au bas du diplôme, on lisait ces quatre vers :

Préludez doucement aux plaisirs du repas ;
Tel qu'un Sylphe léger, voltigez sur les plats.
Gardez qu'en votre bouche un morceau trop hâté,
Ne soit en son chemin par un autre heurté.

GIGOT, DE CAEN (Société du). Société mangeante dont le titre désigne assez l'occupation, instituée à Caen vers 1767; elle comptait parmi ses membres les plus distingués Grimod de

Verneuil, ancien contrôleur provincial des postes, directeur des postes, etc., parent du fameux gourmet Grimod de la Reynière, nommé président perpétuel du jury dégustateur et installé le mardi 16 septembre 1806; il est mort en 1810.

GILDONIA; c'est une espèce d'ancienne société ou confrérie, encore existante en quelques endroits d'Allemagne, dans laquelle on faisait des festins qui conduisaient quelquefois à d'autres débauches; c'est pour cela que Ménage, dans son *Dictionnaire Etymologique* fait sortir de *Gildonia* l'expression *courir le Guilledou*, qui veut dire courir les aventures galantes et populaires, pendant le soir ou la nuit.

GIROUETTE (Ordre de la). L'*Ordre de la Girouette* a été inventé pour se moquer des palinodies politiques que l'on remarqua sous la Restauration. Des hommes en place qui avaient prêté serment à toutes les constitutions, des courtisans qui sortaient des antichambres de la Cour impériale, des poètes qui avaient chanté la gloire de Napoléon et de ses armes, ne se firent pas faute d'adresser leur encens aux princes de la maison de Bourbon rentrant dans leurs Etats héréditaires. De là les mille et une plaisanteries faites sur l'*Ordre de la Girouette*, l'un des plus nombreux de France et de Navarre.

Il reste, sur la matière, une masse de caricatures et au moins deux ouvrages imprimés :

1° *Almanach des Girouettes, ou Nomenclature d'une grande quantité de personnages marquants dont la versatilité d'opinions donne droit à* l'Ordre de la Girouette. *Avec leurs écrits en parallèle. Paris, chez L'Ecrivain, libraire, boulevard des Capucines,* n° 1, 1815, in-18 de VIII et 188 pages, avec une figure représentant un soldat mi-parti royal et impérial, monté sur un caméléon et portant une double girouette battue par les quatre vents de la République, du Consulat, de l'Empire et de la Restauration. Le grand *Ordre de la Girouette* est figuré d'un côté de ce personnage, un moulin tournant est de l'autre.

2° *Dictionnaire des Girouettes*, 1816, in-18.

Voici le modèle d'un brevet de grand-officier de l'Ordre :

Nous, Grand-Maître de l'*Ordre de la Girouette*, sur le compte qui nous a été rendu par notre Inspecteur des moulins à vent, voulant récompenser M pour les nombreux services qu'il a rendus à l'Ordre, notamment en jurant fidélité à tous ceux qui ont successivement gouverné le royaume, depuis ans ; quels qu'aient été leurs droits ou la légitimité de leurs pouvoirs, le nommons par ces présents grand-officier de la *Girouette*.

Ayant ensuite égard à la facilité avec laquelle il change d'opinion, suivant son intérêt et les circonstances, nous le créons chevalier de l'*Ordre du moulin à vent*, et nous l'autorisons à porter la décoration des illustres officiers de la *Girouette*, telle qu'on la voit représentée au frontispice.

Donné en notre palais des Moulins, salle des Quatre-Vents, Mobilis, Grand-Maître.

Par le Grand-Maître :

GIROUETTINO, *Secrétaire-Général.*

GOBE-MOUCHES (SOCIÉTÉ DES). Laujon parle d'une société des *Dîners des Mercredis*, autrement dit des *Gobe-Mouches*, composée de Gourmets, tous amis, parmi lesquels ceux qui possédaient le plus de connaissances gastronomiques étaient choisis pour remplir les places de président, vice-président et secrétaire trésorier. Pendant plus de quinze années, les dignitaires ne furent pas remplacés, tant ils tenaient bien leur emploi. Les places qui vaquaient dans la société étaient occupées de préférence par leurs enfants; ce qui établissait un lieu de famille dans ce corps.

La chanson eut beaucoup de peine à s'établir dans cette société, et encore n'y fut-elle admise que sous toutes réserves et à condition qu'elle ne se permettrait ni madrigaux, ni grands airs à prétention et de nature à distraire l'appétit et prendre trop de place dans les occupations des convives. En un mot elle ne devait être qu'un accessoire. Les statuts, rédigés avec *goût*, avaient

prévu ce cas: « Commencez, disaient-ils, par nourrir le corps, vous songerez après à l'esprit, si vous avez du temps de reste.»

Les rédacteurs sensuels de cette charte gastronomique, après avoir donné au Goût la prééminence sur tous les sens, assujétissaient les autres à faire valoir tout ce qu'il a de séduisant.

« La vue, disaient-ils, doit inviter les gourmets à promener, tour-à-tour, un œil avide sur la variété des mets; l'Odorat, non moins favorable, prête au connaisseur, pour asseoir son jugement, le secours du parfum, ou du fumet qui s'en exhale.

« Le Toucher, guide le plus sûr, doit indiquer aux convives le moment juste pour servir de préférence tel ou tel autre plat, de manière qu'ils soient tous goûtés dans leur juste à point.

« L'Ouïe, enfin, est faite pour avertir le connaisseur avide d'être preste à saisir son tour, dans la crainte qu'une distraction ne la lui fasse perdre.

« Tout *Gobe-Mouches* doit regarder la science gastronomique comme la première de toutes.

« Permis, après avoir alimenté d'une manière satisfaisante l'appétit du corps, de s'occuper de l'esprit, s'il y a lieu, mais à charge, pour son introducteur, de payer une amende (qui sera fixée), s'il osait parler de philosophie, de politique, d'affaires du temps ou de raison.

« Au reste, charades, calembourgs et jeux de mots, contes renouvelés des Grecs ou à rire, mais non pas à dormir debout, le tout en prose, vers ou chansons, sont ce que nous passons, en faveur de la mode, à nos poètes bénévoles, qui n'oublieront pas que la devise de la société c'est : bon appétit, goût éprouvé, franchise et gaîté sans fard, poussée jusqu'à la gaillardise. »

On lit dans un ouvrage publié à l'époque de Louis XVI:

«Un *Gobe-Mouches* est un nouvelliste crédule. Vers le milieu du XVIIIe siècle, ce sobriquet fut momentanément remplacé par celui de *Cracoviste*, à cause du château de Cracovie, près Creveld, point de mire des nouvellistes du Palais-Royal à Paris. La perte de la bataille de Creveld, donnée le 23 Juin 1758, ayant démenti les bonnes nouvelles que ces *Gobe-Mouches* avaient ré-

pandues, on forgea le nom de *Cracoviste* pour les tourner en ridicule.

«La société des *Gobe-Mouches* de Paris a un président perpétuel; le lieu de ses séances porte le nom de *Ruche;* tout membre qui se permet de faire des réflexions judicieuses est, par les règlements, condamné à boire un verre d'eau. Les diplômes sont contre-signés *Ah! Ah!* et le sceau porte une mouche en relief, avec le mot *gobe* et plus bas *quid novi?* »

Les Athéniens avaient aussi leurs *Gobe-Mouches* qui se tenaient habituellement aux avenues de la ville, sur le port, sur les places publiques, devant la porte des temples.

Horace nous a peint en traits fort gais un *Gobe-Mouches* qui voulait savoir ce que faisait Auguste, ce que disait Mécène.

La société des *Gobe-Mouches* disparut pendant les orages de la Révolution; elle se réorganisa à l'époque du Directoire. Elle tenait ses séances en la boutique du libraire Desenne, au Palais-Royal, vis-à-vis le café Valois. Elle eut longtemps pour président et général en chef M. Jourgniac de Saint-Méard, ancien capitaine au régiment du roi, infanterie, chevalier de Saint-Louis, qui en avait été le fondateur.—En 1803, Cazalès en était secrétaire-général.—Dix ans plus tard, les actes de la gobe-moucherie portaient la signature de Nazicour, remplissant les mêmes fonctions.

En 1808, Jourgniac de Saint-Méard avait 60 ans, et, s'il faut en croire Grimod de la Reynière, dans son *Manuel des Amphytrions*, p. 219, il gobait autre chose que des mouches, car il faisait à cette période de sa vie, six repas par jour, sans compter ce qu'il mangeait la nuit. C'était un homme fort aimable.

M. Salgues a consacré un article à la *Société des Gobe-Mouches* dans son livre intitulé: *Paris; des mœurs de la littérature et de la philosophie*, 1813, in-8, pages 116-122.

La société admettait aussi des dames suivant leur mérite et leur aptitude; elle leur décernait le titre de *Gobe-Mouchettes*.

Un assez grand nombre de livres se rattache à la société qui nous occupe. Nous citerons :

La Revue des Gobe-Mouches, ou les Visites du jour de l'an, folie épisodique en un acte, en vaudevilles, dédiée à la société universelle des *Gobe-Mouches*, par M. Alexandre, associé-libre et breveté, correspondant de ladite société; représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre des *Nouveaux Troubadours*, le 3 janvier 1806.—*Quid novi?—Paris, Petit et Martinet*, 1807, in-8 de 27 pages. L'épître dédicatoire, datée de Paris, 5 janvier 1807, est adressée à l'*Universelle et impérissable société des Gobe-Mouches*, et signée *Alexandre, le plus Gobe-Mouches de vos confrères.*

Entendons-nous; ouvrage posthume de M. Gobe-Mouches. Aux Boulevards (*sans lieu ni date*), pet. in-8 de 39 pp., opuscule divisé en 73 paragraphes numérotés (par Graville et Guichard), antérieur, à ce que je crois, à la société des *Gobe-Mouches.*

Le *Café des Gobe-Mouches*, vaudeville de Radet, joué en 1808.

Musardiana, ou Anecdotes des Gobe-Mouches, dédiées à ces messieurs par un habitant du Mont-Argus. A Baquenaudopolis et Paris, Tiger, in-18, fig. 108 pp. Ouvrage attribué à Hécart de Valenciennes.

Ce livre mentionne l'*Ordre de la Baguenauderie*, comme une dépendance de celui des *Gobe-Mouches*. Cet ordre est installé à *Balivernopolis*, et il a un imprimeur-libraire nommé *Goguenardin*, qui lui est exclusivement attaché.

Omniana, ou Extrait des archives de la Société universelle des Gobe-Mouches, dédié à S. S. le Président, fondateur et général en chef; par C. A. Moucheron, son premier aide-de-camp. Orné d'une gravure en taille-douce (gravée par Mariage), représentant l'assemblée de l'Etat-Major au dîner des *Gobe-Mouches* (avec cette épigraphe): *Ce que je dis est la vérité même. Paris, Maradan*, 1808, in-12 de IV et 224 p. La dédicace est signée Cl. Athan. Moucheron, et datée de *Paris*, le 25 juin 1808 (de la Gobe-Moucherie 5808).

I. K. L. Essai dramatique, ouvrage posthume de Léonard Gobemouche, publié par Marc-Roch-Luc-Pic-Loup, citoyen de

Nanterre; dernière édition. *Montmartre, et se trouve à Paris* 1776.

Extraits de la correspondance d'un Gobe (figure d'un *Gobe-Mouches*), (par Jourgniac de Saint-Méard). *Paris*, vendémiaire an X, in-12. Revue satirique et facétieuse des mœurs du temps.

Le même a rédigé le *Journal Chinois. Paris, Desenne*, 1793. — 5 numéros du 1er au 9 Octobre, in-8. Il a également publié un ouvrage plus sérieux :

Ainsi-soit-il, ou Nec plus ultrà du vieux royaliste Jourgniac Saint-Méard. — Virtus laudatur et alget. — Paris, chez l'auteur, qui en fait présent, et chez *Petit* et *Dentu*, au profit d'un père malheureux. 1824, in-8 de 60 pp. signé *J. de S. M. colonel d'infanterie depuis* 34 *ans, sans brevet, mais qui finira par l'obtenir*. C'est une histoire des services et des réclamations de Saint-Méard (1).

On sera étonné de cette foule d'ouvrages, mais si l'on considère la masse des *Gobe-Mouches*, on trouvera bien minimes encore les productions qui portent leur nom. Aujourd'hui, il faudrait presque envoyer un brevet de *Gobe-Mouches* à tous les auteurs de journaux, et on sait s'ils sont nombreux!!!

Nous reproduisons quelques pièces imprimées émanant de la société qui fait l'objet de cet article :

Extrait du Registre des Délibérations de la Société des Gobemouches, *séante à Paris, dans la boutique du Libraire* Desenne, *Palais ci-devant Royal, vis-à-vis le* Café Valois.

UN MEMBRE A DIT :

La renommée ayant porté au loin la nouvelle de l'institution

(1) Né en 1745, mort le 3 février 1827. Il obtint, dans sa vieillesse, une pension sur les fonds de la liste civile. Enfermé comme écrivain royaliste à l'Abbaye, il eut le rare bonheur d'être absous par le terrible tribunal des Septembriseurs, et il publia le récit des scènes effroyables dont il avait été le témoin. Cette brochure intitulée: *Mon agonie de trente-huit heures*, eut en 1792 dix-huit éditions; elle a été réimprimée plusieurs fois depuis, notamment en 1814, et on la retrouve dans la *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française*.

de notre digne Société, chacun a brigué l'honneur d'y être admis.—Mais pénétrés de cette grande vérité, *qu'un Corps aussi important que le nôtre*, ne peut conserver son illustration et son activité qu'autant qu'il sera restreint à un petit nombre de membres, vous avez résolu d'ajourner toute espèce de réception.

Mon intention n'est pas de vous proposer une infraction à cette décision, puisée dans la sagesse et la prudence qui dirigent vos délibérations, mais je dois dire qu'il est à désirer, pour la splendeur de la Société, que vous admettiez en qualité d'Associés-Libres et Correspondans, sinon cette foule de candidats qui fourmillent dans les quatre parties du monde, *du moins un petit nombre d'autres, choisis comme les plus distingués*; et s'il est beau de rendre justice au mérite des pétitionnaires que nous jugerons les plus dignes, il est encore plus glorieux pour la Société de devancer les instances de ceux à qui la modestie a fait garder le silence.

Il est un de ces Aspirans, Messieurs, qui mérite, d'une manière bien particulière, votre attention et votre choix. — Il me suffira de le nommer pour faire son éloge, et quand vous saurez qu'il s'agit de Mr..., il n'est aucun de vous qui ne m'envie la gloire d'une pareille proposition. —Je me garderai bien de vous parler de toutes les qualités qui l'appellent à la Gobemoucherie. — Je croirais faire tort à votre pénétration, si je vous les détaillais. — C'est lui, Messieurs, qui a guidé les premiers pas de plusieurs de nous dans la carrière où l'on gobe les mouches.... C'est lui qui le premier a prôné le *Magnétisme, les Contrastes, les Bastringues, le Galvanisme, les Piou Piou, la Vaccine*, etc..... QUOI!... il ne serait pas admis dans notre illustre Société!.... QUOI! il languirait dans le néant!... Non, non; il sera admis, il en est digne. Nous l'arracherons à sa nullité, et nous rendrons à la célébrité un nom que nos fastes vont et doivent immortaliser.

Pardonnez, Messieurs,—si j'ai pressenti vos désirs, et si, par inspiration, j'ai devancé vos volontés; l'enthousiasme qu'il m'a inspiré est bien pardonnable, puisqu'il méritait, avant même

l'illustration que vous allez lui donner, la haute qualité de GOBEMOUCHES.

—⊂⊃—

La Société des GOBE-MOUCHES *a décidé à l'unanimité :*

1° Que Mr.... est admis au titre de son Associé-Libre Correspondant;

2° Qu'extrait du procès-verbal de la séance lui sera envoyé, avec invitation d'entrer en fonctions aussitôt la réception dudit extrait, qui lui servira de diplôme, *et que son nom sera inscrit sur notre liste générale;*

3° Qu'à l'instant même de sa réception il aura ses entrées libres et franches dans tous les cabinets des quatre parties du globe; — qu'à cet effet il lui sera délivré une clef de chacun d'eux, par le concierge de notre société; — qu'il pourra en conséquence faire mouvoir à son gré les armées, les faire battre sans armes, subsister sans vivres; — les caserner dans une ruche; — leur faire traverser les mers sans vaisseaux ni boussole; — passer les fleuves sans ponts ni bateaux; — sauter à pieds joints par-dessus les montagnes; — les faire porter sur les aîles des mouches en un clin-d'œil et par-tout où besoin sera; — les rallier ou les mettre en déroute; — les faire sortir de dessous terre; — emmagasiner des boulets rouges; — fabriquer de la poudre et du sel avec de la neige séchée au four; — faire la guerre lorsque la paix est assurée; — tuer les gens, les ressusciter ensuite; — et généralement, par sa seule volonté et suivant son caprice, tout créer, tout détruire, sans s'embarrasser de heurter le bon sens, de contrarier l'évidence, et de soumettre ses idées aux froids calculs du raisonnement, dont nous le dispensons pour le *présent et l'avenir;*

4° Qu'il portera dans l'exercice de ses fonctions une armure de tête, surmontée d'une vessie pleine de vent, ornée de trois plumes de coq, terminées à la pointe par des grelots d'une composition des plus sonores;

5° Qu'invitation sera faite à tous nos Correspondans de l'accueillir onctueusement dans leur société;

6° Qu'enfin, pour lui donner une preuve encore plus expressive de notre estime, et pour que rien ne manque à la plénitude du caractère indélébile de *Gobemouches* que nous lui conférons, nous avons demandé pour lui une affiliation à la diète générale de *Moncrabeau;* dont l'expédition lui sera adressée sous le même couvert que ce diplôme.

Donné à Paris, l'an de la Gobemoucherie 5803.

Pour extrait conforme :

Le Président et Général en chef des Gobemouches,

Signé : S. Meard;

Par le Secrétaire-général,

Signé : Cazalet;

Timbré par nous, garde des sceaux,

QUID NOVI!

N. B. 1° Si, à la réception de ce diplôme, le récipiendaire *prend la mouche* au lieu de la *gober*, il devient coupable du crime de *lèse-gobemoucherie*, et s'expose à être condamné à passer par les guêpes jusqu'à ce que mort s'en suive; 2° la liste générale des nouveaux reçus sera imprimée et envoyée tous les mois à chacune de nos sociétés; 3° Les diplômes expédiés par le président sont signés de sa main.

LA DIÈTE GÉNÉRALE DE MONCRABEAU.

A TOUS CONTEURS, — hableurs, — enfileurs, — aboyeurs, — gazetiers, — journalistes anciens et nouveaux, — faiseurs de projets ou d'almanachs, — nouvellistes du coin et autres lieux, — directeurs des empires, — redresseurs des torts, — restaurateurs des réputations, — poètes sans verve, — orateurs sans ame, — docteurs sans doctrine, — et autres gens tenant le haut bout dans les cafés, salons, cercles, cabi-

nets littéraires, académies des sciences, musées, coulisses, boudoirs, etc... — A tous parasites, — piqueurs d'assiettes, — brûleurs d'encens, — panégiristes, — jongleurs, — plaideurs, — agioteurs, — à tous docteurs en médecine et en cuisine, — charlatans, — galvanistes, — vaccinistes, — alchimistes, — arracheurs de dents, — cerveaux lunatiques, timbrés ou brûlés, — narrateurs à la toise, — et tous autres divaguant dans le pays des espaces imaginaires, présens et à venir, SALUT;

SAVOIR FAISONS, *que sur les représentations qui nous ont été faites par* les grands officiers de la société des Gobemouches, *que depuis un long laps de temps le* sieur désigné en l'autre part, *était exercé dans l'art noble de maltraiter toutes sortes de vérités, de broder les récits en augmentant ou diminuant les faits qui arrivent dans ce monde terrestre, et par des succès heureux, fruits d'une imagination féconde et brillante, il était parvenu à inventer des vérités qui n'ont jamais existé, à créer des histoires qui sans lui auraient resté éternellement dans l'oubli, et qu'enfin, après une multiplicité d'expérience, il s'était déjà acquis en ce genre de littérature un nom illustre et des plus compétents.*

NOUS, *toujours zélés à maintenir et accroître la réputation de notre ordre, en le remplissant de bons et idoines sujets, parfaitement convaincus des talens rares que la nature lui a si libéralement prodigués en toute sorte de menterie,*

SUR LA DEMANDE *de nos confrères,* les officiers supérieurs des Gobemouches, *nous avons jugé à propos de l'incorporer dans notre diète, et de le recevoir en frère bon ami, comme il paraît plus amplement par les lettres patentes que nous lui octroyons, en l'exhortant à persévérer toujours dans une si noble occupation, d'y faire même des progrès, et à nous indiquer les sujets qui, comme lui, pourraient faire honneur à notre Ordre, afin de les y incorporer* si telle est notre volonté.

Fait et passé dans notre diète générale *de Moncrabeau,* sur le Fort Riqué.

Lettres patentes de la très-véridique cour de Moncrabeau.

NOUS, GRAND ARCHICHANCELIER DE LA DIÈTE GÈNÉRALE DE MONCRABEAU,

EN CETTE QUALITÉ, seigneur haut justicier de la ville et faux-bourgs *de Cracovie,* contrôleur général de toutes les vérités qui se disent dans ce bas monde, chef fondé de tous les hableurs, menteurs, nouvellistes, bourgeois sans occupation et autres personnes désœuvrées qui s'exercent à mentir finement, sans porter préjudice à autre qu'à la vérité, dont nous faisons profession d'être ennemis jurés; à tous ceux qui ces présentes verront, SALUT, JOIE et SANTÉ, sur-tout haine pour la vérité;

REÇU AVONS la demande *de nos confrères les Gobemouches* qui nous ont exposé que le *susnommé* désirant d'être agrégé dans la diète, s'exerçait depuis long-temps dans la noble profession de menteur, et qu'il avait fait de si grands progrès, que dans peu il mériterait la réputation d'un modèle parfait en ce genre.

A CES CAUSES : — Enquête scrupuleusement faite des dispositions heureuses, des rares talens, des brillans succès du *susdit sieur,* voulant seconder le vif désir qu'il a de pouvoir mentir avec autorité, lui avons accordé et octroyé, et par ces présentes, lui accordons et octroyons, dès à présent, la charge de grand correcteur de toutes les vérités qui se diront dans l'étendue de notre empire; le recevons frère et chevalier des vérités altérées; *l'autorisons, en outre, d'y agréger, après un mur examen, toute personne qui se présentera à lui, et par* interim *lui fera expédier des lettres patentes signées de sa main,* ET SCELLÉES DU PETIT SCEAU, à la charge par lui d'en envoyer un état circonstancié à notre bureau, pour qu'après un fidelle rapport nos lettres du GRAND SCEAU lui soient expédiées.

CE FAISANT, lui avons donné et lui donnons plein pouvoir de mentir par-tout, et pour l'effet de l'exécution de nos ordres, nous enjoignons à tous nos sujets de le publier et reconnaître pour tel, afin qu'on n'en prétende cause d'ignorance, à peine

contre les contrevenans d'être punis sévèrement suivant les lois de la diète; *CAR TEL EST NOTRE PLAISIR.*

Donné à Moncrabeau, en pleine diète, *sous le contre-scel de notre Archichancelier.*

(*L'an de la Vérité* 0000.)

Signé *le Baron de Crac.*

Et plus bas, Braillardini, Secrétaire.

Nous possédons une gravure représentant le banquet des *Gobe-mouches;* sept individus, en costume du temps de l'Empire, sont assis autour d'une table; une dame s'y trouve aussi, elle tient un chat sous chacun de ses bras, et elle en a deux autres sur chacune de ses épaules; une foule de mouches voltigent dans la salle.

GOLIARDS. On donna dès le commencement du XIIIe siècle ce nom à des associations d'étudiants turbulents et tapageurs qui s'occupaient de boire, de courir le pays et de se livrer à toutes sortes de méfaits beaucoup plus que de littérature et de science. Le Concile de Trèves en 1227 prescrit aux prêtres d'empêcher les truands (*trutanos*) et autres écoliers vagabonds, dits *Goliards,* de chanter à l'office divin; il n'est pas douteux que ces mauvais garçons ne vinssent déclamer dans les églises autre chose que de pieux cantiques. D'autres arrêtés constatent des désordres causés par la *Goliardice.* Ces bandes se choisirent un chef qu'on gratifia du titre d'évêque: *Golius episcopus.* On l'appelait aussi l'*archipoeta.* Il ne manquait pas de donner, contre le clergé surtout, carrière à sa verve satirique. Ce fut surtout en Allemagne et en Angleterre que cette association fut en vigueur; elle a laissé d'assez nombreuses pièces de vers latins qui mentionnent pour la plupart une grande détresse, suite de l'amour du jeu et de l'intempérance unie à la fainéantise. Un savant archéologue anglais, correspondant de l'Institut de France, M. Thomas Wright, a réuni et publié en 1841, d'après des manuscrits conservés dans les bibliothèques publiques, un certain nombre de ces productions; une des plus remarquables est l'*Apo-*

calypsis coliæ ; c'est le récit d'une vision où le clergé est attaqué très-vivement. Le pape n'est point épargné :

Est leo pontifex summus qui devorat
Qui libras sitiens, libros impignorat.

La *Confession de Golias* révèle franchement tous les vices de cette réunion de *Bohêmes*. Une satire contre le mariage est une grossière invective contre les femmes.

En 1844, un philologue illustre, Jacob Grimm, a publié dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin*, un recueil de poésies composées en Allemagne au moyen-âge ; il s'y trouve plusieurs productions émanant des *Goliards*. Une autre collection de vers (pour la plupart *potatoria et lusoria*) a été mise au jour en 1847 dans un volume édité par l'Association littéraire de Stuttgard sous le titre de *Carmina burana;* il est dû aux soins de M. Schmeller.

Les *Goliards* écrivaient quelquefois en prose; M. Wright a publié une satire : *Magister Golyas de quodam abbate,* récit très-mordant d'une scène peu édifiante. Plusieurs des écrits de ces bouffons sont d'une impiété révoltante. Poursuivis par l'autorité, ils se dispersèrent et disparurent, mais leur malice caustique leur survécut, et le moyen-âge en offre des traces multipliées.

GONESSE (L'Athénée de). L'*Athénée de Gonesse* n'a sans doute pas plus existé que les *Sociétés littéraires de St.-Denis et d'Argenteuil*, auxquelles on a fait quelquefois allusion. Après Montmartre, où les ânes vont au moulin, l'endroit auquel on a prêté le plus d'habitants simples et peu éclairés, est la petite ville de Gonesse près de Paris, qui fournit à la capitale presque tous ses mitrons de boulangers. Les vaudevilles, les chansons, les satires sont tombés à bras raccourci sur les pauvres habitants de Gonesse qui n'en pouvaient mais, et qui pétrissaient généreusement le pain destiné à nourrir leurs implacables mystificateurs.

Nous possédons une pièce imprimée qui voudrait faire croire à l'existence de l'Athénée de Gonesse; c'est une plaisanterie ainsi intitulée :

Le Mélodrame aux boulevards, facétie littéraire, historique et dramatique. Par Placide le Vieux, habitant de Gonesse, de l'Athénée du même endroit, et des sociétés littéraires de Saint-Denis et d'Argenteuil. Avec des notes plus longues que le texte pour en faciliter l'intelligence. *A Paris*, 1809, in-8, de 2 f^ts, 42 pages (en vers).

L'auteur de cet opuscule, qui se cache sous le pseudonyme de *Placide le Vieux*, donne des renseignements sur le prétendu *Athénée de Gonesse*, dans une des notes (page 16), qui accompagnent son poème.

Placide le Vieux, membre de l'*Athénée de Gonesse*, pourrait bien être Lemazurier, auteur anonyme de *La Récolte de l'Hermite, ou Choix de morceaux d'histoire peu connus... rassemblés par un solitaire qui vit plus avec les livres qu'avec les hommes. Paris, Chaumerot jeune*, 1813, in-8. Cet ouvrage est dédié, par le soi-disant hermite, *à M. Placide le Vieux, boulanger à Gonesse, membre de l'Athénée du même endroit, des sociétés littéraires de St.-Denis et d'Argenteuil*, etc., et l'auteur l'appelle *mon cher confrère ;* or, ou Lemazurier s'adresse à lui-même sa dédicace, ou bien, étant *confrère* de *Placide le Vieux*, il est membre de cette fameuse Académie de Gonesse qui n'a pas laissé de mémoires que nous sachions, même sur les pétrins et les brioches de ses mitrons.

GOGUETTE (Société de la). Elle se réunissait tous les 15 jours dans un dîner sans faste, dans un petit local, justement calculé pour une table de 25 couverts occupés par des poètes, des musiciens, des peintres, des comédiens, des sculpteurs, et même un médecin qui n'était pas fâché de se trouver, de tems à autre, avec de bons vivants.

Ces aimables confrères avaient d'autant plus d'esprit qu'ils cherchaient moins à en montrer, ils s'abandonnaient d'autant plus franchement à leur gaîté naturelle, que personne ne tenait registre de leurs folies.

Les impromptus du poète, mis au même instant en musique

par le compositeur, exécutés par le chanteur, fournissent quelquefois au peintre l'idée d'une caricature; mais ces productions, enfants d'un joyeux délire, s'évaporent avec lui, et n'ont d'autre objet que de remplir agréablement l'heure qui les a vues naître.

La salle était décorée simplement mais avec goût; la table servie sans luxe, mais avec abondance.

On y comptait un peintre déjà célèbre en 1813; le tragédien Talma, Carle Vernet, F. Didot, Désaugiers, Cicéri, Ravrio.

C'est à cette société que M. de Jouy, sous le nom d'*Ermite de la Chaussée-d'Antin*, fit allusion dans un joli feuilleton publié dans la *Gazette de France* le 3 octobre 1813, sous le titre de : *Un dîner d'Artistes*.

Ravrio, célèbre marchand de bronzes, à Paris, a chanté la *Goguette* dans une chanson qui résume, pour ainsi dire, les statuts de cette société et les amusements de ses membres : elle est sur l'air du *Vaudeville de Jean Monet*.

Amis, chantons la *Goguette*,
Cette aimable déité,
Qui naquit à la guinguette
Dans le sein de la gaîté.
Les écarts
Des hasards
Pour elle sont peu de chose,
Car l'amitié la compose,
Unie avec les beaux-arts (*ter*).

(Ravrio, t. II, p. 116.)

Voir *Mes Délassements*, ou *Recueil de chansons, et autres pièces fugitives composées pour mes amis*, par Ravrio, impr. de Ballard, janvier 1805, in-8, tom. II, 1812, in-8. Ce recueil, qui n'a pas été mis dans le commerce, est rare.

Le même Ravrio (tom. Ier, p. 147) a fait une chanson intitulée : *La rue des Bons-Enfants*, qui fait allusion à une société bachique dont il était membre, & qui paraît être celle de la *Goguette*. Elle commence sur l'air : *Au coin du feu*.

Je me sens en goguette,
Pour une chansonnette
Faite céans :
Ma muse s'évertue
Quand je suis dans la rue
Des *Bons-Enfants.*

Dans les couplets suivants l'auteur cite comme convives de cette réunion, qui avait lieu rue des *Bons-Enfants* près du Palais-Royal : le médecin Corvisart, le peintre Valenciennes, les chansonniers Laujon, Barré, Lambert, Clauzier et lui-même Ravrio, les conteurs Guichard et Bertin, le colonel De la Cour, le physicien Charles, les notaires Cousinard et Bertrand, et le musicien Gersin.

La chanson se termine par ce couplet :

D'aimer, chanter et boire,
Puisqu'ici l'on fait gloire,
En bonnes gens,
Crainte d'une heure indue,
Restons tous dans la rue
Des *Bons-Enfants.*

GOY VENONGEROT (Ordre du). Le *Goy* est une petite serpe de vigneron dont on se sert en Bourgogne.

Les chevaliers de l'*Ordre du Goy Venongerot*, selon l'institution de Saint Vernay, ont un manteau qui leur est propre et que l'on nomme *Ruchot*, en Bourgogne (*Tabourot*, prologue des *Ecraignes dijonnoises*).

GRACES (Académie des). *L'Académie des Grâces*, tel est le titre d'un joli petit in-8, de XVI et 142 pages, composé par monsieur L. Le M*** dont le nom ne nous est révélé par aucun dictionnaire des anonymes, et qui avait pris pour épigraphe ces deux vers d'une élégie de Tibulle :

Illam, quid quid agit, quoquo vestigia vertit,
Componit furtim subsequiturque decor.
Tib. liv. 4, el. 2, 8.

Ce livre est prétendûment imprimé *à Paris, aux dépens de la Société*, en 1755. Tout cela est une fiction. *L'Académie des Grâces* est partout et nulle part. On la trouve siégeant parmi les bergères et dans les palais, à l'antichambre et au salon, dans la rue et au bal, à l'église ainsi qu'au théâtre. Cette académie a des affiliations partout et des correspondantes jusque dans les hordes sauvages ; mais nulle part aussi on ne la trouve en lieu dit, à enseigne désignée, à heure fixe ; elle campe et décampe plus vite qu'une smalah de Bédouins, qu'une nuée de sauterelles. Rien n'est sûr et saisissable en pareille nature.

On formerait en réalité une *Académie des Grâces* qu'elle ne réussirait pas ; la grâce ne s'enseigne pas ; elle est naturelle et non acquise, on ne peut l'étudier. C'est la dernière et la plus noble des sources de la beauté. C'est le *certo non so che* des Italiens, certain je ne sais quoi.

Si un livre devait porter le titre d'*Académie des Grâces*, c'était bien celui publié à Paris, chez Laurent Prault, en 1766, par de Querlon, sous le titre de *Les Grâces*, gr. in-8, de VIII et 330 pages orné de jolies figures d'après Boucher et Moreau. Là, on a réuni en prose et en vers toutes les pièces les plus remarquables à la louange des Grâces ; ce sont de véritables mémoires académiques sur ces trois reines de beauté.

Quoiqu'il en soit, l'ouvrage qui porte véritablement le titre d'*Académie des Grâces*, dédié au beau sexe par M. Le M., n'est réellement qu'une traduction d'un dialogue sur la beauté, qui parut en anglais en 1752 sous le nom de Spence. L'auteur français a ajouté ou retranché selon son goût, et il a choisi pour son œuvre la forme du dialogue. Son *Académie des Grâces* est une réunion d'amis qui dissertent sur la matière et notamment sur la beauté. On y parle beaucoup des dames, de l'amour, et de la jalousie ; l'ouvrage est même terminé par une *Lettre à un ami sur la jalousie* (pag. 89-142).

GRANDS ESTOMACS (Club des). Nous ne connaissons ce club que par un article de M. Jean Raymond inséré dans l'*Union médicale* du 2 août 1849 ; nous lui laissons la responsabilité de ses assertions :

« Il existe à Paris, dans ce vaste réceptacle de tous les désordres, de toutes les débauches et de tous les vices, une association d'individus tous riches — il faut l'être beaucoup, comme vous allez voir — qui se réunissent une fois par semaine pour faire... ce que je vais vous dire. Douze hommes, appartenant en général aux classes les plus élevées de la société, se réunissent tous les samedis, à six heures du soir, pour ne se séparer que le lendemain à midi. Que font-ils pendant ces dix-huit heures? Ils mangent et ils boivent, sans trève ni repos. Cela s'appelle le *club des grands estomacs*. Pour y être admis, il faut avoir fait ses preuves, et ces preuves sont la participation réitérée à des repas pantagruelesques, devant lesquels les festins d'Homère ne sont que collations. Jugez-en par le menu d'un des derniers banquets de ce club, où se trouvait un récipiendaire.

« Le repas se divise en trois actes, mais sans entr'actes.

« Premier acte. — De six heures du soir à minuit : Potage à la Crecy, précédé de plusieurs verres de vin amer, suivi de plusieurs verres de vin de Madère ; turbot aux câpres ; filet de bœuf, gigot braisé, poulardes en caisse, langue de veau au jus ; sorbets au marasquin ; poulets rôtis, crêmes, tourtes et pâtisseries. *Vins :* Bourgogne vieux sans autre, six bouteilles par couvert. Ce premier service n'est enlevé que lorsque tous les plats sans exception sont entièrement vides.

« Deuxième acte. — De minuit à six heures du matin : Une ou plusieurs tasses de thé ; potage à la tortue ; Karry indien de six poulets ; saumon aux ciboules, côtelettes de chevreuil au piment, filets de sole au coulis de truffes, artichauds au poivre de Java ; la table est couverte de condiments les plus énergiques : gingembre, muscade, poivre long, etc. ; sorbets au rhum ; gélinotes d'Écosse au wiski, pouddings au rhum, pâtisserie anglaise

très-épicée. — *Vins :* Bordeaux et Bourgogne premiers crûs, six bouteilles par tête.

« Troisième acte. — De six heures du matin à midi : Soupe : à l'oignon extrêmement poivrée. La table se couvre de pâtisseries non sucrées ; chaque convive reçoit quatre bouteilles de vin de Champagne. On sert le café, qui doit se terminer par l'absorption d'une bouteille entière, pour chaque convive, d'eau-de-vie, de rhum ou de kirsch, *ad libitum.* A midi retraite.

« C'est fabuleux et incroyable, et cependant cela est réel, comme sont réels Bicêtre et Charenton où s'abritent toutes les autres folies. Car c'est une aberration d'esprit qu'une telle vie ; et quand les victimes de cette insanité viennent demander asile aux maisons de santé, on s'écrie : comment en eût-il été autrement ? Il faisait partie du *Club des grands estomacs.* Erreur, pétition de principes, il était fou avant d'en faire partie. Les aliénistes savent qu'un des premiers symptômes de la paralysie générale est, en général, un appétit insatiable ; les paralytiques sont presque tous de grands mangeurs. L'ivrogne qui devient fou n'est devenu ivrogne que parce qu'il était déjà malade. N'est-il pas malade ce personnage si connu sur le boulevard Italien, qui a fait et gagné la gageure d'absorber, dans un seul repas, au café de Paris, des aliments et des boissons pour la somme de 600 fr. ? Le soir même, et comme si de rien n'était, il se présenta au bal de la princesse.... — « Est-il bien vrai, lui dit la princesse, qui ne se doutait pas que le pari fût gagné, que vous ayez fait une pareille gageure ? — Mon Dieu ! oui. — Et vous voulez la tenir ? Mais il n'y a qu'un pourceau pour faire des choses semblables, — Hélas ! princesse, je suis ce pourceau-là ; il n'y a qu'une demi-heure que j'ai gagné mon pari...» Et la chose était vraie, et rien dans l'attitude de ce goinfre ne décélait les embarras de son énorme digestion. »

Jean Raymond. (*Union médicale* du 2 août 1849.)

GRANELLESCHI (Société des). Vers l'an 1740, il se forma à Venise une société burlesque, composée d'esprits distingués

qui descendaient jusqu'à la satire, même un peu triviale, pour combattre le mauvais goût et s'opposer aux corrupteurs de la langue italienne. Cette singulière académie, qui, sous le voile de la facétie, avait un but sérieux qu'elle cachait derrière un masque, comme cela a lieu pour toute chose à Venise, avait pris le titre des *Granelleschi*, ou de ceux qui ont deux *Granelli* dans leur blason. Un *granelli* est un sot, un niais, un imbécile. (*Biogr. univ.*, article *Gozzi*.)

C'était donc comme qui dirait la société des double sots, ou bien celle où l'on châtie, l'on satirise les doubles sots. — Quelque chose comme le *Régiment de la Calotte* en France.

On y compta les deux frères Joseph et Daniel Farsetti, patriciens riches, amateurs splendides des arts, et dont le second, Bailli de l'ordre de Malte, s'était acquis de la célébrité par des poésies latines et italiennes du meilleur goût; puis Crotta et Balbi, aussi patriciens; le savant abbé Natale Lastesio, ou dalle Laste, l'une des lumières de la science, à cette époque en Italie; les trois frères Marsili; le comte Campo-San-Pietro, le docte Forcellini, les deux frères Gozzi et plusieurs autres.

A chaque réunion, la séance s'ouvrait par une bordée de plaisanteries, par des productions *Granellesques* les plus ridicules possibles, soit en vers, soit en prose, pour mériter le titre et l'emblême de la société; puis la véritable séance s'ouvrait ensuite, et l'on y développait des doctrines littéraires excellentes suivies de lectures du meilleur goût.

Malgré le soin pris par le président de ne rien dire d'abord qui ne fut frappé au coin du ridicule et empreint de l'imbécilité exigée par les statuts, il pouvait s'oublier quelquefois et, l'esprit naturel revenant au galop, dire quelque chose de raisonnable; pour éviter cette infraction aux réglements, on prit un moyen nouveau : on découvrit un homme complétement stupide, ayant de plus la prétention d'écrire et de se croire savant, remplissant chaque jour des pages entières de bêtises, les lisant à tout le monde et prenant pour des succès les rires et les moqueries; la société lui députa des commissaires, l'admit dans son sein, et le nom-

ma, à l'unanimité et par acclamation, prince ou président de l'Académie, dignité déjà instituée auparavant, mais à laquelle on ajouta le titre d'*Arcigranellone* créé pour lui.

On fit avec une solennité inouïe l'installation du nouveau dignitaire; on lui mit pour couronne une guirlande de prunes; on lui adressa des discours et des pièces de vers du sérieux le plus comique, remplis d'éloges ironiques adressés à sa personne et dont il était tout aussi fier que de sa couronne; enfin, on lui offrit pour trône, sous le nom de siège du célèbre cardinal Pierre Bembo, un fauteuil très-élevé sur lequel, lui qui n'avait que la taille d'un nain, ne pouvait se hisser que par deux ou trois sauts des plus burlesques. Le dossier du trône était surmonté d'un hibou tenant fièrement dans ses griffes deux de ces *Granelli* dont l'académie portait le nom.

Là l'*Arcigranellone* se pavanait et ne manquait jamais d'ouvrir la séance par une de ces bouffées inimitable de sottise et de prétentions qui se trouvait presqu'aussitôt couverte des applaudissements des auditeurs. On décidait l'insertion du chef-d'œuvre dans les mémoires de l'Académie, et le prince couronné de prunes livrait très-gravement son manuscrit au secrétaire pour être soumis à l'impression. C'est ainsi que les esprits les plus supérieurs de l'Italie se désopilaient la rate et s'amusaient à Venise au milieu du siècle dernier. Ils faisaient marcher de front deux choses bien différentes; le burlesque et le sérieux, la sottise et le bon goût, commençant toujours par le premier et finissant par le bien. La petite pièce se jouait d'abord; l'œuvre grave venait après le sottisier.

Ces joyeux savants s'étaient ainsi organisés dès 1740; ils furent constants dans leur double mission de rire et d'instruire; ils publièrent d'excellentes choses, un peu hardies quelquefois, ce qu'on leur pardonnait à cause de la première partie de leurs séances.

Le comte Gaspard Gozzi (1), poète et prosateur, né en 1713 du

(1) Gaspard Gozzi, nommé, par le gouvernement vénitien, réviseur des livres et surintendant des impressions, mourut à Padoue le 26 décembre

comte Jacques-Antoine et d'une Tiepolo, aîné de onze enfants, fut avec son frère Charles, une des colonnes de l'*Académie des Granelleschi*. Leur père avait fondé un théâtre dans son palais et ils en furent les deux meilleurs acteurs. Il y combattit vigoureusement les corrupteurs de la langue et du goût; aidé des esprits distingués qui l'entouraient, et employant tantôt la discussion sérieuse, tantôt la critique bouffone, et jusqu'à des facéties d'un burlesque un peu trivial, cet homme, dont la vie fut une singularité continue, contribua efficacement à soutenir en Italie la littérature et le goût. Cette bizarre académie, a dit Ginguené, « offre une preuve des futilités dont la plupart des gou« vernements d'Italie, mais particulièrement celui de Venise, « aimaient que les hommes du plus grand mérite, livrés aux « études les plus graves, parussent occupés. Les saillies de la « grosse joie, les gaîtés folles, et quelquefois plus que popu« laires, auxquelles ils se livraient, semblaient une espèce de « garantie, et faisaient entrer jusqu'aux sociétés savantes dans « le système d'amusements éternels et de joie infatigable que ce « gouvernement avait si grand soin d'entretenir. » Columbani, de Venise, était l'imprimeur des *Granelleschi* (2).

1786, âgé de 73 ans; il laissa des *Lettere famigliari, Venezia*, 1755, 2 vol. in-8; 1756, 2 vol. dans lesquelles on trouve des pièces faites pour l'*Académie des Granelleschi* et des détails sur cette bizarre association.

Charles Gozzi, rieur déterminé, fit, par des lectures vives et piquantes, les frais de la plupart des séances de cette académie. Il attaqua vertement l'abbé Chiari et Goldoni. Son frère et lui jetèrent un grand lustre sur la littérature vénitienne au siècle dernier. Il a publié *La Tartana degli influssi per l'anno bissestile* 1757 (la Tartane chargée des influences pour l'année 1757), dédiée à son ami Daniel Farsetti; elle eut un grand succès dans l'Académie. Il a aussi donné une introduction aux *Actes* de l'*Académie des Granelleschi* pour l'année 1760; cette Académie dura jusques vers 1775. Une traduction française, la première, du *Théâtre Fiabesque* de Charles Gozzi, a été publiée par M. Alphonse Royer, *Paris*, 1865, in-18, 363 p.

(2) Le catalogue des manuscrits de M. Libri, vendus à Londres, il y a trois ans, mentionne, nº 813, un recueil de poésies inédites de Gozzi, et autres Italiens, transcrites par D. Farsetti, auteur d'une Histoire de l'*Académie des Granelleschi*.

GRAPPE (Ordre de la), 1697. L'*Ordre de la Grappe* est une société de buveurs fondée à Arles, à la fin du XVIIe siècle par M. de Damas de Gravaison. Les *Statuts et Ordonnances de l'Ordre de la Grappe* ont été publiés en 1697, in-12.

Il a existé également une *Joyeuse Union de la Grappe*. Dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1859, tom. I, p. 707, on trouve un diplôme de *Frère de la Joyeuse Union de la Grappe*, délivré à un habitant de Châlons-sur-Saône (extrait des Archives municipales de cette ville).

La *Joyeuse Union de la Grappe* devait nécessairement se recruter dans la riche Bourgogne dont les excellents vins n'ont guères de rivaux.

Le diplôme dont il s'agit ne porte point de date, mais il paraît devoir se rapporter à la fin du seizième ou au premier quart du XVIIe siècle.

« Nous grand-maistre, officiers et frères de la *Joyeuse Union de la Grappe* dans les Gaules Celtique, Aquitanique et Belgique, tenant chapitre en nostre grand couvent de la ville d'Arles, commune mère desdites Gaules, à nostre cher et bien aymé frere de bon cœur, grand frelorier (1) salut et joie. Sur le bon et louable rapport qui nous a été faict des qualités que vous possédez. » (Suit la formule ordinaire de réception fraternelle, le verre à la main.)

« Mandons et commandons à tous grands prieurs, baillis, commandeurs, frères et sœurs de l'Ordre, de vous reconnaître en ladite qualité de frère, et en quelque part des Gaules que vous puissiez vous trouver, de remplir à vostre égard dans leurs manoirs tous les devoirs de l'hospitalité, car tel est le décret irrévocable de nostre chapitre ; en témoin de quoy nous avons faict mettre nostre scel à ces dites présentes. Donné à Arles l'an de la Grappe neuf.

Frère Aimable, grand-prieur de Châlons-sur-Saône. Vu en chapitre par le grand-maître. »

(1) Le mot *freloré* se trouve dès le treizième siècle dans la *Farce de Pathelin*, avec le sens de perdu, gâté ; il signifie ici vaurien.

GRENOBLE (Société littéraire anacréontique de). Elle existait en 1806.

Le secrétaire perpétuel était alors M. Aug. Bardel. Il est auteur d'un poème intitulé :

Légion d'Amour, poème dédié à la Légion-d'Honneur de Grenoble, chez *J. H. Peyronard,* 1806, in-8, 66 pp.

L'auteur, qui emprunte les termes et les grades de la Légion-d'Honneur, admet dans la légion tous les Epicuriens anciens et modernes. Il était inspecteur-général de l'Octroi de Grenoble, emploi assez peu poétique.

GUIMARD (Société dramatique de Mlle). Rien n'était comparable à la magnificence et au goût des deux petits théâtres de Mlle Guimard, élevés, l'un à sa délicieuse petite maison de campagne de Pantin, l'autre dans son superbe hôtel de la Chaussée-d'Antin.

L'église éleva le palais de la célèbre danseuse. Mgr l'Evêque d'Orléans prit sur les deniers de la feuille des bénéfices, de quoi orner cette somptueuse habitation de la femme la plus galante du siècle. Là, fut consacré à la muse de la comédie un charmant et élégant théâtre dont les loges, à tentures de taffetas rose relevées d'un galon d'argent, étaient d'un effet admirable. Là, Mlle Guimard faisait infidélité à l'Opéra en faveur de la comédie. Un délicieux et mystérieux jardin d'hiver joignait ce théâtre.

En 1780, le chevalier de Boufflers se trouvait le maître en chef et sans partage de ce cœur si disputé ; la Guimard disait : « par le temps qui court, c'est une véritable friandise pour moi que ma fidélité avec le chevalier. Ces dames de l'opéra prétendent que je fais schisme, et je trouve à cela tout le piquant du fruit défendu.»

L'hôtel de la Guimard, rue du Mont-Blanc, le même qu'habita depuis le banquier Perregaud, fut terminé en 1774. Le peintre Fragonard le remplit de peintures charmantes dans lesquelles, sous les traits de Terpsichore, la prêtresse du lieu étai mille fois reproduite.

Ce théâtre avait des loges grillées au rez-de-chaussée dans lesquelles les prudes de la Cour faisaient incognito des visites, puis se sauvaient ensuite par une porte dérobée. Souvent des prélats, parfois des académiciens, remplissaient les loges sombres. — Le reste resplendissait des plus jolies femmes de Paris qui luttaient de grâce, de beauté et de toilette. En hommes, on y voyait des princes du sang, des seigneurs de la Cour, des présidents au Parlement, et la jeunesse dorée de l'époque.

Les premiers artistes de la capitale y jouaient tour-à-tour; Mlle Guimard y représenta le personnage de *Victorine*, dans le *Philosophe sans le savoir*, d'une manière inimitable jusqu'à l'avénement de Mlle Mars dont ce rôle fut le triomphe.

Joseph II, l'illustre voyageur, qui alla voir jouer Guimard à Pantin, resta émerveillé, et dit : « c'est étonnant qu'on puisse tirer un si grand parti d'un asthme.» C'est que l'âme et l'intelligence de Guimard suppléaient à tout.

Fleury joua le marquis dans *Turcaret*, sur le théâtre de la rue du Mont-Blanc, le rôle du comte de *Guelphar*, du *Galant Escroc*, et plusieurs autres rôles, aidé qu'il fut par le chevalier de Boufflers.

On a répandu sur le théâtre de Guimard des calomnies atroces qui ne méritent pas la réfutation. Les *Mémoires* de Fleury en ont fait justice. Ce qui fit courir le bruit d'orgies exécutées sur ce théâtre fut peut-être le projet de cent souscripteurs qui mettaient chacun *cinq louis* pour les frais d'une fête à laquelle Guimard prêtait son hôtel. Le spectacle devait consister en une représentation de *La Colonie* par les demoiselles Duthé et Dervieux, suivie de quelques proverbes grivois de Collé, d'un jeu d'enfer, d'un bal et d'un grand souper dans lequel figurerait un choix des plus brillantes Aspasies. Le comte d'Artois et le duc de Chartres devaient en être; ce qui n'empêcha pas l'archevêque de Paris, le premier gardien des mœurs, de solliciter l'interdiction de cette fête; un ordre du Roi la défendit. On pensa d'abord à solliciter la révocation de cet ordre, puis on se décida à montrer à Mgr l'archevêque qu'il avait mal jugé les cent souscrip-

teurs à cette soirée : on lui envoya les 12,000 francs destinés à ses frais, en lui demandant un *Te Deum* solennel en actions de grâces d'une victoire remportée par de nouveaux chevaliers de *cinq Louis* (1).

GUIRLANDE *de Marie, Aimable Accort*. La Chambre de Rhétorique de Bruxelles, qui porte ce nom, est la réunion de deux anciennes compagnies du même genre nommées l'une la *Chambre du Lys*, et l'autre celle de *la Violette*. L'archiduc Maximilien, époux de Marie de Bourgogne, héritière des Pays-Bas, les réunit en une seule qui prit pour nom la *Guirlande de Marie*, et pour emblême leur médaille, le lion de Brabant d'un côté, et le St-Michel, patron de Bruxelles; de l'autre la Vierge entourée d'une guirlande composée de lys et de violettes entrelacées ; sa devise était en flamand : *In liefde groeyt minnelyck accort* (en amour croit l'aimable accort). C'était une allusion à l'union de deux associations rivales fondues en une seule. Le titre flamand de la Chambre de Rhétorique est : *Marien cransken, minnelijck accoort*.

En 1498, Philippe-le-Beau, fils de Maximilien, créa comme une dépendance de cette Chambre de Rhétorique, *la Confrérie impériale de Notre-Dame des Sept-Douleurs, patronne singulière des femmes enceintes, érigée dans la chapelle impériale en l'église paroissiale de Saint-Géry, à Bruxelles*. — Les prince, chef et doyens de la Chambre de Rhétorique la *Guirlande de Marie*, en firent imprimer les statuts, exercices et prières, à Bruxelles 1615, pet. in-12, figures, 187 pages.

(1) Nous avons entendu dire qu'un riche bibliophile, établi à Paris, possède un recueil manuscrit de pièces inédites jouées chez Mlle Guimard ; elles sont souvent libres et toujours d'un genre érotique, sans tomber cependant dans l'obscénité. Quant à la célèbre danseuse, née en 1743, elle mourut en 1816. Elle eut une vogue immense, quoiqu'elle fut laide, noire et très-marquée de la petite-vérole ; il ne faut pas s'en rapporter à Marmontel qui, dans une épître dont les salons de Paris raffolèrent un instant, débute par l'appeler : « jeune et belle damnée. »

GYMNASE LYRIQUE (Société du). Cette société chantante a été fondée à Paris en 1824.

Les membres de cette association se réunissaient tous les mois, à table, chez Passoir, restaurateur.

On y chantait des couplets dans lesquels il était permis à la politique d'intervenir.

A la fin de 1837, quelques membres se retirèrent parce qu'une proposition par eux présentée à la société a été repoussée par la majorité. Ils ont brisé un lien de treize années, mais d'autres anciens membres sont rentrés, entr'autres MM. Salgat et Festeau, deux chansonniers populaires.

Cette petite scission n'a pas empêché qu'on ne vit paraître en 1838 : *Gymnase lyrique, recueil de chansons et autres poésies inédites,* XIVe année. *Paris, Mme Goullet*, in-18 de 231 pp. A cette époque, le personnel de la société se composait de MM. A. de Berruyer, Justin Cabassol, Chartrey, Hicard, Augustin J..., Lesueur, T. Martignon, Fortuné G. de Saint-Germain, A. Salin, et Philippe Vio..t, sociétaires; de MM. Bordet, Auguste Giraud, et le chevalier Lagoanère, membres correspondants; et de MM. Hilaire B., Adolphe Catelin, Eugène Désaugiers, Edouard Dugas, Edmond Gacondé, Aimé Gourdin, Francis Grivard, Lefèvre (pensionnaire du théâtre des Variétés), J. Lesguillon, et Albert Montémont, visiteurs.

Les visiteurs étaient admis comme députés d'autres sociétés chantantes et mangeantes, sur la présentation des membres effectifs de la société.

Une chanson intitulée : les *Gymnasiens*, a pour refrain :

Gymnasiens,
Joyeux vauriens,
Comme d'anciens
Épicuriens,
Jouissons
Et lançons
Nos leçons
En chansons.

C'est une peinture fidèle du but et de l'esprit de la société.

HABITAVIT (Confrairie du grand). Association imaginaire au sujet de laquelle il existe un opuscule d'une rareté extrême imprimée à Paris en 1615 et intitulée : *Le Contenu de l'Assemblée des dames de la Confrairie du grand Habitavit.* C'est une facétie peu spirituelle qui a été reproduite en partie dans la *Bibliothèque bibliophilo-facétieuse des frères Gébéodé* (3e partie; *Londres*, 1855) et tout récemment dans un petit volume imprimé en Belgique en 1866 sous le titre de *Pièces désopilantes* (pages 60-66).

HACHICHINS (Club des). Réunion d'individus qui s'adonnaient à l'usage de l'opium; un écrivain aimé du public, Théophile Gautier, a décrit avec sa verve habituelle, une assemblée tenue dans un hôtel de l'île Saint-Louis et à laquelle il assista; il a retracé les effets de la pâte verte qu'il ingurgita : « J'avais, pour ma part, éprouvé une transposition complète de goût. L'eau que je buvais me semblait avoir la saveur du vin le plus exquis, la viande se changeait dans ma bouche en framboise, et réciproquement. Je n'aurais pas discerné une côtelette d'une pêche. »

« Mes voisins commençaient à me paraître un peu originaux; ils ouvraient de grandes prunelles de chat-huant; leur nez s'allongeait en proboscide; leur bouche s'étendait en ouverture de grelot; leurs figures se nuançaient de teintes surnaturelles. L'un d'eux, face pâle dans une barbe noire, riait aux éclats d'un spectacle invisible; l'autre faisait d'incroyables efforts pour porter

son verre à ses lèvres, et ses contorsions pour y arriver excitaient des huées étourdissantes. Celui-ci, agité de mouvements nerveux, tournait ses pouces avec une incroyable agilité; celui-là, renversé sur le dos de sa chaise, les yeux vagues, les bras morts, se laissait couler en voluptueux dans la mer sans fond de l'anéantissement.»

« Moi, accoudé sur la table, je considérais tout cela à la clarté d'un reste de raison qui s'en allait et revenait par instants comme une veilleuse près de s'éteindre. De sourdes chaleurs me parcouraient les membres, et la folie, comme une vague qui écume sur une roche et se retire pour s'élancer de nouveau, atteignait et quittait ma cervelle, qu'elle finit par envahir tout à fait. L'hallucination, cet hôte étrange, s'était installée chez moi. »

« Déjà plusieurs hachichins anéantis avaient roulé à terre avec cette molle lourdeur de l'ivresse qui rend les chutes peu dangereuses ; des exclamations telles que celles-ci : « Mon Dieu, que je suis heureux ! quelle félicité ! je nage dans l'extase ! je suis en paradis ! je plonge dans des abîmes de délices ! » se croisaient, se confondaient, se couvraient. Des cris rauques jaillissaient des poitrines oppressées ; les bras se tendaient éperdument vers quelques visions fugitives ; les talons et les nuques tambourinaient sur le plancher. Il était temps de jeter une goutte d'eau froide sur cette vapeur brûlante, ou la chaudière eût éclaté. L'enveloppe humaine, qui a si peu de force pour le plaisir et qui en a tant pour la douleur, n'aurait pu supporter une plus haute pression de bonheur. »

Ce long et attachant récit n'est sans doute qu'une invention de M. Gautier. Un bien petit nombre de Parisiens blasés ont pu chercher dans l'opium quelques sensations nouvelles, mais nous ne pensons pas qu'ils se soient jamais réunis en société (1).

(1) Un écrivain anglais, doué d'un véritable talent, Thomas de Quincey, mort en 1859, a publié en 1822 sous le titre de *Confessions d'un mangeur d'opium* un ouvrage curieux et singulier dont le succès a été attesté par sept ou huit éditions.

HAM (Les sots de). Il y avait à Ham une compagnie de fous ou de *sots ;* leur chef était nommé le *Prince des sots*. Ces fous étant montés sur un âne, tenaient la queue au lieu de la bride; on ne pouvait faire de folies sans la permission de ce prince sous peine d'amende. La petite fille du dernier prince était encore vivante en 1735, et on la surnommait *Princesse* en souvenir de la dignité de son auteur et pour rappeler une institution de plaisir dont la mémoire restait gravée dans la tête des habitants du lieu. (*Dre des Origines. Paris,* 1777, tom. III, p. 682, in-8.)

Ce sont des principautés de la nature de celle des *Sots de Ham*, jointes aux concours des trouvères où l'on couronnait un Roi-poète, qui ont rendu le nom de *Le Prince,* et celui de *Le Roi* si communs en France. On créait jadis bien des royautés éphémères non seulement pour les repas du 6 janvier, mais encore pour des objets tout-à-fait différents.

Le *Mercure de France*, février 1735, donne quelques détails sur les *sots* de Ham; on peut les compléter avec ceux que fournit une lettre écrite par un conseiller au Parlement de Paris (Brochant du Breuil), exilé à Ham en 1771, lettre citée dans le curieux ouvrage intitulé : *Monnaies inconnues des évêques des Innocents et des Fous*, par M. P. R. (Rigollot), 1837, in-8, p. 38.

« Le prince des sots portait un costume de Momus, un bonnet à grelots et une marotte en guise de sceptre; ses sujets n'étaient pas costumés d'une manière uniforme; ils étaient masqués et avaient des habits de fantaisie. La cavalerie se servait de ces chevaux d'osier qui s'attachent à la ceinture, et le drapeau de la troupe était semé de croissans avec des marottes en sautoir.

« Les trois derniers jours gras et le jour du marché, le prince partageait sa compagnie en différentes escouades dont trois se tenaient aux portes de la ville ; le chef de l'escouade portait une marotte faite de chiffons noircis à la cheminée ou au four; chaque femme qui entrait pour le marché était tenue de baiser cette marotte noircie qu'on appelait *Saint-Souffrant*, ou de mettre dans le bassin quelque pièce de monnaie. Si quelque vieille se mariait,

il lui revenait un charivari dont le prince des sots et sa troupe étaient les auteurs. Si quelque mari patient se laissait dominer et malmener par sa femme, le prince des sots assemblait sa troupe, à la suite de laquelle était un tombereau, et avec ce bel équipage on allait un matin éveiller ce bon mari, le tirer de son lit, le mettre dans le tombereau et lui faire faire ainsi des promenades dans les rues. »

Nonobstant d'anciennes lettres-patentes des Seigneurs de Ham qui autorisaient, à ce qu'on prétend, ces folies, elles furent supprimées en 1648.

Les descendants du dernier prince des *Sots de Ham* conservaient encore en 1771 les noms de Prince et de Princesse; on ne les connaissait alors que par ce sobriquet qui n'était pas leur vrai nom de famille.

HARMONIE (Société de l'), fondée par le docteur Mesmer, logé à l'hôtel Bouret, dans le quartier de la place Vendôme. On peut la considérer comme un ordre burlesque.

Mesmer publia une sorte d'almanach magnétique contenant la liste des cent premiers membres fondateurs de la *Société de l'Harmonie*, depuis le 1er octobre 1783 jusqu'au 5 avril 1784. Il y avait un grand-maître et des chefs de l'ordre comme dans la franc-maçonnerie. On payait 100 louis pour faire partie de la société.

Berthollet, le célèbre chimiste, les donna, mais en se réservant le droit de critique. Un soir il arriva chez Mesmer dans une disposition peu magnétique. Le piano, l'harmonica, les chants invisibles se firent inutilement entendre au novice, qui ne fut pas plus ému des passes et autres singeries. Mais quand Mesmer lui appliquant sa branche de fer, éleva gravement la voix et traita le récipendiaire comme un infidèle, Berthollet se fâcha tout rouge, culbuta le baquet, se moqua des malades, apostropha ironiquement le docteur et sortit furieux. On lui rappela son serment d'initié; il répondit qu'il n'avait pas juré le secret à une mascarade. Tout le monde ne fut pas aussi incrédule; les Puységur,

soutinrent le novateur. L'érudit Court de Gébelin, se déclara guéri à l'Europe par le magnétisme, et M. de Maurepas alla jusqu'à offrir 20,000 fr. de rente viagère et 10,000 francs de frais de déplacement au grand-maître de l'harmonie. — Tout cela ne tint pas longtemps, Mesmer quitta la France pour l'Angleterre, où il fut froidement reçu. Le docteur Deslon prit la suite de sa clientèle, et bientôt l'on ne fut plus d'accord dans la *Société de l'Harmonie.*

Voyez l'*Histoire Académique du Magnétisme animal*, par MM. Bardin et Dubois, d'Amiens.

Une estampe de 1784 représente le baquet de Mesmer à l'hôtel Bouret.

HAVRE (LA SOCIÉTÉ DU). — *Les Plaisirs du Hâvre.* — De même qu'après l'orage on voit revenir le beau temps et, comme dit la chanson, *les plaisirs s'en vont renaissants*, de même, après les troubles et les horreurs de la Révolution française, on éprouva partout le besoin du plaisir, de la société, des fêtes et des chansons. Au Hâvre, ville riche, qui pressentait déjà par instinct le bel avenir qui lui était préparé, cette soif des plaisirs se faisait vivement sentir. Des personnes gaies, jeunes et aimables, des deux sexes, se réunirent, et formèrent une joyeuse société dont les membres échangèrent des petits vers, des bouquets et même mieux que cela, car ces assemblées provoquèrent dans la suite plusieurs unions très-sortables. Un petit recueil de vers, aujourd'hui bien rare, quoiqu'il ait à peine un demi-siècle, nous a conservé les noms des principaux héros et héroïnes de cette société havraise. Ce recueil a pour titre: *Les Plaisirs du Hâvre, ou Recueil de diverses pièces dédiées aux Dames composant la Société du Hâvre. A Paris, de l'imprimerie de Duchesne,* rue Mail, n° 12 (sans date, mais évidemment vers 1798), in-18 de 2 feuill. et 108 pages, papier vélin. Ce livret n'a point été destiné au commerce: il est dédié aux dames de la *Société du Hâvre* et n'a été distribué qu'à celles qui avaient demandé l'impression de ces *Mémoires secrets*, et aux auteurs qui

les composèrent, C'est ce que nous annoncent des vers mis en tête de l'ouvrage :

Entendre chanter ses folies,
Voir ses madrigaux, ses couplets,
Multipliés par des copies,
C'était pour nous de grands succès.
Mais vous voulez que l'on prétende
A plus d'honneur et de renom;
Vous le voulez ; eh ! pourrait-on
Chagriner l'amour qui commande,
Et refuser l'impression
A la beauté qui la demande ?

Tel était le début de la dédicace; en voici la galante conclusion :

Que l'amitié, que le plaisir,
Au Hâvre, dans les jours de fêtes,
Puisse un jour encor réunir
Les auteurs de ces chansonnettes,
Très-disposés à revenir !
Leurs muses sont impatientes
D'aller au gré de leur désir,
Baiser encor les mains charmantes
Qui daignèrent les applaudir.

Par M. Le.....

Les occupations des membres de la *Société du Hâvre* consistaient à faire un bon repas, qu'on assaisonnait de bons mots, de propos galants et de chansons. Ordinairement on donnait pour tâche à chaque sociétaire, la mission de faire des couplets sur un mot indiqué d'avance et désigné par un billet tiré au sort. Plusieurs rimeurs hâvrais ont signé leurs œuvres en toutes lettres, d'autres n'ont fait qu'indiquer leur nom par quelques initiales que les habitants de l'endroit ne seront pas embarrassés de remplir. Voici les noms des membres des deux sexes de cette société, qui était jeune et brillante encore il y a cinquante ans, et dont il doit rester bien peu de personnages vivants. M. Le...,

M. Lambert, M. Thi...., M. Delcro, Mme Justine Le Conte, Mlle Justine Lacut, mariée à M. Lechat jeune, membre de la société; Mme de Merville, M. Lechat aîné, Mme Lechat, née Mlle Adam et mariée pendant la réunion de la société; Mlle Lavigne, mariée en vendémiaire an V à M. Hocmelle; M. Le Comte, Mme Annette Lambert, sœur de Mme Louise Lavigne; M. B.....

Il ne faut pas confondre la *Société du Hâvre*, association toute de plaisir, avec la *Société havraise d'études diverses*, réunion toute littéraire, fondée à la fin de 1832, et qui a publié plusieurs résumés analytiques de ses travaux, imprimés chez *J. Morlent*, typographe de la société, in-8. Les principaux collaborateurs de cette compagnie savante sont MM. Chouquet, banquier; Lebourgeois, notaire; Lecadre, docteur-médecin; Oursel, président, et Poulain, pasteur protestant.

La *Société du Hâvre* qui fait l'objet de cet article ne fut pas la seule de ce genre née dans les villes de province. Bien auparavant un homme d'esprit, habitant de la Lorraine, créa une académie remarquable ou du moins disserta sur elle en homme maître de son sujet et qui en donne à la fois le précepte et le modèle. Nous voulons parler de la *Dissertation sur l'enjouement délicat, tirée des registres de l'Académie* (de la société bourgeoise) *des Enjoués Délicats de Tivoli* (de Metz). *Nancy, Leseure*, 1743, pet. in-8 de 8 feuillets tiré à petit nombre et fort rare.— Et enfin, comme imitation de la *Société du Hâvre*, on peut citer la *Société amicale de Petersthal, à Strasbourg*, 1817, dont l'institution nous est révélée par un petit in-8.

HEBDOMADAIRES (Société des). Cette compagnie, composée de savants *à la moderne* associés sous un même privilége et gouvernés par un même esprit, s'est fait une grande réputation dans Leipsick. Elle s'assemble une fois la semaine. Chaque membre est obligé d'apporter un extrait de quelque livre nouveau; car nous avons des docteurs de toute espèce, et le président donne la dernière main à chaque écrit. Quant à la discus-

sion générale, chacun présente une carte sur laquelle il a mis son observation. On les brouille dans un chapeau, on les répand au hasard sur le bureau, et c'est ainsi qu'elles prennent une forme concluante. Celui qui se trouve de jour prononce un discours, en suivant l'ordre dans lequel la matière est rangée. Les 52 cartes qu'il a sous les yeux fournissent les mots sans qu'il ait besoin de réfléchir. Cela se fait sans miracle: une pensée amène l'autre; il n'est question que de choisir les termes et d'y mettre la liaison. Si le sujet est ingrat par lui-même, on a recours aux comparaisons, et pour lors la figure qu'on nomme *à contrario*, joue le premier rôle. Si l'orateur s'écarte un peu trop, il en est quitte pour s'écrier : « Mais où me laissai-je emporter? » Enfin la feuille se remplit et le public ne manque pas de l'acheter.

(Extr. *de l'Excellence des compliments littéraires, critiques, spirituels et autres monuments fugitifs de la république des lettres, épître servant d'adieu à M. N... lors de son départ de l'Université de L... (Leipsick), par son ami le plus sincère Martin Scribler, le jeune* (1). *Aux dépens de la société des Hebdomadaires.*

Il est sans doute inutile de dire que ceci n'est qu'une facétie germanique. On la trouve dans le tome IV (p. 119-158) des *Mélanges amusants, récréatifs et satyriques de littérature allemande,* trad. libr. de M. Rabener (2), par M. N. L. F. *Leipsick et Paris, Costard*, 1776, in-12.

Ce passage, qui se termine par la promesse de la publication d'un *Scribleriana,* est suivi d'une *Harangue sur les qualités d'un Citoyen honnête et raisonnable,* prononcée suivant les règles précédentes, par Martin Scriblerus, le jeune, à sa réception dans la société des *Complimenteurs littéraires, sçavants, critiques,* etc., 1750, in-12, p. 159-180.

(1) On sait que le type de Martin Scriblerus, auteur dépourvu de tout mérite, a été inventé par Pope qui fait jouer, dans sa *Dunciade,* un rôle important à ce personnage.

(2) Rabener, écrivain satirique et humoristique, mort en 1774, eut du succès en Allemagne, mais il n'a jamais été goûté en France.

HERMAPHRODITE (Ordre). L'*Ordre Hermaphrodite*, ou *les Secrets de la Sublime Félicité au Jardin d'Eden*, 1748, in-12, volume rare qui figure aux catalogues Morel-Vindé n° 2210, et Leber, n° 2634.

Dulaure confond (*Histoire de Paris*, t. V, p. 277), l'*Ordre Hermaphrodite*, ou *les Secrets de la sublime Félicité*, avec l'*Ordre de la Félicité*, dont on attribue la fondation à Jean Pierre Moët.

L'*Ordre Hermaphrodite*, dont le nom seul indique que les deux sexes en faisaient partie, semble reconnaître pour fondateur et pour grand-maître le Sr de Chambonas. Cela paraît une association plus que galante, dont les membres cachaient le scandale de leurs discours sous des termes de convention, légèrement voilés.

Voici le titre exact et complet d'un livre laissé par eux : L'*Ordre Hermaphrodite*, ou *les Secrets de la sublime Félicité, avec un discours prononcé par le chevalier H..., orateur au jardin d'Eden, chez Nicolas-Martin*, au *Grand Mat*, 1748, in-12.

Le *Jardin d'Eden* était le mot d'ordre du *patron*, l'un des grades de l'*Ordre de la Félicité*. Il y eut sans doute des rapports intimes entre l'*Ordre Hermaphrodite* et celui de la *Félicité*.

Le petit volume intitulé : *L'Ordre Hermaphrodite, ou les Secrets de la plus sublime Félicité*, 1748, renferme les moyens de monter au plus haut grade de la marine; c'est un résumé succinct de ce que dit l'*Antropophile* sur l'organisation de l'*Ordre*. (Voir l'article *Ordre de la Félicité*.)

On explique les quatre grades, *mousse, patron, patron-salé, chef d'escadre*.

Les mots *chalom*, *leka* comme à la page 25 de l'*Antropophile*.

Pour le patron le mot est *Felicitas* comme à la page 30, mais les fleurs ne sont pas les mêmes.

Fenouil, Elégantine, Lis, Jonquille, Citronelle, Jasmin, Tubéreuse, Amaranthe, Seringua.

Pour le mot du patron-salé *foudre*, mêmes fleurs que page 37 (1).

Pour le chef d'escadre *masel* et *erouach* comme à la page 50.

A la suite de ces détails, les mêmes au fond, mais beaucoup plus abrégés que dans l'*Antropophile*, on trouve une chanson qui termine le volume :

« L'ancre journellemènt
A votre côté brille. »

Nous l'avons déjà citée ; elle est à la page 67 de l'*Antropophile*.

L'orateur H., qui a eu bien soin de cacher son nom, en mettant la scène de sa sublime félicité au jardin d'Eden, semble en faire un paradis dans le genre de celui de Mahomet. Il ne manquerait plus pour compléter la chose que de faire comme Jean Le Féron, qui assignait, pour armoiries à Adam, *trois feuilles de figuier*, ce qui lui mérita de la part de Lacroix du Maine le compliment d'être l'*un des plus diligents et des plus curieux hommes de France pour la recherche des maisons nobles et des armoiries* (2).

HERMINE ET DE L'ÉPI (Ordre de l'). Cet Ordre institué, dit-on, en 1381 par Jean IV, d'autres disent Jean Ve du nom, duc de Bretagne, surnommé le *Vaillant*, ou le *Conquérant*, n'eut d'abord que le nom d'*Hermine* pris dans le blason de la Bretagne; c'était alors un ordre militaire, on prétend aussi qu'il fut fondé par François Ier, duc de Bretagne en 1450, en mémoire de son grand-père Jean, puis on y ajouta le nom de l'*Epi*. La décoration alors était une hermine suspendue à une

(1) L'observation p. 37 sur la 4e fleur de ce jardin est reproduite. Seulement au lieu du *thyn* indiqué dans l'*Antropophile*, le mot est *Tubéreuse*. Ce changement n'altère en rien le mot du patron-salé, mot qui fait si clairement connaître les mystères de l'*Ordre*.

(2) Etienne Pasquier appelle Le Féron (mort vers 1570), un grand recherchcur d'armoiries. Voir au sujet de ses nombreux ouvrages, en partie inédits, un fort bon article de M. Vallet de Viriville, dans la *Biographie générale*, tom. XXX, col. 327.

chaîne ou collier d'or formé en façon de couronne d'épis de blé entrelacés en lacs d'amour. Au dessous de l'hermine passant sur un gazon d'hermine, on lisait : *A ma vie*, devise de Jean *le Conquérant*. Les dames étaient admises dans cette société. Les chevaliers étaient 25. (Voy. Schoonbeck, 2e part., fig. 90.)

Il y avait un autre *Ordre de l'Hermine*, beaucoup plus sérieux qu'il ne faut pas confondre avec celui de Bretagne, et où les femmes n'étaient pas admises. Il fut institué en 1461 par Ferdinand Ier, roi de Naples, en mémoire du pardon qu'il accorda à son beau-frère, Monno-Marzanno, qui avait voulu l'assassiner. La blancheur de l'hermine était l'emblême de l'absolution du crime. L'ordre était sous la règle de saint Basile et avait pour devise : *Malo mori quàm fœdari* (je préfère la mort au deshonneur). La décoration était une hermine en or suspendue à une chaîne de même métal. Le premier chevalier de l'hermine reçu par le Roi de Sicile fut Marino-Marzano, comte de Montalto, duc de Sessa et de Squelaci, après le pardon des machinations formées contre le monarque.

HERPINOT *réformé*. Il existe un livret facétieux intitulé : *Les Statuts, Règles et Ordonnances de Herpinot réformé, touchant la conversation et police humaine. Donnez en l'assemblée dernière, tenue par son ordre et commandement, le* 49 *juin* 10062040. *Paris, dans la boutique de feue la veuve de M. Oudot, sans date* (*privilège de* 1722), pet. in-8 de 131 pages.

Ce livret semblerait permettre de supposer qu'il a existé quelque société fondée par Herpinot; mais cette réunion est sans doute fictive. Herpinot était un joueur de farces qui avait son échafaud aux halles, vers la pointe Saint-Eustache. Ses farces offraient toute la licence qui était admise en ce genre au commencement du XVIIe siècle; par antiphrase sans doute on l'appelait le *Caton des Halles*. Il existe un opuscule fort rare : *Les Etrennes de Herpinot présentées aux dames de Paris, dediez aux amateurs de la vertu. Paris*, 1618. M. Ed. Fournier a réimprimé ce livret dans les *Variétés historiques et littéraires*,

tom. VI, p. 40; Herpinot se qualifie de « premier joueur de cornemuse, sorty du tige d'Apolon et de Pan, grand aumônier de ce qu'il trouve et baron de nul lieu. »

HIPPOPHAGIQUE (Société). L'*Hippophagie* a fait jadis du bruit en Allemagne. Une société de mangeurs de cheval existait autrefois à Dresde ; le peuple se mit en travers de cette audace. Par suite de la cherté des subsistances en France, dans l'hiver de 1855-56, une société de mangeurs de cheval s'est constituée à Paris et ses statuts ont été élaborés. M. Geoffroy Saint-Hilaire a fait de cette particularité le texte d'une de ses leçons, et au moment où il concluait en disant que la chair du cheval pouvait, tout aussi bien que celle du bœuf, de la vache et du mouton, contribuer à la nourriture humaine, il est parti de la salle des cris de : *Oui, oui, très-bien!*

Cependant on ne peut sortir de ce dilemme : ou l'on tuera de bons chevaux, gras et dodus, pour être mangés, et alors leur viande sera beaucoup plus chère que celle du bœuf; ou l'on ne servira aux hippophages que la chair des vieux chevaux malades et hors de service, et alors cette viande sera à la fois mal-saine et dangereuse. Nous ne voyons guères le moyen d'utiliser jamais cette denrée autre part que dans les villes assiégées. C'est sans doute pour cela que la société des mangeurs de cheval n'a pas duré bien longtemps à Dresde et qu'elle n'a guères trouvé d'imitateurs (1).

HOMÈRE (Ordre d'). Victor Alfiéri se passionna, à l'âge de

(1) A l'égard du rôle du cheval dans l'alimentation publique, voir une publication fort intéressante mise au jour à Paris, sous la direction de M. Charles Read : *L'Intermédiaire, Journal des chercheurs et curieux*, tom. III, col. 303 et 313. Il existe des boucheries de viande de cheval à Vienne, à Berlin, à Hambourg, etc.; la première a été établie à Munich. On vend de la viande de cheval à Bruxelles; on en a longtemps mangé en France. A Paris, au mois de décembre 1865, au banquet de la *Société progressive* qui se tint au restaurant du *Sapeur*, à Bercy, de la viande de jeune cheval fut présentée comme du chevreuil, et tous les convives la trouvèrent excellente.

50 ans, pour la langue grecque; il l'apprit seulement alors et parvint à lire Pindare, les tragiques et surtout le divin Homère. Il voulut, dans son enthousiasme, créer un ordre qu'il intitula : l'*Ordre d'Homère* et dont il fut le premier *autokiron* ou *chevalier*.

Il avait 55 ans lorsqu'il rêva cette institution. C'était à Florence, et le 14 mai 1803 qu'il s'adjugea la chevalerie d'Homère. Voici comment il avait imaginé la décoration de son ordre. C'était un collier portant les noms de 23 poètes tant anciens que modernes; à ce collier est attaché un camée qui représente Homère. A l'exergue, sont deux vers grecs, traduits ensuite en italien :

« *Forse* inventara Afieri un ordin *vero*
« Nel farsi ei sterso Cavalier di Omero. »

Ce collier devait être exécuté en or, en pierres dures, enrichi de pierres précieuses.

Le poète italien consulta l'abbé de Caluso son ami, sur son invention; l'abbé la trouva innocente et ne contredit pas le fondateur de cet ordre grec. Il est à croire qu'Alfiéri a été le seul chevalier d'Homère; s'il était né au siècle de Mme Dacier, il eut eu de grandes chances de voir prospérer son institution, mais il emporta tout l'ordre avec lui, car il mourut (le 8 octobre 1803) à peu près vers le temps où l'on répétait volontiers :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains (1) ?

HOMMES SANS DIEU (Société des), 1797-1800. Cette société n'a existé nulle part que dans l'imagination passablement dévergondée de l'auteur du *Dictionnaire des Athées*, Sylvain Maréchal, qui, après avoir peloté en attendant partie, se décida enfin à lever le masque dont il couvrait ses convictions d'athéisme et publia, en 1797, le *Code d'une société d'hommes sans Dieu*. Sa tête s'échauffant de plus en plus, il ne laissa passer aucune année sans faire paraître quelques livres dans lesquels il attaquait de front toutes les institutions religieuses. Il

(1) Berchoux.

publia : *Culte et loi des hommes sans Dieu*, an VI (1796), in-12 de 64 pages. — Suivi bientôt de *Pensées libres sur les prêtres*. Tandem !... *A Rome* et se trouve à *Paris*, l'an 1er de la Raison et VI de la République française (1798), in-12 de 216 pag. — Ouvrage divisé en paragraphes numérotés comme les articles d'un code. Il en contient CXLIX, suivis d'un *Extrait de l'Histoire naturelle du prêtre; Lettre à une Femme sur la Religion* (*Paris*, 1788); *Extrait du Catéchisme du curé Meslier* (1); *le Credo et le Pater noster du Sage; XV Pensées libres sur les Théophilantropes*.

Les ouvrages de S. Maréchal sur la *Société d'hommes sans Dieu* ont été complétés et couronnés par le fameux *Dictionnaire des Athées*. *Paris*, 1800, in-8, auquel Lalande a ajouté un supplément de 120 pag. plus rare que l'ouvrage même. L'édition la plus complète et la plus récente est celle de *Bruxelles*, M DCCC XXXIII, gr. in-8 de 23, xxxix, 328 et 83 pages — qui contient, outre les suppl. de Lalande et plusieurs articles inédits, une notice nouvelle sur Maréchal par J. B. L. Germond. M. Chaudé a donné une bonne notice sur ce polygraphe ; il s'en trouve une autre de madame Gacon-Dufour en tête du livre intitulé : *De la Vertu*, 1807, in-8. M. Soyer, de Saint-Germain-en-Laye, a réuni tous ses écrits imprimés et quelques-uns d'inédits et de parfaitement inconnus.

HUMIDES (Académie des), *de Florence*. Nom singulier donné à cette association comme à presque toutes celles fondées en Italie au XVIe siècle.

Ses membres dignitaires et principaux partageaient l'originalité du titre de la société, en s'affublant de surnoms singuliers.

Il y avait :

Le *Gelé*,

(1) Les libre-penseurs ont fait grand bruit de ce *Catéchisme* ou *Testament* réimprimé plusieurs fois et qui n'est peut-être pas sorti de la plume du curé champenois auquel on l'attribue. Voir Quérard, *Supercheries littéraires*, tom. III, p. 241 ; Nodier, *Mélanges extraits d'une petite bibliothèque*, p. 178 ; un article de M. A. Franklin, dans la *Biographie générale*, tom. XXXV, etc.

Le *Trempé*,
Le *Trouble*.
Le *Brochet*,
Le *Bourbeux*,
Le *Cygne*,
La *Grenouille*,
Le *Ver de Terre*.

Les *Umidi* s'organisèrent à Florence en 1550; un de leurs fondateurs les plus actifs fut le conteur A. T. Grazzini, qui choisit pour son nom le *Lasca* (le gardon, petit poisson d'eau douce). On sait que ses *Novelle*, plusieurs fois réimprimés, l'ont placé au premier rang des narrateurs italiens. Il en existe une traduction française peu estimée (par Le Febvre du Villebrune), *Berlin* (*Paris*), 1776, 2 vol. in-8.

HUMORISTES (Académie des) *de Rome*. Cette société est devenue toute littéraire et ne devrait pas, comme telle, figurer ici, puisque nous n'avons pas la prétention de faire l'histoire des académies purement littéraires et sérieuses; mais, comme elle a cependant une origine toute carnavalesque, elle retombe tout naturellement dans notre domaine, et nous nous en emparons, ne fut-ce que pour en rappeler la fondation et les premiers pas.

Ce fut le hasard, ce grand maître et ce grand fondateur des choses, qui donna naissance à l'*Académie des Humoristes de Rome*. Elle naquit fortuitement aux noces de Lorenzo Mancini, gentilhomme Romain. Plusieurs personnes de condition, aimables et joviales, se trouvant parmi les convives, voulurent donner quelque divertissement aux dames, et, comme on se trouvait en temps de carnaval, ils se mirent à réciter sur le champ des sonnets, des discours et des comédies, en y mettant tout le jeu d'animation désirable; ce qui leur fit donner le nom de *Belli-Humori*. Puis ils mirent plus de régularité dans leurs divertissements qu'ils préparèrent à l'avance. Ayant pris goût insensiblement à ces exercices, et leurs auditeurs les applaudissant et les encourageant, ils résolurent de former une académie régulière,

ayant des séances à jour fixe, un règlement et des chefs. Alors ils transformèrent le nom de *Belli-Humori* en celui d'*Humoristi*, et choisirent pour devise une nuée, qui, après s'être formée des amères et salées exhalaisons de la mer, retombe en une pluie douce et menue, avec ces trois mots du poète Lucrèce, pour âme : *Redit agmine dulci.*

Ainsi, d'après cette origine il ne faut pas croire que l'étymologie du titre des *Humoristes* pourrait venir de ce que c'est une réunion d'hommes tristes, sérieux ou fantasques ; on voit au contraire qu'il faut prendre ce nom dans l'acception que les Anglais donnent à celui d'*Humour*, qui est peu traduisible en français et qui est à la fois l'expression de la gaîté, de l'esprit et de l'originalité.

IGNORANTS (Académie des). *L'Académie des Ignorants* a-t-elle existé réellement, ou bien son nom n'est-il qu'une facétie inventée par quelque écrivain rieur? Quoiqu'il en soit, en décembre 1825, M. le chevalier de Fonvielle prenait le titre de *secrétaire perpétuel* de cette académie en publiant une brochure intitulée : *Trois fables extraites du Portefeuille de l'Académie des Ignorants. Paris*, *Boucher*, 1825, in-8° de 38 pages. En 1828, il publiait : *Lucifer*, ou *la Contre-Révolution*, *extrait des Mémoires et du Portefeuille de l'Académie des Ignorants. Paris*, 1828, in-8°.

Le chevalier de Fonvielle, écrivassier gascon, auteur d'un *Voyage en Espagne*, *en* 1798. *Paris*, 1822, in-8°; de *Fables*, 1818, in-8°; de *Pièces de théâtre*, 2 vol. in-8°, et de *Mémoires*, 1824, 4 vol. in-8°, paraît être l'éditeur responsable et peut-être l'*unique* membre de l'*Académie des Ignorants*, dont il a publié

seul, à ce que nous croyons, des *Mémoires* paraissant périodiquement par livraisons, de 1823 à 1828. Ces *Mémoires* étaient divisés en deux sections : la 1re, dévouée à la politique, sous le titre de *Parachûte monarchique*, et la 2e, consacrée à la littérature, sous la dénomination de *Mercure royal*. (Cette partie paraît avoir été cédée, en 1825, à un autre éditeur.) Fonvielle avait alors (en 1825) 66 ans, et demeurait rue Richer, n° 5. Il mourut en juin 1837, à 78 ans, dans un état voisin de l'indigence, après avoir eu sous l'Empire l'ancienne maison de campagne de madame de Montesson, à Pantin, qui fut pillée le 30 mars 1814 par les Cosaques (1).

Il existe un ouvrage italien qui semble avoir quelque rapport avec l'*Académie* qui nous occupe : *La Sinagoga de gl' Ignoranti*, da Tom. Garzoni. *Venezia*, 1589 et 1601, in-4°.

Cet ouvrage parut pour la première fois l'année même de la mort de l'auteur. C'est de ses divers écrits celui dont l'idée est la plus philosophique; mais, comme toujours, il montre plus d'érudition que de philosophie. « Il examine dans seize discours ce que c'est que l'ignorance ; combien il y en a de différentes espèces; quelles en sont les causes, à quels signes on la reconnaît, combien de choses la fomentent et l'entretiennent; quelle est la profession de l'ignorant; quelles sont ses fonctions dans le monde, ses actions, ses occupations, etc. On n'est pas surpris de voir l'auteur donner pour principale occupation aux ignorants de blâmer les savants et les gens de lettres, de les calomnier auprès des princes, des grands, des autorités, des gens du monde; cela était ainsi avant lui et le sera encore après nous.» (*Biographie universelle.*)

ILLUSTRE THÉATRE (Société de l'). Société formée en

(1) On trouve dans la *Biographie générale*, tom. XVIII, col. 135, la liste des nombreuses productions très-justement oubliées de Fonvielle. Les *Fables* et la tragédie de *Louis XVI*, écrite en 1794, et dédiée à Islou (*Louis*, frère du malheureux roi), sont reproduites dans les *Mémoires de l'Académie des Ignorants*.

1643, à Paris, par des jeunes gens qui avaient pris le nom des *Enfants de Famille*, et que l'amour du théâtre réunit pour former une entreprise dont le début fut assez brillant, mais que la ruine vint bientôt frapper. On jouait la comédie dans les jeux de paume des faubourgs de Paris. Molière entra dans cette société à l'âge de vingt-et-un ans; il en devint presque aussitôt le chef; il souscrivit en son nom personnel des engagements pour la faire marcher, et il fut arrêté, mis en prison pour les dettes qu'il contractait ainsi. Mais un paveur des bâtiments du roi, Léonard Aubry, ayant répondu de lui pour la somme de 320 livres, Molière fut remis en liberté, et, le 13 août 1653, toute la troupe de l'*Illustre Théâtre*, assemblée au jeu de paume de la Croix-Noire, au port de Saint-Paul, s'engagea solidairement à rembourser à Léonard Aubry la somme qu'il avait avancée. M. Eudore Soulié, dans ses *Recherches sur Molière et sur sa famille*, 1863, in-8°, éclaircit ces faits jusqu'alors peu connus; il a retrouvé les noms de tous les sociétaires. En 1646, la troupe de l'*Illustre Théâtre* avait quitté Paris pour aller jouer en province; elle revint en 1650 dans la capitale et s'établit à la Croix-Blanche, rue de Bussy. A la vente Soleinne, on adjugea au prix de 529 fr., un exempl. de l'*Andromède*, de Corneille, imprimé en 1651 et sur lequel était écrite à la plume une distribution de rôles signalée comme un autographe de Molière. (Voir le catalogue, n° 1147).

INCAS (Société des), *à Valenciennes*. Les *Incas* de ce royaume du Pérou étaient une société badine qui se réunissait, au carnaval, en de joyeux festins. Nous possédons le modèle d'un des brevets qu'elle décernait :

SOCIÉTÉ DES INCAS. — *Royaume du Pérou. — Honneur à la Bienfaisance. — Ordre du Soleil.*

Huascar, par la grâce du Feu Éternel, Roi des Incas, sublime Protecteur de l'Ordre, à tous ceux qui ces présentes verront, Joie, Santé!!...

Voulant donner une marque particulière de notre Satisfaction au Fidèle Incas, pour les services qu'il a rendus, et son zèle à secourir les Malheureux, lors des Funérailles de notre amé et féal PANÇA, mort le Mardi gras, l'avons affilié à notre ordre, le 21e jour de la 12e lune; pour, par lui, jouir des Privilèges y attachés.

Émané de notre trône, à Valenciennes, le 21e jour de la 12e lune, an 6 de notre empire (ère vulgaire, 21 mars 1830).

Signé : Huascar, *fils du Soleil, Président.*

Le grand Maître des Cérémonies,
Signé : Bte Nicaise D.

Vérifié par nous, Membres du Comité,

Signé: A. Barbenson, Desrez, Beaux, L. Damiens, Lionne, cacique; Ch. Wagret, A. Patou.

INDUSTRIE ET DE LA GIBECIÈRE (Ordre de l'). Cet ordre facétieux, si toutefois il a existé réellement, paraît avoir eu pour but de réunir en une même corporation tous les opérateurs ambulants et les escamoteurs en plein vent. La réception, dont les formalités ne nous sont pas connues, donnait le titre de chevalier de l'ordre. C'est du moins ce qu'on doit conclure du titre du livre suivant, assez peu commun, que nous avons sous les yeux et qui fut possédé jadis par MM. Leber et Viollet-Leduc; cité sous le n° 2254 du catalogue du premier, il s'est vendu en 1840 sous le n° 1550 du catalogue du second : *Le Passe-partout galant, par M***, chevalier de l'Ordre de l'Industrie et de la Gibecière. A Constantinople,* la présente année (*Hollande* ou *Bruxelles,* de 1702 à 1704), pet. in-12 de 2 fts et 232 pages. C'est un recueil d'aventures galantes et autres d'un assez bon choix. Ce livre, sans date et sans nom de lieu, a été imprimé peu après 1702, année où Villars fut nommé Maréchal de France, circonstance citée comme récente dans le cours du volume. On lit, pages 45-66, une aventure galante, probablement apocryphe,

qui serait arrivée à une demoiselle de Valenciennes et au duc de Villars. L'histoire qui suit se rattache également à une femme de la Flandre. Ces diverses circonstances pourraient faire croire que l'auteur de l'ouvrage, le soi-disant chevalier de l'*Industrie et de la Gibecière*, qui a trouvé bon de garder l'anonyme, serait originaire d'une des villes des anciennes provinces des Pays-Bas, conquises par les armes de Louis XIV et réunies définitivement à la France par les traités de Nymègue et d'Aix-la-Chapelle.

Ce volume est remarquablement bien imprimé; il a dû être publié à Bruxelles ou en Hollande; nous penchons vers ce dernier point parce que les histoires qui y sont débitées peuvent être pour la plupart regardées comme satiriques et dirigées contre le clergé catholique.

INNOCENTS (Confrèrie des). Elle se rattache à celle des *Fous*. Les enfants de chœur, dans quelques cathédrales du moyen-âge, formaient à certains jours de fête une confrérie qui se livrait à divers jeux et qui faisait choix d'un chef auquel on donnait le titre d'évêque. Consulter à cet égard les ouvrages de MM. Leber et Rigollot, que nous avons déjà cités.

L'usage d'élever pour un moment un enfant à la dignité d'un évêque pour rire, subsistait en Angleterre. Il existe un opuscule d'une extrême rareté intitulé : *In Die Innocentium sermo pro episcopo Puerorum*, imprimé au commencement du XVIe siècle. Une statue qui se voit encore dans la cathédrale de Salisbury, représente un enfant en costume d'évêque, ayant une mitre sur la tête, une crosse à la main, et, dans les anciens statuts de cette église, on trouve un chapitre : *De Episcopo choristarum*. Le docteur John Gregory a écrit à cet égard une dissertation qui a paru en 1649 et dont il y a une autre édition en 1671; elle a été reproduite dans les œuvres de ce savant, 1684. L'évêque des *Innocents* est l'objet de détails assez étendus dans le tome II de l'*History of Music* d'Hawkins. (Londres, 1776, 5 vol. in-4.)

ISSY (Société d'amateurs de musique du chateau d'). M. De La Haye, dans sa belle maison d'Issy, rassembla une société d'amateurs qui, au printemps de 1659, fit représenter huit ou dix fois la première comédie française en musique que l'on vit en France. Dans cette société, composée de musiciens amateurs, les actrices étaient de l'âge de 15 à 22 ans, les acteurs de 20 à 30, et les principaux étaient deux frères et deux sœurs d'une illustre famille, dont les noms sont restés cachés, quoique ces mêmes amateurs aient représenté le même opéra peu de jours après, à la fin d'avril, au château de Vincennes, devant leurs Majestés et les principales personnes de la cour. La musique était de Cambert. Tel fut le fondement du Grand-Opéra.

La pièce ainsi jouée nous est parvenue par la voie de l'impression, d'abord à part, sous le titre d'*Alcidor*, première comédie françoise en musique, représentée en France, pastorale, 1659, in-4°.

Puis, réimprimée avec la lettre écrite à l'archevêque de Turin, le 30 avril 1659, après la représentation, pages 273-312 du volume suivant : *Les Œuvres de Poésie*, de M. Perrin, contenant les ievx de poésie, *Diverses Poésies Galantes*, des *Paroles de Musique*, *Airs de Cour*, *Airs à Boire*, *Chansons*, *Noëls et Motets*, une *Comédie en musique*, *l'Entrée de la Reyne*, et *la Chartreuse*, ou *la Sainte Solitude*. *A Paris*, chez *Estienne Loyson*, M. DC. LXI, in-12 de 6 f^ts^ (y compris le frontispice gravé par Fr. Chauveau), et 406 pages. Ouvrage peu commun. — M. Brunet est tenté de croire que le n° 2304 *bis* du catalogue Duriez intitulé : *Nouvelles poésies héroïques*, etc., par *Perrier* (*sic*). *Paris*, *Loyson*, 1662, pet. in-12, annoncé comme contenant la première comédie française mise en musique, n'est qu'une seconde édition, ou un titre renouvelé des poésies de Pierre Perrin.

Le duc de Mazarin et toute la noblesse française s'en vinrent à Issy, chez M. De La Haye, pour entendre la musique de Cambert, appliquée aux vers de l'abbé Perrin. L'affluence fut immense. Les 7/8es des curieux se promenaient; les élus entraient

dans la salle, ornée avec goût; le théâtre, bien éclairé, était décoré d'une manière rustique, avec deux cabinets de verdure. La salle contenait avec le théâtre 3 à 400 personnes. On distribua le livret aux spectateurs.

Perrin raconte, dans sa lettre à l'archevêque de Turin, ancien ambassadeur de Piémont en France, que la principale cause qui le conduisit à essayer un opéra français dégagé des inconvénients des opéras italiens, c'est la haine « des châtrez, l'horreur des « dames et la risée des hommes à qui l'on fait représenter tantôt « l'amour, tantôt une dame et exprimer des passions amou- « reuses, ce qui choque tout-à-fait la vraysemblance et la bien- « séance. Sur ce point, je n'ay rien à vous dire, monseigneur, « puisque vous connaissez la bonne mine et la gentillesse de « nos acteurs et de nos actrices qui pourroient asseurément « pratiquer admirablement bien ce qu'ils représentent et chan- « ger la feinte en vérité. »

Après cet éloge, il est fâcheux que Perrin, qui prenait le titre d'abbé, pour être quelque chose, ait omis de nous laisser les noms des membres de cette société d'amateurs si bien constituée.

JANS (Confrérie des). Les privilèges de cette confrérie imaginaire font partie d'un opuscule de 8 feuillets, qui porte le nom de Tabarin : *Bon Jour et Bon An à MM. les Cornards de Paris et de Lyon*. L'édition indiquée comme imprimée à Lyon, 1620, jouxte la copie de Paris, est devenue d'une rareté extrême; un exemplaire figure au catalogue Leber, n° 2617. Cette facétie a été réimprimée dans les deux éditions presque simultanées, récemment mises au jour à Paris, des *Gaîtés Tabariniques*, l'une

dans la *Bibliothèque elzévirienne*, 1858, 2 vol. in-16; l'autre dans la *Bibliothèque gauloise*, 1858, in-16.

JEAN-DES-VIGNES (Ordre de Saint). Société de francs buveurs, que nous ne connaissons que par un des curieux volumes faisant partie de la collection de M. Viollet-Leduc. Il est intitulé :

Sottisier historique, critique, bachique, lubrique et moral, ou *Recueil de vieilles Chansons recueillies et mises en ordre par Roger-Bontemps, natif de Bourgogne, l'un des pieux vaillants chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean-des-Vignes qui fut onques et non moins studieux de complaire aux demoiselles et bourgeoises de son pays et autres, à l'usage des Enfans de la Jubilation. A Paris*, 1723, in-4°.

JEANNE D'ARC (Société de). Le *Journal de Monsieur*, publié de 1776 à 1780 ou 81, par la présidente d'Ormoy (*Paris, Ballard*, 40 vol. in-12), contient les singuliers statuts d'une société de Jeanne-d'Arc, par lesquels on propose aux dames de France d'équiper une flotille destinée à combattre les Anglais, sous le commandement de la reine Marie-Antoinette. — Ceci se passait vers 1777.

JEUDI (Les soupers du). *Les Soupers du Jeudi*, ou *Etrennes à ces Dames, pour l'année* 1789. *Genève et Paris, Prault*, 1789, in-18. On y trouve *Fête de Diane*, divertissement lyrique en vers; *Vers à Mlle des Garcins*. Ce recueil est composé de pièces faites par plusieurs auteurs qui se réunissaient tous les jeudis soir. (Catalogue Soleinne, n° 3338.)

JEUNES GENS (Société de). *Essais littéraires*, par une société de jeunes gens (Ch. Nodier, Ch. Weiss, Campagny, Baud et Monod). *Besançon*, sans date, in-12, commencement de ce siècle.

Volume tiré à 50 ex.; Nodier et Weiss sont fort connus dans le monde littéraire; Baud a donné une traduction de l'*Art de faire les Vins*, par Fabroni.

JEUX FLORAUX. Bernard de Panassac, damoiseau; Guillaume de Lobra, bourgeois; Béranger de St-Plancart, Pierre de Meranasera, bourgeois; Guillaume de Gontaut, Pierre Canon, marchand; et maître Bernard Oth, notaire de la cour du Viguier de Toulouse, formèrent entr'eux une petite société littéraire qui se réunissait le dimanche dans un jardin de l'un des fauxbourgs de Toulouse (le faubourg des Augustines). De là sortit la société des *Jeux floraux*, qui commença à se constituer en 1323, et son premier acte public fut l'annonce d'un concours poétique pour l'an suivant, qu'elle adressa le mardi après la Toussaint de l'an 1323 dans toutes les parties de la langue d'Oc, sous le nom de *la très-gaie Compagnie des Sept Poètes de Toulouse,* et fit appel à tous les poètes auxquels elle donnait rendez-vous le 1er mai suivant dans son *Jardin-Merveilleux et Beau,* au pied d'un laurier. Le prix devait être une violette d'or fin. (M. F. Guessard : *Las Flors del* (1) *Gay Saber.)* La première violette fut accordée à maître Arnaud Vidal, de Castelnaudary.

L'année suivante, cette petite société prit le nom de *Collége de la Gaie Science,* dont les sept fondateurs reçurent le nom de *Mainteneurs.* Un chancelier fut placé à leur tête, et l'on ajoute à la violette l'églantine et le souci d'argent. On y joignit encore un petit œillet d'argent comme prix d'encouragement.

Le palais et le jardin des sept *Mainteneurs* ayant été détruits sous Charles VI avec le faubourg des Augustines, le collège se retira au Capitole, où il se réunit tous les ans les trois premiers jours de mai, cela s'appelait la *Fête des Fleurs.* Elle fut supprimée en 1484, et l'institution était sur le point de périr, lorsqu'une femme, Clémence Isaure, rétablit le concours et distribua les fleurs en vermeil, avec un pied portant les armoiries de Toulouse. L'institution, dotée par elle, continua après sa mort sous le titre de *Jeux floraux* (2).

(1) Ce recueil, qui contient d'anciens et curieux monuments de la littérature romane, a été publié à Toulouse, en 1841 et années suivantes par les soins de MM. d'Aguilar et Gratien Arnoult.

(2) Observons qu'on a révoqué en doute l'existence de Clémence Isaure

Cependant, les largesses de Clémence dégénérèrent en abus ; la plus grande partie de ses legs passèrent en festins. La Loubère, de Toulouse, membre de l'Académie française, visitant sa patrie en 1692, fut scandalisé des orgies qui usurpaient la place de la *Fête des Fleurs*. Bacchus avait totalement détrôné Apollon et Flore. L'académicien adressa à Louis XIV une requête motivée pour arrêter ces désordres. Le roi, par lettres-patentes données à Fontainebleau en septembre 1694, enregistrées au Parlement de Toulouse le 8 janvier 1695, érige a les *Jeux floraux* en *Académie*. Dès-lors, nous n'avons plus à nous en occuper. Ce ne fut plus qu'une société littéraire (1).

JOYE (Ordre des Chevaliers de la). 1696. Il est inutile sans doute de donner de longues explications sur le but de l'*Ordre des Chevaliers de la Joye*. Il s'agissait pour les associés de boire et de faire l'amour le plus gaîment possible. Un petit ouvrage fort rare est resté émané de cette société; c'est sa charte de fondation. Il est intitulé : *Institution sous la protection de Bacchus et de l'Amour de l'Ordre des Chevaliers de la Joye*. 1696, in-8°.

C'est à quelqu'autre plus vieille société du même genre marchant sous la même enseigne, qu'il faut rapporter l'existence de la pièce suivante : *Monologue des nouveaulx Sotz de la joyeuse bande, faict et composé nouuellement. S. l. n. d.*, opuscule devenu d'une extrême rareté, composé de 127 vers de 8 syllabes. On en connaît deux éditions, de 4 feuillets chaque, qui présentent quelques différences dans le texte. Cet opuscule a sans doute paru piquant, car nous en connaissons trois reproductions; dans le

qui aurait été substituée à Notre-Dame, la vierge Marie; cette thèse a été soutenue avec une grande sagacité par un savant toulousain, M. J. Noulet, dans une brochure publiée en 1852.

(1) On peut consulter : l'*Origine des Jeux floraux de Toulouse*, par P. de Caseneuve, 1659; le *Traité de l'origine des Jeux floraux*, par La Loubère, 1715; le *Mémoire* de l'abbé Forest *sur l'histoire des Jeux floraux et sur Clémence Isaure*, 1775; mais il y a peu de critique dans ces divers écrits.

Recueil de diverses poésies anciennes, publiées par M. Silvestre, libraire à Paris; dans le *Bulletin du Bibliophile Belge*, tom. III, p. 411, et dans la *Collection de Poésies françoises du XVe et du XVIe siècle*, éditées par M. A. de Montaiglon (tom. I, p. 11-16) et faisant partie de la *Bibliothèque elzevirienne*.

M. Fournier a réimprimé dans les *Variétés historiques et littéraires* (faisant aussi partie de la *Bibliothèque elzevirienne*), tom. VII, p. 237, les statuts de 1696. Nous en donnerons un analyse qui fera connaître les tendances de l'*Ordre* dont il s'agit.

Trois dignités, remplies par trois personnes ennemies mortelles du chagrin et capables d'inspirer de la joie dans les cœurs qui en sont le moins susceptibles : l'éminentissime grand-maître, le grand-commandeur, le grand-prieur; le premier avait pour insignes un large ruban vert porté en sautoir, accompagné d'une médaille d'argent représentant les armes de l'ordre (Bacchus et l'Amour avec leurs attributs) et ayant pour devise : *la Joye nous unit.*

Le commandeur et le grand-prieur portaient au cou le ruban de même couleur avec la médaille.

Les membres de l'*Ordre* la portaient attachée à la boutonnière.

L'élection des dignitaires se faisait à la pluralité des voix dans une assemblée où, après une simple effusion de vin, on implorait le secours et l'inspiration des divinités protectrices.

Le réglement de la société était en quinze articles.

Les aspirants devaient fournir des certificats en bonne forme de leur bonne humeur, de leur gaîté et de leur honnêteté avec les dames.

Chaque chevalier faisait choix d'une dame qu'il faisait recevoir chevalière avec lui.

On ne recevait dans l'*Ordre* que des gentilshommes ou gens vivant noblement.

Il y avait deux assemblées par semaine : le jeudi et le dimanche. Les chevaliers, à chaque assemblée, et chacun à son tour, régalaient leurs confrères avec abondance de vins, de toutes sortes de liqueurs et de bonne chère; on y joignait des violons.

Le repas devait se passer en un carillon perpétuel de verres, interrompu seulement par des chansons bachiques des plus divertissantes.

Un chevalier, engagé par le grand-maître à chanter ou à régaler la compagnie par quelque conte agréable, ne pouvait s'en dispenser sous aucun prétexte.

L'article 12 stipule que « les chevaliers et leurs dames vivront dans une parfaite union et soutiendront envers eux et autres tout l'honneur de l'*Ordre* au péril de leur vie et de leurs biens. »

Les chevaliers et chevalières devaient toujours porter leur médaille; trois infractions consécutives à cette règle entraînaient l'expulsion.

D'après l'article 15, « un chevalier, le jour de sa réception, « après avoir fait choix d'une chevalière, s'attacher à elle, la « préviendra en tout ce qu'elle pourrait exiger de lui, et lui ôtera « tout sujet de jalousie en ne marquant point d'empressement « pour d'autre que pour elle. »

Transcrivons le *Formulaire des Vœux d'un Chevalier de la Joye :*

« Je, tel.... fais vœu, en présence de Bacchus et de l'Amour, « d'observer religieusement les statuts de l'*Ordre illustre de la* « *Joye*, et promets de garder jusqu'au dernier soupir la belle « humeur qui est une des plus belles qualités d'un chevalier « accompli; je promets de conserver toute ma vie une complai- « sance et une honnêteté inviolable pour les dames, et de regar- « der d'un œil tranquille la perte de mes biens plutôt que sortir « du caractère d'un véritable *Chevalier de la Joye*. En foi de « quoi j'ai signé le présent serment d'une encre de couleur de « vin. »

Lors de sa réception, le nouveau chevalier, un genou en terre, en présence de tout l'*Ordre* réuni, prêtait serment; on lui faisait passer trois fois sur la tête un verre de vin « des plus grands qui se trouveront; » il devait l'avaler d'un trait sans chanceler; on lui passait ensuite la médaille, et on lui remettait des lettres-patentes.

« Nous, ennemi capital du chagrin, ami de la liberté et grand-maître de l'*Ordre de la Joie,* sur preuves à nous données de la bonne humeur, complaisance pour les dames et bon appétit de... l'avons trouvé digne de participer aux plaisirs de notre *Ordre,* enjoignons à nos bons et féaux amis rôtisseurs, cabaretiers, traiteurs, pâtissiers, cafetiers, marchands de ratafia et violons, d'avoir à le reconnaître pour membre de notre corps, dès ce jour et à l'avenir, et de lui fournir, sitôt qu'il se présentera, tout ce qui peut contribuer à la joie, à la bonne chère et aux cadeaux qu'il voudra donner aux dames, car tel est notre plaisir. »

Signé :

Et au bas : Collationné à l'original, par moi, secrétaire de l'*Ordre de la Joie,*

Le Chevalier de BELLE-HUMEUR.

Noms des chevaliers de l'*Ordre de la Joye :*

L'éminentissime grand-maître, ennemi capital du chagrin et ami de la liberté;

Le grand-commandeur de l'*Ordre,* partisan des ris, des jeux et de la bonne chère;

Le grand-prieur de l'*Ordre*, le fléau de la mélancolie,

Le secrétaire de l'*Ordre,* chevalier de Belle-Humeur,

Le chevalier du Printemps,

Le chevalier Fidèle,

Le chevalier Frétillant,

Le chevalier Sans-Soucy,

Le chevalier de l'Espérance,

Le chevalier Constant,

Le chevalier Magnifique,

Le chevalier Complaisant.

JOYEUSE (Société). La *Société Joyeuse* a-t-elle existé réellement, ou bien n'était-elle citée que pour mémoire et comme représentant la masse des amis de la joie qui vivent partout répandus dans le monde et sans organisation spéciale? Si la *Société Joyeuse* a existé un peu avant la première révolution

française, et pendant les années les plus fâcheuses de cette époque révolutionnaire, elle a dû dégénérer en une réunion de débauche et de dévergondage qui se ressentait singulièrement de l'esprit de désordre et d'anarchie du temps. Nous fondons cette opinion sur l'existence du livret suivant : *Almanach des honnêtes Femmes, pour l'année* 1790, *de l'Imprimerie de la Société Joyeuse*, in-8° de 30 pages. Dans ce pamphlet très-rare, dirigé contre la reine et les dames de la cour, on reconnaît un auteur d'une audace inouïe et d'une haine acharnée envers les femmes que la naissance et la fortune avaient placées au-dessus des autres. Dans ce livre infâme, les saints du calendrier sont remplacés par des dames signalées comme galantes ou débauchées; beaucoup portent les noms les plus illustres de la noblesse française. Chaque mois forme une classe à part, et les noms de ces classes sont empruntés à ces mots dont la langue grecque se servait pour désigner divers genres de débauches (1).

Un exemplaire de l'*Almanach des honnêtes Femmes* figure au catalogue de la collection révolutionnaire de M. de Pixéricourt (p. 384 du catalogue de vente, 1838), acquise en bloc pour la bibliothèque de la Chambre des Pairs. Nous ne le rencontrons point parmi les *Almanachs* qu'énumère, pag. 227 et suiv. le catalogue de la collection révolutionnaire de M. le comte de La Bédoyère. (*Paris*, 1862.)

JOYEUX (Société des). Il existe à Bruxelles, depuis 1847, la *Société des Joyeux*, qui figure au nombre des sociétés particulières établies pour la culture des sciences, des lettres et des

(1) Il a été fait, il y a quelques années, une réimpression (in-8°, 31 pages) de cet *Almanach*. Parmi les duchesses, les comtesses, les marquises nommées en toutes lettres dans cet impudent libelle, figurent des femmes de la petite bourgeoisie; le mois de janvier présente une traiteuse, une vinaigrière, une tapissière, une tailleuse, une bouchère, une procureuse; en février, une papetière, une libraire. La princesse de Lamballe, madame Du Barry, l'actrice Raucourt, ne sont pas oubliées. Quelques fêtes à noms malhonnêtes sont indiquées pour certains jours ; il suffira de signaler la *Fête des Rapts* et la *Fête des Cocus*.

beaux-arts. (V. *Annuaire de l'Académie Royale,* 19e année, 1853, p. 136.)

Nous lisons dans le *Précurseur* d'Anvers (décembre 1847):

« Il y a quelques semaines (novembre 1847), il s'est formé à Bruxelles une petite société de jeunes littérateurs sous le nom de *Société des Joyeux*. Elle est composée d'une vingtaine de membres qui apportent toutes les semaines le tribut de leur talent naissant, en composant un morceau à leur choix, soit en vers, soit en prose, lequel est inscrit dans un registre journal qui formera, on le conçoit, au bout de quelque temps, un volume manuscrit fort intéressant, et qui sera livré à l'impression. »

« Samedi, la *Société* a donné une soirée publique de littérature dans laquelle une vingtaine des principaux morceaux ont été lus par ceux qui les avaient composés; plusieurs de ces morceaux ont fait le plus grand plaisir et ont été chaudement applaudis. »

JOYEUX (Société des), dite *Sociétas Jocosa,* 1816, in-8°. (Catalogue Lerouge, n° 523), société buvante, mangeante et chantante.

Le secrétaire-général perpétuel de la *Société des Joyeux* de Paris fut Armand Séville, auteur dramatique, chansonnier, etc.

Il devint le collecteur et l'éditeur des chansons de cette *Société* dont le recueil parut sous ce titre : *Chansonnier des Joyeux,* première année, rédigé par Armand Séville. *Paris* (*sans date*), *Tiger*, in-18. On peut fixer cette publication à l'année 1812, puisque la mort de Laujon y est indiquée comme étant arrivée l'année qui précéda la publication du *Chansonnier*. La perpétuité du secrétaire Armand Séville et de sa *Société* se borna à cette seule année, suivant M. Viollet-Leduc (Catalogue, 2e partie, 1847, page 44), car ce premier recueil, assure-t-il, fut en même temps le dernier. Les événements politiques peuvent expliquer la clôture de ces dîners joyeux. La fin du règne de Napoléon n'avait rien qui prêtât à la chanson; le Jupiter olympien des Tuileries n'était pas gai en 1813 et 1814. Cependant,

on chercha en 1816 à ressusciter l'association; c'est ce qu'on voit par le n° 523 du catalogue Lerouge, où l'on cite *Societas Jocosa*, 1816, in-8°.

Dans le seul volume du *Chansonnier des Joyeux*, le nom d'Armand Séville revient souvent. L'éditeur ne s'oublia pas.

JUBILATION (Ordre des frères de la). 1233-1589. Il porta d'abord le nom d'*Ordre de Sainte-Marie*. Fondé en Italie en 1233 par Barthélemi, évêque de Vicence, pour arrêter les désordres des Guelfes et des Gibelins, et soutenir les intérêts de la patrie et de la religion, cet ordre religieux et militaire suivit d'abord la règle de Saint Augustin et posséda en Italie de riches commanderies. Alors les chevaliers abusèrent de leur fortune. Ils ne pensèrent plus qu'à s'amuser. Ils se relâchèrent entièrement de leurs devoirs et se livrèrent aux plaisirs et à la joie. Ce qui les fit appeler par le peuple : *Fratres Gaudentes*.

Cet ordre fut détruit à la mort de son dernier commandeur Camille Volta, en 1589. La décoration était une croix de Malte blanc azur, au milieu de laquelle une petite madone en or, entourée de flammes et de quatre étoiles.

(Voyez Schoonebeek, *Histoire des ordres militaires*, 2e part., p. 140, et Hermant, *Ordres religieux*, t. II, p. 179.)

JUILLY (Académie de). Nous connaissions le collège de Juilly, dont la réputation était solidement établie; mais nous ne savions pas qu'il eut existé une *Académie de Juilly*; ce n'est sans doute qu'une académie pour rire. Aussi en voyons-nous la mention faite au titre d'une parodie des œuvres classiques dont l'étude occupait plus particulièrement les heures des habitants du collége de Juilly. Ce titre d'un livre assez rare, peut-être parce qu'il est assez négligé et qu'il a été fait en province, est ainsi conçu :

La Guerre de Troie travestie, poème burlesque en dix chants, par M. L. J. F. E. R..., de Cognac, membre de l'Acamie de Juilly. A Angoulême, de l'impr. de Fr. Trémeau, imp. de la Préfecture, 1818, in-16, de 144 pp. M. E. R... a fait pré-

céder son poème burlesque d'un court avertissement et de notes sérieuses.

JURY DÉGUSTATEUR. Cette réunion de gourmets fut organisée par Grimod de la Reynière, fondateur de l'*Almanach des Gourmands*. On se réunissait pour statuer sur le mérite de certains plats.

Une séance du *Jury dégustateur* a été gravée par Maradon, d'après un dessin de Dunant, pour servir de frontispice à la 3e année de l'*Almanach des Gourmands*. Le *Jury*, composé de huit convives, déguste diverses pièces de comestibles et de liquides, tandis qu'un greffier dresse procès-verbal des arrêts que l'on appelle *légitimation*; ce sont les épreuves par lesquelles doivent passer les nouveautés, etc., avant d'être produites sur les tables des *becs fins*, être prônées dans l'*Almanach des Gourmands*. Le *Jury* était lié à l'*Almanach*.

Les séances, organisées tous les mardis par Gastaldi, second président perpétuel, mort en novembre 1805, avaient lieu chez Grimod de la Reynière (rue des Champs-Élysées, n° 1), nommé secrétaire perpétuel du *Jury*.

Le nombre des jurés était indéterminé. Ils ne se rassemblaient jamais au-delà de douze ni moins que cinq. Ils ne tiennent leur séance qu'à table, et elle dure au moins cinq heures. Le président recueille les voix, et le secrétaire, qui a aussi voix délibérative, tient note des décisions, qu'il rédige ensuite à loisir, et fait signer au président le mardi suivant; un extrait collationné de ces décisions est envoyé aux personnes qu'elles intéressent. On n'appelle qu'une seule affaire à la fois. Quelque soit le nombre des légitimations, elles ne paraissent que successivement sur le bureau; en d'autres termes, on ne sert que plat à plat, comme chez les vrais gourmands.

Les femmes qui assistent quelquefois aux séances du *Jury*, n'ont point voix délibérative et ne font pas nombre avec lui.

Pour être élu membre du *Jury*, il faut être choisi par douze membres et à l'unanimité. On n'est de service que sur la convo-

cation formelle du secrétaire, qui se conforme à l'ordre du tableau. Cet ordre n'a point lieu pour les président, vice-président, chancelier et secrétaire, qui assistent de droit à chaque séance. Les qualités, pour être élu, sont celles qu'on exige de tout véritable gourmet.

Le vice-président est M. Chagot, propriétaire du château de Villebouzin, près Lonjumeau.

M. Rouget, artiste célèbre en pâtisserie, était chancelier perpétuel et garde-des-sceaux du *Jury*.

M. Dieulafoy, auteur de la jolie comédie de *Défiance et Malice*, membre du *Jury* en exercice, ne put assister à une des grandes séances (car il y en avait d'ordinaires et d'extraordinaires) le mardi 13 janvier 1807, pour cause d'indisposition ; il envoya à sa place des couplets dont voici le premier et le dernier :

Apôtres de la gourmandise,
Joyeux disciples de Comus,
Plaignez un gourmand que la bise
Depuis six mois retient perclus ;
Enchaîné, cloué dans sa chambre,
Par fièvre et migraine attaqué,
Sachez enfin que votre membre,
Mes frères, est tout disloqué.
. . . . . .
Et vous dont la grâce piquante,
Eveille à la fois tous nos goûts,
Mes sœurs, que ce Rocher qu'on vante,
S'écroule gaîment sous vos coups ;
Engloutissez l'huître gentille,
Hélas ! je ne me plaindrai plus,
Si vous me gardez la coquille
Où l'amour niche ses élus.

Mademoiselle Mezeray, spirituelle actrice des Français et amie de Dieulafoy, assistait à ce dîner, dont il fut privé (1).

(1) Consultez sur cette comédienne morte dans un asile d'aliénés un volume curieux récemment publié sous le titre de *la Troupe de Talma*, texte par M. de Manne, portraits gravés par M. Hillmacher.

Mesdames Emilie Contat, Desbrosses, Belmont, étaient membres du *Jury* dès 1807.

Le mardi 16 janvier 1810, à la 352e séance du *Jury*, M. Louis de Cussy, ancien officier au Régiment du Roi, infanterie, fut reçu membre du *Jury*; et le même jour, sous la présidence du chancelier, on reçut Melle Minette (Menestrier), du Vaudeville, née à Besançon en 1790, et sa charmante sœur Augusta (Menestrier), née en 1793, âgées de 19 & 16 ans. Quoique l'aînée prévint, par une lettre charmante du 12 janvier, qu'elle avait horreur des truffes (1). Ces deux jolies consœurs vinrent augmenter la liste des dames du *Jury* qui comprenait déjà, indépendamment de quelques artistes déjà nommées, d'aimables personnes, telles que Mmes Ferrière, Hopkins, Desbordes, etc., etc. — Ce jour même, 16 janvier 1810, le *Jury* baptisa les gâteaux à la *Minette*, comme on avait nommé les *Fanchonnettes* en l'honneur de Mme Belmont, qui réussissait si bien dans le rôle de Fanchon. C'est Rouget qui inventa ces précieuses friandises; c'est le *Jury* qui les nomma.

Avant chaque séance du *Jury*, on en imprimait le *Menu*, qui était une sorte d'ordre du jour, ou de programme de la séance.

Le *Menu*, tiré à petit nombre, était délivré à chaque convive, et très-recherché par des sénateurs et des gourmands célèbres de la capitale. On en a fait des collections; ces pièces sont devenues rares. Ces *Menus* très-détaillés, imprimés chez Porthmann,

(1) Grimod recevait à dîner tous les jeudis; les invitations étaient imprimées et portaient le procès-verbal du dîner précédent, dans lequel on trouvait l'éloge de toutes les personnes qui y avaient assisté et auxquelles il faisait également parvenir ledit procès-verbal. Les repas duraient cinq ou six heures. Les plats, d'une petite dimension, se servaient les uns après les autres. Une carte imprimée donnait le détail des potages, hors-d'œuvre, entrées, entremêts, rôtis, desserts, et les différentes espèces de vins qui entraient dans le menu du jour. Chacun pouvait alors se réserver pour ce qu'il estimait le plus. Cet usage a été quelquefois adopté depuis dans des dîners de gourmets et de gourmands de bonne compagnie. La société était toujours choisie, et les dîners qu'animait l'esprit original de Grimod étaient enjoués et amusants. Les convives ne s'élevaient guère au-delà de quinze ou seize.

imprimeur ordinaire du *Jury dégustateur*, la veille de chaque séance, étaient envoyés la nuit au domicile de chacun des membres convoqués. — Outre les *menus*, on distribuait également la liste des membres, accompagnée des observations du secrétaire perpétuel exerçant depuis la fondation ; ces observations curieuses restent secrètes, les opérations intérieures du *Jury* restant lettres closes pour le public, un secret inviolable était exigé.

M. Esprit Boniface, vicomte de Castellane, ancien officier au régiment du Roi, ancien président de section, ancien colonel de la garde nationale, homme singulièrement aimable, proclamé l'Alcibiade du XIXe siècle, a été candidat du *Jury dégustateur*.

Le mardi 17 mars 1812, la 455e séance de cette illustre et gourmande société eut lieu. Cette séance était une rentrée solennelle après quatorze mois d'abstinence, et la réception de Madame Hervey, reçue candidate dès le mois de décembre 1810, et qui devait être admise en qualité de sœur gourmande et de Thalie du *Jury*, devait en faire une fête charmante. Mais M. Chazot, qui devait la présider, fut retenu avec sa famille rue Saint-Paul, chez Madame Bouglé d'Hogguer, et il s'excusa; Grimod de la Reynière le redemanda par une lettre chaleureuse à laquelle Madame Bouglé répliqua. Cette correspondance a été imprimée dans l'*Almanach des Gourmands* de 1812.

Rose Dupuis, des François, fut reçue au *Jury*, et Rouget inventa pour elle les gâteaux à la Dupuiselle, dont on a dit qu'elle joignait l'*éclat de la rose à la fraîcheur du puits*. — Le gâteau est un vivant et croquant emblême du nom de l'actrice.

A la 461e séance ont paru les petits pains à la Volnais, illustrés par la réception de Mademoiselle Volnais, des Français. Ces petits pains étaient ronds, fermes et blancs. Il paraît que Rouget s'était inspiré des vers du chevalier de Boufflers adressés à la duchesse de Lauzun (1) déguisée en boulangère, à une fête donnée

(1) Cette charmante duchesse a péri, comme tant d'autres innocentes victimes, en 1794, sur l'échafaud révolutionnaire.

à son aïeule la Maréchale du Luxembourg. Charmante Boulangère, lui disait-il,

Que j'aime la tournure
Des petits pains au lait
Que la simple nature
A mis dans ton corset.

L'illustre pâtissier Rouget s'était chargé de consacrer par des inventions nouvelles la réception de toutes les sœurs admises en raison de leurs talens, de leurs grâces, de leur amabilité, au *Jury dégustateur*. Il inventa, en l'honneur de Madame Hervey, charmante actrice du Vaudeville, un gâteau léger nommé *Hervinette*; les hervinettes eurent longtemps la vogue.

Mais ce même pâtissier-artiste eut à se distinguer de nouveau lors de la réception de Mademoiselle Mars, le mardi 26 mai 1812, à la 465e séance, jour dont le souvenir est resté impérissable chez ceux qui assistaient à cette solennité. L'actrice était la *perle* du Théâtre-Français, et Rouget inventa des espèces de bonbons à sirop parfumé appelés *perles à l'ingénue*.

Il n'est pas hors de propos d'entrer ici dans quelques détails sur Grimod de la Reynière, une des figures les plus originales d'une époque fort agitée (1). Né à Paris le 28 novembre 1758, il était fils d'un fermier-général qui, de la boutique de son père, simple charcutier, s'éleva jusqu'à l'emploi d'administrateur des postes. C'est de lui que disaient les grands seigneurs qu'il recevait à sa table : — « On le mange, mais on ne le digère pas. » Voilà pour le père de Grimod; quant à sa mère elle était fort galante. Lorsqu'elle fut épousée par M. de la Reynière, ce dernier parlait *de son bonheur* à M. de Malesherbes, son beau-frère; ce grave personnage lui répondit froidement : — « Cela dépend du premier amant qu'elle aura. » Un tel mot dans la bouche de Malesherbes peint toute la corruption de l'époque.

(1) Renvoyons pour plus amples renseignements aux ouvrages de M. Fayot: *Les Classiques de la table;* C. Desnoiresterres, *Revue française*, mars 1857; Ch. Monselet, *Les Oubliés et les Dédaignés;* Oettiger, *Un Agathopède contemporain*. Bauxelles, 1856.

Le jeune Grimod vint au monde avec un défaut de conformation aux mains qui l'obligeait de se servir de doigts postiches. On dit qu'il avait des pattes de canard; mais à l'aide de la mécanique, il parvint à bien écrire, à dessiner et à découper avec une adresse merveilleuse. Il jouait même du piano et du violon.

Il faisait parade de sa naissance plébéïenne, critiquait les grands airs de sa mère, l'origine de la fortune de son père, et cherchait à les humilier tous deux en faisant à chaque instant allusion à la profession de ses ancêtres. Comme on lui demandait pourquoi, avec sa fortune, il n'avait pas préféré la carrière de la magistrature à celle du barreau — c'est qu'en qualité de juge, dit-il, j'aurais fort bien pu me trouver dans le cas de faire pendre mon père; au lieu qu'étant simple avocat, je conserve au moins le droit de le défendre. »

Au commencement de 1783, n'ayant guère plus de 24 ans, il fit une piquante mystification à ses parents, en empruntant leur hôtel sous prétexte de donner à souper à quelques-uns de ses amis. Il se mit à inviter une masse de convives pris dans tous les rangs de la société, véritable macédoine composée d'hommes de lettres et de garçons tailleurs, de gens de robe et de comédiens, de militaires et d'apothicaires, d'artistes et de paysans. Les lettres d'invitation, faites en forme de billets d'enterrement, étaient ainsi conçues : « Vous êtes prié d'assister au souper colla-
« tion de Me Alexandre-Balthazard-Laurent Grimod de la
« Reynière, écuyer, avocat au parlement, membre de l'académie
« des Arcades de Rome, associé libre du Musée de Paris, et ré-
« dacteur de la partie dramatique du *Journal de Neufchâtel*,
« qui se fera en son domicile, rue des Champs-Elysées, paroisse
« de la Magdeleine-l'Evêque, ce jour du mois d' 178 ·
« On fera son possible pour vous recevoir selon vos mérites;
« et sans se flatter que vous soyez pleinement satisfait, on ose
« vous assurer, dès aujourd'hui, que du côté de l'*huile et du*
« *cochon*, vous n'aurez rien à désirer. On s'assemblera à neuf
« heures et demie pour souper à dix. Vous êtes instamment
« prié de n'amener ni chien ni valet, le service devant être fait

« par des servantes (petit meuble de salle à manger) *ad hoc.* »

On était reçu au haut de l'escalier par un savoyard, vêtu en héraut d'armes avec une hallebarde dorée à la main. Quand tout le monde fut au salon, l'amphitryon, en tenue de palais, fit passer l'assemblée dans une pièce obscure où les convives restèrent près d'un quart d'heure. Puis, les portes s'ouvrirent et laissèrent voir une vaste salle à manger éclairée de mille bougies. Deux savoyards armés à l'antique gardaient la balustrade qui entourait la table, quatre enfants de chœur, tenant leurs encensoirs, garnissaient les quatre coins de la salle, afin d'éviter aux convives la peine d'encenser le maître du festin, comme le faisaient, disait-il, certaines personnes quand ses parents donnaient à manger (1).

Le souper était à vingt services magnifiques, dont le premier tout en cochon. « Si vous trouvez ces viandes à votre goût, je « vous recommande, ajoutait Grimod, un tel, qui demeure telle « rue, tel numéro; comme il m'appartient de très-près, vous m'o- « bligerez fort de l'employer. » Ce festin bizarre se prolongea jusqu'à sept heures du matin, et mortifia cruellement M. et Mme de la Reynière surpris de trouver cette mascarade en rentrant à leur hôtel. Mme de la Reynière se montra un instant dans la salle du festin, conduite par la main par le bailli de Breteuil, son attentif, aussi grand que maigre: ce qui fit dire tout haut à Grimod, en les regardant:

« Et ces deux grands débris se consolaient entre eux. »

C'est ainsi qu'on préludait aux séances du *Jury dégustateur*, aux publications de l'*Almanach des Gourmands* (1803-1812, 8 vol. in-18) et à celle du *Manuel des Amphitryons* (1808, in-8). En 1824 MM. Léon Thiessé et H. Raison voulurent recommencer l'*Almanach des Gourmands*, mais cette publication n'a pas eu de suite.

(1) Rétif de la Bretonne, qui était lié avec Grimod, a placé dans un de ses ouvrages une gravure représentant ce banquet, et à la fin de la singulière production intitulée: *le Drame de la vie* (1793, 5 vol. in-12) il a inséré une correspondance assez volumineuse de son ami.

KIT-CAT-CLUB. Le *Kit-Cat-Club* (club des petits chats), prit naissance en Angleterre dans la première moitié du siècle dernier.

Un peintre, Godefroy Kneller, recueillit les portraits de 48 membres de ce club, et J. Faber aîné les reproduisit en 1795, en manière noire. Ils parurent réunis sous ce titre : *The Kit-Cat-Club, done from the original paintings of G. Kneller, by J. Faber senior. London, Tonson*, 1735, in-fol. Ce recueil, bien que d'une exécution médiocre, se paie de 3 à 5 livres sterling en Angleterre. Il s'est vendu 185 fr., chez Morel-Vindé, et, en grand papier, 11 livres, vente Sykes.

Les mêmes portraits font partie de l'ouvrage attribué à James Caulfield, intitulé : *Memoirs of the celebrated persons composing the Kit-Cat-Club, with a prefatory account of the origin of the association. London*, 1821, gr. in-4°, de 261 pages 2 liv. 2 sh. et plus en grand papier.

LANTERNISTES (Académie des). Très-ancienne société littéraire de Toulouse, qui florissait dès le XVIe siècle, et qui prit, dit le *Dictionnaire des Origines*, 1777, t. Ier, page 7, ce nom, parce que les premières assemblées de cette académie furent secrètes et que ses membres tenaient leurs conférences la nuit, ou au moins le soir, et que, vu le mauvais état et l'obscurité des rues de la capitale du Languedoc, ils étaient obligés le plus souvent de s'éclairer eux-mêmes d'une petite lanterne. Telle est l'origine du so-

briquet dont la causticité gasconne gratifia les nouveaux académiciens.

Les *Lanternistes* de Toulouse ont trouvé le secret de relever les bouts-rimés, inventés par un poète nommé Dulot qui vivait en 1648 (1). Chaque année la société toulousaine en proposait au public poétique pour être remplis à la gloire du roi, et le sonnet victorieux était récompensé par une médaille d'argent. Voici un exemple de ces sortes de vers, plutôt à la louange de la beauté que de la royauté :

Toi dont les ans sont les deux-tiers de trente
Je jure, Iris, qu'au-delà de quarante,
Mon cœur encor suivra la loi du tien,
Si ton désir veut s'accorder au mien.
Feux naturels rarement à cinquante,
Se font sentir et jamais à soixante.
Chacun alors sent éteindre le sien,
L'amitié reste et le cœur n'y perd rien.
Lors nous lirons l'ouvrage des septante,
Peut-être alors gagnerons-nous nonante
Puis, nous mourrons ensemble en gens de bien,
Autant unis que saint Roch et son chien.

Les *Lanternistes,* à l'instar des sociétés d'Italie, eurent le bon esprit de ne pas se révolter contre le sobriquet populaire sous lequel on les désignait; ils en tirèrent même les armes parlantes de leur institution, et la médaille qu'ils décernaient annuellement au meilleur sonnet à la louange du roi sur les bouts-rimés donnés, représentait d'un côté un Apollon jouant de la lyre, avec ces mots en exergue : *Apollini Tolosano*, et de l'autre une étoile accompagnée de cette devise : *Lucerna in nocte*. Un médecin de Toulouse, fort instruit et bibliophile zélé, M. Desbarreaux-Bernard, a publié une notice sur la Société des *Lanternistes*.

LANTURLUS (Ordre des). Voici un ordre singulier, au

(1) Cet écrivain n'est connu que par un petit poème ingénieux de Sarrazin: *Dulot vaincu ou la Défaite des bouts-rimés ;* voir *Ménagiana,* tom. III, et la notice de Pélisson sur Sarrazin.

moins quand au nom (1), dont l'existence nous est révélée par un petit manuscrit in-4° de 54 pages, intitulé: *Anecdotes se-*

(1) *Lanturlu-Lanture*, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, est le refrain d'un fameux air de vaudeville qui eut grand cours en 1629.—Ce refrain ayant été adopté par les révoltés de Dijon en 1630, le nom de *Lanturlu* resta à cette insurrection. On trouve dans les poésies de Voiture un vaudeville charmant sur l'air des *Lanturlu*, ce qui fait allusion à quelqu'évènement de la Fronde.

Scarron, dans son *Virgile travesti*, explique ce mot à sa manière

« Latin, le discours entendu,
« Leur répondit : *Lanturelu*.
« Ce mot, en langage vulgaire,
« Veut dire : allez vous faire faire ;
« Je ne saurais honnestement
« Vous l'expliquer plus clairement. »

Le refrain de *Lanterlu* revient dans diverses chansons du XVIIe siècle qui figurent dans le recueil Maurepas conservé à la Bibliothèque impériale.

Jamet, ce mordant annotateur de livres, avait écrit à côté du portrait de Madame de Maintenon:

« Quand on s'est fait un certain nom,
« On brave le qu'en dira-t-on,
« Et l'on cache bien des faiblesses
« Avec un surtout de vertu.
« *Lanturelu*. »

Ce même air a servi pour une chanson contre Quesnel et contre les Jansénistes, insérée dans les *Poésies sur la Constitution Unigenitus, recueillies par le chevalier de G...., officier du régiment de Champagne. Villefranche, Philotèthe Belhumeur*, 1724, in-8, tom. I, p. 253. En voici le premier couplet:

Fuyez, hérétiques,
Fuyez loin de nous ;
Changez vos rubriques,
Ou c'est fait de vous ;
Quesnel votre apôtre,
Est à présent bien tondu,
Lanturlu, Lanturlu, &c.

Cet air, qui a été si populaire, est gravé dans le même ouvrage, p. 195, sous le n° 8 de la *Table des airs*.

Nous venons de citer Jamet le jeune ; voir au sujet de ce singulier bibliophile les *Mélanges extraits d'une petite bibliothèque* par Ch. Nodier (p. 44) : « Quoique Jamet le jeune n'ait produit qu'un petit nombre d'articles de phi-

crètes pour servir à l'histoire du Lanturelutisme. Cette association était présidée par une *grande maîtresse*, qu'on ne désigne que sous le seul nom d'*Imbault* (1), mais qui avait parmi ses dignitaires les plus beaux noms de France; elle tenait sa cour, en été, à *Athis*, maison de campagne du duc de Rohan, entre Paris et Corbeil, sur la rive gauche de la Seine, près du confluent de l'Orge. En hiver, l'illustre grande-maîtresse présidait ses séances tous les *judis* (pour nous servir de l'expression consacré) à table, dans son hôtel à Paris, où elle réunissait les membres de l'ordre. Son chevalier grand-maréchal était le *comte de Montazet;* il fut promu à cette dignité, à l'unanimité, le 23 novembre 1775. C'est lui qui rédigea les statuts de la compagnie. Le grand-lecteur se nommait le comte d'Albaret. L'ordre avait pour connétable le comte de Narbone, surnommé *Fritz-*

lologie noyés dans les recueils du temps, il doit sa célébrité parmi les amateurs de livres aux notes dont il aimait à couvrir les *gardes*, le frontispice et les marges de ses livres.. ... On ne peut lui refuser une vaste et bien curieuse érudition, la plus singulière facilité à saisir des analogies ingénieuses entre des auteurs qui ne présentent aucun rapport apparent, et l'art de *deviner* les étymologies. Sa bibliothèque était d'ailleurs fort peu nombreuse et fort peu soignée. » La bibliothèque impériale possède divers ouvrages venant de chez Jamet, entr'autres un vaste recueil d'opuscules et d'extraits annotés relatifs aux femmes, et deux volumes manuscrits intitulés *Stromates*, où à côté de quelques observations piquantes, Nodier trouve avec raison une foule d'inutilités.

(1) Il s'agit ici de Madame la marquise de La Ferté-Imbault, fille de Madame Geoffrin, qui ne voyait pas avec plaisir d'Alembert, Marmontel, et les autres amis intimes de sa mère. Un jour de l'été 1776, que Madame Geoffrin était à la mort, sa fille s'empara de son chevet et fit fermer la porte de Madame Geoffrin à tous les philosophes de sa société. On cria beaucoup contre ce coup de tête, et on ne douta pas que Madame Geoffrin, revenue à la santé, ne donnât tort à sa fille. On se trompa; la bonne dame, tout en blâmant la forme, donna raison à Madame de La Ferté dans le fond; elle trouva que le viatique et les philosophes n'allaient pas trop bien ensemble. « Ma fille, dit-« elle en riant, est comme Godefroy de Bouillon, elle a voulu défendre mon « tombeau contre les infidèles. » Madame de La Ferté-Imbault mourut en 1791 ; sa mère disait d'elle : « Quand je la considère, je suis étonnée comme une poule qui a couvé un œuf de cane. »

lar (1). Le comte de Strogonoff remplissait les fonctions de grand-maître de cérémonies, et Madame Berthelod celles de trésorière. Monseigneur le nonce Doria était protecteur de l'ordre, qui comptait aussi parmi ses adeptes le prince de Bariatinski, l'ambassadeur de Sardaigne, le baron de Blomm et le marquis de Spinola. On y remarquait de plus le comte de Saint-Simon, créé *Lampons* (une des dignités de l'ordre mise en opposition avec le *Lanturlu*; les *Lanturlus* représentaient les philosophes, et les *Lampons* le parti contraire), le 24 Janvier 1776; la grande-maîtresse avait coûtume de désigner ce seigneur sous le titre de son *Sylphe*. Enfin figurait parmi les *Lanturlus*, l'abbé *Lapin*, qui, en décembre 1775, fit une espèce d'histoire de cette joyeuse société, en une chanson qui ne compte pas moins de quinze couplets (2).

L'*Ordre des Lanturlus*, protégé par le nonce du Pape, ne pouvait être qu'une association morale. La qualité des personnages qui y figurent fait supposer que tout s'y passait dans les règles de la plus stricte convenance, quoique la plus franche gaîté n'en fut jamais exclue. Cette société badine semblait fondée dans l'intention de se moquer des académies et de l'esprit de parti. Au reste, il paraît que le but avoué de la société était la bienfaisance exercée en riant: il s'agissait de former un fonds pour vêtir les indigents nuds pendant l'hiver. Pour cela, chaque *Lanturlu* donnait toutes les semaines une pièce de 24 sols, que l'aimable trésorière, Madame Berthelot, encaissait soigneusement. En outre, on dînait ensemble tous les jeudis, au nombre de trente environ, et chaque convive était tenu d'apporter pour son écot une œuvre quelconque de son crû, soit plaisante,

(1) Né en 1725, mort en 1804. Le nom de Fritzlar fut ajouté à celui de Narbonne par une ordonnance de Louis XV afin de récompenser la belle conduite du comte qui, en 1762, défendit avec une rare énergie la position de Fritzlar, pendant trois jours, contre l'armée prussienne.

(2) L'abbé Lapin était un chansonnier qui n'avait certainement d'un abbé que le nom, et qui chantait dans les lieux publics des couplets grivois dont quelques-uns sont conservés dans les recueils de l'époque.

soit plaintive; puis l'on chantait force couplets en l'honneur de la séduisante grande-maîtresse, qui énivrait ses convives même sans avoir besoin de leur verser le pétillant Aï.

Voici le portrait d'un vrai *Lanturlu*, tel que nous le trouvons esquissé dans le curieux manuscrit que nous citions plus haut, et qui est dû aux plumes de MM. les Comtes de Montazet et de Saint-Simon, et de l'abbé Lapin :

Indulgent pour le vicieux
En abhorrant le vice ;
Le *Lanturlus* chérit les Dieux,
L'honneur et la justice;
Sujet soumis, bon citoyen,
Ami sûr, tendre père,
Il rit de tout, il rit de rien;
Voilà son caractère.

L'ordre des *Lanturlus* reconnaissait *Démocrite* pour son premier fondateur; mais celui qui véritablement eut l'idée de cette association est le marquis de Croismare, ami de Madame de La Ferté-Imbault, qui, en 1771, à l'époque où les manœuvres du chancelier Maupeou attristaient tout Paris, voulut ainsi égayer son entourage. Il s'établit lui-même grand-maître de l'ordre. Madame de La Ferté, nommée d'abord grande-maîtresse, fut ensuite élue reine par tous les habitués de sa maison, qui avaient pris part à la nouvelle institution.

Le baron de Grimm, qui, dans le siècle dernier, correspondait avec un souverain d'Allemagne et l'entretenait de tout ce qui se passait de piquant dans Paris, ne manqua pas de le tenir au courant de tout ce qu'il put savoir touchant l'*Ordre des Lanturlus*. Il donne quelque part (1) la relation suivante d'une fête donnée à la reine de la société par ses fidèles sujets, le 17 mai 1779.

« Cette fête, dit-il, n'a jamais eu sa pareille et ne l'aura jamais.

(1) *Correspondance littéraire, philosophique et critique*. 2e édition. *Paris*, 1812, in-8, tom. V, p. 126-130.—Au tom. IV, même ouvrage, Grimm place cette fête en avril 1779.

« La reine des *Lanturelus* (*sic*) ayant eu la rougeole et s'en étant bien tirée, ses sujets voulurent célébrer sa convalescence. On lui dit qu'il fallait venir un lundi, 17 mai, à cinq heures, chez le comte d'Albaret où il y aurait un concert, et qu'ensuite elle se promènerait dans ses nouvelles prairies. La reine partit avec sa trésorière (Madame Berthelot), son président (M. de Burigny), et le *Lanturelu* neveu (le marquis d'Estampes). En arrivant dans la cour, elle fut surprise de voir au bas de l'escalier Mgr. le nonce et tous ses chevaliers superbement vêtus et leur ordre sur l'habit. Mgr. le nonce et l'ambassadeur de Russie l'enlevèrent et la menèrent dans une chambre très-éclairée où il y avait un trône sur lequel ses chevaliers la placèrent avec acclamations. On lui mit une couronne sur la tête, et dès ce moment elle a été autorisée à prendre le titre de *Reine*, n'ayant eu jusques-là que celui de *Grande-Maîtresse des Lanturelus*.

« Etant sur son trône, elle avait à sa droite sa survivancière, la vicomtesse de Narbonne, et à sa gauche la grande-trésorière Madame de Berthelot, et tous ses chevaliers assis à sa droite et à sa gauche. On entendait une musique céleste qu'on ne voyait point; les invisibles chantaient des chansons pour célébrer la convalescence de la reine.

« Le grand-lecteur, le comte d'Albaret, vint à elle, et après s'être prosterné, il lui débita ces vers :

« Esculape a rendu notre reine à nos vœux.
« Par une faveur sans pareille,
« Son esprit, sa raison, ses quiproquos, ses jeux,
« Même sa surdité, rendront son sort heureux.
« O mes amis, rendons grâces aux Dieux !
« Elle entendra ses sujets à merveille,
« Et pour tout autre que pour eux
« Elle fera la sourde oreille. »

« Tous les chevaliers et chevalières vinrent ensuite se prosterner au pied du trône de la reine; ils lui baisèrent la main et elle leur donna l'accolade.

« Delà, on la fit passer dans la salle des spectacles. On en-

tendit d'abord une musique ravissante, et ensuite on vit un spectacle d'autant plus charmant pour la reine, que les personnages qui le composaient étaient ses amis intimes, et n'avaient jamais paru sur la scène ensemble: Confucius, Montaigne, Momus, et ensuite Polichinelle qui s'occupa autant de divertir les acteurs que les spectateurs.

« Confucius était représenté au naturel par le prince Baratinski; il avait à son côté son favori Burigny; Montaigne par le comte d'Albaret; Momus par le comte de Strogonoff; et Polichinelle par le célèbre artiste Robert, qui est aussi aimable et aussi gai dans la société qu'il est grand peintre.

« Tous ces personnages chantèrent et célébrèrent la reine avec une tendresse et une gaieté que les reines ordinaires ne peuvent pas connaître, tant elles sont soumises au pouvoir de l'étiquette.

« Après ce charmant spectacle, le comte d'Albaret et Mademoiselle Le Clerc (favorite de la reine), jouèrent un acte d'opéra-comique qui fut exécuté à ravir.

« Tous ces amusements s'étant succédé jusqu'à neuf heures, chacun dit qu'il allait souper. La reine, qui était encore affaiblie de sa rougeole, et qui devait prendre médecine le lendemain, dit qu'elle s'allait coucher. Point du tout; son cocher (qui en savait plus long qu'elle) lui fit faire un chemin dans Paris où elle ne comprenait rien, ce qui la mit fort en colère. Enfin, elle se voit transportée chez le baron de Blomm; elle voit la cour fort éclairée, et tous ses chevaliers sur l'escalier, l'épée à la main, Monseigneur le nonce à la tête, pour recevoir la reine.

« Le seul ambassadeur de Sardaigne (pour se distinguer) prit le bâton, l'éteignoir et la petite bougie du frotteur pour éclairer la reine. Après tous ces honneurs, elle arriva dans un appartement superbement éclairé, avec une musique de clarinettes délicieuse et qu'elle aime à la folie. Les clarinettes jouèrent pendant le souper qui fut magnifique. M. de Grimm, doyen des *Lanturelus,* et le comte Baudouin, ancien et zélé, servirent la reine.

« Le surtout du dessert était une allégorie pour la reine dont le médaillon était un temple charmant. On y voyait ses bons amis les vieux philosophes, remerciant Esculape de sa guérison, et Momus agitant sa marotte sur sa tête. Tout était rempli de devises à son honneur et gloire, et voici les vers de son médaillon :

« Heureuse élève de Montagne,
« Simple, sensible et cachant ses vertus,
« Avec Momus elle bat la campagne,
« Et pense avec Confucius.

« L'abbé Lapin s'est aussi distingué par des chansons charmantes et un peu gaillardes pour la reine et pour son berger Burigny. La reine a 64 ans et le berger 80 passés.

« On peut conclure de cette fête, qui fut terminée par un superbe feu d'artifice, qu'elle n'a jamais eu d'égale et n'en peut pas avoir, puisque c'est le cœur seul qui a conduit l'esprit pour produire des choses aussi tendres et aussi agréables, et qu'il n'a été soutenu ni par la beauté, ni par la jeunesse, ni par l'utilité du crédit et de l'intrigue.

« La reine des *Lanturelus* est donc sans contredit la plus grande et la plus heureuse reine du monde, puisque ses sujets ont pour elle un amour pur, désintéressé et très-gai; de son côté, elle les aime de tout son cœur, tels qu'ils puissent être, spirituels, bêtes, sages ou fous.

Quelques pièces de vers, émanées de l'ordre burlesque et joyeux des *Lanturlus*, étant parvenues jusqu'à la grande Catherine II, qui s'occupait beaucoup de ce qui se passait dans la société française, elle recommanda aux seigneurs russes de se faire recevoir *Lanturlu*, honneur qu'obtinrent facilement le fils de la Czarine, sa belle-fille et quelques princes. Cet ordre se perdit avec la gaîté française à la fin du siècle dernier; il n'en reste que le manuscrit que nous avons cité en tête de cet article et des poésies insérées dans les recueils du temps.

LAPINS (Société des). Il est inutile d'expliquer l'appellation sous laquelle cette société était inscrite. C'est une réunion de

bons vivants, de francs gaillards, qui faisaient partie de ces nombreuses sociétés chantantes formées à Paris. Celle-ci a laissé des traces de son existence. Ce sont deux chansonniers qui virent le jour en 1814 et 1815 et qui devaient continuer à paraître ainsi tous les ans. La *Société des Lapins* a-t-elle vécu plus de deux années, ou est-elle restée dans son terrier sans se reproduire et se propager? nous l'ignorons : quoiqu'il en soit, une existence de deux années est déjà une assez belle vie de lapin. Voici le titre de l'œuvre produite par cette joyeuse association : *Le Chansonnier des Lapins*, ou *Recueil de chansons, rondes et autres pièces chantées à la Société*, etc., *Paris*, *Poinçot*, 1814, 1re et 2e année, in-18, fig.

Il ne faut pas confondre ces productions avec un livret beaucoup plus rare, imprimé en Allemagne sous le titre de *l'Histoire des Lapins anglais, adressée aux Dames industrieuses d'Anspac, par F. Ch. S. Mayer*. A *Obernbreit*, le 30e d'août 1787, in-8° de 72 pages. Aux commissions de la très-renommée librairie de M. le commissaire Haueissex, à Anspac.

LÉSINE (Compagnie de la). Le but assigné à cette compagnie imaginaire, d'après Vialardi, auteur du livre qui lui est consacré, est l'épargne la plus sordide. Tous les membres de la société ont des noms et des emplois conformes à leur institut; ils sont obligés par leurs statuts de pousser la lésine au plus haut point de raffinement; par exemple : de porter la même chemise aussi longtemps que l'empereur Auguste était à recevoir des nouvelles d'Egypte, c'est-à-dire 45 jours; de se couper les ongles des pieds jusqu'à la chair vive, de peur qu'ils ne percent les bas de chausse et les escarpins; de ne pas jeter de sable sur les lettres fraîchement écrites afin d'en diminuer le port, et autres pratiques semblables auxquelles on pourrait ajouter celles de ne pas mettre de points sur les *i* pour épargner l'encre.

Voici l'indication de quelques-uns des ouvrages relatifs à cette association:

Capitoli da osservarsi inviolabilmente da tutti i confratelli

dell' onorevole compagnia della Lesina (*Senza luogo ed anno*), in-4°, 23 feuillets.

Jolie édition, peut-être la plus rare de ce recueil facétieux et satirique. Il a probablement paru vers le milieu du XVIe siècle.

La fameuse Compagnie de la Lésine, ou Alesne; c'est-à-dire *la Manière d'épargner, acquérir et conserver*, etc., *traduit nouvellement de l'italien. Paris, Abr. Saugrain*, 1604, in-12.

Les Nopces d'Anti-Lésine, comédie nouvelle, extraite des Discours de la Contre-Lésine, par le pasteur Monopolitain, et nouvellement trad. de l'italien, par le pasteur Philandre. Paris, Saugrain, 1606.

A ce volume on ajoute quelquefois :

La Contre-Lésine, ou plustôt Discours, Constitutions et Louanges de la Libéralité, etc. *Paris, Rolet Boutoné*, 1618, 2 vol. in-12 (1).

Della famosissima Compagnia della Lesina, Dialogo, Capitoli, e Ragionamenti. Con l'assottigliamento in tredici punture della punta d'essa Lesina. Alla quale s'è rifatto, il manico in trenta modi, et doppo quelli in venti altri... Post' insieme dell'Academico Specolativo e raccolti dallo Economo della spilorceria.

(Avec une alène sur le frontispice, et ces mots : *l'Assottigliarla più meglio anche fora. In Venetia, appresso Gio. Alberti.* M. DCIII, in-8° de 108 f^ets cotés, et 6 non chiffrés dont 2 blancs.)

Dédié au signor Vicenzo Caldogno, par une épître, datée de Vicence, 24 mars 1601, et signée de Giorcia Greco, qui attribue cet ouvrage à Risparnio.

Il donne le personnel de la compagnie (noms inventés), puis on trouve à la suite :

Continvatione de gl' Ordini, et Capitoli della Compagnia

(1) Les personnages mis en scène dans cette singulière comédie sont: Bon-appétit, Gorgeseiche, Meure-l'Avarice, Mangebien, Face de Bacchus, Roger Bontemps, etc.

della Lesina, nelle quale si contiene il modo di ricevere novici, et li punitioni.... Compositioni allo Speculativo Academico, ee cittadino Venetiano. In Venetia, Giovan. Alberti, M. DC. III, in-8°, 28 feuillets.

Consulto delle Matrone... Venetia, G. Alberti, 1603, in-8° du feuillet 29 à 82, etc. (1).

Les premiers statuts de la *Lésine* contiennent 24 articles principaux, auxquels les zélés ont fait des additions très-importantes sous divers titres.

L'assemblée générale de la compagnie, sous la présidence du sieur Cotticone Villani, protecteur, et des sieurs Bevilacqua Magrino di Valle Strettura, et Vesticorto de gli Spelati, résolut d'ajouter quelques nouveaux articles aux statuts primitifs.

L'expérience fit encore ajouter une addition de 3 articles aux statuts. Une lettre de M. Coticone de Coticoni sur la parcimonie, datée de la ville de *Parcimonia*, si peu éloignée de l'avarice qu'elle lui semble contigue, rappelle les vrais principes de l'association.

Les Raffinements de la Lésine, en XI articles.

Le docteur Parcus, un des chefs de la compagnie, proposa XXVI articles sur ces raffinements.

Avis importants du sieur Spilorcione, doyen de la Compagnie, en XV articles.

Recherches du sieur Filocerdo, secrétaire et greffier de la compagnie, qui, à la suite d'un historique des hommes célèbres de la *Lésine* et des progrès de la société, donne LI articles nouveaux.

Dans les temps modernes, le comte Roy et le marquis d'Aligre, décédés tous deux en 1847 laissant d'énormes fortunes, furent dignes d'ajouter des instructions complémentaires aux statuts de la fameuse *Compagnie de la Lésine*. M. d'Aligre avait un livre où il inscrivait les noms de tous ceux qui lui de-

(1) Voir pour d'autres détails bibliographiques le *Manuel du libraire,* 5e édition, tome II, col. 1175, et le catalogue Soleinne, n° 4703-4709.

mandaient de l'argent à prêter et les sommes qu'on voulait lui emprunter, mais qu'il ne donnait pas, et il montrait ainsi aux quémandeurs d'argent des millions qu'il avait su conserver. On l'accusait de posséder toute la vaisselle plate et l'argenterie des principaux restaurateurs de Paris; il la louait à raison de 15,000 fr. par an pour 100,000 fr. : c'était prêter sur gage à raison de 15 p. o/o par an; excellente affaire. Dans l'hiver de 1847 où le pain était si cher, des quêteurs communaux se présentèrent chez M. Roy, mais sans espoir d'obtenir de lui quelque souscription. Je n'ai pas d'argent, dit-il, mais je donne aux indigens les broutilles de mes bois; voilà un bon pour mon régisseur. Les bois du comte Roy sont de telle nature que ses broutilles valurent aux pauvres 6,000 fr.; s'était-il trompé? Croyons plutôt qu'il a voulu faire une bonne œuvre, mais sans bourse délier, pour ne pas déroger à ses habitudes. M. d'Aligre entendant citer ce fait, s'écria, dit-on : « J'avais toujours bien dit que c'était un faux frère ! » Ces deux ultrà-millionnaire moururent à la suite de cette mauvaise année, à peu de distance l'un de l'autre; ils ne virent heureusement pas la révolution de 1848; les principes communistes leur auraient fait passer de bien mauvaises nuits. Si l'on en croit la rumeur publique, tous deux furent dignes d'obtenir un rang élevé dans la fameuse *Compagnie de la Lésine*, par les actes qu'on leur prête peut-être bien gratuitement; il est vrai de dire, et c'est le cas de le répéter ici, qu'on ne prête qu'aux *riches*.

Un fabliau du moyen-âge, le *Dit de Martin Hapart* (manuscrit, n° 1132, Bibliothèque impériale), a quelque rapport avec la *Lésine* que les vieux poètes n'aimaient pas. Les Trouvères ne vivant que de dons, de cadeaux, etc., frappaient tant qu'ils pouvaient sur l'avarice et composèrent ce dit :

De Martin Hapart qui hapa
Sa bourse quand il l'enterra.

Une des plaisanteries contenues dans le livre italien a inspiré à un poète français le quatrain suivant :

Par testament, dame Denise,
Quoiqu'elle possédât un ample revenu,
Ordonna que son corps fut inhumé tout nu,
Pour épargner une chemise.

Renouard enregistre dans son catalogue un exemplaire de la traduction française, et il y ajoute cette note : « Dans ce beau livre vous trouverez qu'il faut exactement couper les ongles de vos pieds si vous ne voulez point qu'ils percent vos bas, et mainte autre recommandation non moins importante pour le réglement de votre vie; l'auteur du *Manuel du Libraire* dit que ce livre est maintenant fort ennuyeux ; j'ignore quand il a pu ne pas l'être. »

LIBERTÉ (Ordre de la). L'abbé Larudan, qui a commis une ou deux grosses indiscrétions de format in-8° sur les secrets de la franc-maçonnerie en publiant, à Amsterdam, l'*Ordre des Francs-Maçons trahi, et le Secret des Moyses révélé*, 1763 et 1771; et *les Francs-Maçons écrasés*, 1774 et 1778, a donné en tête du premier de ces livres la seule notion qui nous soit tombée sous la main sur l'*Ordre de la Liberté*. Comme nous n'avons rien de plus à en dire, nous allons laisser parler l'abbé Larudan, qui, en fait de sociétés secrètes et privées, en savait long. Voici donc comme il parle de celle qui portait un beau nom dont on a depuis abusé quelquefois.

« Il y a un ordre bien plus ancien que celui des Francs-maçons, et dont le nom seul porte avec soi toute la *douceur* que pourroit souhaiter l'homme le plus difficile sur l'article : on l'appelle l'*Ordre de la Liberté*. Moïse, dit-on, en est fondateur : je crois qu'on ne peut guères dater de plus loin. Cet ordre est encore en vigueur aujourd'hui (1763). Les associés portent à la boutonnière de la veste une chaîne d'où pend une espèce de médaille, qui, par sa figure, représente une des tables de la loi. A la place des préceptes, il y a d'un côté deux aîles gravées, avec cette légende au-dessus : *Virtus dirigit alas*. On sait que les aîles sont le symbole de la Liberté. Sur le revers, on voit une grande M, qui signifie Moïse; au-dessous, quelques chiffres

romains; et en bas, en chiffres arabes, 6743. C'est apparemment pour voir qu'ils savent faire usage de leur liberté, que ces associés ont commencé par supprimer une des tables de la loi. On ne peut dire quelle est celle qu'ils ont conservée; car on n'y voit aucune trace des commandements de Dieu. Peut-être que le peu qui en seroit resté auroit été encore trop gênant pour un ordre où l'on ne respire que la liberté. Les femmes y sont admises, comme de raison. »

L'*Ordre de laLiberté,* encore en vigueur du vivant de l'abbé Larudan, se dispersa lorsque vint la révolution française faite au nom de la liberté, mais si le mot était écrit sur tous les édifices, la chose n'existait guères, et l'Ordre disparut vers la fin du siècle dernier.

LICE CHANSONNIÈRE (La). *La Lice chansonnière* existait en 1834. Piton, auteur des *Dames de la Cour,* en fut le président.

Blondel, Hachin, Dugas, comptèrent parmi les principaux membres.

(Voir le *Recueil des Chansons nationales.*)

LIEGNITZ (Académie de). Cette société établie en Prusse, ne nous est connue que par la copie qui nous a été communiquée d'une lettre que son directeur reçut du roi Frédéric, prédécesseur du souverain actuel:

« Breslau, le 18 Mars 1844.

« Vous me demandez, mon cher Duhan, ce que vous avez à faire, comme directeur de l'académie de Liegnitz. — Vous avez à dépenser tranquillement votre pension, à m'aimer et à vous procurer du plaisir. J'espère que vous remplirez d'autant plus facilement ces devoirs, qu'on n'exige rien autre chose de vous.

« Vivez content à Berlin, mon cher Duhan, et jouissez dans votre vieillesse des avantages dûs à votre mérite et que la fortune vous a refusés dans la jeunesse.

« Portez vous bien. Le 29 de ce mois je serai à Berlin; j'anticipe sur le plaisir de vous y revoir et de vous renouveller l'as-

surance que je suis votre élève reconnaissant, votre ami fidèle, enfin pour vous ce que vous pouvez désirer qu'on soit.

« Signé FRÉDÉRIC, roi de Prusse. »

LIESSE (ABBÉ DE). A Arras, *l'abbé de Liesse levait la bannière et prenait la croche de l'abbaye de Liessété, pour présider aux jeuz, esbattements et joyeuzetez du cras dimanche.* — Le mardi gras est désigné dans les archives de Lens (1590), sous le nom de *Craress*, « qui estoit le VIe mars. »

LITTÉRAMIQUE (SOCIÉTÉ). Le 9 février 1772, une réunion d'artistes, de gens de lettres et d'amateurs des deux sexes, se forma en société, sous la présidence de M. et de Mme Daversy, demeurant rue d'Anjou, faubourg Saint-Honoré, où il fut décidé que les assemblées se tiendraient. Cette association tout aimable et sans prétention, prit le nom singulier de *Société Littéramique*, pour annoncer, par un barbarisme, qu'elle était *amie* des *lettres*. Elle s'appuyait d'ailleurs sur l'amitié ainsi que sur l'amour des arts; enfin, elle ne s'écartait pas de la sagesse placée sous la protection de *Minerve*. Le nombre des membres, qu'on pouvait prendre dans les deux sexes, était illimité; les récipiendaires étaient acceptés en diète générale sur la production d'une œuvre en prose ou en vers.

Les statuts de la société, dressés en vingt-quatre articles, et mis en vers libres, furent lus dans la séance du 8 août 1773, & signés dans celle du 30 novembre suivant par tous les membres présents. Nous y voyons figurer M. Daversy et sa femme; O Chassanis, La Boissière, Delurgey, Guérin, Lienard (peut-être le graveur de ce nom), Trioson, dont la famille s'allia avec celle de Girodet, Chicaneau (beau-frère de Daversy), Reboul, Coster, Leclerc, Dumartret, Agasse de Villeneuve, Agasse, allié avec les Panckouke, Godefroy, Baignères, Simon, De Bairriel, Thion de la Chaume et Casalis.

Après huit années d'existence, on reconnut la nécessité de faire quelques changements aux statuts primitifs, et le poète qui avait versifié les vingt-quatre articles, en rima dix-neuf nou-

veaux le 12 juillet 1779, ce qu'on peut inférer des vers suivants :

« Fait le douzième jour du mois
« Où le soleil partageant le solstice
« A de ses feux embrâsé l'écrevisse ;
« L'an de notre ère, après les dix-sept cent
« Qui touche le quatre-vingtième,
« Et de l'*Institut* le huitième,
« Daversy toujours président,
« De rechef, par l'ordre séant,
« Prie d'une voix unanime
« De conserver, et son épouse et lui,
« Ce titre accordé par l'estime
« Au nom de tous, et qu'aujourd'hui
« Huit ans d'exercice et d'appui
« Ont rendu plus que légitime ;
« Ce qu'ils ont, présent, accepté.
« Si, leur donne le *Comité*
« Pouvoir, dans la forme authentique,
« Et de plus exprès mandement
« De publier ce réglement
« Dans la cité *Littéramique*,
« Pour, icelui notifié,
« Etre partout affilié
« Exécuté sans délai, ni réserve.
« Sous la garde de l'*Amitié*,
« Et l'assistance de *Minerve*,
« Car ainsi leur est consigné:
« Sur ce, nous avons tous signé. »

On retrouve, en effet, au bas de ces nouveaux statuts les signatures des membres nommés plus haut, plus un autre Thion de la Chaume, un Agasse de Cresne, Garnier, Gallois, deux Simon, deux Petit, Mithouart, P. de Cresne et Rohault de Flèury. Ce dernier a dû être le père de M. Rohault de Fleury, architecte célèbre, décédé en 1846, membre de plusieurs sociétés savantes.

Cette nouvelle constitution fixe les réunions, toujours au domicile des époux Daversy, au moins une fois le mois ; chacun prend

place aux séances selon l'ordre alphabétique des noms; les lectures sont réglées suivant le même ordre. Les membres ont la faculté de traiter tous les sujets graves ou profanes, moraux ou galants, en n'attaquant ni l'Etat ni la religion, et en respectant les lois de la décence. On usait de la liberté, mais sans la licence. Les sociétaires ne pouvaient passer plus d'une séance sans fournir un contingent soit en prose, soit en vers. On devait être indulgent pour tout le monde, encourager les faibles, et éviter la satire les uns envers les autres. Le secret de ce qui se passait dans les réunions était exigé. Chaque sociétaire portait une médaille avec son nom gravé; la devise de l'association consistait dans les deux mots *Utile dulci* gravés sur le cachet de la société.

La Révolution française qui supprima tant d'institutions bien plus anciennes et plus solides que la *Société Littéramique*, lui fit fermer ses portes et dispersa ses membres, mais non pas si complètement qu'ils ne purent encore reprendre leurs réunions en 1796. C'est ce que nous voyons par un procès-verbal d'une séance tenue le 5 brumaire an V de la République (26 octobre 1796) et rédigée toujours en vers, plus libres que jamais, le secrétaire-poète de la société ayant survécu à la tourmente révolutionnaire. Dans cette séance, les membres restants décident qu'ils reprennent leurs travaux pour se consoler des malheurs passés et pour se féliciter de la gloire présente; ils rendent leurs séances *décadaires*, c'est-à-dire qu'ils exigent qu'il y en ait une par chaque décade, soit trois séances par mois. Les membres épars de l'ordre *Littéramique* sentaient le besoin de serrer leurs rangs, de se revoir plus souvent et de panser les plaies que les tristes années précédentes avaient pu faire. C'est ce que dit très bien le secrétaire-rédacteur de la séance:

« De l'amitié le baume précieux
« Guérira de nos cœurs les blessures amères,
« Et ce concours de soins officieux
« Et du charme délicieux
« Que répand sur le cours des heures solitaires

« La culture des *arts*, du *goût* et des *lumières*,
« A nous distraire ingénieux,
« Nous fera croire à des temps plus prospères,
« Et des malheurs passés détournera nos yeux. »

Nous ne savons si cette innocente et aimable association a obtenu de plus longues destinées. Là s'arrêtent les renseignements que nous fournissent les pièces originales, écrites sur vélin, et signées en autographe, que nous possédons. Nous pensons que la *Société Littéramique* a dû s'éteindre et finir avec le XVIIIe siècle qui l'avait vu naître.

LOUP (L'Ordre du). Dans l'église de Bel-Œil on trouve le tombeau d'un seigneur de Ligne, prince de Mortagne, dit le *Grand Diable de Ligne*, fameux en exploits d'amour et de guerre, et qui, quoique très-noble, fut toute sa vie de l'opposition. Après que le duc de Bourgogne eut fondé l'*Ordre de la Toison-d'Or*, le Grand Diable de Ligne créa l'*Ordre du Loup*, qui devait, disait-il, manger le mouton de son souverain. Il mourut en 1537.

L'*Ordre du Loup* n'était vraisemblablement qu'une société de chasse, chargée de se divertir et de purger en même temps les bois de Ligne et la forêt de Baudour des bêtes nuisibles qu'on y rencontrait encore à cette époque. Le spirituel prince Charles de Ligne aimait à citer le Grand Diable de Ligne, son ancêtre, parceque, comme lui, il était brave, entreprenant, et qu'il sacrifiait autant que lui à Mars et à Vénus. Le dernier, cependant, avait autant de civilisation que le premier possédait de sauvagerie, et s'il lui eut pris fantaisie de créer un ordre, certainement il eut mieux réussi que son devancier. Il est vrai que probablement il lui aurait donné un nom plus aimable et moins repoussant que celui du *Loup*.

LOUP-VERT (Confrérie du), *à Jumièges*. (Voir *Bulletins de la Société royale de Bruxelles*, année 1855, p. 392 et suiv. Voir les *Enervés de Jumièges*, etc.)

LOURDAUDS (Académie des). Société imaginaire qui ne

nous est connue que par une caricature du commencement du XVIIIe siècle, représentant un homme très-court et très-gros, pirouettant fort lourdement. Au-dessous on lit : *Monsieur Gilles Plafues, maître de danse,* et six vers en mauvais français, mêlé d'allemand. Dans les bordures qui entourent cette figure, des images burlesques; deux hommes, dont les traits sont du domaine de la caricature, jouent : l'un de la trompette, l'autre de la cornemuse; un singe prend de la bouillie dans un chaudron.

LYON (Académie de). Bien peu de bibliophiles ont eu l'occasion de rencontrer dans leurs recherches un opuscule intitulé : *L'Académie de Lyon en* 1809 (par Segaud, avocat à Lyon), in-8°.

C'est une parodie du *Compte-rendu* de la société de Lyon, en 1809. C'est le seul opuscule littéraire de M. Segaud qui ait été imprimé. Ses autres ouvrages sont restés manuscrits jusqu'à sa mort, arrivée le 27 septembre 1821, à l'âge de 37 ans. (Voir Mahul, *Annuaire nécrologique.*)

LYONNE (Société de madame de), *à Épinay.* Au printemps de 1765, madame de Lyonne réunissait à sa jolie maison de campagne, à Épinay, non loin de Saint-Denis, une société choisie qui venait toutes les semaines s'ébattre au village et se distraire aux champs, ou sur les bords de la Seine.

On y voyait les peintres Vernet et Lagrenée, le sculpteur Coustou, l'architecte Souflot, le tragédien Lekain, le graveur Caillau; le poète Sédaine et le compositeur Grétry. Tous les arts y étaient représentés, et sacrifiaient à l'aimable prêtresse du lieu, madame de Lyonne.

On aurait vainement parcouru tous les royaumes de l'Europe pour trouver autant d'esprit et d'amabilité, réunis au talent, que dans cette réunion d'artistes célèbres.

LYRIQUE (Société) *de Mons.* En 1824, quelques hommes d'intelligence, amis de la gaîté et de la chanson, résolurent de s'assembler tous les mois, et prirent l'engagement de lire, à

chacune de leurs réunions, une pièce de vers de leur composition sur un sujet donné. Les principaux soutiens de cette société furent Henri Delmotte, notaire et bibliothécaire, Auguste Defontaine et le docteur François; les deux premiers sont morts jeunes; le troisième est aujourd'hui professeur à l'Université de Louvain. Il est en possession des archives inédites, riches en spirituelles compositions et en joyeux refrains, de ce cercle littéraire et chantant.

Une circonstance particulière qui donne un relief tout particulier à cette société, c'est que Béranger, l'immortel chansonnier, avait bien voulu, par une faveur toute exceptionnelle à cette époque, figurer sur le contrôle de la *Société Lyrique* comme membre honoraire. Cette association se recommande encore parce qu'elle a donné naissance à l'idée de la formation et à la publication du premier journal d'un intérêt véritablement local, rédigé par des Montois, et mis au jour à Mons. Il parut sous le titre: *Le Dragon,* par allusion à la légende de *Gilles de Chin*, qui tua le dragon de Warmes, et il a vécu du 9 juillet 1825, au 31 mars 1827.

La *Gazette de Mons,* n° du 6 mars 1846, nous fournit un article que nous allons reproduire:

« *Cercle Lyrique Montois*, tel est le titre d'un joli petit recueil que nos poètes viennent de publier au bénéfice des pauvres, et que nous avions annoncé à nos lecteurs il y a quelque temps. Cette brochure, à part l'intention qui l'a dictée, nous révèle un fait que nous tenons à faire ressortir: c'est l'union entre tous les littérateurs d'une ville; entre ceux qui ont su se frayer un chemin par des œuvres remarquables, et ceux qui font leurs premiers pas dans la carrière littéraire; enfin cette fusion des noms connus et des noms inconnus. Si petit que soit le théâtre où cette scène se passe, les noms des acteurs n'en sont pas moins honorables. C'est un exemple que nos peintres et nos musiciens devraient suivre. Qui sait où peut tendre cette confraternité entre nos littérateurs? Personne n'ignore que les œuvres les plus admirables de la littérature allemande ont été le fruit d'une

association poétique au sein d'une toute petite ville de la vieille Germanie.

« Nous nous laissons aller à des rêves, peut-être. C'est que la poésie porte à rêver, et, Dieu merci ! les vers dont nous nous occupons ont un autre mérite que celui de marcher *deux à deux*. On y trouve de franches et pures inspirations, et, en maint endroit, on comprend en les lisant que pour les improviser nos poètes n'ont eu qu'à laisser parler leur cœur.

« Ecoutez cette pièce de Mlle Louïsa Stappaerts, de Louvain :

Nous sommes frères.

Le grillon chante dans l'âtre
Du feu la flamme bleuâtre
Danse au-dessus du foyer ;
Plus d'un pauvre sans demeure
Erre sans doute à cette heure !
Mon toit, sois hospitalier !

La neige sur la colline
Luit, blanche comme l'hermine ;
L'hiver durcit le chemin ;
De blés la terre est déserte !
O ma table, sois couverte,
Car plus d'un pauvre a bien faim !

Il fait froid ; dans les grands chênes
Le vent répand ses fureurs,
Et peut-être qu'en nos plaines
Une famille est en pleurs ;
Contre leur porte branlante
Le vent s'élance en courroux !
A la famille indigente,
O mon manteau, sois bien doux !

Sur la route de la vie
Veillent la haine, l'envie,
Et l'égoïsme attristant
Dont le contact nous oppresse....
Mon cœur, sois plein de tendresse,
Car plus d'un frère est souffrant !

« Peut-on rien trouver de plus suave, de plus harmonieux, de plus tendre? Parfois aussi nos poètes font retentir d'énergiques accents, témoin ce passage de la pièce intitulée : *Le Pauvre et le Mauvais Riche*, où M. Alex. Wauquier dit en parlant de ce dernier:

Son cœur s'est-il ouvert à cette voix divine
Qui du haut de la croix prêcha l'égalité,
Et le remords vient-il au fond de sa poitrine
Réveiller tout à coup l'ardente charité?

— Non; si son front pensif soudain se voile d'ombre,
Ce ne sont pas tes maux qui peuvent l'attrister;
C'est que des malheureux il voit grossir le nombre.
Et se dit en tremblant: « S'ils allaient se compter! »

« Si l'émeute en haillons, dans la cité tremblante,
« Apparaissait encore, une torche à la main?...
« Secourons l'indigent: aujourd'hui suppliante,
« Sa voix, peut-être ici menacera demain... »

Puis revenant à de plus douces pensées:

Oui, le temps est venu, donnons!... L'obole sainte
En tombant ici-bas retentit dans les cieux,
Mais, de nos doigts tremblants, la pitié, non la crainte,
Doit la faire rouler aux pieds du malheureux.

« M. Etienne Wauquier, son frère, dont nous connaissions le beau talent comme peintre, nous a prouvé, dans des couplets gracieux, qu'il manie presqu'aussi bien la plume que le pinceau :

Quand c'est pour vous qu'on prodigue les fêtes,
Vous le pouvez, oh! donnez quelquefois.
Le prix des fleurs qui parfument vos têtes
Pourrait sauver vingt pauvres aux abois.
Que la bonté pare votre jeunesse;
Rien n'embellit comme un cœur généreux...
Chantez, enfants; mais que votre allégresse
Ne couvre pas la voix du malheureux.

« A propos, nous soupçonnons fort l'auteur de ces vers d'avoir donné le dessin de la jolie vignette qui précède le recueil. S'il en

est ainsi, nous le félicitons, en passant, de s'être multiplié pour contribuer aux succès d'une œuvre de charité.

« Après le charme des couplets de M. Etienne Wauquier, voulez-vous de graves et hautes pensées? Lisez à la page 15 le fragment qui contient des vers tels que ceux-ci :

. . . . . Ici-bas l'infortune
Aux yeux de la puissance est vile et l'importune.
Aveuglement fatal! Ce rubis précieux,
Bien que brut ici-bas, brillera dans les cieux.
Oui, souffrir c'est grandir: le malheur est sublime.

« Et plus loin :

Ce que Dieu fait est bon: le bien est son essence.
Il peut tout... le mal seul n'est point en sa puissance.
Mais, pour monter au ciel, à ceux qui l'ont prié
Sa main donne l'épreuve ainsi qu'un marche-pié.

« Ces beaux vers, qui font le plus grand honneur à leur auteur, sont dus à la plume de M. Benoît Quinet.

« La brochure contient encore un très-joli sonnet par M. J.-B. Van Hassel, intitulé l'*Union dans la Charité ;* et deux charmantes pièces de M. Léon Paulet, dont l'une surtout, *Défense ici de mendier,* nous a paru très-remarquable. Ces deux jeunes gens ont de la verve, de l'imagination, et, s'ils veulent travailler sérieusement, ils parviendront, nous n'en doutons pas, à prendre un rang distingué dans la littérature du pays.

« L'abondance des matières nous empêche de citer ici deux chansons de M. Antoine Clesse, dont l'une intitulée: *Aux Riches*, et l'autre *le Savoyard*. Cette dernière chanson est véritablement un petit drame que nous avons lu avec un vif plaisir.

« La dernière pièce de la brochure est un fragment de *la Bienfaisance*, satire, par M. Adolphe Mathieu. Ce fragment, à la fois bien pensé et bien écrit, termine avec bonheur ce délicieux petit recueil pour lequel les hommes vraiment généreux ont souscrit avec un empressement au-dessus de tout éloge.

« Espérons que le *Cercle Lyrique Montois* ne s'en tiendra pas là, et que la manière dont nos compatriotes ont accueilli sa pre-

mière publication l'engagera à faire paraître tous les ans une brochure au profit des pauvres.

« Ce sera donner aux habitants de notre ville le moyen de se procurer de la véritable poésie en faisant une bonne et louable action.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Arras, imp. H. Schoutheer, rue des Trois-Visages, 53.

versity of British Columbia Library
DUE DATE

University of British Columbia Library

DUE DATE

LIBRARY USE ONLY

ET—6

RESTRICTED REFERENCE

LIBRARY
USE
ONLY